



”La forêt comme un théâtre ou les conditions d’une mise en scène réussie”

Benoit Boutefeu

► To cite this version:

Benoit Boutefeu. ”La forêt comme un théâtre ou les conditions d’une mise en scène réussie”. Géographie. Ecole normale supérieure Lettres et Sciences Humaines - ENS-LSH Lyon, 2007. Français. NNT : . tel-00174838

HAL Id: tel-00174838

<https://theses.hal.science/tel-00174838>

Submitted on 25 Sep 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Thèse pour l'obtention du grade de docteur de l'École Normale Supérieure
Lettres et Sciences Humaines,
présentée et soutenue publiquement, avec la mention très honorable et les félicitations du jury,
le 12 septembre 2007 à Lyon par
Benoît BOUTEFÉU



**« La forêt comme un théâtre ou
les conditions d'une mise en scène réussie »**

Composition du jury :

- M. **Paul ARNOULD**, Professeur de géographie, École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines (directeur de thèse)
- M. **Christian BARTHOD**, Ingénieur en Chef du Génie Rural des Eaux et des Forêts, Ministère de l'Écologie du Développement et de l'Aménagement Durables (examineur)
- Mme **Anne-Marie GRANET**, Ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement, Office National des Forêts (examineur)
- Mme **Isabelle LEFORT**, Professeur de géographie, Université Lumière Lyon II (rapporteur)
- M. **André MICOUD**, Directeur de Recherche, Centre National de la Recherche Scientifique (président du jury)
- M. **Daniel TERRASSON**, Ingénieur Général du Génie Rural des Eaux et des Forêts, Institut de Recherche pour l'Ingénierie de l'Agriculture et de l'Environnement (rapporteur)

**Message déclamé par Ariane Mnouchkine à l'UNESCO, le jeudi 31 mars 2005, à l'occasion
de la journée mondiale du théâtre.**

Au secours

« Théâtre, viens à mon secours !

Je dors, éveille-moi

Je suis perdue dans le noir, guide-moi, au moins vers une bougie

Je suis paresseuse, fais-moi honte

Je suis fatiguée, lève-moi

Je suis indifférente, frappe-moi

Je reste indifférente, casse-moi la figure

J'ai peur, encourage-moi

Je suis ignorante, éduque-moi

Je suis monstrueuse, humanise-moi

Je suis prétentieuse, fais-moi mourir de rire

Je suis cynique, démonte-moi

Je suis bête, transforme-moi

Je suis méchante, punis-moi

Je suis dominante et cruelle, combats-moi

Je suis pédante, moque-toi de moi

Je suis vulgaire, élève-moi

Je suis muette, dénoue-moi

Je ne rêve plus, traite-moi de lâche ou d'imbécile

J'ai oublié, lance sur moi la Mémoire

Je me sens vieille et rassie, fais bondir l'Enfance

Je suis lourd, donne-moi la Musique

Je suis triste, va chercher la Joie

Je suis sourde, en tempête fais hurler la Douleur

Je suis agitée, fais monter la Sagesse

Je suis faible, allume l'Amitié

Je suis aveugle, convoque toutes les Lumières

Je suis soumise à la Laideur, fais entrer La Beauté conquérante

J'ai été recrutée par la Haine, fais donner toutes les forces de l'Amour. »

Ariane Mnouchkine

Sommaire

REMERCIEMENTS	5
QUELQUES ELEMENTS D'UN PARCOURS DE RECHERCHE	7
PROLOGUE	11
LA FORET : UN THEATRE ?	15
I. ACTEURS, SPECTATEURS ET DECORS	27
II. DE L'ART DE L'ECRITURE A CELUI DE LA MISE EN SCENE	169
III. LES CONDITIONS DU SUCCES OU COMMENT JOUER JUSTE ET ENSEMBLE	347
LIMITES ET PERSPECTIVES DE LA METAPHORE THEATRALE	461
EPILOGUE	467
TABLE DES ILLUSTRATIONS	469
LEXIQUE	475
BIBLIOGRAPHIE	483
ANNEXES	503
TABLE DES MATIERES	513

Remerciements

Cette thèse n'est pas que le résultat d'une recherche solitaire et personnelle. Comme tout travail de création artistique ou intellectuelle, elle est aussi le fruit de rencontres déterminantes, de discussions passionnantes et elle n'aurait pas pu voir le jour sans l'appui de nombreux soutiens, aussi bien moraux que matériels. Aussi, en filant la métaphore du théâtre, je voudrais saluer ici toutes les personnes qui m'ont aidé dans cette aventure (que ceux qui ont été oubliés me pardonnent !).

Un grand merci...

- ...aux membres du jury, en particulier aux deux rapporteurs (Isabelle Lefort et Daniel Terrasson) qui ont accepté d'évaluer ce travail.
- ...à mon producteur, l'Office National des Forêts qui a financé mes travaux pendant trois années consécutives. Ma gratitude va en particulier à Anne-Marie Granet et à Patrice Mengin-Lecreulx du département recherche et développement, pour la confiance et la grande liberté qu'ils m'ont accordées.
- ...à mon directeur, Paul Arnould, qui dès mon DEA, a accepté de m'encadrer et de m'accueillir à l'École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines. Au cours de ces quatre années, j'ai pu apprécier autant ses qualités scientifiques qu'humaines.
- ...aux différents critiques, qui de manière constructive, m'ont apporté leurs remarques, leurs commentaires ou leurs suggestions. Je pense en particulier à Michel Badré (Ministère de l'écologie), Christophe Chauvin (CEMAGREF), Bernard Kalaora (Université d'Amiens), Claude Millier (ENGREF), Olivier Nougarede (INRA), Ramuntcho Tellechea (ONF), François Terrasson (MNHN) et Jean-Pierre Viguier (ONF).
- ...à tous les acteurs forestiers que j'ai rencontrés en Chartreuse et au Val Suzon qui ont accepté de jouer leur propre rôle lors des interviews.

- ...à mes deux « assistants-réalisateurs », Gaël Pitte et Violaine Sauze, stagiaires BTS, qui ont conduit une grande partie des questionnaires auprès des visiteurs en forêt et des passants en centre-ville.
- ...aux différentes équipes techniques de l'ENS et de l'ONF, secrétaires (en particulier Janique Pincemail), cartographes (notamment Hervé Parmentier) qui m'ont permis de surmonter bon nombre de problèmes pratiques.
- ...aux doctorants du laboratoire, nouveaux-venus (bon courage !) ou fraîchement diplômés (bravo !), avec qui j'ai toujours pris beaucoup de plaisir à échanger. Je pense notamment aux « anciens » de Biogéo (Marie Liégeois, Marc-Jérôme Hassid, François Besancenot, Clément Dodane et Corina Calugaru) pour leur esprit de franche camaraderie.
- ...à mes proches, en particulier mon père et ma mère qui m'ont soutenu (en relisant notamment ma prose), mon frère qui a joué le rôle du décorateur en dessinant la couverture, et Guy qui a passé beaucoup de temps à traquer les fautes d'orthographe.
- ...et enfin à Elizabeth sans qui je ne serais peut-être pas allé jusqu'au bout...

J'espère que cette thèse trouvera désormais son public et qu'elle intéressera les gestionnaires forestiers, avec lesquels je vais désormais partager plus que des questions de recherche.

Quelques éléments d'un parcours de recherche

Avant de présenter la démarche et les enjeux de cette thèse, il est apparu nécessaire de revenir sur sa genèse et l'environnement dans lequel elle a été préparée.

Comme c'est souvent le cas en matière de recherche, mon cheminement est lié à quelques rencontres marquantes. Celle avec François Terrasson, (malheureusement décédé aujourd'hui), fut sans aucun doute la plus déterminante : elle a eu l'effet d'un déclic. Maître de conférences au muséum national d'histoire naturelle, agitateur d'idées, volontiers iconoclaste et un brin provocateur, ses ouvrages (Terrasson François, 1988, 1992, 2002) et ses enseignements ont déclenché une remise en cause de ce que je tenais jusqu'alors pour des certitudes et des convictions. J'ai compris que derrière tout acte technique, toute politique environnementale et tout modèle de gestion, se cachent des considérations idéologiques, psychologiques ou philosophiques rarement assumées. J'ai voulu comprendre de quoi il en retournait chez le forestier public, profession à laquelle je me destine. Grâce à Paul Arnould (professeur à l'École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines), qui a pris des risques en acceptant de m'encadrer sur un sujet potentiellement polémique, j'ai réalisé un premier travail d'interviews auprès de collègues, à l'ONF de Rambouillet (Boutefeu Benoît, 2003).

Mais, si cette entreprise s'est avérée passionnante, elle a également été déstabilisante. Par ailleurs, je me suis rapidement heurté à des difficultés financières, le ministère de l'agriculture ne donnant pas suite à mes travaux. Affecté à la DDAF de la Haute-Saône en qualité de responsable du bureau de la forêt, de la chasse et de l'environnement, cette expérience de gestionnaire s'est révélée être un tremplin pour mûrir un projet de recherche. Grâce à l'implication et au soutien d'Anne-Marie Granet et de Patrice Mengin-Lecreulx, du département recherche et développement de l'ONF, j'ai pu démarrer un nouveau projet de thèse à l'automne 2004.

Le sujet, baptisé à l'origine « *Quelle forêt pour la société ? Évaluer, comprendre et répondre à la demande sociale en forêt publique* », a été plusieurs fois redéfini. Une longue phase de négociation et d'ajustement avec mes commanditaires a été nécessaire pour fixer le cadre de cette étude. La métaphore du théâtre, soufflée par Paul Arnould, m'a été d'un grand secours. Grâce à ce procédé original et stimulant, le sujet de recherche s'est resserré et la problématique s'est recentrée. Les ambitions de part et d'autre ont également été réévaluées, la thèse n'ayant pas pour vocation de répondre à toutes les questions posées par le commanditaire.

Je me suis rendu compte *a posteriori* de l'importance et de la richesse de cette phase de décantation. Elle m'a permis de faire œuvre de « *réflexivité* », c'est-à-dire de m'interroger sur la construction de mon objet de recherche. Contrairement à ce qu'affirme Gordon Mace pour qui « *il n'incombe pas au chercheur de formuler un problème d'après sa pertinence sociale, politique ou autre ; il ne doit être vu qu'en tant que problème de recherche* » (Mace Gordon, 1998), je ne crois pas qu'une réflexion en sciences humaines puisse se faire en totale autonomie, indépendamment de l'environnement du chercheur et de ses aspirations personnelles et profondes. Je partage au contraire l'avis d'Edgar Morin, qui durant toute son œuvre, s'est servi de ses interrogations existentielles et personnelles pour nourrir un questionnement scientifique. Pour lui, « *le développement de l'intelligence est inséparable de celui de l'affectivité, c'est-à-dire de la curiosité, de la passion, qui sont des ressorts de la recherche philosophique ou scientifique* » (Morin Edgar, 1999). La trajectoire du chercheur influe toujours sur son objet de recherche. Bruno Latour (Latour Bruno, 2001) ou Pierre Bourdieu (Bourdieu Pierre, 1997) ont également montré comment l'ambition personnelle, l'envie de pouvoir et de reconnaissance académique peuvent influencer des stratégies en matière de recherche, aussi bien personnelles qu'institutionnelles.

Une subjectivité assumée me paraît préférable à une objectivité feinte et déguisée en pure abstraction. Sans tomber dans un exercice égotique dans lequel le chercheur mettrait en scène ses propres questions existentielles, il est important de décrire et d'assumer ici la position qui fut la mienne pour écrire cette thèse. Ingénieur forestier de formation et apprenti-chercheur durant trois années consécutives, mon statut hybride m'a amené en permanence à redéfinir les

contours de ma légitimité. Sans allégeance envers une discipline universitaire, mes travaux ont été assez libres. Mon regard naïf et décalé vis-à-vis des sciences humaines et sociales m'autorise à prendre certains risques d'éparpillement, de fascination, de déficit de légitimité... Sans cesse, une question récurrente m'a taraudé : les postures du gestionnaire et du chercheur sont-elles compatibles ? Bien qu'inconfortable, cette tension s'est révélée fructueuse puisqu'elle a fait naître des questions de recherche originales et « vives ». Dans bien des circonstances, mon statut hybride s'est également avéré utile : obtenir des rendez-vous sur le terrain en appartenant à l'ONF, ou au contraire se présenter en qualité de chercheur pour accéder aux activités des milieux universitaires (séminaires, colloques...).

Au terme de cette expérience, je tire un bilan positif de cette recherche. En plus des rencontres marquantes avec des personnalités attachantes, elle m'a procuré une ouverture intellectuelle. Au-delà des aspects « formation » et « apprentissage scientifique », je considère ces trois années comme une véritable expérience professionnelle. Outre d'exprimer des qualités d'analyse, de synthèse et d'écriture, la thèse demande de faire preuve de savoir-faire et de savoir-être : négocier, convaincre, traiter avec des acteurs multiples, respecter des délais, encadrer des stagiaires, obtenir des financements, construire des partenariats, valoriser des résultats, animer des réunions, proposer des solutions...

Prologue

Dimanche 4 février 2067, 10h00, Monique et Jean-Claude, un couple de sympathiques octogénaires, arrivent devant le portique de sécurité marquant l'entrée principale dans la forêt du Val Suzon. Jean-Claude se dirige vers Foresteo©, la borne d'enregistrement et de reconnaissance biométrique pour tous les individus pénétrant dans le massif. Le couple a décidé de parcourir le nouveau sentier « *chlorophylle et énergies ionisantes* » dont ils ont vu la publicité récemment dans le métro dijonnais. Après avoir sélectionné cette formule et s'être acquittés de l'écotaxe carbone obligatoire, Monique et Jean-Claude se voient remettre l'habituel kit du visiteur : un émetteur-récepteur GPS leur indiquera à tout instant l'itinéraire à suivre, leur évitant ainsi de pénétrer en zone de régulation cynégétique ; des écouteurs infrarouges leur permettront de choisir l'ambiance sonore dont ils souhaitent être baignés pendant leur promenade.

Après s'être recueillis devant le Chêne « Nicolas Hulot », témoin et relique jalousement conservée d'un temps où, réchauffement climatique oblige, le Val Suzon n'était pas encore une forêt de pins maritimes, Jean-Claude et Monique partent l'esprit apaisé pour leur promenade tonifiante. Monique a réglé son dispositif d'écoute sur le canal cinq « *chouettes et grenouilles* », tandis que Jean-Claude a préféré le programme « *brame du cerf et cris du sanglier* » qui lui rappelle les récits de chasse de son grand-père. Après avoir parcouru quelques 500 m d'un sentier faussement tortueux, une ravissante hôtesse de l'ONFEA (Office National des Forêts et de l'Écologie Active) les invite à revêtir une combinaison magnétique pour profiter de la zone ionisante. Installés à la cime des pins, des brumisateurs photo-électriques distribuent une très fine vapeur d'« *eau chlorophyllienne* » qui, instantanément, plonge Monique et Jean-Claude dans une douce euphorie. Après s'être dorés aux rayons du bienfaiteur soleil de février, notre couple regagne l'entrée de la forêt en empruntant un tunnel végétal de rhododendrons et de bougainvilliers dégageant un parfum reconstitué de synthèse. C'est détendus, reposés et ressourcés qu'ils se plient à répondre à l'enquête permanente de satisfaction « *l'ONFEA à l'écoute de ses clients* »...

...2007, un dimanche matin brumeux de février sur le parking de Jouvence, forêt du Val Suzon. Les premières voitures familiales commencent tout juste à arriver. Dès l'aube pourtant, les accros du jogging sont à pied d'œuvre pour accomplir, chronomètre vissé au poignet, leur 15 km de course quotidienne. Le givre de la nuit recouvre encore les sous-bois de hêtres et de chênes qu'un timide soleil n'a pas encore réussi à réchauffer. Au loin, on entend les aboiements nerveux des chiens de chasse à courre en train de pister un cerf. Dans cette ambiance hivernale, Monique et Jean-Claude, la vingtaine chacun, le visage rougi par le froid, descendent de leur vélo en arrivant devant le panneau d'entrée de la forêt. Un jeune stagiaire de l'ONF vient de les interpeller pour leur remettre un questionnaire, afin dit-il, de mieux connaître leurs attentes envers la gestion forestière. À la fois étonnés et compatissants, ils se prêtent avec curiosité à son manège. Au bout de quelques minutes, Jean-Claude qui commence à trouver le questionnaire un peu long, s'impatiente : « *mais enfin, pourquoi faites-vous ça ? À quoi vont servir nos réponses ?* ». Habitué à ce genre de questions mais toujours un peu mal à l'aise pour y répondre, le stagiaire de l'ONF se lance alors dans une longue, très longue explication...

La forêt : un théâtre ?

La forêt : un théâtre ?

La forêt au centre de nouveaux enjeux sociaux

Depuis une trentaine d'années, l'avènement d'une « *société du temps libre* » (Viard Jean, 2002) conjugué à l'urbanisation des territoires et des modes de vie citadins ont engendré une véritable « *fièvre de la chlorophylle* » (Garin Christine, 2004). Cette quête a fait émerger de nouvelles pratiques « vertes », devenues en quelques années, des phénomènes de société : les sports de plein air ou encore le jardinage en sont une traduction. L'engouement pour le jardinage génère un marché porteur dans lequel les enseignes commerciales et les marques ont fleuri pour devenir aussi connues que celles des supermarchés habituels. En 2003, plus d'un français sur cinq déclarait par exemple pratiquer la randonnée pédestre (Muller Laura, 2006, p.661). La fréquentation des parcs urbains est en hausse constante, les administrés demandant d'ailleurs à leurs élus davantage d'espaces verts de proximité. Les milieux naturels protégés comme les parcs nationaux sont victimes de leur succès, l'afflux touristique allant sur certains sites parfois jusqu'à compromettre leurs missions premières de conservation (Laslaz Lionel, 2005 ; Richez Gérard, 1992). Le phénomène des résidences secondaires traduit également une volonté des Français de se retirer de la ville pour s'immerger dès que possible dans la « *Grande Verte* » (Urbain Jean-Didier, 2002). Par ailleurs, les distinctions entre urbains et ruraux perdent aujourd'hui de leur sens.

Dans ce contexte, la nature s'est imposée comme une « *référence incontournable* » (Barthod Christian, 2004) car les valeurs qu'elle véhicule semblent unanimement partagées. Sa gestion est guidée par des préoccupations environnementales alimentées avec un débat politique international (Deléage Jean-Paul, 1992). Perçue comme un « *archétype de la nature* » (Eizner Nicole in ANCR, 1995), la forêt se trouve plongée au cœur de ces nouveaux enjeux sociaux. L'une des plus grandes figures de la foresterie internationale, l'anglais Jack Westoby qui fut pendant plus de vingt ans expert à la FAO (de 1952 à 1974), a sans doute bien pressenti ces modifications majeures. Il les résume à travers la formule suivante : « *Forestry is not about tree, it's about people* » (Westoby Jack,

1989). Le botaniste Jean-François Dobremez (Dobremez Jean-François, 1992) ne dit pas autre chose lorsqu'il titre un de ses ouvrages « La forêt des arbres toujours mais tant d'autres choses » (Dobremez Jean-François, 1992).

Aujourd'hui, les gestionnaires de forêts publiques ou privées sont confrontés aux aspirations de leurs concitoyens qui voient dans les sylves un refuge à la modernité urbaine. Ils ne peuvent plus se contenter d'appliquer des prescriptions techniques et économiques pour gérer des espaces boisés indépendamment des évolutions sociologiques des territoires (Boutefeu Benoît et Arnould Paul, 2005). Ils appréhendent et regroupent ces attentes sociales, plus ou moins diffuses et palpables, sous le vocable de « *demande sociale* » (Deuffic Philippe, Granet Anne-Marie et Lewis Nathalie, 2004). L'Office National des Forêts, en tant que gestionnaire des forêts publiques pour le compte de l'État (soit plus de 8% du territoire national), est sommé de répondre à cette « *demande sociale* ». C'est une obligation qui lui incombe directement de la loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001. Celle-ci énonce en effet le principe de « *satisfaire les demandes sociales relatives à la forêt* » (article 1er, alinéa 1er). Le contrat de plan État-ONF 2007-2011, document fixant les missions de l'établissement pour une période de cinq années, mentionne également dès son introduction le rôle social dévolu aux forêts françaises. Pourtant, en tant que garant de l'intégrité du patrimoine boisé, le forestier est plus enclin à considérer la fréquentation du public comme un phénomène subi, une menace potentielle pour les écosystèmes, que comme une chance ou une valeur ajoutée pour la forêt. La réflexion sur le rôle social des forêts est souvent appréhendée de manière réductrice comme la « *capacité de charge* » maximale en visiteurs que peut accueillir le milieu forestier. La fréquentation est décrite en termes de pression à réguler, au moyen de points de fixation appropriés et d'équipements adaptés.

Pourtant, la popularité des sylves, à l'égal de celle de la montagne (Briffaud Serge, 1994) ou celle de la mer (Corbin Alain et Richard Hélène, 2004), dépasse le seul cadre des loisirs de plein air. L'écho médiatique provoqué par les pluies acides, les tempêtes ou les incendies de forêt (Corvol Andrée, 1994) atteste de l'intensité de l'attachement des Français aux sylves. Sur ces questions, des travaux relevant des sciences humaines et sociales ont été conduits depuis

plusieurs décennies. Ils restent mal connus et sont parfois mal accueillis par des gestionnaires forestiers, peu familiers de disciplines comme la sociologie ou l'anthropologie.

Les premières recherches ont été fortement influencées par une sociologie de type déterministe. S'inspirant des thèses bourdieusiennes (Bourdieu Pierre, 1982), le sociologue Bernard Kalaora s'est penché à la fin des années 1970 sur le cas du tourisme en forêt de Fontainebleau (Kalaora Bernard, 1981). S'appuyant sur des enquêtes quantitatives préalables (Ballion Robert, 1973, 1975 ; SARES, 1969) et sur des entretiens auprès de visiteurs, ce chercheur décrit le phénomène de fréquentation comme un fait social relevant d'une logique de classe. Une distinction s'opèrerait en fonction du capital culturel et du statut social des visiteurs : l'élite adopterait une démarche rousseauiste et contemplative tandis que les classes défavorisées considèreraient la forêt comme un bien de consommation courant pour les loisirs et la récréation. Ces travaux, novateurs et pionniers à l'époque, ont permis de poser le problème et de lancer le débat. Ils s'inscrivent cependant dans une sociologie déterministe et fonctionnaliste dont les thèses ont été par la suite vivement critiquées (Morin Edgar, 1984). De plus, les résultats propres à Fontainebleau sont difficilement exportables dans des contextes non franciliens.

Ces études ont marqué néanmoins durablement la recherche dans ce domaine. Depuis plus de vingt ans, les enquêtes d'opinion (Blandin Patrick et Fabiani Jean-Louis, 1981 ; BVA, 1991 ; Normandin Dominique, 1998 ; Maresca Bruno, 2001 ; Peyron Jean-Luc et al., 2002 ; Dobré Michelle, 2004 en France ou encore Schmithüsen Franz et Kasemi Yves, 1995 en Suisse) se suivent et se ressemblent. Elles reprennent les questionnements des premières enquêtes d'opinion. Toutes sont basées sur un postulat déterministe : l'attitude d'un individu envers la forêt n'est considérée qu'au regard de sa position sociale. Aussi intéressants soient-elles, ces enquêtes n'ont pas permis de comprendre les véritables ressorts des fonctions sociales assumées par la forêt. Elles ont simplement mesuré et confirmé des tendances, observées de manière similaire dans d'autres espaces comme les parcs nationaux (Laslaz Lionel, 2005 ; Richez Gérard, 1992), ou les jardins urbains (Boutefeu Emmanuel, 2001). Par ailleurs, toutes reposent sur le principe

de l'existence d'une opinion publique sociologiquement constituée autour de la forêt.

Des enjeux qui ne définissent pas une « demande sociale » cohérente et homogène

Nous proposons de partir au contraire du postulat inverse. En effet, il suffit de mener quelques entretiens approfondis auprès de visiteurs pour conclure que la forêt n'est pas un objet sociologiquement construit. Ses contours sont flous, ils se superposent, s'entremêlent avec d'autres sujets de discussion comme la nature, le paysage ou l'environnement. L'approche quantitative ne permet pas de cerner les attitudes des Français envers les sylves. Notre rapport à la nature ne serait-il guidé que par des déterminismes extérieurs ? Edgar Morin met en garde contre une « sociologisation » abusive de tous les comportements humains. Selon lui, les principes de responsabilité, d'autonomie ne peuvent pas être appréhendés par une approche purement déterministe (Morin Edgar, 1984). La lecture du rapport de l'individu à la nature par le prisme psychologique (Terrasson François, 1988) rejette également les explications sociologiques classiques. Aussi, sans prôner un relativisme irréductible qui compromettrait toute tentative d'explication du fait social, une démarche purement fonctionnaliste ne semble pas pertinente pour renouveler la réflexion sur ce sujet.

L'existence même d'une « *demande sociale* » en forêt n'est pas évidente. Par « demande », on entend habituellement « *exprimer à quelqu'un qu'on souhaite obtenir quelque chose de lui* » (dictionnaire le Nouveau Littré). Peut-on révéler une, voire des « *demandes sociales* » homogènes et cohérentes en ce qui concerne la forêt ? Au mieux, on pourra distinguer des attentes, plus ou moins molles, de demandes plus ou moins exprimées, et, dans quelques rares cas de revendications nettes. À différentes échelles territoriales, ces demandes seront portées par des acteurs individuels ou structurés en collectifs représentant des groupes sociaux (cf. figure 1). Mais l'amalgame ou la juxtaposition de ces dernières ne définira certainement pas « une demande sociale » homogène et cohérente. Cette expression apparaît plus comme un raccourci journalistique, une facilité de langage que comme un élément de recherche opératoire permettant de traduire

une réalité sociale. La refuser ne signifie pas pour autant qu'il n'existe pas de représentations collectivement construites de la forêt. Mais ces dernières semblent davantage renvoyer à l'imaginaire et à l'inconscient qu'à des discours structurés et à des opinions avérées.

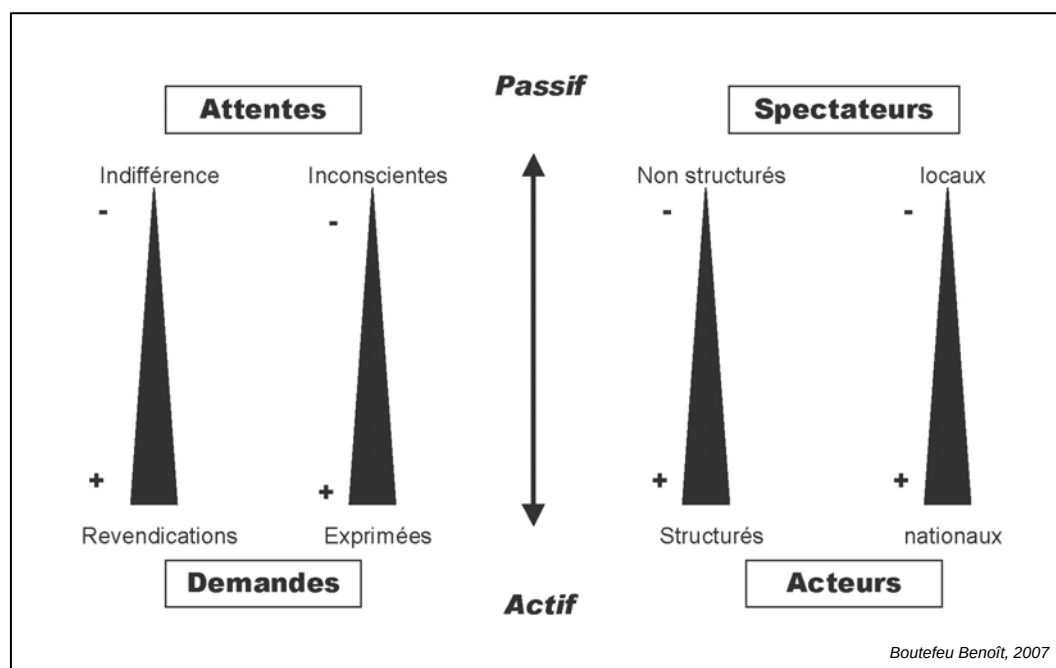


Figure 1 : structuration de la « demande sociale » en forêt

Dans l'introduction à son ouvrage « *L'opinion publique et l'environnement* » (Dobré Michelle, 1995), la sociologue Michelle Dobré met en garde contre la tentation de voir dans les sondages l'expression d'une opinion constituée, synonyme de conviction partagée sur les problèmes environnementaux. C'est pourtant au nom d'une soi-disante « demande sociale » que la politique environnementale cherche sa légitimation et sa justification. La « *demande sociale* » n'a souvent de sens que pour ceux qui s'en réclament. Ces critiques ne remettent pas en cause la validité méthodologique et statistique des enquêtes quantitatives mais plutôt leur propension à traduire une réalité sociale. Aussi, s'il est illusoire de parler de « *demande sociale* » en matière d'environnement, en revanche, il est possible de mettre en évidence une « construction sociale » de cette dernière.

Certains chiffres de la fréquentation des forêts françaises, régulièrement repris dans les médias, participent à cette construction d'une « demande sociale » virtuelle. Ils reflètent cette aspiration à vouloir réduire une réalité sociologiquement complexe à un fait social facilement mesurable. Par exemple, le nombre de 200 millions de visites annuelles est le plus souvent cité, sans doute parce qu'il est celui communiqué depuis plusieurs années par l'ONF et le ministère de l'agriculture (cf. le dossier de presse réalisé par l'ONF pour le salon de l'agriculture en 2004 ; ONF, 2004b). Les forêts françaises seraient « *au premier plan des lieux de détente et de loisirs fréquentés par les Français* » (idem, p. 1). Fontainebleau, avec près de 17 millions de visites annuelles, arriverait en tête du hit-parade forestier national. Sa fréquentation équivaldrait « *au cumul des entrées dans les parcs d'attractions (parc Eurodisney, parc Astérix, Mer de sable, parc animalier de Thoiry, jardin d'acclimatation, parc de Bagatelle)* » (ibidem, p.3).

Assisterait-t-on à une déferlante de visiteurs en forêt ? Rien n'est moins sûr... Les données « officielles » communiquées par le ministère cachent en réalité une véritable fragilité des chiffres de fréquentation. Rien que pour les seules forêts franciliennes, l'estimation varie, pour la même période, de 54 millions de visites selon l'ONF (Dobré Michelle, 2004) à 92 millions selon l'ENGREF (Peyron Jean-Luc et al., 2002), et même 240 millions selon le CREDOC (Maresca Bruno, 2001). Par ailleurs, ces chiffres n'ont que peu d'intérêt s'ils ne sont pas rapportés à une surface. L'IFN a calculé que la fréquentation ne serait forte que dans 12% des forêts privées et publiques (IFN, 2006). Si certains points de fixation touristique subissent des détériorations écologiques, la forêt française dans son ensemble est loin d'être menacée par les excès d'une « *fièvre de la chlorophylle* », qui d'ailleurs semble se stabiliser (Dobré Michelle et al., 2005)

De plus, la fréquentation des espaces boisés, dont les conséquences sont probablement surestimées, n'est que la partie visible et mesurable du rôle social joué par les sylves. La forêt est souvent décrite comme le « *miroir de la société* » (Corvol Andrée, 1987). Objet de fantasmes d'une nature sauvage idéalisée par une société majoritairement urbaine ; territoire que s'approprient des acteurs revendiquant des droits et des intérêts divergents ; capital économique d'une

filière bois ; sanctuaire d'une biodiversité vantée par d'éminents scientifiques ; espace géographique consacré par un schéma d'aménagement du territoire ; source d'inspiration pour les artistes et les poètes, la forêt peut être perçue différemment selon les intérêts matériels ou symboliques de celui qui la regarde. La nature des enjeux économiques, environnementaux et sociaux qui façonnent la relation aux sylves dépend également du territoire considéré. Comment rendre compte de la multiplicité des regards portés sur la forêt sans tomber dans le piège d'explications déterministes et réductrices ? Comment ces points de vue peuvent-ils, en se confrontant et en interagissant, évoluer et se transformer à la fois dans l'espace et dans le temps ?

Utiliser la métaphore du théâtre pour dépasser le concept de « demande sociale »

Pour répondre à ces questions et sortir des impasses conceptuelles et théoriques exposées précédemment, nous proposons d'utiliser la métaphore du théâtre. Ce procédé permet d'appréhender la forêt comme scène et décor ; les visiteurs comme spectateurs ; l'État et les collectivités propriétaires comme directeur, les exploitants forestiers, chasseurs, associatifs etc. comme acteurs. Toute pièce de théâtre suppose un casting de comédiens, un choix de décor, un texte et une scénographie. Ces fonctions sont traditionnellement dévolues au metteur en scène. Dans la comparaison, le forestier semble tout désigné pour assumer ces missions : tout en ravissant les spectateurs, il façonne la forêt en essayant de ne pas indisposer les acteurs. Il peut en écarter certains ou choisir ceux qu'il veut voir figurer au premier plan. Sa crédibilité dépend de sa capacité à écrire des scénarii de gestion impliquant tous les acteurs présents, et de son talent à convaincre et à séduire les spectateurs-visiteurs les plus variés. Par ailleurs, tout metteur en scène doit, pour rester en place, bénéficier du soutien du propriétaire du théâtre. La confiance de ce dernier est dépendante de l'équilibre financier de l'établissement. Ce rôle peut être incarné par l'État dans le cas des forêts domaniales ou par les municipalités dans le cas des forêts communales.

La forêt est plus qu'un simple décor de carton-pâte : elle est un lieu habité d'émotions à faire transmettre. Le forestier, par son action, agit consciemment ou

non sur chacune de ces composantes. Le succès de sa mise en scène dépend de sa capacité à mettre en valeur le message qu'il attribue à son œuvre. Celui-ci se décèle dans les aménagements (le script), les actes de gestion (les acteurs sur scène) ou encore le paysage (le décor et la scénographie).

Le recours à la métaphore du théâtre permet de définir un cadre conceptuel. Raisonner en termes économiques ou marketing en ne considérant la forêt que comme un objet de consommation soumis à la loi de l'offre et de la demande, apparaît trop simplificateur. Inspirée du courant interactionniste incarné par le sociologue américain Erving Goffman (Goffman Erving, 1973), la métaphore théâtrale est riche de développements ultérieurs. Les valeurs symboliques associées aux sylves ne peuvent se réduire arbitrairement à des considérations marchandes. De même, la dimension artistique, qui confère au forestier le rôle de créateur de paysages, fait de lui bien plus qu'un simple prestataire de services. Cette métaphore permet également de faire dialoguer plus facilement chercheurs et gestionnaires, en évitant les risques d'une sur-conceptualisation et de dérives langagières. Elle n'est pas qu'une figure de style offrant un confort intellectuel mais une véritable approche de recherche originale, à la fois systémique, dynamique et interdisciplinaire.

Le recours à la métaphore du théâtre définit une architecture conceptuelle d'où découle une problématique centrale : quelles sont les conditions à réunir pour que la mise en scène forestière soit réussie ? Cette première question en appelle d'autres. Réussie pour qui : le public, les acteurs, le metteur en scène ou le directeur financier du théâtre ? De quel succès parle-t-on : populaire ou élitiste, immédiat ou sur le long terme ? Comment le mesurer ? Qui choisit la pièce à jouer ? D'ores et déjà, plusieurs hypothèses peuvent être posées comme autant de jalons qui structureront la réflexion :

- Le forestier de l'ONF est le metteur en scène en forêt publique mais il peut être amené à partager cette fonction avec d'autres.
- Il existe des distorsions possibles entre le sens que donne le forestier-metteur en scène à sa pièce et celui qu'en perçoivent les visiteurs-spectateurs.

- Les attentes du public et de la société se structurent rarement en demandes exprimées et légitimes, susceptibles de modifier les scénarii de gestion.
- Le metteur en scène n'a pas pour ambition principale de satisfaire des attentes inconscientes et diffuses mais de composer avec les revendications des principaux acteurs.

Plusieurs disciplines s'avèrent nécessaires pour s'immerger dans cette métaphore théâtrale. La composition des rôles et le jeu des acteurs peuvent être appréhendés à travers des approches psychologiques. La structuration et les réactions du public font appel à des compétences sociologiques. Enfin, pour comprendre les unités de temps, de lieu et d'action sur lesquelles sont fondées les pièces étudiées, la géographie et l'histoire s'avèrent indispensables. Les outils et les méthodologies à mobiliser sont également polymorphes : depuis l'entretien approfondi et fouillé pour comprendre le parcours et la trajectoire d'un acteur forestier, jusqu'à l'analyse de reportages télévisuels pour dégager les représentations médiatiques associées aux sylves, en passant par des questionnaires en vis-à-vis auprès des spectateurs pour connaître leurs préférences en matière forestière.

Pour donner du corps à la métaphore, le plan de cette thèse respecte une logique théâtrale (cf. figure 2). Dans une première partie seront présentées les deux scènes forestières étudiées, en plantant le décor, en identifiant les pièces, les acteurs qui les composent. Seront également décrites les réactions du public au moyen de méthodologies adaptées. La seconde partie traitera plus en détails de l'art de l'écriture et de celui de la mise en scène forestière. Il s'agit de mettre l'accent sur celui qui en a traditionnellement la charge : le gestionnaire ONF. Les constats et les diagnostics dressés dans les deux premiers chapitres déboucheront sur une dernière partie prospective : il s'agira de formuler des suggestions et des recommandations pour permettre aux acteurs forestiers de jouer juste et ensemble, et de proposer des choix de mises en scène minimalistes et passe-partout ou au contraire ambitieuses et originales.

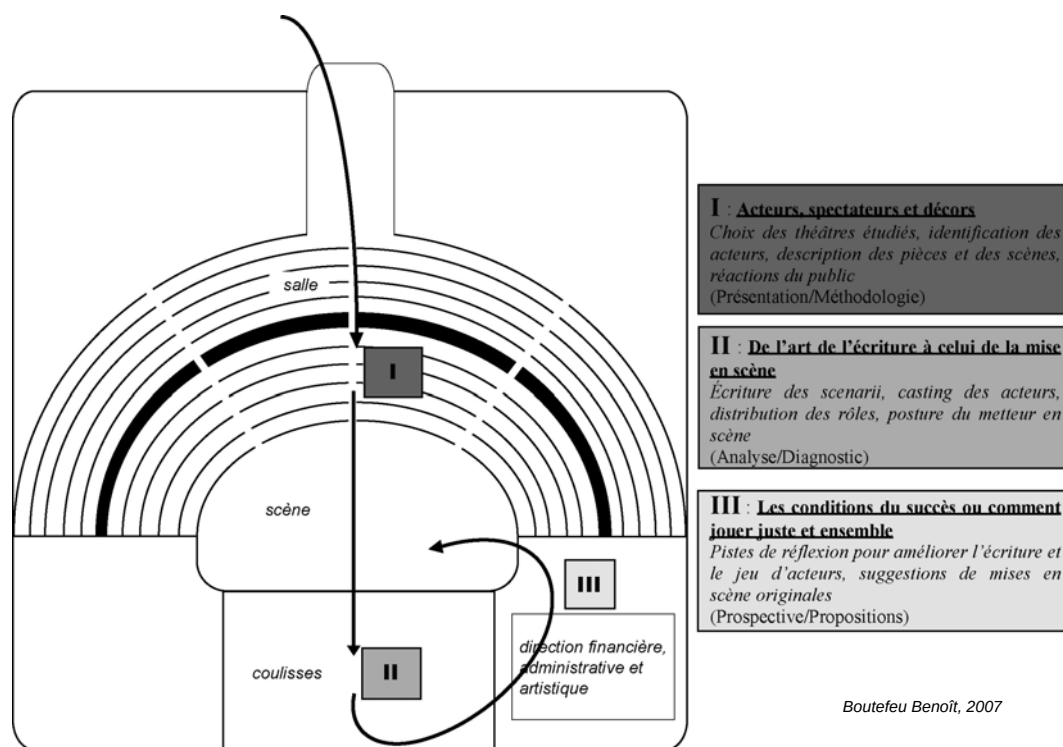


Figure 2 : la métaphore théâtrale comme démarche de thèse

Acteurs, spectateurs et décors

I. Acteurs, spectateurs et décors

A. À la place d'un critique d'art dramatique

1. Deux théâtres forestiers parmi tant d'autres

Val Suzon et la Grande Chartreuse, deux forêts domaniales multifonctionnelles

Pour tester les hypothèses présentées en introduction, deux terrains d'étude ont été sélectionnés : la forêt domaniale de la Grande Chartreuse (à 15 km de Grenoble, Isère) et celle du Val Suzon (à 10 km de Dijon, Côte d'Or). Plusieurs raisons ont conduit à ce choix. Les forêts franciliennes ont d'emblée été écartées car de nombreuses enquêtes ont déjà été menées sur ces massifs (cf. par exemple Assad Ahmed, 2003, Boutefeu Benoît, 2003, Maresca Bruno, 2001 ; Marsy Silvain, 2003 ; Perier Hélène, 2005). Il existait un risque de saturation de la part d'acteurs territoriaux déjà interviewés plusieurs fois. Par ailleurs, le cas francilien est sans doute trop spécifique pour être généralisable. Il fallait donc trouver des massifs gérés par l'ONF concentrant suffisamment d'enjeux sociaux, environnementaux et économiques pour que les interactions entre acteurs soient intéressantes à étudier. Pour des raisons matérielles, il fallait également que ces forêts soient facilement accessibles depuis le laboratoire de l'ENS-LSH à Lyon. Des prospections ont été conduites dans cinq massifs localisés dans un rayon de 250 km autour de Lyon (cf. tableau 1). Pour chacun de ces sites, une visite sur site avec les gestionnaires locaux a été effectuée.

Pour comparer l'intérêt de ces massifs, des critères ont été définis. Les enjeux économiques, sociaux et environnementaux ont été évalués sur une échelle de 1 à 3, de même que la diversité des acteurs territoriaux, l'accessibilité et l'accueil qui m'a été réservé par les services locaux. Les forêts domaniales des Bertranges et de Cîteaux n'ont pas été retenues car la fréquentation ne constitue pas sur ces sites un enjeu majeur. La Chartreuse a été préférée au Vercors car son caractère forestier semble plus reconnu. En effet, un rapide questionnaire en vis-à-vis réalisé au

centre-ville de Grenoble a montré que le massif cartusien avait une image davantage forestière que son voisin du Vercors.

Critères		Forêt du Vercors	Forêt de Chartreuse	Forêt des Bertranges	Forêt de Cîteaux	Forêt du Val Suzon
Identité	Département	Isère	Isère	Nièvre	Côte d'Or	Côte d'Or
	Statut	Communale	Domaniale	Domaniale	Domaniale	Domaniale
	Biogéographie	Moyenne montagne	Moyenne montagne	Plaine	Plaine	Plaine
	Peuplements	épicéas/sapins	épicéas/sapins	chênes	chênes	chênes/hêtres
Enjeux	Economiques	3	3	3	3	1
	Environnementaux	2	2	1	1	3
	Sociaux	2	2	1	1	3
	Multifonctionnalité (moyenne des enjeux)	2,3	2,3	1,7	1,7	2,3
Acteurs	Chasseurs	1	1	3	2	2
	Elus	2	2	1	1	2
	Associatifs	2	2	1	1	1
	Scientifiques	2	2	-	1	1
	Institutionnels	2	2	-	1	1
	Grand public	2	2	1	1	2
	Moyenne acteurs	1,8	1,8	1,0	1,2	1,5
Autres	Accessibilité	3	3	1	3	2
	Accueil par les services locaux	2	2	2	1	2
	Moyenne critères matériels	2,5	2,5	1,5	2,0	2,0
Intérêt de la forêt (moyenne totale)		2,2	2,2	1,4	1,6	1,9

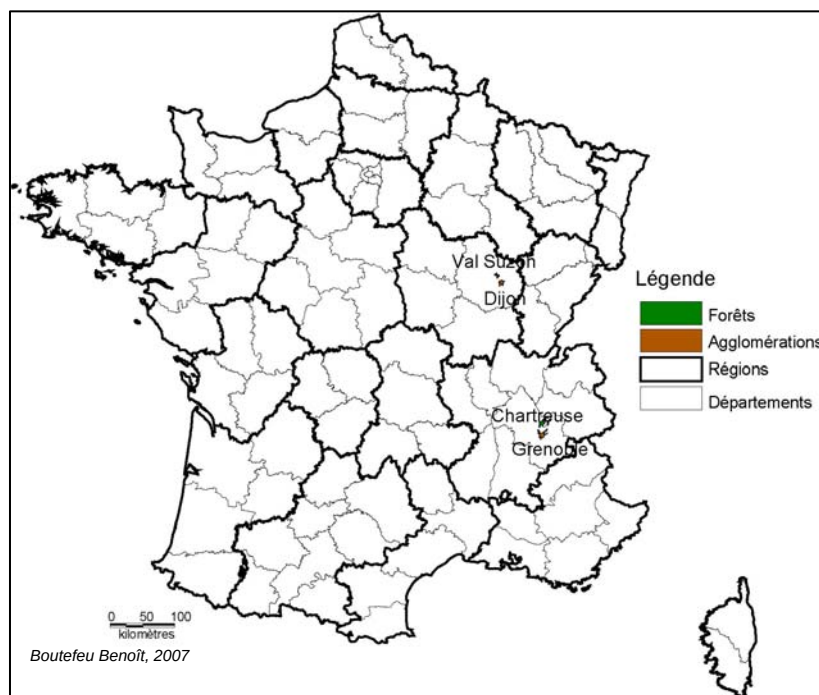
Tableau 1 : comparaison des cinq massifs forestiers prospectés

Commentaire : 1=enjeu faible ; 2=enjeu moyen, 3=enjeu fort

En définitive, le choix s'est porté sur deux massifs forestiers aux caractéristiques physiques différentes : une forêt résineuse de moyenne montagne (la Grande Chartreuse), une autre feuillue de plaine (le Val Suzon). Le temps imparti pour ce travail de recherche ne permettait malheureusement pas d'envisager d'autres terrains d'étude. Malgré leurs différences biogéographiques, ces massifs se rapprochent par leur statut domanial et leur caractère périurbain. Le forestier Thierry Moigneu définit les forêts périurbaines comme des surfaces boisées,

« soumises à l'influence ou à la pression de la ville et qui en subissent les conséquences quant à leur gestion. Elles contribuent à la qualité de la vie dans les zones urbanisées sur deux plans : en participant à l'aménagement du territoire (structuration du paysage qui devient plus lisible et harmonieux) ; en accueillant le public (contact avec la nature, détente, coupure avec la vie urbaine physique et psychologique) ». (Moigneu Thierry, 2005, p.).

L'auteur en propose plusieurs classifications suivant leur intégration dans le tissu urbain. La proximité d'agglomérations régionales, telle Dijon ou Grenoble, confère indéniablement un caractère périurbain aux deux forêts étudiées. Si l'influence de la ville s'exerce au niveau de la fréquentation des visiteurs, l'urbanisation ne touche cependant pas encore les massifs comme elle peut le faire par exemple en région parisienne.



Carte 1 : localisation des forêts domaniales du Val Suzon et de la Grande Chartreuse en France

L'encadré 1 présente de manière synthétique les principales caractéristiques des deux forêts étudiées. La production de bois est l'enjeu économique dominant dans le cas cartusien tandis que pour le Val Suzon la chasse fournit la majorité des revenus. La taille des massifs diffère également, la forêt de Chartreuse est quatre fois plus étendue que son homologue cône-d'orientne (cartes 8 et 9). Elles constituent l'une et l'autre d'importants espaces de verdure à moins de 20 km de deux grandes villes françaises de taille comparable (cf. cartes 1, 2 et 3). On peut donc supposer qu'elles remplissent une même fonction sociale. Si les décors (cf. photos 1 et 2), les pièces et les acteurs de ces deux massifs forestiers sont différents, ils s'adressent en revanche à un public citadin comparable.



Cliché B. Boutefeu

Photo 1: mise en scène du site de la Fontaine de Jouvence (forêt domaniale du Val Suzon)

Commentaire : à quelques centaines de mètres du parking de Jouvence (principal point de fixation touristique au Val Suzon), ce site a été aménagé spécialement pour le confort et le plaisir esthétique du promeneur. Une véritable scénographie a été créée : l'eau circule dans un petit chenal, une grotte artificielle a été construite, les essences d'arbres ont été choisies pour panacher les couleurs. Le lieu accueillait autrefois une « guinguette », desservie depuis Dijon par un train baptisé le « tacot ».



Cliché B. Boutefeu

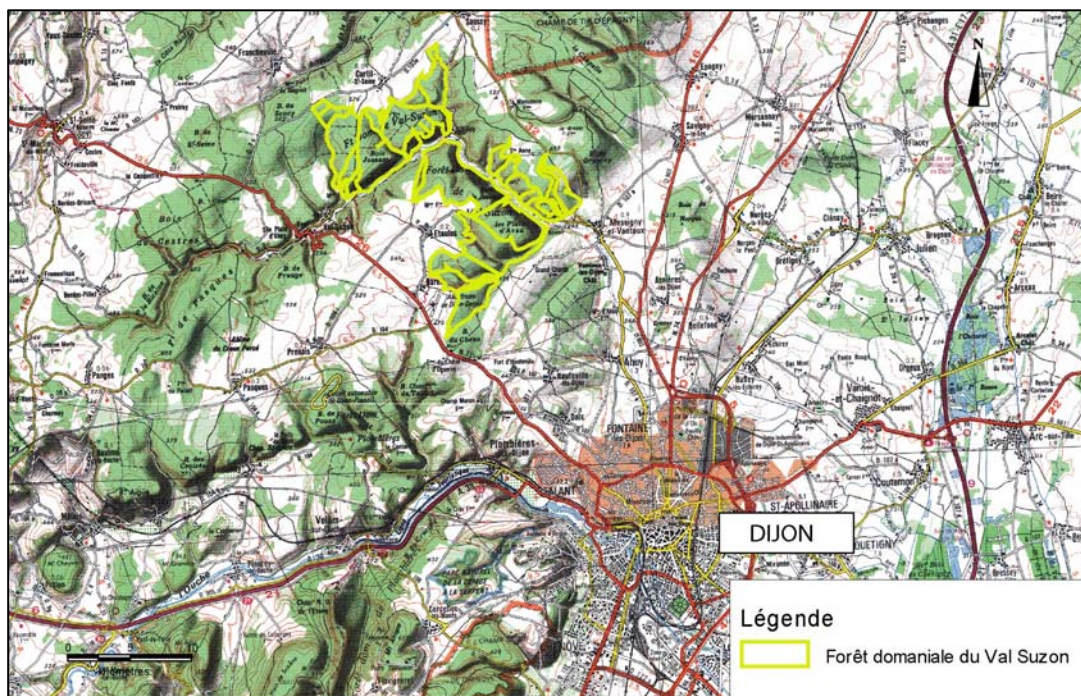
Photo 2 : le décor forestier de la forêt domaniale de Chartreuse (depuis la route du Charmant Som)

Commentaire : le paysage cartusien est dominé par la forêt résineuse. Au premier plan, on observe le « rideau » forestier constitué par la lisière entre les peuplements composés d'épicéas et de hêtres en sous-étage et la prairie du Charmant Som. Derrière les pentes toujours vertes du Chamechaude (sommets hors cadre sur la droite), on aperçoit au fond les hauts-plateaux cartusiens qui surplombent la vallée du Grésivaudan. Le point de vue a été ici dégagé par les forestiers pour permettre aux visiteurs de profiter de « tableaux » paysagers, décrits notamment par Stendhal au XIX^{ème} siècle.

<u>Forêt domaniale du Val Suzon</u>	<u>Forêt domaniale de Chartreuse</u>
Caractéristiques administratives <i>Région</i> : Bourgogne <i>Département</i> : Côte d'Or <i>Cantons</i> : Saint-Seine l'Abbaye, Dijon Nord <i>Parc naturel régional</i> : non <i>Nombre de communes</i> : 4 <i>Statut</i> : domanial	Caractéristiques administratives <i>Région</i> : Rhône-Alpes <i>Département</i> : Isère <i>Cantons</i> : Le Touvet, Saint-Égrève, Saint-Laurent du Pont, Voiron <i>Parc naturel régional de Chartreuse</i> <i>Nombre de communes</i> : 13 <i>Statut</i> : domanial
Caractéristiques bio-physiques <i>Surface</i> : 2100 ha 69 a <i>Altitude moyenne</i> : 435 m (point le plus haut : 556 m ; point le plus bas : 314 m) <i>Région forestière IFN</i> : côtes de Bourgogne <i>Essences forestières dominantes</i> : chênes rouvres et pédonculés (58% en surface) <i>Traitement sylvicole</i> : futaie irrégulière feuillue par parquets <i>ZNIEFF</i> : 62% de la forêt concernée <i>Natura 2000</i> : classement en cours <i>Réserve naturelle</i> : non <i>Autres</i> : forêt inscrite dans le site classé du Val Suzon	Caractéristiques bio-physiques <i>Surface</i> : 8466 ha 45 a <i>Altitude moyenne</i> : 1030 m (point le plus haut : 2082 m ; point le plus bas : 415 m) <i>Région forestière IFN</i> : Chartreuse <i>Essences forestières dominantes</i> : sapins et épicéas (75% en surface) <i>Traitement sylvicole</i> : futaie irrégulière par bouquets <i>ZNIEFF</i> : 96% de la forêt concernée <i>Natura 2000</i> : 2 sites (37% de la surface forestière) <i>Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse</i> : 10% de la surface forestière <i>Autres</i> : réserves biologiques domaniales en cours de classement
Caractéristiques économiques <i>Récolte annuelle</i> : 0,73m³/ha/an dont 58 % de bois de chauffage et 42% de bois d'œuvre <i>Revenus de la chasse</i> : 23€/ha/an (50% des revenus de la forêt) <i>Gibiers</i>: cerf, chevreuil, sanglier, bécasse	Caractéristiques économiques <i>Récolte annuelle</i> : 3,85 m³/ha/an en bois d'œuvre essentiellement (80% des revenus de la forêt) <i>Revenus de la chasse</i> : 18€/ha/an (10% des revenus de la forêt) <i>Gibiers</i> : cerf, chevreuil, mouflon, chamois, sanglier, petit tétras
Caractéristiques sociales <i>Chasse</i> : 4 lots dont 3 adjudications <i>Estimation de la fréquentation</i> : non connue <i>Sentiers nationaux</i> : GR2, GR7 <i>Sites touristiques</i> : sources (Fontaine de Jouvence, Baise ma Mie), patrimoine archéologique disséminé en forêt (forts, remparts) <i>Activités pratiquées</i> : randonnée, cyclotourisme, cheval, VTT, cueillette, promenade	Caractéristiques sociales <i>Chasse</i> : 19 lots dont 4 adjudications <i>Estimation de la fréquentation</i> : 324 000 visites/an <i>Sentiers nationaux</i> : GRP, GR9 <i>Sites touristiques</i> : sommets (Charmant Som, Chamechaude, Grand Som), monastères (Couvent de la Grande Chartreuse, Currière) <i>Activités pratiquées</i> : randonnée, VTT, ski, raquette, parapente, cueillette, promenade

Encart 1 : fiches d'identité des deux « théâtres forestiers » étudiés

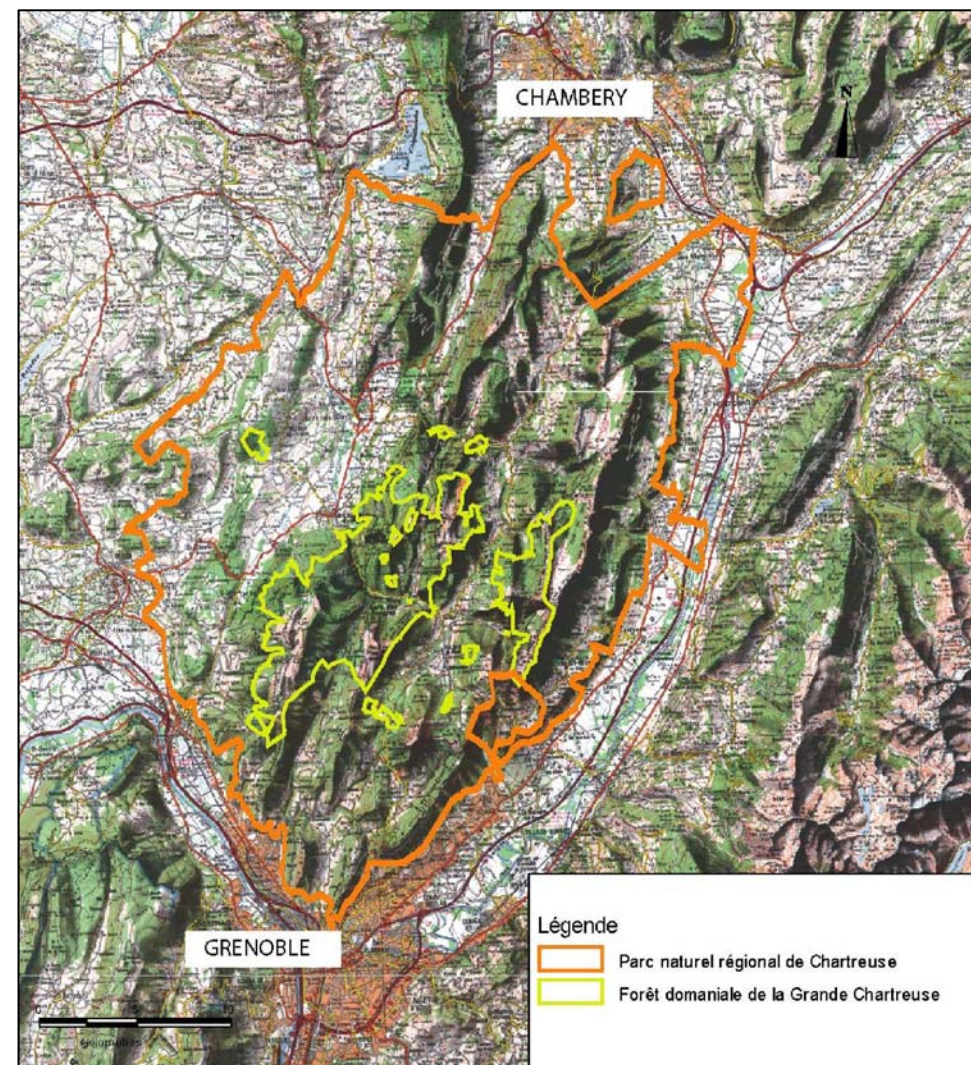
Sources : aménagements ONF (Picolet Patrick, 2004 ; Sarter Jean-Claude, 2004)



Crédits IGN/ONF. Réalisation : Benoît Boutefeu

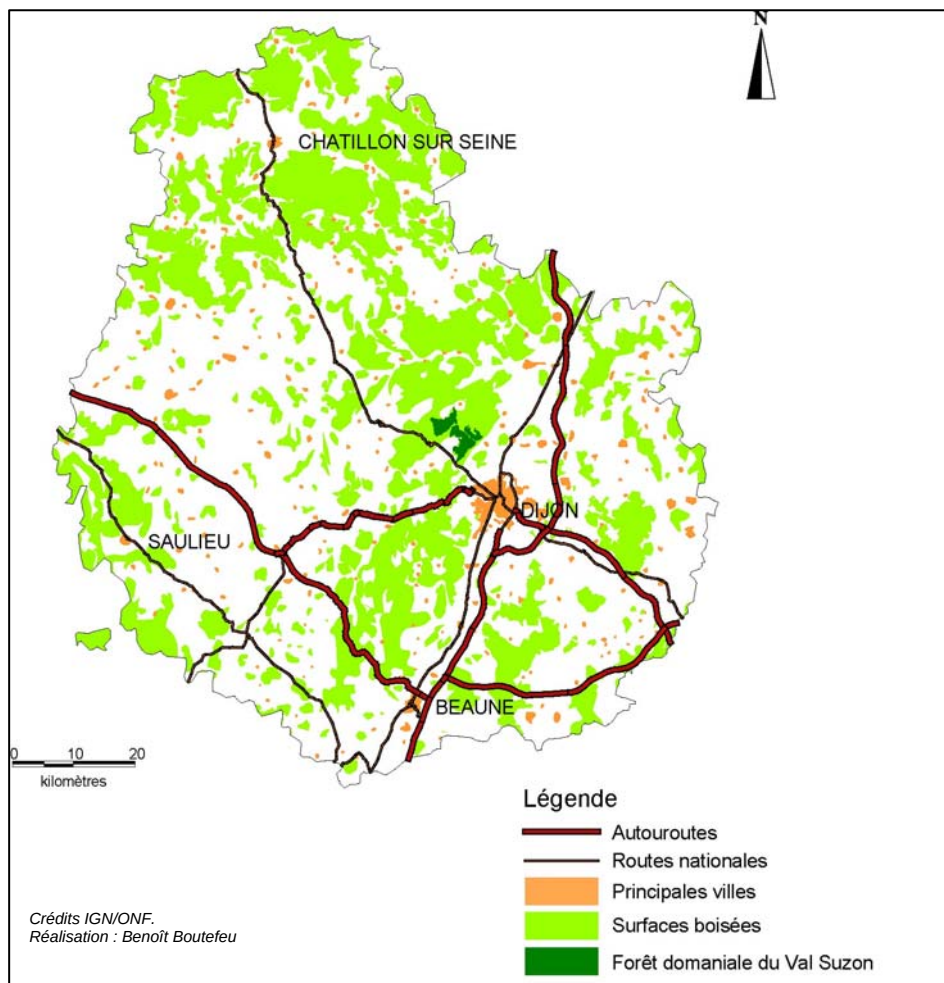
Carte 2 : situation de la forêt domaniale du Val Suzon

Commentaire : situées toutes deux à moins de 20 km d'agglomérations de plus de 200 000 habitants, la forêt domaniale de Chartreuse et celle du Val Suzon ont une vocation sociale très prononcée. En revanche, leurs caractéristiques biophysiques, l'une étant en plaine et l'autre en montagne, en font deux théâtres aux décors forts différents. Le massif préalpin de la Chartreuse est structuré autour d'un synclinal perché, orienté Nord/Sud. Bien que son altitude moyenne soit peu élevée (1030 m), ses reliefs sont particulièrement abrupts et escarpés. Le Val Suzon est quant à lui situé sur une immense table inclinée d'Est en Ouest, de l'Auxois à la plaine de la Saône. Le Suzon coule le long d'un anticlinal calcaire, délimitant des combes à l'altitude modeste mais aux pentes raides.



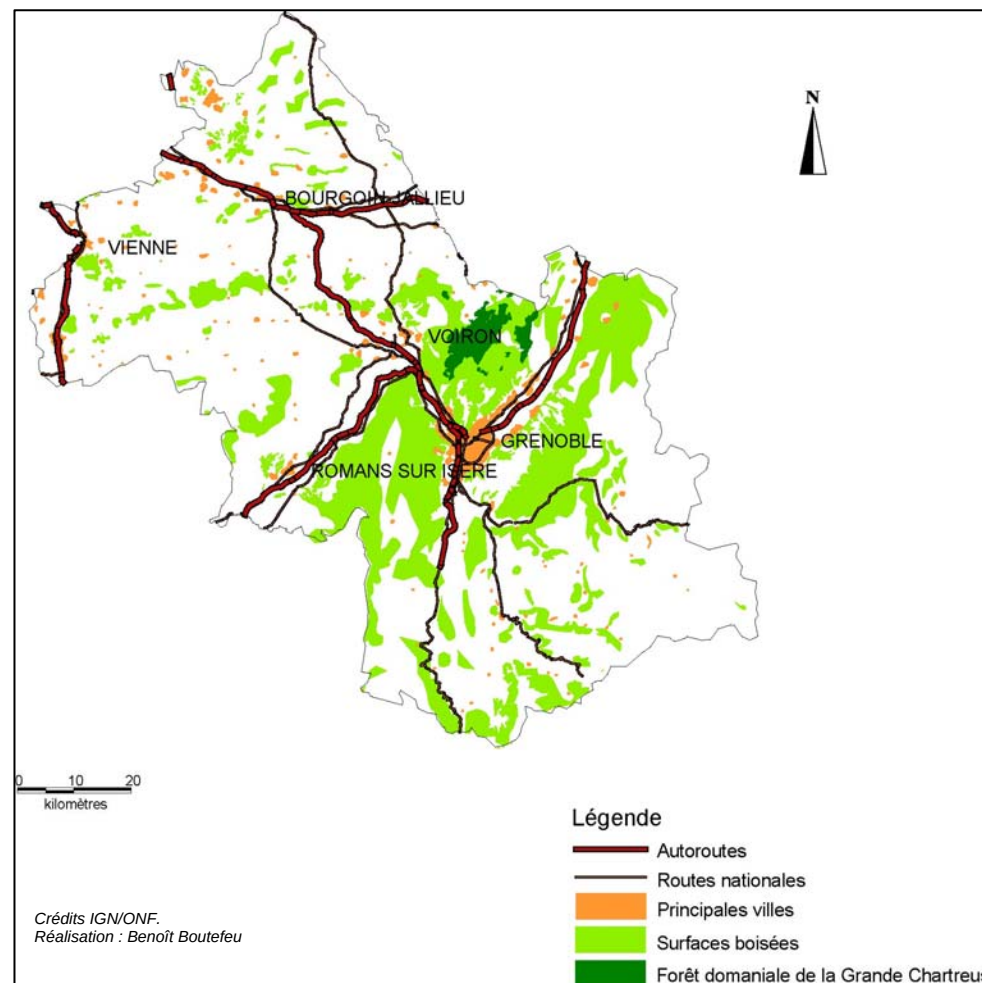
Crédits IGN/ONF. Réalisation : Benoît Boutefeu

Carte 3 : situation de la forêt domaniale de la Grande Chartreuse



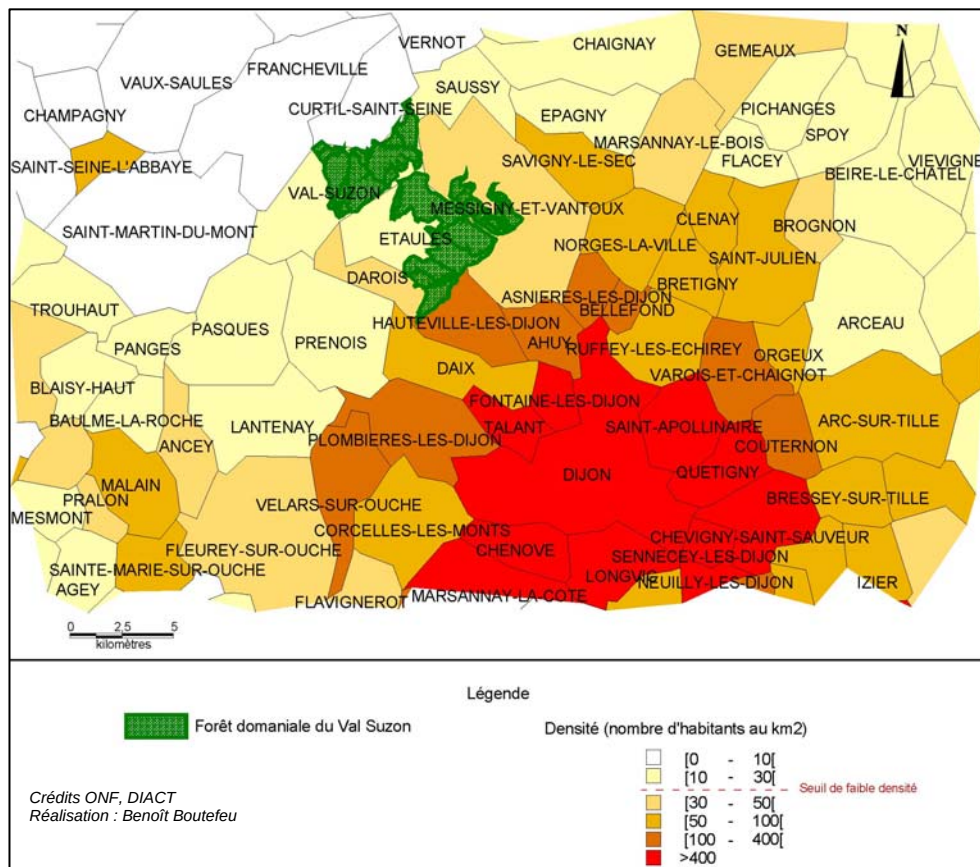
Carte 4 : la Côte d'Or, un département très boisé

Commentaire : avec un taux de boisement de 36%, la Côte d'Or est très bien pourvue en forêts. Celles-ci couvrent notamment une grande partie du Châtillonnais (pointe nord du département) et de la Côte de Bourgogne (du Nord au Sud de Dijon à Beaune). La forêt domaniale du Val Suzon se situe au carrefour de ces deux ensembles géographiques.



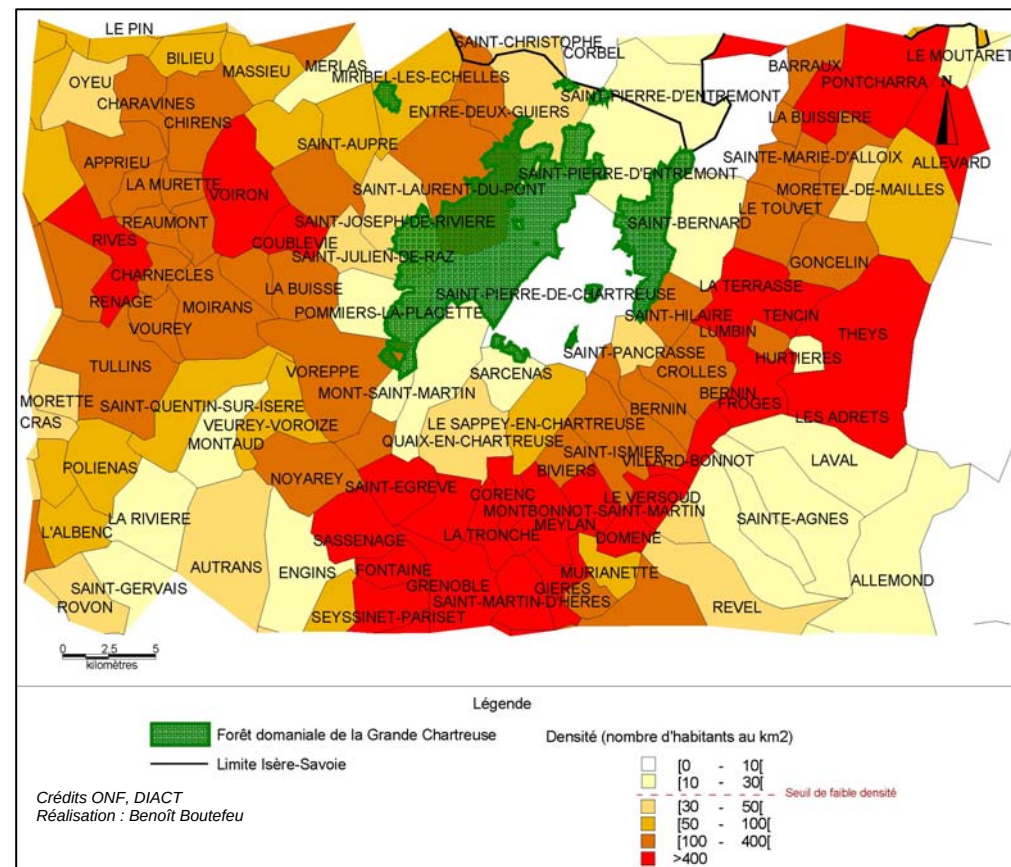
Carte 5 : l'Isère, un département boisé surtout en montagne

Commentaire : boisé sur plus du tiers de son territoire (34,2%), le département de l'Isère est bien doté en forêts. Celles-ci sont surtout localisées sur les montagnes de la Chartreuse, du Vercors et de Belledonne. Avec un taux de boisement de 65%, le massif cartusien est le plus boisé d'entre eux. Les 8400 hectares qui constituent la forêt domaniale de la Grande Chartreuse en font la plus grande des Alpes françaises.



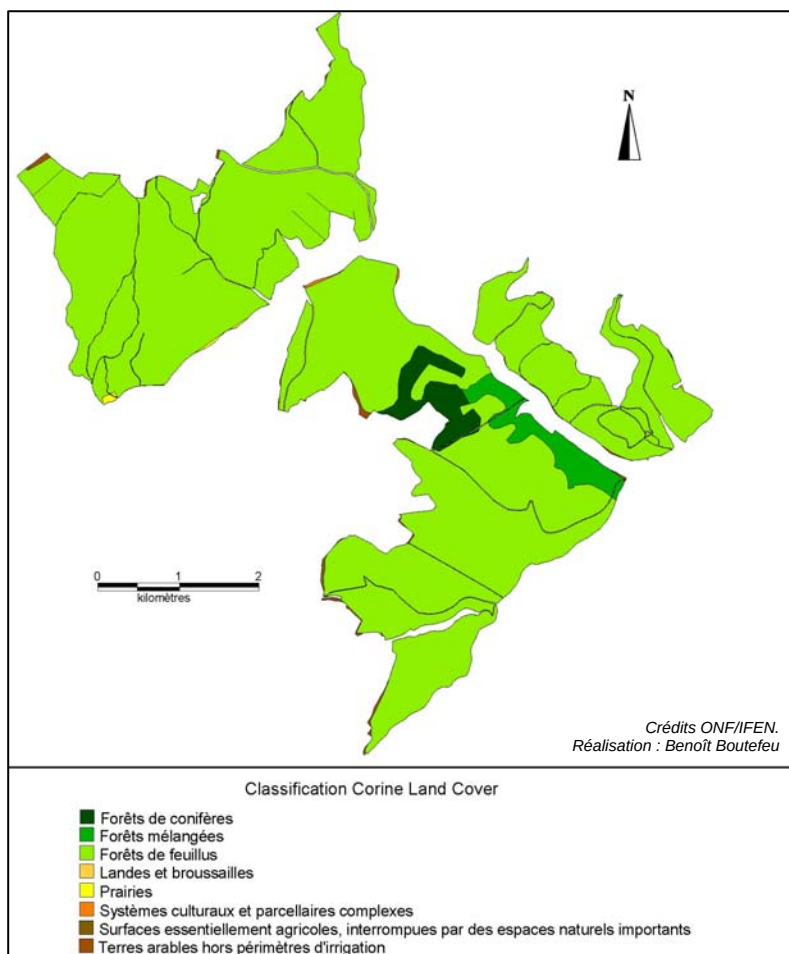
Carte 6 : densité de population autour de la forêt domaniale du Val Suzon

Commentaire : l'agglomération dijonnaise avec ses 237 000 habitants représente presque la moitié de la population du département de la Côte d'Or. La forêt du Val Suzon se situe en limite de cette zone densément peuplée. En revanche le plateau châtilonnais à l'ouest et celui de Langres qui le prolonge au nord sont très ruraux et faiblement peuplés.



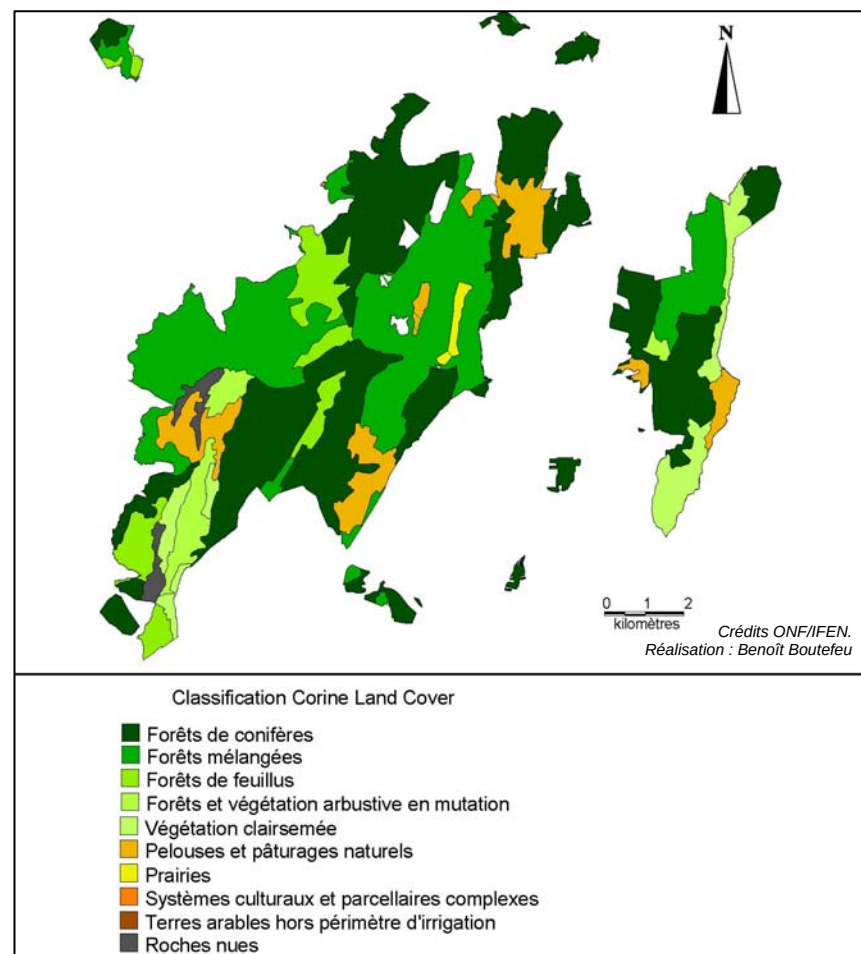
Carte 7 : densité de population autour de la forêt domaniale de la Grande Chartreuse

Commentaire : si le cœur du massif de Chartreuse est peu peuplé, en revanche ses pourtours le sont densément. A l'est, l'agglomération de Voiron regroupe 85 000 habitants. Au sud, Grenoble et sa périphérie forment une cuvette accueillant près de 420 000 habitants. La vallée du Grésivaudan qui la relie à Chambéry, à l'ouest de la Chartreuse, se caractérise également par de fortes densités de population.



Carte 8 : Val Suzon, une forêt dominée par les feuillus

Commentaire : la forêt du Val Suzon est dominée par les feuillus : chênes rouvres et pédonculés pour près de 60% de sa surface. Des plantations d'épicéas en cours de reconversion sont néanmoins encore présentes à proximité du site de la Fontaine de Jouvence.



Carte 9 : la forêt domaniale de la Grande Chartreuse, une hêtraie sapinière de moyenne montagne

Commentaire : la forêt domaniale de la Grande Chartreuse est constituée en majorité de peuplements appartenant à la « hêtraie sapinière ». Les résineux (sapins, épicéas) représentent 75 % de la surface. Les pâturages (prairies ou pelouses) sont limités à quelques sites de plus haute altitude : Charmant Som, Hauts de Chartreuse.

Deux forêts à proximité de métropoles régionales

Critères	Indicateurs	Côte d'Or	Isère	France métropolitaine
Démographie	nombre total d'habitants	507 009 hab	1 093 786 hab	61 166 822 hab
	part de la population urbaine	65,0%	76,5%	75,6%
	part de la population vivant dans l'agglom. principale	46,7%	38,3%	-
Environnement-forêt	proportion de surfaces protégées*	0,1%	6,8%	1,6%
	taux de boisement	36,3%	34,2%	28,4%
	proportion de forêts publiques (% de la surface forestière totale)	50,7%	30,2%	25,4%
	proportion de forêts domaniales (% de la surface forestière totale)	9,1%	7,9%	10,0%
	taux de forêts publiques/habitant	0,32 ha/hab	0,07 ha/hab	0,062 ha/hab

Tableau 2 : critères démographiques et environnementaux des départements de la Côte d'Or et de l'Isère

* protégées réglementairement

Sources : IFN, 1997 ; INSEE, 1999 ; MNHN, 2003 (via l'IFEN)

Critères	Indicateurs	Dijon	Grenoble	France métropolitaine
Démographie	population intra-muros (Dijon, Grenoble)	151 200 hab	157 500 hab	61 166 822 hab
	densité de population (Dijon, Grenoble)	3 715 ha/km ²	8 467 ha/km ²	112 hab/km ²
	population de l'agglomération (communautés d'agglomération)	236 953 hab	419 334 hab	-
	densité d'étudiant*	8,8%	10,1%	3,3%
Economie	revenu net annuel moyen par ménage	17 667 €/an	16 480 €/an	15 027 €/an
	proportion de cadres et professions intellectuelles (% pop. active)	16,1%	21,4%	12,1%
Cadre de vie	capacité hôtelière	1 418 chambres	1 700 chambres	-
	taux espaces verts/habitant	37,7m ² /hab	15,4m ² /hab	-

Tableau 3 : critères démographiques, économiques et de cadre de vie des villes de Dijon et de Grenoble

* nombre d'étudiants au lieu d'étude pour cent habitants

Sources : INSEE, 1999

Les tableaux 2 et 3 donnent un premier aperçu du public potentiel que ces deux forêts peuvent attirer. Elles sont toutes les deux situées à proximité d'importants bassins de vie structurés, autour d'agglomérations de plus de 200 000 habitants. Ces dernières abritent des populations de cadres et d'étudiants supérieures aux moyennes nationales (12,1 % pour les cadres, 3,3 % pour les étudiants). À l'échelle départementale, l'offre forestière est bonne : les taux de boisement sont au-dessus des 28,4 % nationaux, de même que la proportion de surface forestière publique qui dépasse largement les 25,4 % nationaux (cf. cartes 4 et 5). La Côte d'Or, moins peuplée mais tout aussi forestière que l'Isère, dispose logiquement d'un taux de forêts publiques par habitant supérieur. Ce département se distingue également par une population plus rurale que la moyenne nationale de 24,5 %.

D'autres différences apparaissent à l'échelle des territoires des deux agglomérations. La densité de population de Dijon est deux fois plus faible que celle de Grenoble (cf. tableaux 2 et 3). De plus, elle s'enorgueillit d'être parmi les

villes les plus vertes de France, avec un taux d'espaces verts de près 40m²/hab. Cette caractéristique est liée à la politique active en la matière impulsée par Robert Poujade, maire de Dijon de 1971 à 2001 et premier ministre de l'environnement en 1971. Les Dijonnais, plus entourés de chlorophylle que les Grenoblois, devraient logiquement avoir moins besoin « d'aller au bois ». Par ailleurs, Dijon et Grenoble attirent de nombreux touristes comme en témoigne leur capacité d'hébergement élevée. On peut imaginer que ces derniers constituent une partie des visiteurs en forêt.

Les deux massifs forestiers étudiés appartiennent à la « grande famille » des 1426 forêts domaniales, propriétés de l'État gérées par l'ONF. Avec respectivement 2100 ha pour Val Suzon et 8400 pour la Chartreuse, ces deux forêts se situent dans la catégorie des grandes domaniales (1190 ha en moyenne, ONF, 2006d), celles dont les superficies dépassent les 2000 ha (18% seulement des forêts domaniales). Leurs tailles leur confèrent une lisibilité d'autant plus grande qu'elles se situent toutes les deux dans des départements dans lesquels la proportion de forêts domaniales est inférieure à la moyenne nationale (10% en surface forestière). D'un point de vue biogéographique, Val Suzon appartient au « domaine continental », dominé par le hêtre et le chêne en plaine, tandis que par son altitude, la Chartreuse est typique du « domaine alpin », caractérisé par l'épicéa et le sapin (cf. cartes 8 et 9).

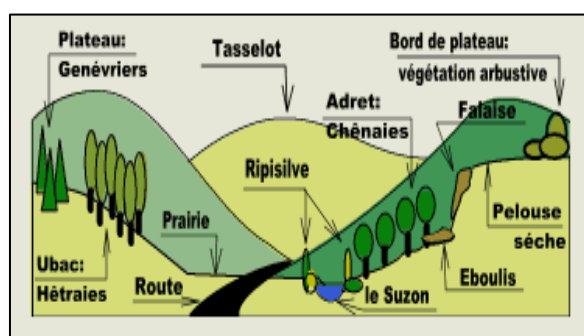


Figure 3 : structure paysagère du Val Suzon

Commentaire : le Suzon coule au fond d'une vallée définie au sein de la dépression d'un anticlinal. Le fond du vallon est constitué de prairies d'élevage en alternance avec de la ripisylve. La forêt, hêtraie à l'ubac et chênaie à l'adret, recouvre les combes. Les abords rocheux du plateau sont plutôt réservés à une végétation xérophyte de type arbustive (source site Internet www.levalsuzon.info.fr).

Par ailleurs, ces deux forêts sont marquées par une histoire riche qui a profondément façonné leurs paysages. La présence humaine en forêt du Val Suzon remonte à la préhistoire, comme le montre la présence de vestiges de forts, de tumulus ou de temples. Le relief accidenté (cf. figure 3) permettait alors aux populations de se protéger d'éventuelles agressions. La forêt du Val Suzon a pris son appellation actuelle avec la réunion en 1869 de trois massifs auparavant séparés : ceux de Jouvence à l'ouest, de Roche Château au sud et de Soiteux au nord (cf. carte 8). Bien que tous trois nationalisés au moment de la révolution française, ils ont une histoire différente. Au Moyen Âge, la forêt de Roche Château servait de terrain de chasse, notamment pour le Duc Philippe le Hardi (XIV^{ème} siècle). Celle de Soiteux correspondait à d'anciennes propriétés de l'Abbaye de Conques, rattachées par la suite à la Sainte Chapelle de Dijon. La réunion des trois massifs au XIX^{ème} siècle a permis d'alimenter en bois le Haut-Fourneau de Val Suzon qui, jusqu'en 1872, a fourni près de 400 m³ de minerai par an.



Photo 3 : la chapelle Saint Bruno, une œuvre des Chartreux, premiers metteurs en scène de la forêt

Commentaire : chapelles, calvaires ou croix sont répartis sur tout le territoire cartusien. La chapelle Saint Bruno construite en 1640 marque l'emplacement du premier ermitage, détruit à neuf reprises et reconstruit plus bas dans la vallée, sur le site de l'actuel couvent.

La forêt de Chartreuse est quant-à elle très imprégnée par son passé religieux. Son nom vient du latin « *cartusia* », signifiant « horrible lieu » ou « endroit retiré ». En 1084, Saint Bruno, accompagné de six compagnons, y fonda un ermitage (cf. photo 3), qui devint le monastère de la Grande Chartreuse, maison-mère de l'ordre éponyme (cf. photo 4). La forêt ainsi que les alpages alentours étaient alors propriété du couvent jusqu'à la confiscation des biens religieux en 1792 à la suite de la révolution (Pépy Émilie-Anne, 2007). Pasteurs plus qu'agriculteurs, les moines ont été aussi au XVIII^{ème} siècle des maîtres de forges puissants. Expulsés après la révolution, ils sont revenus en 1816. Leur unique ressource était alors la fabrication de la liqueur. Déclarés de nouveau indésirables en 1903 avec la loi dite « scélérate », ils se sont exilés en Italie avant de réintégrer leur couvent en 1943. Une convention avec l'État définit depuis les « *modalités de concession à l'ordre des Chartreux, des immeubles dépendant de la propriété domaniale de la Grande Chartreuse* ». Par exemple, l'ONF fournit aujourd'hui gratuitement le monastère en bois d'œuvre et de chauffage.



Cliché B. Boutefeu

Photo 4 : le couvent de la Grande Chartreuse, la maison mère de l'ordre fondé par Saint Bruno

Commentaire : les moines chartreux ont été les premiers « metteurs en scène » de la forêt. Ils l'ont administrée pendant plusieurs siècles en la divisant en un espace sacré, dédié à la pratique spirituelle, et un espace profane, réservé à l'agriculture et à la sylviculture. Malgré la nationalisation des biens ecclésiastiques en 1792, un décret impérial de 1857 organise une réserve (dite « série artistique du polygone ») autour du monastère pour préserver le paysage et garantir la tranquillité des moines.

Les deux massifs forestiers étudiés ne sont pas isolés mais insérés dans des territoires, caractérisés par une histoire. La finalité n'est pas de faire ici une analyse historique détaillée mais de fixer quelques points de repères afin de situer ces deux forêts dans leurs contextes respectifs. Aujourd'hui, les caractéristiques socioéconomiques des bassins de vie auxquels elles appartiennent ont profondément changé. Toutes les deux subissent l'influence croissante des agglomérations proches. D'un point de vue économique, l'« Y » grenoblois, nom donné en raison de la forme de l'urbanisation en « Y » déterminée par la configuration des vallées, est marqué par la présence d'industries des nanotechnologies et de l'informatique. Ces dernières sont réunies dans un pôle d'innovation baptisé « Minatec ». Le bassin dijonnais accueille lui beaucoup d'entreprises de service et d'agroalimentaire, notamment la société de moutarde, Amora©. Ces éléments d'information permettent d'échafauder quelques hypothèses. On peut s'attendre logiquement à retrouver sur chacune de ces deux forêts un public essentiellement citadin. La proportion de cadres et d'étudiants devrait également y être plus élevée qu'ailleurs.

Les deux terrains décrits ont été « utilisés » comme des laboratoires permettant de tester et de faire émerger des hypothèses. Ils n'ont pas valeur de monographie mais d'exemplarité et d'illustration. Notre rapport au terrain se situe à la croisée de la théorie et de la pratique. Un mouvement descendant permet de tester des hypothèses sur site en même temps qu'un autre ascendant en fait émerger de nouvelles. « *L'objet fait le terrain (...) et le terrain fait l'objet* » (Beaud Stéphane et Weber Florence, 1997, p. 50). Plus que des différences, ce sont des caractéristiques permanentes que la comparaison de ces deux sites d'étude a cherché à dégager pour alimenter notre métaphore théâtrale.

2. Observer, interviewer les acteurs et les scénographes

L'enquête « ethnographique » pour étudier les interactions sociales en forêt

Comment décrypter les règles de la mise en scène forestière sur les théâtres forestiers sélectionnés ? L'orientation microsociologique implique des méthodologies proches des enquêtes de type ethnographique. Je me suis placé dans la posture d'un critique d'art dramatique pour aller en coulisse, à la rencontre des acteurs, des metteurs en scène et des auteurs. J'ai assisté à des répétitions et à des représentations pour essayer de comprendre les mises en scène, à la manière de ce qu'a pu faire par exemple Josette Féral auprès de comédiens et de metteurs en scène reconnus (Féral Josette, 1997). Même si les ethnologues s'en défendent et ne l'assument pas toujours, leur pratique du terrain a une réelle parenté avec le journalisme d'investigation. Les premiers à avoir formalisé et utilisé ces techniques d'enquête au sein de l'École de Chicago, comme Thomas et Znaniecki dans leur thèse sur les paysans polonais, ne s'en cachaient du reste pas (Coulon Alain, 1992 ; Grafmeyer Yves et Isaac Joseph, 1984). Robert Park, l'une des grandes figures fondatrices de l'École de Chicago, fut d'ailleurs journaliste avant d'être nommé professeur. Pour Yves Winkin, si les méthodes sont communes, l'ethnographie ne diffère du journalisme que par son rapport à la théorie (Winkin Yves, 1996, p. 108).

Qu'elle soit policière, journalistique, parlementaire, administrative ou encore ethnographique, l'enquête - du latin *enqueste* « recherche » - vise à établir « la vérité par l'interrogation de témoins et la réunion d'éléments d'information » (Dictionnaire Trésor de la Langue Française). Mais si le policier cherche à reconstituer des faits de causalité, l'ethnologue risque fort de se sentir mal à l'aise face à ce concept de « vérité ». Comment prouver « objectivement » la nature de liens sociaux, de représentations du monde ou de l'altérité ? Edgar Morin rappelle le principe de « *scientificité limitée* » des sciences humaines et sociales (Morin Edgar, 1984, p. 7). Pour ce théoricien de la complexité, « *il n'y a pas de praxis privilégiée qui sécrète d'elle-même la vérité sociologique* » (Morin Edgar, 1984,

p. 81). De même, Stéphane Beaud et Florence Weber refusent de placer l'ethnologie sous la contrainte d'une objectivité virtuelle.

« Il n'y a pas de « vérité objective » d'une situation. Il n'y a que des vérités subjectives partielles et la vérité objective (celle que peut découvrir l'analyste par comparaison, par étude) est elle-même partielle. » (Beaud Stéphane et Weber Florence, 1997, p. 303).

L'objectivation du fait social passe selon eux par des enquêtes, sous la forme d'entretiens et d'observations.

« L'enquête s'apprend de manière sinueuse et chaotique » (Beaud Stéphane et Weber Florence, 1997, p.12) peut-on lire dans un ouvrage de référence consacré aux méthodologies ethnographiques. D'autres « guides de terrain » soulignent l'impossibilité de formaliser ce type d'enquête. Leur qualité semble plus relever d'un « savoir être », d'une expérience, que d'un « savoir-faire » et d'une technicité stabilisée (Arborio Anne-Marie et Fournier Pierre, 2003 ; Blanchet Anne et Gotman Alain, 1992). Yves Winkin va même plus loin : *« il ne sert pas à grand chose de lui [l'apprenti ethnographe] faire lire un manuel de méthodologie qualitative »* (Winkin Yves, 1996, p.105). Malgré ces difficultés d'appréhension, l'immersion sur le terrain apparaît aux yeux de tous comme une nécessité. Claude Lévi-Strauss, l'un des pères de l'anthropologie structurale, la conçoit comme une épreuve indispensable à la production de connaissances scientifiques.

« L'anthropologue a besoin de l'expérience du terrain. Pour lui, elle n'est ni un but de sa profession, ni un achèvement de sa culture, ni un apprentissage technique. Elle représente un moment crucial de son éducation (...). Cette situation présente de grandes analogies avec celle qui prévaut en psychanalyse (...) Pour l'anthropologue, la pratique du terrain constitue l'équivalent de cette expérience unique. » (Claude Lévi-Strauss, cité par Olivési Stéphane, 2004).

Dans ses travaux, Yann Calbérac a montré comment les géographes investissent leur relation au terrain d'une forte charge émotive. Ils la décrivent sur le mode du récit, reflétant une expérience personnelle forte et un vécu dense (Calbérac Yann, 2005). Les enquêtes de terrain par entretiens et observations résisteraient-elles à toute tentative de formalisation ? S'il n'existe pas de règles universelles et absolues, il est en revanche nécessaire de respecter un principe fondamental de distanciation. Puisque la neutralité sociologique n'existe plus dès lors que le chercheur participe aux interactions sociales qu'il étudie, il doit prendre en

compte sa propre subjectivité. Sans sombrer dans une autoanalyse égotique qui relèguerait au second plan l'objet de sa recherche, l'ethnologue doit décrire avec honnêteté son immersion sur le terrain. C'est ce que je me propose de faire dans cette partie.

Une stratégie d'échantillonnage par « cœur de cible »

La première étape, après avoir sélectionné deux théâtres forestiers, fut de constituer une liste des acteurs à rencontrer. Cette démarche s'est déroulée en concertation avec les gestionnaires de terrain. En effet, mon appartenance institutionnelle à l'ONF a largement facilité la tâche pour me rapprocher des responsables forestiers locaux. Ces « *informateurs* » (Combessie Jean-Claude, 1996) ou « *alliés* » (Beaud Stéphane et Weber Florence, 1997) m'ont fourni les coordonnées de personnes à interroger dans le cadre de mes travaux, donnant ainsi une première vision sociologique empirique des interactions entre les acteurs des territoires forestiers considérés.

J'ai ensuite procédé de proche en proche, allant à la rencontre de nouveaux protagonistes cités par mes interlocuteurs. L'échantillonnage procède d'une méthodologie que les anthropologues qualifient de « *boule de neige* ». Bien qu'inductive, elle respecte néanmoins une certaine logique. En effet, à partir des enjeux locaux décrits par mes « *informateurs* » et révélés par la bibliographie préalable, trois types d'acteurs à rencontrer ont été distingués selon une stratégie de « cœur de cible » (cf. figures 4 et 5) : le « noyau dur », c'est-à-dire les personnalités « incontournables », le « premier cercle » constitué des personnalités ayant une influence certaine sur la forêt, et enfin le « second cercle » regroupant des acteurs jouant un rôle limité ou ayant valeur d'observateurs privilégiés. Cette hiérarchie *a priori* n'a valeur que d'hypothèse de travail et n'augure en rien des rôles réellement joués par chacun dans les deux théâtres forestiers étudiés.

n°	Type d'organisation	Nom de l'organisation	Fonction de l'acteur
1	administration	DDAF Isère	responsable de la cellule forêt
2	administration	DIREN Rhône-Alpes	chargé de mission PNR
3	association	ADAYG	chargé de mission forêt
4	association	Adjudicataire de chasse	responsable d'une adjudication
5	association	Cartusiana	accompagnateur moyenne montagne
6	association	COFOR Isère	président des COFOR 38
7	association	Créaboïs	directeur de Créaboïs
8	association	Fédération des alpages de l'Isère	chargé de mission
9	association	FRAPNA Isère	présidente
10	association	FRAPNA Isère	responsable de la commission forêt
11	collectivité territoriale	conseil général Isère	conseiller technique environnement
12	collectivité territoriale	conseil général Isère	vice-président, chargé de agriculture et de la forêt
13	collectivité territoriale	conseil général Isère	vice-président, chargé de l'environnement
14	collectivité territoriale	conseil régional de Rhône-Alpes	chargé de mission PNR
15	collectivité territoriale	La Métro (communauté urbaine de Grenoble)	chargé de mission environnement
16	collectivité territoriale	PNR de Chartreuse	chargé de mission tourisme
17	collectivité territoriale	PNR de Chartreuse	directeur du PNR
18	collectivité territoriale	PNR de Chartreuse	technicien PNR/CRPF
19	collectivité territoriale	PNR de Chartreuse	vice-président, chargé de l'agriculture
20	collectivité territoriale	PNR de Chartreuse	vice-président, chargé du tourisme
21	commune	commune de Saint-Pierre de Chartreuse	maire de Saint-Pierre de Chartreuse
22	entreprise	Locatelli SA	exploitant/marchand de bois
23	entreprise	Saule SARL	exploitant forestier
24	entreprise	scierie Bovagnet	scieur
25	entreprise	scierie Rey	scieur
26	entreprise	scierie Sourd	scieur
27	ONF	Agence ONF Isère	agent patrimonial
28	ONF	Agence ONF Isère	agent patrimonial, chargé de communication
29	ONF	Agence ONF Isère	agent patrimonial, spécialisé accueil du public
30	ONF	Agence ONF Isère	agent patrimonial, spécialisé environnement
31	ONF	Agence ONF Isère	chargé de mission éducation à l'environnement
32	ONF	Agence ONF Isère	chargé de mission environnement
33	ONF	Agence ONF Isère	chef du service aménagement foncier, étude et environnement
34	ONF	Agence ONF Isère	directeur d'agence
35	ONF	Agence ONF Isère	technicien, chef de l'UT Chartreuse
36	autre	artiste indépendant	artiste indépendant
37	autre	forêt magazine	rédacteur en chef
38	autre	monastère de la Grande Chartreuse	moine chartreux

Tableau 4 : liste des acteurs interrogés à propos de la forêt de Chartreuse

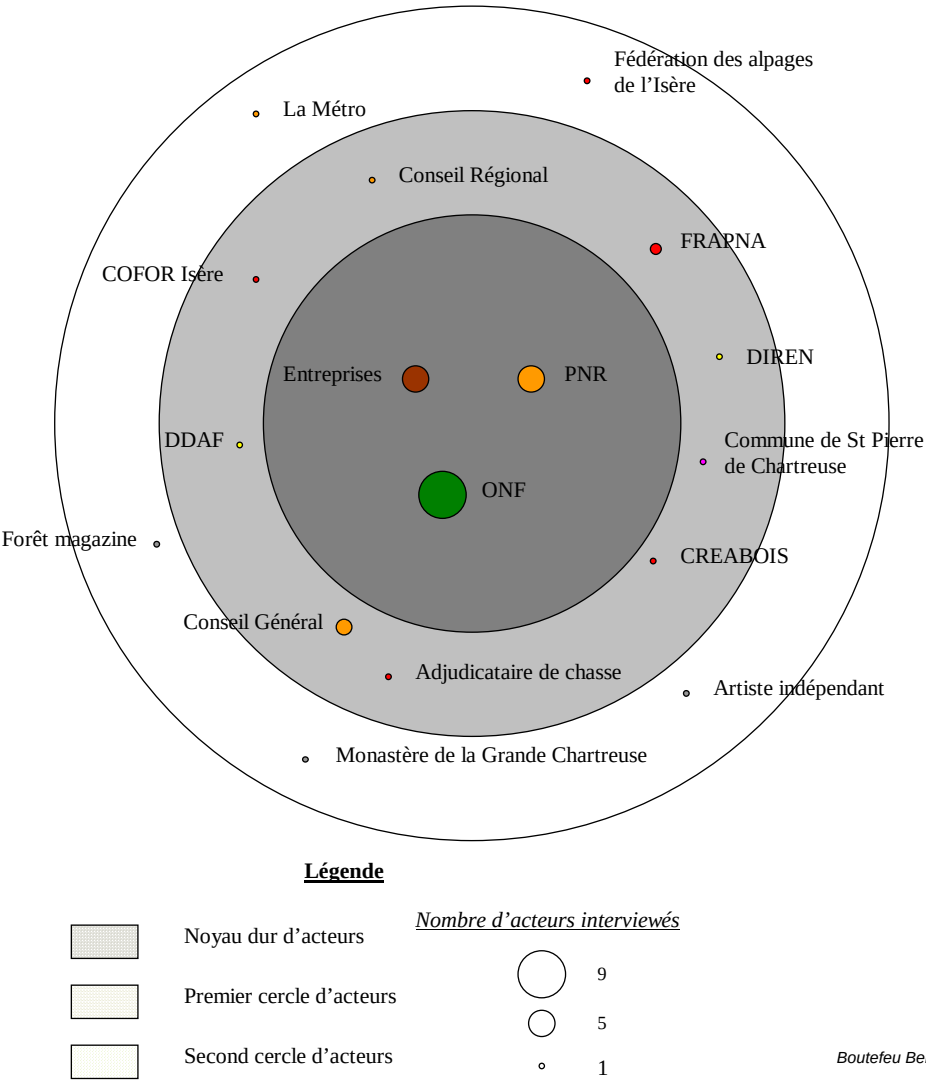


Figure 4 : stratégie d'échantillonnage par « cœur de cible » adoptée en Chartreuse

Commentaire : l'ONF et le parc régional, en tant que gestionnaire et animateur du territoire, constituent des acteurs incontournables. Les entreprises de la filière-bois (exploitants, scieurs), parce qu'elles représentent l'épine dorsale de l'économie locale (120 entreprises), ont également été considérées comme faisant partie du noyau dur des acteurs. Les acteurs institutionnels (DDAF, DIREN, Conseil général, Conseil régional) et les associations (chasseurs, écologistes) sont quant à elles, situées sur le « second cercle ». Cette représentation par « cœur de cible » est simplifiée : la plupart des personnes interrogées sont des « poly-acteurs ». Par exemple, certains élus rattachés ici au parc de Chartreuse sont également maires de communes de montagne.

n°	Type d'organisation	Nom de l'organisation	Fonction de l'acteur
1	administration	DDAF Côte d'Or	responsable de la cellule forêt
2	administration	DIREN Bourgogne	chargé de mission Natura 2000
3	administration	DIREN Bourgogne	inspecteur des sites classés
4	association	Adjudicataire de chasse	responsable d'une adjudication (lot 2)
5	association	Adjudicataire de chasse	responsable d'une adjudication (lot 3)
6	association	Aprovalbois	directeur d'aprovalbois
7	association	CAF de Côte d'Or	président
8	association	CDRP	responsable de la commission sentiers
9	association	CEOB l'Aile Brisée	président
10	association	club des randonneurs dijonnais	responsable de la section VTT
11	association	COFOR Côte d'Or	président des COFOR 21
12	association	Bourgogne	responsable du service scientifique
13	collectivité territoriale	COMADI	chef du service environnement
14	collectivité territoriale	conseil général de Côte d'Or	chef du service équipement rural
15	commune	commune de Messiny	forêt
16	commune	commune de Val Suzon	maire de Val Suzon
17	commune	commune d'Etaules	maire d'Etaules
18	ONF	Agence ONF de Dijon	agent patrimonial
19	ONF	Agence ONF de Dijon	agent patrimonial
20	ONF	Agence ONF de Dijon	chef de projet aménagement
21	ONF	Agence ONF de Dijon	chef de projet écotourisme
22	ONF	Agence ONF de Dijon	chef du service étude travaux
23	ONF	Agence ONF de Dijon	communication
24	ONF	Direction territoriale Bourgogne	environnement
25	autre	scientifique en retraite	scientifique en retraite

Tableau 5 : liste des acteurs interrogés à propos de la forêt du Val Suzon

Remarque : depuis 2007, l'agence ONF de Côte d'Or a fusionné avec celle de Saône et Loire pour former l'agence Sud Bourgogne

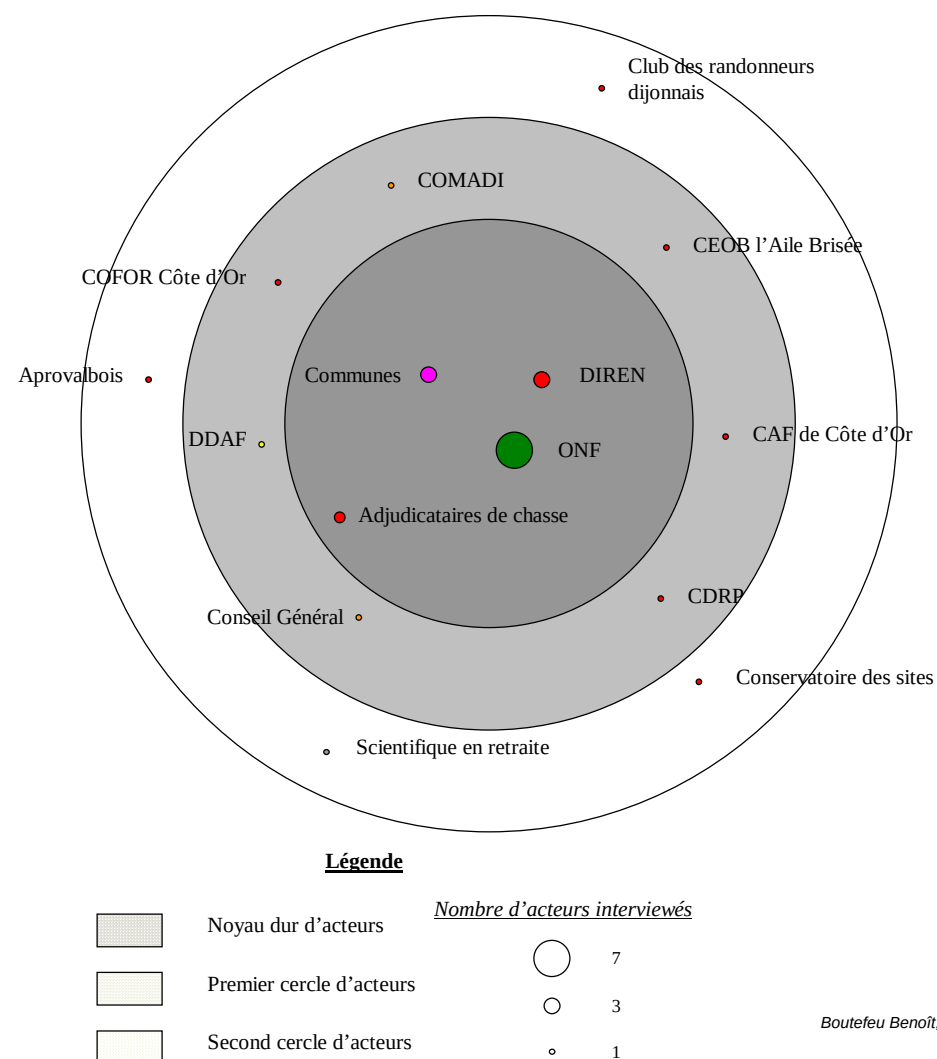


Figure 5 : stratégie d'échantillonnage par « cœur de cible » adoptée au Val Suzon

Commentaire : parce que la forêt du Val Suzon est un site classé, la DIREN a été considérée a priori comme faisant partie du « noyau dur » des acteurs. Le poids économique de la chasse (premier revenu de la forêt) fait des adjudicataires un acteur incontournable. Par ailleurs, compte-tenu de l'importance des forêts communales attenantes et de la réalisation d'une charte forestière de territoire, les élus ont également leur mot à dire sur la gestion pratiquée. Les collectivités territoriales (conseil général, communauté d'agglomération) apparaissent sur le « second cercle ». Compte-tenu de l'absence des enjeux de production de bois et de l'inexistence d'entreprises du bois locales, aucun exploitant ou scieur n'a été ici interrogé. L'interprofession régionale « aprovalbois » fait office de représentant de leurs intérêts.

Afin de convaincre mes acteurs de « jouer le jeu » d'une interview, tous les moyens de communication ont été utilisés : courriel, courrier, téléphone. La carte de visite « ONF » a été privilégiée car elle légitime et crédibilise la démarche : le caractère institutionnel d'un travail financé par un commanditaire est reconnu plus facilement qu'une demande émanant d'un étudiant en thèse. Un chef de service dans une administration ou une collectivité peut difficilement refuser un entretien à un « collègue » d'une structure avec laquelle il travaille régulièrement. Solliciter des interviews sous couvert de l'ONF peut cependant générer des réticences. Ce fut le cas pour quelques associations naturalistes et des chasseurs méfiants ou hostiles vis-à-vis des forestiers. Si la carte de visite ONF est utile pour obtenir des rendez-vous, il faut la manier avec précaution et toujours rappeler que les travaux sont conduits dans un laboratoire de recherche indépendant. J'ai envoyé à tous mes interlocuteurs la maquette de présentation de mes recherches avant chaque rendez-vous.

Dans l'immense majorité des cas, une fois le contact identifié au sein de la structure, je n'ai pas eu trop de difficultés à obtenir un entretien, parfois cependant au prix d'une nécessaire opiniâtreté. Certains interlocuteurs ayant des responsabilités importantes (directeurs ou chefs de service) ou des élus cumulant plusieurs mandats ont été beaucoup moins accessibles, voire parfois impossibles à rencontrer, compte-tenu de leur manque de disponibilité. Avant chaque entretien, j'ai présenté rapidement le contexte de mon travail. Généralement, les interviews se sont bien déroulées, mêmes si certaines ont été parfois un peu chaotiques, perturbées par des coups de téléphone ou d'autres sollicitations extérieures. Elles ont été conduites dans un premier temps à l'aide d'un guide d'entretien destiné à faciliter la fluidité de la discussion (cf. annexe 1). Au fur et à mesure de mes entretiens, je me suis senti plus à l'aise et suffisamment confiant pour abandonner ce filet de sécurité.

Le nombre de personnes à interroger sur chacun des sites est potentiellement énorme. J'ai arrêté de mener des entretiens quand il m'a semblé avoir fait le tour des personnalités clefs. La recherche de nouveaux acteurs plus marginaux devient alors trop coûteuse en temps et en énergie. Certains sociologues (Mallein Philippe et al., 2002) considèrent qu'il existe un seuil au-delà duquel il n'est plus rentable

de réaliser des entretiens supplémentaires, au regard de la probabilité de récolter de nouvelles informations. Cet optimum n'est pas évident à évaluer : pour ma part, je considère l'avoir atteint sur mes deux terrains. 38 interviews ont été conduites en Chartreuse et 25 au Val Suzon. Les entretiens se sont déroulés de janvier 2005 à mai 2006. Leur durée moyenne est de 1h20. Ils ont eu lieu la plupart du temps dans des bureaux, des salles de réunion, voire parfois au domicile des interviewés dans le cas des chasseurs ou des agents forestiers.

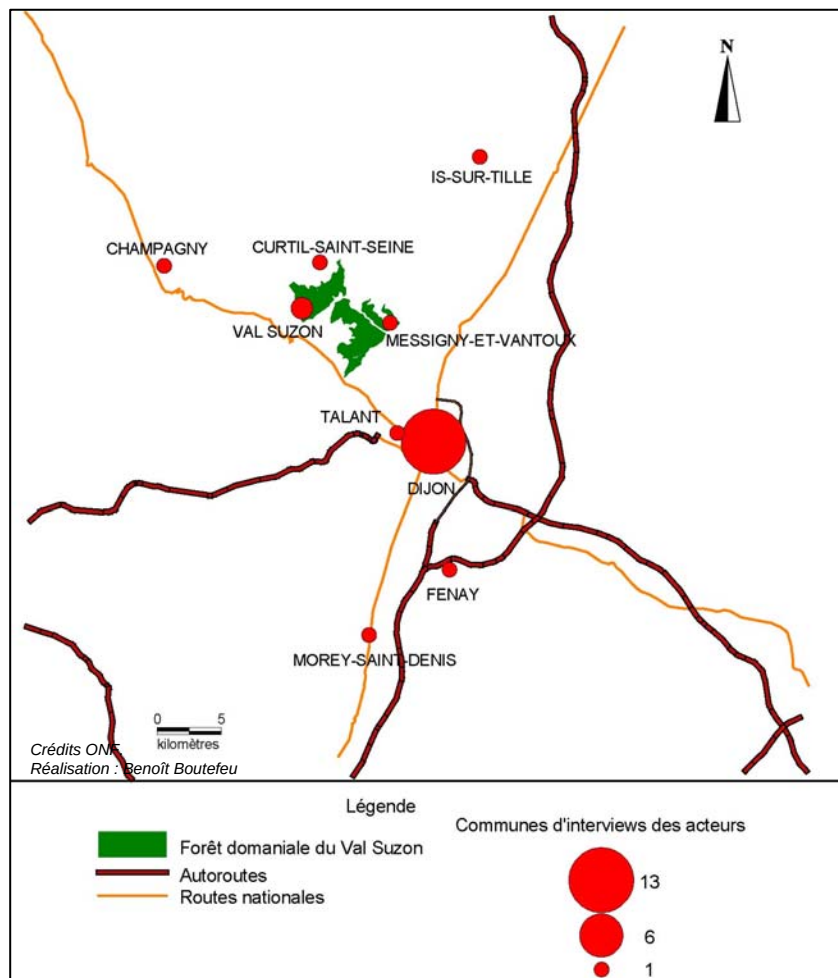
L'acquisition du « savoir-être » se paie au prix de l'expérience (Beaud Stéphane et Weber Florence, 1997, p. 204). Le but du jeu consiste à « *faire dire* » (Mauz Isabelle, 2002, p. 64), c'est-à-dire à placer l'interviewé dans une situation de conversation naturelle. Il faut l'amener à le faire réagir sur des thématiques précises, en essayant d'atténuer au maximum l'artificialité de la discussion. Dans mon cas, les interviews ont respecté la plupart du temps une même logique de progression : d'abord une présentation de la structure dans laquelle travaille mon interlocuteur puis sa vision de la forêt, des différents acteurs et enfin des éléments plus intimes et personnels à propos de ses émotions en forêt. J'ai demandé à mes interlocuteurs de réagir à l'approche théâtrale proposée et de se situer dans cette métaphore comme premiers rôles, figurant ou metteurs en scène. À partir d'un discours général et neutre, la logique de l'entretien a progressé vers des informations plus intimes et personnelles.

Chaque entretien est une expérience unique et non-reproductible. L'objectif est d'arriver à faire parler l'interviewé de manière libre et spontanée, d'éviter qu'il ne s'abrite derrière un discours institutionnel convenu, comme c'est souvent le cas avec les cadres et les responsables d'une structure étatique. Il faut pour cela gagner sa confiance (Beaud Stéphane et Weber Florence, p. 203), tâche qu'aucun manuel pratique ne peut évidemment formaliser. Un entretien réussi est surtout affaire d'expérience, d'intuition et d'adaptation à la personnalité de chaque interlocuteur. Il faut ne pas laisser trop transparaître ses états d'âme ou ses réactions, tout en adoptant une posture d'empathie bienveillante (Larrère Raphaël, 2003). Pour Madeleine Grawitz, l'entretien comme le théâtre « *obéit à des règles précises, l'ennui c'est qu'on ne sait pas lesquelles* » (Grawitz Madeleine, 1996, p. 606).

Tous les entretiens ont été retranscrits le jour même à partir des notes prises au cours de l'interview. L'utilisation d'un magnétophone a été proscrite car elle peut être bloquante, comme je l'ai constaté au cours de travaux antérieurs (Boutefeu Benoît, 2003). Cela ne fait que renforcer l'artificialité de la conversation et nuit à la recherche de spontanéité. La retranscription procède plus d'une reconstitution de l'entretien que d'une simple mise au propre de notes. « *Transcrire c'est déjà interpréter* » (Beaud Stéphane et Weber Florence, p. 248). Mon objectif a été de rester fidèle aux discours de mon interlocuteur, de relater au mieux ses propos, sans toutefois utiliser exactement le même registre de langage que lui. Les informations ainsi recueillies sont riches mais également hétérogènes. Le matériau n'est pas exactement de première main puisqu'il est le fruit d'un discours coproduit et retranscrit *a posteriori*. Par ailleurs, même avec beaucoup de tact, de doigté et d'expérience dans la conduite d'entretiens, il est toujours très délicat d'estimer le non-dit, le flou, la manipulation inconsciente ou non de l'enquêteur par l'interviewé. La réciproque est également vraie, dans la mesure où le chercheur n'est pas à l'abri de ses propres vices cachés, qui peuvent le conduire inconsciemment à orienter fortement l'entretien dans une direction privilégiée.

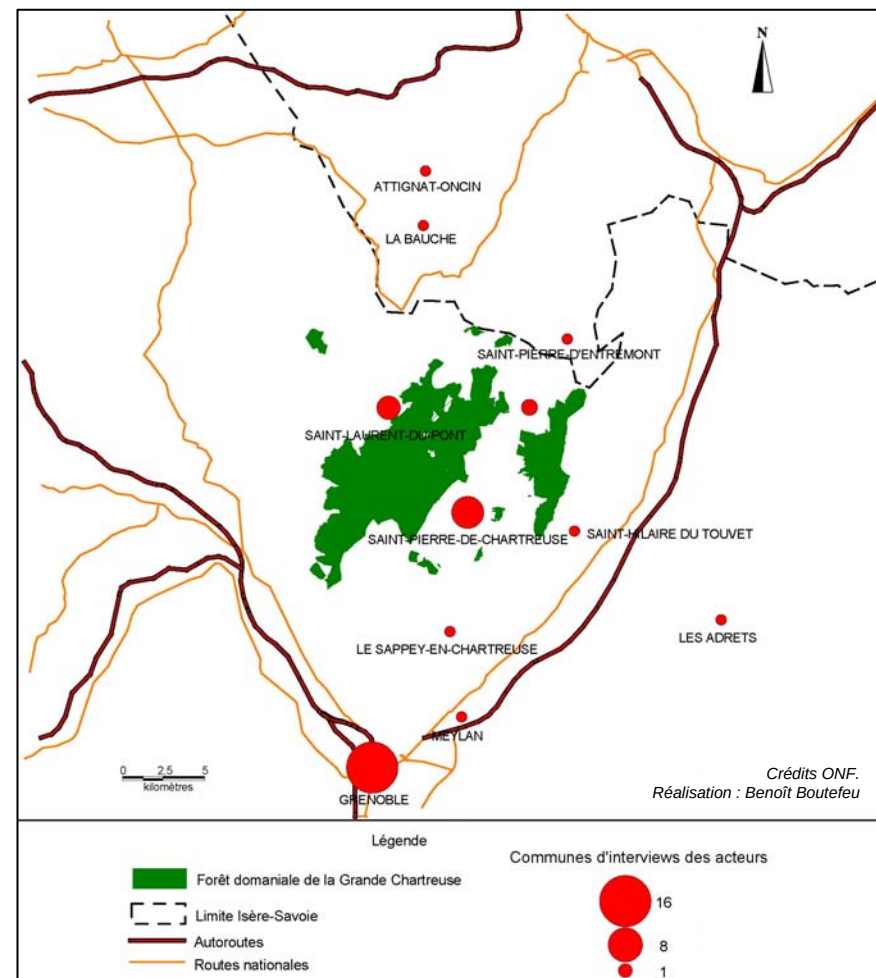
Des acteurs forestiers qui jouent en général plusieurs rôles

Il est possible de hiérarchiser les interviewés en fonction de leur organisme d'appartenance, de leur statut, de leur territoire de compétence ou encore de leur lien plus ou moins direct avec la forêt. C'est la démarche que j'ai suivie dans un premier temps en construisant une base de données. Celle-ci était censée me permettre d'établir une cartographie des relations entre acteurs. Malheureusement, cette approche systématique informatisée s'est avérée très décevante car trop simplificatrice et incapable de rendre compte de la complexité des interactions réellement observées. Par ailleurs, le recours à des logiciels de représentations graphiques (par exemple, Pajek© développé par des universitaires tchèques) inspirées de la théorie de l'acteur réseau (Mercklé Pierre, 2004) a donné des résultats illisibles. À ce stade de la thèse, nous avons privilégié une approche neutre et descriptive reposant sur une présentation des interviewés selon leur fonction dans l'organisation qu'ils représentent et selon leur territoire d'influence.



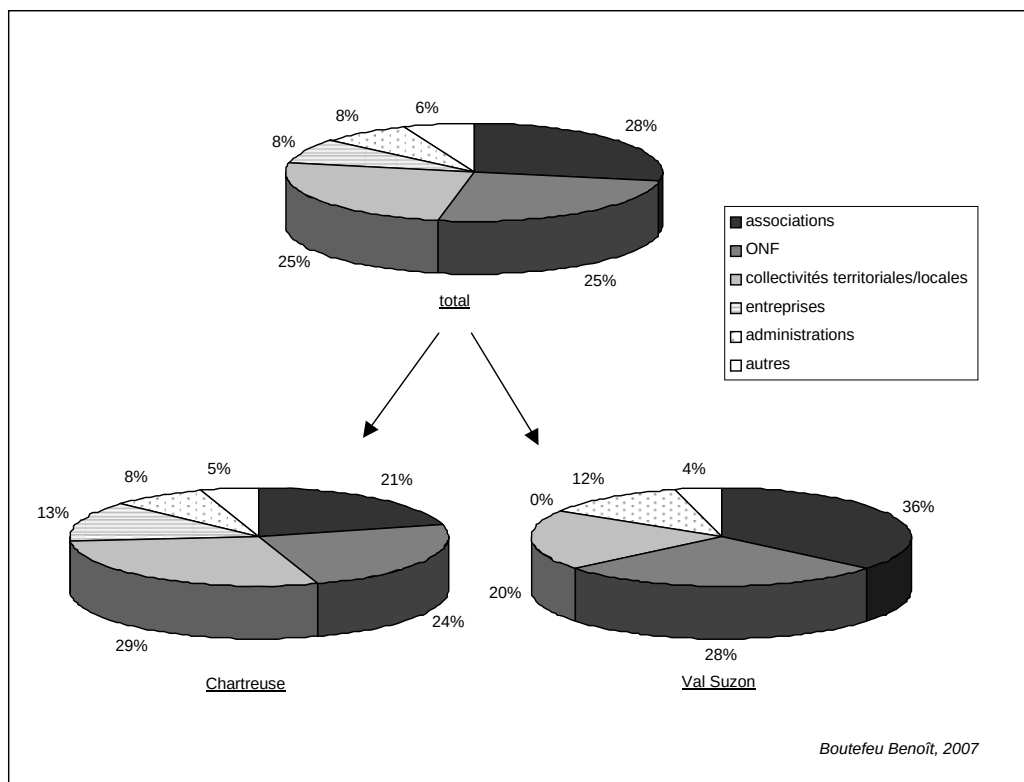
Carte 10 : localisation des acteurs interviewés à propos de la forêt du Val Suzon

Commentaire : l'analyse est identique à celle menée en Chartreuse (cf. carte 11). Le tropisme de l'agglomération dijonnaise est encore plus fort que celui de Grenoble. Seuls les agents patrimoniaux ONF et les élus locaux sont « affiliés » directement à la forêt du Val Suzon. Les représentants d'associations (sportives, naturalistes ou de chasse) rencontrés sont presque tous localisés à Dijon.



Carte 11 : localisation des acteurs interviewés à propos de la forêt de Chartreuse

Commentaire : près de la moitié des interviews à propos de la forêt cartusienne s'est déroulée à Grenoble. Deux (DIREN, Conseil Régional) ont eu lieu à Lyon. La plupart des acteurs concernés par cette forêt domaniale ont donc un rayon d'action qui dépasse largement le seul massif de Chartreuse, pour porter en général sur tout le territoire du département de l'Isère. Ces acteurs interviennent donc dans plusieurs théâtres forestiers à la fois et ont l'habitude de se côtoyer dans différentes instances.



Graphique 1 : répartition des personnes interrogées selon leur type d'organisation d'appartenance

Remarque : par souci de lisibilité les communes ont été ajoutées dans la rubrique « collectivités territoriales et locales »

Les cartes 10 et 11 permettent de localiser les lieux d'interviews. En Isère comme en Côte d'Or, la plupart des acteurs interrogés interviennent dans plusieurs théâtres forestiers. La majorité d'entre eux n'est pas « sociétaire » ou affiliée strictement aux forêts considérées et a un rayon d'action sur l'ensemble du département, voire plus. Les tableaux 4 et 5 présentent la liste des personnes interrogées sur chacun des deux terrains. Pour respecter l'anonymat des interviewés, aucun nom n'a été mentionné. Leur nombre est supérieur dans le cas de la forêt domaniale de Chartreuse par rapport à celui du Val Suzon. La présence d'un parc naturel régional et une plus forte implication des collectivités territoriales comme le conseil général de l'Isère expliquent cette différence d'échantillonnage. Le graphique 1 permet de visualiser rapidement la répartition des interviewés en fonction de leur organisation d'appartenance. La structuration des deux échantillons est grossièrement similaire. Trois groupes de même

importance réunissent les trois quarts des personnes rencontrées : les forestiers de l'ONF, les représentants des collectivités territoriales ou locales et les associatifs. Un dernier quart plus hétérogène regroupe les représentants d'entreprises de la filière bois, d'administrations ou d'autres types d'interlocuteurs.

Pour évaluer la représentativité de ces deux échantillons, il faudrait pouvoir, dans un bilan exhaustif, les comparer à tous les acteurs intervenant dans ces forêts. Un tel état des lieux semble irréalisable et même illusoire. Certaines entreprises d'exploitation forestière domiciliées à plusieurs centaines de kilomètres du massif forestier étudié peuvent intervenir de manière ponctuelle sur un chantier d'exploitation. Au sein même d'une structure comme l'ONF, des agents patrimoniaux sont affectés à temps plein sur une partie du massif considéré, tandis que les chefs de projet peuvent s'y rendre pour plusieurs jours afin de traiter de thématiques précises et ponctuelles. Il en va de même pour les associations d'usagers qui ne sont pas directement affiliées à un massif spécifique. Elles peuvent interagir par intermittence avec d'autres acteurs, à l'occasion d'une charte forestière de territoire par exemple. Enfin, presque la moitié des personnes interrogées sont des « doubles », voire des « triples » acteurs forestiers : elles occupent plusieurs fonctions en rapport avec la forêt au sein de différentes organisations.

fonction 1	fonction 2
chargé de mission environnement à la Métro	responsable d'association environnementale
vice-président du PNR de Chartreuse	maire de Saint-Hilaire du Touvet
président des COFOR de l'Isère	conseiller technique pour la forêt au conseil général
technicien forestier à la DDAF	chasseur
chargé de mission FAI	inscrit en thèse de sociologie sur les acteurs environnementaux
technicien CRPF (50% de son temps)	technicien au PNR de Chartreuse (50% de son temps)
agent patrimonial, spécialisé accueil du public	directeur d'un foyer ski de fond
chargé de mission éducation à l'environnement	chasseur
agent, chargé de communication	directeur d'un office de tourisme
vice-président du PNR de Chartreuse	maire de la Bauche
maire de Saint-Pierre de Chartreuse	chasseur
vice-président du conseil général en charge de la forêt	forestier en retraite
vice-président du conseil général en charge de l'environnement	chasseur
accompagnateur à Cartusiana	formateur environnement en lycée agricole
conseiller technique environnement au conseil général	fondateur de la FRAPNA
exploitant/marchand de bois	propriétaire forestier

Tableau 6 : les « doubles-acteurs » interviewés en Chartreuse

Le tableau 6 dresse un bilan des « doubles acteurs » rencontrés en Chartreuse. Ils représentent presque la moitié des personnes interrogées sur ce massif. Quelques-uns exercent même une troisième fonction en rapport avec la forêt. Pour cause de cumul des mandats, les élus figurent au premier rang des « doubles acteurs ». Si certaines associations de fonctions sont habituelles, comme par exemple le fait d'être à la fois forestier et chasseur, d'autres sont plus surprenantes. Qui aurait pu imaginer que l'un des leaders des écologistes du conseil général de l'Isère fut également chasseur ? En plus du statut de « poly-acteur », d'autres éléments biographiques peuvent intervenir dans la construction des représentations des acteurs sur la forêt. Le fait que le responsable de l'ONF Isère ait été directeur-adjoint d'un parc national peut expliquer sa sensibilité environnementale. De même, l'union conjugale d'un agent forestier avec une responsable du parc régional peut favoriser le dialogue entre ces deux institutions.

La catégorisation des acteurs selon leur statut, leur organisation d'appartenance ou encore leur territoire de compétence ne préjuge donc en rien de la nature des interactions observées. Habiter la même commune peut également sceller des amitiés et expliquer des rapprochements que la logique institutionnelle ne permet pas d'imaginer *a priori*. Par exemple, la présidente de la FRAPNA connaît bien le responsable forestier de la DDAF parce qu'ils résident dans le même village où ils s'investissent tous les deux dans la vie associative. On pourrait multiplier les exemples. Il ne s'agit pas de réduire les rapports institutionnels à des amitiés, des inimitiés, ou à des « histoires de personnes ». Par ailleurs, celles-ci exercent à l'évidence une influence déterminante, elles ne sont pas toujours faciles à déceler.

La complexité du jeu d'acteurs échappe à toute tentative de classement et de modélisation. Seule une approche fine ayant recours aux portraits biographiques, aux parcours de vie permet, sinon de la restituer, du moins de l'appréhender. L'approche théâtralisée adoptée permet d'intégrer ces composantes individuelles et psychoaffectives. Elle tranche avec les thèses classiques de la sociologie des organisations qui évacuent systématiquement ces dimensions. Elle refuse l'approche désenchantée de l'action collective proposée par Michel Crozier et Erhart Friedberg qui ne voient l'organisation que comme « *le royaume des relations de pouvoir, de l'influence, du marchandage, du calcul* » (Crozier Michel

et Friedberg Erhart, 1977, p. 45). L'orientation microsociologique adoptée laisse une place aux ressources personnelles des individus dont l'ambition n'est pas que de « *chercher à gagner en liberté en jouant sur les incohérences et les contradictions [du système] pour échapper à la pression normative* » (Crozier Michel et Friedberg Erhart, 1977, p. 100). Ces individus ne sont pas de froids ou de cyniques stratégies interagissant dans un champ de contraintes prédéterminées. Réinscrite dans son univers théâtral originel, la notion de « jeu d'acteurs » retrouve sa richesse sémantique et son aspect ludique.

Par ailleurs, la démarche d'interview n'est pas neutre. Solliciter un entretien auprès d'un responsable associatif, c'est également reconnaître la légitimité de son association sur le massif forestier. Comment l'évaluer ? Pour le politiste Michel Offerlé, la légitimité peut se fonder sur le nombre, la vertu, la technicité ou encore sur un processus d'autolégitimation (Offerlé Michel, 1994). Comment apprécier la part de chacune de ces composantes ? En d'autres termes, le discours institutionnel s'oppose-t-il aux discours individuels de ses membres ?

Comme celle de la légitimité, la question de la représentativité se pose à deux échelles : infra et inter-organisationnelles. Le représentant interrogé est-il représentatif ? Dans son ouvrage consacré à la construction des groupes d'intérêt, Michel Offerlé affirme que « *représenter, c'est exprimer (à tous les sens du terme) c'est aussi traduire, faire silence, déposséder, signifier une absence et une présence* » (Offerlé Michel, 1994, p. 79). Dans sa thèse sur la gouvernance environnementale des hydrosystèmes, Léa Sébastien souligne la difficulté à évaluer, dans les instances de concertation, la place des « *acteurs faibles* » comme le « grand public », et des « *acteurs absents* » comme les générations futures (Sébastien Léa, 2005). Nous préférons parler de « premiers rôles », de « figurants » ou encore de « metteurs en scène ». Nous verrons comment ces attributions varient selon les scènes et les pièces considérées.

L'observation « participante » pour compléter les informations recueillies par les entretiens

L'information récoltée grâce aux entretiens a été confrontée à l'observation d'acteurs en situation quotidienne. Qu'elle soit appelée « *participante* » (Beaud Stéphane et Weber Florence, 1997), « *incognito* », « *à découvert* » ou encore « *directe* », (Arborio Anne-Marie et Fournier Pierre, 2003), qu'elle s'attache à décrire des interactions « *centrées* », c'est-à-dire clairement identifiées ou « *diffuses* » (Winkin Yves, 1996, p. 129) comme des regards en coin ou des rictus étouffés, l'observation de situations interactionnelles répond, comme l'entretien, à des principes simples mais difficilement formalisables. Si ce travail requiert une acuité des sens en particulier celui de la vue, il mobilise en réalité toute la subjectivité de l'observateur puisque « *il n'y pas de perception possible sans point de vue* » (Beaud Stéphane et Weber Florence, 1997, p. 301). « *Le résultat de la perception est donc une représentation imparfaite conditionnée par des facteurs physiques et psychologiques* » (Terrasson François, 2001).

Aussi, cette activité d'observation nécessite inlassablement un travail de distanciation et d'autoanalyse. Non seulement, il faut se méfier des fausses évidences du sens commun, mais il faut aussi se mettre à l'abri de ses propres projections. Un jeu subtil d'engagement et de distanciation simultanés s'engage. Il faut éviter que la neutralité sociologique ne l'emporte au risque de ne plus rien percevoir du tout. Mais en même temps, il faut garder présent à l'esprit que l'observation pratiquée dépend de ses propres capacités de perception. Comme au cinéma, le résultat est fonction des réglages de focale et des choix de cadrage, qui marquent la signature de celui qui tient la caméra.

caractéristique de l'interaction	type d'interaction	Lieu de l'interaction
sur scène	réunion	salle
	visite sur site	forêt
	martelage	forêt
en coulisse	déjeuner de midi	restaurant
	conversation de couloir	bureau
	conversation téléphonique	bureau
	entretien en vis à vis	bureau/domicile

Tableau 7 : classification des interactions observées sur scène ou en coulisse

La métaphore cinématographique s'avère pertinente pour l'observation car elle permet de distinguer différents « cadres » de l'expérience quotidienne, pour utiliser un vocable goffmanien. *« Celle-ci est en effet faite d'une série de cadrages, autrement dit d'une série de constructions de la réalité, qui s'articulent les uns aux autres, qui prennent sens les uns par rapport aux autres »* (Isaac Joseph, 1998, p. 15). Ces cadres sont associés à des lieux génériques comme une salle, une parcelle forestière, un restaurant, un bureau... (cf. tableau 7). Ils prennent sens également au regard de la métaphore théâtrale car elle *« propose une première formule de l'organisation sociale de l'expérience qui distingue deux régions d'activités : la scène et les coulisses »* (Isaac Joseph, 1998, p. 51). Comme le suggère cet héritier de Goffman, un premier classement des interactions observées a été effectué selon ces deux catégories. Le tableau 7 recense les différents types de situations communicationnelles observées. Les coulisses se distinguent de la scène par leur absence de public : les acteurs ne sont pas ici en représentation.

Toutes les observations menées sur le terrain ont été consignées dans un carnet de terrain. L'écriture est indispensable au travail d'objectivation. Comme l'a souligné Yves Winkin, elle a également *« une fonction émotive et cathartique »* (Winkin Yves, 1996, p. 111). En effet, au-delà de la description des scènes observées, le carnet de terrain a également pour vocation de coucher sur le papier toutes les impressions, les sensations et les émotions éprouvées par l'enquêteur, afin de mieux les maintenir à distance par la suite. L'extrait ci-dessous illustre la façon dont j'ai rapporté les interactions observées (cf. encart 2). J'ai voulu

restituer fidèlement les scènes vécues en évitant l'écueil d'une description littéraire qui recréerait *a posteriori* un effet de réel.

Quand le forestier devient acteur...

...R. se présente : « *bonsoir, je suis le garde forestier du Col de Porte. Soyez les bienvenus dans mon bureau !* ». Je le soupçonne d'avoir un fond de tiroir de formules efficaces qu'il ressort à chaque sortie. Je suis admiratif de sa capacité à s'imposer en douceur, grâce à sa répartie et à son sens de l'humour. Il n'est pas du tout dépassé et arrive rapidement à capter l'attention de son auditoire. C'est un véritable comédien qui connaît bien son numéro. Il s'arrête à l'entrée de la forêt et livre des explications sur les épiceas dont les écureuils se nourrissent des bourgeons. Avec sa taille et sa stature de colosse, il en impose et force visiblement le respect de son public. Ses explications sont simples sans être simplistes, intéressantes sans être trop scolaires ou scientifiques. J'apprends beaucoup de choses. Il me présente comme « *Benoît, qui fait une thèse sur les fonctions sociales de la forêt. Parce que comme vous le voyez, la forêt assure aussi un rôle social* ». Un participant déclenche l'hilarité générale en glissant : « *pour le social, faut voir M. D., tu vois t'es bien tombé !* ». Ce M. D. est visiblement la tête de turc du groupe parce qu'il fera l'objet d'autres quolibets durant le parcours. Je rigole intérieurement car cette assemblée bien que très sympathique me fait penser à l'album « voyage organisé » des Bidochons avec son fameux boute-en-train...

Encart 2 : extrait du journal de terrain (notes de la sortie nocturne en raquette organisée pour des cadres d'EDF, le 29 mars 2006 au Col de Porte)

Si la métaphore théâtrale permet de classer les différents cadres des interactions observées, elle permet également de dissenter sur le statut de l'enquêteur/observateur. J'ai dû adopter en quelque sorte une position de critique d'art dramatique pour assister à certaines représentations. Si cette posture était facile dans les situations où je n'étais qu'observateur, il m'a fallu souvent devenir, moi aussi, acteur et m'engager dans l'interaction observée. Ce fut le cas pour assister aux discussions relatives à la charte forestière de territoire de Saint-Seine L'Abbaye (forêt du Val Suzon). Pour suivre l'intégralité des débats du groupe de travail « écotourisme », je me suis présenté comme un expert dans ce domaine. Les résultats des enquêtes conduites auprès des visiteurs en forêt du Val Suzon m'ont donné la légitimité nécessaire pour intégrer ce groupe de travail et participer à ses travaux. L'observation participante est devenue alors « *participation observante* » (Arborio Anne-Marie et Fournier Pierre, 2003)

Le but n'est pas d'usurper une identité mais de négocier la légitimité de sa présence. Ma double appartenance à l'ONF et à un organisme de recherche m'a largement aidé. En effet, suivant les contextes, j'ai pu mettre en avant l'une ou l'autre de ses deux identités professionnelles. Par exemple, pour assister à des

réunions internes à l'ONF (accueil des cadres, réunion syndicale locale) ou participer à des martelages, je me suis présenté comme un collègue, allant jusqu'à revêtir la tenue de terrain. En revanche, pour assister à une soutenance de stage au CEMAGREF ou participer aux discussions sur la charte forestière de Saint-Seine l'Abbaye, j'ai privilégié la posture du chercheur. L'objectif a consisté à réduire à chaque fois l'incongruité de ma présence pour être au plus près de ce qui se jouait en coulisse. C'est à ce niveau que j'ai pu capter le plus d'informations précieuses. Les acteurs sont alors moins prisonniers de leur rôle social. Les discussions informelles consignées dans mon carnet de terrain (cf. encart 2) ont enrichi le travail d'interprétation pour évaluer l'écart entre les discours institutionnels produits lors de représentations officielles, et d'autres plus personnels et subjectifs. La bibliographie réalisée au sein des locaux de l'agence de Grenoble m'a permis d'assister à de nombreuses conversations en coulisse. Le centre de documentation est en effet un lieu de passage, de détente et de discussions informelles pour les personnels de l'ONF. Dans ce cas précis, l'observation « *incognito* » s'est avérée un bon moyen de récolter de l'information originale.

La « consanguinité », c'est-à-dire mon appartenance au corps forestier, peut générer des biais. Elle n'est pas toujours facile à assumer. Elle vire parfois à une forme de « schizophrénie sociale » pour cause d'une légitimité sans cesse à redéfinir. Elle peut engendrer des situations délicates vis-à-vis de « collègues » forestiers qui ont pu parfois se sentir « trahis » en découvrant l'interprétation sociologique de leurs propos, « *cette déconstruction objectivante du soi* » (Wikin Yves, 1996, p. 14). Elle a provoqué également des moments cocasses, comme cette rencontre avec un éleveur, qui me voyant en tenue ONF au Col de Porte, m'a demandé d'intervenir pour récupérer l'une de ses brebis égarée en forêt domaniale. Certains diront que cette proximité est néfaste car elle s'oppose à la distanciation nécessaire que le chercheur doit entretenir avec son objet d'étude. Jusqu'à quel point peut-on objectiver ses propres représentations ? Par ailleurs, on m'a parfois accusé au sein de l'ONF de me « *tirer une balle dans le pied* » ou « *de cracher dans la soupe* ». S'il est vrai que les sciences humaines et sociales portent en elles les germes de la critique et de la subversion, je n'ai jamais cherché à les instrumentaliser pour affirmer des opinions personnelles.

Malgré les difficultés et les ambiguïtés, cette « consanguinité » s'est révélé un atout considérable. Mon appartenance au monde forestier m'en a largement facilité l'accès. Par ailleurs, ayant exercé en tant que gestionnaire, j'avais déjà une certaine vision sociologique empirique de cet univers social, me permettant de l'approcher plus facilement. Ma trajectoire de chercheur n'est pas une exception. Au contraire, il semble assez fréquent qu'un questionnement en sciences humaines naisse d'une activité professionnelle. Vincent Petitot était par exemple salarié du cabinet d'audit financier qu'il a pris comme terrain et sujet de sa thèse en anthropologie (Petitot Vincent, 2004). Avant de démarrer un doctorat en psychologie sur le travail des éleveurs, Jocelyne Porcher était elle-même bergère (Porcher Jocelyne, 2002). C'est un questionnement similaire au mien qui a conduit le forestier Tellechea Ramuntcho à entamer des recherches en psychologie sociale (Tellechea Ramuntcho, 2004). On pourrait multiplier les exemples pour constater que la construction d'un objet de recherche en sciences humaines fait souvent écho à des questions liées au vécu du chercheur.

lieu de l'interaction	nature de l'interaction	nombre d'observations
en salle	réunion de travail	2
	réunion de concertation	6
	présentation d'une étude	1
sur site	martelage	3
	sortie de terrain	5

Tableau 8 : bilan des représentations observées « en salle » et « sur site »

Le tableau 8 recense les représentations officielles, c'est-à-dire face à un public, auxquelles j'ai pu assister. Ce bilan est relativement modeste en raison de l'éloignement géographique des terrains m'obligeant à limiter les déplacements. Par ailleurs, il ne comprend pas toutes les situations que j'ai pu observer en coulisse, « hors cadres » dont il a été souligné précédemment l'importance. Celles-ci vont de la simple conversation téléphonique de quelques minutes, à la pose déjeuner d'une heure à midi. Ce modeste bilan reflète également une réalité du travail de forestier de terrain : sa solitude. Les agents patrimoniaux, logés la plupart du temps dans des maisons forestières reculées, sont relativement isolés professionnellement. Ils ne rendent compte de leurs activités à leur supérieur hiérarchique parfois qu'une fois tous les quinze jours. De même, en dehors des

démarches de concertation, comme les chartes forestières de territoire, les occasions de réunir tous les acteurs forestiers dans une même instance sont rares. Les interactions sont donc limitées la plupart du temps à deux ou trois participants qui traitent directement avec des forestiers : un agent ONF qui distribue des bracelets de chasse à un adjudicataire, un autre qui vient contrôler un chantier d'exploitation, un troisième qui verbalise des randonneurs indéclicats... Au niveau managérial, les réunions formelles sont en revanche fréquentes avec les élus, les responsables d'association ou d'administration. Elles peuvent réunir jusqu'à une trentaine d'acteurs différents, comme par exemple lors de la journée de la forêt communale à laquelle j'ai assisté en Isère en octobre 2004.

Si la nature des interactions change selon le nombre, l'origine et l'objectif des participants, leur structure respecte une forme théâtrale. Elles font intervenir des relations de pouvoir, d'amitié ou d'inimitié qui peuvent être masquées, refoulées ou assumées. Les participants sont en représentation d'eux-mêmes ou d'un personnage social qu'ils ont façonné. Dans ce théâtre social, les pièces peuvent être improvisées, écrites ou déterminées par avance avec un ordre du jour. Les acteurs sont soumis à des codes sociaux qui influent dans « *l'expression explicite* » (le langage) mais aussi dans « *l'expression indirecte* » (les gestes ou les postures corporelles) (Nizet Jean et Rigaux Nathalie, 2005, p. 19). Ces scènes de la vie sociale ordinaire réunissent dans un décor, des acteurs et des figurants, sous la houlette d'un metteur en scène qui peut être par exemple le président de séance d'une réunion.

La description de la scène observée doit être la plus précise possible pour capter l'impression produite sur le public par les acteurs, pour repérer d'éventuels artifices (le costume et le grade par exemple pour les forestiers), pour déceler de possibles « *fausses notes* »¹ dans la représentation. La métaphore du théâtre oriente le sens de l'observateur. Comment les participants à une réunion sont-ils placés (plan de salle) ? Ont-ils l'habitude de jouer ensemble (connivences,

¹ Même si cette expression appartient au registre de la musique, elle est pourtant celle habituellement utilisée par les sociologues interactionnistes (Nizet Jean et Rigaux Nathalie, 2005, p. 26), sans doute parce qu'il n'existe pas de terme équivalent pour le théâtre (les « couacs », les « bides » ou les « blancs » ne sont pas tout à fait équivalents aux « fausses notes »).

complicités) ? Ont-ils préparé leurs rôles (notes, discours) ? En même temps, elle permet de retravailler les notes de terrain, de les interpréter, de les confronter avec les entretiens réalisés par ailleurs. Les acteurs en coulisse sont-ils fidèles aux rôles qu'ils ont tenus lors de la représentation observée ? Quelle distance mettent-ils avec ceux-ci ?

3. Recueillir les réactions du public : à la recherche de l'insaisissable

L'hypothèse avancée : la relation à la forêt est de nature inconsciente et archétypale

Comme nous entendons le démontrer, il n'existe pas d'opinion sociologiquement constituée sur la forêt, qui pourrait se traduire par des attentes ou des demandes sociales facilement identifiables. L'hypothèse poursuivie est donc que notre relation à la forêt fait davantage intervenir des archétypes que des représentations socialement construites. « *Toute représentation est une construction et une interprétation* » (Desesquelles Anne-Claire, 2001, p.7). Elle est donc le résultat d'un processus intellectuel conscient. Les archétypes se manifestent différemment selon chaque individu et sont hérités d'un inconscient collectif (Jung Carl Gustav, 1964). Par exemple, le « *soi* » (conscience du moi) ou l'« *anima* » (part féminine de l'homme, équivalent d'« *animus* » chez la femme) sont, pour le psychiatre suisse Carl Gustav Jung, des archétypes qui organisent la vie psychique de manière universelle. Jung les décrit comme des préformes mentales structurant le psychisme mais qui ne peuvent être abordées qu'au travers de leurs effets : les rêves, les pensées, les émotions...

« *Les conditions originelles de la structure de la psyché sont d'une uniformité surprenante, autant que celles du corps visible. Les archétypes sont comme des organes de la psyché pré-rationnelle. Ce sont des formes et des idées héritées, éternelles et identiques, d'abord sans contenu spécifique. Le contenu spécifique apparaît dans la vie individuelle où l'expérience personnelle se trouve captée précisément dans ces formes.* » (Jung Carl Gustav, 1963, p. 60).

Les archétypes structurent la vie psychoaffective mais ils ne se traduisent pas nécessairement par des représentations conscientes. Aussi, parler de « représentations sociales » de la forêt semble être un non-sens. En effet, peut-on prouver qu'il existe une forme de connaissance socialement partagée, une « *forme de pensée sociale* » (Bonardi Christine et Roussieau Nicolas, 1999, p. 47) en ce qui concerne la forêt ? La définition structuraliste de la représentation sociale, « *comme le produit et le processus d'une activité mentale par laquelle un individu ou un groupe reconstitue le réel auquel il est confronté et lui attribue une signification spécifique* » (Abric Jean-Claude, 1994, p. 188), conduit à penser que ce concept n'est pas opératoire dans notre cas. La représentation sociale a habituellement pour fonction « *d'être un guide pour l'action, elle oriente les actions et les relations sociales* » (Abric Jean-Claude, 1994, p. 13). Elle est donc nécessairement associée à un objet sociologiquement constitué ce qui n'est probablement pas le cas pour la forêt. Au mieux, on pourra identifier des pratiques comme la cueillette, le footing, le cheval et les représentations qui leur sont spécifiquement associées (cf. par exemple Blachon Stéphane, 1997 pour la raquette, Larrère Raphaël et de la Soudière Martin, 1987 pour la cueillette).

La démarche proposée dans cette thèse part du postulat affirmant l'existence d'un inconscient collectif sur la forêt structuré autour d'images archétypales et de symboles. Robert Harrison a essayé de les dégager en travaillant sur les mythes forestiers. Il a souligné leur importance pour comprendre le rapport des sociétés occidentales à la nature.

« *Dans l'histoire de la civilisation occidentale, les forêts représentent un monde à part, qui a permis à cette civilisation de se dépayser, de s'enchanter, de se terrifier, de se mettre en question, en somme de projeter dans les ombres de la forêt, ses plus secrètes, ses plus profondes angoisses.* » (Harrison Robert, 1992, p. 11).

La notion d'archétype a par ailleurs été utilisée par la sociologue Nicole Eizner pour qui : « *on peut parler d'un inconscient collectif à l'œuvre dans cette manière de faire de la forêt le prototype et le paradigme de la nature* » (Eizner Nicole in ANCR, 1995, p. 19).

Pour François Terrasson, une analogie structurelle existe entre l'inconscient et la nature : ils échappent tous les deux à toute intentionnalité (Terrasson François,

1988). Cette parenté a également été soulignée par Carl Gustav Jung qui parle « *d'identité mystique de l'homme et de la nature* » (Jung Carl Gustav, 1963, p. 37). La volonté humaine n'a pas de prise sur ces deux entités que sont la nature et l'inconscient, ce qui les rend incontrôlables mais aussi indéfinissables : « *notre psyché fait partie de la nature et son énigme est aussi dépourvue de limites. Il en résulte que nous ne pouvons définir ni la psyché, ni la nature.* » (Jung Carl Gustav, 1964, p. 23). Seul le registre du symbolisme permet de décrire cette continuité organique de l'esprit et des sylves :

« *La Nature est un temple où de vivants piliers laissent parfois sortir de confuses paroles, L'homme y passe à travers des forêts de symboles qui l'observent avec des regards familiers.* » (Baudelaire Charles, 1857).

La validation des hypothèses présentées ici passe par deux niveaux d'analyse. L'échelle individuelle, pour comprendre les dimensions psychoaffectives et subjective du lien qu'entretient une personne avec les sylves, l'échelle anthropologique pour dégager les caractéristiques de la forêt dans l'inconscient collectif. L'objectif consiste à décrypter les réactions et le ressenti du public face aux décors et aux acteurs qu'il découvre. Pourquoi vient-il en forêt ? Est-il satisfait de la mise en scène ? Des enquêtes par entretiens ont été conduites pour répondre à ces questions. Cette méthodologie a trouvé ici ses limites : comment recueillir des discours sur un sujet sur lequel on n'a pas d'opinion ? Les personnes interrogées se sont souvent montrées désemparées pour verbaliser leur rapport aux sylves. Plusieurs supports peuvent être mobilisés pour accéder aux images archétypales propres aux sylves : les contes et les mythes forestiers (cf. par exemple ; Barrier Philippe, 1991 ; Harrison Robert, 1992 ; Bourdu Robert, 1996), la peinture (Larrère Raphaël, 1994), les dessins de bandes dessinées et les caricatures (cf. par exemple Vieillard-Baron Elsa, 2007) ou encore les chansons et les comptines populaires.

Produites par la « *vidéosphère* » (films, télévision, peinture, dessin animé), la « *graphosphère* » (roman, poésie, bande dessinée) ou la « *logosphère* » (pictogrammes, signes sémiotiques), les images possèdent selon Régis Debray un pouvoir incroyable.

« Nous parlons dans un monde, nous voyons dans un autre. L'image est symbolique mais elle n'a pas les propriétés sémantiques de la langue : c'est l'enfance du signe. Cette originalité lui donne une puissance de transmission sans égale ». (Debray Régis, 1992, p. 44).

Plus que de simples représentations du réel, les images possèdent leur propre énergie et un pouvoir d'autonomie. « *L'inconscient qui fonctionne par images, en associations libres transmet plutôt mieux que la conscience qui a choisi ses mots* » (Régis Debray, 1992, p. 51). Avant l'avènement de la discipline baptisée « *médiologie* » par son père fondateur (Régis Debray), de nombreux penseurs ont essayé de comprendre l'action et l'emprise des images sur notre psychisme. Pour Carl Gustav Jung déjà cité :

« Un mot ou une image sont symboliques lorsqu'ils impliquent quelque chose de plus que leur sens évident et immédiat. Ce mot ou cette image, ont un aspect "inconscient" plus vaste, qui n'est jamais défini avec précision, ni pleinement expliqué. Personne d'ailleurs ne peut espérer le faire. Lorsque l'esprit entreprend l'exploration d'un symbole, il est amené à des idées qui se situent au-delà de ce que notre raison peut saisir. » (Jung Carl Gustav, 1964, p. 20-21).

Il faut rester modeste lorsque l'on s'attache à comprendre le rôle des images et des symboles. On ne peut qu'en commenter les effets visibles voire les dégâts collatéraux qu'ils génèrent (cf. par exemple l'affaire des caricatures du prophète Mahomet en 2006). Leur essence et leur énergie sont inaccessibles à la raison. « *Le magique est une propriété du regard, non de l'image* » (Régis Debray, 1992, p. 32). L'image en soi n'est rien, c'est sa résonance dans le psychisme qui lui donne toute sa force et sa consistance. Deux types de supports ont été mobilisés : des reportages télévisuels sur la forêt, des citations de « grands » auteurs sur les sylves. Contrairement à ce que pourrait laisser croire sa forme écrite, la littérature met également en scène des images. La poésie en particulier est pour Régis Debray, une forme de peinture sonore : « *l'image fait passer par d'autres moyens qu'une combinatoire de signes* » (Debray Régis, 1992, p. 47). La nature de ces deux matériaux, l'un écrit, l'autre visuel ainsi que leurs portées différentes (diffusion restreinte pour les citations littéraires et très larges pour les journaux télévisés de TF1), sont complémentaires pour réaliser un premier travail de dissection des images et des symboles sylvestres.

Un corpus de citations littéraires pour comprendre la symbolique forestière

Pour Arthur Rimbaud, « *Le Poète se fait voyant par un long, immense et raisonné dérèglement de tous les sens* » (Arthur Rimbaud, Lettre à Paul Demyen, 1871). Aussi, c'est parce qu'ils auraient une sensibilité exacerbée que les poètes, les écrivains et les artistes pourraient exprimer l'indicible en quelques vers ou en quelques phrases. Cette capacité d'appréhension du réel, doublée d'un sens de la formule, a donné naissance à quelques vers célèbres sur la forêt. Toute citation fait toujours partie d'un contexte, extraite d'une œuvre ou d'un discours. Mais sa force réside dans son pouvoir d'autonomie par rapport au contexte dans lequel elle a été produite. L'histoire retient surtout les citations les plus courtes, celles qui restent signifiantes en dehors du cadre de leur production, voire même parfois de leurs auteurs, celles qui ont un pouvoir d'évocation si puissant qu'on peut immédiatement les retenir, celles qui savent condenser et exprimer la complexité d'une idée en quelques mots. Ces caractéristiques en font un objet d'étude à part entière. Il n'est donc pas nécessaire en première intention de connaître toutes les œuvres qui les contiennent pour les faire parler, les comprendre et les interroger.

« *Passage emprunté à un auteur qui peut faire autorité* » (dictionnaire le Nouveau Littré), la citation est parfois utilisée comme un « prêt à penser » et un moyen de briller en société. Elle se révèle également très utile pour traduire élégamment une idée ou un sentiment. Figure imposée dans toute dissertation qui se respecte, la citation est, lorsqu'elle est pertinemment employée, un procédé efficace pour accoucher d'une pensée qui peine à s'exprimer. Conscient des limites mais aussi de la force des citations, nous avons essayé de réunir toutes celles qui traitent de la forêt, de manière directe ou indirecte. Le corpus ainsi constitué a servi d'indicateur « furtif » pour affiner l'analyse sur les images archétypales associées aux sylves.

Il n'est pas indispensable de se métamorphoser en « rat de bibliothèque » pour constituer un corpus de citation. Des bases de données très fournies sont consultables en ligne et permettent des recherches par mots-clefs. Plusieurs d'entre elles ont été utilisées pour établir un corpus non exhaustif, mais représentatif. Les sites consultés pour la constitution du corpus se prétendent des

« portails de culture générale » (www.evene.fr, www.bribes.org et www.dicocitations.org). En réalité, ils sont surtout destinés à celui qui souhaite « faire de l'esprit », sans toutefois disposer d'une culture universitaire d'érudit. L'expression « culture générale » pose par ailleurs problème : qu'elles en sont les limites (« l'acculture », l'érudition) ? Sans répondre à cette interrogation, on considérera que ces citations « célèbres » sont celles qui sont tombées dans l'espace public. Elles appartiennent désormais à un patrimoine idéal commun. Pour analyser le corpus, des typologies ont été créées en fonction des thématiques auxquelles les citations renvoient. De même, le recours à un logiciel d'analyse de données textuelles (Lexico 3©) a permis de faire des interprétations pas à pas, en repérant les mots-clefs et leurs occurrences.

78 citations, traduites ou formulées originalement en français, ont ainsi été réunies. Elles comportent toutes le mot « forêt ». Leurs origines, leurs époques et leurs auteurs sont variés. La moitié d'entre elles (35 sur 78) a été produite par des écrivains. Certaines sont l'œuvre d'artistes contemporains (acteurs, cinéastes, humoristes ou chanteurs). Sept proverbes font également partie de la sélection. Quelques auteurs, comme François-René de Chateaubriand ou encore Victor Hugo, ont légué plusieurs citations. La moitié des citations répertoriées sont du XX^{ème} siècle, un quart du XIX^{ème}, quelques-unes remontent à l'antiquité. Pour l'essentiel, près des deux tiers, elles sont le fruit d'auteurs européens, dont la moitié de Français. Quelques-unes sont africaines, américaines et une dizaine d'origine asiatique. Elles vont de la simple expression (« *dans l'ingrate forêt vierge de la vie* », Dino Buzzati) à quelques phrases (Henry D. Thoreau s'exprimant sur la forêt sauvage et les hommes²). Leur taille moyenne est de 24 mots, soit l'équivalent d'une phrase longue ou de deux phrases courtes.

Le corpus ainsi constitué est hétérogène puisqu'il regroupe des citations d'auteurs classiques du XIX^{ème} siècle, d'acteurs du XX^{ème} siècle comme Jean Yanne ou

² « Ce qui est sauvage s'accorde avec la vie et le plus vivant est aussi le plus sauvage. Libre encore du joug de l'homme, sa présence est pour lui rafraîchissante. Celui qui voudrait toujours aller de l'avant, travailler sans relâche, croître rapidement et beaucoup solliciter l'existence devrait toujours se trouver dans un pays neuf ou une nature sauvage, entouré de toutes les matières premières de la vie. Il devrait grimper sur les troncs abattus d'une forêt primitive ». (Henry D. Thoreau)

encore des proverbes de diverses origines (bulgares, cambodgiens ou encore danois). Toutes les citations n'ont pas la même vocation, allant de l'humour potache à des considérations plus spirituelles. D'un site Internet à l'autre, la syntaxe est parfois légèrement différente, d'où la nécessité de se référer aux textes originaux quand il y a une ambiguïté. L'hétérogénéité et la faiblesse du corpus ainsi constitué ne permettent pas d'effectuer un travail comparatif, diachronique ou synchronique en étudiant par exemple l'évolution des citations de manière historique ou géographique. Ce serait de toute façon un non-sens car leur force réside dans leur pouvoir évocateur et symbolique. Au-delà des cultures et des époques, elles tendent vers l'universel et l'intemporel et mettent en lumière des images archétypales associées aux sylves.

Des corpus de reportages télévisuels et d'articles de presse pour étudier les images et les mots de la forêt

L'analyse de discours médiatiques s'est révélé un autre moyen intéressant pour dégager les images et les mots associés aux sylves. Les médias sont des vecteurs importants de symboles. Ils exercent un impact considérable sur l'« opinion publique ». *« On peut même dire qu'une bonne partie des grands événements n'existent que parce qu'on en a parlé dans les médias »* (de Cheveigné Suzanne, 2000, p.7). Pour Akila Nedjar, les journalistes, audiovisuels comme ceux de la presse écrite, utilisent une vision sociologique empirique d'un audimat ou d'un lectorat dont ils vont tâcher de satisfaire l'appétit d'information (Nedjar Akila, 2002).

Les messages médiatiques se constituent à partir des attentes supposées du lecteur, de l'auditeur ou du téléspectateur. Ils influencent les perceptions de publics ciblés, non pas en imposant un jugement, mais en fixant un cadre de référence d'interprétation des événements. C'est ce que certains appellent la fonction « agenda-setting » : *« en quelque sorte, les médias ne disent pas comment il faut penser, mais à quoi il faut penser »* (Nedjar Akila, 2002, p.36). Pour Pierre Bourdieu, les journalistes de la télévision construisent leurs discours en assimilant les présupposés partagés par la plus grande frange de l'opinion publique, dans le but de réaliser un maximum d'audimat. Paraphrasant Flaubert et son célèbre

dictionnaire, le sociologue explique que les journalistes articulent leurs discours sur des « *idées reçues* », c'est-à-dire les représentations les plus communément admises et partagées. Il en résulterait selon lui une uniformisation des messages élaborés ainsi selon un même format (Bourdieu Pierre, 1996).

Pour la sociologue Nathalie Lewis, « *une grande part de l'imaginaire de la forêt (et de la nature) est véhiculé par le rapport télévisuel. À cet effet, l'augmentation du temps d'écoute de la télévision peut être déterminante* » (Lewis Nathalie, 2004, p. 20). Les travaux de chercheurs consacrés à la médiatisation des problématiques forestières ne sont pourtant pas nombreux. Ils se sont davantage axés sur le dépouillement de revues spécialisées (Arnould Paul, 1992a ; Arnould Paul et Amon Caroline, 1991) et l'analyse de thématiques spécifiques comme les pluies acides (Bloch Annie et Ercker Alain in Corvol Andrée, 1994 ; Arnould Paul et Da Lage Antoine 1993, Arnould Paul et Da Lage Antoine in Corvol Andrée, 1994) ou par exemple les conflits liés à l'enrésinement dans la presse locale (Moriniaux Vincent in Corvol Andrée et al., 1997). Une publication de l'IFEN (Arnould Paul et Piveteau Vincent, 1999) rend compte d'une analyse exhaustive d'articles parus dans le quotidien « Le Monde ». En revanche, la forêt, montrée et perçue à travers le petit écran, a rarement fait l'objet de publications.

Chaque année, un événement la propulse pourtant immanquablement sous les projecteurs de l'actualité : les feux de forêt. Peu d'auteurs ont centré leur attention sur la médiatisation de ce phénomène (Arnould Paul, 1992b ; Boutefeu Benoît, 2006 ; Rinaudo Yves in Corvol Andrée, 1994). Pour cette actualité comme pour les autres, le journaliste télévisuel ne rapporte pas seulement de l'information, il met en scène l'événement. Pour Régis Debray :

« À la télévision, le plus factuel des reportages s'inscrit dans un scénario subjectif, le plus souvent implicite et non dit. On ne voit jamais tel quel un journal télévisé ou un grand reportage sur l'Irak ou le Vietnam ; on lit un scénario en direct et en désordre(...). À l'auberge du visible, chacun apporte son Bon et son Méchant. Il y a donc de l'intelligence dans la moindre perception » (Debray Régis, 1992, p.58).

Comment décrypter les règles du traitement médiatique des sujets liés à la forêt ? Quels rôles jouent les médias dans notre métaphore théâtrale ? Sont-ils des critiques, des scénaristes ou des porte-paroles d'un type de public ?

Nous avons choisi d'étudier les informations diffusées par TF1, la chaîne la plus regardée en France. Selon le baromètre utilisé par la société tarifMédia, le journal télévisé (JT) de 13 heures réalisait 55,3 % de la part de marché début décembre 2004, tandis que le JT de 20 heures, avec 38,9 % de la part d'audience, réunissait chaque soir près de 8,5 millions de Français (source : société tarifMédia, disponible en ligne sur Internet, www.tarifMedia.com). Depuis plusieurs années ces chiffres sont stables et correspondent à ceux observés en 1999 par Suzanne de Cheveigné (de Cheveigné Suzanne, 1999). La domination en termes d'audience des journaux télévisés de TF1, depuis près de quinze ans, notamment pour l'édition du 13 heures, est un fait unique au monde (Roberts Isabelle et Garrigos Raphaël, 2006).

On ne saurait prétendre que cette chaîne privée reflète fidèlement les attentes télévisuelles des Français. Pour autant, ils lui font majoritairement confiance : 42% en moyenne pour TF1 contre 22% pour France 2 (source : sondage SOFRES pour Le Point, La Croix réalisé le 14 et 15 janvier 2004, www.cesp.org). Les journaux télévisés de TF1 constituent, pour ceux qui ne lisent pas la presse, la source unique d'information sur l'actualité (Bourdieu Pierre, 1996, p. 17). Ainsi en 2003, de tous les médias, la télévision reste en tête pour ce qui est « d'avoir des nouvelles et connaître ce qui se passe », avec plus de 70% d'opinions favorables, contre 34 % pour la radio et 26 % pour la presse quotidienne (source : sondage SOFRES précédemment cité). Pour autant, en termes de crédibilité, la presse (48% des sondés) et surtout la radio (55% des sondés), sont jugées plus fiables que la télévision (47% des sondés) (source : *ibidem*).

L'analyse s'est appuyée sur un échantillon de reportages diffusés, entre janvier 2002 et décembre 2004, dans les journaux télévisés du 13 heures et du 20 heures de TF1. Le choix de la période 2002-2004 a été imposé par la disponibilité des données consultables en ligne. Certes le pas de temps est trop réduit pour déceler des évolutions dans le traitement médiatique de cette actualité, mais il permet de dégager quelques temporalités et de dresser des comparaisons. L'ensemble des

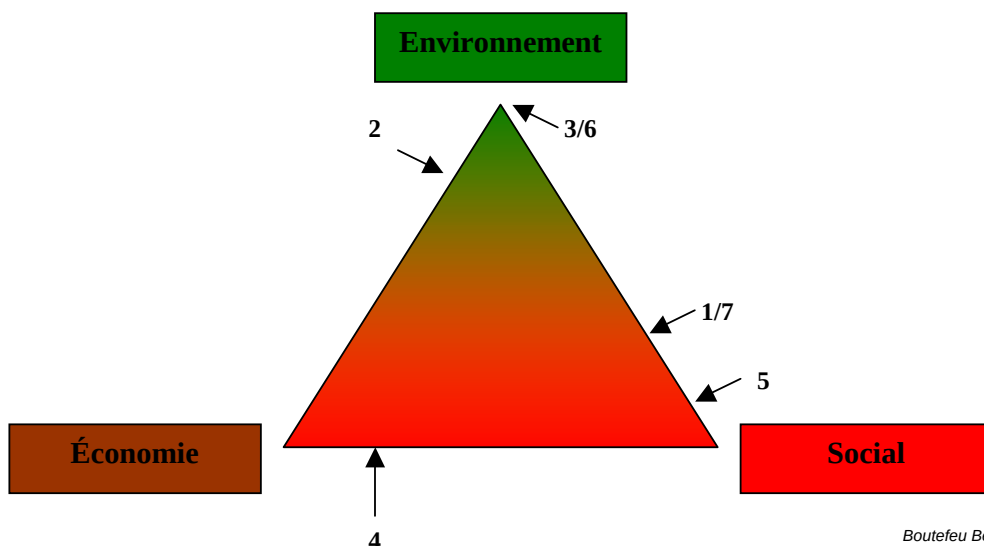
données exploitables, a été réuni grâce au site Internet de la chaîne qui permet de visionner en ligne tous les sujets diffusés dans les JT.

Cependant, sur ce site aucune indexation n'a été opérée pour trier et sélectionner les reportages qui ne sont référencés que par leurs titres et sous-titres. Un premier travail a donc consisté à créer un thésaurus des mots-clefs sur les titres des sujets traitant de la forêt : « bois », « arbre », « animal », « forestier », « feu », « flamme », « incendie »... Cette indexation s'est opérée de proche en proche, de manière incrémentielle. Le jeu de données obtenu a été croisé avec celui provenant de l'interrogation de la base de données de l'Inathèque³. Cette comparaison a permis d'étoffer le corpus de base et de s'assurer de l'exhaustivité des sujets traitant de la forêt. Sur 631 sujets répertoriés, 495, soit près de 80%, sont consacrés aux incendies, les autres étant regroupés dans des rubriques « activités/découvertes », « tempête », « écologie », « exploitation forestière », « santé des forêts » ou « divers ».

La construction de ces catégories s'est faite de manière inductive, à l'instar de celles créées par Akila Nedjar dans sa thèse. Une trentaine de reportages ont été choisis aléatoirement et visionnés. Cela a permis d'établir sept grandes thématiques (cf. figure 6). Les catégories ainsi définies l'ont été sans lien avec leur poids respectif, l'objectif n'étant pas d'obtenir des thématiques homogènes en termes de nombre de reportages, mais qui fassent sens. Il s'agissait de dégager celles qu'utilisent consciemment ou non les journalistes pour rendre compte de leur vision de la forêt. Même s'il est peu probable que des critères définis rationnellement président à l'établissement de ces thématiques, on peut néanmoins s'interroger sur les champs (social, environnemental ou économique) auxquels elles renvoient en priorité. La figure 6 montre ainsi que la forêt est d'abord raccrochée à des problématiques environnementales et sociales. L'économie de la filière bois intéresse très peu TF1 qui ne l'évoque que dans quelques reportages à propos de l'exploitation forestière. Des sous-thématiques ont ensuite été créées

³ L'Inathèque, organisme géré par l'Institut National de l'Audiovisuel, collecte l'ensemble des programmes français de radio et de télévision à des fins de recherche. Je souhaite remercier ici Michel Dupuy, historien à l'IHMC (Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine) qui a pu consulter et me transmettre les données en provenance de l'Inathèque.

lors de l'indexation des reportages (cf. annexe 4). Notons que lorsque le titre et le sous-titre n'étaient pas suffisamment explicites pour en déduire la thématique et les sous-thématiques concernées, le reportage a été visionné en intégralité.



Boutefeu Benoît, 2007

N°	Thématique	Description	Champs principal	Champs secondaire
1	Activités/Découvertes	Activités spécifiques telles que la cueillette ou la découverte d'un massif en général	Social	Environnement
2	Tempête	Tempête de 1999 ou autres tempêtes	Environnement	Économie
3	Ecologie	Problèmes environnementaux tels que la déforestation	Environnement	Environnement
4	Exploitation forestière	Filière bois, commercialisation des grumes...	Environnement	Social
5	Incendie	Feux de forêts, prévention, témoignages ou moyens de lutte...	Social	Environnement
6	Santé des forêts	Attaques de parasites, sécheresse, pluies acides...	Environnement	Environnement
7	Divers	Reportages n'entrant pas dans les autres catégories	Social	Environnement

Figure 6 : typologie des thématiques de reportages traitant de la forêt sur TF1

Les informations véhiculées par TF1 sur la forêt reflètent en partie les attentes d'un public populaire. Comme l'a montré Akila Nedjar, la construction des messages autour de l'environnement tient compte des « *compétences supposées des récepteurs visés, très étroitement liées à leur profil socioculturel* » (Nedjar Akila, 2002, p.301). Cet auteur a démontré en particulier comment TF1 et France Soir privilégient « *une vision 'populiste' consistant à dénoncer la société 'technocratique'* » (p.301). Le journal « Le Monde », s'adressant à des coénonciateurs familiers aux discours scientifiques plutôt qu'à des destinataires profanes, propose quant à lui une vision plus complexe et distanciée des problématiques environnementales.

Entre ces deux extrêmes, Akila Nedjar distingue d'autres médias comme France 2 qui adopte une position d'adhésion plutôt que de contestation vis-à-vis du savoir

scientifique et des institutions. Notre objectif ne consiste pas à comparer les différents cadres discursifs utilisés par les journalistes. Ce travail serait certes intéressant mais nécessiterait une thèse en soi. Pour élargir les résultats obtenus de l'analyse du corpus de reportages de TF1, la même démarche a été répétée pour les articles consacrés à la forêt dans le quotidien « Le Monde ». Ce second corpus a été constitué grâce aux revues de presse tenues à jour par le service communication de l'ONF. Les typologies sont identiques à celles décrites précédemment. Tout en soulignant des différences dans la manière de traiter l'information, on s'attachera à dégager des permanences dans le traitement médiatique des problématiques forestières selon ces deux grands médias. L'analyse restera grossière et assez générale, avec toujours pour ambition de dégager les principales images, les symboles et les archétypes les plus fréquemment associés aux sylves. Pour la compléter et l'affiner, d'autres types de support médiatique, telles la presse quotidienne régionale ou des revues spécialisées comme « Forêt magazine », pourraient être utilisés dans des travaux ultérieurs.

Des entretiens et des questionnaires pour tester les hypothèses auprès des visiteurs en forêt

Chaque visiteur, par son histoire personnelle, sa personnalité, son imaginaire projette sur la forêt ses croyances, ses valeurs ou ses aspirations. Retrouve-t-on les éléments mis en évidence par l'analyse de nos corpus sur les deux terrains considérés, à l'échelle individuelle ou microsociologique ? Peut-on déceler dans les pratiques et les discours des visiteurs sur la forêt des réminiscences d'images primitives et archétypales des sylves ? Avant d'essayer de répondre à ces questions, il apparaît indispensable de mieux connaître le public forestier.

Qui sont ces visiteurs ? Pourquoi viennent-ils en forêt ? Quel sens donnent-ils à leur visite ? Les deux théâtres forestiers du Val Suzon et de la Grande Chartreuse ont été mobilisés pour répondre à ces questions. S'ils abritent des décors et des acteurs différents, remplissent-ils une même fonction ? Ces questions se heurtent à un obstacle méthodologique. Comment accéder à la part d'imaginaire, d'intime et d'inconscient liée aux sylves chez les visiteurs ? Elle risque en effet d'être rétive à

toute tentative de verbalisation et difficilement décelable par des enquêtes déclaratives classiques.

Pour contourner les blocages dus au langage, certains ont utilisé des photographies (Linot Michel, 1997 ; Luckel Frédérique, 1993). Ces méthodologies, efficaces pour évaluer par exemple les préférences paysagères, ont surtout été pratiquées dans les pays scandinaves et anglo-saxons (Terrasson Daniel, 1998). Elles s'appuient sur des concepts empruntés à la psychosociologie, comme ceux d' « attitude », de « valeur » ou encore de « perception ». D'autres chercheurs privilégient des entretiens individuels par associations d'idées (Le Floch Sophie, 1997). Quelques-uns ont recours au « focus group » pour éviter les biais inhérents à la présence du chercheur (Michel Dobré, 2006). Dans ce qu'il a baptisé « les stages de la peur », François Terrasson a opté pour une méthode originale en recueillant les témoignages de volontaires, envoyés passer une nuit seuls en forêt, sans lumière et sans moyen de communication (Terrasson François, 1988).

Pour notre part, nous avons choisi des méthodologies plus classiques par entretiens puis questionnaires. Deux types de population ont été sondés : des passants aux centres-villes de Dijon et de Grenoble et des visiteurs en forêt du Val Suzon et de la Grande Chartreuse. Dans le premier cas, des questionnaires rapides en vis-à-vis, de type « micro-trottoir » ont été réalisés (cf. annexe 2 pour visualiser le questionnaire). L'enquête téléphonique a été un temps envisagée mais elle est apparue trop coûteuse à mettre en œuvre (Normandin Dominique, 1998 ; Peyron Jean-Luc et al., 2002). Il a été également question de mener des entretiens approfondis au domicile d'une trentaine d'habitants de Chartreuse et du Val Suzon, mais compte-tenu de la difficulté à faire parler les interviewés sur la forêt, cette option a été écartée (du reste, la parole des riverains a été recueillie à travers les enquêtes en forêt puisqu'ils constituent une partie des visiteurs interrogés).

Les objectifs fixés pour l'élaboration du premier questionnaire sont simples : évaluer la popularité des massifs forestiers étudiés, la nature et l'importance de la fréquentation locale des forêts. Pour avoir des éléments de comparaison, certaines questions de la dernière enquête nationale ONF-CEMAGREF (Dobré Michelle,

2005 ; Dobré Michelle et al., 2005) ont été réinjectées. L'élaboration du questionnaire micro-trottoir s'est faite pas à pas. Celui-ci a subi de nombreux tests en situation réelle pour affiner la syntaxe et l'enchaînement des questions. Afin de réunir un échantillon suffisamment solide, deux stagiaires (Violaine Sauze et Gaël Pitte du BTS « gestion forestière », du lycée agricole de Poisy en Haute-Savoie) ont été recrutés (cf. leurs rapports respectifs, Pitte Gaël, 2007 ; Sauze Violaine, 2007).

Le taux de refus a été assez important : 44% à Dijon, 42% à Grenoble. Les personnes ont été interrogées au hasard dans la rue, au cours du mois de juillet 2006. L'exercice est assez désagréable et inconfortable pour l'enquêteur qui se fait régulièrement (et pas toujours poliment) remercier. Les passants qui acceptent de répondre sont parfois décontenancés par les questions. Ils n'ont pas l'habitude d'être interrogés sur un tel sujet. Les questions ouvertes peuvent les déstabiliser. C'est un inconvénient, certains répondent « à côté », mais aussi un avantage car les réponses sont plus spontanées. Le questionnaire dure en moyenne de 3 à 5 minutes. Il paraît difficile d'aller au-delà, tant les passants sont pressés et difficiles à retenir en centre-ville. La manière de poser les questions selon l'enquêteur peut modifier les réponses. C'est pourquoi, des « répétitions » pour harmoniser le ton et l'attitude du sondeur sont indispensables. L'effet « enquêteur » n'est cependant jamais nul : Violaine a eu par exemple un meilleur taux de réponse que Gaël, probablement parce qu'elle une femme.

Lieux	Méthodologie	Dijon-Val Suzon	Grenoble-Chartreuse
centre-ville	questionnaires "micro-trottoir"	100	100
forêt	entretiens semi-directifs	21	28
	questionnaires visiteurs	100	100
Total		221	228

Tableau 9 : nombre questionnaires réalisés en centre-ville et en forêt

En forêt, les réactions des visiteurs ont été appréhendées en plusieurs étapes : des interviews libres et exploratoires dans un premier temps, des entretiens semi-directifs puis des questionnaires fermés (cf. tableau 9). Les interviews libres se sont révélées peu efficaces, mes interlocuteurs éprouvant des difficultés à

s'exprimer sur la forêt. La nécessité d'un guide d'entretien précis s'est fait ressentir. Du guide d'entretien ethnographique imaginé au départ, le document s'est transformé en un questionnaire fermé (cf. annexe 3).

Les entretiens semi-directifs préalables devaient concilier deux objectifs antagonistes : provoquer « artificiellement » une discussion « libre » sur la forêt. La visée de ce genre d'enquête est avant tout exploratoire, le but étant de recueillir des informations les moins biaisées possibles par les présupposés de chercheur pour ensuite élaborer un questionnaire pertinent (Grawitz Madeleine, 1996). L'approche *in situ* reste la meilleure solution pour interroger les visiteurs sur la forêt. Elle permet de contextualiser les questions en s'appuyant sur des exemples concrets et visibles.

Pour aborder les visiteurs lors de la phase exploratoire d'entretiens, je me suis dans un premier temps présenté comme un étudiant en thèse réalisant une enquête sur la fréquentation des forêts. J'ai essayé alors des refus. Par ailleurs, mes interlocuteurs ne répondaient pas toujours sérieusement aux questions. J'ai donc décidé de me présenter en tant qu'agent de l'ONF pour aller à la rencontre des visiteurs. Bien que cette stratégie puisse générer des biais, elle induit incontestablement un sentiment de crédibilité et de légitimité. Les personnes rencontrées n'osent pas refuser un entretien à un forestier en tenue. N'ayant pas souvent l'occasion d'en rencontrer, elles sont en général curieuses de discuter avec lui. « *Au moins, ce n'est pas un travail d'étudiant, j'espère que ça va servir* » me suis-je laissé dire plusieurs fois. Les visiteurs ont l'impression que l'enquête s'inscrit alors dans un cadre institutionnel plus sérieux et solide qu'un stage étudiant. Les « *compensations symboliques* » (Blanchet Anne et Gotman Alain, 1992) sont plus importantes. Souvent, le visiteur voudra poser des questions en retour sur la forêt, les sentiers, les arbres malades etc.... Il faut donc un minimum de préparation et de connaissance du terrain pour se lancer dans ce genre d'entreprise sans se faire piéger.



Photo 5 : le parking de la Fontaine de Jouvence, principal point de fixation touristique en forêt du Val Suzon

Commentaire : le cliché a été pris un mardi-matin de février 2006. La fréquentation était alors très limitée. Empierré en 2006, le parking a aujourd'hui une capacité de 50 à 70 voitures. Durant les samedis de juin, il est très souvent saturé. Les véhicules stationnent alors le long de la route départementale 7 (dont on aperçoit les glissières au fond), ce qui n'est pas sans poser des problèmes de sécurité.



Photo 6 : le Col de Porte, porte d'entrée depuis Grenoble dans la forêt cartusienne

Commentaire : le Col de Porte est la principale porte d'entrée dans le massif de Chartreuse depuis Grenoble. Au pied du Chamechaude (2082 m, en haut à gauche), un parking permet aux randonneurs ou simples promeneurs de garer leurs véhicules. C'est sur ce site très fréquenté qu'ont été réalisés les entretiens semi-directifs, les questionnaires ainsi que les comptages de plaques minéralogiques. Les visiteurs ont été notamment invités à livrer leurs impressions sur ce décor et à nommer les arbres en lisière de cette aire de stationnement (des épicéas essentiellement).

L'étiquette ONF n'est pas un frein pour recueillir les éventuelles critiques sur cette institution. Loin d'être atténuées, elles ont été au contraire cristallisées et amplifiées. Certains ont parfois profité d'une oreille attentive et bienveillante pour exprimer leurs opinions politiques. Par ailleurs, l'empathie de l'enquêteur conduit parfois à des situations comiques dans lesquelles la personne interrogée parle de tout, sauf du sujet proposé. Par exemple, certains propriétaires de chiens ont consacré parfois la plus grande partie de l'entretien à évoquer leur passion canine.

Les interviews précédemment ont été menées d'août à mi-novembre 2005. Elles se sont déroulées sur le parking de la Fontaine de Jouvence pour le Val Suzon (cf. photo 5), et celui du Col de Porte (cf. photo 6) pour la forêt de la Grande Chartreuse. Ces sites sont deux points de fixation touristique importants, tous deux localisés aux entrées principales des massifs forestiers (cf. cartes 12 et 13 et photos 5 et 6). Si certains entretiens ont duré plus d'une demi-heure, le temps de réponse moyen a été de 25 minutes. Il est apparu préférable d'interroger les visiteurs au retour de leur promenade car ils étaient plus disponibles et plus détendus.

Les interlocuteurs ont été choisis au hasard, sans stratégie d'échantillonnage. Interviewer des personnes en couple, en famille ou entre amis comporte certains biais. Les réponses ne sont pas aussi personnelles que lorsque l'interviewé est seul. Il peut y avoir un « phénomène de groupe » avec une surenchère de commentaires et de remarques. Les notes prises au cours des questionnaires ont été retranscrites le jour même. Une série de mini-portraits de visiteurs en forêt a ainsi été brossée. Le matériau recueilli, riche et original était cependant trop hétérogène et partiel pour construire une typologie des visiteurs. D'où la nécessité de bâtir un questionnaire fermé destiné à consolider cette première analyse par une approche statistique. Cette méthodologie plus cadrée et formalisée s'est avérée un bon moyen pour obtenir de l'information de la part de visiteurs ayant des difficultés à produire un discours sur la forêt.

Le questionnaire (cf. annexe 3) a répondu à un double objectif : caractériser les visiteurs des deux forêts considérées, tester les hypothèses sur la dominante psychoaffective de leur rapport aux sylves. Sa construction s'est faite par

enrichissement progressif. De nombreux tests ont été nécessaires pour aboutir à une version définitive. La formulation des questions et des items s'est appuyée sur les éléments collectés grâce aux entretiens semi-directifs. L'enquête nationale ONF-CEMAGREF (Dobré Michelle, 2005) a également servi de source d'inspiration pour certains aspects. Les réponses à choix multiples ont été privilégiées, même si certaines ont été « rouvertes » au cours de la phase de test.

Leur progression répond à une logique thématique : d'abord des renseignements factuels sur la visite du jour, des questions liées aux préférences paysagères ensuite, puis les émotions, sensations et pensées associées à la forêt, l'image et la connaissance du forestier, et enfin l'expression des attentes et critiques éventuelles. Le questionnaire démarre par des éléments factuels (temps et moyens pour venir sur site), il se poursuit par d'autres éléments plus généraux sur la forêt, puis par des interrogations intimes et personnelles et se termine par le « talon ». Ce terme désigne classiquement les variables « *explicatives* », « *actives ou indépendantes* » (sexe, âge, catégories socioprofessionnelles...) (Combessie Jacques, 1996, p. 40), destinées à caractériser l'échantillon.

Les items délicats, ceux qui engagent intimement les interviewés dans leurs réponses, ont été placés au cœur du questionnaire pour éviter une amorce trop abrupte ou un sentiment de lassitude de l'interlocuteur après dix minutes d'interview. La durée prévue (15 min environ) implique d'économiser les questions et d'opérer des choix stratégiques. Par exemple, les aspects économiques (consentement à payer, coût indirect de la visite, etc....) ont été évacués, parce que trop éloignés de l'objet principal de ce travail. Le questionnaire n'a pas pour ambition d'être exhaustif mais de « *donner à l'enquête une extension plus grande et de vérifier statistiquement jusqu'à quel point sont généralisables les informations et les hypothèses préalablement constituées.* » (Combessie Jacques, 1996, p. 33). Il a permis de consolider l'analyse amorcée grâce aux entretiens, et d'obtenir une photographie du public forestier.

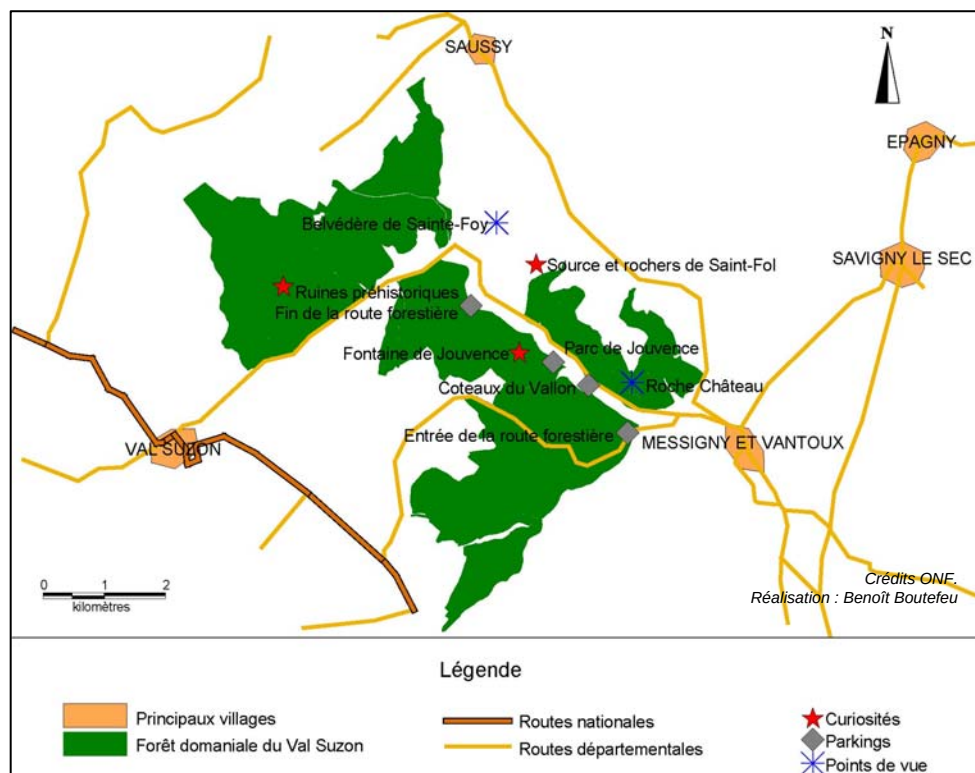
Comme toute méthodologie, le questionnaire comporte de nombreux biais, intrinsèques ou propres à l'enquête considérée. Au-delà des reproches techniques sur sa construction ou encore la représentativité des échantillons, sa fonction et

son interprétation posent problème. Pierre Bourdieu, dans un article critique resté célèbre, a dénoncé les présupposés contestables qui sous-tendent ce type d'enquête quantitative.

« Toute enquête d'opinion suppose que tout le monde peut avoir une opinion ; ou, autrement dit, que la production d'une opinion est à la portée de tous. (...) Deuxième postulat : on suppose que toutes les opinions se valent (...) Troisième postulat implicite : dans le simple fait de poser la même question à tout le monde se trouve impliquée l'hypothèse qu'il y a un consensus sur les problèmes, autrement dit qu'il y a un accord sur les questions qui méritent d'être posées » (Bourdieu Pierre, 1980 p. 222).

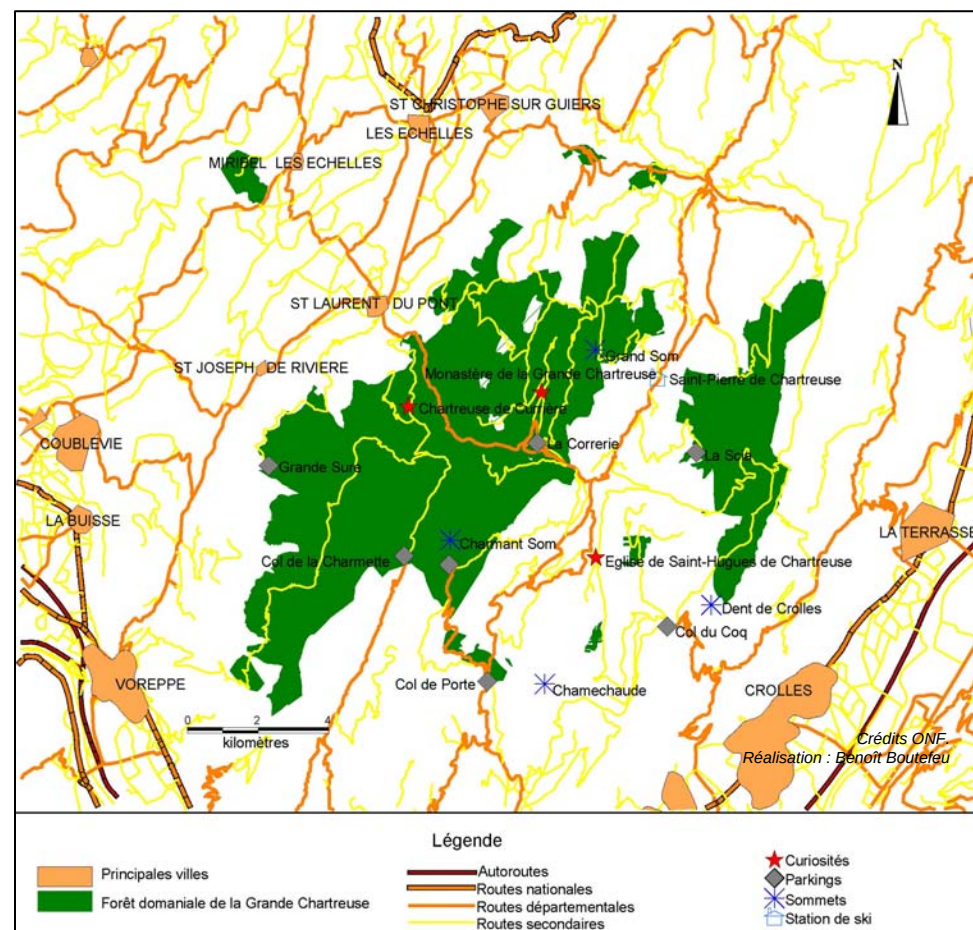
« Les sondages prétendent « faire parler le peuple », mais le font en réalité à la manière du ventriloque qui prête sa voix à ses marionnettes » (Champagne Patrick, 1990). Les politologues savent bien comment l'opinion peut se faire et se défaire et comment on peut justifier une politique en son nom.

Les sondages traduisent plus une émotion, un sentiment instantané qu'une réflexion. À cette salve de critiques, nous ajoutons également la difficulté à capter par un questionnaire des données psychoaffectives, intimes et inconscientes (cf. précédemment). La peur, la honte, l'inavouable ne sont jamais ouvertement exprimés. Les sondeurs de l'élection présidentielle de 2002, qui n'ont pas su anticiper un vote front national mal assumé, en ont fait la cuisante expérience. La formulation de la question est essentielle. Par exemple, les propositions suivantes induisent des résultats différents : de quoi avez-vous peur en forêt (réponse libre) ? Vous arrive-il parfois d'avoir peur en forêt (réponse à choix multiples) ? De quoi pourriez-vous éventuellement avoir peur en forêt (réponse à choix multiples) ? Par ailleurs, même sur des éléments factuels comme la durée de la visite en forêt, il peut y avoir des distorsions entre le déclaratif et la réalité. Les réponses changent notamment si les visiteurs sont interrogés avant, pendant, ou après leur promenade. Ces limites amènent à rester prudent dans l'interprétation du questionnaire et à confronter les résultats obtenus avec d'autres méthodologies.



Carte 12 : principaux points d'attraction touristique en forêt domaniale du Val Suzon

Commentaire : malgré son altitude modeste, le Val Suzon dispose de points de vue spectaculaires sur Dijon et la plaine de la Saône comme à Roche Château. La Fontaine de Jouvence constitue le site le plus fréquenté et le plus connu des Dijonnais. Bien que recensés et ayant fait l'objet de fouilles archéologiques, les sites préhistoriques sont peu mis en valeur et restent confidentiels.



Carte 13 : principaux points d'attraction touristique en forêt domaniale de la Grande Chartreuse

Commentaire : le patrimoine religieux (monastères, églises) et les sites naturels (sommets, points de vue) constituent les principaux centres d'intérêt touristique de la Chartreuse. Une bonne partie d'entre eux est située à l'intérieur ou en périphérie immédiate de la forêt domaniale. Les espaces boisés sont également sillonnés par des remontées mécaniques, notamment du côté de la « Scia » où est implantée une télécabine au départ de Saint-Pierre de Chartreuse

L'enquête par questionnaire a été en grande partie réalisée par les deux stagiaires embauchés à cet effet. Comme pour les entretiens semi-directifs, elle s'est déroulée sur les sites de Jouvence pour la forêt du Val Suzon et du Col de Porte dans le cas de la Chartreuse (cf. cartes 12 et 13). La grande majorité des visiteurs ont été interrogés au cours de plusieurs week-ends de juin, juillet et août 2006 (cf. tableau), entre 11 et 19 heures. Les résultats sont donc le reflet d'une fréquentation estivale et de fin de semaine. 100 questionnaires ont été réalisés sur chacun des sites. Ce chiffre est modeste : s'il n'est pas représentatif, il permet néanmoins de donner des tendances statistiques significatives. Le taux de refus est beaucoup plus faible (16% au Col de Porte et 10 % au parking de Jouvence) qu'en centre-ville, les visiteurs en général détendus se prêtant volontiers à l'exercice. La plupart d'entre eux se promenant en famille ou en couple, ils ont livré en réalité des réponses concertées et co-construites.

Au travail d'enquête s'est ajouté un travail d'observation et de comptage systématique des visiteurs sur les sites étudiés (cf. encart, partie I/C/2). Ces données complémentaires ont eu pour objectif de caractériser la fréquentation : importance, origine, pics éventuels, nature, structure. 99% des visiteurs viennent en forêt en voiture. Le temps de parcours de certains visiteurs a également été chronométré pour être comparé avec celui déclaré. Des relevés de plaques d'immatriculation ont aussi été réalisés au cours d'une année (août 2005-août 2006) pour estimer les phénomènes de saisonnalité de la fréquentation. L'installation d'un éco-compteur n'a pas été possible en raison du coût élevé de cet appareil. Enfin, pour compléter les critiques énoncées à l'encontre de la gestion forestière pratiquée, les recueils de doléances des offices du tourisme de Saint-Pierre de Chartreuse et de Saint-Seine l'Abbaye ont été dépouillés.

Résumé de la partie I/A/ Acteurs, spectateurs et décors

Pour dégager les conditions de mises en scène forestières réussies, deux théâtres ont été choisis : la forêt domaniale de la Grande Chartreuse (près de Grenoble) et celle du Val Suzon (à proximité de Dijon). Ces deux théâtres aux décors spécifiques reçoivent un public nombreux et accueillent des pièces de plusieurs styles dans lesquelles jouent des acteurs aux sensibilités différentes. Ces deux terrains d'étude ont été appréhendés de manière comparative comme deux « laboratoires », permettant de tester ce modèle « interactionniste », inspiré de la micro-sociologie goffmanienne.

Cette partie dresse une présentation de la méthodologie déployée pour aller à la rencontre du public. Des entretiens exploratoires ont été réalisés pour construire des questionnaires conduits en vis-à-vis, *in situ*. Enfin, pour essayer de dégager une éventuelle « culture forestière » collective, des corpus de citations littéraires, de reportages télévisuels et d'articles de presse ont été constitués.

B. À la rencontre des acteurs sur scène et en coulisse

1. Des figurants aux premiers rôles : identifier et dialoguer avec les acteurs

La vie sociale comme un théâtre

Le terme « acteur » a été largement employé au cours de la présentation de la méthodologie, sans qu'il ne soit encore précisément défini. Dérivé du latin « *actor* » _ « celui qui agit » (dictionnaire trésor de la langue française) _ ce terme possède un double sens. Initialement, il désigne « *celui ou celle dont la profession est d'interpréter un personnage dans une pièce de théâtre ou à l'écran* » (idem). Mais il est aussi devenu à l'usage « *celui qui joue un rôle important, qui prend une part active à une affaire* » (ibidem). Ces définitions ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Qu'il soit un « comédien » ou un « agent social actif », l'acteur a une même fonction : il « joue un rôle ». Qu'il interprète un personnage sur une scène de théâtre ou qu'il assume un rôle sur une scène sociale, il interagit toujours avec d'autres acteurs. Sa fonction reste la même, seul varie l'effet produit par son jeu sur ses partenaires et sur un éventuel public. L'acteur s'insère dans une histoire : histoire de vie, histoire sociale ou tragédie classique en cinq actes. Imposé ou choisi, assumé ou non-désiré, son rôle nécessite toujours un travail de composition. « *Devenir acteur exige une formation réelle, concrète, de même nature que celle de tout métier considéré comme un artisanat* » (Féral Josette, 1997, p. 30). Au théâtre ou en société, l'acteur doit assimiler des codes vestimentaires et gestuels, adopter des attitudes explicites ou tacites. Les règles du jeu, social ou théâtral, s'imposent à lui consciemment et inconsciemment.

Selon la configuration sociale dans laquelle il se trouve, chaque individu est amené à jouer plusieurs rôles dans sa vie courante (père, ingénieur, ami...) :

« *Que chaque individu puisse ainsi jouer plusieurs rôles sociaux (gardien de but, secrétaire de syndicat, instituteur, ouvrier, père de famille, etc...) montre que les vies particulières sont prises dans plusieurs trames de rôles et participent à diverses cérémonies qui impliquent, chaque fois différemment une action collective déterminée : au cours de ces cérémonies qui incarnent la pratique sociale dans son intensité la plus*

grande les membres d'une même communauté assurent des types, des individualités fixées par une tradition, figurées le plus souvent par des masques » (Duvignaud Jean 1970, p. 20).

La qualité de la prestation de « l'acteur individu » ou de « l'acteur comédien » dépend de sa sincérité et de l'effet de réel recherché. Les deux peuvent adopter plus ou moins de distance avec les rôles endossés.

L'« acteur-individu » ne serait-il qu'une suite de personnages en représentation permanente ? Affirmer la nature théâtrale de nos rapports sociaux ne s'oppose pas à la notion de personnalité. Contrairement à ce que pensait Goffman en s'inspirant des théories économiques de la rationalité limitée, l'homme en interaction n'est pas un égoïste, calculateur et manipulateur ayant recours à des artifices pour préserver « *sa face* ». Au contraire, pour être crédible et perçu comme tel, il doit savoir jouer juste et rester fidèle à son intériorité et ce, pour préserver son équilibre interne, c'est-à-dire une certaine « homéostasie » psychique. À trop vouloir se fondre dans son personnage social, l'individu risque de s'éloigner de son « moi ». Il court le risque de souffrances psychiques intenses qui peuvent se traduire par exemple par des névroses. Ce constat est aussi valable pour les comédiens. Plus qu'en lui prêtant sa voix et son corps, c'est en s'abandonnant totalement à son personnage que le comédien peut parvenir à l'état de grâce, ce moment où il ne jouerait plus et « *ne serait donc là pour personne* » (Féral Josette, 1997, p. 47). Affirmer comme le fait Yves Winkin que « *la vie est un théâtre* » (Winkin Yves, 1996, p. 120) ne signifie pas pour autant qu'elle soit une comédie permanente.

Certains auteurs vont plus loin dans la théâtralisation de la vie sociale. Pour Jean Duvignaud, l'intériorité est déjà une forme de théâtre :

« Ne semble-t-il pas que notre expérience, pour s'enraciner en nous, ait besoin de se représenter, de s'imposer comme spectacle pour être admise comme une émotion. Notre « vie intérieure » elle-même se joue comme un drame. » (Duvignaud Jean, 1970, p. 12).

Il est bien difficile de démontrer la véracité de cette hypothèse. Le chercheur n'a pas accès à l'intériorité des acteurs qu'il étudie. Il ne peut s'en tenir qu'à leurs déclarations et aux apparences. Dans une situation d'interaction sociale, la représentation se joue à deux niveaux : l'acteur en représentation de lui-même et du groupe social auquel il appartient. Il est, « *qu'il le veuille ou non, le*

représentant d'un collectif qui le dépasse » (Nizet Jean et Rigaux Nathalie, 2005, p. 20). La marque du collectif peut être volontairement mise en avant pour protéger son intériorité. Par exemple, dans une organisation de type bureaucratique, le discours institutionnel peut cacher des stratégies d'évitements personnels et de déresponsabilisation de ses dirigeants (Crozier Michel et Friedberg Erhart, 1977).

Dans les discours recueillis pour ce travail de recherche, l'identité sociale et la personnalité de l'individu se superposent et s'entremêlent à tel point qu'il a été souvent difficile de les démêler. Ne dit-on pas d'ailleurs souvent de quelqu'un qu'il est déformé professionnellement, c'est-à-dire que son rôle social s'est inscrit si profondément dans sa personnalité qu'on ne peut plus l'isoler ? Par ailleurs, toute situation interactionnelle possède un effet miroir.

« Tout agent dans le système s'oriente vers lui-même et vers les autres et a, comme objet, une signification pour lui-même et pour les autres. Il est donc à la fois sujet et objet de connaissances, capable d'instruments et d'être instrumentalisés, de s'attacher et d'être objet d'attachement, d'évaluer et d'être évalué, d'interpréter des symboles et d'être lui-même un symbole » (Isaac Joseph, 1992, p. 27).

Pour Goffman, l'individu en représentation obéit à deux règles fondamentales : le respect de son amour propre et la considération pour les autres interactants. Ces deux principes participent à la sacralité de l'individu. Ils garantissent la stabilité de l'interaction, l'objectif étant d'éviter des ruptures ou des *« fausses notes »*. Lorsqu'elles surviennent, les acteurs peuvent retrouver une cohérence et une contenance grâce à des *« échanges réparateurs »*, comme par exemple des excuses.

Les sciences humaines et sociales, en particulier celles qui s'intéressent à l'organisation de l'action collective, comme la sociologie des organisations, ont largement emprunté au vocabulaire théâtral. Les théoriciens de la négociation parlent par exemple *« d'arène »*, de *« scène sociale »*, de *« jeu d'acteurs »*, de *« mise en scène médiatique »*... Le langage journalistique, s'est aussi largement inspiré de cette métaphore pour commenter la marche du monde. N'entendons-nous pas souvent aux actualités quotidiennes des termes ou expressions comme *« tragédie »*, *« drame »*, *« coup de théâtre »*, *« théâtre d'opérations »* ? Pour Jean

Duvignaud « *Nul n'échappe au spectacle ou à la dramatisation de l'existence* » (Duvignaud Jean, p. 12).

Les expériences sociales et individuelles semblent structurées selon des règles théâtrales avec des scènes, des lieux, des histoires et des personnages. Dès qu'il est placé dans une situation interactionnelle, l'individu devient automatiquement acteur en représentation. Peter Brook, le célèbre directeur des bouffes du Nord ne dit d'ailleurs pas autre chose :

« Je peux prendre n'importe quel espace vide et l'appeler une scène. Quelqu'un qui traverse cet espace vide pendant que quelqu'un d'autre l'observe et c'est suffisant pour que l'acte théâtral s'amorce. » (cité par Isaac Joseph, 1992, p. 57).

La métaphore du théâtre constitue également un cadre à travers lequel toute expérience humaine peut se raconter :

« Le drame, loin d'être une métaphore (...) est la forme qui permet de comprendre la réalité de l'action. Dramatiser une situation, c'est la transformer en histoire racontable et, en la rejouant selon la grammaire et le vocabulaire, en donner une représentation. » (Isaac Joseph, 1992, p. 30).

L'intuition goffmanienne de comparer l'interaction sociale à une scène théâtrale est finalement la même que celle des Grecs, inventeurs de la tragédie et premiers sociologues sans le savoir. Thespis (auteur au VI^{ème} siècle avant J.C.), Sophocle (tragédien au V^{ème} avant J.C.) ou Aristote (philosophe et théoricien du théâtre au IV^{ème} siècle avant J.C.) ont su saisir et restituer la dimension théâtrale de la vie de leurs contemporains. Avec eux, la tragédie est devenue un amplificateur de l'expérience sociale. Mais, plus que le reflet ou le miroir de notre société, le théâtre possède également une vertu thérapeutique et cathartique. L'ambition du microsociologue reste plus modeste puisqu'elle vise à décrire et à analyser le jeu social :

« En regardant les interactions comme des représentations théâtrales, Goffman nous rend attentif au « décor » dans lequel les acteurs évoluent, au « masque » qu'ils portent, au « rôle » qu'ils jouent, par ces éléments, les acteurs tentent de contrôler les impressions de leur public. » (Nizet Jean et Rigaux Nathalie, 2005, p.5).

Si nous sommes redevables à Goffman d'avoir introduit et formalisé cette métaphore, nous ne partageons pas sa vision réductrice des acteurs, rationnels et

calculateurs. C'est appauvrir toute la richesse sémantique de cette comparaison que de ne la considérer que sous un angle utilitariste ou économique.

La métaphore du théâtre pour étudier les « jeux d'acteurs » en forêt

La métaphore théâtrale propose une lecture à plusieurs niveaux des interactions sociales liées à la forêt. Autour des deux théâtres sylvestres sélectionnés, elle permet d'établir des typologies d'acteurs en fonction de leur implication dans les processus décisionnels, autrement dit leurs rôles dans les différentes pièces auxquelles ils participent. On considèrera la forêt comme un décor pouvant accueillir plusieurs pièces, telles une chasse, une exploitation ou encore tel un martelage. Ces pièces ont été choisies car elles sont les plus communes et les plus fréquemment jouées dans tous les théâtres forestiers de France.

caractéristiques d'une pièce		définitions
thème	script	indications définies à l'avance sur la pièce à jouer
	improvisation	partie non préparée de la pièce à jouer
théâtre	coulisses	partie derrière la scène soustraite au regard du public
	scène	partie du théâtre où jouent les acteurs
	décor	éléments de la scène spécialement aménagés pour la pièce considérée
	costumes/accessoires	habillements, artifices vestimentaires, attributs particuliers
troupe	metteur(s) en scène	dirige les acteurs
	scénariste(s)	écrit tout ou partie de la pièce
	premier(s) rôle(s)	fait avancer directement le cours de l'histoire
	second(s) rôle(s)	intervient peu sur le cours de l'histoire
	figurant(s)	participe à la mise en scène sans intervenir sur le cours de l'histoire
public	abonnés	viennent régulièrement assister à des pièces
	occasionnels	viennent occasionnellement assister à des pièces

Tableau 10 : caractéristiques générales de toute pièce de théâtre

Inspiré de Couty Daniel et Rey Alain, 2001

Le tableau 10 présente les caractéristiques communes à toutes les pièces forestières. Elles s'appuient sur des histoires, incarnées par des acteurs dirigés par un metteur en scène. Le décor peut être chargé ou épuré, les pièces complètement écrites ou en partie improvisées. Au sens large, la troupe réunit tous les artistes d'un théâtre, c'est-à-dire les acteurs (premiers rôles, seconds rôles, figurants), le metteur en scène ainsi qu'éventuellement l'auteur scénariste de la pièce. Pour ne pas « forcer » la métaphore et la rendre trop artificielle, nous laisserons de côté dans un premier temps les directeurs, producteurs, régisseurs et autres fonctions

périphériques. De même, nous aurions pu affiner la description du public en distinguant les spectateurs qui ont accès aux balcons, aux gradins ou encore au parterre. Pour simplifier, nous distinguerons dans un premier temps un public d'abonnés, venant régulièrement, et des spectateurs occasionnels. Le tableau 10 constitue une première grille de lecture permettant de rendre compte des scènes observées.

Cette typologie se veut fonctionnelle. Elle a pour vocation de décrypter les rôles, la place et le pouvoir des interactants dans une configuration sociale donnée. Par exemple, un forestier peut se trouver metteur en scène d'une réunion lorsqu'il la préside, acteur d'une seconde lorsqu'il y participe ou encore simple figurant s'il n'est qu'auditeur d'une troisième. De la même façon au théâtre, un comédien peut réaliser des mises en scène, écrire ses propres pièces ou encore assister aux spectacles d'autres artistes. Aucun acteur n'a un rôle définitif, tout dépend de l'interaction étudiée. La force de la métaphore du théâtre est de pouvoir restituer la dynamique des processus sociaux. Au cours des interviews, mes interlocuteurs ont été amenés à « se situer » dans cette métaphore.

types d'acteur	descriptions
sociétaire	ne joue que dans un théâtre
intermittent	joue dans plusieurs théâtres
professionnel	vit de son activité
amateur	joue pour le plaisir

Tableau 11 : des acteurs sociétaires aux amateurs

Au-delà des distinctions entre premiers et second rôles, l'approche théâtrale permet d'autres classifications analogiques en fonction du statut des acteurs : sociétaire ou intermittent, professionnel ou amateur (cf. tableau 11). Elle pose aussi la question de la légitimité des acteurs. Ce point a déjà été précédemment soulevé (cf. partie I/A/2). Si les compétences techniques sont un élément positif reconnu par les metteurs en scène, un bon acteur doit aussi savoir dégager une « énergie » et une « présence ». Ces ressources individuelles, difficilement quantifiables, sont rarement évaluées dans l'étude des processus de négociation et de décision. Pourtant, il est évident que le charisme - étymologiquement cette « *faveur, grâce accordée par Dieu* » (Dictionnaire de la

Langue Française) - est un atout considérable pour s'affirmer, voire s'imposer dans une scène sociale. C'est sans doute là un point mal étudié des sciences de la gestion, qui s'évertuent à rendre rationnels des processus sociaux qui ne le sont que pour partie.

Dans un ouvrage consacré aux jeux des acteurs environnementaux, Laurent Mermet reconnaît ainsi que la logique d'un participant à une négociation ne relève pas que de l'entendement.

Sa « *synthèse repose toujours largement sur l'intuition* » (Mermet Laurent, 1992, p. 115). Ses aptitudes psychologiques (écoute, intuition, charisme, force de persuasion) sont aussi importantes que ses compétences ou sa technicité. Son engagement dans une négociation ne relève pas que d'un processus d'optimisation de ses choix. Elle met aussi en jeu des relations humaines, déterminées par des forces d'attraction et de répulsion. Elles peuvent échapper au chercheur, qui, s'il reste enfermé dans un principe rationnel de causalité, sera incapable de saisir la dimension affective du jeu d'acteurs étudié. Il ne faudrait pas non plus tomber dans un excès de psychologisme mais redonner une place plus importante à l'unicité irréductible de chaque acteur. Celle-ci repose sur le concept de « personnalité », c'est-à-dire « *ce qui constitue la personne, qui la rend psychiquement, intellectuellement et moralement distincte de toutes les autres* » (dictionnaire Trésor de la Langue Française).

2. Des pièces aux scénarii plus ou moins écrits

Des pièces programmées chaque année et d'autres exceptionnelles

Après avoir présenté les caractéristiques générales des pièces jouées sur nos théâtres forestiers, il convient maintenant de décrire plus précisément certaines d'entre elles. Le tableau 12 dresse un programme-type des pièces habituellement données chaque année dans les forêts du Val Suzon et de Chartreuse. Seules ont été figurées les représentations réunissant au moins cinq acteurs. Les réunions informelles de travail sont structurées comme des « mini-pièces » sociales à mise

en scène réduite. Elles se rapprochent de ce qui se déroule en coulisse. On pourrait d'ailleurs les comparer à des formes de répétitions. En effet, elles ont une fonction d'ajustement, de mise au point d'autres pièces forestières (préparation du contenu d'une réunion, d'une opération de martelage ...).

pièces		fréquence des représentations		troupe	
genre	titre	Val Suzon	Chartreuse	premiers rôles	metteurs en scène
économie	exploitation	rare hiver	fréquentes été-automne	forestiers, bûcherons, débardeurs...	forestiers
	chasse en battue	fréquentes automne-hiver	rare automne	forestiers, chasseurs	forestiers, responsables de battue
environnement	réunions de concertation	rare toute l'année	fréquentes toute l'année	forestiers, élus, associatifs...	élus, institutionnels
	inventaires/comptages (faunistiques ou floristiques)	rare printemps	fréquentes printemps	forestiers, DIREN, bénévoles	forestiers, scientifiques
social	éducation à l'environnement	jamais	fréquentes toute l'année	forestiers, enseignants, journalistes	forestiers, enseignants
	sorties organisées	rare automne	fréquentes été-hiver	forestiers, particuliers, comités d'entreprise...	forestiers, accompagnateurs...

Tableau 12 : programme annuel des représentations habituelles

Dans le programme exposé au tableau 12, les forestiers sont omniprésents, en tant que metteurs en scène ou premiers rôles. À côté de ces pièces classiques, des événements particuliers peuvent survenir, nécessitant alors de nouvelles compositions avec des acteurs supplémentaires (cf. tableau 13). L'arrivée de projets, comme une charte forestière de territoire au Val Suzon, une révision d'aménagement ou la constitution de réserves biologiques intégrales en Chartreuse, modifient le jeu habituel des acteurs et peuvent rajouter des actes aux pièces habituelles. Les enjeux de la gestion forestière se retrouvent concentrés alors au cœur de ces nouvelles scènes sociales. Elles proposent aux acteurs de jouer ensemble, d'adopter de nouvelles postures et d'élaborer des stratégies alternatives (cf. partie II/B).

Val Suzon		Chartreuse	
Projets	événements exceptionnels	Projets	événements exceptionnels
CFT	réunions liées à la mise en place d'une charte forestière de territoire	RBI	réunions de concertation dans le cadre des réserves biologiques intégrales
aménagement	réunions de concertation pour la révision d'aménagement forestier	projet PNR	réunions avec le parc dans le cadre de projets divers (ex : AOC Bois de Chartreuse, Bois énergie)
Natura 2000	réunions de concertation dans le cadre de Natura 2000	Natura 2000	réunions de concertation dans le cadre de Natura 2000
autres	fêtes du bois, études diverses (stagiaires)	autres	partenariats scientifiques (grand tétras, CEMAGREF), études particulières (stagiaires...)

Tableau 13 : les pièces « exceptionnelles » en dehors des programmations annuelles

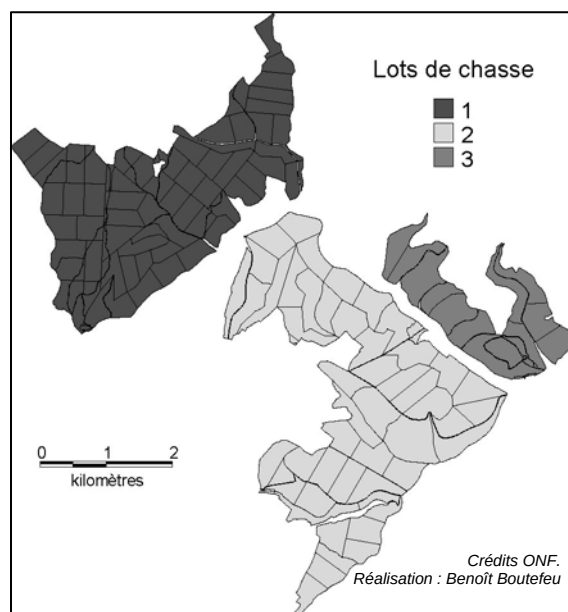
Théâtres du Val Suzon et de Chartreuse, année 2006

Considérons par exemple une pièce intitulée « chasse en battue dans la forêt domaniale du Val Suzon » (cf. tableau 14). Elle se joue sur trois unités de lieu (cf. carte 14). Elle donne lieu à plusieurs représentations, 17 jours de chasse étant programmés en 2006. Les dates sont fixées par des baux d'adjudication qui doivent eux-mêmes respecter des arrêtés de la DDAF de Côte d'Or. Le metteur en scène est un chasseur, chef de battue ou adjudicataire. C'est lui qui répartit les rôles entre les différents acteurs (rabatteurs, pisteurs, tireurs) et donne les indications scéniques (consignes). Des accessoires peuvent être ajoutés au décor forestier brut comme des agrainoirs, des cultures à gibier, des cabanes ou encore des miradors. Les costumes sont choisis en fonction des rôles de chacun : tenues de camouflage pour les tireurs ou gilets fluorescents pour les rabatteurs. Une partie de la mise en scène est écrite, dans les baux de chasse, les arrêtés préfectoraux ou dans le Code de l'Environnement. Il existe néanmoins une bonne part d'interprétation du metteur en scène et d'improvisation des acteurs. On ne connaît jamais à l'avance par exemple le tableau de chasse du jour. Le rôle de chaque acteur dans les actes « rabattage », « affût » et « tir » n'est pas non plus toujours bien défini.

caractéristiques générales		description dans le cas d'une battue de chasse
thème	script	consignes de chasse, arrêtés officiels, baux de chasse...
	improvisation	présence et comportement du gibier
théâtre	coulisses	parking de chasse
	scène	lot de chasse (partie de la forêt)
	décor	agrainoirs, cultures à gibier, miradors, lâchers de gibier...
	costumes/accessoires	tenues de chasse, fusils, gilets fluorescents
troupe	metteur(s) en scène	chef de battue
	scénariste(s)	forestier, DDAF, ONCFS...
	premier(s) rôle(s)	tireurs, gibier
	second(s) rôle(s)	rabatteurs, pisteurs (chiens)
	figurant(s)	invités, accompagnants (ni chasseurs ni rabatteurs)
public	abonnés	non
	occasionnels	non

Tableau 14 : description de la pièce intitulée « la battue de chasse aux sangliers »

Le forestier, en général un agent patrimonial, intervient comme scénariste aux côtés des représentants des autorités compétentes (DDAF, ONCFS). Il contrôle et valide la mise en scène proposée par le responsable de battue ou l'adjudicataire. Dans cette pièce, le public est absent et même indésirable. Les acteurs ont payé, parfois jusqu'à 3000 Euros/an par sociétaire de chasse, pour bénéficier de la jouissance du théâtre. Ils jouent pour leur propre plaisir, sauf dans de rares cas où des spectateurs peuvent assister à des chasses à courre. Il n'est point besoin d'être sociologue pour mettre en évidence la dimension théâtrale, voire épique de la chasse. Les récits, les histoires, les exploits et les tragédies nourrissent l'imaginaire des chasseurs (Corvol Andrée, 2004). Ils alimentent une mythologie d'inspiration plutôt guerrière et masculine.



Carte 14 : la chasse une pièce qui se joue sur trois unités de lieu en forêt du Val Suzon

Commentaire : les pièces liées au thème de la chasse ont lieu selon trois scènes indépendantes les unes des autres (les trois lots de chasse). Chacune accueille ses pièces spécifiques et dispose de son propre calendrier de représentations. Les trois metteurs en scène en question (adjudicataires des lots) ont été interviewés pour cette thèse.

D'autres pièces sont jouées chaque année dans ces théâtres forestiers. Par exemple l'exploitation fait intervenir des acteurs spécifiques, comme les bûcherons, les débardeurs, les transporteurs, le forestier assumant quant à lui la fonction de metteur en scène (cf. tableau 15). Le décor est modifié pour faciliter l'exploitation (photo 7). Les parcelles sont délimitées, des cloisonnements d'exploitation ou sylvicoles sont créés pour permettre l'abattage (acte 1) et l'extraction du bois (acte 2), lequel est stocké ensuite sur des places de dépôt (acte 3) puis transporté sur des dessertes tracées à cet effet (acte 4). Le public est généralement absent de ces scènes forestières ordinaires. Il peut parfois être convié lors de concours ou de démonstrations de bûcheronnage, à l'occasion de comices agricoles ou de fêtes du bois.

caractéristiques générales		description dans le cas d'une exploitation forestière
thème	script	aménagement, cahiers des clauses techniques, contrats...
	improvisation	conditions météo
théâtre	coulisses	non
	scène	parcelles à exploiter
	décor	dessertes, cloisonnements d'exploitation, places de dépôt...
	costumes/accessoires	tenues de bûcheronnage, tronçonneuses et engins spéciaux
troupe	metteur(s) en scène	forestier chef de chantier
	scénariste(s)	forestier responsable du triage, aménagiste
	premier(s) rôle(s)	bûcherons, débardeurs, transporteurs
	second(s) rôle(s)	apprentis
	figurant(s)	non
public	abonnés	non
	occasionnels	non

Tableau 15 : description de la pièce intitulée « exploitation forestière »



Cliché B. Boutefeu

Photo 7 : l'exploitation, une pièce qui modifie le décor forestier

Commentaire : le cliché a été pris dans le ravin de Saint Bruno, quelques centaines de mètres au-dessus du Couvent de la Grande Chartreuse. On y aperçoit des grumes d'épicéas destinées principalement à la charpente. En plus des effets visibles sur le paysage (trouées), l'exploitation en montagne provoque souvent une dégradation des sentiers. Les ornières causées par les engins de débardage sont l'une des principales critiques adressées par le public aux forestiers.

Des gestionnaires qui s'identifient à la posture du metteur en scène de la forêt

Dans certaines circonstances, le forestier peut revêtir un costume d'acteur et monter sur scène (cf. photo 8). Par exemple, j'ai assisté à des sorties accompagnées en forêt de Chartreuse où le forestier accompagnateur disposait d'un réel talent de comédien pour captiver son auditoire (cf. encart 2, partie I/A/2). Mais dans la plupart des configurations habituelles, le forestier est plutôt un metteur en scène et un scénariste. Au quotidien, c'est à lui qu'il revient de régler les conflits d'usage, de se faire le médiateur entre les différents acteurs, de programmer dans le temps et l'espace les différentes pièces forestières. La plupart des gestionnaires sollicités se reconnaissent d'ailleurs dans cette image du metteur en scène comme le montre l'encart 3. Cette posture reste associée historiquement à une fonction d'arbitre. Au début du XX^{ème} siècle, l'agent des Eaux et Forêt se voulait souvent le « seul maître à bord » de sa forêt (cf. partie II/A/2).



Photo 8 : un forestier sur scène devant son public

Commentaire : le cliché a été pris le 29 mars 2006 au Col de Porte, au cours d'une sortie nocturne en raquette organisée pour le comité d'entreprise d'EDF. Véritable acteur, le forestier vient ici de se lancer dans un véritable monologue. Pour captiver son auditoire, il a recourt à un artifice : une patte de renard empaillé qu'il tient dans sa main gauche

Des forestiers metteurs en scène ?

Des forestiers qui approuvent la comparaison

« J'aime bien l'image du metteur en scène pour le forestier : il gère différents acteurs qui n'interviennent pas tous au même moment, il doit veiller à ce que leurs actions soient harmonieuses. En revanche, ce n'est pas un arbitre car il n'a pas les moyens de sanction d'un arbitre. c'est plus un médiateur, un conciliateur. À l'époque des Eaux et Forêts, c'était sans doute un arbitre. » (aménagiste, Val Suzon)

« Le forestier est le metteur en scène, c'est sûr. Par exemple, pour les randonneurs ou les chasseurs, on a le cul coincé entre deux chaises, on cherche à ménager les sensibilités. On est comme un metteur en scène qui essaierait de faire plaisir à des acteurs qui se crêpent le chignon. » (agent patrimonial, Val Suzon)

« C'est vrai qu'on est un peu metteur en scène. Moi, j'ai le sentiment d'organiser les choses, d'être maître de ce qui se passe sur mon triage, encore plus en forêt domaniale. Sur la réserve, c'est surtout de la réglementation. C'est vrai qu'en communale c'est différent : même si on a une sacrée liberté d'action, au final ce n'est pas nous qui décidons. » (agent patrimonial, Chartreuse)

« Le metteur en scène c'est celui qui applique l'aménagement, il a sa propre interprétation, sa personnalité, il peut changer un mot par un autre. » (aménagiste, Chartreuse)

« Sur ce site [col de Porte], on a la chance d'avoir 15 activités humaines différentes. C'est une chance et là le forestier est un peu metteur en scène. Il faut reconnaître qu'on a un peu sacrifié ce site, c'est une sorte de vitrine. » (technicien spécialisé accueil du public)

D'autres qui trouvent la comparaison abusive

« Avec la métaphore du chef d'orchestre ou du metteur en scène, je n'aime pas le côté pouvoir, ça fait vachement petits chefs ! Même si c'est pourtant ce qu'on est. Le problème c'est qu'on arrive plus à faire ce qu'on aurait envie. » (agent patrimonial, Val Suzon)

« C'est un peu prétentieux de comparer le forestier à un metteur en scène, le FFN [Fond Forestier National] c'était des mises en scène plutôt tristes. C'est lui accorder un peu trop de place que de le comparer à un metteur en scène. » (ingénieur environnement, Chartreuse)

« Pour moi, le forestier est un acteur mais pas un metteur en scène. La forêt est le résidu involontaire de la sylviculture. (...) le forestier ne cherche pas à mettre en scène la forêt. La pièce de théâtre est directement fournie par la nature. Le forestier cherche à réduire le côté sauvage de la nature, il n'est pas dans une volonté d'écrivain de pièce de théâtre. La forêt n'est que le résidu involontaire de sa sylviculture, il faut bien souligner involontaire ! » (agent patrimonial, Val Suzon)

Encart 3 : réactions des forestiers face à la métaphore théâtrale

Il doit aujourd'hui partager ce fauteuil avec des acteurs qui aspirent de plus en plus à collaborer au travail d'écriture de scénographie forestière. En Chartreuse, le parc naturel régional revendique par exemple une légitimité de metteur en scène sur l'ensemble du territoire cartusien (cf. partie II/B/1). Si l'image du forestier « metteur en scène » est dans l'ensemble plutôt bien accueillie par la profession parce qu'elle est valorisante, certains l'ont trouvée parfois abusive et prétentieuse. Elle les renvoie à une conception autoritaire et passéiste du forestier dont ils cherchent à se détacher. Ils veulent également se démarquer des mises en scène

passées ratées et perçues aujourd'hui comme des échecs dont ils ne veulent pas assumer la paternité (telles les plantations résineuses mises à terre par la tempête de 1999).

3. De drôles d'acteurs qui ne jouent pas pour un public

Des acteurs qui s'approprient le décor forestier dans le temps et dans l'espace

Dans notre forêt théâtralisée, plusieurs pièces sont jouées chaque année. Elles ne font pas toutes intervenir les mêmes acteurs. Les protagonistes n'ont pas tout le temps le même rôle. Dans la plupart des cas, ils jouent pour eux, pour leur plaisir propre et non pour celui d'un public qui vient surtout pour profiter du décor (cf. partie I/C). Chaque catégorie d'acteurs (chasseurs, environnementalistes, exploitants) s'approprie à sa manière le théâtre forestier. Cette appropriation peut être matérielle, par exemple lorsqu'un chasseur prélève un gibier, ou idéale, l'agent patrimonial pouvant éprouver par exemple un sentiment d'intimité avec le territoire forestier qu'il gère.

De manière schématique, l'appropriation de la scène forestière peut relever de trois modalités différentes (cf. figure 7) :

- **La possession** consiste à s'emparer physiquement de tout ou partie de la forêt (le bois, le gibier, le foncier). Il en résulte des divisions de l'espace en parcelles. Ces délimitations peuvent être reconnues ou contestées par certains acteurs.
- **La cognition** est une appropriation conceptuelle et abstraite de la forêt. Elle peut prendre la forme de connaissances scientifiques et objectives (ex : observations naturalistes) ou subjectives et affectives (ex : souvenirs, émotions).
- **La gestion** est sans doute le mode d'appropriation le plus complexe. Elle vise à administrer de manière harmonieuse les différentes activités en forêt, *via* des documents de planification, des concertations ou des interdictions éventuelles. Elle constitue la mise en scène à proprement parler, c'est-à-dire l'organisation effective des différentes scènes et pièces à jouer.

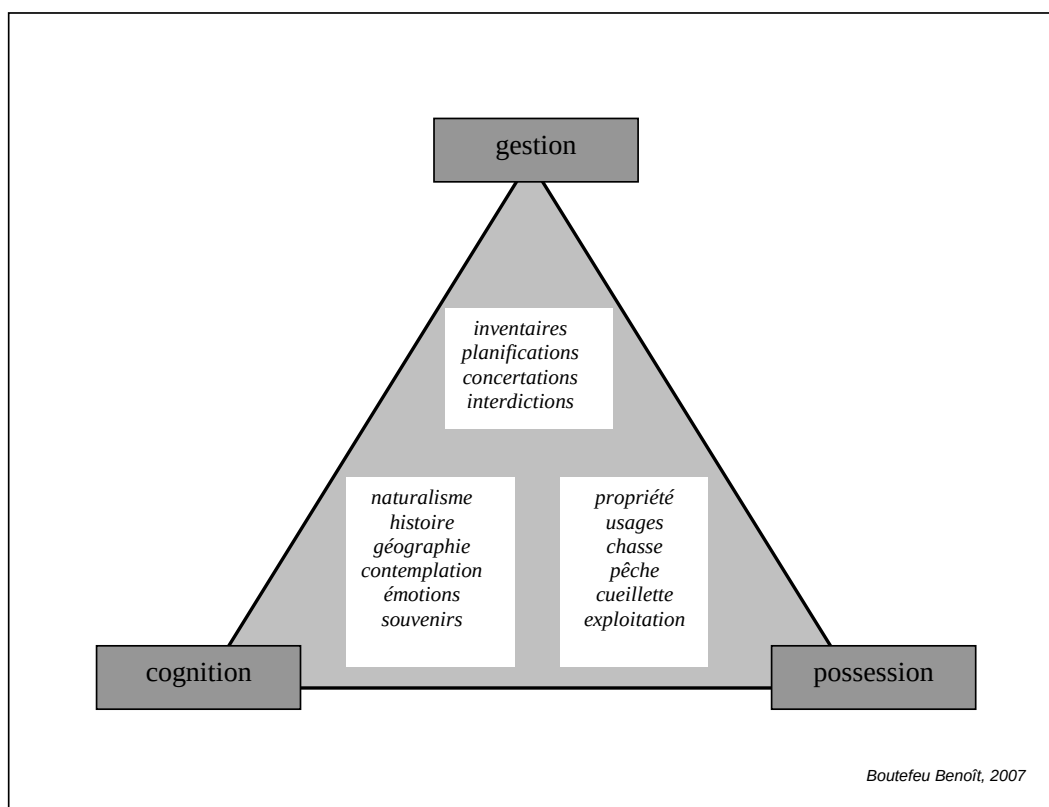


Figure 7 : les différents modes d'appropriation de la forêt depuis la possession jusqu'à la gestion

Aucun de ces modes n'est spécifiquement attaché à une catégorie d'acteur, ni même à un individu. En prenant l'exemple d'une plante protégée, un agent patrimonial a parfaitement résumé ces trois relations d'appropriation.

*« C'est le côté amour de la nature qui peut s'exprimer de différentes manières. Je prends toujours l'exemple du Sabot de Vénus. Il y en a certains qui vont cueillir un bouquet parce qu'ils aiment cette plante, c'est ce que j'appelle l'amour-appropriation. Après, il va y avoir ceux qui vont la nommer, *Cypripedium calceolus*, c'est une appropriation par la connaissance et puis en dernier il y a ceux qui vont gérer cette plante. »* (agent patrimonial ONF, Val Suzon)

Pour s'emparer de son personnage, un comédien doit savoir explorer et s'approprier l'espace de la scène. Les indications scéniques « territorialisent » le jeu des acteurs. En forêt, la problématique est similaire : comment répartir les acteurs de manière optimale dans l'espace forestier ? Parler d'appropriation spatiale renvoie inévitablement au concept géographique de « territoire ». Les trois modes précédemment décrits rappellent les cinq principes de territorialisation définis par le géographe Roger Brunet (Brunet Roger, 1990).

Selon lui, un espace devient un territoire lorsqu'il est en même temps « *géré* ». « *approprié* », « *exploité* », « *médiatisé* » et « *habité* ». Si la forêt répond bien aux quatre premiers critères, en revanche, elle n'est certainement pas un lieu d'habitation.

Au contraire, même dans les régions très boisées, elle constitue plutôt une sorte de négatif de l'espace habité, les habitants préférant en général s'installer en lisière plutôt qu'à l'intérieur des sylves. La forêt n'est qu'un élément et une composante d'un territoire beaucoup vaste : le massif préalpin de la Chartreuse, le plateau châillonnais pour Val Suzon (cf. partie II/C). Aussi, au sens strictement géographique où l'entend Brunet, la forêt ne serait pas un territoire à part entière. En revanche, on peut dire que les acteurs forestiers adoptent des logiques territoriales, au sens éthologique du terme. Ils font preuve de territorialisme en affichant une attitude « *positive à l'égard d'un emplacement particulier* », mais « *négative à l'égard d'autres individus* » (Di Méo Guy, 1998, p. 42). Chaque groupe d'acteurs entend ainsi jouir seul de l'espace forestier.

Chez les chasseurs ou les exploitants, la territorialité est presque nécessaire, leurs activités étant peu compatibles avec d'autres usages. Les écologistes peuvent revendiquer également une logique de différenciation de l'espace : « *moi, je suis pour le partage de la forêt comme ils le font au Québec : 1/3 pour les chasseurs, 1/3 pour les protecteurs, 1/3 pour le reste de la population* ». (écologiste, Chartreuse). Les visiteurs en forêt adoptent également des logiques territoriales, avec néanmoins certains paradoxes. Tout en voulant fuir les foules urbaines, ils retrouvent pourtant en forêt un puissant instinct grégaire. Les riverains peuvent entretenir un lien très fort avec les espaces boisés qui les environnent. Sophie Lalignant a par exemple montré comment des jeunes de banlieues, réputées difficiles dans le Val d'Oise ont investi un îlot forestier, rebaptisé « *zaïon* » en référence à une chanson de Bob Marley (Lalignant Sophie, 2002). Par ailleurs, le sentiment d'appartenance peut se manifester par une transformation du décor forestier avec la volonté d'imposer son empreinte et sa propre mise en scène. Les cabanes dans les arbres, les gravures sur les troncs d'arbres en sont des exemples.

Le forestier s'approprie également la forêt qu'il gère. Il entretient avec elle un lien affectif fort. Il la considère souvent comme « sa » forêt. « *L'amour de la forêt, de la culture de l'arbre* », sont des expressions qui reviennent souvent dans les discours des agents patrimoniaux de l'ONF. La forêt est pour eux bien plus qu'une ressource en bois. Seuls, dans l'intimité du couvert des frondaisons, ils connaissent les moindres recoins des forêts qu'ils voient évoluer au fil des saisons. Chaque agent de terrain aime rendre visite à « ses coins », « ses » arbres remarquables, autant de lieux intimes qu'il n'est pas prêt à révéler au non-initié. Une jeune ingénieur en région parisienne me faisait par exemple la confidence suivante : « *C'est vrai que globalement un forestier si on collait un mur sur sa forêt et si on le laissait tranquille, je pense qu'il serait content !* » (ingénieur ONF, région parisienne).

Cohabitation et conflits territoriaux entre les acteurs forestiers

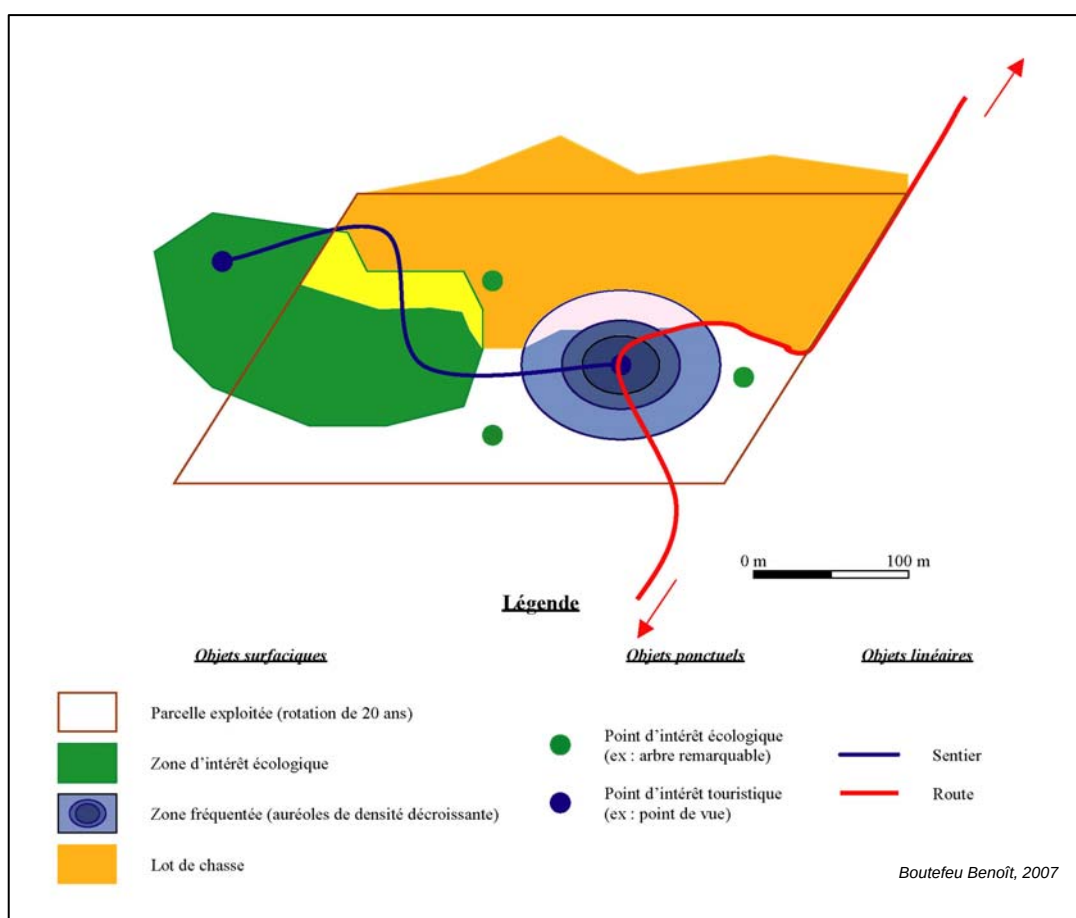


Figure 8 : lorsque les pièces se chevauchent, cohabitation spatiale entre les différents acteurs

Chacun des protagonistes entend jouer « sa » propre pièce, dans un théâtre qu'il s'approprie pour lui seul. Pourtant, aucune des pratiques n'est exclusive l'une de l'autre. Les territoires des uns se superposent et se chevauchent avec ceux des autres. Les confrontations, volontaires ou non, sont inéluctables. Les acteurs ne sont jamais sûrs de pouvoir jouer à huis clos comme ils le voudraient. Des visiteurs peuvent par exemple faire irruption dans une scène de chasse et la compromettre. La figure 8 illustre la façon dont les cohabitations entre les différents acteurs se déroulent spatialement. L'appropriation peut être surfacique (ex : un lot de chasse), linéaire (ex : un sentier pour visiteurs) ou ponctuelle (ex : un arbre remarquable). Même si certaines pièces sont temporaires (le passage en coupe d'une parcelle correspond en général à une rotation de 20 ans), les confrontations sont fréquentes. Elles peuvent être préparées ou involontaires et revêtir plusieurs formes : depuis le conflit ouvert jusqu'au partenariat renforcé (cf. figure 9).

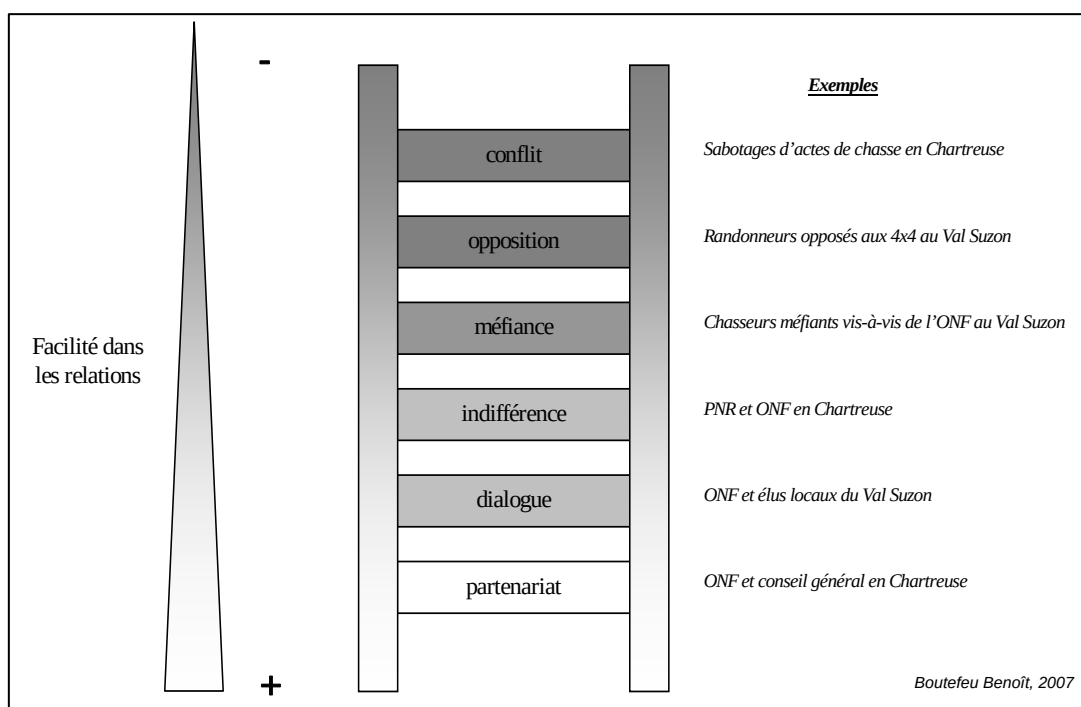


Figure 9 : échelle de cohabitation entre les différents acteurs forestiers

Elles peuvent mettre en relation des individus ou des collectifs, avec parfois des distorsions entre ces deux niveaux. Par exemple, le responsable de la FRAPNA

Isère a sympathisé avec le président des chasseurs du même département, ce qui n'est pas toujours du goût des adhérents de cette association environnementaliste. Une catégorie d'acteurs suscite cependant la réprobation unanime de tous : les conducteurs d'engins motorisés, en particulier les quads. *« Ca fait du bruit, ça pollue, ça retourne tout, ça bousille tout, ça fout en l'air les jeunes plants »* (forestier, Val Suzon).

D'une manière générale, que ce soit en Chartreuse ou au Val Suzon, les conflits d'usage sont rares. Les visiteurs se plaignent très peu de nuisances en forêt. Réciproquement, les acteurs se disent relativement épargnés par les critiques de ces derniers. Même la chasse, sujet sensible par excellence, ne semble pas créer de problèmes majeurs, hormis quelques actes de sabotage constatés en Chartreuse (quelques chasseurs se sont plaints de promeneurs qui s'évertuaient à faire fuir volontairement le gibier). Voici deux témoignages extraits d'interviews d'adjudicataires attestant de cette relative bonne cohabitation avec les visiteurs :

- *« Avec les randonneurs, ça se passe bien. Ils savent que la chasse a lieu le lundi. Sur certaines parcelles plus fréquentées, on n'a le droit de chasser que le lundi après-midi. »* (chasseur, Val Suzon)
- *« Les randonneurs, ils sont assez écologistes... on fait au mieux. On a peu d'altercations, mais ils ne nous disent pas bonjour en général. Quand il y a une bête à terre, ils viennent voir mais il n'y a pas vraiment de conflits, ni de sabotages. On essaie de se respecter. On a organisé la chasse en fonction de ça. Quand le temps est pluvieux, il y a peu de promeneurs on peut donc chasser en périphérie du monastère, quand il fait beau, on va sur d'autres secteurs plus éloignés. On fait gaffe parce que sinon ça pourrait devenir conflictuel ! »* (chasseur, Chartreuse).

Si les situations difficiles sont moins nombreuses que ne le laissait présager le caractère périurbain des deux forêts, beaucoup redoutent cependant des confrontations potentielles avec certains acteurs. Les exploitants exercent leur activité par exemple avec la crainte d'un accident :

« Le problème c'est que sur les exploitations, même si on barre les chemins, ils passeront par-dessus. Ils ne sont pas assez informés sur la forêt et la sécurité. Ca craint parfois. Nous, on n'a pas les moyens de poster une personne qui surveille en permanence les accès aux chantiers d'exploitations. » (exploitant, Chartreuse)

À l'interface de toutes les situations potentiellement conflictuelles, le forestier doit les anticiper. Il peut adopter deux stratégies complémentaires : le zonage ou la multifonctionnalité. Dans le cas de la chasse, un zonage à la fois spatial et temporel s'impose. Par exemple en forêt du Val Suzon, la chasse a été interdite le dimanche pour respecter la tranquillité des visiteurs. Les lots de chasse ont été découpés en tenant compte des points de fixation touristique comme la Fontaine de Jouvence. Si autrefois le forestier pouvait s'en tenir à un simple zonage spatial de toutes les activités en forêt, cette stratégie se révèle aujourd'hui insuffisante. En effet, les pièces décrites précédemment ne fonctionnent pas de manière indépendante. La sylviculture a par exemple une influence sur l'abondance du gibier et donc l'activité chasse (recherche de l'équilibre sylvo-cynégétique). Il existe un besoin de donner de la cohérence à la programmation, de réunir toutes les pièces dans une œuvre qui fasse sens, d'essayer de faire jouer tous les acteurs ensemble. Cette tentative de synthèse est rendue aujourd'hui possible à travers deux outils principaux : l'aménagement et les chartes forestières de territoires (cf. parties II/A/3 et II/B/2).

Résumé de la partie I/B/ A la rencontre des acteurs sur scène et en coulisse

Des acteurs aux statuts différents, allant des premiers rôles aux simples figurants interviennent dans chacune des pièces forestières, telles la chasse, l'exploitation ou la protection de la nature. La répartition des scènes dans le temps et dans l'espace (unité de lieu et de temps) peut s'avérer problématique, tant les acteurs s'approprient symboliquement ou matériellement le décor forestier.

La plupart d'entre eux ne jouent pas pour un public, mais pour leur propre plaisir et leur intérêt. Ils peuvent avoir recours éventuellement à des artifices et vouloir transformer le décor. Les scénarii peuvent être en partie écrits (scripts) ou totalement improvisés. L'enjeu pour le forestier metteur en scène consiste à donner de la cohérence aux différentes pièces forestières, et d'essayer d'en assurer une programmation équitable et sans accroc.

C. Un public qui vient avant tout pour le décor

1. La fréquentation du public en forêt : à la recherche du pourquoi

Des travaux historiques influencés par les théories bourdieusiennes de la distinction sociale

Le public en forêt est souvent affublé de l'adjectif « grand » comme s'il existait par opposition un « petit public ». Comment caractériser ces visiteurs forestiers ? La construction de typologies traduit toujours un parti pris théorique et idéologique. Historiquement, des sociologues, fortement inspirés des théories bourdieusiennes sur la distinction sociale (Bourdieu Pierre, 1982), ont considéré la fréquentation des forêts comme un phénomène de classe. Les premières enquêtes dans les forêts franciliennes menées par Robert Ballion dans les années 70 distinguaient schématiquement deux types de visiteurs (Ballion Robert, 1973) : ceux, qui, parce qu'ils ont un niveau socioculturel élevé, ont une relation rousseauiste, c'est-à-dire contemplative avec une nature esthétisée et les autres, qui entretiennent un rapport fonctionnel avec la forêt. En tant que sociologue, Robert Ballion s'est attaché à chercher des facteurs explicatifs du rapport aux sylves chez les visiteurs. Il a notamment insisté sur l'importance des variables liées au statut socioculturel des individus (niveau d'étude, catégorie socioprofessionnelle). Mais, il a avoué les limites de son projet sociologique : les personnes interrogées sur la forêt réagissaient plus en fonction de leurs points de vue, de leurs problèmes personnels que de leur appartenance supposée à telle ou telle classe sociale.

Ces travaux ont été repris et prolongés quelques années plus tard par Bernard Kalaora en forêt de Fontainebleau (Kalaora Bernard, 1981). Sans tenir compte de l'autocritique de son prédécesseur, l'auteur du « Musée vert » s'est positionné, lui aussi, en digne héritier de Pierre Bourdieu. Pour lui, la forêt est un objet culturel, au même titre qu'un musée. Il existerait une homologie entre la relation aux sylves et la relation à l'œuvre d'art. Ces deux relations pourraient être expliquées

par la théorie bourdieusienne du « *bon goût* », inspirée de la thèse de la « *consommation ostentatoire* » développée au début du XX^{ème} par l'économiste américain Thorstein Veblen. « *Le loisir n'a pour Veblen rien à voir avec la jouissance que procure le temps libre (...) il est la condition sociale de la classe dominante - et ce, quel que soit le type de société - et comme il est signe distinctif du statut social* » (Kalaora Bernard, 1981, p. 62). Bernard Kalaora décrit trois grands types de relations aux sylves : une attitude cultivée portée par une élite sociale, une recherche de confort et de bonheur familial propre aux couches moyennes, une absence de représentations de la forêt parmi les classes populaires qui ne fréquenteraient pas les espaces boisés. Hérité des pratiques de la bourgeoisie parisienne du XIX^{ème} siècle initiées notamment par le célèbre guide touristique Denecourt (cf. partie II/A/1), le modèle élitiste serait précurseur et dominant. « *L'aménagement a pour fonction d'institutionnaliser et de valoriser les pratiques des classes supérieures et particulièrement celles de la fraction cultivée* » (Kalaora Bernard, 1981, p. 245).

En s'appuyant sur une analyse historique spécifique à Fontainebleau et sur un faible échantillon de personnes interrogées (60 au total dont seulement 30 en forêt), Bernard Kalaora considère le tourisme en forêt comme une illustration de la lutte des classes et de la domination symbolique de l'élite bourgeoise. Il défend la prééminence de l'explication sociologique :

« On aurait pu supposer que la pratique de plein air en forêt est indépendante des variables socioéconomiques (que la population se distribuerait selon des critères différents de ceux intervenant dans la construction de la stratification économique) et qu'en la matière, des facteurs psychologiques ou biogéographiques seraient plus déterminants (par exemple avoir passé son enfance à la campagne, être d'origine rurale). Ces critères n'interviennent pas et sont peu corrélés avec la fréquentation. » (Kalaora, Bernard, 1981, p. 62).

S'il est stimulant, le modèle proposé par Bernard Kalaora nous semble trop teinté de « sociologisme ». Les thèses bourdieusiennes de la distinction dont il s'inspire ont été par la suite battues en brèche. Même les héritiers directs du célèbre sociologue se sont détachés de son modèle pourtant séduisant intellectuellement. Dans un ouvrage récent de référence, Bernard Lahire est revenu sur ce qui définit le rapport à la culture des individus (Lahire Bernard, 2004). À partir de données

statistiques étoffées, il conclut que la majorité des personnes ont un profil « dissonant » : leurs pratiques culturelles ne sont pas le reflet de la classe sociale à laquelle ils sont censés appartenir. Par exemple, de plus en plus de cadres vont au karaoké, pratique culturelle jugée d'ordinaire populaire. *A contrario*, les couches ouvrières plébiscitent des œuvres classiques de Mozart ou Beethoven en se rendant en masse à des concerts d'André Rieu par exemple.

En abandonnant les caricatures simplistes, les sociologues semblent découvrir la complexité d'un jeu social dont les lignes évoluent sans cesse et dont la description fine ne peut se réduire à une théorie globalisante. Si le « musée vert » proposé par Bernard Kalaora n'apparaît pas satisfaisant, certains de ces aspects sont néanmoins intéressants. La dimension artistique qu'il introduit est particulièrement féconde pour analyser le rapport aux sylves du public. Mais, plutôt qu'une forêt « muséifiée », nous préférons une forêt « théâtralisée ». Par ailleurs, si le sociologue donne toute sa place à l'esthétique forestière, il délaisse trop les sensations physiques qui lui sont associées. Pour lui, la forêt « *devient un monument et sa perception nécessite l'usage des facultés abstraites de l'intellect* » (Kalaora Bernard, 1981, p. 136). Cette perspective nous paraît trop intellectualisante. Elle passe sous silence les émotions, les sensations inconscientes associées aux sylves.

Des approches sociologiques déterministes qui trouvent leurs limites

Indicateurs	Critères	Variables
Géographiques	proximité à la forêt	distance
		accessibilité
	rural/urbain	taille de la commune de résidence
		maison/appartement
		densité de population urbaine
		résidence secondaire
	offre d'espaces de nature	taux de boisement
		taux d'espaces verts
		espaces protégés
Sociologiques	niveau culturel	niveau de diplôme
		catégories socio-professionnelles
		professions des parents
		consommation de biens culturels
	situation familiale	situation maritale
		enfants
	sexe	homme/femme
	âge	tranche d'âge
	engagement social	adhésions (syndicats, associations)
		mandats (politiques, associatifs)
		votes (élections locales, nationales)
Economiques	revenu	salaire annuel
		autres revenus
Psychologiques	enfance	expérience de la nature
	environnement relationnel	imprégnation des contes, mythologies
		proches initiant à la forêt
	disponibilité	temps libre
	religion	confession religieuse

Tableau 16 : les variables explicatives du rapport à la forêt testées lors des différentes enquêtes

Si les travaux menés en forêt de Fontainebleau par Bernard Kalaora dans les années 80 font encore autorité, de nombreuses enquêtes ont également été conduites par ailleurs. Nathalie Lewis et al. ont dressé un bilan de plus de quarante années de travaux de ce type (Lewis Nathalie et al., 2004). Toutes ces enquêtes sont menées avec une même ambition : dégager les facteurs explicatifs du rapport aux sylves. Le tableau 16 recense les différentes variables testées. Si elles sont le plus souvent d'ordre sociologique (niveau culturel, sexe, âge) ou géographique (contextuelle), des facteurs économiques intervenant dans la fréquentation des forêts par le public ont également été mis en évidence (Normandin Dominique, 1998 ; Peyron Jean-Luc, et al., 2002 ; Terrasson Daniel, 2002).

Certaines variables sont parfois plus originales, comme celles testées par une équipe suisse qui voulait savoir si la couleur politique des sondés pouvait avoir une influence sur leur rapport à la forêt (Franzen Axel et Zimmermann Willy, 2000). En France, de grandes enquêtes nationales ont été commandées en moyenne chaque décennie par l'ONF ou le ministère de l'agriculture (SARES, 1969 ; Ballion Robert, 1975 ; BVA, 1991 ; Dobré Michelle et al., 2005). Certaines sont spécifiques aux forêts périurbaines (Lafitte Jean-Jacques, 1993) ou à des massifs régionaux comme ceux d'Île-de-France (Maresca Bruno, 2001), de Lorraine (Despres Alain et Normandin Dominique, 2001), du Nord-Pas-de-Calais (Samyn Caroline, 2002) ou encore de Provence-Alpes-Côte-D'azur (ONF, 2006b). De nombreuses autres ont également été menées sur des petits massifs localisés, le plus souvent par des stagiaires embauchés à cet effet par l'ONF. Si elles pèchent souvent par leurs imprécisions ou leur manque de rigueur, elles peuvent parfois être aussi remarquables par la finesse des informations qu'elles apportent (cf. par exemple Chauvin Guy, 2001 en forêt de Chaudun, Gourin Sandrine, 1997b en Chartreuse ou Samyn Caroline, 2002 en forêt Raismes-Saint Amand-Wallers).

Si toutes ces enquêtes quantitatives se sont montrées utiles d'un point de vue statistique, aucune n'a épuisé le sujet du rapport des visiteurs à la forêt. Elles reposent toutes sur le postulat d'une relation aux sylves déterminée par des facteurs extérieurs aux individus. Or le nombre de variables explicatives potentielles apparaît trop important pour qu'il soit envisageable d'en isoler certaines (cf. tableau 16). Celles-ci ne sont pas indépendantes, elles interagissent, s'annulent et se complètent sans qu'il soit toujours possible d'expliquer les corrélations observées. Par ailleurs, et c'est là toute la substance de la critique portée par Edgar Morin à une sociologie désenchanteresse (Morin Edgar, 1984), le comportement des individus n'est pas façonné que par un faisceau de déterminismes sociaux.

L'hypothèse selon laquelle les visiteurs, conditionnés par une société matérialiste, viendraient uniquement « consommer » de la « nature-spectacle » ne fonctionne plus (Lewis Nathalie, 2004, p. 6). De même la thèse bourdieusienne s'avère peu convaincante. Elle est typique de cette « *sociologie mécaniste, déterministe,*

compartimentée, réductionniste, quantitativiste, questionnariste » (Morin Edgar, 1984, p. 14) dénoncée par Edgar Morin. La forêt, n'est pas un objet de consommation de masse, « elle doit surtout rester ce refuge de rêve et de croyances qu'elle a toujours été » (Lecomte Frédérique, 1998, p. 2). L'analyse reste tronquée si elle évacue systématiquement les dimensions symboliques, sacrées, voire spirituelles du rapport aux sylves.

Une piste intéressante : observer et analyser les pratiques et les représentations de la forêt

Type	Caractéristiques	exemples
sédentaires	autorisées	pique-niquer
		uriner
		fumer
		prier
		faire courir le chien
		se reposer
		camper
	illicites	se prostituer
		se droguer
		se cacher
		pratiquer des cérémonies occultes
nomades	familiales	faire du feu
		se promener
	sportives	jouer avec des enfants
		randonner
		courir
		faire du vtt
		monter à cheval
		skier
		pratiquer de la raquette
		chasser
		pratiquer de l'acrobranche
		conduire un engin motorisé
		pêcher
	artistiques ou scientifiques	faire des observations naturalistes
		pratiquer l'archéologie
		pratiquer la peinture/musique
	nourricières	cueillir des baies/champignons
		faire paître des ovins/caprins
		réaliser une coupe d'affouage
		pratiquer l'agro-foresterie

Tableau 17 : les différentes pratiques possibles en forêt

Pour répondre à la question « quel type de public vient en forêt ? », une approche pragmatique fondée sur les pratiques et les usages peut être mobilisée. Par

« pratique », le géographe désigne « *ce que l'humanité, les sociétés, les individus, font tous les jours, et qui fait le monde, dont l'espace géographique* » (Brunet et al., 2005, p. 399). Le tableau 17 recense les différentes pratiques possibles en forêt. Sociales ou individuelles, elles peuvent être sédentaires, licites, familiales ou encore sportives. Considérer les visiteurs en fonction de leurs pratiques permet d'effectuer des classifications opératoires car ancrées dans le réel. Ces typologies sont celles habituellement utilisées par les gestionnaires. Ces derniers raisonnent en termes de catégories d'usagers (vététistes, cavaliers, randonneurs) pour réaliser leurs aménagements forestiers.

De la pratique peuvent naître des représentations, même si « *les représentations sociales ne sont pas pur reflet des pratiques sociales* » (Larrère Raphaël, in ANCR, 1995, p.195). S'il n'est pas évident de parler de représentations sociales de la forêt, en revanche, on peut analyser les représentations spécifiques associées à telle ou telle pratique. Les discours ou les observations des usagers ne reflètent pourtant pas toujours leurs représentations. Celles-ci peuvent d'ailleurs être déconnectées de toute pratique et prendre leur source dans l'imaginaire. Un peintre romantique peut réaliser une toile d'un paysage sans jamais sortir de son atelier. Pour Michelle Dobré et al., les représentations sont plus pertinentes que les pratiques pour opérer des découpages sociologiques. Ces auteurs distinguent ainsi quatre grandes catégories de forêt : « *la forêt comme espace d'évasion hors de la grande ville* », « *la forêt comme espace de sociabilité et de partage* », « *la forêt comme espace d'évasion hors du quotidien* », « *la forêt, cadre propice à l'exercice physique* » (Dobré Michelle et al. 2005, pp.55-56).

Les réactions des visiteurs-spectateurs en forêt nous ont inspiré d'autres typologies (cf. partie III/A). Mais avant de les décrire et de les faire fonctionner, il convient d'abord de brosser un portrait général des spectateurs forestiers rencontrés.

2. Du public populaire au public d'initiés : description des visiteurs en forêt

Val Suzon, un théâtre local ; la Grande Chartreuse, une scène nationale

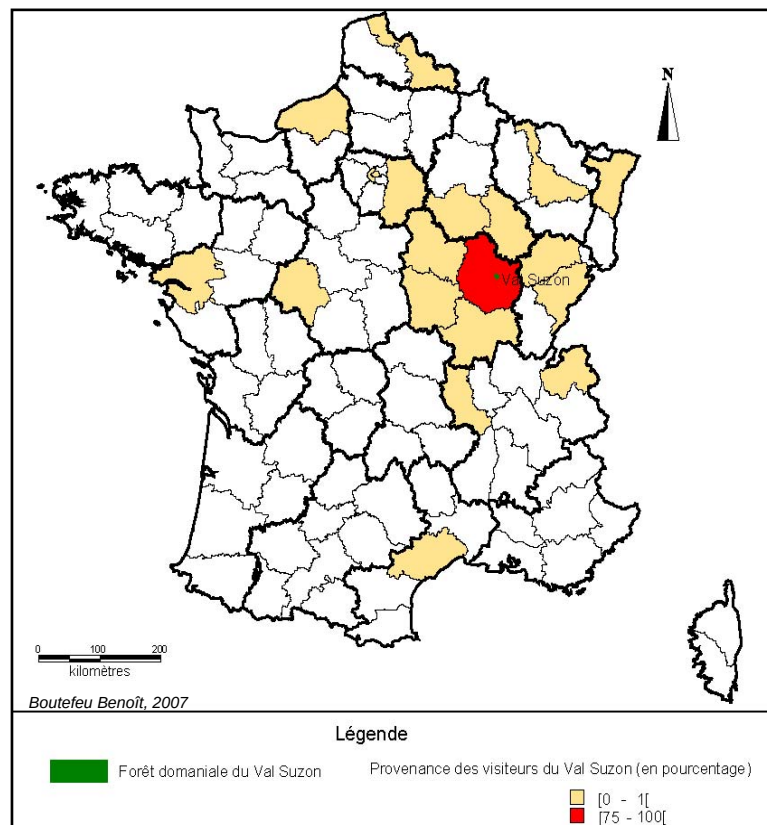
D'où viennent les visiteurs interrogés en forêt ? Dans les cas du Val Suzon et de la Chartreuse, ce sont avant tout des locaux, c'est-à-dire majoritairement issus des départements des deux massifs forestiers (cf. graphique 2a). Cette proportion est plus importante dans le cas du Val Suzon : les plaques minéralogiques relevées tout au long d'une année indiquent que plus de 90 % des visiteurs sont des habitants de la Côte d'Or (encart 4).

Les comptages de plaques minéralogiques se sont étalés sur une période d'une année (août 2005-août 2006). Ils ont été réalisés lors de chacune de mes sorties sur le terrain pour des interviews d'acteurs ou de visiteurs. S'ils ne sont pas systématiques ni périodiques, ils donnent malgré tout une estimation - certes grossière - de la fréquentation sur chacune des forêts étudiées. En Chartreuse, 1496 plaques ont été relevées sur 29 jours, réparties de manière homogène selon les quatre saisons annuelles. En forêt du Val Suzon, 604 comptages ont été réalisés au cours des 23 jours de terrain étalés sur la période considérée. Par ailleurs, des relevés continus et systématiques (de 10 heures à 19 heures) ont été réalisés lors des week-ends consacrés aux questionnaires auprès des visiteurs.

Encart 4 : méthodologie utilisée pour les comptages minéralogiques

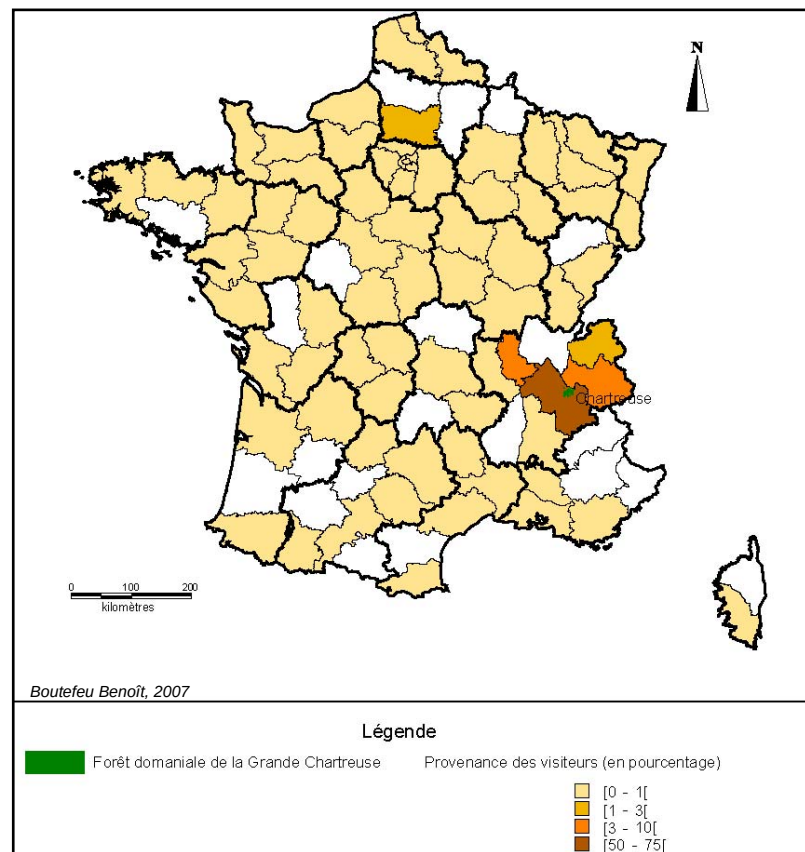
La proportion d'Isérois en Chartreuse est de deux tiers. Les Grenoblois (intra-muros et agglomération) représentent plus de 40% des personnes interrogées en Chartreuse. Trois quarts des visiteurs du Val Suzon sont des Dijonnais. Ce massif constitue donc « la » forêt de proximité par excellence des habitants de la capitale bourguignonne. Son homologue des Alpes attire des visiteurs d'horizons géographiques plus lointains (près de 10% de Savoyards et de Rhodaniens) et notamment des non-résidents dans le département (12% des immatriculations relevées). Sa renommée s'étend plus loin que son homologue bourguignonne dont la popularité est surtout locale (cf. cartes 15 et 16).

.



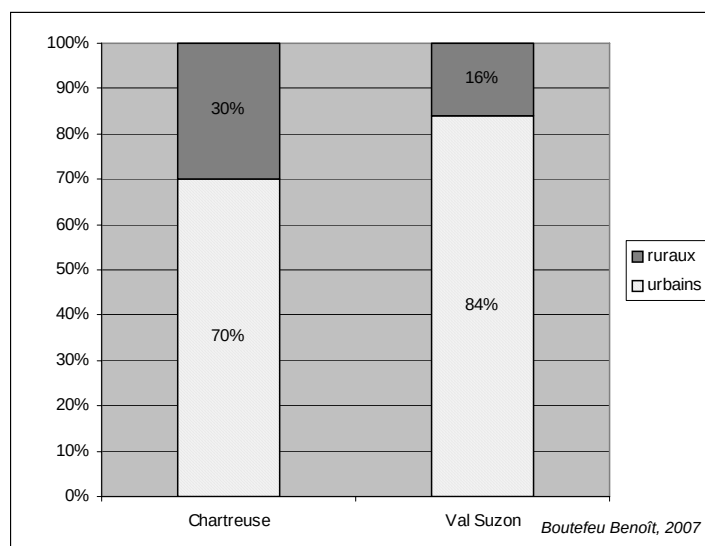
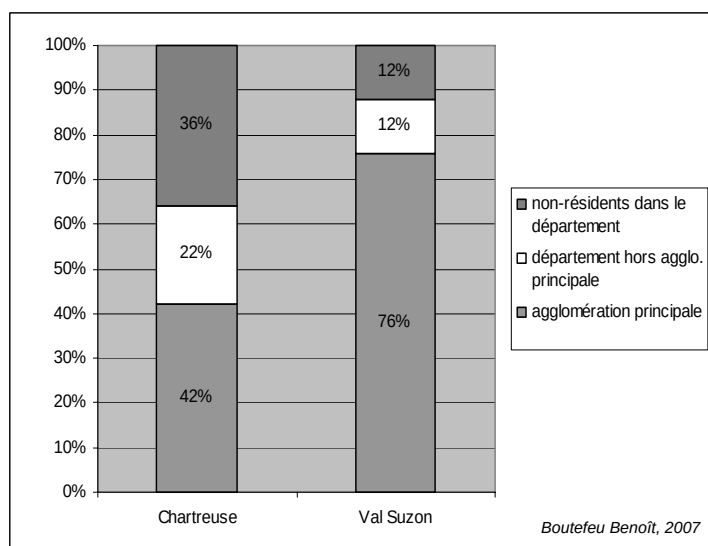
Carte 15 : provenance des visiteurs stationnés au parking de Jouvence

Commentaire : la réputation de la forêt du Val Suzon est beaucoup plus limitée et locale que celle de Chartreuse. Les habitants de Côte d'Or constituent ainsi l'essentiel (88%) des visiteurs stationnés sur le parking de Jouvence.



Carte 16 : provenance des visiteurs stationnés au parking du Col de Porte

Commentaire : si près de deux tiers des visiteurs sont des habitants du département de l'Isère (dont 42% de Grenoblois), une part importante d'entre eux provient également des agglomérations de Lyon et de Chambéry (10%). En été comme en hiver, le Chamechaude attire des visiteurs venus de toute la France passer leurs congés en montagne.

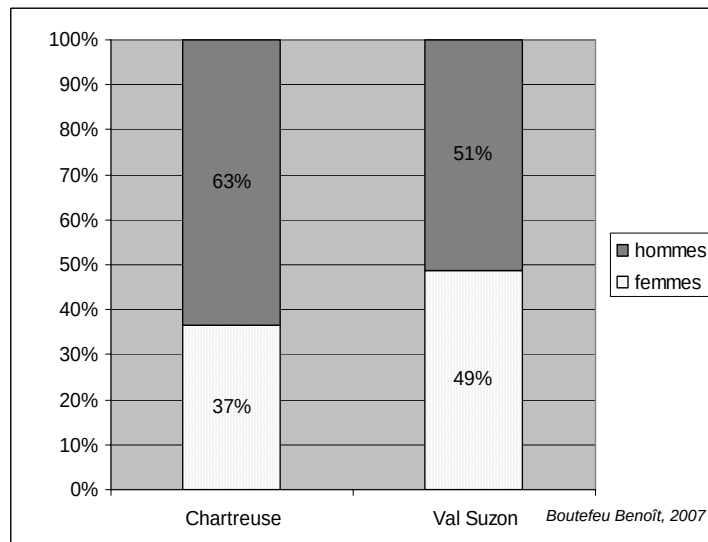
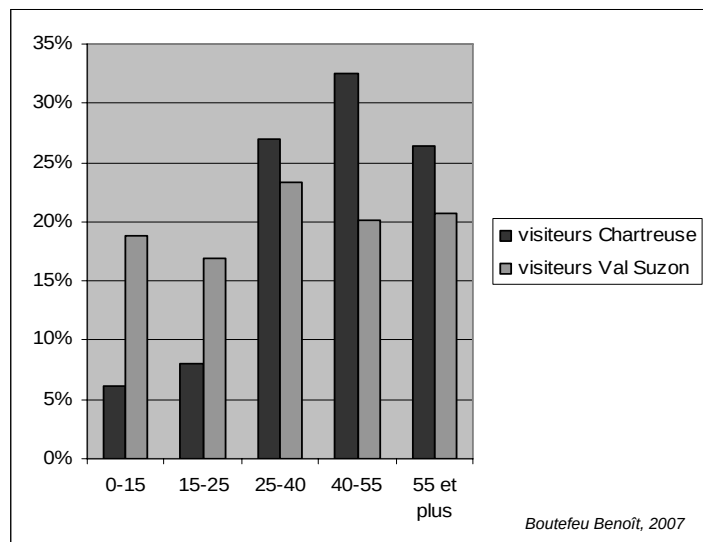


Graphiques 2a et b : origines des visiteurs en forêts de Chartreuse et du Val Suzon en 2006

(Entretiens et questionnaires : N=153 individus pour la Chartreuse, N=129 pour le Val Suzon)

Parce que plus connue, la Chartreuse est logiquement plus fréquentée. Le Col de Porte, entrée depuis Grenoble dans la forêt cartusienne, accueille en moyenne 215 visiteurs par jour contre 89 pour la Fontaine de Jouvence. La forêt domaniale de la Grande Chartreuse est visitée par un public plus rural que celui du Val Suzon (cf. graphique 2b). Les habitants du Dauphiné ou du Vercors semblent curieux de découvrir le massif cartusien voisin : 1/5 des visiteurs sont ainsi des ruraux de l'Isère. Les locaux, (habitants du parc régional de Chartreuse et ceux du canton de Saint-Seine l'Abbaye pour Val Suzon), représentent un peu moins de 10% des deux échantillons. Ils ont tendance à fuir les concentrations dominicales et à venir découvrir « leur » forêt en semaine, en dehors des périodes d'affluence et en empruntant des itinéraires plus confidentiels.

Un public plutôt masculin et âgé en Chartreuse

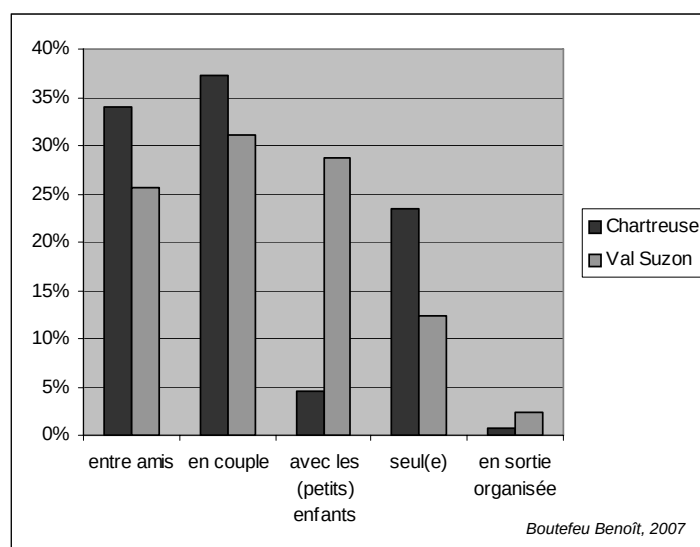


Graphiques 3a et b : répartition des visiteurs en forêts de Chartreuse et du Val Suzon selon leur âge et leur sexe

(Entretiens et questionnaires : N=153 individus pour la Chartreuse, N=129 pour le Val Suzon)

Qui sont ces visiteurs rencontrés en forêt ? En Chartreuse, on note une majorité d'hommes (63 %, cf. graphique 3b). Près de 10% des visiteurs interrogés au Col de Porte sont des sportifs masculins qui viennent réaliser seuls l'ascension de Chamechaude. Le public est plus âgé en Chartreuse qu'au Val Suzon : 43 ans en moyenne pour le premier contre 34 ans pour le second (la moyenne d'âge française est de 39 ans). Cette différence s'explique surtout par la présence de nombreuses familles, avec des enfants en bas âge, dans le cas du massif val-suzonnais (graphique 3a). L'accessibilité de cette forêt est plus aisée qu'au Col de Porte où les sentiers montagneux exigent une bonne condition physique. La catégorie 15-25 est mieux représentée dans ce massif côte-d'orien (cf. graphique 3a). Il accueille en particulier plus d'étudiants venus pique-niquer, se retrouver en couple ou encore jouer de la guitare.

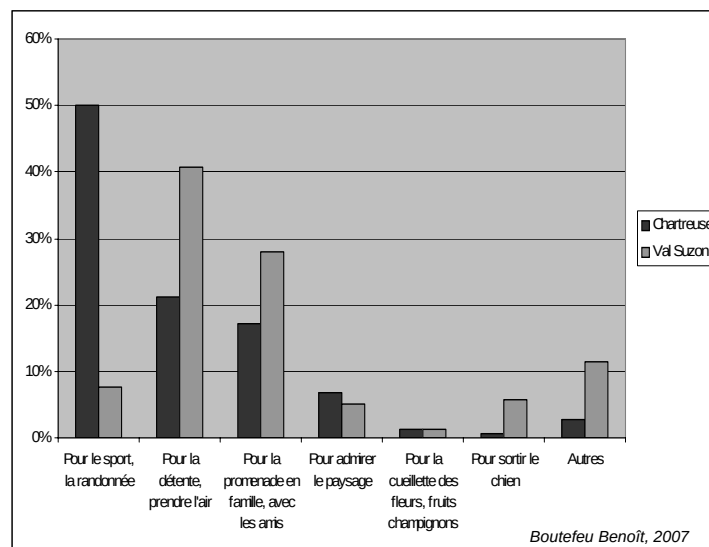
Val Suzon, une forêt « familiale » ; la Grande Chartreuse, une forêt « sportive »



Graphique 4 : caractéristiques des visites en forêts de Chartreuse et du Val Suzon

(Entretiens et questionnaires : N=153 individus pour la Chartreuse, N=129 pour le Val Suzon)

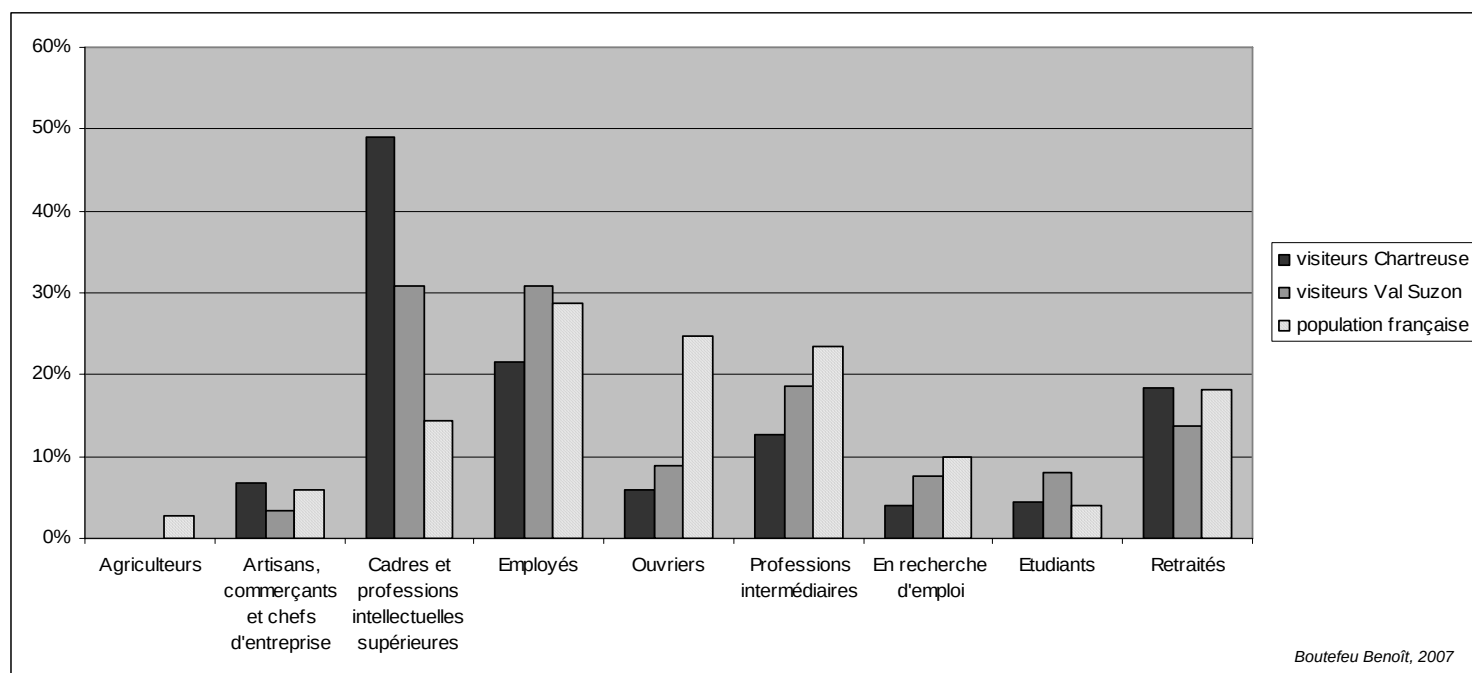
Val Suzon apparaît davantage comme une forêt « familiale » que son homologue iséroise (cf. graphiques 4). Des sorties pour les centres aérés dijonnais sont fréquemment organisées. Si la détente et la promenade en famille constituent les motivations les plus évoquées (80 % des réponses, cf. graphique 5), le sport et la randonnée sont cités en premier en Chartreuse (près de 60 % des premiers choix). Pour toutes ses caractéristiques, Val Suzon peut être qualifiée de « forêt-parc ». Si le maintien de son caractère forestier et naturel est plébiscité, sa fonction et les attentes du public urbain qui la fréquente la rapprochent des caractéristiques d'un parc urbain (Boutefeu Emmanuel, 2005). Contrairement à l'enquête nationale ONF (Dobré et al., 2005), la cueillette est très peu citée sur les deux sites. Sans doute faut-il y voir un effet de saison, le sondage ONF ayant été réalisé à l'automne, époque propice à la cueillette de champignons, tandis que nos questionnaires ont été menés l'été.



Graphique 5 : « Pourquoi êtes vous venu(e) en forêt ? »
(sondage par questionnaires, N=100 pour chacun des sites))

Un public plus « populaire » au Val Suzon

Si l'on considère maintenant les catégories socioprofessionnelles, on constate sur les deux forêts domaniales une sur-représentation des « cadres et professions intellectuelles supérieures ». *A contrario*, les chercheurs d'emploi et les ouvriers sont très largement sous représentés et les agriculteurs totalement absents (graphique 6). Ce déséquilibre ne reflète que partiellement la composition sociologique des villes-portes (dont on a vu qu'elles fournissaient la majorité des visiteurs). En Chartreuse en particulier, la proportion des cadres est deux fois plus importante que celle de la population grenobloise. Par ailleurs, la disproportion observée en faveur des plus favorisés renvoie aux thèses de Robert Ballion et Bernard Kalaora critiquées précédemment (cf. partie I/C/1). Ce constat ne les valide pas pour autant. Si « *la position sociale différencie relativement peu les occupations en forêt* » (Dobré Michelle et al., 2005, p. 53), elle favorise en revanche l'accès à la forêt. Le coût moyen d'une visite en forêt est d'environ 9 Euros, soit un ticket de cinéma (prix d'un aller-retour en voiture de Dijon à la Fontaine de Jouvence selon les barèmes en vigueur dans la fonction publique).



Graphique 6 : catégories socioprofessionnelles des visiteurs dans les forêts du Val Suzon et de Chartreuse

(entretiens et questionnaires : N=153 individus pour la Chartreuse, N=129 pour le Val Suzon ; données INSEE, 1999 pour les populations dijonnaise, grenobloise et française)

Même si l'aspect économique a été peu traité dans le cadre de cette thèse, il est fort probable que le coût relativement élevé d'une promenade dans les sous-bois constitue un frein certain pour ces populations les moins aisées (Peyron Jean-Luc et al., 2002). L'explication économique pourrait l'emporter sur celle sociologique d'un rapport différencié à la nature selon le capital socioculturel des individus.

Si au Col de Porte les cadres sont largement majoritaires parmi les visiteurs interviewés, sur le site de Jouvence la fréquentation semble plus « populaire ». Les ouvriers, les chercheurs d'emploi et les employés y sont plus présents qu'en forêt cartusienne. Contrairement à ce que l'on aurait pu supposer, les retraités ne viennent pas en masse en forêt. Les entretiens approfondis menés auprès de certains d'entre eux démontrent qu'ils éprouvent davantage que d'autres un sentiment d'insécurité. Ils se sentent plus vulnérables, craignent de se perdre ou de faire de « mauvaises rencontres ». Ils ont d'ailleurs tendance à venir plutôt en groupe, comme ce cercle d'amis boulistes qui se réunit chaque après-midi de la belle saison depuis trente cinq ans au boulodrome de Jouvence (cf. photo 9).



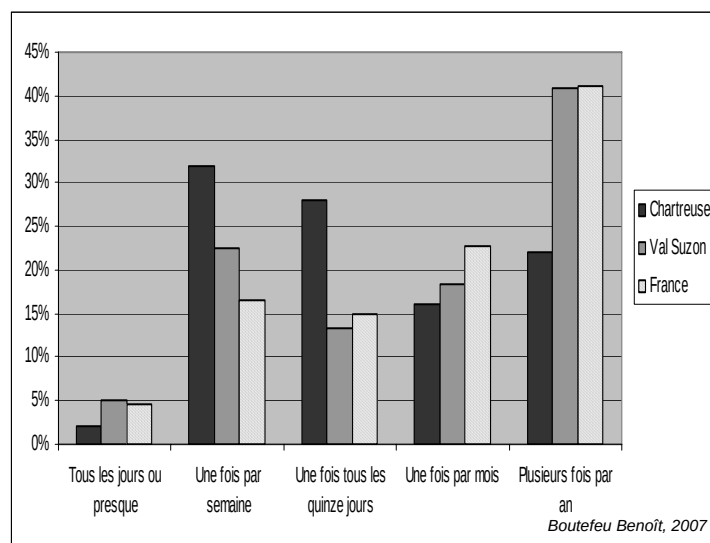
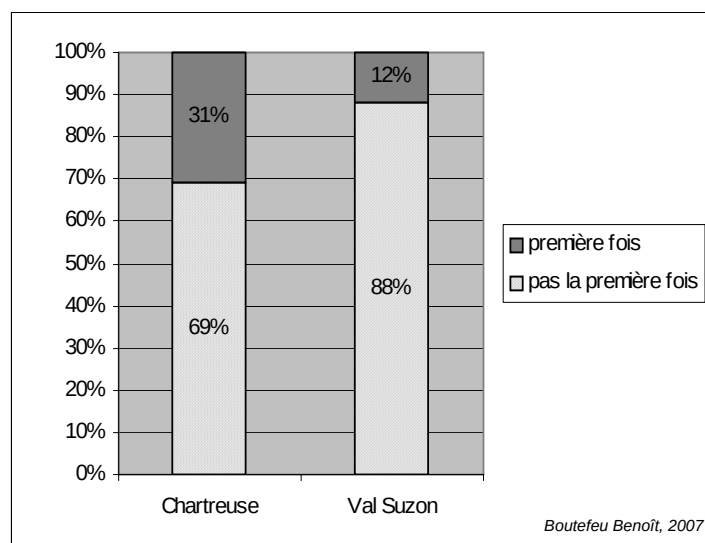
Photo 9 : le boulodrome du parking de Jouvence, un lieu de sociabilité aux portes de la forêt du Val Suzon

Commentaire : le boulodrome construit à l'entrée du parking de Jouvence est très apprécié par un petit groupe d'une vingtaine de retraités qui s'y retrouvent chaque jour ou presque de la belle saison.

Un public d'abonnés au Val Suzon, des spectateurs occasionnels en Chartreuse

Après avoir décrit succinctement nos deux publics forestiers, on peut désormais s'intéresser à la périodicité de leur visite. Sont-ils des abonnés ou au contraire des spectateurs occasionnels de ces deux théâtres forestiers ? La plupart des visiteurs sont des habitués. En Chartreuse cependant, près d'un tiers des personnes interrogées disaient découvrir ce site pour la première fois (cf. graphique 7a). Ils sont par ailleurs plus habitués à la forêt que leurs homologues val-suzonnais puisque leur fréquence de visite est plus élevée. Plus de la moitié des visiteurs prétendent aller au moins une fois par quinzaine en forêt (cf. graphique 7b à droite). Dans les entretiens semi-directifs, on constate que ces amateurs de verdure, pour la plupart des habitants du département, ont l'habitude de varier les plaisirs : tantôt les forêts du massif de Belledonne, tantôt celles du Vercors ou de la Chartreuse. Les visiteurs dijonnais, moins souvent attirés par la forêt, sont en revanche plus fidèles au Val Suzon. Une minorité non négligeable (6%) déclare s'y rendre presque tous les jours. Ces « aficionados » y viennent par exemple faire leur footing quotidien, ou encore se retrouver pour une partie de pétanque à

l'entrée du parking de Jouvence. Ce constat renforce le caractère de forêt « parc urbain » évoqué précédemment.



Graphique 7et b : habitués et néo-visiteurs en forêt Chartreuse et du Val Suzon

(Entretiens et questionnaires : N=153 individus pour la Chartreuse, N=129 pour le Val Suzon ; enquête Dobré 2004 pour la France)

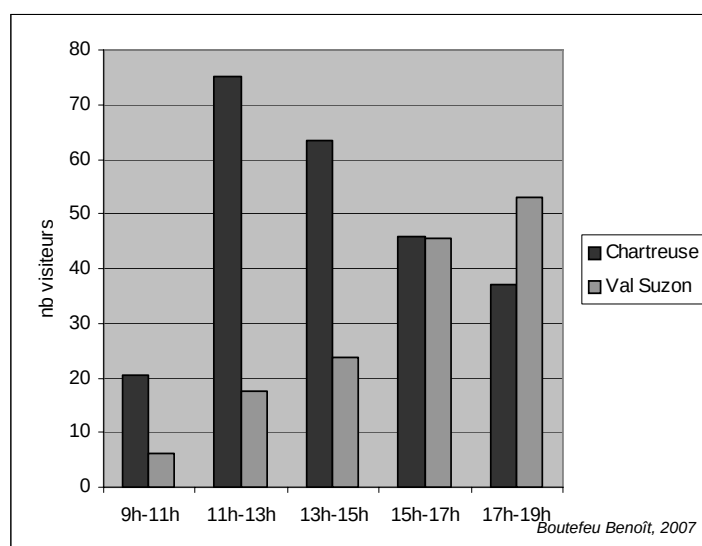
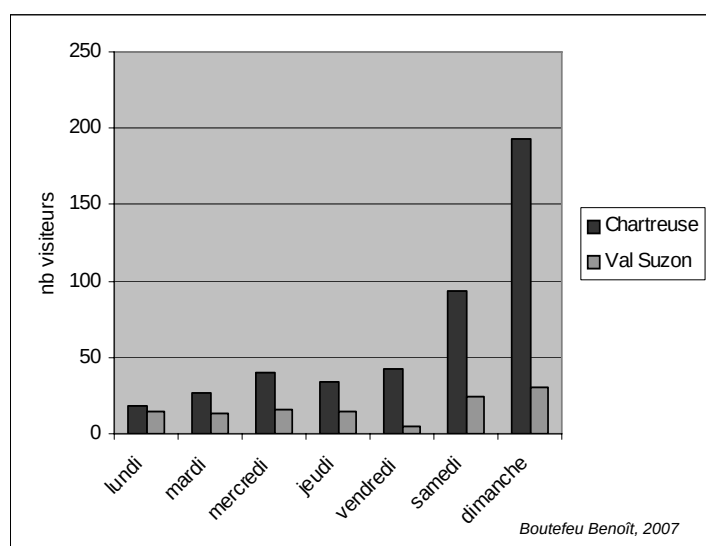
Le temps consacré à la visite en forêt n'est pas le même sur les deux sites étudiés. Alors qu'il est d'un peu moins de 2 h 30 min (aller-retour, plus le temps sur place) sur le site de Jouvence, il atteint presque 4 h, soit près d'une demi-journée au Col de Porte (cf. tableau 18). Les visiteurs mettent plus de temps pour venir au Col de Porte, où la route d'accès est plus montagneuse. 80% d'entre eux réalisent l'ascension de Chamechaude, une randonnée de plus de 600 m de dénivelé pour atteindre le point culminant de la Chartreuse à 2082 m d'altitude. Dans 80 % des cas, l'itinéraire est étudié à l'avance et l'équipement a été soigneusement préparé (chaussures de randonnée, sac à dos...). À Jouvence, les randonnées sont plus modestes et se résument le plus souvent à une promenade improvisée jusqu'à la Fontaine du même nom. La plupart des visiteurs (77 %) n'ont pas planifié leur itinéraire. Ils cheminent en mocassins ou en petites bottines de ville dans un périmètre limité à quelques centaines de mètres autour du parking.

	Chartreuse	Val Suzon
Durée moyenne pour venir	48 min	24 min
Durée moyenne de la visite	2 h 15 min	1 h 40 min

Tableau 18 : durées des déplacements et des visites en forêt

(Questionnaires, N=100 pour la Chartreuse, N=100 pour le Val Suzon)

La fréquentation répond à des périodicités saisonnières, mais aussi hebdomadaires et journalières (cf. graphiques 8a et b). Le samedi et surtout le dimanche sont les jours de plus grande affluence. Lors du dernier week-end de juillet 2006, il a été dénombré pas moins de 154 véhicules soit plus de 300 visiteurs à 14 heures sur le seul parking du Col de Porte. Les jours de congés scolaires, comme le mercredi, sont également plus attractifs que les autres jours de la semaine. De nombreuses mères de famille emmènent alors leurs enfants au Val Suzon le temps d'une après-midi. La fréquentation varie également en fonction des tranches horaires. Elle est maximale pour le déjeuner au Col de Porte et en fin d'après-midi à Jouvence. Dans le premier cas, les randonneurs préfèrent arriver assez tôt pour avoir le temps de gravir Chamechaude et de pique-niquer à son sommet. Dans le second, ils préfèrent venir en forêt en fin d'après-midi, pour une promenade digestive familiale ou en couple.



Graphiques 8a et b : périodicités hebdomadaires et journalières de la fréquentation en forêt du Val Suzon et de Chartreuse

(comptages, N=119 relevés pour la Chartreuse, N=124 pour le Val Suzon)

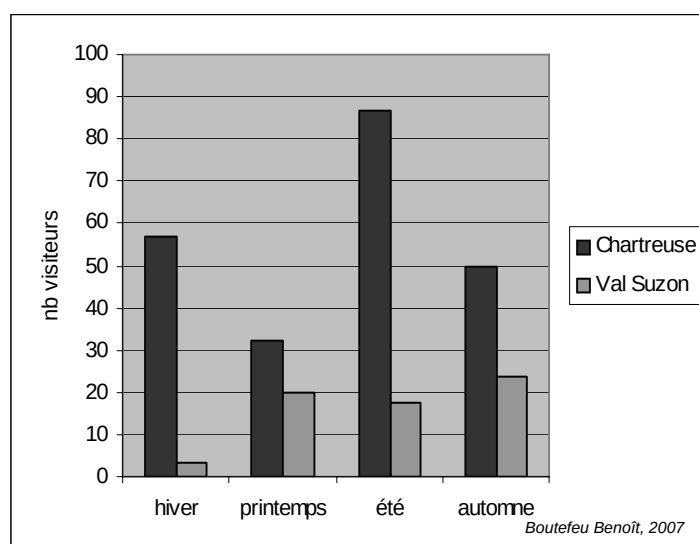
Les profils des visiteurs varient pour chaque tranche horaire. Les « matinaux » sont plutôt sportifs (joggeurs au Val Suzon, randonneurs seuls et aguerris en Chartreuse). À la belle saison, l'aire de Jouvence accueille une vingtaine de pique-niqueurs tous les midis. Parmi eux, se trouvent souvent des ouvriers du bâtiment travaillant sur des chantiers alentours, venus à Jouvence faire leur pose du déjeuner. L'après-midi est consacrée plutôt aux enfants, notamment le mercredi. En semaine, des salariés viennent parfois se détendre ou pique-niquer après leur journée de travail. La fréquentation en soirée n'a pas été estimée mais elle semble faible. La nuit, ces forêts peuvent également accueillir des visiteurs particuliers : étudiants venus fêter leur examen au Val Suzon, passionnés de montagne grim pant Chamechaude (cf. photo 10) à la lueur de leur lampe frontale. La fréquentation de nos théâtres forestiers est rythmée également par la météo. C'est là un élément essentiel du décor qui conditionne indubitablement le choix d'une visite en forêt. Les jours de mauvais temps, on compte 11 fois moins de visiteurs en Chartreuse et 7 fois moins à Jouvence.



Photo 10 : « Le » Chamechaude, plus haut sommet de la Chartreuse aux portes de Grenoble

Commentaire : se laissant découvrir depuis le village du Sappey à moins d'un quart d'heure de Grenoble, « le » Chamechaude (2082 m) s'impose comme une immense table dominant la Chartreuse. Un proverbe local dit « qu'il y a toujours quelqu'un au sommet du Chamechaude ». En effet, des étudiants téméraires se retrouvent, chaque nuit claire d'hiver, pour surfer sur ses pentes enneigées à la lueur de leur torche frontale.

La fréquentation suit une logique de saisonnalité. Même si une seule année de comptage reste faible pour l'évaluer, elle permet néanmoins d'en donner une estimation grossière. Val Suzon est une forêt de « printemps » et « d'automne ». L'été, elle est curieusement moins fréquentée, une majorité de Dijonnais étant probablement en vacances. Ce phénomène est également observé dans le cas des parcs urbains (Boutefeu Emmanuel, 2005). Val Suzon joue donc un rôle d'espace de nature par substitution. Des visiteurs interrogés avec les entretiens semi-directifs m'ont expliqué qu'ils préféraient la mer et la montagne à la forêt mais qu'à défaut ils venaient assouvir en forêt un besoin de nature, notamment au printemps et à l'automne (graphique 9).



Graphique 9 : périodicité saisonnière de la fréquentation des visiteurs sur les sites étudiés

(comptages, N=1496 relevés pour la Chartreuse, N=604 pour le Val Suzon)

Sur ce point, la Chartreuse s'oppose au Val Suzon puisque l'hiver et l'été sont les saisons durant lesquelles elle accueille le plus de visiteurs. Ces deux périodes sont habituellement les plus attractives en montagne. De plus, la route du Charmant Som étant bloquée en hiver, beaucoup de touristes stationnent au niveau du Col de Porte. Des pistes de ski de fond, de descente et de raquettes attirent à cette saison de très nombreux Grenoblois. Un foyer de ski et deux hôtels situés au Col de Porte réalisent à cette période l'essentiel de leur chiffre d'affaire. L'été, lui, est propice à l'ascension à pied du Chamechaude. En revanche, le printemps et

l'automne sont peu favorables aux activités de montagne, la présence d'une couche de neige discontinue rendant difficile la marche et le ski.

Une fréquentation proportionnellement plus importante en Chartreuse

	Chartreuse	Val Suzon
nb moyen de véhicules/jour	27,9	7,6
taux d'occupation des véhicules	1,98	2,3
nb moyen de visiteurs/jour	55	17
nb moyen de visites/an	20177	6385

Tableau 19 : estimation de la fréquentation annuelle sur les sites étudiés

(comptages, N=1496 relevés pour la Chartreuse, N=604 pour le Val Suzon)

L'estimation précise de la fréquentation annuelle sur ces deux sites nécessiterait l'installation d'un compteur routier à l'entrée des aires de stationnement. Néanmoins, les comptages réalisés permettent de donner des estimations (cf. tableau). Dans un ouvrage bibliographique, Marion Gosselin décrit une méthodologie simple et robuste pour estimer la fréquentation (cf. encart 5). L'application de cette formule donne un nombre moyen de 28 véhicules par jour en Chartreuse et de 8 au Val Suzon (cf. tableau 19). Le taux moyen d'occupation par véhicule est renseigné par les questionnaires auprès des visiteurs de la forêt. Pour chaque entretien, on a pris soin de noter cette information.

$$F = \sum V_p \times D_p$$

$$N_v = F/T$$

V_p : nombre moyen de véhicules par tranche horaire

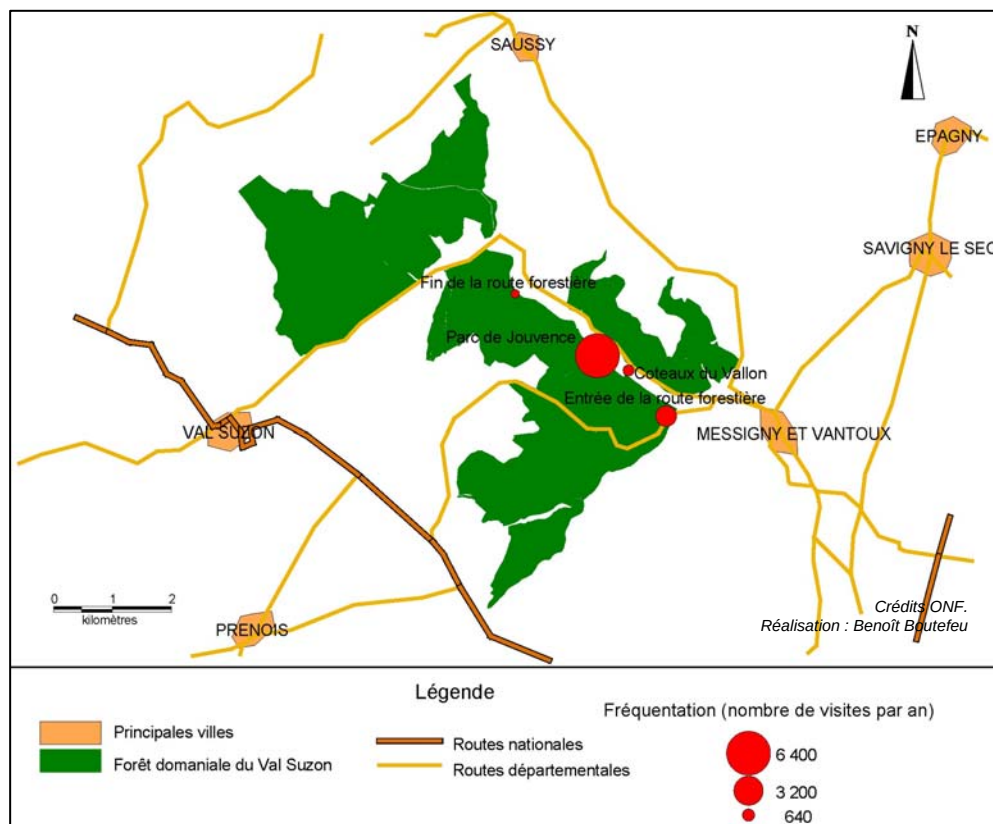
D_p : durée de la tranche horaire

N_v : nombre moyen de véhicules journaliers

T : durée moyenne d'une visite

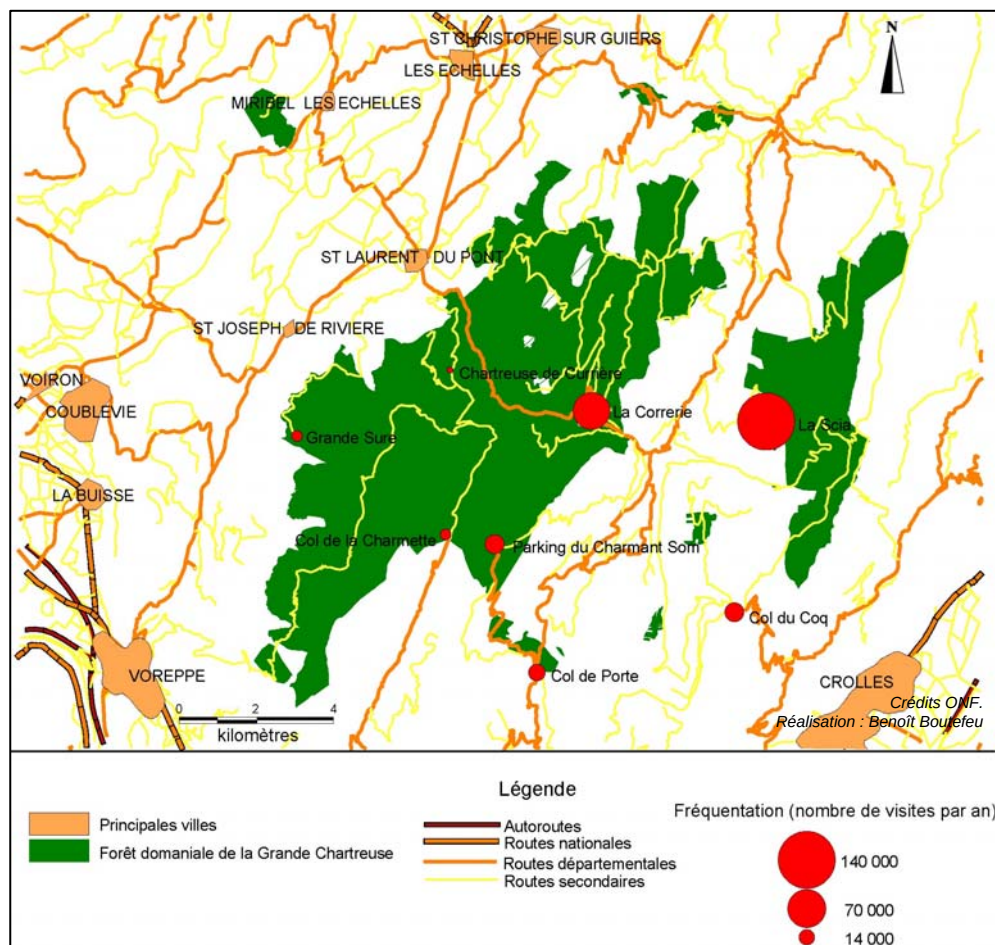
Encart 5 : formule permettant d'estimer la fréquentation en forêt

(Source : Gosselin Marion, 1999)



Carte 17 : répartition des visiteurs en forêt domaniale du Val Suzon

Commentaire : la fréquentation en forêt du Val Suzon est beaucoup plus modeste qu'en Chartreuse. Selon nos estimations, elle atteindrait près de 9 100 visites/an, réparties sur quatre sites principaux. Avec près de 6 400 visites/an, le parking de Jouvence serait de loin le principal point d'accueil.



Carte 18 : répartition des visiteurs en forêt domaniale de Chartreuse

Commentaire : Avec près de 16 500 visites en 1997 selon Sandrine Gourin (Gourin Sandrine, 1997b), (20 000 selon nos estimations), le Col de Porte est loin d'être le site le plus fréquenté en forêt domaniale de la Grande Chartreuse. Selon Sandrine Gourin, le site de la Scia, qui correspond au sommet des pistes de la station de St Pierre de Chartreuse, arriverait en tête du hit-parade de la fréquentation des visiteurs.

Une simple multiplication donne le nombre de visites par an (et non celui des visiteurs car une même personne peut venir plusieurs fois au cours d'une année). Le Col de Porte a accueilli, entre août 2005 et août 2006, plus de 20 000 visites (cf. carte 18) tandis que le parking de Jouvence en comptabilisait à peine 6 400 (cf. cartes 17), soit trois fois moins. À titre de comparaison Sandrine Gourin avait relevé 16 500 visites en 1997 sur le site de Chamechaude (Gourin Sandrine, 1997b), sans toutefois préciser sa méthodologie. À presque dix ans d'intervalle, il semble que la fréquentation de ce site emblématique soit en hausse. Aucune donnée antérieure n'est malheureusement disponible pour le Val Suzon.

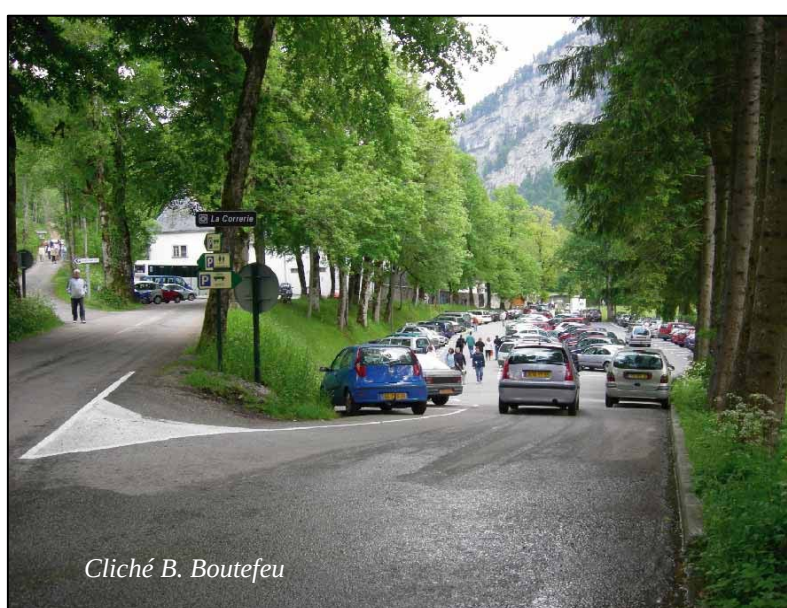


Photo 11 : jour d'affluence au parking de la Correrie

Commentaire : le musée de la Correrie, situé en contrebas du couvent de la Grande Chartreuse (qui ne se visite pas), propose une reconstitution de la vie des Chartreux. Un magasin permet également d'acheter la célèbre liqueur fabriquée par les moines. Le site est l'un des plus connus et des plus fréquentés du massif de la Chartreuse en été. Le cliché a été pris ici un dimanche de juillet 2006.

Des relevés complémentaires ont été réalisés sur d'autres aires de stationnement que le parking de Jouvence en forêt du Val Suzon (cf. cartes 17 et 18). Ce dernier est le principal pôle de fixation en forêt du Val Suzon, concentrant 70 % des visiteurs. Grossièrement la fréquentation annuelle de la forêt du Val Suzon peut être ainsi estimée à environ 9 100 visites/an, hors groupes et phénomènes de pénétration diffus difficilement quantifiables. En Chartreuse, le Col de Porte n'est qu'un site d'accueil parmi d'autres. L'enquête conduite par Sandrine Gourin en 1997 évaluait la fréquentation totale à près de 256 000 visites/an sur l'ensemble

du massif forestier cartusien. Ce chiffre ne tient pas compte des monastères, comme celui de la Correrie (cf. photo 11) qui aurait accueilli en 1997 près de 70 000 visiteurs (Gourin Sandrine, 1997).

Ramenée à une densité de visiteurs à l'hectare, la forêt domaniale de la Grande Chartreuse serait presque huit fois plus fréquentée que celle du Val Suzon (environ 30 visites/ha/an contre 4 pour le Val Suzon). Cette donnée est à considérer avec prudence car les sites cartusiens ne sont pas exclusivement forestiers, notamment le Charmant Som qui a attiré près de 21 000 visites en 1997. Ces chiffres sont sans commune mesure avec les estimations réalisées dans les forêts parisiennes. Avec 17 millions de visites/an réparties sur un territoire de 25 000 ha (dont 22 000 de domaniaux), Fontainebleau atteindrait une densité proche de 700 visites/ha/an (Maresca Bruno, 2001). Rambouillet en serait à 450 visites/ha/an (IAURIF, 1996) tandis que le petit massif de Bondy (400 hectares au total dont 170 appartiennent à la région Île-de-France), avec 1 million de visiteurs, approcherait les 2500 visites/ha/an (AEV, 2005). Ces données sont à manier avec une extrême prudence, tant les comptages de visiteurs en forêt restent incertains. Par ailleurs, les méthodologies déployées sur chacun des massifs sont différentes et ne sont pas toujours clairement explicitées. Par ailleurs, l'appréciation du phénomène de fréquentation semble également très relative. Malgré ses modestes 4/visites/ha/an, Val Suzon apparaît aux yeux des forestiers bourguignons interrogés comme une forêt très, voire trop fréquentée.

La pénétration des visiteurs n'est pas la même dans chacun des massifs. En Chartreuse, les randonneurs composent une bonne part du public. Ils ont tendance à s'enfoncer plus loin en forêt et à se répartir sur une plus grande surface qu'au Val Suzon, où les visiteurs sont plus grégaires et sédentaires. L'impact induit par la fréquentation ne sera donc pas la même. Mieux répartis sur l'ensemble du massif cartusien, les randonneurs auront tendance à réduire certains effets négatifs, comme le tassement des sols, mais à en augmenter d'autres, comme le dérangement des animaux, tel le tétras (pour plus d'informations sur les impacts écologiques de la fréquentation, cf. Gosselin Marion, 1999).

3. Des spectateurs qui veulent jouer leurs propres pièces

L'absence de sens géographique chez les visiteurs

Après avoir décrit les caractéristiques de nos deux publics, intéressons-nous désormais à ses motivations. L'analyse proposée ici repose sur les différentes enquêtes dont la méthodologie a été précédemment décrite (cf. partie I/A/3).



Cliché B. Boutefeu

Photo 12 : l'association « forêt » et « rivière », un décor idéal ?

Commentaire : le parking de Jouvence est situé à proximité de la rivière Suzon. L'association « eau » et « forêt » donne à ce lieu un aspect bucolique particulièrement apprécié. Une station de captage (infrastructure visible derrière le petit pont) permet de pomper une partie du débit de la rivière, fournissant ainsi près du tiers des besoins en eau de l'agglomération dijonnaise. En aval, ce cours d'eau est d'ailleurs canalisé sous la ville de Dijon.

Les forestiers se plaignent souvent de la méconnaissance supposée de leurs concitoyens, dépourvus à leurs yeux de toute culture sylvicole. Qu'en est-il réellement ? Il ressort en premier lieu un manque de sens géographique des visiteurs. Beaucoup ne connaissent pas le nom du massif forestier qu'ils fréquentent, malgré les panneaux ONF qui l'indiquent à l'entrée. En Chartreuse, les caractères forestier et montagnard sont intimement liés, tant et si bien que les moines ont donné le même nom à ces deux entités géographiques. Le ruisseau du « Suzon » (cf. photo 12) est célèbre dans l'esprit des Dijonnais. Canalisé, il passe

en effet sous la capitale des ducs de Bourgogne qu'il contribue à alimenter en eau potable. Une rue porte d'ailleurs son nom et un proverbe ancien affirme que « *Dijon périra par le Suzon* », à cause d'une crue non maîtrisée.



Photo 13 : la source « Baise ma mie » ou quand la toponymie rejoint les contes

Commentaire : située à quelques mètres en contrebas de la Fontaine de Jouvence, cette source tire son nom d'une légende locale. On dit que les amoureux devaient venir y boire son eau pour connaître le bonheur. La toponymie semble s'être inspirée ici de connotations amoureuses voire sexuelles...

Sur ces deux sites, un tiers des personnes interrogées ne maîtrise pas la toponymie. Parmi ceux qui s'aventurent à formuler une réponse, très peu donnent l'appellation exacte de la forêt en question. Les noms des villages périphériques peuvent servir à la nommer : la forêt cartusienne est rebaptisée localement forêt du Sappey ou de Sarcenas, tandis que Val Suzon devient la forêt de Messigny. En demandant aux visiteurs de nommer la forêt dans laquelle ils sont venus, on retrouve des processus classiques de toponymie (Arnould Paul, 1986). Celle-ci peut ainsi être déterminée par le relief (Chamechaude), un site pittoresque et historique (La Fontaine de Jouvence), la présence d'une rivière (le Suzon) ou d'une source (cf. par exemple photo 13). En Chartreuse, le relief montagneux semble retenir davantage l'attention du public tandis qu'au Val Suzon, c'est la présence d'une rivière qui semble prédominer.

Sur les deux théâtres sylvestres, la forêt ne semble constituer qu'un élément du décor et d'une cohérence paysagère plus vaste. Un paysage trop chargé en chlorophylle, peut déplaire : les espaces dans lesquels « alternent forêts et milieux

ouverts » sont largement privilégiés (87% en Chartreuse, 70% au Val Suzon) à ceux « de forêt uniquement ».

	Grenoble		Dijon	
	Nom	%	Nom	%
forêt citée en n°1	Fontainebleau	34%	Fontainebleau	29%
forêt citée en n°2	Landes	18%	Brocéliande	12%
forêt citée en n°3	Brocéliande	14%	Landes	7%
forêt citée en n°4	Rambouillet	6%	Rambouillet	5%
forêt citée en n°5	Bois de Boulogne	5%	Forêts des Alpes	5%

Tableau 20 : « top 5 » des forêts françaises les plus citées

(Sondage par questionnaires, N=100 pour Grenoble et Dijon)

Les passants interrogés au centre-ville de Dijon ou de Grenoble ont eu le plus grand mal à donner des noms de forêt à proximité de leur domicile (43 % de « Ne Sait Pas » à Grenoble, 35 % à Dijon). Les noms des grandes forêts françaises sont également mal connus. Près de 40 % des passants sollicités sont incapables de donner ne serait-ce qu'un seul nom de massif forestier. Ceux qui répondent, en fournissent en moyenne un peu moins de deux, souvent d'ailleurs en confondant avec des massifs montagneux (Jura, Alpes, Pyrénées). Parmi les réponses acceptables, trois grandes forêts domaniales sortent du lot (cf. tableau 20). Fontainebleau devance de loin toutes les autres. Elle apparaît comme « La Forêt Française ». Les Landes sont également en bonne place, bien qu'il s'agisse en réalité d'une vaste région forestière plutôt qu'un massif homogène.

Des connaissances en écologie très limitées

La connaissance naturaliste apparaît également ténue. Une proportion importante de visiteurs est incapable de nommer une essence forestière (25 % de « ne se prononce pas » au Val Suzon, 18% en Chartreuse). Le tableau 21 recense les cinq arbres les plus cités. Les réponses sont contextualisées, les interviewés pesant plutôt logiquement aux résineux en Chartreuse et aux feuillus en Bourgogne. Le noisetier apparaît, de manière surprenante, en troisième position au Val Suzon alors qu'il n'est pas à proprement parler une essence arborée. Peut-être est-il associé à l'écureuil, animal forestier apprécié. Très peu savent en pratique reconnaître les essences forestières. Au cours des entretiens semi-directifs, je me

suis hasardé plusieurs fois à demander à mes interlocuteurs d'identifier les arbres qui nous entouraient. La plupart faisait la différence entre un feuillu et un résineux mais aucun n'a été capable de distinguer un épicéa d'un sapin.

	Chartreuse		Val Suzon	
	Espèce	%	Espèce	%
Essence citée en n°1	Sapin	28%	Chêne	26%
Essence citée en n°2	Epicéa	26%	Sapin	15%
Essence citée en n°3	Hêtre	12%	Noisetier	13%
Essence citée en n°4	Pin	9%	Hêtre	9%
Essence citée en n°5	Frêne	5%	Frêne	6%

Tableau 21 : « top 5 » des essences forestières les plus citées

(Sondage par questionnaires, N=100 sur chacun des sites)

Les entretiens semi-directifs attestent également d'une faible pénétration des concepts de l'écologie. J'ai demandé systématiquement à mes interlocuteurs de me définir à leur manière les concepts de « développement durable », de « biodiversité », d'« écosystème » et de « multifonctionnalité ». Les résultats sont assez édifiants comme le montre l'encart 6. La plupart confondent, mélangent et superposent ces notions. Ils ont souvent une vague intuition de ce qu'elles recouvrent. Le « développement durable » en particulier semble attirer toutes les confusions. Il se chevauche et s'entremêle avec les concepts d'environnement, de paysage, de nature ou encore de patrimoine. Victime d'un trop plein ou d'un vide sémantique, il semble que l'assimilation de cette notion ne soit en tout cas pas réalisée. Le terme de biodiversité apparaît plus limpide, sans doute parce « *le mot est clair par lui-même* » (dixit une femme au foyer interrogée en Chartreuse).

Les concepts de l'écologie, une soupe indigeste ?

Le « développement durable », du flou ...

« Évidemment je connais, qui n'a pas entendu parler du ministre du développement durable ? C'est la production qui ne doit pas se faire au détriment de l'humanité, en pensant plus loin que le lendemain. Mais développement, c'est un mot flou et si on y réfléchit bien, ça ne veut rien dire développement durable. » (homme, 33 ans, musicien, interrogé en Chartreuse)

« C'est très abstrait, c'est l'exploitation et la rentabilité des forêts, ça veut dire que l'homme doit vivre en harmonie avec son milieu. » (homme, 28 ans, en recherche d'emploi, interrogé en Chartreuse)

...de la confusion...

« Ca aussi, c'est une tarte à la crème. C'est éviter un développement trop vite et anarchique, mais ça a surtout été récupéré par les industriels pour vendre. » (68 ans homme, retraité, interrogé en Chartreuse)

« C'est le renouvellement des arbres, planter un arbre quand on en coupe un, mais je ne sais pas trop comment exprimer ce concept. » (homme 28 ans, régisseur de spectacles, interrogé au Val Suzon)

« Je ne sais pas concrètement ce que ça veut dire, c'est plutôt les projets à long terme et essayer de préserver les équilibres écologiques. » (homme, 34 ans, aide soignant, interrogé au Val Suzon)

« Ce sont les énergies que l'on doit utiliser pour moins polluer dans le temps. » (homme 23 ans, employé de montage, interrogé au Val Suzon)

...et de la méconnaissance

« On en parle beaucoup, surtout avec José Bové, grâce à lui au moins, il y a des choses qu'on a apprises. » (homme, 62 ans, retraité, interrogé en Chartreuse)

« Chirac en a pas mal parlé, c'est à la mode. Après, je comprends la notion en l'entendant, mais je ne sais pas l'expliquer. » (homme, 40 ans, agent de maîtrise libéral, interrogé en Chartreuse)

« On ne parle que de ça mais je ne sais pas ce que ça veut dire. Je crois que la dernière fois que je l'ai vu, c'était sur une feuille d'impôt. » (homme, 62 ans, retraité, interrogé en Chartreuse)

« J'en ai entendu parler mais je ne sais pas le définir. » (femme, 37 ans, mère au foyer, interrogée en Chartreuse)

« Le mot me dit quelque chose mais je ne saurais pas le définir. » (homme, 53 ans, chef d'entreprise, interrogé au Val Suzon)

la « biodiversité », un concept évident ?

« C'est le mélange des essences. Bio, c'est la vie, c'est la diversité de la vie, le mot est clair par lui-même. » (femme, 40 ans, mère au foyer, interrogée en Chartreuse)

« C'est la diversité de la faune animale et végétale. Ce sont plusieurs espèces d'arbres et végétaux. Les minéraux aussi font partie de la biodiversité ? » (homme, 50 ans, ostéopathe, interrogé au Val Suzon)

« C'est le statut écologique de ce qui pousse ensemble dans des niches écologiques avec des espèces qui peuvent subir des mutations avec la sélection naturelle. » (homme 47 ans, médecin, interrogé au Val Suzon)

obscur ?

« C'est un peu compliqué... La forêt fait partie de la biodiversité. Quand il n'y a pas de forêt, c'est le désert, et c'est triste même si c'est joli. Je préfère les charmes de la forêt ! » (femme, 73 ans, retraitée, interrogée en Chartreuse)

« C'est porter un intérêt à tout ce qui vit, qui existe, c'est aussi la multiplicité des espèces. » (femme, 58 ans, enseignante, interrogée en Chartreuse)

« On en entend beaucoup parler. C'est la préservation de notre environnement. On n'est pas beaucoup à l'écoute de notre planète en ce moment. » (homme, 52 ans, instituteur, interrogé en Chartreuse)

« C'est la mer, la montagne, les différents paysages. » (femme, 40 ans, mère au foyer, Chartreuse)

ou inconnu ?

« Il y a bio dedans, ça veut dire naturel, nature, il n'y a rien de chimique ! » (fonctionnaire, 45 ans, interrogé au Val Suzon)

« Ce sont les choses naturelles de la nature. » (femme, 33 ans, artiste, interrogée au Val Suzon)

« Non, je ne sais pas ce que ça veut dire. Aujourd'hui tout est génétique et tout ça. » (femme, 75 ans, retraitée, interrogée au Val Suzon)

Encart 6 : « pot-pourri » des définitions attribuées par les visiteurs aux concepts de « développement durable » et de « biodiversité »

(Issus des entretiens semi-directifs, N=28 en Chartreuse, N=21 au Val Suzon)

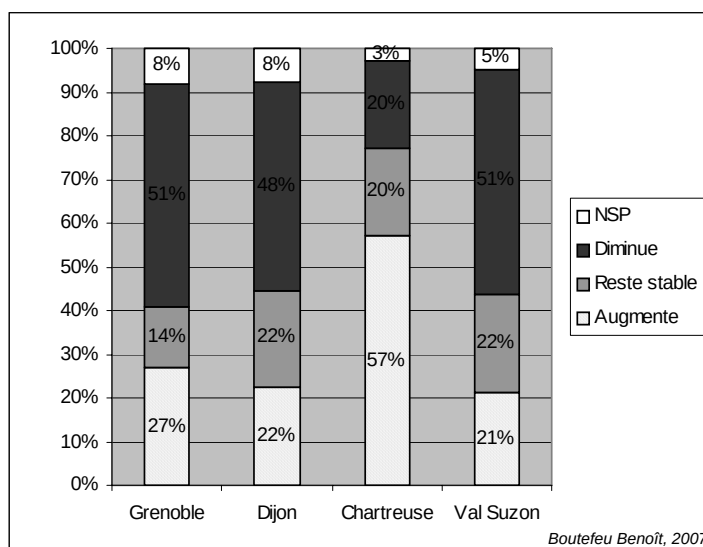
Il en va de même de la « multifonctionnalité » dont on peut facilement deviner le sens. « *je suppose que c'est utiliser la forêt pour des raisons différentes, pour le bois de charpente, le bois de chauffage par exemple* » (homme, 62 ans, retraité, Chartreuse). Les jeunes diplômés sont mieux armés pour définir ces concepts environnementaux. Souvent, ils leur rappellent des souvenirs scolaires. D'autres études plus approfondies seraient nécessaires pour comprendre la diffusion et la pénétration de ces notions dans la société. Les problématiques environnementales sont en effet souvent associées et amalgamées avec d'autres, sociales ou économiques (Van Tielcke Lydie, 1997).

Le trouble ressenti par la plupart de mes interlocuteurs pour définir ces concepts témoigne d'obstacles sémantiques et symboliques. Les profanes risquent de se sentir dépossédés des débats et dévalorisés, faute de maîtriser les codes d'un langage qui leur échappe. Parce qu'ils définissent eux-mêmes ces notions, les initiés (scientifiques et techniciens) exercent consciemment ou non une domination symbolique sur le reste de la population. Les spécialistes des mécanismes de négociation soulignent qu'il s'agit là d'un phénomène classique à contourner pour effectuer une bonne concertation environnementale (Billé Raphaël et Mermet Laurent, 2003). Si le « visiteur-spectateur » et le « forestier-metteur en scène », ne possèdent pas les mêmes grilles de lecture comment peuvent-ils dialoguer ? Comment le scénariste peut-il réussir à faire passer un message si le public ne partage pas son langage ?

Une très faible « culture forestière »

La méconnaissance relative du public peu habitué à entendre parler des problématiques forestières est révélée également par la question « *pensez-vous que la surface de la forêt : augmente, diminue ou reste stable ?* » (cf. graphique 10). Une majorité des 400 personnes interrogées, en et hors forêt, croit que la forêt française régresse en surface (42,5 % répondent qu'elle diminue, 32% qu'elle augmente et 19,5% qu'elle reste stable). Il semble que les visiteurs en Chartreuse soient les mieux renseignés. Cette particularité statistique, sans doute liée à une plus forte proportion de « cadres et professions intellectuelles supérieures » dans

l'échantillon, se retrouve pour d'autres questions, notamment celles traitant des menaces potentielles sur la forêt (cf. tableau 22).



Graphique 10 : « Pensez-vous que la surface de la forêt française : »

(Sondage par questionnaires, N=100 sur chacun des sites)

Les visiteurs du Col de Porte se montrent moins pessimistes que les autres. Ce public semble plus initié que les autres populations interrogées. 20 % des visiteurs cartusiens sont par exemple adhérents à une association en rapport avec la forêt, sportive (CAF, clubs locaux de montagne ou de randonnée) ou environnementales (FRAPNA, les Amis de la Nature ou Mountain Wilderness). Cette proportion n'est que de 7% au Val Suzon. Les deux théâtres forestiers ne semblent pas s'adresser au même public. L'un est plus populaire et ludique (Val Suzon), l'autre plus élitiste et cultivé. (Chartreuse).

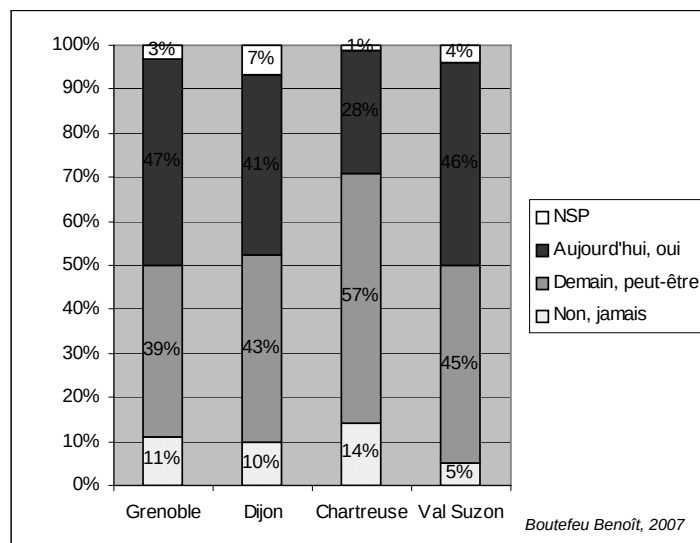
	Chartreuse		Val Suzon	
	Menaces	%	Menaces	%
Menace citée en n°1	Pollutions	27%	Pollutions	32%
Menace citée en n°2	Incendies	16%	Déforestation/déboisement	16%
Menace citée en n°3	Déforestation/déboisement	11%	Incendies	15%
Menace citée en n°4	Réchauffement climatique	10%	Urbanisation	8%
Menace citée en n°5	Attaques parasitaires/insectes	8%	Attaques parasitaires/insectes	8%
Menace citée en n°6	Pluies acides	4%	Déchets/ordures	5%
Menace citée en n°7	Manque d'entretien	3%	Surexploitation	5%
Menace citée en n°8	Surexploitation	3%	Réchauffement climatique	5%
Menace citée en n°9	Disparition de la biodiversité	3%	Manque d'entretien	2%
Menace citée en n°10	Urbanisation	3%	Tempêtes	1%

Tableau 22 : « top 10 » des menaces sur la forêt les plus citées

(Sondage par questionnaires, N=100 en Chartreuse et au Val Suzon)

Une majorité des 400 personnes interrogées croit que la forêt française est menacée et que sa surface diminue (cf. graphiques 10 et 11). En 2004, 54,5% des personnes sondées au niveau national pensaient que l'état de la forêt en France s'était dégradé en 20 ans (Dobré Michelle, 2004). La nature des menaces diffère selon les enquêtes. Le tableau 22 donne le classement des dix menaces les plus citées spontanément par les visiteurs. La pollution arrive en tête, sans que l'on sache précisément ce que recouvre ce terme pour les interviewés (pollution de l'air, des sols, de l'eau ?). Si les incendies arrivent loin devant toutes les autres menaces dans la dernière enquête nationale (39,6% des premiers choix), ce n'est pas le cas au Val Suzon et en Chartreuse. De même, les dangers naturels comme les tempêtes sont peu présents dans les réponses données par les visiteurs en forêt. Ils occupaient la troisième place dans l'enquête ONF. Ces rétrogradations peuvent s'expliquer par le contexte de nos deux massifs. Tous deux ont été peu affectés par les tempêtes de 1999. Par ailleurs, l'enquête nationale a été réalisée en 2004, un an après l'été de braise de 2003 (année record sur le front des incendies de forêt), cinq après les tempêtes Lothar et Martin).

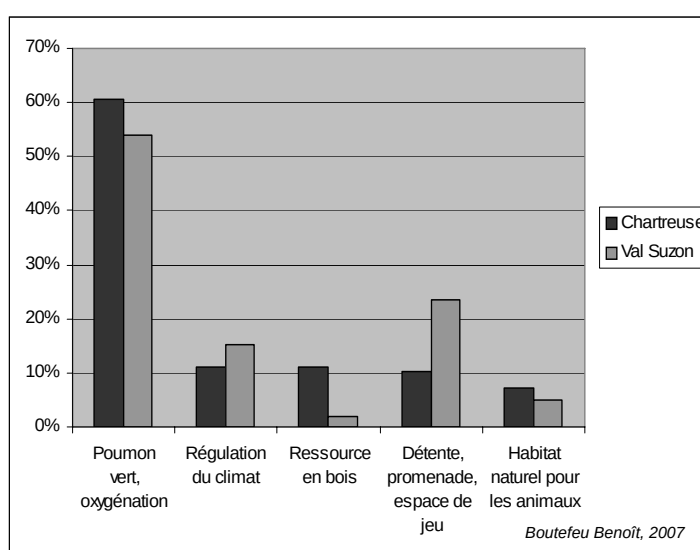
Par ailleurs, les destructions volontaires et directes (déforestation déboisement, surexploitation, manque d'entretien) constituent une cause possible de la prétendue diminution du patrimoine boisé français aux yeux des visiteurs. Comme l'item « déforestation/déboisement » n'était pas proposé dans l'enquête nationale, il est donc impossible d'effectuer une comparaison. Il est pourtant placé dans le trio des menaces les plus graves sur la forêt française selon les visiteurs interrogés. Sans doute faut-il y voir encore un amalgame avec la situation des forêts tropicales. Enfin, on remarquera le score médiocre d'autres menaces comme les « pluies acides », le « réchauffement climatique » ou encore « la disparition de la biodiversité ». Ce décalage témoigne de l'absence d'une opinion sociologiquement constituée sur la forêt. Il y a une bonne part de confusions et de fantasmes dans les réponses données. Amenés à se prononcer sur un sujet qu'ils ne maîtrisent pas, les visiteurs livrent un sentiment immédiat et brut reflétant plus une émotion qu'une conviction.



Graphique 11 : « La forêt française est-elle menacée ? »

(Sondage par questionnaires, N=100 sur chacun des sites)

La fonction de « ressource en bois » est très rarement envisagée sur nos deux forêts. On retrouve ici des résultats observés à d'autres échelles (Dobré et al., 2005). La fonction de production est reléguée très loin derrière celle de « poumon vert ». Cette métaphore, à l'origine attribuée à la forêt amazonienne, semble s'être propagée à l'ensemble de la forêt française. L'item « Détente, promenade, espace de jeu » arrive en seconde position au Val Suzon, tandis qu'en Chartreuse c'est celui de « régulation du climat » (graphique 12). Une fois encore, le caractère « périurbain » de cette « forêt parc » semble dominer.



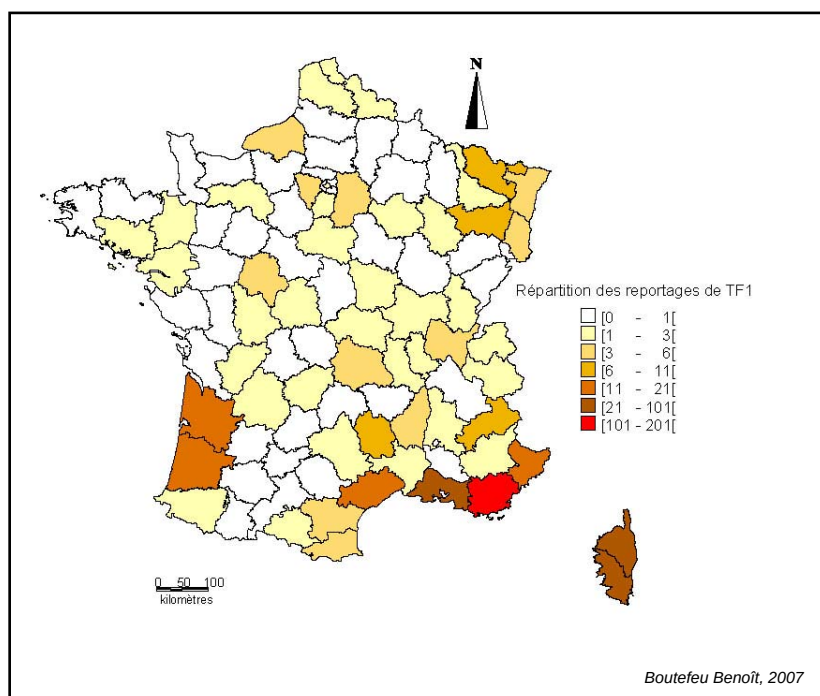
Graphique 12 : « quel(s) rôle(s) associez-vous à la forêt ? »

(Sondage par questionnaires, N=100 pour chacun des sites))

Les médias, façonneurs ou reflets des « idées reçues » sur la forêt ?

Les médias semblent jouer un rôle important dans la fabrication du sentiment partagé d'extrême fragilité de la forêt. Moins une opinion est sociologiquement constituée, plus elle est perméable aux discours médiatiques. Les médias (hors presse spécialisée et Internet) sont évoqués comme la source essentielle d'information sur la forêt (55% des résultats sur les deux massifs). La lecture de la presse spécialisée reste très limitée (moins de 5% des réponses). « Les proches » peuvent également intervenir dans la transmission des connaissances (28 % des réponses par exemple au Val Suzon). Celles-ci sont alors le fruit d'expériences personnelles et portent sur des objets précis et localisés. Les entretiens semi-directifs montrent par exemple que la connaissance géographique de la forêt (itinéraires, lieux-dits, curiosités) est transmise le plus souvent par des proches. Beaucoup reviennent sur un site en famille après l'avoir découvert dans leur jeunesse avec leurs parents. Ils jouent à leur tour le rôle d'initiateur avec leurs propres enfants. Le bouche-à-oreille tient donc une place prépondérante sur nos théâtres forestiers. On y vient parce qu'un proche nous l'a conseillé, parce que l'on est de la région (80 % des réponses) mais rarement par hasard ou parce qu'on l'a découvert grâce à la télévision, la radio ou la presse.

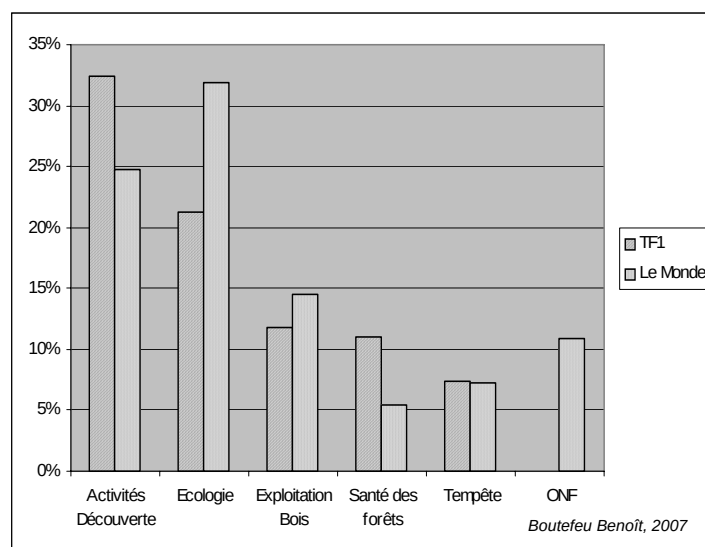
Pour comprendre le rôle des médias dans le rapport aux sylves, deux corpus ont été analysés (cf. partie I/A/3 pour la présentation de la méthodologie) : des reportages de TF1 et des articles parus dans le journal « Le Monde », sur une période allant de janvier 2001 à décembre 2004. Malgré des supports, des stratégies éditoriales et des publics ciblés différents, des permanences ressortent dans le traitement médiatique des problématiques forestières. Les incendies sont par exemple en tête des thématiques, avec plus 78% des reportages consacrés à cette actualité sur TF1 et 60 % dans « Le Monde ». Ce « matraquage médiatique » (pas moins de 5 reportages quotidiens durant l'été 2003, soit 7 min de temps d'antenne consacrées chaque jour à cet événement sur TF1, cf. également carte 19) et la lecture catastrophiste de ce phénomène pourtant banal (Clément Vincent, 2005), expliquent probablement pourquoi les incendies font régulièrement partie des menaces les plus citées pour la forêt française.



Carte 19 : des forêts survalorisées dans les reportages diffusés par TF1

Commentaire : sur les 631 reportages consacrés à la forêt pour la période 2002-2004, seuls 472 ont pu être précisément localisés. Compte-tenu de l'omniprésence de la thématique « incendies de forêt » (78% du total des reportages), il n'est pas étonnant que les départements « inflammables » soient survalorisés. Le Var, les Bouches du Rhône et les deux départements corses sont ainsi beaucoup plus médiatisés que d'autres, pourtant également très forestiers.

Sur TF1, le traitement médiatique des feux de forêt répond à une logique de scénarisation destinée à susciter l'émotion et donc à capter l'attention des téléspectateurs (Boutefeu Benoît, 2006). En dehors de cette actualité « brûlante », la forêt reste un sujet très marginal. Elle est reléguée en fin de journal télévisé (JT), pour alimenter par exemple la page détente-folklore du JT de Jean-Pierre Pernaut (thématique « activités-découvertes »). Une partie des sujets qui lui sont consacrés appartiennent à ce que les journalistes appellent « *les marronniers* », c'est-à-dire des thèmes récurrents qui reviennent chaque année à la même époque. C'est le cas de la cueillette des champignons et du brame du cerf à l'automne, ou de la sortie « au muguet » le 1^{er} mai. L'actualité forestière ne fait jamais la « une » du quotidien « Le Monde ». Dans ce journal, elle est souvent traitée dans les pages « loisirs » ou « culture ». Plus du tiers des sujets consacrés à la forêt dans ce quotidien ne sont d'ailleurs que de simples dépêches et non des articles au sens propre du terme.



Graphique 13 : répartition des thématiques hors-incendie dans les articles du « Monde » et les reportages de TF1

(Année 2002-2004, N=136 pour TF1, N=166 pour « Le Monde »)

En dehors des incendies, les 166 articles du « Monde » et les 136 reportages de TF1 consacrés à la forêt se répartissent de manière assez identique (cf. graphique 13). Les thématiques « activités-découvertes » (tourisme et loisirs en forêt) et « écologie » (problèmes environnementaux) constituent plus de la moitié des sujets. La rubrique « exploitation bois » représente moins de 15% du total. La forêt est traitée en premier lieu sous l'angle environnemental ou social mais très rarement sous un aspect économique. Aucun journaliste des deux rédactions n'est d'ailleurs spécialisé dans le traitement de l'actualité forestière même si Ali Habib du Monde a couvert la réforme de l'ONF tandis que son collègue Hervé Kempf a traité en priorité des sujets environnementaux liés aux forêts.

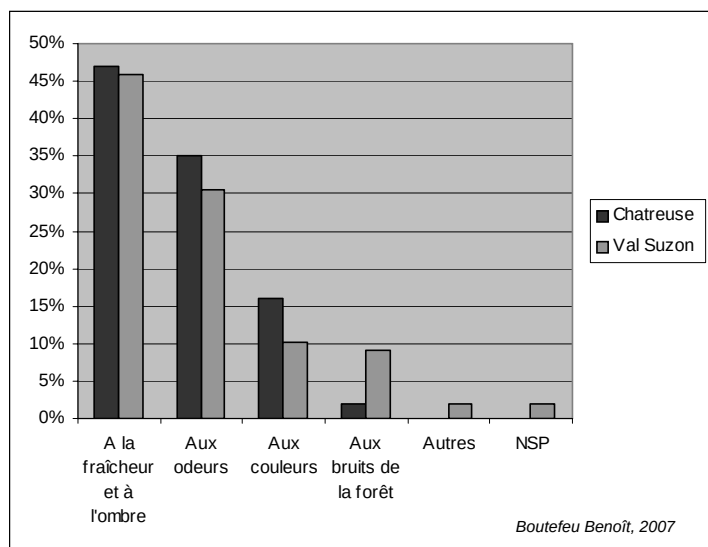
Les mêmes associations thématiques sont réalisées par les deux rédactions de TF1 et du « Monde ». La forêt méditerranéenne n'est par exemple à l'honneur, malheureusement, que lorsqu'elle est la proie des flammes (dans 9 cas sur 10, sur TF1 comme dans « le Monde »). De même lorsque qu'un journaliste évoque la forêt équatoriale, ce n'est que pour parler des dégâts environnementaux, notamment la déforestation qu'elle subit (dans 90 % des cas sur les deux médias). « Le Monde » fait beaucoup plus appel à des experts (44% des personnes interrogées) cependant que TF1 privilégie les témoins (41 % des personnes

interrogées). Malgré ces différences de style et d'énonciation, le traitement médiatique des problématiques forestières est similaire. Il faut dire que la forêt n'est pas un sujet sur lequel s'affirment des différences éditoriales ou politiques. Pour valider ces premières analyses, il serait pertinent d'étudier d'autres médias, en particulier la presse locale et régionale.

L'émotion et la sensation qui dominent dans la rapport aux sylves

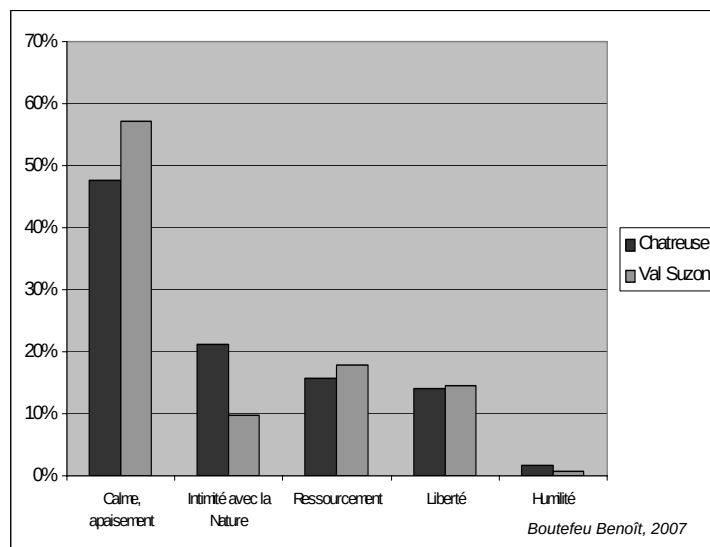
Par ailleurs, TF1 comme « Le Monde » mettent en scène une forêt « cartepostalisée » (cf. partie I/C/3) dans laquelle l'émotion prime sur l'analyse politique et économique. Les enquêtes auprès des visiteurs en forêt confirment la nature fondamentalement psychoaffective et sensible de la relation aux sylves.

Il convient de s'attarder et de préciser ici ces concepts d'« émotion », de « sensation » et de « sentiment » qui composent la nature psychoaffective de la relation aux sylves. Le terme « sensation » provient du latin *sensasio* désignant à l'origine « *une impression produite par des objets sur les sens* » (dictionnaire TLF). Le « sentiment » distingue quant à lui « *la faculté de recevoir des impressions physiques, des sensations* » (dictionnaire TLF). Enfin l'« émotion », du latin *motio* correspond à un « *trouble, mouvement* » (dictionnaire TLF). La sensation s'apparente à la perception : elle est immédiate et fait intervenir uniquement l'appareil neurosensitif. L'émotion est plus complexe puisqu'elle relève de la psyché et désigne un état affectif (Russell James, 1997). Contrairement à la sensation, elle peut être produite sans objet extérieur et naître par exemple de l'évocation d'un souvenir (Damasio Antonio, 2003). Le sentiment procède quant à lui d'une construction *a posteriori* : il n'est donc pas directement saisissable. Le passage de l'émotion au sentiment semble fonctionner de la même manière que celui de la perception à la représentation, c'est-à-dire par une reconstruction subjective du réel (Desesquelles Anne-Claire, 2001).



Graphique 14 : « En forêt vous-êtes plutôt sensible à : » (1^{er} choix):

(Sondage par questionnaires, N=100 pour Grenoble et Dijon)



Graphique 15 : « En forêt, vous ressentez un sentiment de : »

(Sondage par questionnaires, N=100 pour Grenoble et Dijon)

Autant, les personnes interrogées éprouvent des difficultés pour répondre à des questions de connaissance sur les milieux boisés, autant elles se montrent à l'aise lorsqu'il s'agit d'exprimer les sensations et les émotions qu'elles associent aux sylves. Le taux de « non-réponse » à ces questions est très faible (en général, moins de 2%). Lors des entretiens semi-directifs, ces points ont été fortement développés. En plus d'être émotionnel, le contact avec la forêt est aussi sensible, en particulier tactile (impression de fraîcheur) et olfactif (odeurs) (cf. graphique 14). La vue limitée par le feuillage cède sa place à d'autres sens, d'ordinaire moins sollicités, comme l'odorat. Cette attention portée aux sensations génère un sentiment de calme, d'apaisement, synonyme de paix intérieure (cf. graphique 15).

Dans la forêt des poètes

Un jeu d'ombre et de lumière...

« La cathédrale, comme la plaine, comme la forêt, a son atmosphère, son parfum, sa lumière, son clair obscur, ses ombres. » (Emile Mâle)

« Cet homme est comme une forêt, il se croit tout obscur, il est partout troué de rayons de soleil. » (Henri Gougaud)

...des odeurs qui deviennent des parfums...

« Enfant, vous êtes l'aube et mon âme est la plaine
Qui des plus douces fleurs embaument son haleine
Quand vous la respirez

Mon âme est la forêt dont les sombres ramures
S'emplissent pour vous seul de suaves murmures
Et des rayons dorés. » (Victor Hugo)

« J'ai revu ma forêt, captive des hivers
S'éveiller mollement à de tièdes haleines
Déjà, dans l'air plus bleu, les grands arbres sont verts
Et le parfum des bois s'exhale vers les plaines. » (Fernand Séverin)

...des bruits pareils à des mélodies...

« Les forêts le soir font du bruit en mangeant. » (Eugène Guillevic).

« Alors, tes paroles s'envolent en chansons, de tous les nids de mes oiseaux, et tes mélodies s'épanouiront en fleurs dans tous les bosquets de ma forêt » (Rabindranath Tagore)

« Il y a dans les forêts des bruits qui ressemblent à des paroles. » (Jean Giono)

...des sensations gravées à jamais

« O lac! rochers muets! grottes! forêt obscure!
Vous que le temps épargne ou qu'il peut rajeunir,
Gardez de cette nuit, gardez, belle nature,
Au moins le souvenir! » (Alphonse de Lamartine)

Encart 7 : citations de « grands » auteurs sur leurs sensations éprouvées en forêt

La forêt apparaît d'abord comme un objet sensible. Les « grands » auteurs, en particulier les poètes, l'ont en tout cas traduit comme tel (cf. encart 7). Dans les entretiens semi-directifs, mes interlocuteurs m'ont également parlé facilement des sensations qu'ils éprouvent en forêt : l'odeur de l'humus, le chant des oiseaux, les couleurs de l'automne. La palette des émotions associées aux sylves est infinie. Par ailleurs, le calme et l'apaisement sont les sentiments qu'expriment le plus les visiteurs (cf. encart 8). Lors des entretiens semi-directifs, mes interlocuteurs ont souvent évoqué leurs souvenirs d'enfance en forêt : leur passé de scout, leurs premiers amours, les discussions avec leur grand-père qui les amenait aux bois, leurs premières expériences du sentiment de liberté, ou au contraire parfois leurs frayeurs. Dans leur imaginaire, la forêt fonctionne comme des fameuses

madeleines de Proust (dans « Du côté de chez Swann », premier volume de son œuvre « À la recherche du temps perdu »), elle réactive des sensations et des émotions liées à l'enfance.

Dans la forêt des émotions...

« *La forêt, ça donne un sentiment de quiétude, de calme et de retour à l'essentiel.* » (homme, 40 ans, conseiller pédagogique, interrogé en Chartreuse)

« *C'est surtout pour décompresser, pour vivre en osmose avec la nature.* » (femme, 43 ans, enseignante, interrogée en Chartreuse)

« *On est venu ici pour la randonnée, l'espace, le calme et surtout pour pas être embêté par les gens.* » (femme, 40 ans, mère au foyer, interrogée en Chartreuse)

« *Quand je suis dans la forêt, je me sens bien, j'ai la sensation de me vider, c'est calme, c'est le bonheur.* » (femme, 82 ans, retraitée, interrogée au Val Suzon)

« *Moi, je viens pour le calme, la détente, ça change du béton. On vient là pour fuir la ville.* » (femme, 23 ans, étudiante, interrogée en Chartreuse)

« *Ca nettoie la tête, les poumons, ça déstresse bien. Je trouve que la montagne ça marche mieux mais à défaut, je vais en forêt.* » (homme, 55 ans, retraité, interrogé au Val Suzon)

« *Moi j'aime bien la forêt parce que quand j'étais scout on faisait les cons en forêt.* » (homme, 55 ans, médecin, interrogé au Val Suzon)

Encart 8 : témoignages des visiteurs à propos des émotions qu'ils éprouvent en forêt

(issus des entretiens semi-directifs, N=28 en Chartreuse, N=21 au Val Suzon))

Elle peut même aller jusqu'à déclencher des vocations, tel ce jeune Parisien, qui, perdu toute une nuit d'hiver 1965 en forêt de Chartreuse, aura eu une véritable révélation et décidera, quelques années plus tard, de devenir forestier (cf. encart 23, partie II/C/2). Cette anecdote confiée par un agent forestier en Chartreuse est révélatrice du pouvoir évocateur des sylves. Il est si puissant que certains croyants y ont décelé la main de Dieu. La forêt est un objet bien plus sensible et affectif que sociologique : chaque visiteur, par son histoire personnelle et son état psychoaffectif du moment, possède sa propre grille de lecture de ce décor vivant. Ce n'est pas sa condition sociale mais son vécu et son état émotionnel qui la déterminent. Le visiteur en forêt répète et interprète son histoire personnelle, en devenant le personnage principal de sa propre mise en scène. La forêt possède donc un effet miroir en permettant à chacun de rentrer en résonance avec son espace intérieur.

Elle est un lieu de prédilection pour se ressourcer, oublier ses soucis et se replonger dans ses souvenirs d'enfance. Elle est pour beaucoup un fusible, l'une des rares occasions au cours desquelles les sensations, les émotions peuvent prendre le pas sur l'intellect. « Tranquillité », « sérénité », « calme », « plénitude », « apaisement », « retour à l'essentiel », « liberté », « indépendance », « solitude » sont des mots ou expressions qui sont revenus très souvent (cf. encart 18). Ces vertus apaisantes ont également été décrites par quelques auteurs (Plaisance Georges, 1985 ; Kaplan Stephen, 2002). Professeur de psychologie à l'université du Michigan, auprès duquel le service forestier américain a commandé de nombreuses études, Stephen Kaplan a ainsi démontré les effets positifs des sylves sur la guérison de plusieurs troubles psychiques (Kaplan Stephen, 2002).

Plus que la recherche d'un décor agréable pour l'œil, les visiteurs veulent s'inventer leurs propres histoires et créer leurs propres pièces. Chacun souhaite disposer de la liberté d'interpréter le décor selon son désir : tel promeneur se donnant l'illusion d'être un trappeur du grand Nord, tel autre s'amusant à se faire peur en s'imaginant des bêtes sauvages, des sorcières ou d'autres terrifiantes créatures. Immergé dans un décor forestier, chaque visiteur peut se laisser aller à une libre improvisation, sans partition écrite ni texte préétabli. La pratique de la forêt ne se résume pas à une relation de consommation d'espace de loisirs. Même le joggeur du dimanche recherche plus qu'un terrain d'entraînement : il veut aussi se sentir libéré des contraintes sociales ordinaires.

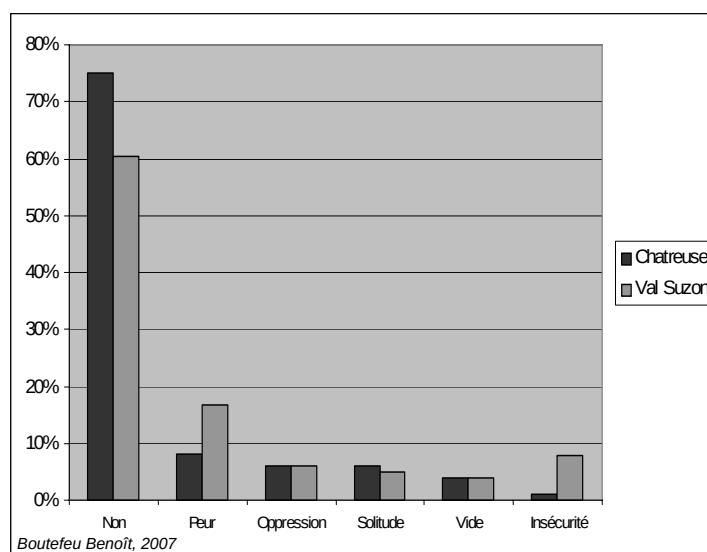
« La peur de la nature », une émotion refoulée mais pourtant active

Si la forêt génère des émotions positives de bien-être, elle peut également être source de peurs et d'angoisses. Ces dernières peuvent être de plusieurs natures. Une bonne part trouve son origine dans l'enfance. Qui n'a pas frémi en écoutant petit des contes sylvestres, dont le plus célèbre d'entre eux, celui du petit chaperon rouge écrit par Charles Perrault (1628-1703), repris par les frères Jacob (1785-1863) et Wilhelm (1786-1859) Grimm, puis plus tard par Tex Avery (1908-1980) dans ses dessins animés ? Selon Carl Gustav Jung, ces légendes, ces mythes et ces contes tirent directement leur substance d'un inconscient collectif qui

dépasse les individus (Jung Carl Gustav, 1964). Leurs vertus initiatiques et symboliques ont passionné des générations de psychanalystes (cf. par exemple Von Franz Marie-Louise, 2003). Pour le psychiatre Jacques Hassoun,

« la forêt serait dans cette perspective, la projection spatiale des terreurs infantiles dans laquelle l'enfant s'identifie aux héros qui, confrontés aux dangers, triomphent de l'adversité dans laquelle ils sont plongés. » (Hassoun Jacques in ANCR, p. 219).

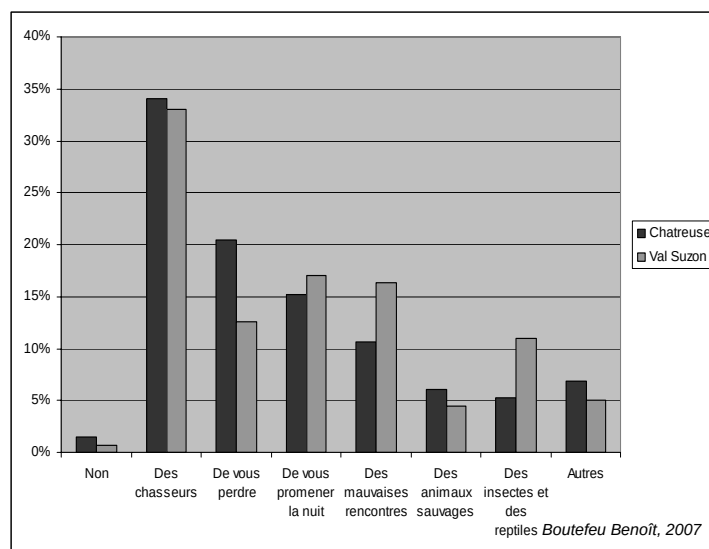
Plusieurs thèses n'épuiserait pas le sujet et nous n'avons pas la prétention ici d'apporter un éclairage supplémentaire sur cette question de l'interprétation des contes.



Graphique 16 : « Vous arrive-t-il d'éprouver un sentiment de : »

(Sondage par questionnaires, N=100 pour Grenoble et Dijon)

Les peurs liées à la forêt peuvent se manifester sous forme d'angoisses « flottantes », c'est-à-dire sans cause identifiée, ou peuvent être projetées sur des objets particuliers, tels les insectes ou les animaux sauvages. Elles sont extrêmement difficiles à déceler, les individus interrogés n'en étant pas toujours conscients ou n'avouant pas spontanément leurs angoisses profondes et refoulées. Par exemple, lorsque l'on demande aux visiteurs s'ils peuvent parfois ressentir des peurs en forêt, très peu répondent par l'affirmative (cf. graphique 16). En revanche, si l'on reformule la question en interrogeant les objets sur lesquels pourraient se porter d'éventuelles angoisses, les réponses sont plus faciles (cf. graphique 17). La rencontre avec un chasseur arrive en tête, la peur de se retrouver nez à nez avec un tireur et de prendre une balle perdue étant forte.



Graphique 17 : « De quoi pourriez-vous éventuellement avoir peur ? »

(Sondage par questionnaires, N=100 pour Grenoble et Dijon)

La peur de se perdre arrive en second en Chartreuse. Pour partie irrationnelle compte-tenu des nombreux itinéraires, layons et chemins d'exploitations qui parsèment aujourd'hui toutes les forêts françaises, cette angoisse semble ancestrale. Elle est probablement associée à la peur d'un retour à l'état originel de nature, qui renverrait alors l'individu à son « moi » pulsionnel, immoral et animal. Ce n'est donc pas un hasard si Descartes (1596-1650) a choisi la forêt comme symbole de la perdition et du nul part (cf. encart 9).

Quand le plus rationnel des philosophes vante le triomphe de l'intelligence face à l'angoisse de se perdre

« Imitant en ceci les voyageurs qui, se trouvant égarés en quelque forêt, ne doivent pas errer en tournoyant, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, ni encore moins s'arrêter en une place, mais marcher toujours le plus droit qu'ils peuvent vers un même côté, et ne le changer point pour de faibles raisons, encore que ce n'ait peut-être été au commencement que le hasard seul qui les ait déterminés à le choisir : car, par ce moyen, s'ils ne vont justement où ils désirent, ils arriveront au moins à la fin quelque part, où vraisemblablement ils seront mieux que dans le milieu d'une forêt. » Discours de la méthode (éditions Garnier-Flammarion de 1966, page 52-53)

Encart 9 : citation de René Descartes sur la forêt

Les peurs et angoisses suscitées par la forêt sont bien plus puissantes et nombreuses que ne le laissent supposer les items de la question du graphique 17.

Elles se manifestent sous deux formes : la peur des déviances humaines (mauvaises rencontres, insécurité, chasseurs), la peur du sauvage (animaux, reptiles, insectes). Ce sont en réalité deux facettes d'une seule et même angoisse originelle, celle de perdre le contrôle de soi. Le naturaliste et chercheur François Terrasson a consacré toute sa vie à étudier « *La peur de la nature* » sous un angle psychanalytique (Terrasson François, 1988, 1992, 2002). Pour les révéler, il a imaginé une expérience baptisée « *stages de la peur* » (cf. le chapitre correspondant dans son ouvrage fondateur « *La peur de la nature* ») dans lesquels des volontaires sont envoyés passer une nuit seuls en forêt, sans lumière et sans aucun moyen de communication.

« *La panoplie des réactions est infinie. Ce qui rassure l'un effraie l'autre. Avec des paradoxes. (...) ce n'est pas encore l'image individuelle de la relation à la nature, mais quelque chose de tout aussi important. L'idée du sauvage, du non contrôlé, (...) reflète la grande civilisation urbaine coupée du milieu extérieur.* » (Terrasson François, 1992, p.64).

S'inspirant des travaux menés par l'École américaine de Palo-Alto sur la schizophrénie, il développe la thèse selon laquelle le rapport de notre société occidentale à la nature souffrirait d'une « *double-contrainte* » : elle chercherait à contrôler le sauvage, c'est-à-dire à maîtriser ce qui par essence est spontané, autonome, et échappe à toutes volontés extérieures. Cela constituerait un paradoxe insurmontable et une source possible de souffrances psychiques. Pour François Terrasson, la nature est ce qui « *fonctionne sans l'intervention de l'homme* » (Terrasson François, 1988, p. 187). Il rejoint donc Jean-Jacques Rousseau lorsque ce dernier affirme que « *La nature est ce sur quoi l'homme n'a pas de prise, ce que la cognée ne mutile pas* » (cité par Larrère Catherine in ANCR, 1995, p. 239). La nature ne relèverait donc d'aucune intentionnalité. Échappant à l'emprise de notre volonté, l'inconscient d'où naît la plus grande partie de nos angoisses en serait une sorte de reproduction analogique.

Selon François Terrasson, l'immersion totale en forêt serait symptomatique de notre relation pathogène à la nature. Cette expérience déclenche le plus souvent une angoisse forte : celle de perdre le contrôle de ses émotions, de ses pensées et de tout son être. Pour avoir assisté et participé à l'un de ces « *stages de la peur* »

dans les Cévennes en juillet 2003, j'ai pu constater la pertinence et la puissance de ses thèses. Coupés de la civilisation et complètement désociabilisés le temps d'une nuit, les participants disaient retrouver, avec un mélange d'angoisse et de plaisir une part de sauvage et de primitif oubliée. La solitude et l'obscurité aidant, leur imaginaire était complètement débridé.

Les petites frayeurs d'ordinaire superficielles et éphémères se transformaient alors en des angoisses paralysantes et incontrôlables. Pour essayer de s'en libérer et de les conjurer, certains candidats sont allés jusqu'à se jeter dans les broussailles comme pour les transfigurer. D'autres ont éprouvé au contraire un immense sentiment de bien être, comme s'ils avaient naturellement apprivoisé cette partie obscure et sauvage de leur être intérieur. Quelques uns encore ont adopté des comportements pour le moins curieux, par exemple en urinant tout autour de leur lieu de couchage pour marquer leur territoire et éloigner symboliquement d'éventuels prédateurs. Les expériences menées par François Terrasson provoquent chez beaucoup de participants une régression vers ce que Konrad Lorenz qualifie « *d'instincts primaires* » (la faim, la fuite, l'agression, l'attrance sexuelle). Cet éthologue les oppose aux « *instincts secondaires* » (règles de politesse, savoir-vivre) qui seraient selon lui façonnés par un « *impreting* » culturel, c'est-à-dire un apprentissage dès l'enfance de règles tacites destinées à sociabiliser les individus (Lorenz Konrad, 1970).

Ces expériences de « *stages de la peur* », pour l'instant confidentielles et marginales, gagneraient à être répétées et organisées de manière plus systématique. Elles témoignent de la force de l'affect dans notre relation à la nature. « *Nos actions en faveur de la nature sont fondées sur de grandes idées, qui n'ont jamais été passées au crible de la réalité* » (François Terrasson, 1988, p.180). Les thèses subversives de François Terrasson s'opposent à l'idée défendue notamment par Philippe Descola, selon laquelle la nature ne serait qu'une production sociale (Descola Philippe, 2005). Il va également à l'encontre d'une éthique « éco-centrée » basée sur une relation d'appartenance de l'homme à la nature (« naturalisme » défendu notamment par Larrère Catherine et Raphaël, 1997) puisque que pour François Terrasson elle est, par définition, extérieure à la civilisation. Notre rapport à la nature passerait avant tout par le mode de la

pulsion et de l'émotion. L'« artialisation », c'est-à-dire la construction d'un regard esthétisé sur un paysage façonné par des considérations artistiques (Roger Alain, 1997) n'interviendrait qu'en second lieu. Il est regrettable qu'à côté de François Terrasson, trop peu de psychologues et de psychiatres aient investi ces questions (cf. par exemple, Kaplan Stephen, 2002 ; Morval Jean, 1981). De même, les études par observations comportementales directes sont encore très rares en France (Breman Peter, 2002 ; Laligant, Sophie, 2002 ; Nail Sylvie, 2002). Elles constitueraient un prolongement intéressant à nos travaux de thèse.

Même si les déterminismes sociaux peuvent jouer un rôle, le rapport à la forêt des visiteurs semble plutôt relever du domaine de la psychologie et de l'anthropologie que de la sociologie. En ce sens, les visiteurs ne sont pas des spectateurs passifs d'une mise en scène qu'ils découvrent mais véritablement des acteurs de leur propre composition. Chacun joue en forêt une partie de son histoire personnelle, fruit et témoin de constructions psychiques individuelles. Véritable source d'imagination, les forêts sont le décor d'autant de scénarii inventés que d'histoires de vie. Aussi personnelles et uniques soient-elles, toutes ces pièces du théâtre de l'intime semblent converger vers un point commun originel. En effet, leurs racines puisent leur sève dans un réservoir universel et infini : l'inconscient collectif. Sans pouvoir accéder à la structure de cette notion, on peut néanmoins essayer d'en relever quelques manifestations visibles à travers l'analyse des corpus de citations littéraires et de reportages télévisuels.

4. Les sylves : du décor inerte au vivant sacralisé

La forêt vue par la télévision : un décorum magnifié et idéalisé

Les enquêtes conduites auprès des visiteurs montrent comment de grands massifs domaniaux comme Fontainebleau, Rambouillet ou encore Brocéliande, apparaissent comme des icônes de la forêt française. Tous sont feuillus, comme si l'imaginaire forestier était plus attiré par les chênaies que par les pessières germaniques. Peut-t-on imaginer Obélix chassant le sanglier sous un couvert de résineux ou Panoramix allant chercher du gui dans un sapin ?

Dans les sujets consacrés aux thématiques forestières sur TF1, les sylves constituent plus souvent un décor que l'objet du reportage. Hormis quelques images spectaculaires de parcelles dévastées par une tempête, la forêt est peu filmée pour elle-même, sans doute parce qu'elle est un espace immobile et fermé peu propice au regard d'une caméra. La forêt est plus souvent vue d'abord de l'extérieur : les plans pris d'hélicoptère ou de points de vue surélevés sont plus nombreux que les images prises à l'intérieur des sylves. Elle apparaît comme une masse verte, un « *océan de verdure* » pour reprendre une expression journalistique fréquemment employée. Elle est feuillue dans son immense majorité. Seuls 8 reportages sur 54 (hors incendie) mettent en scène des peuplements résineux pour l'année 2004. La forêt portée à l'écran est toujours verte, les feuillus ne sont jamais filmés en hiver. Elle est naturelle, les plantations sont peu montrées. Seules les reconstitutions de parcelles après tempête ou les exploitations de sapins de Noël font référence à des peuplements artificiels.

Date	Titre du reportage	Département
8/11/04	En Indre et Loire, balade dans la forêt d'Amboise	Indre et Loire
9/11/04	Promenade dans la forêt de Mimizan	Landes
10/11/04	Dans le Nord-Pas-de-Calais, balade dans la forêt du Mont Saint-Frieux	Pas de Calais
11/11/04	La gare de Vizzavone perdue en pleine forêt	Corse
15/11/04	Randonnée d'automne dans la forêt de Metz	Moselle

Tableau 23 : une série annuelle de reportages consacrés à la découverte d'une forêt sur TF1

Année 2004, journal télévisé du 13 heures de Jean-Pierre Pernaut

Les reportages invitant le téléspectateur à la découverte d'un massif proposent une vision magnifiée d'une forêt idéale. L'analyse de sujets consacrés à la découverte de massifs durant une semaine du 13 heures de TF1 est révélatrice (cf. tableau 23). Cette série revient chaque année à l'automne. Pour emmener les téléspectateurs en forêt, les journalistes font appel à un guide, un homme du pays qui va leur faire visiter les lieux et en dévoiler des anecdotes et des secrets. Sa connaissance est le fruit d'une expérience personnelle. Au contraire des experts donnant un avis rationnel sur un problème, cet « initiateur » favorise l'acquisition de connaissances par une approche sensible, et émotionnelle. Pour Mimizan (Landes) et Vizzavone (Haute-Corse), il s'agit de personnels de l'ONF ; dans le massif d'Ambroise un pilote de montgolfière joue ce rôle ; la découverte du Mont Saint-Frieux est assurée par un guide « animateur nature » tandis qu'une

association de poètes amateurs initie le journaliste aux charmes lyriques de la forêt de Metz.

Ces reportages sont construits visuellement autour de plans « cartes-postales ». Les images semblent en effet tout droit sorties d'un magazine de détente (« Géo », « Terre Sauvage ») ou d'un dépliant touristique. Elles mettent en scène une nature magnifiée, toujours verte, sans danger ni désagrément. Les images de champignons, feuilles mortes en sous-bois, rochers recouverts de mousse, torrents sylvestres ou chevreuils en lisière de bois ouvrent généralement le bal. Vient ensuite la visite, sous la houlette de « l'initiateur » qui cherche à transmettre sa passion des lieux. C'est une forêt enchantée et mystérieuse, loin de l'agitation citadine qui est mise en scène. Les touristes ne sont pas là, les bruits de la tronçonneuse ou des chasseurs ne viennent pas perturber cette « *leçon de choses* ». Une fois seulement le sujet de l'exploitation forestière est évoqué au cours de cette série, en forêt d'Amboise. Ce ne sont pas alors les grumiers qui sont filmés mais des paysans affouagistes. Dans ces reportages, la forêt est sublimée, les personnages sont sympathiques et hauts en couleur, les usages ancestraux et le folklore local (comme la récolte du gomme dans les Landes) sont valorisés. En effaçant le cliché des incendies, c'est donc l'image d'une « belle et accueillante » forêt qui domine.

Si les reportages télévisuels permettent d'appréhender la mise en scène de la forêt, ils restent cependant limités pour comprendre les valeurs et les symboles qui sont associés aux sylves. Aussi, pour creuser cette analyse, nous avons eu recours à un autre type de matériau : les citations littéraires portant sur la forêt (cf. partie I/A/3 pour la méthodologie). Ce corpus s'est avéré plus riche que celui des reportages de TF1.

La forêt des sens et la forêt du sens : des connotations symboliques ambivalentes dans les citations littéraires

Alors qu'à la télévision, la forêt n'est qu'un décorum magnifié mais inoffensif, dans le recueil de citations elle renvoie à des images contradictoires et paradoxales. L'arbre est l'élément le plus associé à la forêt. Il apparaît dans 12

citations sur 78. De nombreux travaux ont été consacrés aux représentations symboliques de l'arbre (Bourdu Robert, 1996 ; Pardo Corinne, 2005 ; Plaisance Georges, 1983). Le lien entre l'arbre et la forêt n'est pas si trivial qu'il y paraît (Arnould Paul et Cieslak Caroline, 2004). Il est du même ordre que celui de l'individu à la société : chaque individu porte en lui la société et réciproquement cette dernière est formée de tous les individus. Il existe donc un rapport du contenu au contenant et de l'unicité au tout. Chaque individu s'oppose et se distingue de ses congénères, la société étant construite autour d'exceptions et de cas uniques. Il en va de même pour l'arbre et la forêt. L'arbre est le générique de la forêt (« *L'imagination a le droit de se griser à l'ombre de l'arbre dont elle fait une forêt.* », Karl Krauss). Mais, tout en la symbolisant, il s'en démarque par son caractère individuel (« *l'arbre qui cache la forêt* », proverbe français).

Les animaux font également partie des entités fréquemment associées à la forêt dans les citations. Il faut en distinguer deux catégories : les potentiellement dangereux et les inoffensifs. Le loup arrive en tête des « bêtes sauvages ». (« *On a beau donner à manger au loup, toujours il regarde du côté de la forêt.* », Ivan Tourgueniev). L'oiseau symbolise, lui, l'harmonie et la légèreté. « *Légèreté de l'oiseau qui n'a pas besoin pour chanter de posséder la forêt, pas même un seul arbre* », Christian Bobin). Les citations évoquent également souvent le feu comme un élément associé à la forêt. Il est toujours considéré comme une menace, soulignant ainsi la fragilité de l'ordre naturel. Que ce soit au sens propre comme au sens figuré, il est un élément perturbateur et destructeur. (« *C'est quand une pensée surgit qu'il faut s'en occuper, pas quand les émotions sont devenues incontrôlables. Il faut maîtriser l'étincelle, sinon, que faire lorsque la forêt tout entière est en flamme?* », Jean-François Ricard). On retrouve ici l'une des caractéristiques observées dans l'analyse des discours et des images médiatiques (Boutefeu Benoît, 2006).

Certaines citations traduisent l'idée d'un ordre naturel dont la forêt serait l'émanation. Elle peut parfois être évoquée comme un paradis perdu, un équilibre révolu et détruit par l'homme. L'idée du jardin d'Éden n'est pas loin (« *La forêt, c'est encore un peu du paradis perdu. Dieu n'a pas voulu que le premier jardin fût effacé par le premier péché.* », Marcel Aymé). Mais si certains auteurs regrettent

cette époque mythique où l'homme vivait en harmonie avec la forêt, un retour à l'état de nature peut en effrayer d'autres. Il est vécu comme une négation de l'humanité, une perte au sens propre comme au figuré (« *La vie, c'est comme une forêt où, toujours, on découvre des poteaux indicateurs et des repères, jusqu'au moment où on n'en rencontre plus. Et la forêt est infinie et la faim ne cesse qu'avec la mort.* », Thomas Bernhard). Nous retrouvons le thème de la perte en forêt déjà évoqué avec Descartes. Il est fréquent dans les contes pour enfants bien connus, comme « le petit Poucet » (image 2) de Charles Perrault ou « le Chaperon rouge » (image 1) des frères Grimm. L'homme perdu craint non seulement de ne pas revoir les siens, mais aussi et surtout d'être livré à l'état de nature. Cette expérience initiatique l'inquiète car elle le renvoie à son inaptitude, à sa vulnérabilité pour la vie en dehors de la cité, à sa propre animalité et à sa peur de la folie (cf. partie précédente).



Image 1 : le petit Chaperon rouge ou le mythe populaire forestier par excellence (gravure de Gustave Doré, 1862)

Commentaire : issu de la tradition populaire orale, ce conte a été publié par la première fois en 1697 par Charles Perrault. Les anthropologues et les psychanalystes s'opposent sur les interprétations de ce récit, traduisant pour certains le passage initiatique de la petite fille à la puberté.

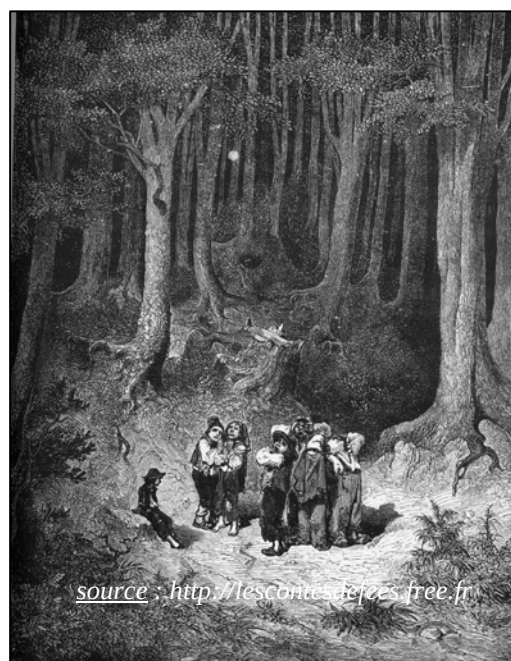


Image 2 : le Petit Poucet ou la forêt comme un lieu de perdition (gravure de Gustave Doré, 1862)

Commentaire : publié pour la première fois en même temps que « Le petit chaperon rouge », ce conte symbolise le triomphe de l'intelligence (prévoyance) sur la pulsion (faim insatiable).

Pour certains auteurs, il faut fuir cet état de nature, avancer vers la lumière avec courage et ténacité (« *Si une forêt surgit pour vous empêcher d'avancer, écartez les arbres, les ronces vous suivront.* », Eugène Ionesco). L'idée d'une forêt, obstacle à la civilisation et à la marche du progrès, a été exprimée par le philosophe Vico au 18^{ème} siècle : « *Il y eut d'abord les forêts, puis les huttes, ensuite les villages, après les villes, enfin les académies* » (Giambattista Vico). Si certains s'évertuent à lutter contre une nature qui les oppresse et qu'ils opposent à la progression de l'humanité, d'autres au contraire voient en la destruction des forêts l'illustration de la perversité humaine. Déjà au XVI^{ème} siècle, Pierre de Ronsard dans un poème resté célèbre, fustigeait les bûcherons coupables à ses yeux de « tuer » des arbres anthropomorphisés (cf. également image 3) :

*« Ecoute, bûcheron, arrête un peu le bras !
Ce ne sont pas des bois que tu jettes à bas
Ne vois-tu pas le sang, lequel dégoutte à force
Des nymphes qui vivraient dessous la dure écorce ? »*
(Pierre de Ronsard).



**Image 3 : les arbres anthropomorphisés de la forêt des damnés
dans l'Enfer de Dante (gravure de Gustave Doré, 1861)**

Commentaire : l'anthropomorphisme inquiétant d'arbres mi-homme mi-végétal illustré ici par Gustav Doré a influencé Walt Disney. Celui-ci s'est également très largement inspiré des contes de Perrault et des frères Grimm pour ses dessins animés (cf. à ce sujet le catalogue de l'exposition « Il était une fois Disney » qui s'est tenue en 2006 au Grand Palais à Paris).

Le rapport de l'homme à la forêt est symptomatique de sa relation à la nature. Il peut passer soit par une exaltation, un refus ou une réconciliation. Loin de s'en tenir à une coupure nette entre « nature » et « culture » qui caractériserait notre civilisation occidentale « *naturaliste* » selon Philippe Descola, certains auteurs voient au contraire des continuités et des analogies entre ces deux états (« *La civilisation est un produit naturel, tout comme l'état sauvage ; ce sont des fleurs différentes poussées dans la même forêt* », Rémy de Gourmont ; « *Les forêts ont été les premiers temples de la divinité et les hommes ont pris dans les forêts la première idée de l'architecture. Cet art a dû varier selon les climats* », François-René de Chateaubriand). Une forme d'intimité et de communication presque animiste peut se nouer avec les sylves (« *Aller dans la forêt, dans la forêt profonde [...] se confier entièrement à la forêt, tout est là, dans cette pensée : n'être soi-même rien d'autre que la nature en personne.* », Thomas Bernhard ; « *Arbres, vous connaissez mon âme* », Victor Hugo).

De plus, l'homme et la forêt peuvent s'inscrire dans une filiation. Romulus et Remus n'ont-ils pas été élevés par une louve (un animal forestier) et Rome initialement construite dans une forêt (Harrison Robert, 1992, p. 18) ? Le mythe de la forêt nourricière, matrice originelle et bienfaitrice n'est pas loin (« *La liberté ne commence pas là où les parents sont rejetés ou enterrés, mais là où ils ne sont pas, là où l'homme vient au monde sans savoir de qui. Là où l'homme vient au monde à partir d'un œuf jeté dans une forêt.* », Milan Kundera).

Paradis perdu pour les uns, lieu de perversion et de sauvagerie pour les autres, la forêt est à l'image de Dieu ou du Diable. Cette vision manichéenne s'inspire d'une conception chrétienne du monde. La forêt tient d'ailleurs dans la religion catholique une place importante. Berceau du monachisme européen, elle a été assimilée au désert des premiers monastères chrétiens. Par la solitude qu'elle procure, le croyant entend se rapprocher de Dieu. Envoyé par l'évêque de Grenoble en 1084 dans un austère massif montagneux, Saint Bruno fonda au cœur des bois l'ordre des Chartreux. Si la forêt permet de se rapprocher de Dieu et d'y contempler sa création (« *Qui dira le sentiment qu'on éprouve en entrant dans ces forêts aussi vieilles que le monde, et qui seules donnent une idée de la création, telle qu'elle sortit des mains de Dieu ?* », François-René de Chateaubriand), elle

est aussi un territoire profane, dominé par des créatures diaboliques, maléfiques et inquiétantes.

« Dans l'histoire de la colonisation occidentale, les forêts représentent un mode à part, opaque, qui a permis à cette civilisation de se dépayser, de s'enchanter, de se terrifier, de se mettre en question, en somme de projeter dans les ombres de la forêt ses plus secrètes, ses plus profondes angoisses » (Harrison Robert, 1992, p. 9).

Lieu de refuge ou de perdition, la forêt est finalement le théâtre de toutes les expériences. Celles-ci peuvent être spirituelles (*« Tu trouveras plus dans les forêts que dans les livres. Les arbres t'enseigneront les choses qu'aucun maître ne te dira. »*, Saint Bernard de Clairvaux), initiatiques (*« J'étais au milieu de la forêt, il y avait deux chemins devant moi, j'ai pris celui qui était le moins emprunté, et là, ma vie a commencé. »*, Robert Frost) ou encore sexuelles (le petit chaperon rouge découvrant *« le loup »*, Von Franz Marie-Louise, 2003). On vient en forêt pour retrouver la naïveté et l'innocence de l'enfance, ou bien pour s'en défaire. Loin d'être un aride désert de sens, les sylves sont d'une fertilité symbolique incroyable. Personne mieux que Charles Baudelaire n'a su aussi bien l'exprimer :

*« La Nature est un temple où de vivants piliers laissent parfois sortir de confuses paroles
L'homme y passe à travers des forêts de symboles qui l'observent avec des regards familiers » (Baudelaire Charles, 1857).*

« Ces forêts de symboles » sont dominées par des ambivalences (Larrère Raphaël et Nougarede Olivier, 1993, p. 98). Paradis de bienveillance maternelle, de pureté originelle et de virginité immaculée, la forêt est aussi un enfer dominé par la sauvagerie, l'amoralité, la perversion et la tentation. Elle peut conduire à la perdition, au non-retour, à une errance sans fin ou bien mener au chemin de la connaissance et de la sagesse.

Le « sacré » et le « sauvage », racines anthropologiques de la relation à la forêt

L'analyse des citations de « grands » auteurs ouvre de nombreuses portes pour comprendre notre relation à la nature. Nous ne faisons ici que les entrouvrir tant les horizons qu'elles laissent apercevoir sont riches, foisonnants et nécessiteraient de plus amples travaux. Les symboles associés aux sylves sont-ils propres à une culture et à une époque ? L'inconscient collectif dans lequel ils puisent leur

vitalité est-il aussi immuable et universel que le prétend Jung ? Nous ne saurons répondre à ces interrogations. L'analyse des symboles renvoie indiscutablement au sacré. Celui-ci côtoie en permanence le profane, pas forcément d'ailleurs là où l'on pourrait s'y attendre. Aujourd'hui, le sacré n'est plus exclusif du religieux (Ferry Luc et Gauchet Marcel, 2004). Il peut se métamorphoser et se nicher parfois derrière des apparences rationnelles et scientifiques. Certains mouvements écologistes en sont une illustration. La création de « sanctuaires » - du latin *sanctuarium* « lieu le plus saint, d'un temple, d'une église » (dictionnaire TLF) - de biodiversité ne témoigne-t-elle pas de cette volonté de « re-sacralisation » de la nature indépendamment de toute religion ?

Sans parler des idéologies autoritaires de certains mouvements écologistes doctrinaires, dénoncées parfois de manière trop caricaturale (Bramouillé Gérard, 1991 ; Ferry Luc, 1994), on peut déceler dans la « patrimonialisation » de la nature une certaine forme de religiosité qui ne dit pas toujours son nom. La dissolution progressive de la pratique religieuse et la sécularisation qui en résulte, appellent paradoxalement de nouvelles formes de spiritualité. L'exemple le plus abouti de ces nouvelles formes de dévotion est sans doute à rechercher du côté des disciples de James Lovelock et de sa théorie « *Gaïa* » (Lovelock James, 1999). L'étymologie helléniste de ce mot n'est pas un hasard : dans la cosmologie grecque, une dimension sacrée était prêtée à la nature (Jouanna Jacques, 2006). Aujourd'hui, la Terre, la nature et en particulier la forêt seraient ainsi les objets d'une sacralité renouvelée. La création de réserves biologiques intégrales répond certes à des besoins scientifiques et éthiques, mais traduit probablement une aspiration quasi-religieuse. Ne sommes-nous pas à en train de recréer des « bois sacrés » ?

Plus que des théâtres, les deux forêts considérées ressemblent à des sanctuaires d'un genre nouveau. Aux yeux des pèlerins qui les visitent, certains actes sont assimilés à de véritables profanations : rouler en quad, jeter des ordures. Pour les plus « intégristes », l'exploitation du bois est déjà un sacrilège. Les visiteurs interrogés sont ainsi plus de 90 % à penser que les forêts étudiées sont « entretenues et nettoyées » ou « protégées et conservées », mais moins de 10 % à imaginer qu'elles puissent être « exploitées pour le bois ». La tâche du forestier

est envisagée uniquement comme étant celle de « préserver la forêt » (90 % des réponses).

Plus qu'un metteur en scène ou un créateur de paysages, le forestier est perçu comme le « gardien du temple ». Une punition « divine » peut s'abattre sur les hommes lorsque leur irresponsabilité à l'égard de la forêt devient trop forte (« *Le manche de la hache se retourne contre la forêt d'où il vient* », Ahikar). Certains visiteurs interrogés en forêt considèrent d'ailleurs la tempête de 1999 comme une forme de juste revanche de la nature sur une humanité qui ne la respecterait plus et la détruirait pour sa seule jouissance. Symboliquement, cette destruction correspondrait également à une forme d'automutilation :

« Détruire la forêt est un crime. Pour la planète certes, mais pour sa beauté cathédrale aussi. Pour la représentation fantasmatique qu'elle occupe en chacun d'entre nous, sans aucun doute. » (Hassoun Jacques in ANCR, 1995, p. 220)

Deux caractères essentiels semblent donc dominer le rapport aux sylves : la relation au sacré et le lien à la nature. À partir de ces deux entrées, il est possible de bâtir une typologie qui distingue quatre grands types de forêt (cf. figures 10). Chaque discipline scientifique a construit sa propre classification des milieux boisés. L'écologie et ses différentes branches (phytosociologie, pédologie) se sont servies de paramètres stationnels (sol, climat, type de végétation) pour élaborer de nombreuses typologies (Rameau Jean-Claude et al., 2000). La géographie et l'histoire y ont ajouté des dimensions temporelles et humaines (Léonard Jean-Pierre, 1999). La sociologie propose quant à elle des classifications des représentations sociales des sylves (Dobré Michelle et al., 2005 et partie I/C/1).

Même si notre classification « anthropologique » peut paraître binaire et grossière, elle présente l'avantage d'être assez simple à maîtriser. Elle paraît plus évidente à manier que celle imaginée par Philippe Descola qui se base sur la continuité des « *intérieurités* » et des « *physicalités* » pour définir quatre grands types de relation à la nature : « *le naturalisme* », « *l'animisme* », « *le totémisme* » et « *l'analogisme* » (Descola Philippe, 2005). Notre typologie permet par ailleurs de poser la question de l'acceptabilité sociale de la gestion forestière. Les interventions peuvent être perçues différemment selon le type de forêt considéré,

depuis l'apologie de la non-gestion dans une forêt « sanctuaire » (« conservationnisme ») jusqu'aux lutte mécanique et chimique possibles contre les accrus naturels envahissants d'une « forêt friche » (« interventionnisme maximal »).

Si la forêt de Fontainebleau apparaît plutôt comme un « patrimoine » de type « bio-culturel » (cf. figure 11), certains naturalistes préféraient la comparer à un « sanctuaire de biodiversité » afin d'y proscrire l'exploitation forestière. Même s'il existe une interprétation dominante mise en œuvre par le gestionnaire, chaque catégorie d'acteurs peut avoir sa propre lecture typologique. Comment passe-t-on d'une catégorie à une autre dans le temps et dans l'espace ? Pour légitimer sa gestion, le forestier peut-il « forcer » ou « accélérer » ces transitions en insistant par exemple sur le caractère « patrimonial » plutôt que « naturel » des forêts françaises ? Rien n'est moins sûr car les rapports au « sacré » et au « profane » sont très profondément culturels. Par exemple, l'avènement de la « *wilderness* » américaine (Arnould Paul et Glon Eric, 2006) ou « *l'invention de la forêt méditerranéenne* » (Chalvet Martine, 2000) ont demandé plusieurs décennies.



Les quatre grands types de forêts

« *La forêt sanctuaire* » : les dimensions sacrée et sauvage sont maximales. Toute forme d'intervention humaine est vécue comme une profanation d'une nature que l'on veut maintenir « vierge » et « originelle ». Au sens, strict, ce type de forêt n'existe pas en France métropolitaine. En revanche, la forêt amazonienne guyanaise ou la « wilderness » américaine en sont des archétypes. Parce qu'elle est considérée comme une relique de nature « sauvage », la forêt cartusienne peut être néanmoins rattachée à cette catégorie.

« *La forêt patrimoine* » : il s'agit d'un terme consacré par les forestiers qui parlent parfois de « *patrimoine bio-culturel* » (Granet Anne-Marie et Myrdal- Runebjer Eva, 2003). Le caractère sacré est conféré par la dimension « patrimoniale ». Façonnées par des générations d'homme, ces forêts sont des monuments au même titre que des « bâtiments historiques ». Les interventions y sont scrupuleusement encadrées. Les grandes forêts domaniales (Rambouillet, Fontainebleau, Tronçais) appartiennent à cette catégorie.

« *La forêt utilitaire* » : cette forêt ne présente pas d'aspects « remarquables » particuliers. Elle est gérée de manière rationnelle, notamment pour l'exploitation du bois. Elle s'inscrit dans une dimension utilitariste ou économique. La forêt des Landes en est l'exemple le plus marquant en France. Bien qu'elle soit non exploitée, le caractère de forêt de loisirs ou d'agrément fait du Val Suzon un espace fonctionnel à rattacher à cette catégorie.

« *La forêt friche* » : ses caractères « sauvage », « inculte » et « spontané » sont perçus de manière négative. On a tendance à lutter contre ces formations boisées et à s'en protéger. Peu gérées, elles sont, souvent d'ailleurs laissées à l'abandon. Le maquis méditerranéen en est une illustration.

Figure 10 : classification anthropologique des forêts selon les rapports au sacré et au sauvage

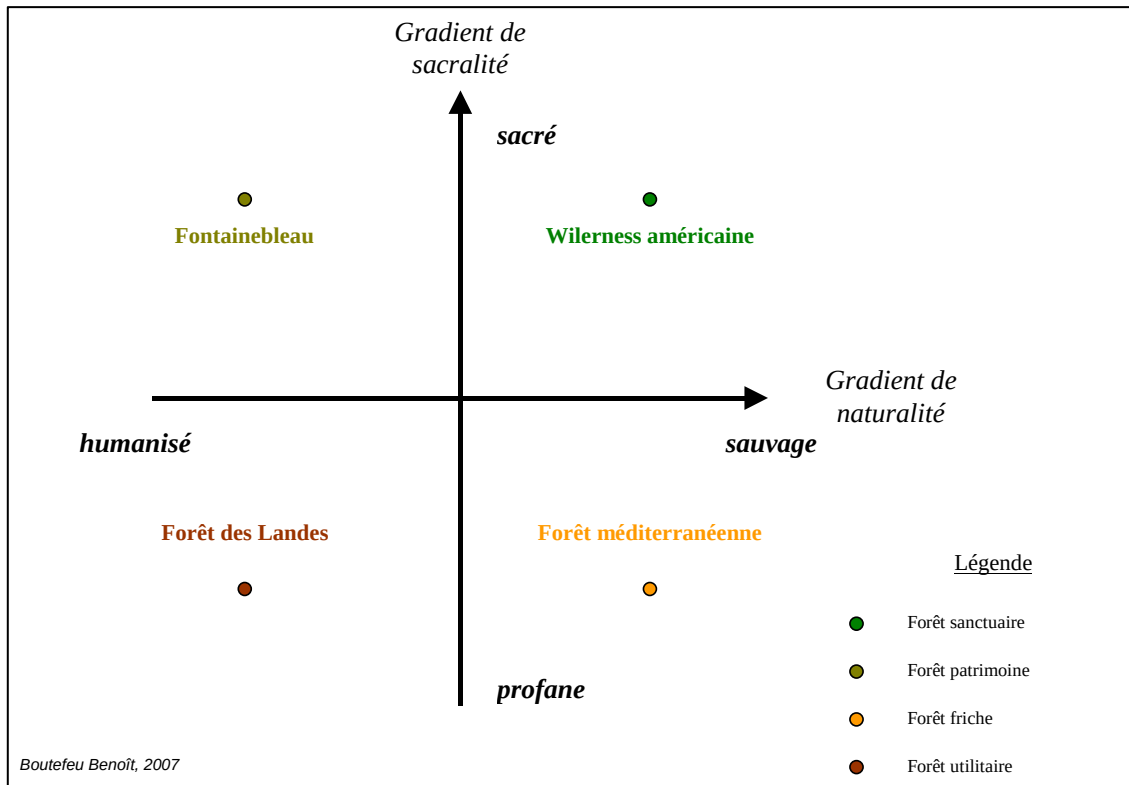


Figure 11 : des gradients de sacralité et de naturalité pour définir quatre types de forêts

Sacrée ou profane, naturelle ou créée par l'homme, la forêt est bien plus qu'un simple décor de scènes sociales. Elle assure la même fonction que l'art dramatique : elle reflète et renvoie à la vision que la société se fait d'elle-même. Objet de projection de fantasmes, de rêves et de désirs refoulés, « *la forêt est toujours le miroir de la société* » (Corvol Andrée in ANCR, 1995, p. 41). Si le forestier ne tient pas ce miroir peut-il au moins essayer d'en changer l'orientation ?

Résumé de la partie I/C/ Un public qui vient avant tout pour le décor

En forêt le public n'est pas passif. Chaque visiteur profite du décor pour inventer et improviser ses propres mises en scène, fruits de son histoire personnelle, de sa trajectoire sociale et de sa sensibilité. Les enquêtes menées, au Val Suzon comme en Chartreuse, montrent que la forêt relève avant tout de la sphère de l'intime et que sa fréquentation répond mal à de quelconques déterminismes sociologiques.

Bien que la composition du public et les pratiques soient différentes sur ces deux forêts, la recherche d'émotion constitue le déterminant commun. Le public n'est pas qu'un consommateur d'espaces de verdure, il vient à la recherche d'un sentiment de sacralité et de naturalité. Le rapport aux sylves passe avant tout par l'inconscient (archétypes) et il n'existe pas à proprement parler de discours sociologiquement construits sur la forêt.

De l'art de l'écriture à celui de la mise en **scène**

II. De l'art de l'écriture à celui de la mise en scène

A. Des tâches traditionnellement dévolues aux forestiers par le pouvoir central

1. Au XIX^{ème} siècle, le forestier scénographe en chef

Des « paléo-scénographies » forestières dès la préhistoire

Pour comprendre les enjeux actuels de la foresterie, une mise en perspective historique est nécessaire. Nous avons sélectionné quelques temps forts qui montrent comment cette dernière s'est peu à peu constituée en une discipline technique et scientifique, par enrichissement et accumulation progressifs de connaissances. Dans ce chapitre, nous proposons une relecture originale de travaux d'historiens de la forêt. A partir de la métaphore du théâtre, nous essayerons d'identifier les différents ingrédients des scénographies forestières passées. Quels en sont les acteurs ? Où sont les scénarii ? Qui sont les metteurs en scène ?

La scénographie initialement du latin *scaenographia* « *coupe en perspective* » (dictionnaire TLF), désigne « *l'action de représenter des sites, des édifices, en perspective* » (idem). Les compétences du scénographe se sont par la suite élargies puisqu'on le définit aujourd'hui comme « *le théoricien ou le praticien de la technique scénique* » (ibidem). Si le terme est employé surtout dans le cas de créations artistiques et théâtrales, il est au départ emprunté à l'architecture et théorisé notamment par l'architecte romain Vitruve (1^{er} siècle avant JC). Les écrits de cet érudit furent redécouverts, traduits en français et commentés après la renaissance en 1673 par Claude Perrault, lui aussi architecte et frère de Charles, le célèbre conteur. L'architecture proposée par Vitruve repose sur la combinaison équilibrée et harmonieuse de trois principes : la beauté (le style, les modèles, les représentations et les discours esthétiques), la solidité (la structure, la technique et les matériaux) et l'utilité (la commodité, la fonction et la nécessité). Cet art de la

construction s'est imposé en France comme une discipline et une École grâce notamment à Colbert, qui fonda en 1671 une Académie d'architecture.

Les analogies historiques et idéologiques entre l'architecture et la foresterie sont nombreuses. Toutes les deux affirment leurs fondements modernes à partir de la Renaissance. Guidés par des principes de mathématisation et d'utilisation rationnelle de l'espace, l'architecte comme le forestier deviennent avec Colbert des aménageurs d'espaces citadins ou boisés. Leurs sciences et leurs techniques sont mises au service de la planification urbaine ou forestière. Produits et résultats de leur art, les aménagements qu'ils proposent, reflètent les aspirations du pouvoir et de la noblesse de l'époque. Comparer le forestier à un scénographe ne relève pas d'un procédé stylistique mais correspond également à une forme de réalisme historique, celui d'une époque où l'art et la science n'étaient pas encore considérés comme deux entités distinctes l'une de l'autre. Les liens originels entre architecture et foresterie se sont peu à peu distendus, même si certains grands noms comme Jean-Claude Nicolas Forestier (1861-1930, formé à l'École forestière de Nancy puis devenu architecte paysagiste à Paris, Buenos Aires, Fès ou La Havane) ont cherché à les renouer au XIX^{ème} et XX^{ème} siècles (Leclerc Béatrice, 1995).

La mutation des paysages forestiers par l'homme a en réalité commencé bien avant l'apparition de la foresterie. Elle remonte au début du paléolithique supérieur (38 000 ans avant JC), lorsque quelques chasseurs-cueilleurs se lancent à la conquête de nouveaux territoires de chasse, en mettant le feu à d'importantes étendues boisées. Ces « *paléo-aménagements* » (Arnould Paul, 2002) constituent les premières modifications anthropiques majeures de la couverture forestière. Ces « *paléo-scénographies* » sont alors spontanées, éphémères et mobiles : elles sont l'œuvre de quelques groupes d'individus nomades qui s'installent transitoirement sur un territoire pour en prélever le gibier, le bois ou le silex, avant de l'abandonner pour un autre plus prolifique. Si nos ancêtres du paléolithique étaient avant tout guidés par la faim et la recherche de nourriture, ils avaient probablement conscience d'être acteurs de la transformation de leur environnement. Même si elles représentent essentiellement des animaux, les peintures rupestres de la grotte Chauvet (31 000 ans avant JC) ou de Lascaux (18

000 à 15 000 ans avant JC) témoignent de la capacité d'abstraction, du symbolique et de la figuration de nos ancêtres.

Au néolithique, les premiers paysans poursuivent l'action civilisatrice amorcée à l'âge de pierre, en défrichant de nouvelles surfaces boisées pour y implanter champs, prairies et baraquements en rondin. La scénographie forestière devient permanente et elle se perfectionne. Des outils, telle la hache ou la charrue, permettent à des groupements humains en cours de sédentarisation de substituer l'agriculture à la forêt. Par ailleurs, avec le développement de proto-industries comme celle de la céramique, les besoins en bois deviennent croissants. Obstacle et rempart à la civilisation (Harrisson Robert, 1992), la forêt est une matrice nourricière pour des populations qui construisent et se chauffent avec le bois (Deffontaines Pierre, 1969). Bien sûr, à cette époque on ne saurait parler d'aménagement au sens réglementaire et technique où on l'entend aujourd'hui, mais, on peut en revanche évoquer des stratégies d'exploitation et de transformation des milieux forestiers. Une culture de la mise en scène de l'espace boisé se développe avec la constitution d'un savoir-faire empirique : les arbres fruitiers sont par exemple favorisés, de même la domestication progressive d'espèces animales notamment le porc (7000 avant JC), contribue à l'apparition de l'élevage en forêt.

Des mises en scène forestières de plus en plus réglées sous l'Ancien Régime

Avec l'antiquité puis le Moyen Âge, la forêt, considérée alors comme un espace sans limite et sans maître, devient un territoire approprié et circonscrit. Non seulement elle assure les besoins vitaux des paysans, mais, elle s'inscrit également dans une logique de privilèges réservés aux seigneurs, au roi ou aux ecclésiastiques. Des règles juridiques définissent des droits d'usage et restreignent peu à peu l'accès aux sylves. Avec l'écriture, la mise en scène forestière prend donc une portée réglementaire. Le pâturage, les prélèvements de bois ou de gibier sont restreints, le droit de chasse est accordé aux seuls seigneurs et les vilains sont cantonnés à la *silva communis*. Il n'existe cependant pas encore de textes ni d'autorité commune, la plupart des usages n'étant réglementés que localement.

Il faut attendre 1318 et Philippe V pour assister à la naissance d'une administration des forêts de la couronne, avec à sa tête les maîtrises des Eaux et Forêts, chargées de faire respecter les ordonnances du roi. Ces premiers « forestiers publics » ont avant tout un pouvoir répressif. Les considérations techniques sur la gestion des forêts sont encore balbutiantes (Bourgenot Louis, 1987). Même si les scénarii ne sont pas tous écrits, la répartition des rôles se précise dans chaque théâtre forestier : les populations locales sont cantonnées la plupart du temps à de la figuration, tandis que les seigneurs s'octroient les bons rôles, notamment en matière de chasse. Mais s'ils cherchent à réduire le nombre d'acteurs en forêt, les suzerains sont parfois contraints de négocier sous la pression des paysans, notamment en temps de guerre et de famine. Des droits coutumiers tels l'affouage, la glandée, le panage ou la paisson définissent localement les règles de mise en scène forestière (Arnould Paul et Calugaru Corina, 2007). Celles-ci restent avant tout orales et transmises de génération en génération. Elles ne prennent pas encore la forme de scripts écrits, même si des baux peuvent être signés localement entre un seigneur et une communauté paysanne.

En 1346, l'ordonnance dite « de Brunoy » (lieu où elle a été promulguée) renforce les prérogatives de l'administration des Eaux et Forêts, créée trente ans auparavant par Philippe V. Il est désormais interdit de « *forer* » au hasard, les coupes réglées sont généralisées, leur importance et leur emplacement sont planifiés. Ce texte constitue le socle des lois forestières ultérieures et instaure les prémisses d'une éthique qui, quelques siècles plus tard, fera couler beaucoup d'encre, celle du « développement durable » :

« Les maîtres des Eaux et Forêts enquerront et visiteront toutes les forez et bois et feront les ventes qui y sont, en regard de ce que lesdites forez puissent perpétuellement soustenir en bon estat. » (cité par Arnould Paul, 2001).

Afin de faire respecter la législation adoptée, des tribunaux spéciaux sont créés : les Tables de Marbres. Juridictions spécialisées des Eaux et Forêts, elles tirent leur nom d'une grande table en marbre de la salle du Palais de Justice de Paris, depuis laquelle le Grand Maître des Eaux et Forêts officie.



Image 4 : la chasse à courre, une pièce forestière très conventionnelle (tapisserie de Jean-Baptiste Oudry, 1725)

Commentaire : cette tapisserie des Gobelins, réalisée par le peintre animalier Jean-Baptiste Oudry (1686-1755), symbolise l'une des pièces forestières les plus soigneusement organisées. Distraction et passe-temps favori des nobles, la vénerie répond à des codes théâtraux précis. Ici en forêt de Compiègne, des cavaliers préparent l'attelage des chiens tandis que des piqueurs sonnent le cor, accessoire indispensable à toute chasse à courre qui se respecte.

L'ordonnance de Brunoy, même si elle ne permet pas de stopper la destruction des forêts, est fondamentale. Elle énonce pour la première fois deux principes fondateurs des mises en scène forestières à venir : planification des interventions et rendement soutenable de la production de bois. D'autres lois suivront, notamment sous Henri IV puis sous François 1^{er}, pour enrichir ces dispositions. Ces textes et ordonnances marquent l'affirmation de règles de mises en scène théoriquement applicables dans tous les théâtres du royaume. Le pouvoir royal, sous Henri IV puis sous François 1^{er}, entend ainsi imposer un seul et unique scénographe pour chacune des forêts françaises : les maîtres des Eaux et Forêts. Réservée aux nobles, la chasse est alors l'une des pièces forestières les plus organisées et réglementées. La vénerie en particulier avec ses codes, ses costumes, ses apparats, son langage et ses rituels qui lui confèrent une théâtralité certaine, symbolise les privilèges accordés aux puissants de l'époque (cf. image 4). Mais, la volonté du pouvoir royal d'imposer ses choix de mise en scène, via des ordonnances, n'est pas toujours suivie d'effets sur le terrain. Le braconnage est

par exemple très largement pratiqué pour survivre par le tiers état paysan réduit à la misère. Par ailleurs, des régions entières, telle la Bourgogne rattachée au domaine royal en 1482, échappent à la couronne française et disposent ainsi de leurs propres règles et coutumes en forêt.

L'aménagement au sens propre, c'est-à-dire la planification de la scénographie forestière, est véritablement consacré par l'ordonnance de Jean-Baptiste Colbert (1619-1683) en 1669 (cf. extraits de l'ordonnance dans l'encart 10). À l'époque, ce ministre de Louis XIV qui affirme que « *la France périra faute de bois* », veut mettre de l'ordre et rationaliser la gestion forestière pour enrayer la destruction des espaces boisés. Cette réforme instaure un véritable Code Forestier qui unifie le droit et définit des règles de gestion sylvicole à appliquer sur tout le territoire : par exemple un quart de la superficie de chaque forêt royale doit être mis en réserve, c'est-à-dire non exploité. Cette ordonnance introduit la notion « *du bon usage* » de la forêt : les pratiques sont sévèrement réglementées, chèvres et moutons sont proscrits dans les propriétés royales.

La mise en scène forestière est alors guidée par la volonté de conserver des bois afin de construire une flotte militaire française capable de rivaliser avec l'ennemi anglais. Pour rédiger son ordonnance, Colbert s'entoure des meilleurs spécialistes de l'époque, comme Louis de Froidour (1620-1685), promu « *grand maître enquêteur et général réformateur* » (Pardé Jean, 1999). Envoyé à Toulouse à partir de 1673, ce dernier essaiera de mettre en œuvre dans tout le sud-ouest, les orientations proposées dans le texte de Colbert. Il existe donc une volonté forte d'imposer aux théâtres forestiers qui, jusque là échappaient à la volonté royale, une seule et même scénographie « officielle ». Pour autant, des marges de créativité et d'interprétation restent possibles en dehors des bois royaux. Les populations paysannes y conservent notamment leurs droits coutumiers. Elles peuvent même être parfois associées à l'élaboration de règles de gestion localement négociées avec les maîtrises des Eaux et Forêts.

Quelques principes de mise en scène forestière exposés dans l'ordonnance de Colbert (1669)

Les forestiers, désignés scénographes en chef

TITRE PREMIER. - De la Juridiction des Eaux et Forêts

Art. Ier. Les Juges établis le fait de nos Eaux et Forêts, connaîtront tant au Civil qu'au Criminel, de tous différends qui appartiennent à la matière des Eaux et Forêts, entre quelques personnes, et pour quelques causes qu'ils aient été intentés.

Art 2. Déclarons faire partie de la matière qui leur est attribuée, toutes questions qui seront mues pour raison de nos forêts, bois, buissons et garennes, assiettes, ventes, coupes, délivrances et récolements, mesures, façons, défrichements ou repeuplements de nos bois, et de ceux tenus en gruerie, grairie, ségrairie, tiers et danger, apanage, engagement, usufruit, et par indivis, usages, communes, landes, marais, pâtis, pâturages, panage, paisson, glandée, assiette, motion et changement de bornes et limites dans nos bois.

Des populations locales cantonnées à un rôle de figurant

TITRE XIX. - Des droits de pâturage et panage

Art. III. Les Officiers assigneront à chaque Paroisse, Hameau, Village ou Communauté Usagère, une contrée particulière, la plus commode qu'il se pourra, en laquelle, en lieux défensables seulement, les Bestiaux puissent être menés et gardés séparément, sans mélange de troupeau d'autres lieux ; le tout à peine de confiscation des bestiaux et d'amende arbitraire contre les pâtres et de privation de leurs charges contre les officiers et gardes qui permettront ou souffriront le contraire ; et seront toutes les délivrances faites sans frais ni droits, à peine de concussion.

Des scénarii de gestion guidés par un souci de « durabilité » de la ressource

TITRE XXIV -Des Bois appartenant aux Ecclésiastiques et Gens de main-morte

Art III. Après les réserves distraites et séparées, le surplus de bois de taillis sera réglé en coupes ordinaires de dix ans au moins ; avec charge expresse de laisser seize baliveaux de l'âge du bois en chacun arpent, outre tous les anciens et modernes, qui seront pareillement réputés futaies, et comme tels réservés dans toutes les coupes ordinaires ; sans qu'en aucun cas on y puisse toucher qu'en vertu de nos Lettres-Patentes bien et dûment vérifiées, ainsi qu'il sera dit ci-après.

Encart 10 : extraits de l'ordonnance de Colbert sur la forêt promulguée en 1669

Ce texte devient un modèle pour toute l'Europe (Devèze Michel, 1966) et constitue un tournant dans l'histoire forestière. La forêt s'inscrit dans une vision cartésienne du monde où « *l'homme devient alors maître et possesseur de la nature* » (Larrère Raphaël et Nougarede Olivier, 1993). Professeur à l'École des Eaux et Forêts de Nancy au début du XX^{ème}, Gustave Huffel (1859-1935) a vanté « *la parfaite clarté, la précision d'un style magnifique, digne de la plus brillante époque de notre littérature* », allant même qualifier cette ordonnance de « *véritable chef d'œuvre de législation* » (cité par Badré Louis, 1983, p. 78). De nos jours, les forestiers « *lui décernent encore tous les lauriers, et ils en font le symbole de leur métier, nous allons jusqu'à dire de leur religion* » (Selon Raymond Lefebvre in Bourgenot Louis, 1987, p.131).

L'ordonnance s'accompagne de préceptes techniques comme le principe de planification de la gestion forestière sur cent ans, grâce à des scénarii consignés

dans des documents d'aménagement. Ces derniers deviennent à la fois des règlements d'exploitation et des textes juridiques fixant les usages et les interdictions en forêt. Ils sont motivés par la recherche d'une pérennité de la production forestière. Ce souci de durabilité préoccupe également les forestiers germaniques, avec qui leurs homologues Français échangent et partagent de nombreuses réflexions. À la même époque que Colbert, le forestier allemand Von Carlowitz forge et diffuse le concept de " *Nachhaltigkeit* ". Traduit aujourd'hui par « durabilité », cette notion définit pour la première fois les principes « *d'équité intergénérationnelle* » et « *d'utilisation soutenable* » des ressources boisées (Bartenstein Kristin, 2005). Aussi, il existe dès cette époque un souci d'inscrire la scénographie forestière dans la durée pour lui assurer un succès sur le long terme.

Au XIX^{ème}, des agents des Eaux et Forêts qui s'imposent comme les uniques metteurs en scène forestiers

Si l'ordonnance de Colbert de 1669 introduit des rudiments de techniques de mise en scène forestière, il faut attendre le XIX^{ème} siècle pour voir les forestiers disposer des moyens nécessaires à la réalisation de leurs ambitions. 1824 est une date importante puisqu'elle marque l'année de la création de l'École royale forestière de Nancy, chargée de la formation des officiers des Eaux et Forêts. Celle-ci s'inspire du modèle de l'Université de Tharandt, première Académie forestière créée en Allemagne en 1770. Sa naissance permet l'avènement d'une sylviculture « à la française ». Le savoir qu'elle enseigne est, au début, profondément marqué par l'influence germanique dont se revendiquent Bernard Lorentz (1775-1865) et Adolphe Parade (1802-1864), respectivement 1^{er} et 3^{ème} directeurs de l'École de Nancy. Avec la création de cette École et la promulgation par Charles X, trois ans plus tard du Code Forestier (dont la structure est calquée sur celle de l'ordonnance de Colbert, selon Arnould Paul et Corina Calugaru, 2007, p. 8), une véritable administration est mise sur pied. En 30 ans, l'École de Nancy prend le statut d'une grande École, recrutant au début uniquement parmi les élèves sortis de polytechnique. Son autorité, ses traditions et son esprit perdureront pratiquement inchangés pendant 150 ans.



Photo 14 : La brigade de Longuyon en Meurthe et Moselle, en 1930

Commentaire : dirigée par un brigadier (au centre), cette équipe est représentative des valeurs militaires affichées par les forestiers au début du XX^{ème} siècle. En plus du costume, du képi et des galons, on notera la Croix de Guerre et la médaille militaire portée par le plus âgé des forestiers, probablement un ancien de la grande guerre (source APAS-ONF, 2006).

Les officiers des Eaux et Forêts vont peu à peu se structurer en un corps d'État qui va influencer les politiques rurales du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècles. Bernard Kalaora et Denis Poupardin ont étudié l'émergence des doctrines forestières (Kalaora Bernard et Poupardin Denis, 1984). Bien que nouvelle, l'administration des Eaux et Forêts se met en place selon des valeurs héritées de l'Ancien Régime. Gérard Buttoud parle même de « *réminiscence de la féodalité* » (Buttoud Gérard, 1983). En effet, elle est très hiérarchisée. On distingue des gardes, des gardes généraux, des sous-inspecteurs, des inspecteurs et des conservateurs (cf. photo 14). Les anciens élèves de Nancy vont peu à peu occuper l'essentiel des postes de conservateurs, au sommet de la hiérarchie. Les agents sont répartis selon un quadrillage qui permet d'optimiser la surveillance et la maîtrise du territoire, en métropole comme dans les colonies (cf. photo 15). La forêt est ainsi découpée en différents théâtres forestiers ayant chacun à sa tête, un forestier scénographe unique, nommé par l'administration centrale. Compte-tenu de leurs faibles marges de manœuvre, ces agents des Eaux et Forêts apparaissent plus comme des administrateurs et des régisseurs que comme des metteurs en

scène et des créateurs originaux. Ils sont censés appliquer partout un seul et même modèle de mise en scène décidé en haut lieu par l'administration centrale.

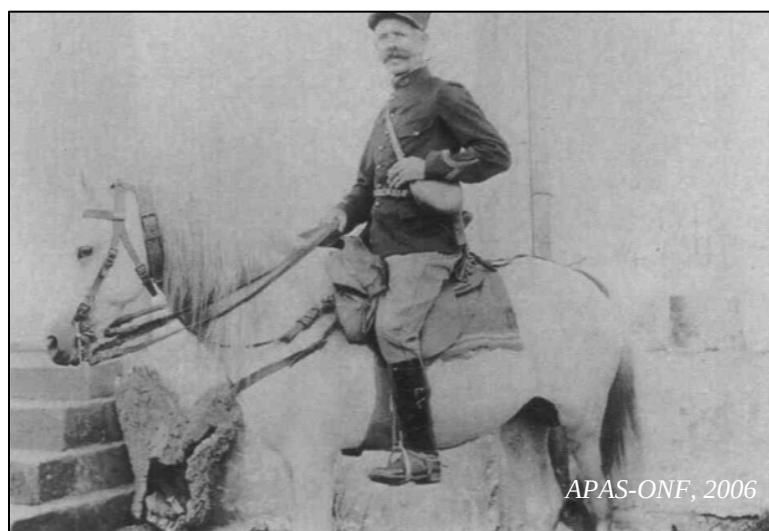


Photo 15 : un forestier en patrouille (1918)

Commentaire : ce cliché a été pris à Aïn Draham en Tunisie. À l'époque, des agents des Eaux et Forêts sont envoyés dans ce protectorat français pour y mener une politique active de reboisement, réalisée très souvent au détriment des populations « indigènes » expropriées (source APAS-ONF, 2006).

Le recrutement des élèves officiers se fait au départ dans l'aristocratie, comme pour retrouver le prestige d'antan des maîtres des Eaux et Forêts (sous l'Ancien Régime, la charge de maître des Eaux et Forêt qui avait valeur d'anoblissement était transmise de manière héréditaire ou achetée. Les principes de cette administration sont militaires : sens du devoir, de l'obéissance, du sacrifice et du patriotisme. Les officiers des Eaux et Forêts sont d'ailleurs rattachés à l'armée en 1870 et l'enseignement militaire devient obligatoire à partir de 1874. Les élèves de Nancy n'hésitent pas à afficher leur appartenance à l'armée en défilant chaque année à cheval et en uniforme dans les rues de Nancy (Devèze Michel, 1982, p. 237-239). Les forestiers en poste sont alors « *pour beaucoup d'entre eux, d'anciens militaires, habitués à porter des armes, servant en uniforme, armés pour leur service, rodés à la discipline dans une organisation très hiérarchisée* » (Milton Jacques et al. in AIGREF, 2002, p.151). « *Les connaissances en sylviculture importent moins en effet à cette époque que l'aptitude à commander et à obéir* » (Kalaora Bernard et Poupardin Denis, 1984, p.10). Étienne François Dralet (auteur d'un traité d'aménagement en 1807) dresse

un tableau de l'agent modèle : il doit inspirer peur et dissuasion pour « *intimider le délinquant en puissance, en faisant irruption à chaque fois où on l'attend le moins* » (cité par Corvol Andrée, 1987, p. 191).

« *Toujours reviennent les mêmes verbes : obéir et commander. Inversement se cachent les mots information et concertation. Déléguer une parcelle de pouvoir semble impossible dans cette structure d'une rigide hiérarchie* » (Corvol Andrée, 1987, p. 249). Face à la pression des industriels, notamment des maîtres de forge, et à celle des populations paysannes, les forestiers de terrain vivent souvent dans l'impopularité et l'isolement. Ils se doivent aussi d'avoir une vie exemplaire. « *Leurs faits et gestes sont, en effet, étroitement surveillés, leurs opinions personnelles constamment suspectées* » (Milton Jacques et al. in AIGREF, 2001, p.175). L'ambition et les opinions politiques sont jugées suspectes. « *Les forestiers en règle générale, n'aiment pas la politique, les lois de la nature leur apparaissent plus simples* » (idem, p.164). Dans un numéro de « *La Revue des Eaux et Forêts* », véritable organe d'expression du corps, un forestier (non cité) met en garde ses collègues en 1886 : « *que les dieux éternels nous protègent des politiciens* » (ibidem, p.164). Le bon forestier est opposé à l'individualisme, attaché à l'autorité du père de famille, partisan d'un État fort. Il prône « *un retour au conservatisme raisonnable* » (Kalaora Bernard, 1980, p.19).

L'adhésion aux valeurs conditionne l'appartenance à ce corps forestier. Celui-ci se dote de rites initiatiques, mis en place pour l'intégration des nouveaux officiers. « *L'identification des membres à la communauté est assurée par la répétition et l'exaltation de symboles* » (Buttoud Gérard, 1983, p.614). L'esprit de corps se manifeste jusque dans la posture physique : « *la solidité, la puissance, ne doivent pas nuire à l'harmonie de l'ensemble. Ce qui importe le plus, c'est la régularité de l'ensemble ; rien ne doit être disparate tant dans les aspects physiques que dans les attitudes éthiques.* » (Kalaora Bernard et Poupardin Denis, 1984, p.153). Les forestiers s'identifient aux arbres, les nouvelles recrues sont par exemple traitées de « *jeune baliveaux* », les agents plus âgés de « *vieilles écorces* ». L'assurance technicienne caractérise également ces forestiers. Charles des Vosges s'adresse en 1885 dans « *La forêt* » à ses collègues : « *Réveillons donc notre camaraderie qui sommeille, et notre ardeur qui semble se décourager. Notre*

supériorité pratique et théorique finira par avoir raison de tous les passe-droits que l'on tentera de faire. » (cité par Buttoud Gérard, 1983, p.613).

On peut s'interroger sur le rôle et la fonction de ces doctrines. L'idéologie dominante vise avant tout à justifier et à perpétuer la légitimité sociale des forestiers. « *La survie d'une élite dépend de sa volonté d'exercer le pouvoir et de sa capacité à se forger une idéologie dont elle va se servir pour se légitimer* » (Corvol Andrée, 1987, p.24). Ce système de croyance soude la cohésion de la communauté professionnelle et assure le maintien de ses prérogatives hiérarchiques. Mais, il contribue également à l'isoler. « *Forte de ces certitudes, elle se lance dès que la bride lui est lâchée, dans une politique qui contribue à l'isoler du reste de la société* » (idem, p. 253). Une scission entre une « tête pensante » et un « corps agissant » caractérise également cette administration. Dès leur entrée à l'École de Nancy, « *les futurs forestiers évoluent ainsi dans un monde clos, gardien des valeurs traditionnelles* » (ibidem, p.262). En 1866, une seconde École forestière, celle des Barres (Loiret) est créée pour former les gardes généraux, subordonnés aux conservateurs qui restent, eux, formés à Nancy.

A l'origine, locale, orale et parfois négociée, la mise en scène forestière devient peu à peu nationale, écrite et imposée au cours de l'Ancien Régime puis au XIX^{ème} siècle. L'administration des Eaux et Forêts avec ses doctrines, ses valeurs et ses principes entend en définir des règles de référence normatives et applicables à tous les théâtres forestiers nationaux. Alors que, sous l'Ancien Régime, le pouvoir royal traçait les grandes lignes des scénarii de gestion que les maîtres des Eaux et Forêts étaient censés appliquer et mettre en scène localement, à partir du XIX^{ème} siècle les forestiers de Nancy définissent eux-mêmes leurs propres scénographies forestières, indépendamment du pouvoir en place. Scénaristes, metteurs en scène ou simples régisseurs, leur fonction dans chaque théâtre est déterminée par leur position hiérarchique dans le corps forestier. Ce dernier est donc caractérisé dès l'origine par un fonctionnement de type technocratique.

2. La science et le droit, sources d'inspiration de la foresterie moderne

L'affirmation d'une « culture forestière » nancéenne normative au XIX^{ème} siècle

Au XIX^{ème} siècle, l'autonomisation progressive d'un corps d'officiers des Eaux et Forêts va de pair avec la constitution d'une nouvelle discipline, la foresterie. Les forestiers scénographes en chef vont imaginer un ensemble de « techniques théâtrales » pour leurs mises en scène forestières. Celles-ci vont leur permettre de mener à bien de grands projets, tel le boisement des Landes de Gascogne sous Napoléon III. La science forestière puise alors ses racines dans un corpus de connaissances fondées par d'illustres naturalistes, comme Olivier de Serres (1539-1619), Ferchault de Réaumur (1683-1757), Duhamel du Monceau (1700-1782) ou Buffon (1707-1788). Louis de Froidour (1620-1685) puis Varenne de Fenille (1730-1794) ont formulé les premières notions de gestion forestière. Pourtant, l'enseignement dispensé à l'École de Nancy au XIX^{ème} siècle occulte pendant longtemps l'apport des sciences naturelles, pour ne s'attacher qu'à une dimension très techniciste de la sylviculture.

Adolphe Parade (1802-1864), 3^{ème} directeur de l'École de Nancy, n'est par exemple pas favorable à l'enseignement de disciplines telles que la botanique ou la zoologie. Pour le géographe Jean-Yves Puyo,

« cette conception, le dogme de la primauté d'une foresterie technicienne n'ayant pas besoin de la botanique ou de toute autre science naturelle, s'est en fait longtemps retrouvée chez les différents professeurs de sylviculture et d'aménagement forestier qui lui ont succédé. » (Puyo, 2001, p.18).

Les sciences sociales, notamment l'économie, sont tout aussi absentes du contenu des programmes de formation. Ce manque d'ouverture intellectuelle ainsi que le « respect des dogmes des premiers grands maîtres » (idem) empêchent le développement d'un esprit critique chez les officiers des Eaux et Forêts. Les héritiers de Lorentz et Parade, comme le forestier Georges Touzet (ancien directeur de l'ONF), semblent partager l'avis de Jean-Yves Puyo puisqu'ils reconnaissent « souvent une tendance à un certain dogmatisme et Lorentz, le

premier n'est pas à l'abri de ce travers » (Touzet Georges et al. in AIGREF, 2001, p.55). En invoquant la nécessité d'unifier la gestion forestière, les tenants de l'administration justifient ce dogmatisme. Louis Fortier, professeur à l'École royale de Nancy affirme par exemple :

« La création de l'École forestière en 1824 fut une mesure excellente (...). Le nombre des agents imbus de saines doctrines de l'École s'accroît de plus en plus, et aujourd'hui, à part quelques dissidents, les membres du corps forestier n'admettent qu'une seule méthode de conservation des forêts, celle de l'ensemencement naturel et des éclaircies » (cité par Puyo Jean-Yves, 2001, p.20).

Il n'est donc pas étonnant que les quelques voix discordantes soient sévèrement contrées. Osant émettre certaines réserves sur la conversion, Alfred Puton (1832-1893, auteur d'un traité d'économie forestière) se voit taxer *« de manque de respect à la mémoire de Lorentz et Parade, les fondateurs de l'École »* (Puyo Jean-Yves, 2001, p.19). De même, les forestiers séduits par les thèses progressistes de Frédéric Le Play (cf. partie II/A/2) sont marginalisés au sein de l'institution. Ils subissent en particulier des conséquences néfastes pour leur carrière. Il faut attendre le changement du mode de recrutement et l'arrivée d'élèves de l'Institut National d'Agronomie pour que l'École de Nancy commence à intégrer dans son enseignement des disciplines telles que la géologie, la botanique ou la zoologie.

La foresterie nancéenne consacre également une philosophie d'un rapport particulier de l'homme à la nature. Cette dernière est perçue fondamentalement comme bienfaisante. Empreint de références théologiques et religieuses, le forestier marque une vénération, une dévotion à l'arbre et à la forêt. *« Un bon agent se reconnaît d'abord à l'amour qu'il porte à sa forêt »* (Kalaora Bernard et Poupardin Denis, 1984, p.173). Clavé (agent forestier, chroniqueur à la *« Revue des deux Mondes »*, cité par Bernard Kalaora et Denis Poupardin) en 1862 invite les agents à *« aimer les bois comme s'ils en étaient propriétaires »* (idem, p.11). Cet amour est esthète : *« le vrai sens forestier ne va pas sans un certain sentiment d'esthétique. Il faut savoir apprécier la beauté de la sylve. Ce n'est pas donné à tout le monde »* (*« Bulletin de la société forestière de Franche Comté »*, 1927, cité par Bernard Kalaora et Denis Poupardin, 1984, p.23).

Les forestiers s'opposent à toutes valeurs de changement et de modernité. Face à l'avènement des sociétés industrielles, ils préfèrent se réfugier dans la contemplation de la nature et dans des traditions conservatrices. « *Il faut imiter la nature sans chercher à lui commander* » (idem, p.187), « *ce que l'homme a de mieux à faire, c'est de ne pas imposer sa volonté et de se mettre à l'école de la nature pour en tirer profit* » (Kalaora Bernard, 1980, p.15). La scénographie forestière s'inspire donc d'un modèle esthétique proche d'une nature sensible, vécue et admirée plutôt qu'analysée, décrite et disséquée par la science. En ce sens, on pourrait parler d'un courant « naturaliste », qui par analogie avec le théâtre, entend reproduire la nature sans la transformer, la déformer ou la styliser (par opposition à « l'expressionnisme »).

La contemplation et l'esthétisme tiennent une place de choix dans des scénarii de gestion. Le forestier doit se plier aux exigences de la nature. Il doit se montrer patient, développer son sens de l'observation, être sensible, intuitif et acquérir un savoir cosmologique. Louis Tassy (1816-1895, auteur d'un traité sur l'aménagement des forêts en 1858), loue l'expérience intime et personnelle pour susciter ce goût de la nature :

« Ah, qu'on évite surtout, en cherchant à inculquer aux agents forestiers le goût des expériences de laboratoire et l'esprit scientifique qu'elles comportent ; qu'on évite en rétrécissant trop le champ de leurs observations, de leur faire perdre le sentiment de l'unité dans les manifestations de la vie, l'aptitude à embrasser les choses dans leur ensemble et à pressentir au moins leurs rapports puisque la connaissance exacte de ces rapports est au-dessus de l'intelligence humaine. » (cité par Kalaora Bernard, 1980, p.10).

Le forestier, en serviteur de la Création, doit aider la forêt à pousser. Pour Tassy, « *les forêts ont besoin des hommes* ». C'est une vision anthropocentrique de la nature qui domine. Comme l'œuvre forestière s'inscrit dans une durée qui dépasse celle d'une vie humaine, l'agent doit transcender sa frustration en renonçant à ses satisfactions immédiates. Il sacrifie le présent pour préparer l'avenir.

D'un point de vue technique, les progrès de la foresterie, définie comme l'« *ensemble des sciences, des arts et des activités ayant trait à la conservation, l'aménagement, la gestion et la création des forêts* » (dictionnaire TLF), ne sont ni linéaires ni continus. Les dispositions contenues dans le Code Forestier de 1827,

les techniques de plantations et de sélection des semences se heurtent à un conservatisme en interne. Paradoxalement, l'immobilisme et la contemplation de la nature côtoient l'interventionnisme et l'anthropocentrisme. Pour mieux comprendre la diffusion de la pensée nancéenne, nous proposons de revenir sur trois grands chantiers forestiers du XIX^{ème} siècle : la conversion, le reboisement et la création des réserves artistiques de Fontainebleau. Ces exemples ont été choisis pour leur résonance actuelle, parce qu'ils éclairent et aident à mieux comprendre certaines situations forestières d'aujourd'hui. Héritages encore visibles dans le paysage, ils ont fortement imprégné une culture forestière qui y fait encore régulièrement référence dans ses débats actuels. Ils constituent des mises en scène de références et marquent l'avènement de nouvelles scénographies forestières.

La conversion ou la volonté d'imposer un scénario unique pour l'ensemble des forêts publiques

Une question importante divise les officiers des Eaux et Forêts tout au long du XIX^{ème} siècle. Bernard Lorentz, premier directeur de l'École de Nancy et son gendre Adolphe Parade, tentent d'imposer de nouvelles règles de gestion sylvicole. Ils sont favorables à la conversion des taillis sous futaie en futaies régulières, répondant mieux à leurs yeux, aux exigences économiques de l'époque. Dans sa thèse sur les forêts lorraines, Robin Degron montre que, plus qu'une révolution technique, la conversion constitue surtout un changement culturel et social au sein de la communauté forestière. Pour Lorentz, la conversion tourne même à l'obsession comme le montre cette citation : « *ennemi né des taillis dont le système a tenu les forestiers de France au berceau, j'ai négligé toutes les plantes qui ne pouvaient atteindre une exigence séculaire* » (idem, p.175). Ses positions radicales lui vaudront d'être mis prématurément à la retraite par l'administration des Eaux et Forêts en 1839. On lui reproche des « *idées trop exclusives en matière d'aménagement [qui] ont paru à l'administration contraires aux intérêts bien compris du pays* » (citation rapportée par Pardé Jean, 1999, p. 32).

Cependant, les conceptions de Lorentz et Parade marqueront profondément l'histoire de la gestion forestière. La célèbre citation de Parade justifiant le traitement en futaie régulière, « *imiter la nature et hâter son œuvre, tel est le fondement de la sylviculture* », a traversé les époques et est encore très fréquemment utilisée par les forestiers.

La conversion entraîne également un changement des représentations de la nature chez les forestiers. L'interventionnisme l'emporte sur la contemplation :

« *Sous le couvert d'une harmonie naturelle restaurée, la doctrine des promoteurs de la conversion des taillis sous futaie en futaies régulières se fonde sur une philosophie très anthropocentrique qui vise à la réalisation d'un dessein forestier anthropomorphique.* » (Degron Robin, 1999, p.167).

Roger Blais, historien et forestier, s'interroge au début du XX^{ème} siècle sur les motivations profondes de ses aïeux :

« *l'histoire de la conversion des taillis en futaies serait-elle dans le fond, le récit d'une conversion spirituelle sinon c'est bien le terme de philosophie qu'il faut employer pour indiquer le sens de ces considérations* » (Blais Roger, 1936).

La conversion, par les motivations philosophiques et spirituelles profondes qu'elle met en jeu, les commandements qui la régissent (cf. la célèbre formule d'Adolphe Parade citée précédemment), et la dimension transcendante qui l'anime (exaltation d'une vision quasi-sacerdotale du forestier), apparaît comme une pièce de théâtre forestier à rapprocher du registre du drame liturgique.

Sur le terrain, ce scénario prôné par les scénographes de Nancy se heurte à la résistance d'acteurs qui refusent de jouer le rôle de figurant qui leur est imposé. Les populations paysannes entendent en effet maintenir leurs droits d'usage et la liberté d'utiliser la forêt pour leurs besoins vivriers. Pour le Vicomte de Martignac (propos tenu en 1826 devant la chambre des députés), ils « *forment pour la propriété publique comme pour la propriété privée, le plus redoutable des dangers et la source la plus féconde de dommages et d'abus* » (cités par Degron Robin, 1999, p.170). Les droits de marronnage et d'affouage sont des obstacles importants à la mise en conversion des taillis sous futaie en Lorraine. Les agents préposés aux Eaux et Forêts tentent de les cantonner, en usant parfois de la force. « *Les gardes, chargés de surveiller et punir, multiplient brimades et procès-verbaux. Autoritairement, les ingénieurs cantonnent les droits en forêts*

domaniales, contrôlent l'affouage et, surtout soumettent les bois communaux. »
(idem, p.276).

Les règles de la mise en scène sont ainsi imposées par des forestiers qui entendent exclure des théâtres forestiers les acteurs qui ne leur sont pas favorables. Quelques officiers des Eaux et Forêts s'élèvent pourtant contre la conversion. Leurs avis sont alors réprimés par une administration qui veut édicter des techniques théâtrales uniformes et universelles, quels que soient les théâtres forestiers considérés. Adolphe Gurnaud (1825-1898, forestier dans le Jura) fait partie de ces opposants, mis au pas et marginalisés par l'institution pour avoir proposé un scénario alternatif à la conversion : la futaie jardinée.

La principale opposition vient cependant de l'industrie du fer, grosse consommatrice en bois de feu produit par les taillis. Les bûcherons se plaignent de ne plus pouvoir fournir les forges en bois de chauffage avec la mise en attente de taillis sous futaie. Sensible à ces arguments, le ministre de l'Agriculture, M. Viette, met momentanément un coup d'arrêt à la conversion forcée dans les années 1870. De plus, les retards lors de la mise en régénération font que cette grande entreprise forestière s'avère plus longue et laborieuse que prévu. Ces freins empêchent que se réalise pleinement le dessein de Lorentz. La conversion ne reprendra réellement de l'ampleur qu'à la fin du XIX^{ème} siècle. En 1894, si 34% des forêts domaniales sont converties, seul 1 % des forêts communales le sont. La conversion qui se voulait un scénario unique pour toutes les forêts françaises est donc loin d'être appliquée de manière uniforme dans tous les théâtres forestiers. Des régions entières résistent à cette entreprise en imaginant des scénarii alternatifs : futaie jardinée dans le Jura, maintien du taillis sous futaie dans le Massif Central notamment.

D'un point de vue technique, la conversion des taillis se poursuit et s'amplifie surtout au XX^{ème} siècle. Pour Gérard Buttoud, cette diffusion ne serait pas le fruit de l'acharnement des forestiers à vouloir l'imposer, mais la conséquence indirecte de changements sociaux économiques :

« Ce ne sont pas les circulaires administratives ordonnant les conversions qui ont été déterminantes dans le phénomène d'extension de la futaie au milieu du XIX^{ème}, mais bien

l'exode rural et la substitution de la houille au bois d'approvisionnement énergétique, qui, en libérant les forêts des divers usages qui jusqu'alors les grevaient, permirent la réalisation d'un objectif conforme à la doctrine du corps forestier. » (Buttoud Gérard, 1983, p.667).

Quelles lectures peut-on faire aujourd'hui de cette « *grande querelle forestière* » pour reprendre l'expression utilisée par Roger Blais (Blais Roger, 1936) ? D'un point de vue économique, il est indéniable qu'elle a permis de donner des peuplements aujourd'hui rentables, comme par exemple en forêt de Tronçais dans l'Allier (chênes de tranchage ou de merrain). D'un point de vue culturel, elle reste cependant un sujet de débat. Les discussions entre partisans de la futaie régulière et tenants de la futaie jardinée de nos jours font souvent référence à ce débat historique. Adolphe Gurnaud a notamment été réhabilité par les défenseurs de la futaie jardinée : il est considéré comme l'un des précurseurs de la sylviculture douce, grâce à sa méthode dite « du contrôle ».

Aujourd'hui comme hier, les considérations esthétiques et idéologiques tiennent encore une bonne part dans les débats sylvicoles, même si elles sont souvent masquées derrière des argumentaires techniques et scientifiques (Boutefeu Benoît et Arnould Paul, 2006). Si l'on assiste à des rapprochements entre les différentes écoles de sylviculture, les échanges sont encore vifs et loin d'être pacifiés comme en témoignent les colonnes de la « *Revue Forestière Française* » (Ciancio Orazio et Nocentini Susanna, 1996 ; Maheut Jacques, 1998 ; de Turckheim Brice 1990, 1991, 1996). Une forme de méfiance résiduelle vis-à-vis de l'hégémonisme et du centralisme historique de l'École forestière de Nancy est parfois palpable chez les partisans de la futaie jardinée.

L'exemple de la conversion montre comment les forestiers nancéens ont voulu ériger une sylviculture normative, prescriptive et imposer leur modèle de scénographie forestière. Sur les deux théâtres forestiers de Chartreuse et du Val Suzon, nous avons pu également constater combien les questions sylvicoles restent sensibles, délicates. Elles trouvent des ramifications et des prolongements historiques. Par exemple, le choix d'appliquer un traitement en futaie irrégulière au Val Suzon a généré en interne d'intenses discussions, qui ne sont pas sans

rappeler celles survenues un siècle plus tôt pour la conversion. De même, l'intensification des prélèvements en Chartreuse imposée par la direction de l'ONF s'est heurtée à l'opposition de forestiers de terrain qui y ont vu là, la marque du retour au centralisme et à l'interventionnisme des ingénieurs nancéens.

La restauration des terrains de montagne, une mise en scène qui réduit les acteurs concernés à un rôle de figuration

Au XIX^{ème} siècle, la restauration des terrains de montagne constitue un autre exemple de la volonté de l'administration forestière centrale d'imposer ses modèles de mise en scène, quitte à en exclure certains acteurs concernés pourtant au premier chef comme les bergers. Cette époque est marquée par de vives tensions entre forestiers et éleveurs. La forte pression démographique et le pâturage intensif entraînent des défrichements importants, notamment dans les forêts de moyenne montagne des Alpes, du Massif Central et des Pyrénées. Les sols dénudés ne retiennent plus l'eau, ce qui provoque des ruissellements torrentiels qui vont interpeller les « experts » de l'époque.

Choqués par les conditions dans lesquelles vivent ces populations montagnardes, ils désignent un coupable : le bétail ovin. Les paysans laisseraient paître leurs bêtes au détriment de la forêt, se rendant responsables des catastrophes naturelles. Dans ses « Études sur les torrents des Hautes-Alpes », Alexandre Surret (1813-1887), ingénieur des Ponts et Chaussées en poste à Embrun (Hautes-Alpes), attribue ces problèmes d'érosion au surpâturage. Les thèses hygiénistes de Rougier de la Bergerie (auteur en 1817 de « Les forêts de la France ») ou de François Rauch (auteur en 1802 de « L'harmonie hydrovégétale et météorologie ou recherche sur les moyens de recréer avec nos forêts la force des températures et la régularité des saisons par des plantations raisonnées », cf. Larrère, 1985 pour l'analyse critique de cet ouvrage) sur les bienfaits de la forêt et les dangers du déboisement vont avoir un fort retentissement auprès de l'administration forestière.

Les forestiers s'emparent de cette problématique pour en faire un argument légitimant le reboisement, attisant les peurs par des discours alarmistes. La sylve devient alors un tiers social :

« reboiser est un combat pour la vie, pour la sécurité, pour la prospérité des générations futures (...) Au plus profond des bois, la patrie a son cœur. Un peuple sans forêt est un peuple qui meurt. » (Kalaora Bernard et Poupardin Denis, 1984, p.84).

Désignant comme seuls et uniques responsables les communautés locales, les agents des Eaux et Forêts initient un véritable culte du reboisement. *« Tous les paysans sont alors stigmatisés et traînés dans la boue. »* (propos cités par Olivier Nougarede in ANCR, 1995, p.277). On les accuse d'être *« égoïstes, routiniers, ignares, imprévoyants, paresseux »*. On parle des bergers des Landes comme des *« peuplades d'êtres sauvages »*, des *« abrutis »* et *« bornés »*, *« gardant des troupeaux faméliques dans un désert insalubre »* (idem).

Les montagnards sont considérés comme *« esclaves de l'instinct de leurs troupeaux »*. Ils auraient comme leurs bêtes *« un regard immobile, vide de pensées »*. *« En une curée sauvage et permanente, ils détruiraient les bois et les pelouses, avec une ténacité bestiale, atavique, surnoise. »*. *« Il est donc nécessaire d'empêcher ces fous dangereux, ces criminels de continuer leurs méfaits. »* (idem). Bernard Lorentz s'insurge lors d'une tournée en montagne en 1840 : *« Est-il tolérable que des propriétaires de la montagne y introduisent une culture et un mode de jouissance qui portent la désolation dans les vallées ? »* (Laverne Xavier et al. in AIGREF, 2001, p.102). Pour convaincre les parlementaires des bienfaits de leur entreprise, les forestiers s'investissent dans des associations politiquement influentes. Bernard Kalaora et Denis Poupardin ont montré comment, par l'intermédiaire du Club Alpin Français, de la société forestière des Amis des Arbres, ou encore de la Société Provençale du Chêne, les forestiers vont tenter de rallier les notables locaux à leur cause (Kalaora Bernard et Poupardin Denis, 1984).

Les premières techniques de plantation sont mises au point par l'ingénieur des Ponts et Chaussées Nicolas Brémontier (1738-1809), grâce à ses essais de fixation des dunes littorales dans les Landes de Gascogne. Elles s'affineront et les reboisements prendront de l'ampleur durant la seconde moitié du XIX^{ème} siècle,

après une loi spécifique votée en 1857 sous la pression de l'administration forestière. L'empereur Napoléon III s'implique alors personnellement dans le débat. Il déclare à la chambre des députés en 1857 : « *je tiens à l'honneur que les fleuves rentrent dans leurs lits* ». S'entourant des meilleurs spécialistes de l'époque, il rédige lui-même ses scénarii de gestion pour la forêt. Pour donner l'exemple, il les met en scène de manière expérimentale dans ses propres théâtres forestiers, comme à Lamotte Beuvron, une propriété qu'il acquiert en Sologne en 1852, qu'il fait drainer et replanter pour y installer des « fermes modèles ».

Les importantes crues de 1856 et 1859 sur le Rhône et la Loire finissent de convaincre les députés de promulguer une seconde loi en 1860, cette fois sur le reboisement en montagne (cf. photo 16 pour une illustration des gardes forestiers censés appliquer cette législation). Le texte voté est très contraignant : les propriétaires sont tenus de faire des travaux, aidés par de dérisoires subventions, sous peine d'expropriation. Suite aux premières d'entre elles, des populations montagnardes vont se révolter contre l'administration, allant parfois jusqu'à commettre des assassinats de gardes forestiers comme en Ariège (Nougarède Olivier, 1995). La pièce imposée par les scénaristes nancéens est contestée et refusée par ceux-là mêmes qui sont censés la jouer : les populations montagnardes.

Quelques metteurs en scène dissidents vont pourtant proposer des scénarii alternatifs en intégrant les principaux acteurs concernés. Ces forestiers s'élèvent contre les politiques autoritaires de l'administration qui ne mesurent pas leurs conséquences sociales. Influencés par les thèses de Frédéric Le Play (1806-1882), ingénieur des Mines considéré comme l'un des pères fondateurs de la sociologie rurale, ils entendent démontrer la complémentarité du reboisement et l'intérêt des populations locales. Ces forestiers dits « leplaysiens » inaugurent ce que l'on appelle aujourd'hui « *l'ingénierie sociale* » (Kalaora Bernard et Savoye Antoine, 1986). À travers des monographies de familles paysannes puis de terroirs, ces disciples de Le Play comme Charles de Ribbes (1827-1899), martèlent que la forêt ne peut être gérée indépendamment du contexte socioéconomique local.



**Photo 16 : « Garde en petite tenue » en 1885
lors d'une tournée d'inspection en montagne**

Commentaire : malgré les pouvoirs et les prérogatives que les différentes lois RTM leur confèrent, les gardes forestiers sont équipés sur le terrain de manière plutôt rudimentaire. Leurs conditions de vie en montagne sont spartiates et l'habillement n'est pas toujours renouvelé périodiquement (source GHFF, 1985).

La misère des montagnes ne serait pas selon eux imputable aux seuls bergers. Des « leplaysiens », comme Félix Briot (1861-1841) ou Auguste Calvet (1843-1921), allient recherche et action en proposant la création d'associations locales et de coopératives, sur le modèle des fruitières jurassiennes. Avec eux émerge une sociologie pratique, proche du local. La forêt est réinscrite dans le territoire et non plus perçue comme une entité à part. Sa gestion doit intégrer à la fois des facteurs biophysiques mais aussi des composantes sociales et territoriales. La scission entre ces forestiers dissidents et leur administration de tutelle est profonde (Kalaora Bernard et Savoye Antoine, 1986). Deux conceptions de l'action de l'État s'affrontent. Celle d'un interventionnisme « descendant », qui justifie ses choix au nom d'un intérêt général supérieur, et celle d'un interventionnisme raisonné, qui tient compte des conditions socioéconomiques locales et des besoins des populations concernées.

Soutenue par la classe dirigeante de l'époque, la vision régaliennne l'emporte et le courant « le playsien » s'estompe progressivement. Aussi, malgré l'opposition d'acteurs contestataires, le scénario du reboisement imaginé par les forestiers étatistes est appliqué, avec plus ou moins de bonheur, dans la plupart des massifs montagnards. La réussite territoriale de la mise en scène se fait donc au détriment de sa réussite sociale. Même si la loi du 4 avril 1882 abroge les dispositions les plus sévères des précédents textes et confie des petits rôles aux populations paysannes concernées (incitées par exemple financièrement à participer à l'effort de reboisement), elle n'atténue pas pour autant la méfiance et la rancœur de ces dernières à l'égard de l'administration forestière.

Les conceptions « le playsiennes », progressistes, minoritaires et opposées à celles de l'institution forestière peu regardante en matière d'acceptabilité sociale de ses pratiques, apparaissent rétrospectivement avant-gardistes pour l'époque. Elles témoignent d'une vision intégrative d'une gestion forestière que l'on qualifierait aujourd'hui de « socialement durable ». Si ces approches « humanistes » n'ont pas eu l'impact escompté sur le terrain, en revanche elles se sont révélées fécondes pour des champs scientifiques émergents. Elles influenceront par exemple Paul Vidal de la Blache (1845-1918) à l'origine du courant de la géographie humaine. Elles participent également au renouvellement de la réflexion en sciences humaines, les disciples de Le Play participant à la naissance de la sociologie du travail ou de la sociologie clinique.

Le déclin du pastoralisme, le remplacement des ovins par des bovins, la séparation de l'agriculture et de la forêt contribuent dès la fin du XIX^{ème} siècle à apaiser les vives tensions entre les paysans et l'administration forestière. Cette dernière exprime même alors quelques remords : Vicaire, alors directeur général des Eaux et Forêts confesse que « *pour que le projet de reboisement des montagnes réussisse, il lui faut faire une popularité* » (cité par Corvol Andrée, 1987, p.197). Ce *mea culpa* à demi-mot est cependant tardif et aujourd'hui encore, certains forestiers défendent l'œuvre de leurs aïeux :

« l'électeur montagnard moyen, agriculteur et éleveur, n'était pas mûr pour accepter une politique de reboisement des montagnes, habitué à défendre son pré-carré contre

l'envahissement naturel des végétaux ligneux, ils restaient hostiles à toute extension de la surface forestière. » (Laverne Xavier et al. in AIGREF, 2001, p.104).

Pour Louis Badré (conservateur des Eaux et Forêts en retraite), la loi RTM (Restauration des Terrains de Montagne) reste par exemple « *le monument le plus durable de la politique forestière de la Troisième République* » et « *ses conséquences bénéfiques continuent à se faire sentir* » (Badré Louis, 1983, p.197). Évoquant les reboisements sur l'Aigoual, qui un siècle plus tôt, était le théâtre d'affrontements violents, le même auteur affirme :

« d'une montagne désertée et menaçante, elle a fait un centre de vie économique et touristique en plein essor. Le reboisement de l'Aigoual, entreprise difficile entre toutes, reste pour les générations présentes et futures un modèle. C'est la synthèse parfaite de techniques sans défauts au service d'une population montagnarde » (Badré Louis, 1983, p.203).

Pourtant, force est de reconnaître que le bilan des reboisements du siècle dernier est plus que mitigé. Dans les Landes par exemple, si l'exploitation du bois reste l'une des premières ressources du département, le modèle industriel a connu des perturbations importantes : incendies gigantesques en 1949 et 1950, attaques de bostryches, gels, tempête en 1999 (Arnould Paul et al., 2002). Ces coups de théâtre n'étaient pas prévus ni écrits dans les scénarii originaux. Par ailleurs, les reboisements en montagne posent actuellement problème aux gestionnaires. Dans les Alpes du Sud, les peuplements résineux RTM arrivés à maturité trouvent malheureusement peu de débouchés. La question délicate de leur renouvellement se pose : faut-il remplacer ces résineux par des feuillus ? Il s'agit donc aujourd'hui d'inventer une suite et une fin honorable à des scénarii de gestion imaginés un siècle plus tôt.

Ces interrogations concernant l'avenir des peuplements RTM sont également annonciatrices d'autres difficultés à venir. Les plantations, en grande majorité résineuses, entreprises avec l'aide du Fonds Forestier National (FFN) à partir de 1946 sur 2 millions d'hectares, risquent aussi de poser des problèmes similaires de renouvellement. Si l'ampleur et les problématiques de ces deux vagues volontaires de reboisement à un siècle d'intervalle sont différentes, elles amènent les forestiers d'aujourd'hui à reconsidérer l'héritage légué par leurs prédécesseurs. Au-delà des problèmes environnementaux, économiques ou techniques liés à la

gestion actuelle des plantations RTM, cette politique a laissé en effet des cicatrices « culturelles ». Par exemple en Chartreuse (qui a peu subi les effets de la RTM au XIX^{ème} siècle), les tensions générées par l'interdiction du pâturage dans la réserve des Hauts de Chartreuse ont ravivé l' ancestrale méfiance des bergers vis-à-vis de l'administration forestière.

Les réserves artistiques de Fontainebleau : un scénario d'anticipation ?

Les débats suscités par la création des réserves artistiques de Fontainebleau constituent le dernier exemple traité, révélateur et annonciateur des conflits modernes portant sur la gestion forestière et plus généralement environnementale. Au début du XIX^{ème} siècle, les artistes dits de « l'École de Barbizon », dont Théodore Rousseau (1812-1876) sera l'un des porte-paroles les plus actifs, s'opposent à l'administration forestière lorsqu'elle veut enrésiner une partie du massif de Fontainebleau. Ils revendiquent un autre regard sur la nature et la forêt. Selon Théodore Rousseau, « *les artistes seraient plus près de la nature que les autres* » (cité par Fritsch Philippe, 1997, p.208). Les peintres adoptent en quelque sorte une posture de critique d'art n'appréciant pas la mise en scène proposée dans le théâtre forestier de Fontainebleau. Avec eux, émerge une vision romantique des sylves, perçues comme un refuge et rempart contre une société en voie d'urbanisation et d'industrialisation. La légitimité des forestiers s'en alors voit contestée.

Le développement des arts sous Napoléon III (1808-1873) procure à ce courant précurseur de l'impressionnisme (cf. image 5) une renommée de plus en plus grande. Avec l'ouverture d'une ligne de chemin de fer reliant la capitale à Fontainebleau à partir de 1849, les Parisiens viennent admirer les paysages figurés sur les toiles de Jean-François Millet, Jules Dupré ou Jean-Baptiste Corot, exposées dans les plus grands salons parisiens (cf. image 5). Le guide touristique Dénecourt, onze fois réédité, participe à cette « artialisation » de la nature en invitant les Parisiens à découvrir des chemins spécialement conçus pour l'œil du promeneur (Kalaora Bernard, 1981). En créant artificiellement des grottes, en aménageant des sentiers faussement sinueux et en imaginant des perspectives visuelles harmonieuses, Dénecourt propose une nouvelle forme de scénographie

forestière qui va faire école. Il utilise tous les poncifs d'une mise en scène dont la théâtralité, inspirée du romantisme et de l'esthétisme des peintres de Barbizon, est assumée.



Image 5 : la forêt de Fontainebleau, théâtre du romantisme et de l'impressionnisme ? (Théodore Rousseau, « Clairière dans la haute futaie, forêt de Fontainebleau », dit « La charrette »)

Commentaire : exposée aujourd'hui au musée d'Orsay à Paris, cette toile a été réalisée en 1862 par Théodore Rousseau (1812-1876), l'une des figures marquantes de l'École dite de « Barbizon ». Elle fut exposée pour la première fois en 1863 dans un salon parisien. La présence humaine est réduite et dominée par le décor forestier. Ce procédé contribue à donner une impression d'un calme naturel, idyllique et originel.

Ralliée aux artistes qui s'opposent à l'administration forestière, l'élite intellectuelle et artistique organise des comités de défense de la forêt de Fontainebleau, dont Victor Hugo devient même l'un des membres d'honneur. Ce conflit se solde par la victoire des artistes sur les forestiers. En 1861, les premières séries dites « artistiques » sont créées à Fontainebleau par décret impérial. Toute coupe y est interdite. Pour Bernard Kalaora, « *la forêt devient un musée national à partir du Second Empire* » (Kalaora, 1981, p. 144), et elle est donc perçue comme un objet artistique et un monument culturel. Ces séries artistiques constituent la plus ancienne zone institutionnellement protégée au monde, quelques années avant la création de la réserve de Yosemite par Abraham Lincoln en 1864, dix avant celle du parc national de Yellowstone en 1872 aux États-Unis. Elles

augurent d'un mouvement de « patrimonialisation » de la nature, qui n'a depuis cessé de s'amplifier (Micoud André et Peroni Michel, 2000).

Un siècle plus tard, le débat sur les séries artistiques de Fontainebleau n'est pas clos et les discussions prennent encore une tournure houleuse. Dans les années 1960, les gestionnaires de l'ONF ont cherché à en réduire la surface, mais ils se sont heurtés à l'opposition farouche des écologistes à chaque fois (Ruffier-Reynie Christiane, 2004). Des scientifiques, en particulier du Muséum National d'Histoire Naturelle, les ont rejoints pour prôner la création d'un parc national (Dorst Jean et al., 1999). La forêt de Fontainebleau reste le théâtre de passions exacerbées. Les années 1995-2000 ont été marquées par des actions de sabotage de chantiers d'exploitation forestière de la part « d'éco-guerriers ». La presse nationale s'empare régulièrement de ces débats locaux, en prenant souvent parti contre les forestiers comme en témoignent les quelques titres d'articles de presse suivants, tous consacrés à Fontainebleau : « *Une gestion drastique infléchie sous la pression des critiques* » (Le Monde, 29/10/96), « *Commando "bleu-combat" anti-onf : en finir avec les impératifs de production sur la forêt de Fontainebleau* » (Libération, 17/01/95) ; « *Les forêts françaises mal protégées* » (Le Figaro, 24/03/03).

Emblématique, le cas bellifontain reste cependant exceptionnel par l'attention et les passions qu'il suscite depuis deux siècles. Il offre un condensé des oppositions et des débats qui ont traversé la sphère forestière au cours de cette période. Fontainebleau apparaît comme un théâtre forestier d'avant-garde et d'anticipation : en son sein ont été imaginées des scénarii qui ont été par la suite jouées sur d'autres scènes forestières, un peu partout en France. C'est le cas en particulier de la pièce que l'on intitulerait aujourd'hui « protection de la nature ».

Bien qu'opposés à la création des séries artistiques et plus tard au projet d'un parc national à Fontainebleau, les forestiers ont néanmoins joué un rôle précurseur dans le domaine de la protection des sites naturels. Au début du XX^{ème} siècle, beaucoup d'entre eux partagent un même goût pour la nature que les élites urbaines qu'ils retrouvent dans des associations comme le Club Alpin Français ou le Touring Club de France. Leurs appuis et leurs relais institutionnels favorisent la

création de l'Association des Parcs Nationaux de France et des Colonies. Cette organisation entend créer des zones soustraites à toutes activités humaines, en constituant, par la force s'il le faut, des sanctuaires rendus aux seules forces de la nature. Les forestiers « leplaysiens » ne manquent pas de dénoncer les dérives autoritaires de ce nouveau mouvement. Lucien Alphonse Fabre (1852-1920) fustige par exemple « *ces touristes qui privilégient le sentiment de la nature, la vision d'un paysage idéalisé aux dépens de la connaissance du pays et des modes de vie des habitants* », dénonçant ainsi « *une sorte de culte exclusif et pompeux de la Nature* (cité par Kalaora Bernard et Savoye Antoine, 1986, p. 108).

Cette polémique n'est pas sans rappeler celle, qui oppose aujourd'hui, partisans d'une conservation stricte d'une nature sanctuarisée et tenants d'une protection plus douce en partenariat avec les populations locales. Le courant conservationniste domine au début du XX^{ème} siècle. Philibert Guinier (1876-1962), à la tête de l'Ecole forestière de Nancy de 1921 à 1941, milite au côté de Roger Heim (1900-1979), futur directeur du Muséum National d'Histoire Naturelle, en faveur d'une protection exclusive de la nature, aux congrès de Paris en 1923, puis de Londres en 1933. C'est au cours de ces réunions qu'est lancée l'idée d'un organisme international chargé de la préservation des sites et espèces rares. Elle débouche sur la création, le 5 octobre 1948 à Fontainebleau, de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), organisme destiné à favoriser la création de zones naturelles protégées partout dans le monde. En France, le site classé de la Bérarde est créé en 1913 sous l'impulsion d'Alphonse Mathey, conservateur des Eaux et Forêts à Grenoble. En 1924, il sera rebaptisé parc national du Pelvoux avant qu'une partie de son territoire ne soit consacrée parc national des Ecrins par un décret du 27 mars 1973. Dans les années 1970, des forestiers, comme Jean-Pierre Feuvrier dans le Vercors, joueront également un rôle de premier plan lors de la constitution des premiers parcs naturels régionaux, avec la mise en place d'un nouveau statut de protection douce à l'initiative d'Edgar Pisani dans la loi du 1^{er} mars 1967 (Micoud André et al., 1986).

L'institution forestière adopte donc une attitude ambiguë par rapport aux enjeux de protection de l'environnement. D'un côté, les forestiers se mobilisent pour la création de zones intégralement préservées notamment en montagne, de l'autre, ils

luttent contre la mise en place de séries artistiques à Fontainebleau, à Tronçais (Allier) et en forêt de La Joux (Doubs). Ces paradoxes n'empêchent pas François Merveilleux de Vignaux (1902-1982), directeur général des Eaux et Forêts d'affirmer en 1950 :

« En France, où les richesses naturelles sont si nombreuses et variées, la tâche [de protection] est immense. Mais ce sera l'honneur des forestiers d'avoir été parmi les pionniers les plus actifs de la protection de la nature dans notre beau pays » (cité par Buttoud Gérard, 1983, p.653).

Sans doute les valeurs conservatrices auxquelles s'identifient les forestiers des Eaux et Forêts ont-elles contribué à diffuser une sensibilité environnementale au sein de l'institution forestière. Ils se sont montrés plutôt en avance quant à la nécessité d'une gestion « environnementalement durable », soucieuse de la préservation des richesses écologiques. Cette ambition protectionniste a été portée au départ par quelques individus précurseurs, évoluant dans des contextes montagnards, souvent en marge de l'administration centrale. Les innovations en matière de mise en scène forestière sont ainsi plutôt venues de scénaristes qui, par leur isolement géographique, échappaient à la « censure » et à l'emprise du pouvoir central.

Le scénario d'anticipation bellifontain a été rejoué, dans une moindre mesure, dans le théâtre forestier de Chartreuse. En effet, une série artistique dite du « polygone » (cf. carte 21) a été créée autour du monastère par un décret impérial de 1857. Si cette série n'est pas remise en cause aujourd'hui pour des raisons touristiques, en revanche les créations de nouvelles aires protégées comme la réserve naturelle des Hauts de Chartreuse en 1995, ou la réserve biologique intégrale de l'Aulp du Seuil en 2000 n'ont pas toujours été du goût des gestionnaires locaux. L'argument classique dénonçant le sacrifice d'exploitabilité imposé par ces mesures cache, comme sur Fontainebleau, l'idée insupportable pour certains forestiers d'une non-gestion volontaire. Ce scénario est perçu comme un abandon et une trahison de la vocation forestière productive (cf. partie II/C/2). Les forestiers se sentent aussi dépossédés de leur fonction traditionnelle de scénographe, puisque la forêt n'a plus besoin d'eux pour se mettre en scène elle-même.

Le conformisme et le classicisme forestiers en héritage

Les trois cas résumés à partir de la bibliographie réunie sur le sujet éclairent la façon dont une pensée forestière dominante s'est structurée à partir du XIX^{ème} siècle, afin d'imposer ses propres choix de scénario pour l'ensemble de la forêt française. Si bien sûr la scénographie forestière a évolué en fonction des connaissances techniques, juridiques et scientifiques et du contexte sociopolitique de chaque époque, elle s'est toujours caractérisée par un certain conservatisme. L'analyse historique montre des permanences fortes dans les représentations que les forestiers se font de leurs rôles, de leurs missions et de leurs attributions. Les symboles, les rites et les valeurs qui structurent socialement la communauté des ingénieurs de l'ONF sont directement hérités de leurs ancêtres conservateurs des Eaux et Forêts du XIX^{ème} siècle. Les attributs militaires comme l'uniforme, l'arme de service ou encore les grades fonctionnent toujours comme des marqueurs sociaux efficaces (Boutefeu Benoît et Arnould Paul, 2006).

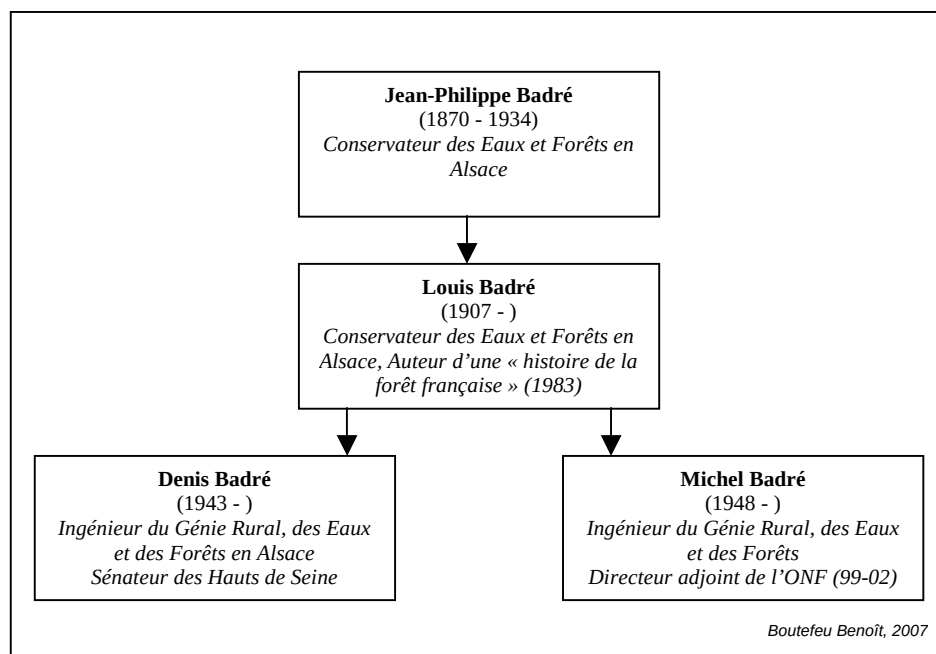


Figure 12 : les Badré, une famille de forestiers depuis trois générations

L'identité sociale des forestiers se revivifie grâce à la réactualisation de références puisées dans le passé. Elle s'est transmise de manière institutionnelle, l'ONF se positionnant en descendant direct de la séculaire administration des Eaux et

Forêts. Mais cet héritage a pu également se diffuser par filiation directe. Les fratries et les dynasties forestières sur plusieurs générations (cf. par exemple les Badré, figure 12, mais on pourrait citer également les Lacroix, les de Turckheim, les Ballu, les Pardé...) sont courantes (cf. aussi « *Sève ardente. Une famille de gardes forestiers en Alsace, 1838-1851* » Meiss Christiane, 2005). Ces dynasties sont garantes d'un héritage de valeurs et de symboles propres à une corporation. Elles sont également le témoignage d'une profession vécue comme une vocation quasi-sacerdotale puisque la transmission patriarcale inscrit l'action forestière dans une dimension intemporelle. Relevant ces analogies ecclésiastiques, le sociologue Robert Ballion est allé jusqu'à comparer le corps des forestiers à une véritable « *cléricature* » (Ballion Robert, 1983). Les forestiers seraient donc plutôt caractérisés par un certain conformisme et classicisme en matière de mises en scène forestières et peu tournés vers l'avant-gardisme et l'expérimentation.

Néanmoins, même si cette profession n'a pas toujours historiquement assumé ses débats et ses contradictions internes, elle a été capable de faire preuve de faculté d'adaptation et parfois d'autocritique (Badré Michel et Décamps Henri, 2005). Par la qualité de son enseignement et par son prestige social, elle a bénéficié également d'un grand rayonnement international (cf. par exemple le colloque consacré à la naissance du service forestier américain sous l'impulsion de Gifford Pinchot (1845-1946), formé en partie à Nancy, Barthod Christian, 2005). Avec la postérité, les techniques, le style et l'esprit de Nancy se sont ainsi imposés comme un genre classique de la mise en scène forestière.

Face à cet héritage à la fois glorieux et lourd à assumer, on peut s'interroger sur le regard que portent aujourd'hui les forestiers sur leur histoire. Ce qui frappe, c'est la fracture existante entre les historiographes officiels, issus du corps forestier ou travaillant pour lui (cf. les références déjà citées : AIGREF, 2001 ; Badré Louis, 1983 ; Bourgenot Louis, 1987 ; Léonard Jean-Pierre, 1999 ; Pardé Jean, 1999 ; Rachline Michel, 1991), et les sociologues ou historiens qui ont investi ce champ de recherche depuis une trentaine d'années (Buttoud Gérard, 1983 ; Corvol Andrée, 1987 ; Kalaora Bernard et Savoye Antoine, 1986 ; Nougarede Olivier et Larrère Raphaël, 1993). Les premiers pratiquent souvent l'hagiographie, autrement dit, ils se positionnent comme des critiques sans esprit critique.

Les seconds proposent, quant à eux, des lectures contradictoires de l'histoire forestière. Investis d'une légitimité universitaire, leurs travaux n'ont pas toujours été bien accueillis par une partie de la communauté forestière qui s'est parfois sentie attaquée. Par exemple, aucun des membres de la station de recherche de l'INRA (André Brun, Bernard Kalaora, Raphaël Larrère, Olivier Nougarede, Denis Poupardin,) n'a eu accès aux colonnes du principal organe d'expression du corps forestier, « *La Revue Forestière Française* ». Grâce à la création du Groupe d'Histoires des Forêts Françaises (GHFF) en 1980, instance réunissant à la fois des universitaires et des forestiers, des échanges et des convergences ont néanmoins eu lieu. Des forestiers comme Roger Blais (1905-1992), membre du bureau du GHFF, ont compris l'intérêt de ces travaux critiques et ont assuré un rôle de passerelle entre la communauté des chercheurs et celle des gestionnaires (Corvol Andrée et al., 1996).

Par ailleurs, les principes et les valeurs de l'École de Nancy imprègnent encore la culture forestière. En témoigne par exemple l'application parfois désastreuse et coûteuse des doctrines d'aménagement, comme la méthode « du groupe de régénération stricte », prônée dans les années 1970 pour accélérer la conversion des taillis sous futaie (souhaitée 150 ans plus tôt par Bernard Lorentz). Roger Lafouge, anciennement à l'inspection générale de l'ONF, indique ainsi que :

« l'ensemble des méthodes par affectations, comme la méthode d'aménagement des futaies régulières utilisée par l'Office National des Forêts, découlent directement des principes de Cotta [dont Adolphe Parade fut l'élève à Tharandt et dont il s'inspira pour promouvoir la conversion]. » (Lafouge Roger, 1997, p. 279).

Dans de nombreuses forêts aux potentialités productives moyennes, la planification rigide du renouvellement forestier sur une période stricte a conduit les gestionnaires à avoir recours à des plantations massives dispendieuses. La tentation normalisatrice a parfois freiné les innovations et les progrès sylvicoles, survenus du coup surtout en forêts privées ces dernières décennies (Pro silva, 1993).

Le corporatisme et l'assurance technicienne qui caractérisaient autrefois l'élite forestière nancéenne se sont prolongés, malgré la fusion par décret du 4 juin 1965 du corps des Ingénieurs du Génie Rural avec celui des Eaux et Forêts. La création

de l'Office National des Forêts par la loi du 23 décembre 1964 n'a pas marqué non plus selon Gérard Buttoud une révolution culturelle. Les IGREF (Ingénieurs du Génie Rural, des Eaux et des Forêts), qui y ont conquis tous les postes de direction se sont par exemple prononcés en 1972 en faveur « *du souci du maintien de la tradition et de la tenue forestière* » (rapport de gestion de l'ONF de 1972, cité par Buttoud Gérard, 1983, p.539). Les grades militaires ont été conservés et les uniformes sont encore portés lors des cérémonies officielles.

Le Conseil Général du Génie Rural des Eaux et des Forêts (CGGREF)⁴ défend et gère aujourd'hui les intérêts d'un corps de plus de 2982 fonctionnaires en activité (source : AIGREF, 2004). Par son fonctionnement et son autorité, cette instance est à rapprocher des ordres qui régissent bon nombre de professions libérales en France, tels les médecins, les architectes ou encore les géomètres. Représentant aujourd'hui 25% de l'effectif des grands corps techniques de l'État, les IGREF sont plus nombreux que les ingénieurs des Mines ou des Ponts et Chaussées (AIGREF, 2004). Ils ont réussi à conquérir et à préserver leur pouvoir dans toutes les instances forestières publiques et agricoles. À l'image de celle menée dans les années 70 par Jean-Claude Thoenig sur le corps des Ponts et Chaussées (Thoenig Jean-Claude, 1973), une étude sociologique poussée reste à entreprendre pour comprendre comment le corps des IGREF défend ses intérêts et assure sa pérennité.

Aujourd'hui, ils occupent l'essentiel des postes de direction au ministère de l'agriculture (1370 IGREF répartis dans les services déconcentrés et l'administration centrale en 2003, selon le site Internet de l'École Polytechnique, www.polytechnique.fr/) et les organismes publics qui lui sont rattachés dont l'ONF. Dans cet établissement, les 130 IGREF en poste en 2005 (source : ONF, 2005b) occupent toutes les fonctions supérieures, au siège comme en région : le directeur général, sa directrice de cabinet, le chef de l'inspection générale ainsi que 9 des 10 directeurs territoriaux sont issus de ce corps. Selon une logique dite « *d'essaimage* », les IGREF ont également conquis une bonne partie des fonctions de direction au ministère de l'écologie (170 IGREF affectés dans les services de

⁴ Devenu depuis mai 2006, le Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux (CGAAER)

ce ministère en 2004, selon le site Internet de l'École Polytechnique déjà cité), qu'ils partagent avec leurs collègues des Ponts et Chaussées. À l'exception de celui des Pyrénées, tous les parcs nationaux français sont dirigés en 2007 par un ingénieur du GREF. Au sein de ce corps d'ingénieur d'État, une hiérarchie existe selon l'origine de ses membres : les polytechniciens sont en général favorisés en termes d'avancement et de carrière par rapport à leurs collègues agronomes.

Par leur pouvoir et leurs prérogatives, on peut se demander si les IGREF ne participent pas à ce que le sociologue Pierre Bourdieu appelle « *la noblesse d'État* » (Bourdieu Pierre, 1989), c'est-à-dire une forme nouvelle d'aristocratie fondant sa légitimité sur des compétences techniques qui priment sur le pouvoir politique (modèle technocratique). Au regard de notre métaphore théâtrale, les IGREF apparaissent à la fois comme les scénaristes (fixation des orientations de gestion), les producteurs (distribution des moyens) et les metteurs en scène (gestion des acteurs) de l'ensemble des théâtres forestiers publics. Ils agissent tout le long d'une chaîne décisionnelle dont ils verrouillent les entrées. C'est à eux notamment que revient le pouvoir de validation des scénarii de gestion proposés dans les aménagements. Suivant leurs origines, leurs motivations et leurs formations (Écoles d'Agronomie ou Polytechnique), ces metteurs en scène « omniscients » ont néanmoins des sensibilités différentes, selon un continuum allant des plus « naturalistes » aux plus « productivistes » (cf. partie II/C/2).

3. Des scénarii définis dans les aménagements forestiers

Les documents d'aménagement : des scénarii de gestion très formatés

Jean Dubourdieu, dans son « Manuel d'aménagement forestier », donne la définition suivante de l'aménagement :

« études et documents sur lesquels s'appuie la gestion durable d'une forêt ; à partir d'une analyse approfondie du milieu naturel du contexte économique et social, l'aménagement forestier fixe les objectifs à long terme et à moyen terme et détermine l'ensemble des interventions souhaitables (coupes, travaux...) pendant une durée de 10 à

25 ans, à l'issue de laquelle il fera place à un nouvel aménagement forestier. »
(Dubourdieu Jean, 1997)

Cheville ouvrière de la gestion sylvicole, l'histoire des aménagements est intimement liée à celle de la politique forestière (Boutefeu Benoît, 2005). Les aménagements constituent les scripts des pièces forestières à jouer, ils définissent des scénarii normés et encadrés. Scénariste d'un massif forestier, l'aménagiste a pour mission de raconter l'histoire de la gestion passée et d'en prévoir une suite. Ses capacités d'analyse et de synthèse sont mobilisées autant que ses talents de créateur. Cependant les contraintes d'écriture multiples qui pèsent sur lui ont parfois tendance à freiner sa créativité et sa faculté d'innovation.

	Chartreuse	%	Val Suzon	%
Titre 0	Renseignements généraux	5%	Désignation et situation de la forêt	3%
Titre 1	Analyse du milieu naturel	29%	Analyse du milieu naturel, facteurs écologiques	15%
Titre 2	Analyse des besoins économiques et sociaux	13%	Analyse du milieu économique et humain	7%
Titre 3	Gestion passée, état des limites et des équipements de la forêt	7%	Traitements passés et actuels	10%
Titre 4	Synthèses : zonages, objectifs et principaux choix	13%	Etat de la forêt. Analyse des peuplements. Etat des équipements	15%
Titre 5	Programme d'actions (pour la période 2002-2017)	29%	Plan de gestion pour une durée de 10 ans, de 1995 à 2004	47%
Titre 6	Bilan économique et financier	8%	Bilan économique et financier	3%

Tableau 24 : structure des documents d'aménagement de Chartreuse et du Val Suzon appliqués en 2004

Sources : aménagement de la Chartreuse (2002-2017) (Sarter Jean-Claude, 2005) ; aménagement du Val Suzon (1995-2004) (Picolet Patrick, 2005)

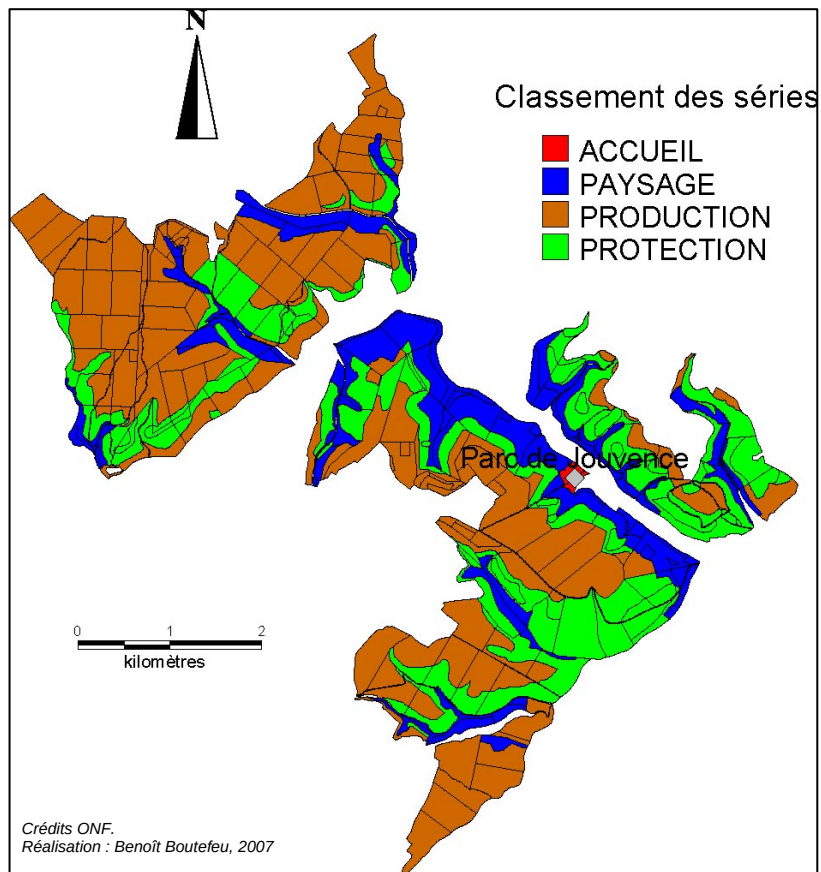
Remarque : le pourcentage est donné par rapport au nombre total de pages

Dans le cas des forêts publiques, un plan-type est obligatoire pour tous les aménagements (cf. Dubourdieu Jean, 1997). Cette standardisation des documents doit théoriquement faciliter les comparaisons d'une forêt à l'autre. Elle risque cependant d'entraîner une uniformisation des modes de gestion. Comment appréhender et rendre compte des spécificités des territoires forestiers dans ces documents formatés ? La comparaison des deux documents d'aménagement de Chartreuse et du Val Suzon, même s'ils ne sont pas exactement de la même génération, est intéressante (cf. tableau 24). Celui traitant du cas cartusien est deux fois plus épais (322 pages) que son homologue bourguignon (126 pages). On retrouve la structure commune à tous les aménagements, découpés en six sections appelées « titre ».

Le poids de chacune de ces rubriques est similaire dans les deux documents étudiés. La partie « programme d'action » arrive en tête, devant celle dite « analyse du milieu naturel ». Celle consacrée au bilan de la gestion passée

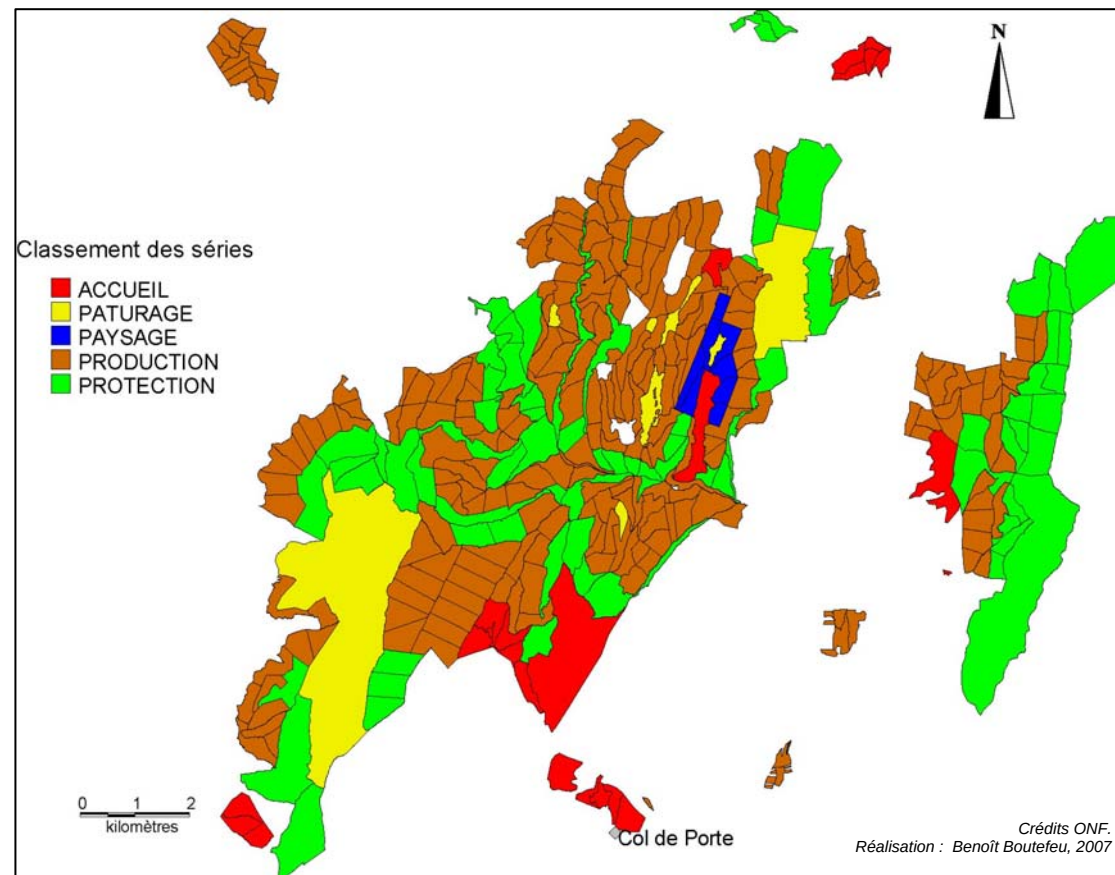
représente moins de 10 % du volume total. Dans les deux cas, cette partie est peu critique. Elle ne se limite qu'à une liste des principales actions réalisées dans le cadre du précédent aménagement, sans jamais cependant en analyser les éventuels échecs. Les bilans dressés, comme sur la chasse, les concessions ou les exploitations s'en tiennent au registre de la description. Les listes et les inventaires sont omniprésents. Pour le plan d'aménagement de la Chartreuse, 196 tableaux ont été insérés, contre seulement 3 graphiques tendanciels (relatifs à l'évolution des populations de grands gibiers). La pléthore de données et de chiffres livrés à l'état brut, sans analyse et sans commentaire, laisse une impression de confusion. Aucun indicateur synthétique ne permet de les compacter et de les rendre plus lisibles. L'utilisation de schémas explicatifs est limitée à seulement deux triangles des structures de la typologie, par strates et par diamètres, des peuplements en Chartreuse.

Par ailleurs, toutes les cartes sont systématiquement placées en annexe, sans renvoi dans le texte. D'une qualité et d'une précision irréprochables, elles ne sont pourtant pas commentées dans le corps du document. La liste et l'ordre de ces cartes relèvent, une nouvelle fois, d'une logique d'inventaire, imposée par le plan-type. Aussi précises et fiables soient-elles, elles sont empilées les unes à la suite des autres sans fil conducteur. L'information figurée est segmentée : inventaire de la ressource et limites parcellaires d'un côté, zonage des séries par objectifs de l'autre... Le croisement de données environnementales et économiques grâce à des requêtes et analyses spatiales, telles que le permettent aujourd'hui les systèmes d'information géographiques, n'est jamais pratiqué. Le découpage et la segmentation des données constituent la marque de fabrique de ces aménagements. Cette fragmentation de l'information se traduit également spatialement par la division de la forêt cartusienne en 18 séries de cinq objectifs, elles-mêmes découpées en fonction de types de peuplements, puis de sous-objectifs d'exploitation (cf. carte 21). La même logique de spécialisation de l'espace est visible en forêt du Val Suzon (cf. carte 20).



Carte 20 : Val Suzon, un théâtre qui accueille trois pièces principales

Commentaire : même si la production n'est pas la pièce la plus jouée sur le théâtre forestier du Val Suzon, elle occupe la plus grande partie de la scène. Seuls les abords du parking de Jouvence sont consacrés spécifiquement à la pièce « accueil du public ». Celle intitulée « paysage » se joue le long des routes qui sillonnent la forêt ainsi que sur les abords du plateau. Enfin, les parcelles consacrées à la protection sont situées en fond de vallon (ripisylve) ou sur le plateau calcaire (pelouses sèches).



Carte 21 : la Chartreuse, un théâtre où se jouent cinq pièces

Commentaire : la production occupe la plus grande partie de la scène du théâtre domanial de la Grande Chartreuse. La pièce « accueil du public » se joue sur les zones les plus fréquentées, notamment au Col de Porte. Le paysage ne fait l'objet d'une attention particulière qu'aux alentours du couvent de la Grande Chartreuse (série artistique dite du « polygone » en raison de sa forme). La pièce « protection de la biodiversité » occupe une bonne partie de la scène consacrée à la réserve naturelle des Hauts de Chartreuse (îlot à l'est de la carte). La zone principale de pâturage se situe sur les pentes du Charmant Som.

Si les 6 titres principaux (cf. tableau 24), 47 rubriques et 59 sous-rubriques de l'aménagement concernant la Chartreuse permettent de s'orienter rapidement, ils donnent aussi l'impression d'un catalogue et d'un « plan à tiroirs ». L'exhaustivité affichée par ces plans d'aménagement nuit sans doute à leur ambition d'être synthétiques et lisibles. Le « formatage » imposé par le plan-type donne le sentiment de scénarii calibrés à l'identique, quelle que soit la forêt. L'empilement et la stratification des informations créent des scénarii où les pièces et les scènes sont juxtaposées, sans enchaînement logique et sans cohérence. L'encadrement normatif est devenu si puissant que les documents d'aménagement se sont peu à peu détournés de leurs objectifs premiers. Faisant l'impasse sur toute forme de problématisation, ils sont de plus en plus réduits à n'être qu'un empilement stratifié d'informations, une juxtaposition de mesures parfois déconnectées les unes des autres.

La démarche intellectuelle interdisciplinaire d'analyse des facteurs écologiques, géographiques, historiques et économiques d'un massif cède le pas devant les prescriptions juridiques et administratives imposées par de lourdes procédures officielles. Le document en est réduit à une compilation de différentes législations, réglementations et autres mesures statutaires, rendant en quelque sorte le travail de l'aménagiste proche de celui des copistes du Moyen Âge. Cette domination de la norme reflète un système bureaucratique « top down ». Celle-ci s'engouffre dans les systèmes de pensée et par défaut remplit les vides, évitant ainsi aux personnels et agents de réfléchir et de prendre trop d'initiatives par eux-mêmes.

Cette tendance à la complexification procédurière est observée dans bien d'autres domaines, notamment en urbanisme : les schémas directeurs, SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) ou autres PLU (Plan Local d'Urbanisme) sont devenus l'affaire de quelques spécialistes. Les élus ont vu leurs marges de manœuvre se réduire et les citoyens, faute de n'être pas tous des juristes chevronnés, se trouvent dépossédés des débats publics. Adeptes d'improbables défis d'écriture, Georges Pérec se serait probablement régalé à rédiger un aménagement forestier (cf. par exemple ses pastiches d'articles scientifiques, Pérec Georges, 1991).

Echelle	Législation	Domaine
Europe	Directive Habitats	Natura 2000, environnement
	Directive cadre sur l'eau	eau
France	Code forestier	gestion forestière
	Code rural	foncier, circulation
	Code de l'environnement	chasse, environnement
	Code de l'urbanisme	espaces classés, incendie
Région	Orientations Régionales Forestières	gestion forestière
	Directives et Orientations Locales d'Aménagement Forestier	gestion forestière
	Arrêtés régionaux	environnement
Département	Arrêtés préfectoraux	chasse, circulation, cueillette...
	Schéma départemental de gestion cynégétique	chasse
Massif	Plan de gestion cynégétique	chasse
	Schéma de massif de desserte forestière	exploitation, desserte
Commune	Arrêtés communaux	circulation, boisement, foncier...

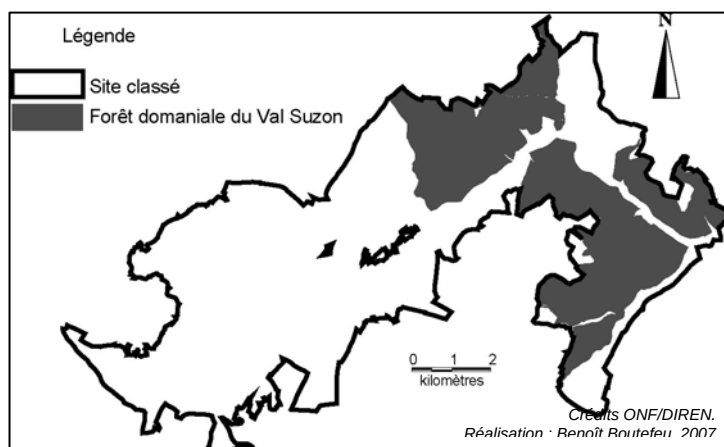
Tableau 25 : les différentes législations imposées aux aménagements forestiers

Source : Liagre Jacques, 1997, p.25

Remarque : les Directives et Orientations Locales d'Aménagement Forestier (DILAM-ORLAM) sont aujourd'hui en cours de remplacement par des Directives Régionales d'Aménagement et des Schémas Régionaux d'Aménagement (SRA-DRA)

La réalisation d'un aménagement semble procéder d'algorithmes plus que d'un travail de synthèse et de création. L'écriture n'a rien à envier à un langage informatique, tant les codes et les typologies sont nombreux : codes Corinne Land-Cover, numéros ZNIEFF, typologies de stations, de peuplements ou encore de mesures de protection. Leur maîtrise fait partie du bagage de base que tout aménagiste doit maîtriser. Celui-ci doit posséder également de solides connaissances juridiques, tant les législations mobilisées sont nombreuses. Le tableau 25 dresse un état des lieux non exhaustif des différentes réglementations auxquelles l'aménagement doit se conformer. Elles sont en général précisées et amendées par de très nombreuses directives, circulaires, notes et instructions officielles. À ces textes de loi s'ajoutent également des documents contractuels : baux de chasse ou de pêche, contrats d'approvisionnement en bois, documents d'objectifs « Natura 2000 », concessions diverses (comme avec l'EDF), charte forestière de territoire, engagements dans des dispositifs de certification de type ISO 14001 et 9001....

Des possibilités d'improvisation et d'interprétation réduites



Carte 22 : deux théâtres inclus l'un dans l'autre : la forêt et le site classé du Val Suzon

Commentaire : responsable du site classé du Val Suzon (incluant la forêt domaniale), la DIREN est donc de fait un second metteur en scène pour le théâtre forestier du même nom.

Toutes ces dispositions juridiques sont autant de contraintes extérieures auxquelles l'aménagiste doit se plier. L'inscription du Val Suzon à l'inventaire des sites classés a, par exemple, considérablement réduit le pouvoir décisionnel de l'ONF (cf. carte 22). Toutes modifications paysagères même mineures, comme une trouée de régénération, sont désormais proscrites. Les choix et les options retenus dans cet aménagement sont le résultat d'un travail conjoint entre l'ONF et la DIREN. Mais, si les réglementations imposées par la DIREN ont défini un cadre rigide pour l'aménagiste, elles lui ont aussi permis de dégager des marges de manœuvre intéressantes. De manière générale, l'accumulation des différentes contraintes juridiques peut créer des incohérences, des contradictions et du flou dont peut tirer partie l'aménagiste. « Trop de normes tue la norme » : de manière paradoxale, celles-ci peuvent aider l'aménagiste à faire passer un scénario qui d'ordinaire n'aurait pas été retenu. Par exemple, l'abandon de la vocation productive suite au classement du site du Val Suzon, a permis à l'aménagiste de proposer un mode de traitement original des peuplements : la futaie irrégulière feuillue en plaine. Sans le concours et la pression de la DIREN, l'ONF n'aurait probablement pas accepté cette innovation, peu encouragée par les directives nationales.

À l'intérieur de son champ de contraintes, l'aménagiste peut donc s'octroyer des degrés de liberté (cf. encart 11). Ceux-ci ne sont pas donnés au départ mais à inventer. Ils peuvent se traduire par l'affirmation d'une subjectivité et de préférences personnelles. L'aménagement du Val Suzon en est une illustration. Parce que la forêt est dégagée des contingences liées à la production du fait de son classement, et parce que l'aménagiste a bénéficié de la confiance de ses supérieurs, le scénario a prévu un traitement sylvicole original en futaie irrégulière de plaine.

« On m'a laissé carte blanche, car on savait également que je rentrais dans les schémas d'aménagement de l'ONF. Ma philosophie a donc consisté à prendre en compte l'originalité du site pour proposer une gestion originale, aussi bien au niveau des milieux naturels d'intérêt écologique, comme les hêtraies de bas de versant, que la futaie irrégulière feuillue (...) C'est quelque chose de particulier, d'original. On va voir si les différentes études, les normes et les règles de cultures sur la futaie irrégulière vont marcher. On a sorti quelque chose d'expérimental. » (aménagiste, Val Suzon).

L'aménagiste entre contraintes et libertés créatives

Est-il possible d'affirmer une part de subjectivité dans la rédaction d'un aménagement ?

« C'est possible d'affirmer une dimension subjective et même artistique. L'aménagiste peut vouloir préserver un groupe d'arbres, mettre en place une fenêtre visuelle, panacher les couleurs à l'automne. C'est une question de volonté personnelle. En réalité, c'est surtout celui qui l'applique qui décide (...) La part de subjectivité peut être acceptée par la hiérarchie car de toute manière on ne peut pas tout prévoir. Cette part de personnalité sera acceptée tant que l'aménagiste ne s'écarte pas trop des objectifs initiaux. » (aménagiste, Chartreuse)

« Val Suzon est une forêt très particulière à aménager. C'est un site classé, une zone Natura 2000. La part d'esthétique est grande, c'est également une zone cynégétique importante et enfin, elle très fréquentée par le public. Elle sort donc un peu du cadre des aménagements classiques. Mes patrons l'ont bien compris et ils m'ont laissé carte blanche pour faire l'aménagement (...) Ma patronne, que j'apprécie beaucoup, m'a laissé travailler en toute liberté et quiétude. Le problème aujourd'hui, ce sont les normes de rendement que l'on doit avoir et les difficultés pour l'établissement de programmer des travaux et des exploitations. Les services attendaient l'aménagement pour employer la main d'œuvre, prévoir les travaux. Les particularités de mon travail n'ont pas toujours été bien comprises ». (Aménagiste, Val Suzon)

« Oui, dans l'absolu c'est possible mais ça se passait comme ça surtout à l'époque des divisions. Il y avait le chef de division qui connaissait très bien sa forêt et qui avait vraiment des volontés très particulières sur certaines zones. Là, la différence, c'est que moi je ne suis pas du tout gestionnaire de la forêt, j'arrive complètement de l'extérieur, je ne suis pas du tout originaire de la forêt de Rambouillet, donc on va dire que j'ai moins ce genre de volonté que si ça faisait 15 ans que je travaillais là-bas et que si j'avais des coins préférés. » (Aménagiste, Rambouillet)

Encart 11 : citations d'aménagistes sur leurs degrés de libertés dans l'écriture des plans de gestion

La liberté dont a bénéficié cet aménagiste reste cependant rare. Elle s'explique par le caractère exceptionnel de cette forêt du Val Suzon, vitrine de l'ONF très

fréquentée des Dijonnais (cf. partie I/C/1). Dans la plupart des cas, les normes imposées par les directives d'aménagement, les contraintes matérielles de temps et de moyens, poussent plutôt les aménagistes à une standardisation et à une uniformisation des documents de gestion. Les révisions d'aménagement consécutives à la tempête de 1999 les obligent par ailleurs à travailler dans l'urgence. Face à la pression managériale qui impose des délais de plus en plus serrés, ils ne peuvent pas se permettre le luxe de l'originalité ou de la subjectivité. Ces qualités ne sont d'ailleurs pas valorisées en interne. Par exemple, les noms des rédacteurs n'apparaissent qu'en petits caractères à la fin du document, comme si la paternité d'un aménagement n'était pas vraiment assumée. Autrefois pourtant, les aménagements étaient signés et certains forestiers ont ainsi laissé leurs noms à la postérité (par exemple : aménagements « Daubrée » en 1892 et « Duchaufour » en 1903 pour la forêt de Fontainebleau, aménagement « Plaisance » en 1953 pour la forêt de Chaux dans le Jura).

L'une des qualités d'essentielles d'un aménagiste repose sur sa capacité à concilier du normatif et de la souplesse afin que son document soit intelligemment interprété et appliqué. Comme dans toute pièce de théâtre, la qualité d'un aménagement repose énormément sur l'adhésion et l'interprétation des acteurs qui le mettent en place. Les auteurs en sont conscients et essaient de ne pas « verrouiller » systématiquement leurs scénarii (cf. encart 12). Des degrés de liberté peuvent être notamment laissés pour les opérations de martelage. Cette opération fondamentale de la gestion forestière reste un moment durant lequel l'agent forestier peut exprimer une certaine sensibilité paysagère et esthétique (Jauffret Antoine, 2004). Malgré tout, les personnels de terrain, responsables de l'application d'un aménagement, peuvent se retrouver à mettre en place des scénarii de gestion auxquels ils n'adhèrent pas (cf. encart 12).

Libertés d'interprétation vis-à-vis de scénarii imposés

Quand les auteurs veulent laisser une part d'interprétation aux acteurs

« Moi, j'adhère à la vision de l'aménagement comme un script, sauf que dans le cas de la Chartreuse, le rédacteur est aussi l'applicateur de l'aménagement. En général, le metteur en scène c'est plutôt celui qui applique l'aménagement, il a son propre timbre, sa personnalité, il peut changer un mot par un autre. » (aménagiste, Chartreuse)

« J'ai cherché à fixer des règles générales, je n'ai pas cherché à tout verrouiller, de toute façon, ce n'est pas possible. Rien ne dit que dans 10 ans, les règles définies aujourd'hui seront encore valables. Il y a forcément une part d'interprétation laissée au gestionnaire. J'ai cependant cherché à être précis dans les règles et à prévoir plusieurs cas de figure. La discussion pour l'interprétation, après, elle va se jouer entre l'agent et son chef d'UT. C'est variable en fonction des personnes. » (aménagiste, Val Suzon)

Des acteurs qui essaient de négocier leur liberté d'interprétation

« Pour ce qui de l'application, c'est surtout l'ingénieur qui encadre le martelage et qui livre sa vision des choses. Par exemple, il va nous dire d'enlever les gros arbres, de mettre en valeur le hêtre ou l'érable. Au cours du martelage, chacun est quand même un peu libre de faire en fonction de sa sensibilité. Souvent, on en discute avant, on insiste sur les caractéristiques de l'endroit. Il faut bien discuter avant pour que ça soit bien accepté ensuite par l'équipe. En général, c'est concerté, ce n'est pas un martelage que pour la production. C'est le fruit d'une concertation, comme ça on s'approprie aussi les grandes lignes de l'aménagement. » (agent patrimonial, Val Suzon)

« Bien sûr il y a des possibilités de se créer des espaces de liberté dans les coupes et les travaux prévus par les aménagements, sinon on se tirerait tous une balle dans la tête ! Cet espace, il est plus ou moins grand, mais il y a toujours un espace. Le problème c'est qu'aujourd'hui cette liberté est d'autant plus réduite que l'on spécialise les gens. Avant chaque intervention, il faut contacter le responsable des travaux, le responsable d'exploitation, le spécialiste de l'environnement. Il y a toutes les chances que ce soit trop lourd et que ça échoue. » (agent patrimonial, Val Suzon)

Des acteurs contraints de jouer dans des scénarii qu'ils jugent mauvais

« Je trouve souvent que les aménagistes ne proposent pas de solutions très originales. Ils font des cartes des infrastructures, de stations, des sensibilités paysagères, des éléments patrimoniaux, des richesses naturalistes mais pour quelles finalités ? On met les éléments bout à bout mais à la fin, on fait passer une route dans des habitats de type éboulis par exemple. On sait recenser les choses intéressantes, mais après on fait des conneries ! On ne prend pas en compte les éléments qu'on a recensés (...) Il y a un truc qui ne va pas, je ne sais pas si c'est lié à l'aménagiste ou à la mécanique de l'aménagement qui est un document super bien, mais à la fin on ne tient pas compte de ce qu'on a écrit avant. » (ingénieur, Chartreuse)

« Dans les aménagements, on nous dit sans arrêt qu'il faut se débarrasser des gros bois pour des raisons économiques. On nous le martèle partout, dans tous les aménagements, les notes de services, dans les réunions. En plus maintenant, avec les compteurs électroniques et individuels, il y aurait presque un flicage pour contrôler nos martelages. Par exemple, certains sont fiers d'en avoir pris plus que les autres. » (agent patrimonial, Chartreuse)

« La question c'est donc : est-ce qu'on accepte de jouer le jeu ou non ? Moi, je n'accepte pas les règles de cet aménagement ou de sa révision et donc je ferai tout avant ! Une fois que la décision sera prise, je m'y plierai parce que j'ai une famille quand même à faire vivre. Mais je refuse de me soumettre à une autorité tant que je peux le faire et j'irai très loin, je ne rentrerai pas dans les rangs. Mais bon, à un moment je céderai pour des raisons purement matérialistes. Un jour, je me suis juré que si je gagnais au loto, je resterais à l'ONF mais cette fois-ci en leur disant tout et en allant jusqu'au bout de mon raisonnement. Il faut être détaché des contraintes matérielles pour ça ! » (agent patrimonial, Rambouillet, source Boutefeu Benoît, 2003)

Encart 12 : citations de forestiers sur leurs manières d'interpréter et d'appliquer les aménagements

Ce qui compte, c'est finalement la manière dont les acteurs jouent la pièce, modifient, interprètent, improvisent et revisitent le texte. Par ailleurs, aussi contraint soit un aménagement, il est bien souvent oublié par ceux là-mêmes qui l'ont élaboré. Aussi, le texte peut parfois se transformer alors en un script évanescent qui, quelques années plus tard, dormira dans un placard. Par ailleurs, des coups de théâtre sont toujours possibles et peuvent mettre à mal définitivement le scénario initialement prévu. Dans les forêts touchées par les tempêtes de 1999, il a fallu par exemple réécrire la totalité des aménagements.

En outre, la durée d'application des aménagements tend à se réduire de 20 à 15 ou 10 ans (10 ans pour le Val Suzon, 15 en Chartreuse). Arguant du fait qu'il est illusoire de définir des scénarii pour une ou deux décennies, des forestiers prônent l'allègement de ce outil (Bruchamacchie Max et de Turckheim Brice, 2005). Procédure devenue lourde et coûteuse, l'aménagement pourrait être remplacé ou secondé par des suivis permanents. Cependant, leur portée juridique (les aménagements forestiers sont sanctionnés par un arrêté ministériel dans le cas des forêts domaniales) constitue un obstacle difficilement contournable à cette simplification, à moins que l'on ne « décentralise » cet acte au niveau des régions ou des départements.

Parce qu'il reste un document de contrôle et de planification, l'aménagement a également une portée politique. La démarche s'est d'ailleurs imposée à partir des années 60, époque à laquelle les plans pluriannuels visaient à administrer tous les secteurs économiques. L'aménagement peut également faire l'objet de critiques et cristalliser des conflits idéologiques. Des forestiers dénoncent par exemple les orientations trop productivistes imposées dans certains aménagements, notamment celui de la Chartreuse. Lorsque les agents de terrain, gestionnaires au quotidien de la forêt, ne souscrivent plus aux scénarii qu'ils sont censés mettre en scène, des situations de blocage et de paralysie peuvent se créer.

Le renforcement du contrôle de l'application des aménagements, notamment via l'utilisation de compas électroniques permettant à tout instant de mesurer l'intensité des volumes marqués par chaque marteleur, est parfois vécu comme un « *flicage* » (cf. encart 12). Les agents se sentent alors dépossédés de la gestion

forestière. D'acteurs disposant au départ d'une relative liberté d'interprétation, ils ne sont alors plus que des exécutants, autrement dit des seconds rôles. Le metteur en scène, c'est-à-dire l'ingénieur ou le technicien responsable de l'application de l'aménagement risque de se retrouver en porte-à-faux, et prisonnier de choix qu'il ne cautionne pas. Ces distorsions étaient moins fortes du temps où l'auteur et l'appliqueur de l'aménagement étaient une seule et même personne (ce qui est ici exceptionnellement le cas en Chartreuse). La séparation des postes opérationnels et spécialisés a entraîné de nouvelles marges de manœuvre puisque l'aménagiste n'est plus responsable de l'application des orientations de gestion qu'il a définies.

Vers des mises en scène plus négociées à l'avenir ?

Le manque de concertation, en interne comme en externe, reste le talon d'Achille de l'outil « aménagement ». S'il est aidé par ses collègues pour récolter les données nécessaires à la prise de décision, l'aménagiste est un scénariste qui rédige seul son œuvre, en travaillant souvent d'ailleurs à son domicile (cf. figure 13). La concertation avec les élus, les associations ou même les agents forestiers responsables du massif reste rare. Même si on note une évolution, celle-ci se résume le plus souvent à une forme de « *communication* » pour soigner les bonnes « *relations publiques* ». Voici ce que préconisait Jacques Liagre, responsable du département juridique de l'ONF à ce sujet en 1997 :

« Dans un souci de communication et de relation publique, il [l'aménagiste] peut rencontrer les élus de la région, du département etc., des mouvements associatifs (écologistes riverains) pour expliquer ses objectifs et recueillir avis et observations des intéressés, cette « ouverture » n'ayant bien entendu aucun caractère obligatoire. »
(Liagre Jacques, 1997, p. 26).

L'aménagement reste une démarche très « foresto-forestière ». L'approbation de ce document ne dépend que de la sous-direction de la forêt du ministère de l'agriculture, c'est-à-dire de personnels issus des mêmes corps techniques que leurs collègues de l'ONF. Les DIREN, services déconcentrés du ministère de l'écologie exerçant une cotutelle sur l'Office, ne sont la plupart du temps pas consultées. Elles regrettent d'ailleurs de ne pas disposer des moyens légaux pour se prononcer sur les aménagements :

« L'aménagement ça pourrait être un bon script s'il était partagé. Le problème pour l'instant c'est qu'il n'y a pas de rédaction partagée. Aujourd'hui, il n'y a que la DRAF via le SRFB qui contrôle les aménagements. La DIREN ne donne qu'un avis, si elle est consultée. L'aménagement est le document qui vaudra pour toute réglementation. La DIREN n'a pas la légitimité de s'opposer aux aménagements pour l'instant. »
(responsable DIREN Rhône-Alpes).

La concertation repose sur la bonne volonté de l'aménagiste, autrement dit du temps et des moyens qu'il peut et souhaite y consacrer. Au Val Suzon, les conflits qui, dans les années 70, ont opposé les forestiers aux populations locales à la suite d'enrésinements unilatéralement décidés, ont incité le gestionnaire à consulter davantage les élus locaux et les associations. Les services forestiers ont gardé la mémoire de ces contestations, à l'époque largement étalées dans la presse locale. La concertation a pris là-bas la forme de plusieurs réunions publiques conduites pendant la phase de recherche et d'étude (cf. figure 13).

La création d'instances de concertation apparaît indispensable, pour une meilleure intégration des enjeux sociaux à la gestion (Boutefeu Benoît, 2005). Mal à l'aise vis-à-vis des problématiques sociales, les aménagistes les traitent souvent de manière anecdotique dans des rubriques annexes baptisées « *accueil du public* », « *paysages remarquables et sensibilités paysagères* » ou encore « *richesses culturelles* ». L'analyse de la « fonction sociale » de la forêt de Chartreuse n'occupe en volume qu'une dizaine de pages, soit 3% des 322 pages que compte ce document d'aménagement.

Toute la question consiste à savoir si l'aménagement, sous sa forme actuelle, reste l'outil pertinent pour réaliser la gestion « *intégrative* », « *concertée* » ou « *participative* » (Décamps Henri, 2005) prônée dans les rapports de « *développement durable* » de l'ONF (ONF, 2002, 2003, 2004, 2005). Les nouvelles formes de mises en scène forestières, plus expérimentales et collectives, proposées par les chartes de territoire sont-elles destinées à terme à se substituer aux aménagements ?

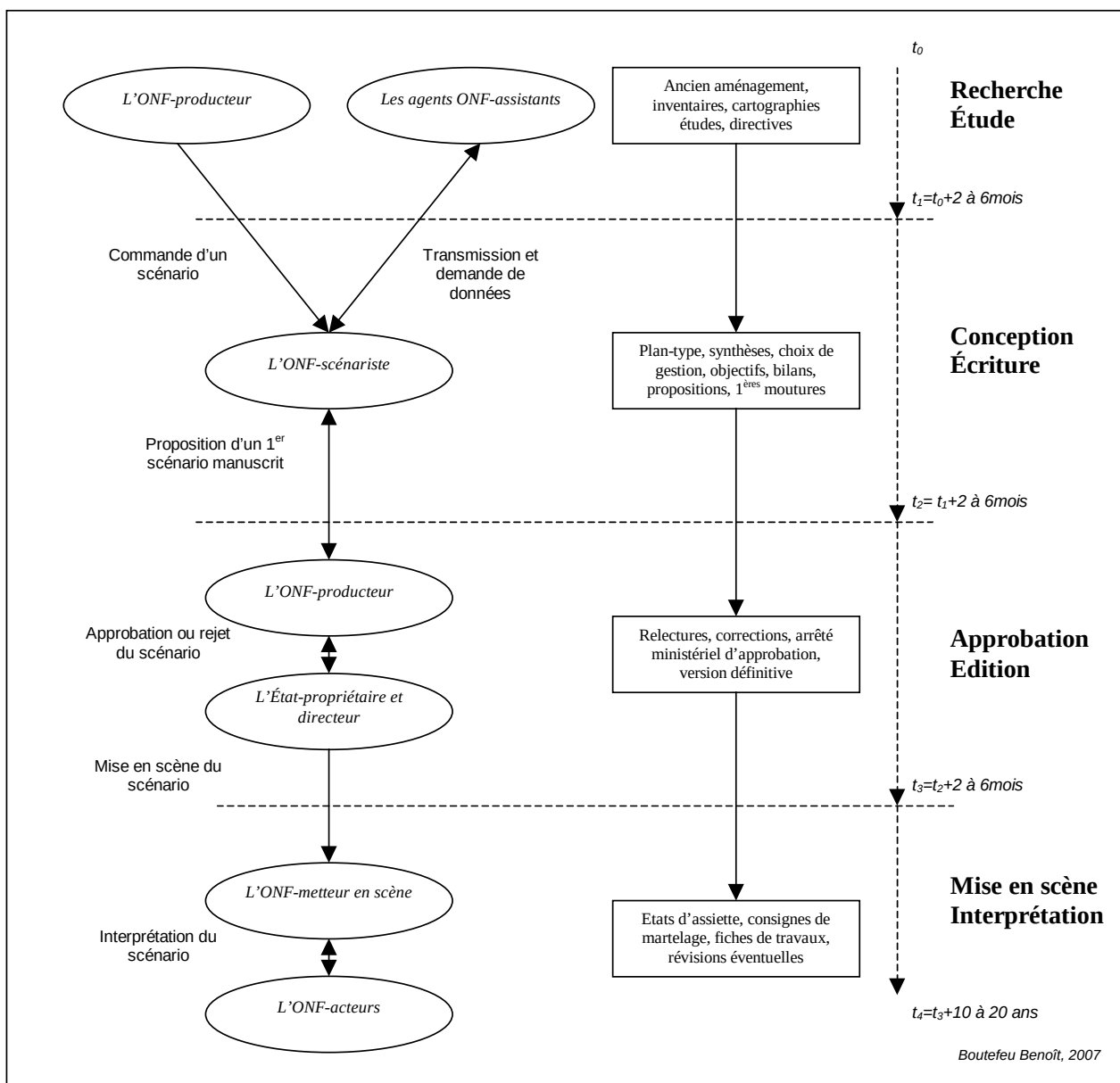


Figure 13 : l'aménagement en forêt domaniale, depuis l'écriture jusqu'à la mise en scène

Commentaire : en dehors de l'État, propriétaire et donc directeur des théâtres domaniaux, l'ONF assure toutes les fonctions liées à l'aménagement forestier, depuis l'écriture jusqu'à la mise en scène. La production (financement et pilotage en amont) revient aux directeurs locaux (directeur d'agence ou chef de service) qui commande et finance un document d'aménagement sur un massif donné. L'écriture du scénario est confiée à une seule personne, un aménagiste (chef de projet aménagement) qui peut néanmoins se faire épauler par des assistants (agents de terrain pour la phase d'inventaire, ingénieurs spécialisés pour les études complémentaires). La validation du script se fait à deux niveaux : en interne le chef de service et le directeur d'agence concerné donnent un avis avant la transmission du document à la sous-direction de la forêt (ministère de l'agriculture à Paris). Une fois l'approbation obtenue, la mise en scène échoit au responsable territorial de la forêt concernée, c'est-à-dire le responsable d'UT (un ingénieur ou un technicien spécialisé). Les pièces programmées font intervenir également des personnels de l'ONF en tant qu'acteurs, par exemple lorsque les agents de terrain effectuent des martelages, l'un des actes de la pièce « exploitation forestière ». Notons qu'un même forestier peut cumuler deux, voire trois fonctions : le scénariste et le metteur en scène peuvent être une seule et même personne comme en Chartreuse (le responsable d'UT a là-bas rédigé lui-même l'aménagement qu'il est censé appliquer).

Résumé de la partie II/A/ Des tâches traditionnellement dévolues aux forestiers

À partir du Moyen Âge, la scénographie forestière s'est affinée : François 1^{er} puis Colbert ont ainsi essayé de développer des techniques de mises en scène valables pour l'ensemble des forêts du royaume.

Cependant, c'est au début du XX^{ème} siècle, avec la création d'une administration des Eaux et Forêts que les forestiers se sont imposés comme les metteurs en scène uniques des espaces boisés. Ce tour de force n'a pas été apprécié de certains acteurs, telles les populations paysannes qui ont pâti de scénarii de gestion qui leurs étaient défavorables, allant jusqu'à les exclure.

Consignés dans les aménagements forestiers, les scénarii de gestion entendent depuis définir le rôle de chacun des acteurs en forêt. S'ils restent les scripts auxquels se réfère tout metteur en scène forestier, ces documents apparaissent aujourd'hui trop normatifs et rigides. De nouvelles formes de mises en scène, négociées, écrites à plusieurs mains et laissant une part plus grande à l'improvisation et l'interprétation sont à inventer.

B. Des acteurs qui veulent aujourd'hui être associés à la mise en scène

1. De nouveaux acteurs sur la scène forestière

L'arrivée du parc de Chartreuse ou les réticences de l'ONF à partager son fauteuil de metteur en scène

Si autrefois l'administration des Eaux et Forêts s'imposait, à la faveur du contexte législatif des forêts soumises, comme l'unique scénographe des espaces boisés publics, cette position dominante lui est aujourd'hui de plus en plus contestée. L'irruption de nouveaux acteurs sur la scène forestière demandant à être associés à l'écriture des scénarii, comme les collectivités territoriales ou les associations, a pris de court le scénariste traditionnel. Par exemple, l'acquisition de forêts par le conseil général de l'Isère, grâce aux revenus de la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles (TDENS), l'a propulsé comme nouveau directeur-propriétaire de théâtres forestiers. De même, en mettant en place une politique d'incitation financière en matière de bois-énergie, la région Rhône-Alpes espère, à terme, produire et mettre en scène elle-même ses propres pièces forestières. Ces changements provoquent une reconfiguration des enjeux territoriaux : ils bouleversent la donne sociale et obligent chaque acteur à redéfinir son rôle dans le théâtre forestier considéré. La répartition des tâches entre un scénariste, un metteur en scène, un producteur et des acteurs identifiés peut poser alors problème.

De plus en plus, l'ONF se trouve obligé de partager son fauteuil de scénariste metteur en scène. Il doit accepter, bon malgré mal gré, de jouer des seconds rôles dans des théâtres élargis et plus strictement forestiers, comme les parcs naturels régionaux (cf. par exemple photos 17a et b). Ces changements indisposent certains forestiers qui ont la désagréable impression de se voir contester des prérogatives qu'ils ont mis des siècles à imposer (cf. partie II/A/1). D'autres au contraire les accueillent comme une opportunité et une ouverture vers d'autres scènes et genres théâtraux. Ceux-là prennent du plaisir à jouer avec de nouveaux

acteurs-partenaires comme des représentants associatifs ou des élus locaux. Ils sont stimulés à l'idée d'écrire des mises en scène à plusieurs mains. C'est le cas par exemple en Isère, où des forestiers à la sensibilité naturaliste prononcée sont très heureux de monter des pièces communes avec la FRAPNA dans le domaine de l'éducation à l'environnement (notamment au sein du réseau RENE, « Réseau d'Éducation à la Nature et à l'Environnement »).



Cliché B. Boutefeu



Cliché B. Boutefeu

Photos 17a et b : la forêt de Chartreuse, un théâtre revendiqué par deux metteurs en scène

***Commentaire :** ces deux panneaux sont situés à une dizaine de mètres l'un et l'autre, à l'entrée de la réserve des Hauts de Chartreuse (lieu-dit « Perquelin »). Celui du parc se veut naturaliste et réglementaire : il présente les espèces protégées de la réserve et rappelle les interdictions afférentes. Celui de l'ONF se veut pédagogique : il décrit le fonctionnement de l'écosystème forestier et défend la nécessité de l'exploitation forestière. Deux styles et deux visions s'affrontent. La proximité immédiate de ces deux panneaux reflète la rivalité entre ces deux metteurs en scène du même territoire.*

Pour illustrer ces reconfigurations, nous allons traiter d'un exemple, pris sur l'un des deux théâtres étudiés : la création du parc naturel régional de Chartreuse. Nous proposons d'en tracer une reconstitution à partir de l'analyse de deux types de matériau : des témoignages oraux (de forestiers, de représentants d'administrations, de personnels du parc) et des avis écrits (comptes-rendus et correspondances entre services). Cet historique mêle à la fois de l'officiel et l'officieux, du « in » et du « off ».

L'idée de doter la Chartreuse d'un parc régional naturel remonte aux années 80. Une Association pour la Création du Parc Naturel Régional de Chartreuse

(PNRC) est créée le 17 novembre 1990. Son bureau, présidé par Pierre Baffert (professeur de géographie dans un lycée grenoblois, maire de Saint Christophe sur Guiers et premier président du parc), rédige en juillet 1991 un projet de « *contrat d'environnement de candidature pour un Parc Naturel Régional en Chartreuse* », incluant une ébauche de charte d'objectifs. Le conseil régional de Rhône-Alpes, autorité compétente en matière de parcs naturels, soutient dès l'origine cette structure associative et la charge de mener à bien la rédaction d'une proposition de charte, en vue de la création d'un futur PNR.

Dès 1992, les forestiers, publics comme privés, s'inquiètent de l'arrivée possible de ce nouvel acteur en Chartreuse. Les propriétaires se réunissent et créent deux groupements de sylviculteurs, l'un en Chartreuse-Isère, l'autre en Chartreuse-Savoie, pour se faire entendre et participer activement aux discussions sur le futur parc. Ils réclament notamment l'embauche d'un technicien forestier avec un statut CRPF (Centre Régional de la Propriété Privée Forestière) et non une étiquette parc régional. Ils s'impliquent dans la rédaction de la charte en demandant à ce qu'une attention particulière soit consacrée à la valorisation de la filière-bois, notamment par la création de dessertes supplémentaires.

Au départ, les forestiers de l'ONF réagissent en ordre dispersé à la création du parc régional, certains y sont d'ailleurs favorables. Suite à une consultation interne, les avis des deux directeurs départementaux (ONF Savoie et ONF Isère) en 1994 sont plutôt neutres et ne portent que sur des points de détail formels du projet de charte. Pourtant la direction régionale lyonnaise ne soutient pas ses services départementaux puisqu'elle émet un avis défavorable à la création du parc. L'affaire remonte à la direction générale à Paris qui tranche en faveur de son antenne rhône-alpine. Décrits par leurs opposants comme des « *casseurs de bois* » ou « *d'anciennes générations d'ingénieurs peu ouverts aux opinions des autres sur la forêt* » (selon un témoin de l'époque interrogé), les ingénieurs lyonnais vont reprendre en main le dossier. L'un des cadres de l'ONF Isère (dont la fille travaille à la mission de création pour le parc), se retrouve alors en porte à faux avec sa hiérarchie régionale. Il est muté à un poste extérieur à l'ONF et à la région. Au-delà des enjeux de pouvoirs ou même des conflits personnels, les tensions internes à l'ONF à cette époque traduisent également une opposition

idéologique plus générale. De manière un peu schématique et caricaturale, on peut dire qu'une frange « *productiviste* » traditionnelle et historique se heurte à une autre plus « *naturaliste* » (Boutefeu Benoît et Arnould Paul, 2006).

Alliée aux propriétaires privés, la direction régionale de l'ONF monte au créneau et s'oppose aux projets de charte. Dans un avis adressé le 9 janvier 1995 au directeur régional de l'environnement (DIREN), chargé pour le compte de l'État de mener la concertation, le directeur régional adjoint de l'ONF ne souhaite pas que son service soit écarté du jeu. Dans un document de près de dix pages, il exprime son hostilité, tant sur la forme que sur le fond, au projet proposé par la mission pour la création du parc :

*« Il ne peut être admis aujourd'hui de soumettre les forestiers publics et privés à un **carcan** dont la motivation essentielle **semble être de bloquer toute évolution, et qui conduirait inévitablement à la démotivation** des propriétaires et gestionnaires, entraînant des transferts croissants sur la collectivité. »* (p. 2, mis en gras par nous).

Au nom de l'institution qu'il représente, mais aussi des forestiers privés dont il devient un porte-parole circonstanciel, l'ingénieur en chef de l'ONF accuse à plusieurs reprises le futur parc de vouloir se substituer à l'ONF :

*« Le parc contrairement à ce qu'il semble vouloir affirmer **n'est pas le gestionnaire des milieux naturels** ; il ne peut **en aucun cas se substituer aux propriétaires et aux gestionnaires traditionnels** »* (p. 2, mis en gras par nous) ; *« une fois encore, le parc ne peut se substituer aux propriétaires »* (p. 3) ; *« Le parc ici encore ne peut se présenter comme « gestionnaire de l'espace naturel » : le gestionnaire est le propriétaire des fonds. »* (p. 3).

Pour renforcer son propos, l'auteur du courrier souligne le dilemme entre le rôle de gestionnaire et celui de propriétaire de la forêt publique :

*« Le parc doit prendre en compte le fait que la plupart des sites fréquentés sont privés ; **c'est nécessairement avec les propriétaires (et notamment l'ONF)** que pourra être envisagée leur mise en valeur »* (p. 7, mis en gras par nous)

Ses inquiétudes portent sur les prérogatives environnementales et réglementaires du futur parc :

*« il est **déraisonnable** de vouloir faire du parc un **organisme supplémentaire de contrôle a priori** de chacune des actions de gestion forestière »* (p. 3, mis en gras par nous) ; *« il n'est pas **acceptable de croire (ou de laisser croire)** que l'on peut aller vers une gestion organisée par le parc du territoire »* (p. 3).

L'ONF refuse de soumettre la desserte forestière à une étude d'impact et encore moins de se voir imposer « *une liste d'experts agréés par le parc pour un simple motif d'objectif* » (p. 3).

« Le parc **ne doit pas laisser croire** qu'il veut transformer le schéma de desserte forestière existant, document de cohérence, **en document d'interdiction et de limitation des droits des propriétaires**. Ce serait **très maladroit** » (p. 6, mis en gras par nous) ; « le blocage de l'évolution de la desserte forestière **ne peut être accepté**. Il peut être **une cause de la non-gestion** de certaines zones et, en tout cas, d'une **atteinte grave aux revenus des propriétaires**. » (p. 9, mis en gras par nous).

D'autres points irritent l'ONF, comme l'interdiction des coupes à blanc de plus de 0,5 ha (« *une aberration sylvicole et paysagère* » p.8) ; la création d'une réserve naturelle où « *il serait inepte de vouloir geler toute intervention sur le milieu en y interdisant par exemple la chasse et la gestion forestière* », la création de gardes-nature ou l'implication du futur parc dans la filière-bois dont « *on voit mal à quel titre le parc se déclare compétent dans ce domaine* » (p.6). À plusieurs reprises, l'ingénieur en chef insiste sur la légitimité de l'ONF comme seul et unique gestionnaire crédible :

« Notons une fois de plus que si les paysages forestiers de Chartreuse sont aujourd'hui ce qu'ils sont, c'est le résultat d'une **gestion antérieure globalement satisfaisante** qu'il serait aujourd'hui **inepte** de vouloir stopper par **le contrôle tatillon d'organisme(s) non habilité(s) techniquement et administrativement** à le faire. Laissons le Code Rural et le Code Forestier s'appliquer et **contrôler par ceux qui en ont la charge** » (p. 4, mis en gras par nous).

Même si au début les élus locaux ne se montrent pas toujours enthousiastes envers le parc régional, plusieurs communes refusant par exemple d'y adhérer, les forestiers apparaissent néanmoins comme les plus farouches opposants. En 1995, suite à une consultation de tous les services et établissements publics sous contrôle de l'État, seul l'ONF se prononce contre la création du parc. Malgré cet avis négatif, le Conseil National de Protection de la Nature et la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France approuvent officiellement la création du parc naturel régional de la Chartreuse le 6 mai 1995. Le dossier forestier restera en souffrance pendant plusieurs années. Ce n'est qu'en 1998, avec les créations d'un poste de technicien forestier cofinancé par le CRPF et d'une commission forêt-filière bois que le dialogue est renoué.

Contrairement à ses intentions environnementalistes initiales qui avaient effrayé les forestiers lyonnais, le parc met alors sur pied une politique forestière dynamique de la filière bois basée sur :

« un accompagnement à la structuration des professionnels du massif, la création du centre de séchage bois, une démarche AOC bois de Chartreuse, le soutien à la réalisation de bâtiments d'activités (agricoles, artisanales en bois de Chartreuse) » (PNRC, 2006).

À partir des années 90, l'ONF amorce également un virage en se positionnant comme un acteur environnemental, soucieux de la protection de la biodiversité. Des Réserves Biologiques Intégrales (RBI) et Dirigées (RBD) sont créées dans plusieurs forêts domaniales. Ces mesures permettent des convergences entre ces deux structures au départ rivales. Une nouvelle génération d'acteurs remplace par ailleurs les figures historiques de la création du parc. Les cadres régionaux de l'ONF hostiles au parc sont promus à l'inspection générale, une nouvelle présidente arrive à la tête du parc en 1998. Sur le terrain, la détente se ressent également. Grâce au concours du parc, les propriétaires privés et les agents de l'ONF récupèrent de nombreuses subventions, en particulier pour des projets de dessertes. C'est donc paradoxalement grâce à l'implication du parc que la filière forêt-bois se structure et se renforce en Chartreuse.

Des forestiers restés méfiants à l'égard du parc naturel régional de Chartreuse

Sur le terrain, un partenariat limité

« Ce n'est pas un concurrent car pour l'instant ils n'ont pas beaucoup d'actions de gestion forestière. Le technicien du parc travaille plus avec les particuliers, il ne s'implique pas dans notre gestion. On a des actions communes malgré tout, mais on voit le parc d'assez loin. Je travaille plus avec les gens de la réserve, notamment avec la conservatrice (il se trouve que c'est également ma conjointe dans la vie) et avec les deux gardes techniciens. J'ai une partie de mon triage qui est sur la réserve et j'essaie de faire respecter la réglementation. C'est sûr que ça facilite les négociations, ça aide, mais, malgré tout, ça se passe bien avec les gardes aussi. » (agent patrimonial ONF, Chartreuse)

« L'arrivée du parc, c'est un partenaire de plus. Après les frictions du départ, ça ne se passe pas trop mal. Au départ, le parc s'est mis en place sur 4 à 5000 ha de forêt. Il a buté sur un éléphant, à savoir l'ONF. Il voulait prouver son existence. Les gens du parc n'étaient pas très souples, surtout le premier président. Le parc a fait également quelques choix curieux. Sur certains trucs, on s'est fait couillonner, maintenant ça se passe mieux. Nous, on était là, on était quelque chose qui demandait à exister et on se trouvait sur leur route. Maintenant sur certains dossiers comme les routes, ils sont obligés de venir nous consulter. On a fait des sacrées fleurs, j'ai bossé sur des trucs qui sont devenus de véritables usines à gaz. On a subventionné le parc si on comptait le temps qu'on a passé pour eux. » (agent patrimonial ONF, Chartreuse)

Depuis Grenoble, une vision critique...

« Le problème, c'est quelle vocation on donne aux PNR ? A la base ce sont des structures axées sur des thématiques naturelles. En réalité, elles font de plus en plus du développement économique. Il y a une ambiguïté et il n'y pas de vision transversale de la forêt et de l'environnement dans le parc de Chartreuse. (...) Le parc a un fonctionnement bizarre, les dossiers n'avancent pas. On fixe des ordres du jour mais ça stagne. Ils sont débordés, mal organisés, ils n'ont pas la culture du résultat. » (ingénieur environnement ONF, Isère)

« Il y a une opposition historique. À l'époque, les positions de l'ONF étaient très discutables, mais je pense qu'aujourd'hui nos difficultés ne sont pas liées à ça. C'est un constat qu'on fait aussi avec d'autres parcs comme le Vercors. Il faut batailler, ferrailler pour faire avancer les dossiers (...) Les chargés de mission sur la forêt sont dynamiques. Ils sont efficaces, ils savent où ils vont. Mais il y en a d'autres, on ne sait pas ce qu'ils font. Il y a des problèmes de management (...) La forêt n'est pas la priorité n°1, peut-être que ça marche mieux dans d'autres domaines. Nos relations sont quand même globalement bonnes, grâce notamment aux forestiers de terrain. Mais on a du mal à entraîner le parc sur des projets, il y a une grosse inertie. » (Ingénieur ONF, Isère)

...voire autocritique

« Les gens des parcs, notamment dans le Vercors, ne sont pas toujours copains avec l'ONF. Le problème, c'est qu'il y a des pistes forestières qui ont mis en l'air des secteurs et puis il y a des comportements territoriaux caricaturaux de la part de certains forestiers qui se croient chez eux. » (ingénieur ONF, Isère)

Encart 13 : citations de forestiers à propos du parc naturel régional de Chartreuse

Mais, si les représentants du parc et de l'ONF commencent à jouer ensemble dans certaines pièces comme le projet d'AOC bois de Chartreuse, en revanche ils n'en sont encore pas à écrire des scénarii communs pour la forêt. La coexistence de ces deux grands acteurs du territoire semble se résumer aujourd'hui plus à une aimable cohabitation qu'à un réel partenariat. Un agent forestier interrogé à ce

sujet qualifie cette relation « *d'ignorance fraternelle* ». Le contentieux historique qui a opposé leur établissement aux partisans de la création du parc dans les années 90 les a marqués (cf. encart 13). Des agents patrimoniaux en ont parfois un souvenir amer et gardent une forme de méfiance résiduelle. Depuis Grenoble, les ingénieurs adoptent également une position prudente, voire réservée vis-à-vis de la nouvelle équipe du parc. S'ils se disent prêts à faire leur autocritique et à coopérer avec ce nouvel acteur, ils le jugent néanmoins difficile « *à manœuvrer* ». Par ailleurs, la réserve naturelle des Hauts de Chartreuse, créée en 1997, a ravivé des tensions latentes entre le parc et l'ONF. Après plusieurs années de confusion, le parc, soutenu par la DIREN, en a officiellement récupéré la gestion pourtant réclamée aussi par l'Office. L'éviction de l'ONF lors du choix des quatre prétendants à la mise en scène de cet espace convoité a été mal vécue par certains forestiers.

Ironie de l'histoire, avec le virage écologique effectué dans les années 2000, l'ONF adopte aujourd'hui une stratégie plus environnementale que le parc :

« *Le paradoxe, c'est qu'au départ la forêt de la Chartreuse était perçue par la mission de création du parc avec une vision écologique et que maintenant la légitimité du parc s'est jouée sur le développement de la filière-bois.* » (chargé de mission, DIREN).

Certains forestiers en sont même à dénoncer aujourd'hui le manque d'ambition écologique du parc. Un ingénieur ONF s'est par exemple inquiété de la faible représentation des associations environnementalistes dans les discussions relatives au renouvellement de la charte forestière de territoire de Chartreuse. Ces dernières sont devenues d'ailleurs plus critiques envers le parc qu'envers l'Office. Elles reprochent au PNRC de les avoir écartées de toutes les instances décisionnelles. Lors de la révision de la charte du parc en 2005, elles n'ont pas manqué de lui rappeler ses obligations environnementales. La FRAPNA a par exemple proposé « *10 principes raisonnés pour la forêt* » tels qu'une sylviculture « *qui s'oppose aux pratiques productivistes* », « *la préservation et le développement des réserves forestières intégrales* » ou encore « *des politiques d'aménagement claires concernant la forêt* » (collectif d'associations, 1995, p. 24).

Un parc qui pense jouer juste avec les acteurs forestiers

« Lors de la création du parc, il y avait une grande méfiance de la part des professionnels de la forêt, notamment l'ONF et le CRPF, il y a de cela 12 ans. Ils avaient peur que le parc s'arroge des droits (...) On a dû faire comprendre que le parc ne se substitue pas aux compétences des autres collectivités. Il a simplement des missions de coordination. Il définit un projet de territoire. Il n'a pas de compétences en matière réglementaire. C'est un syndicat mixte, un établissement public comme il en existe bien d'autres, par exemple pour la collecte des déchets ou la gestion des eaux. Il n'y a pas de transferts de compétences, les missions d'animation sont celles énoncées par le Code Rural. On a simplement un rôle d'agitateur, d'animateur. Animation, animation, animation ! Je le répète trois fois pour bien souligner l'importance de ce mot ! (...) Moi, je parle plutôt de chef d'orchestre plutôt que de metteur en scène, mais c'est la même chose en réalité parce que dans un cas il y a un scénario, dans l'autre il y a une partition. Les acteurs de l'un sont les musiciens de l'autre. Mais le public peut aussi être acteur. Il peut devenir acteur de l'histoire et la mise en scène peut faire intervenir et participer le public. Si l'ONF est un chef d'orchestre, le parc serait le chef d'orchestre en chef ou suprême car il a des compétences et un champ d'action plus large. L'ONF a des compétences sur son propre domaine. C'est un chef d'orchestre chez lui (...) La difficulté, c'est que je ne sais pas trop comment placer le parc par rapport à l'ONF, mais en toute objectivité, je crois qu'on est au-dessus de l'ONF car on a un territoire d'action plus vaste. » (l'un des responsables du parc).

« Au début, les sylviculteurs et les forestiers voyaient plutôt le parc comme des « intellos-écologues » qui ne comprennent rien à la forêt. L'étiquette CRPF a permis de désamorcer ces préjugés. Elle rassure car ils savent que le parc ne travaillera pas contre l'intérêt des forestiers. » (chargé de mission au parc)

« Avec l'ONF, c'est un vrai partenariat. Je joue le jeu, je suis transparent. Ça fonctionne comme une coopération avec des retours d'ascenseur. Il y a eu au début quelques anicroches, notamment avec le balisage des sentiers confiés au parc alors que les agents de l'Office auraient voulu le prendre en charge. Mais aujourd'hui les personnes ont changé et sont disposées à travailler avec le parc. Il n'y a plus d'ambiguïté. Même pour la desserte, un consensus s'affirme au fil des années. Avec l'étiquette parc, ces projets ont plus de crédibilité : ça permet de trouver certains financements et ça donne caution morale et scientifique aux projets. » (chargé de mission forêt au parc)

Encart 14 : citations de personnels du parc régional de Chartreuse à propos de leurs relations avec l'ONF

Au contraire des forestiers qui semblent aujourd'hui plutôt sur la défensive, le personnel du parc interrogé porte un regard plutôt positif sur l'ONF (cf. encart 14). Un chargé de mission qualifie par exemple la relation avec l'ONF de « vrai partenariat ». Le montage de dossiers communs, ainsi que le portage de subventions contribue à désamorcer la méfiance des forestiers. D'un point de vue stratégique, l'équipe dirigeante explique qu'elle a essayé de faire accepter le parc aux forestiers en évitant de se présenter comme une structure concurrente. Renonçant à certaines de ses ambitions initiales, comme un droit de regard sur la gestion forestière, le parc considère aujourd'hui l'ONF comme « un metteur en scène chez lui » (cf. encart 14). Cette attitude prudente est interprétée comme une reculade par certains acteurs extérieurs :

« C'est un aveu de faiblesse du parc qui n'est pas capable d'investir sur la forêt en son nom propre. Il est obligé de faire allégeance aux forestiers. Au début, ça a sans doute été un atout pour calmer les forestiers mais maintenant, il y aurait la nécessité de recruter un forestier à long terme. (...) Le parc est chargé de mettre en œuvre Natura 2000 mais le CRPF [qui finance la moitié du poste du technicien du forestier du parc] est contre. Le

technicien forestier du parc se trouve donc tiraillé entre le père et la mère. Ces zooms psychologiques sont importants. En plus le rôle du parc avec l'ONF est ambigu. En recrutant un technicien CRPF, le parc privilégie la forêt privée, il favorise plus la forêt privée. Même si le technicien a l'intelligence de ne pas opposer l'ONF et le CRPF, il est tiraillé. C'est un jeu à trois, entre le père, la mère et le cousin. » (chargé de mission, DIREN).

On assiste à une dissymétrie des jugements entre l'ONF et le parc. Ce dernier porte un regard plus positif sur l'Office que réciproquement. Plus qu'une méfiance ou qu'une hostilité, il règne plutôt une indifférence cordiale entre ces deux acteurs territoriaux. Pour ne pas s'attirer l'opposition des forestiers, le parc a choisi de ne pas convoiter son fauteuil, jalousement gardé, de metteur en scène de la forêt publique. La répartition des rôles dans les différentes pièces semble régie par un « pacte de non-agression mutuelle ». Pour éviter les frictions, chaque structure conçoit ses scénarii de gestion et ses propositions sur des objets distincts et différents : à l'ONF la forêt domaniale, au parc le patrimoine bâti et la promotion touristique. Lorsque leurs intérêts se rejoignent, ces deux acteurs se retrouvent ponctuellement pour jouer dans des saynètes communes, mais sans véritables enjeux. Les représentants du parc et de l'ONF peuvent se retrouver, par exemple pour promouvoir l'AOC bois de Chartreuse ou pour monter un projet de desserte forestière qui bénéficiera autant à la forêt privée qu'à la forêt publique.

Le parc, un metteur en scène qui peine à imposer sa légitimité sur le territoire cartusien

En définitive, la légitimité de l'ONF s'est vue confortée par le parc. En revanche, ce dernier a du mal à s'imposer comme un metteur en scène reconnu du territoire cartusien. Avec 3 présidents et 4 directeurs en 10 ans, il souffre d'un manque de lisibilité et de cohérence politique. Les élus l'ont accueilli plutôt fraîchement au départ. Aussi, pour se faire accepter comme un metteur en scène crédible, le parc a dû séduire et gagner la confiance des acteurs locaux. Soutenu par son principal producteur et financeur, c'est-à-dire la région Rhône-Alpes, il a essayé de monter de nombreuses pièces dans tous les domaines, mais sans véritable programmation claire et cohérente :

« Avant le programme du parc, c'était un programme un peu fourre-tout. Il a arrosé un peu partout pour montrer qu'il était là, il fallait montrer qu'il existe. De toutes façons, quand une structure comme ça se crée, il y a deux options : soit elle joue le jeune premier et elle écrase les figurants, soit elle fait une politique mi-chèvre mi-choux pour être acceptée dans le cercle. Le problème, c'est que ça donne de mauvaises habitudes en termes de financement. » (chargé de mission parc, conseil régional).

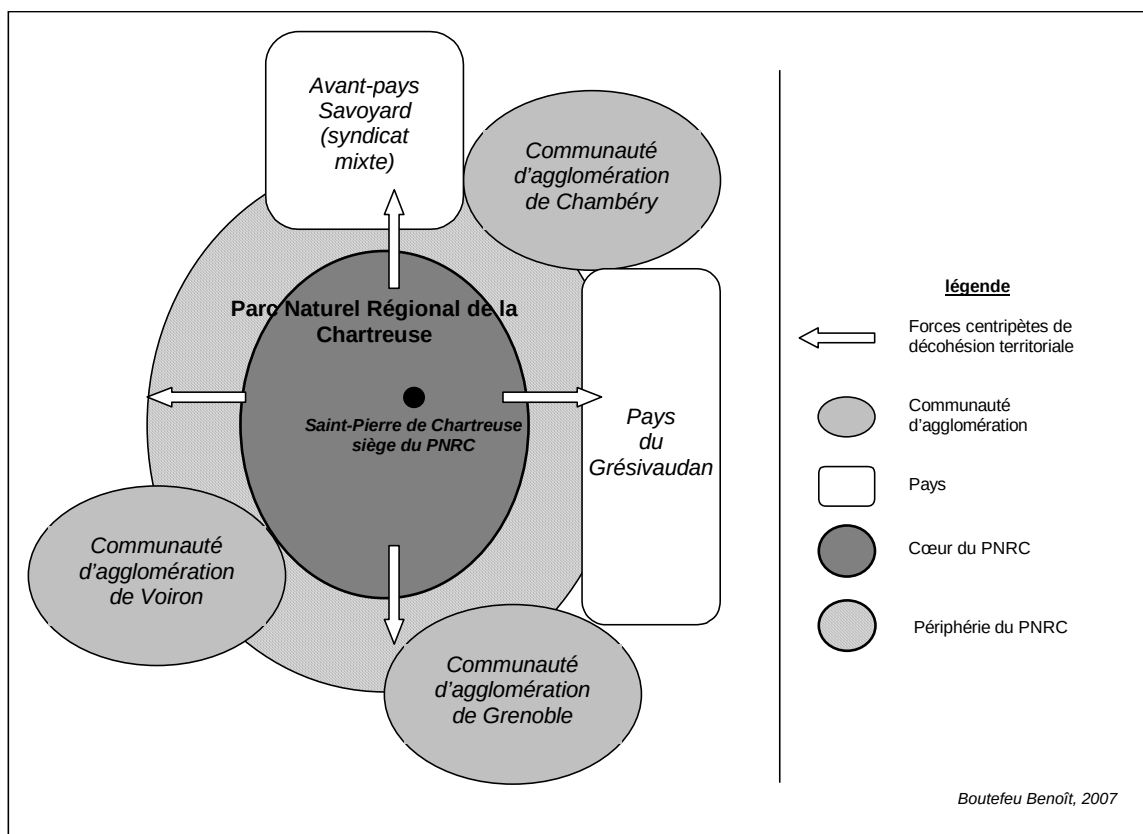
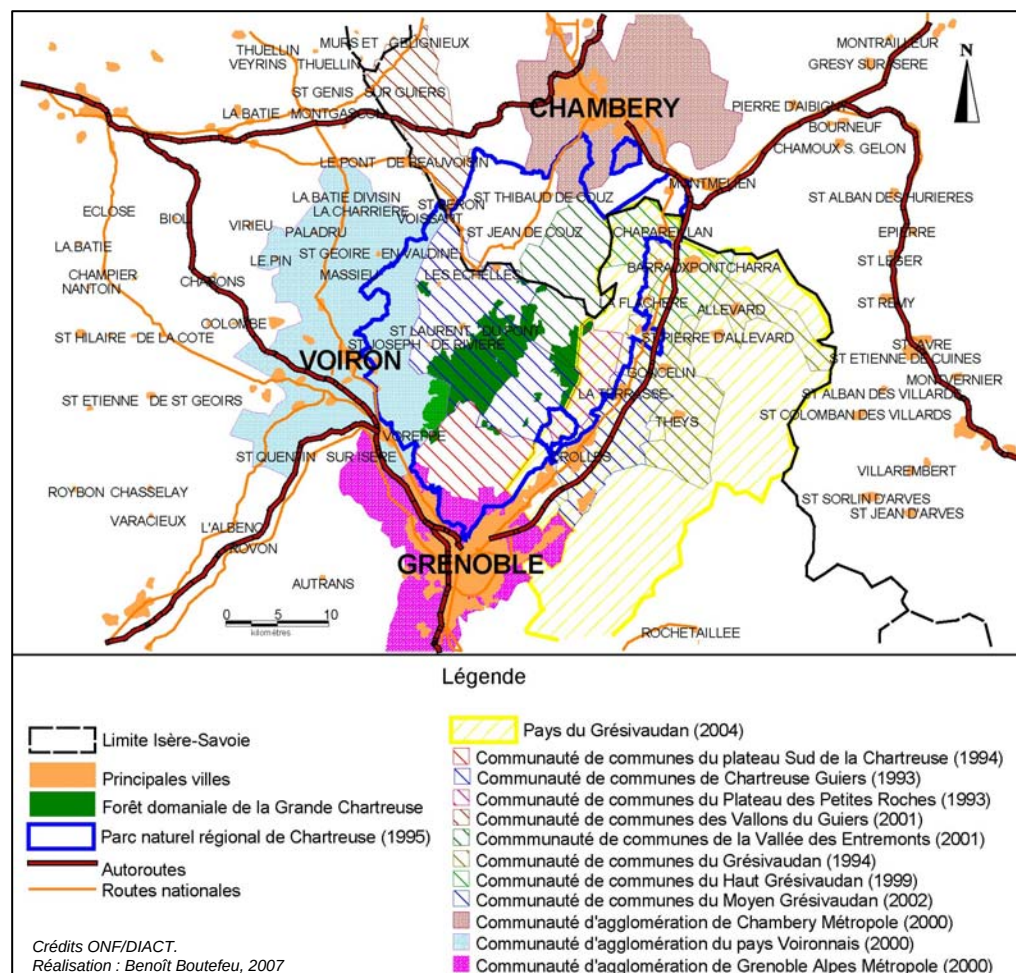


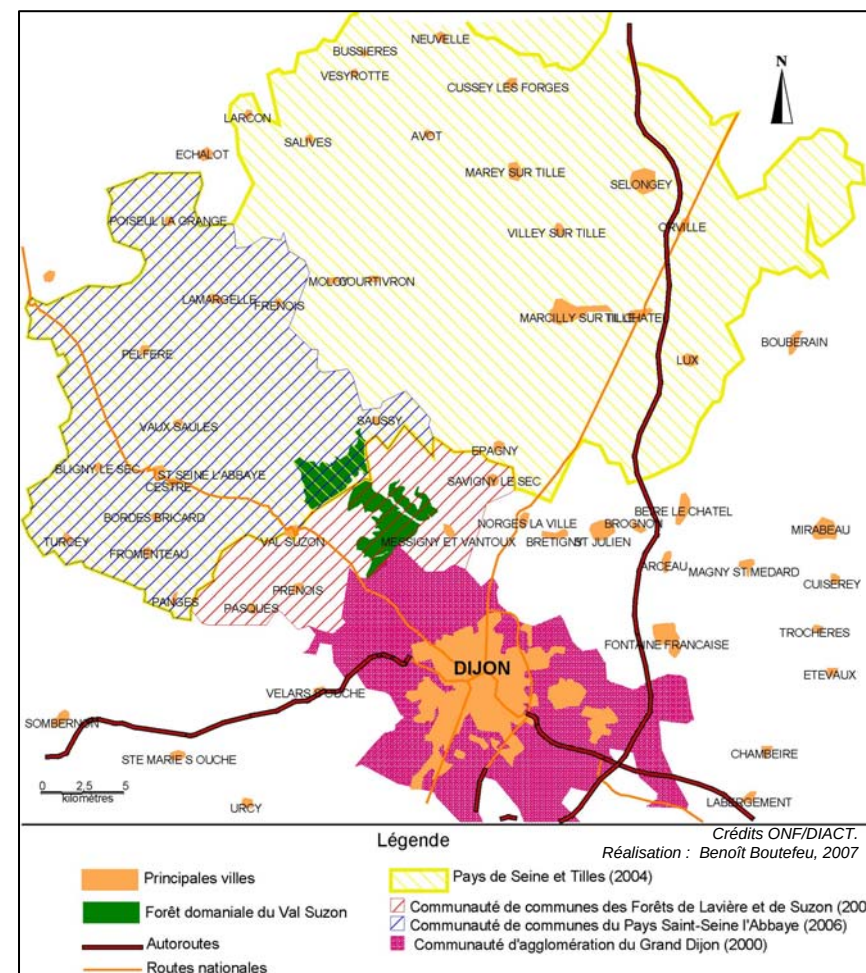
Figure 14 : le parc naturel de Chartreuse, un territoire soumis à des forces de décohésion

Source : d'après un schéma réalisé par un représentant de la direction du parc au cours d'une interview



Carte 23 : de nouveaux metteurs en scène dont les pièces se superposent en Chartreuse

Commentaire : pas moins de 8 communautés de communes ont été créées sur, ou, à la périphérie du massif de Chartreuse. S'ajoutent à cela 3 communautés d'agglomération (Grenoble, Chambéry, Voiron) et un pays (celui du Grésivaudan). Le syndicat mixte de l'avant pays savoyard (non figuré sur la carte) réunit également certaines des communes adhérentes au parc. Ce dernier est également à cheval sur deux départements aux majorités politiques différentes (gauche en Isère, droite en Savoie). La superposition de ces différentes pièces avec chacune leur propre metteur en scène explique une partie des difficultés du parc naturel pour s'affirmer sur la scène cartusienne.



Carte 24 : le Val Suzon, un théâtre coupé par deux metteurs en scène potentiels

Commentaire : la scène forestière val-suzonnaise est coupée par deux communautés de communes. Porteuse d'une charte forestière de territoire, celle de Saint-Seine l'Abbaye semble vouloir assumer davantage que son homologue de Lavière et du Suzon une fonction de metteur en scène et de producteur de pièces pour le théâtre forestier du Val Suzon. Les limites de la communauté d'agglomération de Dijon bordent également cette forêt domaniale.

Associé à l'absence d'autofinancement possible, ce déficit de cohérence politique fait que le parc se trouve aujourd'hui dans une position difficile à l'occasion du premier renouvellement de sa charte. De nouvelles structures territoriales comme les pays, les communautés d'agglomération ou encore les syndicats mixtes (cf. carte 23), se posent en concurrentes directes auprès des élus locaux pour le montage et le financement de dossiers, comme par exemple le ramassage des ordures ménagères. Ces nouvelles organisations génèrent des forces centrifuges, « *des facteurs de décohésion territoriale* » (Besancenot François, 2006) qui mettent en tension l'espace cartusien (cf. figure 14). Les communes aux marges du plateau sont de plus en plus attirées par des structures territoriales, comme les communautés d'agglomérations (grenobloise, chambérienne ou voironnaise). Elles risquent à terme de vouloir sortir d'un parc qui n'exercerait plus qu'une influence sur un cœur du territoire de plus en plus réduit. Comme son homologue de Chartreuse, la forêt du Val Suzon est également concernée par ces nouvelles entités administratives mais leurs influences restent limitées (hormis la communauté de communes de Saint-Seine l'Abbaye qui porte la charte forestière de territoire portée, cf. carte 24).

En Chartreuse, ces difficultés, mises à plat lors du renouvellement de la charte en 2005, pourraient même à terme hypothéquer l'avenir du parc. Les autorités en sont bien conscientes :

« On voit de tout dans le parc. J'appelle ça l'auberge espagnole ou la politique de la bouteille à moitié vide ou à moitié pleine. Selon à qui l'on s'adresse, on va paraître trop écolo et ça ne va pas aller avec les élus, ou, trop économique et ça va déplaire aux naturalistes. On s'y fait au fait que l'on passe son temps à dire qu'on est mauvais. Moi, je veux combiner les deux : il n'y a pas l'environnement d'un côté et le développement de l'autre. Les naturalistes doivent comprendre qu'on ne peut pas protéger le patrimoine sans injecter les acteurs là-dedans. C'est un débat éthico-philosophique que l'on a tous les jours (...) La difficulté d'un parc, c'est qu'il n'existe pas : ce n'est qu'une enveloppe autour des acteurs du territoire. Notre travail c'est l'animation, la pédagogie, l'explication, la persuasion. Il faut fédérer les initiatives et les impulser, mais il ne faut jamais faire en lieu et place « de ». On a une mission de mutualisation, des moyens pour faire des expertises, émettre des idées, une capacité d'innovation et d'expérimentation. »
(un des membres de l'équipe dirigeante du parc)

Ces interrogations existentielles ne sont pas propres au parc de Chartreuse. Elles se posent de manière aussi cruciale dans la plupart des PNR dits de « nouvelle génération », c'est-à-dire créés dans les années 90.

« La Chartreuse est un parc jeune comme celui des Bauges. Ils ont été créés à la même époque. Ils font un peu leur crise d'adolescence ; les parcs jeunes on les reconnaît tout de suite. » (chargé de mission parc, conseil régional Rhône-Alpes).

Crise identitaire, difficulté à s'affirmer ou manque d'expérience, il n'en demeure pas moins que ces problèmes sont complètement ignorés des visiteurs. Même s'il est très souvent confondu avec les parcs nationaux, le statut de PNR apparaît à leurs yeux comme un label, une image positive qu'envient de nombreux territoires en France. Outil imaginé par Edgar Pisani et promulgué par le général de Gaulle en 1967 (loi du 1^{er} mars 1967, renforcée par celles du 7 janvier et du 22 juillet 1983), les PNR risquent à terme de ne devenir cependant qu'une marque, une coquille vide, si le législateur ne leur donne pas un second souffle en renforçant leur statut, leurs prérogatives, en leur permettant notamment d'avoir une fiscalité propre.

Noyé dans des forces centrifuges, le parc naturel régional de Chartreuse n'a pas tenu toutes ses promesses, notamment vis-à-vis de la forêt. Trop ambitieux, ses dirigeants ont provoqué à l'origine un repli identitaire des forestiers. Trop timide aujourd'hui, sa direction n'a pas assez de crédit moral et de pouvoir pour s'associer à l'ONF, ou lui proposer des scénarii de gestion alternatifs et originaux. La création d'un parc naturel régional sur un territoire perçu comme « *un bastion de l'ONF* » (selon un représentant du parc, cf. photo 18) peut être considérée comme un cas d'école. Elle constitue un exemple emblématique des bouleversements que peut occasionner l'arrivée d'un nouvel acteur dans une mise en scène à l'origine assez verrouillée. Plusieurs lectures de ce type d'événement peuvent être adoptées, suivant la posture géographique, psychologique ou politique choisie. Les niveaux d'analyse dépendent aussi de l'échelle considérée, individuelle ou institutionnelle. En Chartreuse par exemple, le repli identitaire et les crispations des forestiers ne sont pas venus du terrain mais d'une hiérarchie lyonnaise de l'ONF inquiète à l'idée de perdre l'un de ses « *bastion* ».



Cliché B. Boutefeu

Photo 18 : la forêt domaniale de la Grande Chartreuse, un « bastion de l'ONF »

Commentaire : en Chartreuse, l'ONF est omniprésent, que ce soit au travers des panneaux signalétiques ou des voitures de fonction, tous marqués du logo de l'établissement.

La communication est primordiale pour l'instauration d'un climat de confiance. La mission pour la création du parc a pris des positions fortes et maladroites sur les questions forestières (telle la soumission de tous les projets de desserte à des études d'impact). Celles-ci ont heurté la sensibilité des sylviculteurs publics comme privés. La question de la légitimité territoriale est essentielle. Celle de l'ONF repose sur des bases historiques, territoriales et techniques, celle du parc reste encore à construire. Si ses compétences scientifiques ne sont pas contestées, en revanche la légitimité politique lui fait défaut. Pour gagner complètement l'adhésion des élus locaux, il lui faut se démarquer des nouvelles structures territoriales émergentes, comme les pays, en proposant un projet cohérent et recentré autour d'axes bien identifiés. Son grand frère de plus de 30 ans, le parc du Vercors, s'est par exemple déchargé des questions économiques pour resserrer ses activités autour de l'environnement et du tourisme. Enfin, la légitimité se gagne sur la durée. Il a fallu une décennie pour que l'ONF et le parc acceptent de participer à des pièces communes, il en faudra peut-être autant pour qu'ils puissent commencer à en écrire une ensemble.

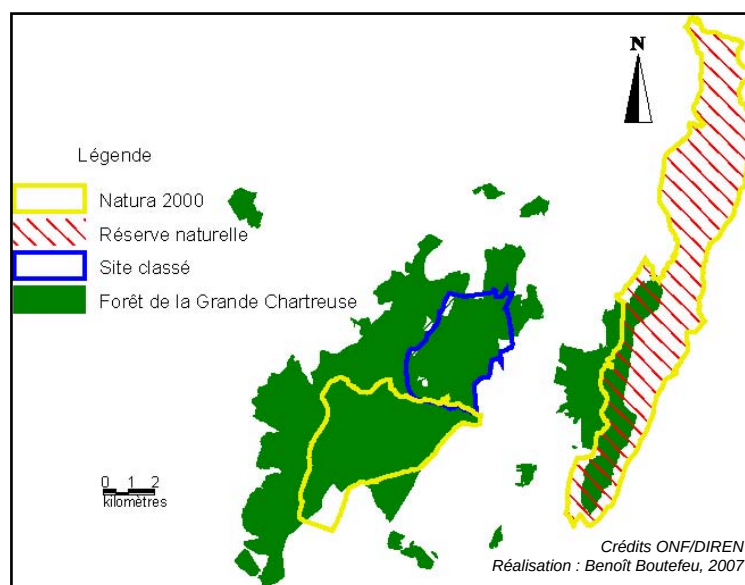
Des outils juridiques et financiers pour forcer acteurs et metteurs en scène à coopérer

L'exemple cartusien est riche également car il illustre la tentation de l'ONF de refuser de jouer avec d'autres acteurs. Le sociologue Benoît Bernard a montré comment l'institution forestière est encline à rendre la foresterie de plus en plus technique et scientifique, et donc inaccessible au profane. L'élaboration d'indicateurs de gestion, de plus en plus complexes qu'ils sont les seuls à maîtriser, permet aux forestiers d'affirmer un pouvoir face aux élus ou à des structures territoriales concurrentes comme les parcs (Bernard Benoît, 2006, cf. également partie II/B/3). Parce qu'il est supposé ne pas posséder les compétences techniques nécessaires, le parc de Chartreuse n'aurait pour l'ONF aucun droit de regard sur sa gestion forestière.

Pourtant, des agents de l'ONF à la vocation naturaliste prononcée se sont rapprochés du parc en coopérant, par exemple, de manière privilégiée avec son attaché scientifique sur des programmes d'inventaires floristiques. De même, Tellechea Ramuntcho décrit comment certains de ses collègues forestiers des Pyrénées Occidentales, frustrés et mécontents des orientations productivistes imposées par la réforme de l'ONF de 2002, tentent de les infléchir en recherchant des alliés extérieurs acquis à leur cause (Ramuntcho Tellechea, 2006). En décrochant des crédits européens pour la protection de la nature, ils multiplient les partenariats avec des associations naturalistes pour tenter de faire évoluer la gestion forestière et lui donner une couleur plus environnementale.

Il existe toute une panoplie de réponses possibles face à l'arrivée souhaitée ou non d'un nouvel acteur sur la scène forestière. Elles dépendent bien évidemment des ambitions de ce nouveau venu. Un figurant supplémentaire, comme une association qui souhaite être tenue informée d'un aménagement, ne posera pas les mêmes problèmes qu'un acteur qui entend supplanter le metteur en metteur en scène, tel le parc naturel régional en Chartreuse. Tout dépend également des moyens, de la légitimité et de l'assise politique dont bénéficie ce nouveau venu. Même les plus productivistes des forestiers ne peuvent se payer le luxe de refuser des crédits européens « Natura 2000 » pour réaliser des actions environnementales

(cf. carte 25 pour le cas de la Chartreuse largement concernée par ce zonage). Les contributeurs financiers et producteurs, comme les communes (*via* le versement compensateur), les collectivités territoriales (notamment les régions de plus en plus investies dans le secteur de l'environnement), l'État (*via* les ministères de tutelle) ou l'Europe (*via* les subventions attribuées pour la mise en place des directives environnementales communautaires), peuvent avoir leur mot à dire sur la mise en scène.



Carte 25 : trois pièces « protection de la nature et du paysage » en forêt domaniale de Chartreuse

Commentaire : la forêt domaniale de la Grande Chartreuse est concernée par plusieurs statuts de protection. La réserve des Hauts de Chartreuse (dont le parc est gestionnaire) est située en partie sur son territoire. Le périmètre à proximité du couvent de la Grande Chartreuse est un site classé. Enfin, deux périmètres Natura 2000 ont été récemment désignés (dont l'un se superpose à la réserve naturelle déjà existante). La DIREN assure la mise en scène de la pièce « site classé » tandis que celles « Natura 2000 » et « réserve naturelle » reviennent au parc (gestionnaire de la réserve et pilote des documents d'objectifs « Natura 2000 »).

Grâce au levier financier, les différents producteurs peuvent imposer à certains acteurs de jouer ensemble : par exemple l'ONF ne peut pas monter un projet « LIFE » sans avoir l'appui des associations naturalistes locales. En proie à d'importantes difficultés financières (déficit de -20% du chiffre d'affaire en 2002, -12% en 2003, -5% en 2003 ONF, 2005b), l'établissement a dû réorienter sa stratégie en se positionnant comme un prestataire de services. Pour maintenir le « cachet » de ses agents, il les incite à jouer dans des théâtres non forestiers. Les

domaines de l'expertise environnementale, de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et du conseil en écologie, sont des secteurs sur lesquels l'ONF espère devenir une véritable entreprise concurrentielle. Ses prestations réunies, sous l'appellation « activités conventionnelles », sont facturées au prix du marché. Elles demandent donc aux forestiers de s'éloigner de leur « cœur de métier » de technicien, d'acquérir des compétences commerciales et de marketing.

Si l'incitation financière ne suffit pas, le propriétaire des théâtres forestiers domaniaux, c'est-à-dire l'État, peut imposer des mises en scène concertées. La généralisation des enquêtes publiques environnementales, définies par la loi Barnier du 2 février 1995, est un exemple de l'intervention de l'État dans ce domaine. Elles sont devenues une obligation dans le cas de gros projets de desserte forestière par exemple. Avec le mouvement de décentralisation, le forestier assiste par ailleurs à la montée en puissance des collectivités territoriales. Même si ce phénomène n'affecte pas tous les territoires de la même manière, il doit apprendre à composer avec ces nouveaux partenaires. Au Val Suzon, l'influence sur la gestion forestière de structures telles que les conseils général et régional ou la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon reste faible (cf. carte 24).

En Isère, le conseil général joue en revanche un rôle décisif en matière de politiques environnementale et forestière. Le mouvement politique « Les Verts » est là-bas bien implanté (10,38 % aux élections cantonales de 2004). Le conseil général de l'Isère a impulsé de nombreuses actions dans les domaines environnemental et forestier. Se portant acheteur de milieux naturels, il a par exemple créé une réserve intégrale forestière en forêt des Écouges dans le Vercors. Cette acquisition a provoqué quelques aigreurs du côté des forestiers de l'ONF, chargé par contrat de la gestion de cette forêt, comme le montre le témoignage de celui qui a proposé et réalisé cette mise en scène peu conventionnelle :

« C'est vrai qu'en interne ça choque, c'est une forêt très productive, magnifique et on s'auto-interdit de couper du bois alors qu'on pourrait gagner des sous ! Mais c'est un ENS [espace naturel sensible] et tous les élus ne sont pas bornés. C'est moi qui ai émis

l'idée. Il n'y avait aucune justification pour le conseil général de couper du bois.»
(ingénieur environnement, ONF Isère).

La structuration et l'influence croissante d'associations environnementalistes, de moins en moins militantes et de plus en plus gestionnaires (Micoud André, in Lascoumes Pierre, 1999, p.161-166) obligent également les forestiers « à sortir du bois » et à nouer des partenariats nouveaux, comme dans le domaine de l'éducation à l'environnement. Les contacts entre l'agence ONF de l'Isère et la FRAPNA sont ainsi devenus de plus en plus étroits et fréquents, ce qui satisfait des forestiers à la sensibilité plutôt naturaliste.

théâtre	registre	intitulé de la pièce	metteur en scène
forêt domaniale ou communale	protection de la nature	Natura 2000	opérateur
		réserve naturelle	conservateur
		site classé	inspecteur des sites classés
		arrêté de protection de biotope	préfet
forêt communale	travaux/exploitation	exploitation	entreprises privées
		création de desserte	entreprises privées

Tableau 26 : de nouvelles pièces qui échappent aux forestiers

Cette nouvelle donne sociologique et politique entraîne une reconfiguration de la répartition des pouvoirs et une redistribution des « *jeux de rôles* » (Mermet Laurent, 1992). De nombreuses pièces, en particulier dans le registre « protection de la nature », échappent aujourd'hui à la mise en scène des forestiers dans leurs propres théâtres (cf. tableau 26). Pour contrer l'arrivée de ces nouveaux metteurs en scène et garder la main sur ses théâtres, l'ONF a proposé un statut de protection de la nature sous sa responsabilité : les Réserves Biologiques Intégrales (RBI) ou Dirigées (RBD). En outre, compte-tenu du coût parfois élevé des prestations fournies par l'ONF, certaines collectivités commencent à le mettre en concurrence avec des entreprises privées pour réaliser des travaux sylvicoles ne relevant pas du régime forestier.

Scénographe en chef de la forêt au XIX^{ème} siècle (cf. partie II/A), le forestier oscille aujourd'hui entre plusieurs attitudes : imposer ses scénarii et continuer à les élaborer seuls, les adapter en laissant jouer d'autres acteurs, ou les coécrire avec d'autres scénaristes metteurs en scène associés. Cette dernière option

nécessite la création de nouveaux outils. Les chartes forestières préconisées par loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001 en sont une illustration intéressante.

2. Les chartes forestières de territoire comme exemples d'ateliers d'écriture à plusieurs mains

Un outil expérimental initié par la loi

Les chartes forestières de territoire sont un outil contractuel, créé par l'article 2 de la loi d'orientation forestière de 2001 :

« Art. L. 2. - La politique forestière relève de la compétence de l'État qui en assure la cohérence nationale. Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent passer des contrats avec l'État, notamment dans le cadre des chartes forestières de territoire, en vue de concourir à la mise en œuvre de cette politique. » (Article 1^{er} de la loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001).

Elles ont pour objectif de mettre en relation les acteurs et les usagers d'un territoire donné en vue de négocier un projet commun pour la forêt.

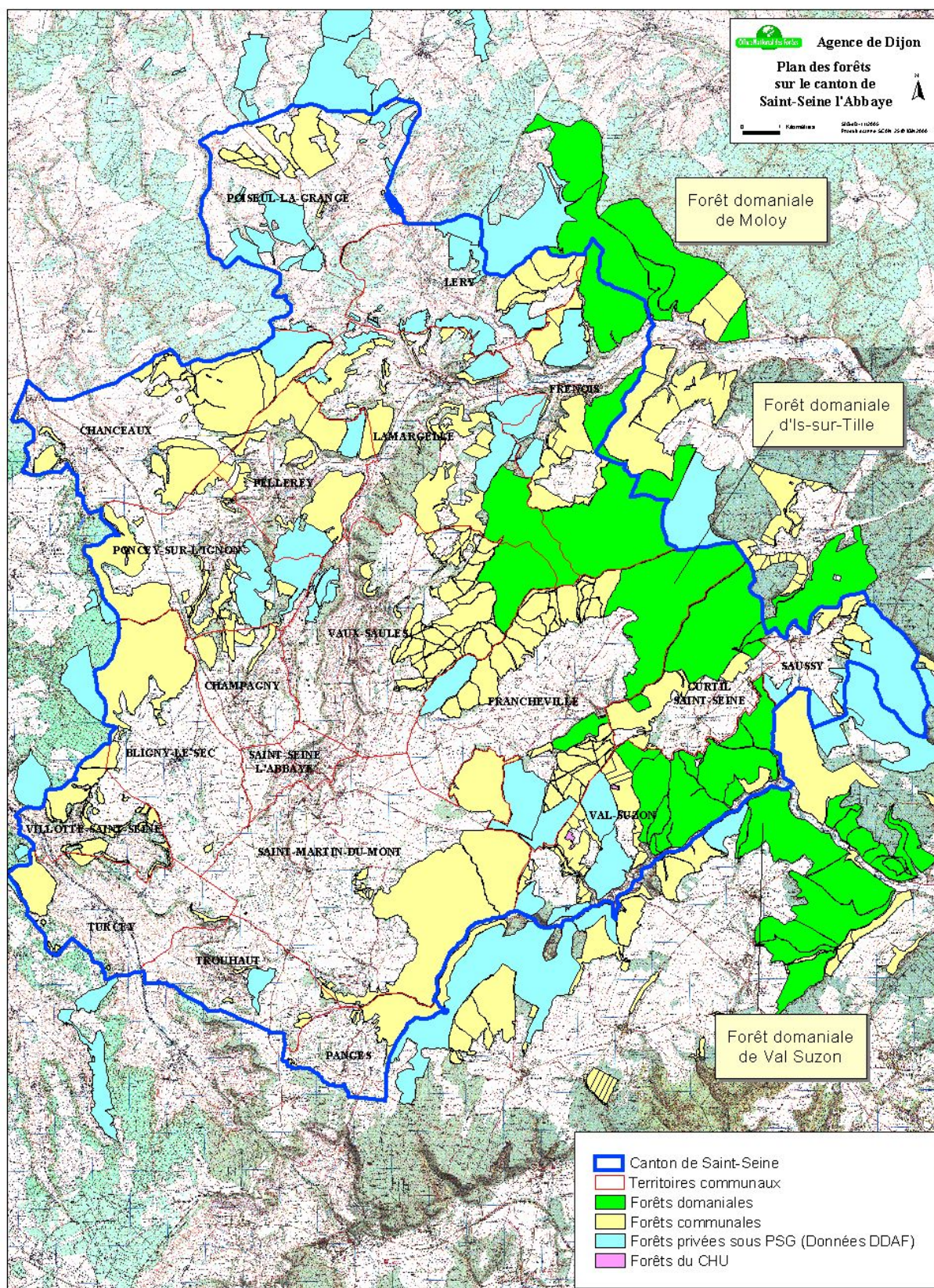
« Il s'agit donc d'ouvrir la forêt sur les territoires ruraux et périurbains qui la portent, au travers d'une contractualisation en termes de droits et de devoirs entre les détenteurs du foncier et les usagers, à ce titre lesdites chartes, en offrant l'opportunité de négocier localement un nouveau contrat social, au sujet des espaces forestiers et de leurs usages, représentent une innovation dans le domaine forestier français, caractérisé depuis la deuxième moitié du XX^{ème} siècle par un certain néocorporatisme de l'État et des acteurs économiques. » (Weiss Stéphane, 2003, p.1).

La loi d'orientation forestière leur a fixé quatre objectifs prioritaires : garantir la satisfaction des demandes environnementales et sociales ; favoriser le regroupement technique et économique des propriétaires forestiers ; renforcer la compétitivité de la filière forêt-bois ; contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural en renforçant notamment les liens entre les agglomérations et les espaces forestiers (Weiss Stéphane, 2003, p. 6). Cinq ans après sa création, l'outil s'est largement répandu dans l'ensemble de la France. Les deuxièmes rencontres nationales des chartes forestières de territoire, qui se sont tenues les 13 et 14 octobre 2005, en recensaient 63 engagées, contre 50 fin 2004. En juin 2006, ce chiffre atteignait 70, soit près de 15% de la surface forestière métropolitaine et

2000 communes concernées (source : site Internet de la FNCOFOR, www.cft.fncofor.fr).

Les deux massifs forestiers étudiés font tous les deux l'objet d'une charte forestière de territoire en cours de réalisation. Si les discussions relatives à cette démarche en Chartreuse ont eu lieu avant ma « phase de terrain », en revanche, j'ai pu assister à plusieurs réunions à propos de la charte du Pays de Saint-Seine l'Abbaye dans laquelle s'inscrit la forêt du Val Suzon. La retranscription de ces débats constitue un matériau de premier choix pour une analyse critique de l'outil. Le regard porté n'est donc pas celui du gestionnaire mais d'un observateur attentif. En quelque sorte, j'ai eu la chance d'être dans la position d'un critique d'art au cœur du processus d'écriture, ce qui constitue une posture assez inédite. La lecture proposée ici repose sur la métaphore du théâtre, telle qu'elle a été présentée auparavant (cf. partie I/A). Les chartes forestières seront considérées comme des ateliers de création d'écriture à plusieurs mains de scénarii de gestion pour la forêt.

Avant de décrire et de reconstruire les scènes sociales observées, il convient dans un premier temps de présenter rapidement les théâtres sur lesquels se joueront les pièces proposées par cette charte forestière de territoire. Celle-ci porte sur l'ensemble du canton de Saint-Seine l'Abbaye, soit près de 34 000 ha boisés à 52 %. 20 communes, regroupant plus de 3000 habitants, sont situées dans ce périmètre. La forêt publique représente 75 % des espaces boisés. La forêt domaniale du Val Suzon, comme celles de Moloy et d'Is-sur-Tille (cf. carte 26). La communauté de communes de Saint-Seine l'Abbaye est le maître d'ouvrage de la charte. Rural et agricole, cette structure souhaiterait développer un tourisme vert pour recréer un tissu économique et social. Son territoire souffre d'un déficit d'image à côté de ses homologues du sud de la Côte d'Or, comme celui de Nuits Saint-Georges dont la renommée internationale, acquise grâce à ses vignobles, n'est plus à faire.



Crédits ONF
 Réalisation : Agence ONF de Dijon

Carte 26 : La charte forestière de Saint-Seine l'Abbaye, un atelier d'écriture pour plusieurs théâtres forestiers

Commentaire : trois théâtres domaniaux (ceux du Val Suzon, d'Is-sur-Tille et de Moloy) sont concernés par la charte forestière de territoire portée par la communauté de communes de Saint-Seine l'Abbaye. Le périmètre de ce projet, calqué sur les limites administratives du canton, ne recoupe pas directement celui des massifs forestiers domaniaux (même si le projet a prévu théoriquement de les inclure en totalité).

Le territoire de Saint-Seine l'Abbaye, au carrefour du plateau de Langres, des contreforts du massif du Morvan et de la plaine de la Saône, est tiraillé par des forces antagonistes. Les communes les plus au sud comme Val Suzon subissent l'influence directe de l'agglomération dijonnaise. Peuplées essentiellement de cadres travaillant à Dijon, elles s'inquiètent de devenir des cités dortoirs pour classes aisées. Plus au nord, des communes comme Chanceaux ou Lery (cf. carte 26) sont encore rurales. Trop éloignées de Dijon pour se trouver dans sa sphère d'attraction économique, elles sont restées agricoles. Elles ont vieilli et se sont vidées d'une partie de leur population.

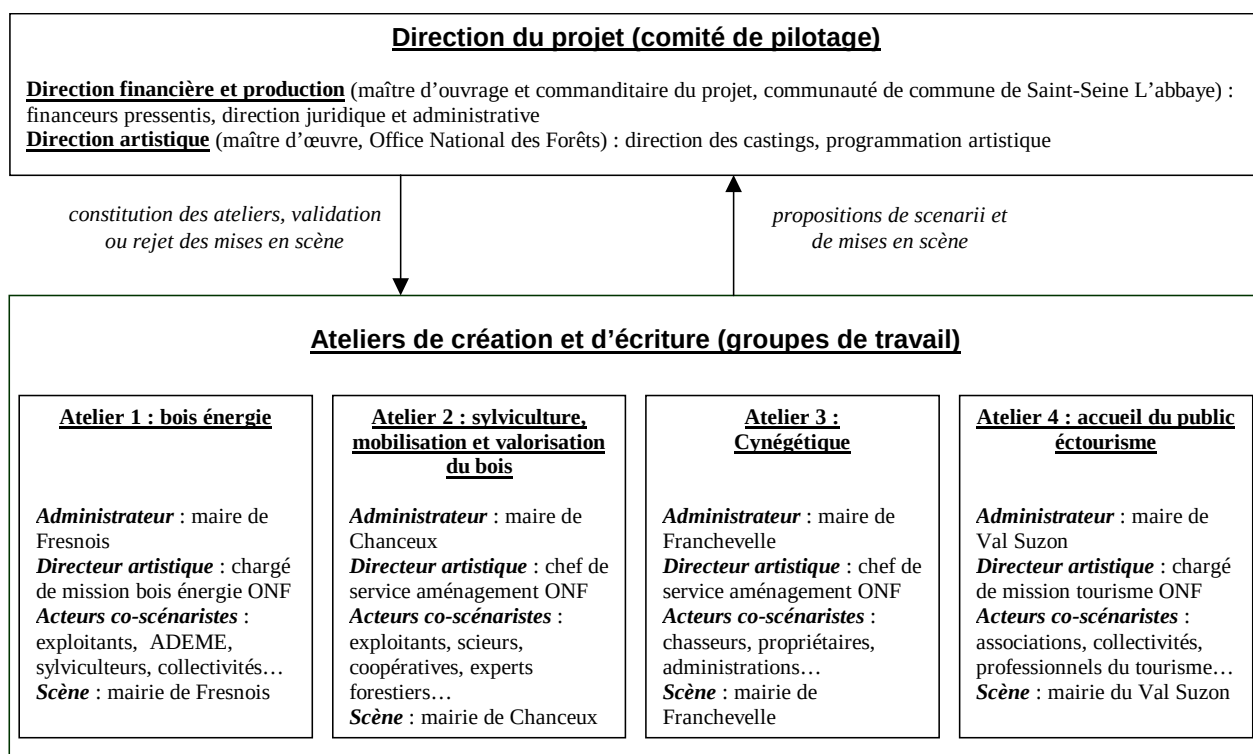
Le maire et président de la communauté de communes de Saint-Seine l'Abbaye et le sénateur maire de Messigny-et-Vantoux (commune non concernée par la charte mais constituant la principale porte d'entrée dans le Val Suzon) (cf. carte 12, partie I/A/3), sont deux personnalités politiques locales qui essaient d'étendre l'influence de leurs circonscriptions respectives. Initiée et voulue par le maire de Saint-Seine l'Abbaye, la charte forestière se trouve donc plongée au cœur d'enjeux politiques locaux. En effet, le maire de Saint-Seine l'Abbaye en espère des subventions pour redynamiser sa ville, son canton et lutter contre l'attractivité grandissante de sa « rivale », Messigny-et-Vantoux, proche de Dijon et en plein essor.

Les problématiques de la charte ont été définies conjointement avec l'ONF, choisi comme maître d'œuvre, et la communauté de communes. L'accent a été particulièrement mis sur les aspects économiques : une filière bois-énergie locale à valoriser, une activité cynégétique à préserver car économiquement rentable (75% des revenus forestiers), un attrait touristique à promouvoir en proposant des services payants (buvettes, sorties organisées...) aux randonneurs journaliers (cf. carte 27). Ce sont donc en premier lieu des motivations économiques, plus qu'environnementales, qui ont décidé les élus de la communauté de communes à s'engager dans cette démarche. Ils en espèrent à la fois des retombées directes, comme la valorisation de débouchés locaux pour le bois, mais aussi et surtout un levier efficace pour obtenir des subventions et des aides indirectes.



Carte 27 : sites et itinéraires touristiques dans le canton de Saint-Seine L'Abbaye

Commentaire : les randonnées pedestre ou équestre constituent l'activité touristique de prédilection sur le canton de Saint-Seine l'Abbaye. Ce territoire est parcouru notamment par les GR (circuit de Grande Randonnée) 2 et 7. Trois circuits locaux ont par ailleurs été aménagés : le « sentier bleu » des balcons du Suzon (boucle de 20 km au départ de Messigny), le « sentier rouge » de Jouvence à Velars (au départ de la fontaine de Jouvence) et le « sentier du bouton d'or » (parcourant l'intégralité du Val Suzon).



Boutefeu Benoît, 2007

Figure 15 : quatre ateliers d'écriture pour réaliser la charte forestière de territoire de Saint-Seine l'Abbaye

Contrairement à la démarche d'aménagement où l'écriture est confiée à un seul et unique scénariste, la charte forestière propose un travail de création concertée. Dans le cas du canton de Saint-Seine l'Abbaye, quatre ateliers d'écriture ont été imaginés par un comité de pilotage réunissant le commanditaire (communauté de communes de Saint-Seine l'Abbaye), les producteurs (financeurs pressentis, tels le conseil général et le pays de Seine et Tilles), les directeurs (propriétaires des théâtres représentés par les élus pour les communes, le CRPF pour les forêts privées et l'ONF pour les domaniales) et les directeurs artistiques (des personnels de l'ONF en tant que metteurs en scène et responsables des castings) (cf. figure 15).

Le comité de pilotage, sous la houlette de la communauté de communes, producteur et commanditaire du projet (maître d'ouvrage) a confié la direction artistique du projet à l'Office National des Forêts (maître d'œuvre). Dans chacun des ateliers sont présents : un administrateur représentant le comité de pilotage, un directeur artistique proposé par l'ONF et des acteurs recrutés pour jouer ensemble et proposer des scénarii. Amenés à coécrire les pièces dans lesquelles ils joueront,

ces derniers sont donc également co-scénaristes, même si nous verrons que leur rôle dans l'écriture est en réalité mineur. L'ONF est chargé d'organiser et d'animer chacun de ces ateliers. Sous le contrôle de l'administrateur, il assure le casting des acteurs à faire jouer ensemble, l'animation des séances, au nombre de trois par atelier, et la remontée des propositions de mise en scène à la direction artistique qui les validera ou non (cf. figure 15).

Pour comprendre de l'intérieur comment se déroule un tel travail de création, je me suis invité aux trois séances de l'atelier 4 « accueil du public et tourisme ». Pour négocier ma présence dans cette enceinte, je me suis servi de mes enquêtes auprès des visiteurs en forêt du Val Suzon (cf. partie I/C/1). Elles m'ont conféré une légitimité qui m'a permis d'être accepté dans cet atelier à titre « d'expert de l'accueil du public ». J'ai observé puis retranscrit les interactions selon une perspective goffmanienne (cf. partie I/A/2). J'ai essayé d'en déceler les éventuelles « fausses notes », les traces visibles de l'engagement de chaque acteur et la manière dont chacun se compose un personnage social évolutif au fil des représentations. Ce niveau de finesse permet de comprendre la part d'improvisation et d'écrit à l'avance, de dit et de non-dit et de percevoir les enjeux tacites et cachés qui sous-tendent ce travail collectif d'écriture. J'ai également interrogé le ressenti, avant et après, de plusieurs des protagonistes : le directeur artistique, l'administrateur et plusieurs des acteurs. Les trois séances auxquelles j'ai participé se sont étalées sur six mois, la première le 7 février, la seconde le 4 avril et la dernière le 13 juin. Leur durée a été en moyenne de trois heures. Mon ambition n'est pas de retranscrire ici l'intégralité des débats mais de réaliser une analyse critique du dispositif observé, grâce à la métaphore du théâtre.

Le casting des acteurs, une étape déterminante

Le casting des acteurs est une étape importante dans la constitution des ateliers d'écriture. Dans notre cas, il a été réalisé par un chargé de mission tourisme à l'ONF, animateur et « directeur artistique » de l'atelier écotourisme. Certains acteurs sont incontournables : un représentant du conseil général (financier pressenti), des forestiers privés comme publics, des professionnels du tourisme. Le choix d'inviter tel ou tel associatif relève du directeur de casting. C'est lui qui

détermine les différents rôles dont il a besoin pour faire fonctionner sa pièce. Deux possibilités existent : plusieurs acteurs sont susceptibles de remplir un même rôle et il faudra alors sélectionner le meilleur au regard de ses compétences (sa tenue, son adaptabilité) et de sa légitimité (sa capacité à représenter une catégorie d'usagers) ; au contraire, le rôle proposé ne trouve pas preneur et la qualité de la pièce risque alors d'en pâtir.

Par exemple, il a fallu choisir un représentant des randonneurs. Un responsable du CAF (Club Alpin Français) et un autre du CDRP (Comité Départemental de la Randonnée Pédestre) ont été désignés, non seulement car leurs associations sont jugées représentatives et légitimes, mais aussi parce que l'animateur les connaît personnellement depuis longtemps. Il n'a donc pas eu de mal à les convaincre de « jouer le jeu » de la charte. Les relations et les réseaux personnels peuvent donc intervenir dans le casting. Certains rôles, comme celui des randonneurs équestres, ont été privilégiés. Cavalier lui-même, l'animateur leur a donné une place de choix dans son dispositif. Ils étaient en effet au nombre de trois représentants, contre deux pour les randonneurs pédestres pourtant largement plus nombreux en forêt. Le casting ne retient que les acteurs les plus structurés, les plus visibles, les plus institutionnalisés et les plus motivés pour participer à ce travail de création :

« On ne peut réunir que les acteurs structurés lisibles. L'objectif était d'avoir le plus d'acteurs possibles autour de la table, d'être le plus exhaustif possible. Ce sont en général des acteurs connus, notamment identifiés dans le code de la piste [un guide sur les bonnes pratiques en forêt rédigé par l'ONF]. » (chargé de mission tourisme à l'ONF, directeur du casting).

À défaut de réunir une assemblée représentative, le processus de sélection la rend au moins légitime. Mais, le dispositif met inéluctablement de côté un certain nombre d'acteurs potentiels. Où sont les promeneurs du dimanche, les joggeurs du soir et les mères de famille du mercredi après-midi ?

La possibilité de refuser certains acteurs pour un rôle donné reste par ailleurs un luxe. La plupart du temps, le forestier responsable de l'atelier « écotourisme » a dû plutôt convaincre des partenaires de venir aux réunions. Dès la première séance, 21 personnes invitées ne se sont pas présentées. Certaines erreurs de casting peuvent être également dommageables. Les représentants des engins

motorisés ont tout simplement oubliés d'être invités à la première réunion. Présents à la seconde, il a fallu rouvrir la question des 4x4 en forêt, alors qu'elle avait été déjà traitée en l'absence des principaux intéressés la fois précédente. Les chasseurs ont été également écartés de cet atelier, bien que leur activité ait une incidence forte sur le tourisme en forêt. Si l'absence de confrontation entre eux et les autres usagers évite de possibles discussions houleuses, elle empêche de poser les enjeux de cette cohabitation.

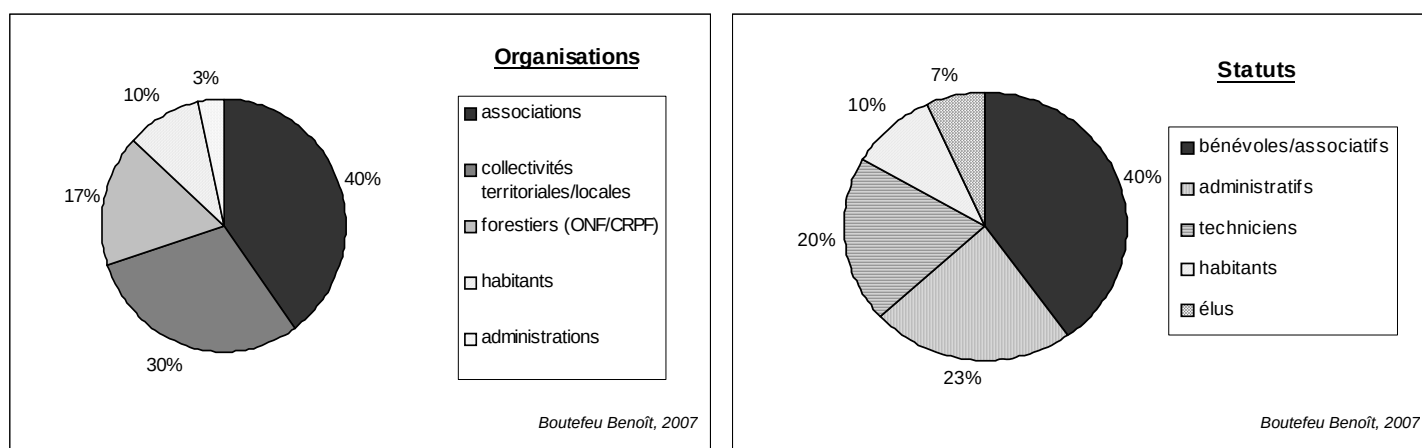
Proposer un rôle à un acteur suppose de le reconnaître légitime dans le débat. Se pose aussi la question de sa représentativité. Chaque protagoniste est en effet le porte-parole d'un collectif plus ou moins large et structuré. Par exemple, le président du comité départemental de la spéléologie parle au nom de toute la communauté de ses 80 confrères, affiliés tous à cette même structure ; tandis les associations de randonneurs, comme le CAF, ne représentent qu'une infime partie des milliers de promeneurs indépendants du dimanche. Le chargé de mission tourisme de l'ONF est bien conscient que ses choix légitiment certains acteurs au détriment d'autres :

« Le tourisme pédestre est représenté par le CAF et le CDRP. Il faut bien qu'il y ait un représentant. On ne va pas prendre des marcheurs au hasard. Ils sont 200 adhérents mais en fait, il y a peut-être 3000 personnes qui font de la marche. On essaie d'avoir un éventail le plus large et représentatif possible. C'est pareil pour les vélos, il y a deux associations. Laquelle choisir ? L'une est plus sportive et compétition, l'autre plus balade. C'est toujours arbitraire les compositions de commission. » (chargé de mission ONF).

Que dire également des habitants, des visiteurs, ce « grand public » auquel se sont référés sans cesse les participants ? Ce ne sont pas les deux élus locaux ni les trois habitants de Val Suzon (un hôtelier et deux propriétaires de gîtes) qui peuvent se prétendre représentatifs de cette majorité silencieuse ou muette. Comment en son absence la faire parler et l'intégrer au scénario ?

Pour réussir son casting, le directeur artistique doit faire preuve d'un sens aigu de l'équilibre. Savoir composer une troupe d'acteurs capables de jouer ensemble de manière constructive représente un véritable travail de funambule. Le chargé de mission ONF a évolué dans un cadre de contraintes antagonistes pour constituer

son équipe. Il lui a fallu faire preuve d'intuition, de doigté et disposer d'une bonne connaissance du terrain et des acteurs-clefs pour réunir une assemblée se reconnaissant elle-même légitime. Il existe toujours une part de risque et d'incertitude dans ce genre d'entreprise. Les acteurs vont-il « jouer le jeu » et se montrer coopératifs ?



Graphiques 18a et b : répartition des acteurs de la charte selon leur organisation et leur statut

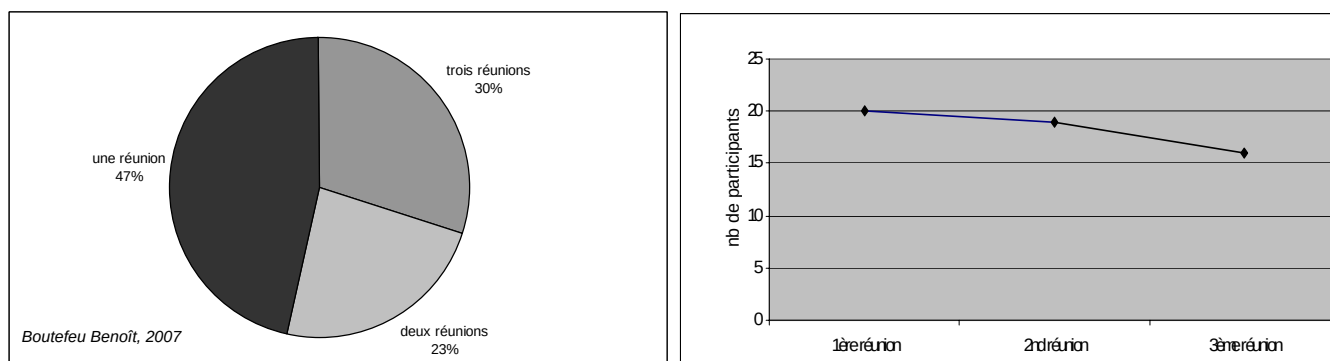
N=30 participants pour les trois réunions de l'atelier « écotourisme » (source : fiches de présence ONF)

Commentaire : les acteurs peuvent être classés selon leur appartenance à un type d'organisation (graphique 18a) ou en fonction de leur statut (graphique 18b). Les représentants d'une collectivité territoriale peuvent en effet être des élus, des techniciens ou encore des administratifs. Par ailleurs (même si ce n'est pas le cas ici), une association peut accueillir des salariés ou des bénévoles.

Dans le cas étudié, le groupe de travail était caractérisé par la forte présence de représentants de collectivités territoriales et d'associations (cf. graphique 18a). En revanche, on constate une faible participation des administrations et surtout des élus, au nombre de deux avec le maire de Val Suzon et le représentant des communes forestières (cf. graphique 18b). S'il a l'habitude de travailler avec les acteurs touristiques départementaux, l'animateur et responsable de ce groupe de travail ne connaissait pas bien les représentants du territoire de Saint-Seine l'Abbaye. Par ailleurs, seule la DIREN a participé en tant que représentante de l'État à la deuxième séance. De plus en plus souvent mobilisées, voyant leurs effectifs et leurs moyens se réduire, les administrations sont de moins en moins présentes sur le terrain. Interrogé sur sa non-participation à cette Charte Forestière de Territoire (CFT), un responsable des dossiers « forêt » à la DDAF s'est dit ainsi atteint de « réunionniste », un « syndrome » qui se traduit par « la

multiplication des réunions inutiles qui ne débouchent sur rien ». L'exemple de la charte du Morvan voisine a joué en cela un effet repoussoir :

« Là-bas, c'est une énorme usine à gaz, il y a beaucoup de réunions beaucoup de paperasse mais ça n'avance pas. On a même reculé sur la charte. »



Graphiques 19a et b : présence des participants au cours des trois séances de l'atelier « écotourisme »

Source : fiches de présence ONF

En cumulé, 30 personnes ont assisté aux trois séances de l'atelier écotourisme, sur la cinquantaine de personnes conviées initialement. Ce nombre paraît optimum car au-delà, la conduite d'une réunion risque de s'avérer difficile. L'assemblée était constituée d'une majorité de 60 % d'hommes. La plupart des acteurs étaient assez âgés. Les bénévoles associatifs et les habitants qui formaient la moitié de l'assistance étaient en général plutôt des retraités. L'intérêt porté à la démarche s'est émoussé au fil des réunions. Seules 10 personnes ont eu le courage de venir aux trois séances (cf. graphiques 19a et b). L'assemblée s'est peu à peu clairsemée (cf. graphique 19b). L'attention était également moins soutenue et la durée des réunions s'est progressivement raccourcie.

Ce constat montre la difficulté à mobiliser des acteurs pendant plusieurs mois autour d'un projet commun. Beaucoup sont venus au départ par curiosité. Ils ont parfois été déçus par une démarche qui leur semblait *a priori* prometteuse mais, qui au cours des débats, est apparue inappropriée pour répondre à leurs attentes. Certains ont eu la désagréable impression qu'une partie du scénario était déjà écrite à l'avance, et de n'être là alors que pour le cautionner ou l'amender à la marge :

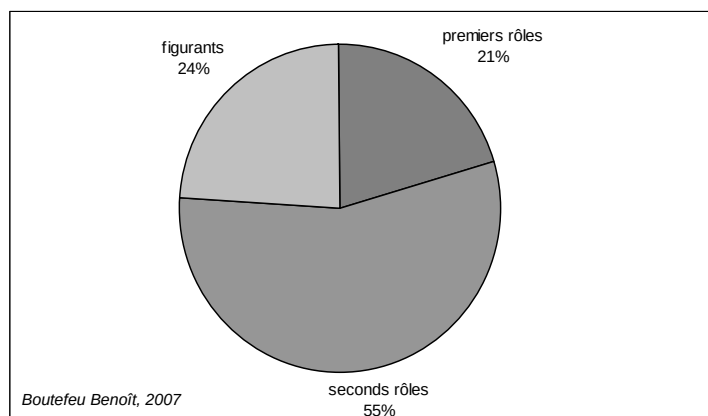
« Je ne suis pas convaincu de l'utilité de la charte. J'ai l'impression que les fiches actions sont déjà prêtes et que c'est un simulacre de concertation (...) Je suis partagé, je trouve qu'il y a des ambiguïtés. Est-ce que ça peut amener quelque chose ? Je me pose des questions : pourquoi n'y avait-il pas la présence des engins motorisés à la première réunion ? En plus ce n'est pas toujours du dialogue, par exemple les représentants des randonneurs ne veulent pas aller à la commission chasse, alors que c'est là qu'ils auraient le plus de choses à dire .» (un représentant d'une collectivité territoriale).

Cette sensation de n'être là que pour faire de la figuration est partagée par un responsable associatif :

« J'ai l'impression qu'il y a 70% de déjà joués et 30% qui seront démocratiquement débattus pour prendre en compte les besoins et les contraintes. De toutes façons, ce n'est pas en trois réunions de trois heures qu'on va régler la question du tourisme. » (un responsable associatif).

Une distribution des rôles forcément tâtonnante

Les motivations de chacun des acteurs étaient différentes. Certains sont venus pour s'informer plus que pour participer. Ils ont donc eux-mêmes choisi, dès l'origine, de n'être que figurants (cf. graphique 20). Ce fut le cas de certains administratifs, présents plus par obligation hiérarchique que par volonté de participer à la coécriture du projet. La majorité des participants est intervenue dans les discussions. Les participations ont été ponctuelles, lorsque les protagonistes se sont exprimés sur un sujet les concernant particulièrement (seconds rôles), ou fréquentes lorsqu'ils ont pris régulièrement la parole dans plusieurs débats (premiers rôles). Les deux élus et les trois forestiers présents à toutes les réunions font partie de ces premiers rôles. Quelques acteurs, grâce à leur verve et à leur charisme, se sont auto-attribué un rôle de premier plan en intervenant parfois intempestivement dans les dialogues. Ce fut le cas d'un président d'association qui, emporté par sa gouaille, a parfois eu tendance à monopoliser la parole au détriment des autres participants.



rôles	description	exemples
premiers rôles	participent à plusieurs dialogues, se saisissent régulièrement de la parole	forestiers, élus
seconds rôles	ne donnent la réplique qu'au cours d'un ou de deux dialogues	randonneurs, cavaliers
figurants	se tiennent silencieux ou interviennent très ponctuellement par une ou deux répliques	habitants, Vététistes

Graphique 20 : des premiers rôles aux figurants, des participations différentes selon les acteurs

Pour que les acteurs puissent réellement commencer à réfléchir ensemble à des scénarii, il faut que l'animateur arrive à mener un travail de déconstruction des représentations. Au départ, chaque participant arrive avec ses idées de scénario, en général favorables à ses intérêts personnels. Il découvre à la première séance les acteurs avec lesquels il est censé improviser. Par son histoire personnelle, ses convictions et sa sensibilité, il est amené dans un premier temps à percevoir ses partenaires à travers des stéréotypes et des pré-catégorisations plus ou moins conscientes. À partir de cette évaluation rapide et grossière, il ajuste son personnage social, en le dotant d'un discours et d'une posture qu'il estime stratégiquement pertinente. Son arrivée dans la scène improvisée modifie, à son tour, le jugement arbitraire que les autres acteurs portaient initialement à son encontre. Ces premières interactions fonctionnent donc selon un principe « d'action-réaction ». Chacun procède par déconstruction-reconstruction de son « soi » et par réévaluation permanente de sa propre prestation. Se sachant soumis au regard et aux jugements des autres acteurs, chaque acteur essaye de saisir l'effet produit sur l'assemblée par son entrée en scène.

Cette étape de présentation et d'ajustement de soi est en général longue et progressive. Elle permet aux « interactants » de se positionner les uns par rapport aux autres, de créer des alliances objectives ou tacites en fonction de leurs intérêts partagés et de leur proximité de points de vue. Cette phase correspond finalement à celle de la distribution des rôles : chaque acteur essaie de trouver son personnage. Cette attribution tacite des rôles n'est jamais définitive mais toujours

évolutive, même si elle a tendance à se stabiliser progressivement lorsque les acteurs prennent conscience des limites et des possibilités de leurs contributions.

Plusieurs obstacles peuvent perturber ce travail de déconstruction des représentations, préalable et nécessaire à la phase de rédaction des propositions. Des problèmes sémantiques peuvent apparaître. Par exemple, le terme « *écotourisme* » n'était pas connu de tous. « *Les termes n'ont pas été bien définis, je comprends les ambiguïtés soulevées par M. G. sur le terme d'écotourisme* » (agent forestier ONF). Certains participants ont traduit le préfixe « éco » par « économique » et n'ont donc pas perçu la dimension environnementale de ce concept. L'expression « *produits touristiques* » employée dans la présentation de l'ONF a fait réagir également un représentant associatif, qui y a vu la trace d'une idéologie commerciale incompatible avec le respect de l'environnement.

L'emploi de termes ou d'expressions, comme « développement durable », « biodiversité », « multifonctionnalité », est aussi à manier avec précaution. Ces concepts qui se diffusent surtout au sein de cercles d'initiés peuvent être connotés négativement « *techno* » (technocrates) ou « *écolo* » (écologistes). Ils peuvent se révéler bloquants et créer une fracture entre des « acteurs amateurs », tels les habitants ou les représentants d'associations et des « acteurs professionnels », tels les forestiers ou les fonctionnaires de collectivités territoriales. Pour que le travail de coécriture puisse avoir lieu, il faut s'accorder sur un langage simple et partagé. Les termes trop conceptuels risquent de créer une domination symbolique des initiés sur des profanes.

Au cours de la phase de composition des personnages et d'élaboration des discours, le représentant des 4x4 a eu un rôle particulièrement difficile à défendre. Oubliés lors de la première séance sans que personne pourtant ne s'en soit aperçu, les conducteurs d'engins motorisés ont été alors accusés de tous les maux : « *ils sortent des sentiers et détruisent les plantations* » (forestier ONF) ; « *ils creusent des ornières sur les sentiers* » (représentant des randonneurs) ; « *ils croient que la campagne est à tout le monde, il faut les discipliner. C'est un problème d'éducation et de conscience. C'est la même chose que les rollers sur la route* » (forestier CRPF). Le président de « team 4x4 Bourgogne », invité à la seconde

séance, a eu fort à faire pour affronter une assemblée hostile et essayer de modifier l'image du 4x4 en forêt. Sa stratégie gagnante a été d'adopter un discours respectable, en donnant des gages et en se positionnant comme un partenaire fiable et sérieux :

« Le problème, c'est qu'il y a des gens qui font du 4x4 qui se foutent de tout, ils nous font du tort. Ils iront faire n'importe quoi, quoi qu'on leur dise. On aimerait bien prouver qu'on n'est pas des destructeurs de la nature. On voudrait organiser une randonnée motorisée qui se passe bien. Nous aussi, on a nos codes de bonnes conduites, mais il y aura toujours des individus qui feront les cons (...) Je voudrais prouver que les loisirs motorisés ne sont pas forcément synonymes de destruction et qu'ils peuvent même avoir un rôle positif. » (représentant des 4x4).

D'abord sceptique puis rassurée par les propos de ce président d'association, le secrétaire général de la communauté de communes s'est dit prêt à étudier le projet d'une manifestation de 4x4 sur le territoire du canton. De même, l'ONF a proposé d'autoriser ponctuellement la circulation de ces véhicules en échange de « *bons procédés* », comme le ramassage de carcasses de voiture en forêt. Cet exemple illustre deux phénomènes couramment observés en matière de concertation environnementale. Dans un premier temps, on assiste souvent à une « stéréotypisation », une « bouc-émissarisation » de certains acteurs (Girard René, 1986 ; cf. également Vieillard Baron Elsa, 2005 sur la figure du bouc-émissaire dans les caricatures relatives à l'environnement). Volontairement oubliés ou non à la première séance, les conducteurs de 4x4 se sont vus attribuer, à leur dépend, un personnage caricatural de destructeur irresponsable de la forêt. À la seconde séance, le représentant de cette communauté est arrivé habilement à se donner un rôle plus positif, en reportant les stéréotypes négatifs dont il était initialement affublé sur ces « *gens qui font du 4x4 et qui se foutent de tout* ».

Contrairement à ce qu'affirme l'adage, « les absents n'ont pas toujours tort ». En effet, on peut leur créer sur mesure des rôles arrangeants, leur prêter des intentions, bref les instrumentaliser en en faisant des alliés ou au contraire des adversaires imaginaires. Les visiteurs en forêt, désignés souvent sous le vocable de « *grand public* », sont devenus un personnage à part entière, un chœur fantasmé sur lequel chaque participant a projeté ses propres aspirations. « *Le grand public souhaiterait...* », « *le public ignore...* », « *je pense que le public*

aimerait... »... Imaginé comme une entité unique, ce « grand public » a servi à légitimer deux scénarii contradictoires : privilégier une forêt naturelle au nom de visiteurs qui ne souhaiteraient pas la voir se transformer en un parc urbain (credo défendu en particulier par les représentants de la DIREN, du CRPF et les associations de randonneurs), ou proposer, au contraire, des aménagements touristiques qui répondraient à un public perçu comme consommateur d'équipements et de services (scénario privilégié par les élus). Chacun a essayé de faire parler ce chœur invisible pour défendre l'une ou l'autre de ces deux mises en scène. Ce processus connu est classique en politique. Les sociologues ont montré comment la fabrication de « demandes sociales » sert à légitimer des politiques élaborées par le pouvoir dominant (Bourdieu Pierre, 1980 ; Champagne Patrick, 1990). Plus qu'un atelier d'écriture partagée, ces réunions ne serviraient-elles pas à créer, plutôt qu'à les capter, des demandes sociales, afin de justifier un scénario de gestion déjà pré-écrit ?

La direction d'acteur, entre improvisation et contrainte

Il existe une confusion entre les différents rôles assumés par les trois forestiers de l'ONF présents dans l'atelier puisque l'on ne sait jamais à quel titre ils se positionnent dans les discussions : en tant qu'acteur défendant les intérêts forestiers (revenus de la forêt), en tant que directeur (redevable de l'intérêt général et de l'intégrité forestière au nom de l'État) ou en tant que metteur en scène (choisi et rétribué par le comité de pilotage de la charte). De même, la situation est ambiguë parce que les participants sont à la fois co-scénaristes et acteurs.

La charte apparaît donc comme une pièce qui s'écrit en se jouant. L'écriture collective des scénarii est censée découler de l'improvisation, réglée par l'animateur. Pour mener à bien cette tâche, le chargé de mission tourisme à l'ONF, directeur artistique et metteur en scène de l'atelier, doit savoir s'imposer en douceur. À l'écoute, il doit savoir recueillir les propositions et les reformuler pour qu'elles soient comprises de tous. Il se met en scène au milieu des acteurs, usant d'humour pour désamorcer les rugosités (« échanges réparateurs » selon Goffman), sachant faire preuve aussi de fermeté pour recadrer et discipliner les participants. Ces dispositions nécessitent de l'expérience, du savoir-être et un goût

certain pour la comédie. Les professionnels des ressources humaines l'ont bien compris : ils font de plus en plus appel à des comédiens professionnels dans leurs formations à la conduite de réunion.

Sa tâche consiste à la fois à faire parler et à faire taire. Vaincre les inhibitions de certains « figurants » pour qu'ils assument un vrai rôle, freiner ceux dont l'habitude et le tempérament les amènent à transformer des dialogues en monologues. Il est plus qu'un simple animateur chargé de poser les enjeux d'un débat : il est aussi un modérateur des « egos ». Il doit à la fois créer un climat de confiance pour que tous les acteurs se sentent libres d'improviser, et en même temps fixer des limites pour éviter les débordements verbaux. Cette capacité à savoir gérer une réunion fait appel à plusieurs compétences. En premier lieu, elle demande une maîtrise des conventions sociales tacites et explicites. Ces dernières concourent selon Goffman au principe de « *sacralité des individus* », basé sur le « *respect de la face* » (cf. partie I/A/2). L'insulte n'est par exemple pas admise en réunion publique.

Par ailleurs, il est indispensable en réunion comme au théâtre de respecter une unité de temps, de lieu et d'action. Au théâtre, les trois coups et la levée du rideau sont là pour préparer les spectateurs et mettre en condition les acteurs. En réunion, la séance doit commencer et se terminer par un acte symbolique comme un rapide discours de bienvenue du maire au début et un mot de remerciement à la fin. Ces conventions permettent d'inscrire l'action dans une durée finie. Faute de fin « officiellement » prononcée, les réunions se sont terminées dans une certaine désorganisation, certains participants sortant prématurément de la salle au milieu de bavardages inconstructifs. Un tour de table est également très utile. Il constitue une « *présentation de soi* ». Il permet à chacun des présents d'évaluer l'équilibre des forces en présence. Le décor est également à soigner. La première séance a eu lieu dans une salle beaucoup trop petite, perturbant fortement la qualité d'écoute : « *La salle était mal foutue, on ne pouvait pas bien appréhender comment les gens recevaient l'information* » (un forestier de l'ONF). La disposition des participants autour de la table n'est pas anodine. L'animateur doit être vu et entendu de tous.

Les règles triviales précédemment décrites tombent sous le coup du « bon sens ». Elles constituent un gage d'efficacité. Sans excès de formalisme, un minimum de théâtralisation est nécessaire pour rendre féconde l'improvisation. Une certaine dose de solennité est également nécessaire pour recueillir la parole publique et pacifier de possibles affrontements. Le protocole, forme de théâtralisation des interactions sociales, a une vertu diplomatique rassurante. Il sert à masquer les inimitiés qui pourraient grever les débats. Une trop forte connivence ou familiarité entre les participants n'est pas non plus souhaitable. La discussion risque alors de tourner au « café du commerce ». Au Val Suzon, les professionnels du tourisme et les représentants d'associations sportives présents se connaissaient visiblement bien pour la plupart : ils se tutoyaient en s'appelant par leurs prénoms. Cette proximité relationnelle est à double tranchant : *« ça permet d'avancer plus vite que de se connaître, mais en même temps, ça paraît un peu verrouillé pour les gens de l'extérieur. »* (chargé de mission tourisme ONF).

Les principes exposés ci-dessus ont pour fonction d'institutionnaliser le processus de concertation, de donner du crédit à la parole des participants. Ils ne doivent pas être trop rigides, sous peine de brider les échanges et de les vider de toute substance polémique. Le conformisme est un danger à éviter. Les propositions de certains habitants d'organiser par exemple une chasse au trésor en forêt, de monter une « quattrerie » (une buvette ouverte les jours d'affluence) à l'entrée de la forêt ou d'installer des aires de barbecue sur le parking de Jouvence, n'ont pas toujours été prises au sérieux par des institutionnels qui les ont trouvées irréalistes. Ces derniers, dépositaires de l'intérêt général défendu par l'État ou les collectivités territoriales, sont parfois tentés par un « *réflexe bureaucratique* » et une « *stratégie d'évitement* » (Crozier Michel et Friedberg Erhart, 1977), destinés à faire avorter des propositions de mises en scène trop expérimentales, audacieuses ou décalées à leur goût. *« Les outils juridiques ne permettent pas de... »*, *« nous ne pouvons pas modifier le règlement... »*, *« le système de subvention ne prévoit pas de ... »*, *« ce n'est pas des compétences de notre collectivité de s'occuper de... »*. Réalisme ou rhétorique administrative, ces phrases récurrentes ont tendance à bloquer et à limiter les débats sur des points sans enjeux réels.

L'importance des coulisses

Les acteurs se rencontrent en coulisse, avant ou après les réunions. Elles jouent un rôle important : par opposition aux réunions où les acteurs sont engagés par la parole publique, les coulisses sont libérées des contraintes de la représentation sociale. Elles sont le « off », un espace de liberté où certains propos non autorisés sur scène peuvent s'exprimer. Ces coulisses sont constituées de toutes les interactions qui ont lieu en dehors des réunions publiques : échanges téléphoniques, rencontres bilatérales, discussions de couloirs...

Elles assurent en particulier une fonction de préparation des séances. Au sein de chaque organisation invitée à participer aux débats sur la charte, des discussions internes ont eu lieu pour désigner un représentant susceptible d'assister à ces réunions et de définir une position. Les représentants associatifs ont été par exemple mandatés par leur bureau. Les contributions des participants sont en général préparées et réfléchies à l'avance. Certains peuvent avoir répété leur rôle, comme le maire qui a préalablement rédigé quelques notes de son discours introductif de bienvenue. Ce pré-travail de composition n'a cependant pas été réalisé par tous les intervenants comme le montre ce témoignage :

« Ma chef m'a dit : tu y vas, tu t'assois et t'écoutes. Mais il aurait fallu que je prépare mes interventions. Je suis venu les mains dans les poches. » (chargé de mission, collectivité territoriale).

La mission du directeur artistique sera d'autant plus facilitée que les acteurs en coulisse auront étudié le cadre de la pièce, réfléchi à leur rôle et éventuellement préparé quelques répliques. Il doit donc communiquer à l'avance tous les éléments permettant à chacun de mener à bien ces tâches : documents de présentation de la forêt et de cadrage de la charte, dates des séances, liste de tous les acteurs conviés... Des coups de téléphone ou des rencontres informelles entre le directeur artistique et les acteurs permettent de désamorcer d'éventuels malentendus, de faire œuvre de pédagogie et d'expliquer les attendus de la charte. L'animateur peut ainsi « jauger » sa future équipe, essayer d'anticiper les possibles points de blocage et de désaccord.

Les coulisses ont également une fonction d'ajustement. Après la première réunion, le directeur artistique (le chargé de mission tourisme de l'ONF) et l'administrateur (le maire de Val Suzon) se sont longuement entretenus pour faire un bilan critique de cette séance. La salle n'était pas adaptée, les représentants des engins motorisés avaient été oubliés, les données sur l'état des équipements touristiques n'étaient pas assez précises.

« J'ai eu le secrétaire général de la communauté de communes et le maire de Val Suzon au téléphone depuis. Ils étaient un peu déçus. La salle était trop petite, personne ne s'entendait, chacun a donné son point de vue, chacun a défendu sa position. » (un représentant de l'ONF).

Ces échanges entre deux séances permettent d'évaluer l'efficacité de la précédente et de préparer la suivante, en corrigeant certains défauts. La charte est donc un processus évolutif. Chaque séance est censée reprendre les conclusions de la précédente pour faire avancer le scénario. Les acteurs mis à contribution doivent constamment retravailler leur jeu, s'adapter à l'histoire en mouvement, revoir certaines de leurs prétentions. Par exemple, la proposition de création d'une « quaterie » au parking de Jouvence a été abandonnée, faute de réelle adhésion. L'animateur essaie, quant à lui, de tirer profit des coulisses pour recueillir les impressions personnelles sur sa prestation, convaincre certains acteurs d'évoluer dans leurs rôles en acceptant certaines concessions. Les caractères « privé » et « officieux » des coulisses peuvent permettre d'assumer des oppositions masquées derrière un consensus « mou » lors des séances publiques.

Elles peuvent néanmoins parasiter le processus multilatéral de négociation. Lorsque le « off » s'immisce sur scène, il perturbe le jeu d'acteurs. Les discussions ont souvent été gênées par des apartés entre quelques participants. En petits comités, ils approuvaient, rejetaient ou commentaient les interventions des autres acteurs. Ces bavardages intempestifs nuisent à la qualité d'écoute et d'échange et donc à l'efficacité de ces séances. C'est à l'animateur de les interrompre en s'imposant comme le metteur en scène de l'atelier de création, en rappelant les règles du jeu et en instituant la théâtralité nécessaire.

Par ailleurs, les arrangements officieux entre un petit nombre d'acteurs en dehors des séances peuvent générer de la suspicion et de la méfiance. Elles donnent l'impression que tout est joué d'avance et que les participants ne sont là que pour faire de la figuration et entériner des décisions prises par ailleurs :

« J'ai l'impression que comme ils sont à l'initiative de la charte, ils en ont déjà beaucoup parlé entre eux et qu'on est là que pour cautionner la chose. C'est l'impression que ça me donne (...) Ils sont tellement persuadés d'avoir raison, j'ai l'impression que la charte n'est qu'une façade, un affichage et qu'on est là que pour la cautionner. La décision finale appartient de toute façon à la comcom [communauté de communes]. On met le doigt ici sur un problème où il pourrait éventuellement y avoir blocage. » (un représentant de collectivité territoriale).

Lorsque les coulisses prennent trop d'importance, elles risquent de se substituer à la concertation officielle. La diplomatie officieuse, censée favoriser l'officielle devient alors une diplomatie parallèle, confisquée par un petit nombre d'acteurs influents.

La charte forestière de Saint-Seine l'Abbaye, une pièce déjà pré-écrite en amont ?

Les trois séances auxquelles j'ai assisté ont révélé la diversité des attentes par rapport à la charte forestière de territoire. Certains sont venus avant tout pour assouvir un besoin de reconnaissance institutionnelle :

« On n'est pas souvent consulté et c'est une bonne initiative, la CFT. On ne représente que 10% des vététistes et c'est une façon d'être reconnu que de participer aux discussions. On fait remonter de l'info aux pratiquants et dans d'autres instances. Ça peut éventuellement déboucher sur des balisages spécifiques VTT avec la fédération ou l'IGN ou peut-être l'élaboration d'un cyclo-guide. » (un représentant des vététistes).

La charte était pour tous une nouveauté. Balançant entre scepticisme et curiosité, ils se trouvaient dans l'expectative avant d'assister à leur première réunion :

« Je ne connais pas le contenu de la charte. J'attends de voir ce qui se dit à la réunion. » (un représentant des randonneurs).

En revanche, les élus y ont placé beaucoup d'espoirs :

« Monsieur M. [sénateur-maire de Saint-Seine l'Abbaye] voudrait que Saint-Seine revive. C'est vrai que c'est mort. Il a beaucoup d'attentes et d'ambitions pour la charte. Est-ce que l'outil est adapté ? Mme L. [maire de Val Suzon] voudrait des subventions pour les Forges. Elle voudrait aussi créer une maison de la nature. Mais Saint-Seine la veut aussi.

C'est vrai que les Forges sont un haut-lieu historique, un point de départ de nombreuses randonnées.» (agent patrimonial ONF).

De la confrontation des intérêts personnels (par exemple un habitant qui souhaite recevoir une subvention pour un projet hôtelier), corporatistes (les cavaliers venus défendre leur pratique) ou politiques (des élus cherchant à redynamiser leur territoire) sont sortis de la première réunion un patchwork et un amalgame complexe de propositions, à partir desquelles il est apparu bien difficile d'écrire un scénario cohérent. Au cours de la deuxième séance, deux tendances ont émergé : d'un côté, les partisans d'un développement touristique basés sur plus d'aménagements (parking à agrandir, panneaux à installer, manifestations à prévoir) ; de l'autre, les défenseurs d'une forêt à préserver des foules, de la publicité et des nuisances urbaines. Ces deux options n'ont pas été réellement tranchées. Un consensus « mou » et un compromis *a minima* l'ont emporté. Les acteurs ne se sont mis d'accord que sur des petits projets, des actions mineures, comme le renforcement du balisage ou la diffusion du « code de la piste » dans les offices de tourisme. N'ayant pas les moyens de trancher, cette enceinte a repoussé les questions vives, proposant des études ou des inventaires complémentaires à réaliser dès que les enjeux devenaient trop complexes.

À la troisième et dernière séance, les « fiches actions », proposées et rédigées par l'ONF plus que par des acteurs qui n'avaient pas encore commencé à en discuter, sont ressorties pauvres et sans-ambition. Au nombre de six, elles portent sur des points très précis, comme l'organisation du micro-tourisme spéléologique (fiche 4), ou au contraire sur des sujets trop vastes et flous pour donner lieu à des propositions concrètes. La fiche 6 intitulée « *Diffuser l'offre touristique, informer et faciliter la cohabitation des usagers du milieu forestier* » en est un exemple. Elle propose de :

« Faire connaître les richesses du territoire et organiser la fréquentation par une information générale et des informations ciblées pour chaque activité ou pratique, encourager les comportements favorisant une cohabitation respectueuse entre usagers du territoire. »

Elle se résume à une déclaration d'intentions juxtaposées – « *faire connaître* », « *favoriser la cohabitation* », « *encourager les comportements vertueux* » - sans stratégie clairement affichée.

Doit-on aller vers un zonage et une exclusion des activités, ou, au contraire envisager une mixité ? Comment organiser alors la cohabitation ? Professions de foi plus que programmes d'action, ces fiches ont le défaut de ne choisir aucun scénario et de vouloir tous les intégrer à la fois. La pièce finale proposée n'en est donc pas véritablement une car elle manque de cohérence : elle est plutôt une série de saynètes, sans lieu et sans envergure. Le risque est de déboucher sur des documents insipides et inconsistants, qui, grâce à leur flou et à leurs incohérences, laissent finalement toute la marge de manœuvre nécessaire au gestionnaire pour appliquer ses propres orientations de gestion. Ceux qui ont placé beaucoup d'espoir dans cette démarche « participative » vont probablement être déçus.

« On s'est rencontré, c'est important mais je ne sais pas sur quoi cela va déboucher. J'espère que ça va aboutir. C'est toujours bien de discuter, de mettre des idées en commun. Mais il y a des grosses attentes et je crois que les élus ont été déçus pour cette première réunion. Ils n'ont pas bien compris la chose. » (agent patrimonial ONF).

L'analyse de la charte forestière de la communauté de communes du pays de Saint-Seine l'Abbaye pourrait être reproduite dans le cas de celle de Chartreuse. N'ayant pas pu participer aux réunions préparatoires, les acteurs interrogés à ce sujet m'ont fait part de leurs critiques, de leur intérêt et de leurs désillusions. Mon expérience de gestionnaire en Haute-Saône, où l'une des premières chartes forestières (celle de la communauté de communes des Combes), a été signée en 2003, m'autorise également à dégager des conclusions qui vont au-delà du seul exemple bourguignon détaillé dans ce chapitre.

3. Intérêts et limites de ces démarches expérimentales

Les chartes de territoire, rhétorique ou négociation environnementales ?

Présenté comme une démarche collective de recherche de scénarii de gestion, l'outil « charte forestière » se révèle en réalité plus un levier efficace permettant de décrocher des subventions. Il permet aussi au forestier metteur en scène de soumettre, de tester et de valider ses propositions de scénarii. Dans la majorité des

cas (60% en 2003), les collectivités territoriales, comme les communautés de communes, les parcs naturels régionaux ou les pays sont les maîtres d'ouvrage de ces chartes, c'est-à-dire les financeurs producteurs de ces pièces forestières. Les forestiers (ONF ou CRPF) en sont les principaux maîtres d'œuvre dans 45% des cas (source : Riethmüller Thomas, 2003, pp.12-13), autrement dit les metteurs en scène désignés. Cette situation nourrit inévitablement des craintes de partialité de la part des participants à l'égard de l'ONF. Comment les forestiers peuvent-ils cumuler les fonctions de metteur en scène, d'acteur et de directeur dans un même théâtre ? La charte risque alors de s'apparenter à une simple consultation en vue d'évaluer l'acceptabilité sociale d'orientations de gestion, plutôt qu'à une véritable concertation, une négociation et un travail de coécriture (cf. figure 16). Ne faudrait-il pas avoir recours à des metteurs en scène extérieurs, reconnus des acteurs afin d'éviter la superposition et la collusion de ces fonctions ?

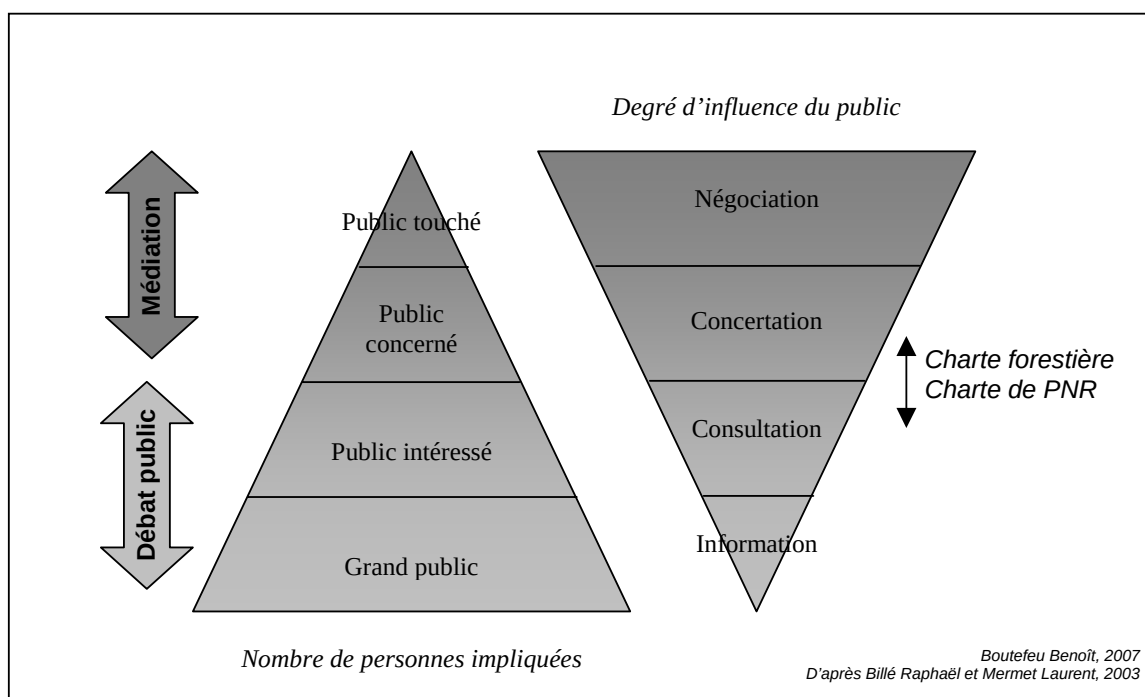


Figure 16 : les différents modes de participation du public à une concertation environnementale

La plupart du temps, les désaccords sont gommés, les points de discordes évacués ou refoulés en coulisse, et le consensus se fait *a minima*. Au mieux, l'élaboration d'une charte permet de nouer un dialogue qui se construira au fil du temps entre les acteurs d'un territoire. Au pire, elle n'est qu'un simulacre de concertation, destiné à autolégitimer le maître d'œuvre ou d'ouvrage. Le représentant des

communes forestières interviewé en Bourgogne qui a soutenu la démarche sur le plan national est conscient des ambiguïtés et des fragilités de cet outil :

« La charte n'est pas une loi, c'est un outil qui ne peut fonctionner que si les gens veulent se regrouper et si tous sont d'accord. S'ils ne sont pas d'accord, alors ça ne servira à rien du tout. En forêt, on est trop cloisonné, on a besoin de se regrouper (...) Il faut qu'on arrive à se réunir, pour regrouper les coupes par exemple. Il faut aussi demander leur avis aux gens. Le problème, c'est qu'il y a un peu trop de démagogie maintenant, on demande l'avis de tout le monde. Les Dijonnais ne laissent pas un rond en forêt. La CFT va faire quoi avec eux ? Il faut qu'elle débouche, il faut que les élus descendent voir le maire de Dijon et le président du conseil général pour demander des subventions. » (élu, représentant des COFOR de Côte d'Or).

Le risque de trompe-l'œil et d'imitation d'une concertation est réel et n'est pas sans rappeler les incohérences évoquées précédemment à propos du parc naturel régional de Chartreuse. Les deux démarches procèdent de la même ambition : parvenir à mettre sur pied un « projet de territoire » concerté. Cette volonté repose sur un principe de contractualisation entre partenaires locaux, via la rédaction, puis la signature d'une charte. Ce terme même de « charte » est ambigu. Dérivé du bas-latin *charta*, « écrits, actes authentiques; pièces d'archives », il désignait au Moyen Âge « l'acte authentique consignait des droits, des privilèges, généralement accordés par un suzerain. » (dictionnaire TLF). La charte était donc à l'origine une démarche d'authentification quasi-notariale d'un document s'imposant à plusieurs parties.

Cette connotation juridique demeure aujourd'hui dans le cas des chartes forestières ou de parcs naturels régionaux. Elles correspondent plus à de très lourds processus institutionnels, certifiés et authentifiés par l'État plutôt qu'à des formes de gestion participative initiées localement. Cette démarche est symptomatique selon André Micoud et Michel Peroni de la « patrimonialisation » de la nature (Micoud André et Peroni Michel, 2000). Parce qu'elle est aujourd'hui considérée comme un héritage transmissible, la nature serait, selon ces auteurs, devenue un objet de transactions symboliques et juridiques d'une génération à l'autre. L'État en assurerait l'authentification à travers des actes de portée juridique, comme des chartes forestières de territoire ou des chartes de parcs régionaux.

Prisonnières d'une suprême contradiction à vouloir imposer par le haut de la concertation locale, ces démarches risquent de n'être que pure rhétorique en cherchant à concilier des problématiques et des intérêts irréductiblement contradictoires. Ces paradoxes sont prégnants dans les textes officiels qui accompagnent la mise en place des chartes forestières de territoire. La circulaire de février 2001 qui en précise le cadre, qualifie par exemple de « *donneurs d'ordre* » les financeurs possibles des CFT. Cette qualification fait plutôt « *désordre* » pour une démarche qui se veut participative. On peut aussi se demander si dans certains cas, ces chartes ne relèvent pas de faux-semblants et d'une forme d'illusion toute théâtrale. Paradoxalement, si ceux qui les mettent en œuvre sont conscients et souffrent de ces ambiguïtés, la démarche de contractualisation recueille un succès considérable. La multiplication des parcs naturels régionaux (44 en France en 2006) et des chartes forestières de territoire (63 en 2005) en témoigne. Envies, copiées et vantées, ces approches sont pourtant loin d'être une panacée ou un modèle de gestion intégrée. Les responsables interrogés à ce sujet avouent rapidement leur impuissance et leur désillusion, coincés entre plusieurs positions inconciliables.

La concertation environnementale ou des questions philosophiques et politiques trop souvent éludées

Les deux exemples traités précédemment posent la question de la négociation entre forestiers et acteurs du territoire. Comme l'illustrent les cas de la CFT du pays de Saint Seine l'Abbaye et du parc naturel régional de Chartreuse, elle ne va pas de soi. Pour des raisons historiques rappelées dans la partie II/A/2, les forestiers n'y sont ni habitués ni préparés. Volontaires ou contraints de s'y mettre aujourd'hui, ils se heurtent à des obstacles qui dépassent largement le cadre de la gestion forestière. La littérature est abondante dans les domaines de la négociation et de la concertation environnementale, qu'il s'agisse de la gestion de l'eau (Léa Sébastien, 2005), de milieux naturels particuliers comme les littoraux (Billé Raphaël, 2004), de la forêt (Brédif Hervé et Ollagnon Henri, 1997 ; Brédif Hervé et Boudinot Pierre, 2001 ; Hellström Eeva et Ryttilä Tiina, 1998), des espaces agricoles (Le Caro Yvon, 2002 ; Michel Charlotte, 2003) ou plus généralement de la protection de la nature (Barthod Christian, 2004 ; Mermet Laurent, 1992).

À chaque fois, se pose la question générale et philosophique de notre rapport à la nature. Selon les acteurs, elle sera considérée soit comme une construction sociale et culturelle (Descola Philippe, 2005), c'est-à-dire un « *objet hybride* » entre nature et culture (Latour Bruno, 1991), soit comme une entité vivante et un « *sujet de droit* » (Serres Michel, 1992). « *Du bon usage de la nature* » (Larrère Catherine et Raphaël, 1997) à la création de « *forums hybrides* » instaurant une « *démocratie technique* » (Callon Michel et al, 2001), les problèmes environnementaux effacent et brouillent les traditionnelles frontières entre le naturel, le social et le culturel. La négociation dans ce domaine ne se résume pas à de simples interactions, plus ou moins conflictuelles, entre des individus appartenant à des organisations sociales. Elle met en relation un triptyque articulé autour du « *vivant* » des « *hommes* » et du « *territoire* » (Brédif Hervé, 2004).

Confrontés quotidiennement à ces questions philosophiques en plus d'autres d'ordre pratique, les gestionnaires ont développé leurs propres réflexions (ATEN, 2002 ; Espaces Naturels, 2006). Comment organiser la concertation ? Qui inviter autour de la table ? Pour parler de quoi ? La concertation est-elle indispensable ? Derrières ces interrogations théoriques et pratiques se profile aussi une dimension politique, celle de la répartition des pouvoirs décisionnaires. Trois modèles coexistent dans le domaine de la gestion de l'environnement : le modèle technocratique dans lequel le pouvoir est confié à des ingénieurs qui définissent eux-mêmes leurs orientations, le modèle de démocratie représentative dans lequel les élus prennent seuls les décisions sur le territoire qu'ils administrent, et le modèle participatif dans lequel les citoyens peuvent s'impliquer, infléchir et proposer des scénarii de gestion.

Historiquement d'inspiration technocratique (Badré Michel et Décamps Henri, 2005), la foresterie essaie aujourd'hui de se tourner vers des « *approches participatives de la gestion forestière* », pour reprendre le titre d'un colloque organisé en 2004 par le GIP ECOFOR (Décamps Henri, 2005). Les chartes forestières de territoire en sont une illustration. Rhétorique destinée à décrocher des subventions ou révolution culturelle dans le domaine forestier, il est encore cependant trop tôt pour dresser un bilan complet de ces démarches expérimentales.

La tentation technocratique des forestiers : frein à l'improvisation et à la créativité des acteurs ?

L'outil charte va-t-il par ailleurs se substituer à l'aménagement forestier, démarche présentée pourtant dans le rapport 2005 de développement durable de l'ONF comme « *un outil-clé de gouvernance de la forêt* » (ONF, 2006a, p.17) ? Ce terme de « *gouvernance* », associé à ceux de « *gestion durable* », de « *responsabilité sociale* » ou encore d'« *instances de concertation* » (ONF, 2006a) participe d'une nouvelle rhétorique forestière. Par exemple, le terme « *durable* » n'apparaît pas moins de 118 fois, soit plus d'une mention par page dans « *le rapport de développement durable 2005* » (ONF, 2006a). Pourtant, les forestiers n'ont pas radicalement changé leurs pratiques depuis l'introduction de ce concept. La « *gestion durable* » des forêts est très souvent présentée en interne comme une simple déclinaison contemporaine de la formule de Colbert qui préconisait en 1669 une gestion de la forêt « *en bon père de famille* » (cf. partie II/A/1). En quelque sorte, les forestiers jugent que depuis cet illustre ministre de Louis XIV, leurs pratiques ont toujours été « *durables* » sans le savoir. Mais, pour être reconnu et affirmer sa légitimité au plan international, l'ONF doit désormais le prouver.

La démonstration repose sur la construction d'indicateurs et de critères, conçus comme des « *outils mondiaux de qualité et d'appréciation de la gestion* » (Badré Michel et Décamps Henri, 2005, p. 4), censés objectiver, évaluer et rendre plus lisible la gestion pratiquée. C'est toute la philosophie de l'écocertification, démarche qui vise à authentifier le caractère « *durable* » des pratiques forestières (Buttoud Gérard, 2004). Cette approche n'est pas sans poser problème : comment conformer la gestion forestière à des critères globaux de bonne gestion tout en respectant les spécificités locales des territoires et des hommes qui y vivent ?

Hervé Brédif et Paul Arnould rappellent qu'« *évaluer n'est pas gérer* » (Brédif Hervé et Arnould Paul, 2004). La définition d'indicateurs universels entraîne trop souvent un brouillage de l'information, en la découpant, la dénaturant, la réduisant à des données incompressibles et déconnectées les unes des autres. Au lieu d'éclairer le profane, les indicateurs risquent de le détourner, de le déposséder du

débat public. Jean Baneth, ancien directeur du département d'économie à la Banque Mondiale - pourtant l'une des principales instigatrices et pourvoyeuses d'indicateurs mondiaux - en a fait une critique radicale :

« un indicateur universel n'a strictement aucun sens [...] Même les indicateurs partiels élaborés à partir de la valeur pondérée de diverses statistiques n'ont pas pour effet d'améliorer la compréhension de réalités complexes, mais plutôt de les occulter et même de les déguiser. » (Jean Baneth, cité par Brédif Hervé et Arnould Paul, 2004, p. 490).

Pour contourner ces critiques, les forestiers ont adopté un système de certification plus souple, se voulant proche du terrain et basé sur la reconnaissance des spécificités régionales. Baptisé PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières), ce label n'est pourtant pas toujours reconnu des ONG environnementalistes internationales qui le jugent pas assez contraignant et peu lisible (Buttoud Gérard, 2004).

Promulgué par nécessité « expert ès indicateurs », le forestier en produit à foison dans tous les domaines de la gestion sylvicole. Les chartes forestières de territoire ne seraient-elles finalement que des machines à produire de nouveaux indicateurs appelés tantôt de « *réalisation* », « *de résultat* » ou encore « *d'évolution du territoire* » (cf. Travers Sophie, 2004 et son étude sur la CFT des Bauges) ? À l'image de l'audimat qui mesure les audiences des émissions radiophoniques et télévisuelles, on peut craindre que ces batteries d'indicateurs n'entraînent un formatage et un calibrage de pièces forestières, de plus en plus verrouillées, sans aucune originalité et prise de risques. Par ailleurs, la méthode qui se prétend neutre, rationnelle et objective n'est pas exempte d'idéologie. Les indicateurs mis en place par l'ONF pour mesurer l'« *efficacité économique* », la « *performance environnementale* » ou encore le « *management par objectifs* » (ONF, 2006a) reflètent la vision d'une foresterie en quête d'excellence. Ils participent aussi de ce que le sociologue Alain Erhemberg appelle le « *culte de la performance* » (Erhemberg Alain, 1991).

Les forestiers, autrefois conservateurs des Eaux et Forêts, devenus des ingénieurs dans les années 60, sont aujourd'hui des « *managers* », c'est-à-dire des « *personne[s] exerçant des fonctions de direction dans une entreprise* » (dictionnaire TLF). La démarche de production d'indicateurs « top down », c'est-

à-dire initiée du haut vers le bas, ne conforterait-elle pas un modèle technocratique de gestion forestière comme le suggère le sociologue Benoît Bernard (Bernard Benoît, 2006) ? En produisant une rhétorique difficile d'accès et des indicateurs complexes, le corps forestier risque de brider les aspirations à une gestion plus participative, pourtant largement souhaitée (Décamps Henri, 2005). La foresterie technique et scientifique devient en effet inaccessible pour le non-initié. Cette dérive n'est cependant pas spécifique aux forestiers. Dans les parcs nationaux, la « *scientifisation* » des débats sur la protection de la nature aboutit à la même logique d'exclusion des citoyens des choix politiques (Laslaz Lionel, 2005).

L'expérience de la charte forestière du pays de Saint-Seine, que nous avons vécue de l'intérieur, nous amène donc à nous pencher plus en détail sur l'identité et la culture de cette profession atypique de forestier.

Résumé de la partie II/B/ Des acteurs qui veulent aujourd'hui être associés à la mise en scène

L'exemple cartusien est particulièrement révélateur des difficultés à faire cohabiter sur un même territoire deux metteurs en scène (ici l'ONF et le parc régional), avec chacun leurs scénarii de gestion et leur propre « culture ». Il montre également que de nouveaux acteurs, telles les associations ou les collectivités territoriales entendent aujourd'hui jouer plus qu'un rôle de figurant.

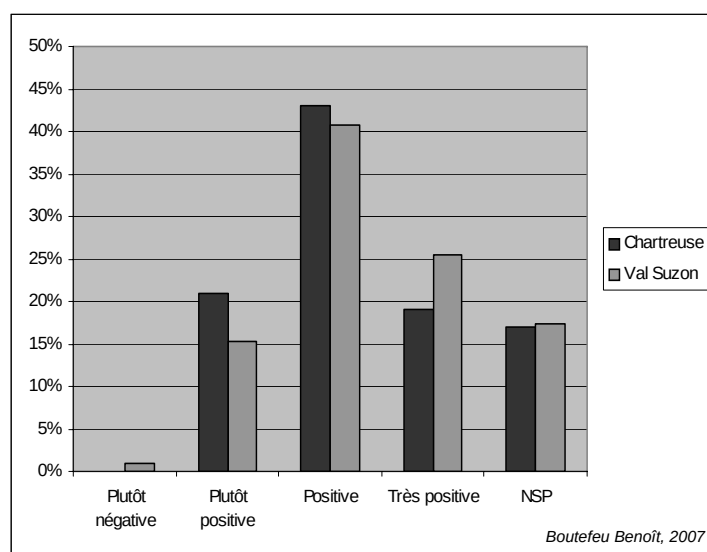
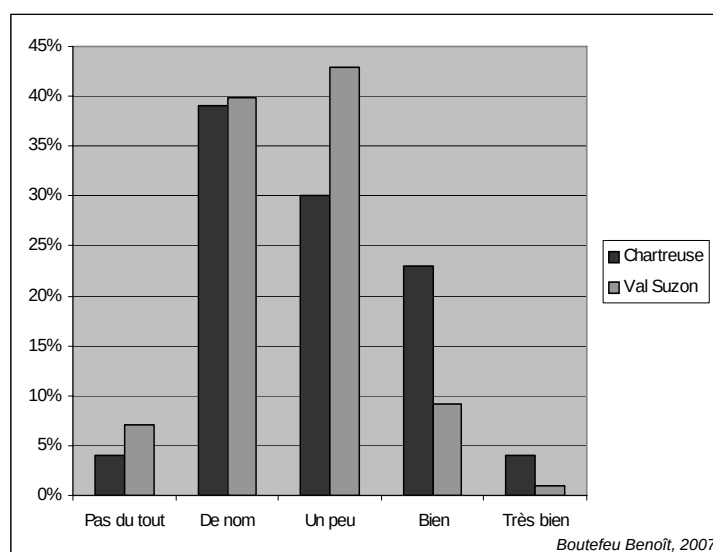
Les chartes forestières de territoire, conçues théoriquement pour permettre l'écriture à plusieurs mains de mises en scène négociées, sont censées renforcer le rôle de chacun des acteurs forestiers. L'exemple val-suzonnais montre cependant les limites du procédé. Les participants ne se sentent pas co-auteurs à part entière et ont l'impression que le scénario a été écrit en amont.

Des critiques constructives doivent être formulées à l'encontre de ce genre d'approche expérimentale. Le forestier doit accepter de « jouer le jeu » de la concertation, en ne considérant pas cette démarche comme une forme déguisée de consultation, destinée en réalité à réaffirmer sa légitimité.

C. L'identité des « forestiers-metteurs en scène » en recomposition

1. Les forestiers à la recherche d'une reconnaissance auprès du public

Forestier : une profession mal connue et idéalisée

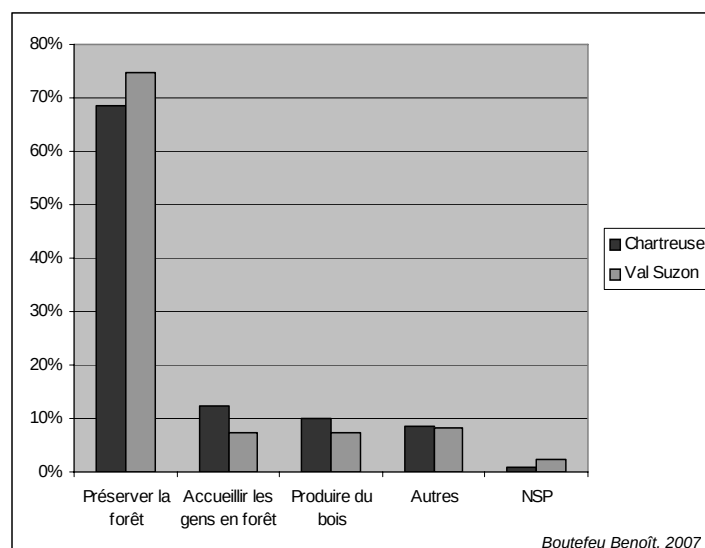


Graphiques 21a et b : connaissances et opinions des visiteurs à propos de l'Office National des Forêts

(sondage par questionnaires, N=100 pour chacun des sites)

Ni les chartes forestières, ni les réunions de concertation comme les « rencontres de la forêt communale » initiées en 2004 ne permettent aux usagers et aux forestiers de se rencontrer et de dialoguer. Est-ce d'ailleurs une nécessité ? Bien qu'ils soient profondément attachés à la forêt, les Français semblent très peu s'intéresser à sa gestion et aux hommes qui la mettent en place. Ce constat se retrouve sur les deux terrains d'étude de la Chartreuse et du Val Suzon. Dans leur immense majorité, les personnes interrogées ne connaissent l'ONF que « *de nom* » ou « *un peu* » (cf. graphique 21a). Les entretiens semi-directifs menés auprès d'une soixantaine de visiteurs montrent que beaucoup confondent les personnels de l'ONF avec les « *gardes des Eaux et Forêts* », les « *gardes champêtres* » ou encore les « *agents des parcs ou réserves naturelles* ».

Méconnue, la profession forestière n'en demeure pas moins appréciée (cf. graphique 21b). L'image positive de la forêt dans la société explique sans doute cette opinion *a priori* favorable aux forestiers. Ils disposent d'un capital de sympathie que beaucoup d'autres professions pourraient envier. Les 200 personnes interrogées en centres-villes de Dijon et de Grenoble sur ce sujet ont répondu de manière similaire à celles rencontrées en forêt.



Graphique 22 : « À quoi servent les forestiers selon vous? »

(sondage par questionnaires, N=100 pour chacun des sites)

Le forestier est habituellement considéré comme le « *gardien* » de la forêt. Sa mission principale consisterait selon les visiteurs à « *préserver la forêt* ». La production de bois n'est citée que par 10 % des sondés (cf. graphique 22). Les entretiens semi-directifs permettent d'affiner l'image et les clichés associés au métier de forestier (cf. encart 15). Comme le laissait présager l'enquête quantitative, la profession est méconnue. Le forestier est un homme discret que l'on croise rarement en forêt. Il apparaît pourtant comme exerçant un métier utile et socialement valorisant. Bien que l'on ne sache pas précisément en quoi consistent ses missions quotidiennes, les valeurs associées à la profession sont positives. Le forestier est tantôt considéré comme le « *pompier* », le « *protecteur* », le « *gendarme* » ou le « *pédagogue* » au service, ou plutôt, au chevet d'une forêt que l'on croit menacée. Les missions répressives, souvent citées, sont toujours perçues comme bien-fondées. Elles apparaissent d'utilité publique à des fins de préserver la forêt de l'inconscience des hommes.

L'image du forestier : une profession méconnue mais appréciée

Les forestiers, des discrets méconnus

« Les forestiers, on ne les voit jamais quand on se promène. C'est peut être parce qu'ils se fondent dans la nature ! » (homme, 45 ans, profession libérale, Chartreuse)

« Je connais l'ONF de nom mais je ne sais rien sur le statut de l'ONF, ni comment les forestiers gagnent leur vie... Cela consiste à entretenir les arbres ? Je suppose qu'ils enlèvent aussi les arbres qui fatiguent et qu'ils s'occupent du renouvellement des essences. » (femme, 65 ans, retraitée, Chartreuse)

« On ne les voit pas, ça à l'air bien. Mon opinion est plutôt bonne. » (femme, 33 ans, artiste, Val Suzon)

« On n'a jamais eu de problèmes avec les forestiers. On est content de les voir, mais je regrette qu'il n'y ait pas plus de gardes un peu partout. » (homme, 90 ans, retraité, Val Suzon)

Un métier de bourrus et de solitaires

« J'en ai connu des forestiers. Ils étaient un peu sauvages, ils vivaient tout le temps dans la forêt, mais moi, j'aimais bien leur contact. » (homme, retraité, 75 ans, Val Suzon)

« C'est tous des cas ! Des originaux, beaucoup de renfermés, il y a pas mal de cas ! Il y en a beaucoup qui aiment bien s'isoler et qui ne sont pas très ouverts. Ils ne vivent pas comme tout le monde. En plus, ce sont parfois d'anciens militaires. Je ne les verrais pas faire autre chose que forestier. » (femme, 40 ans, agent de collectivité et également épouse de forestier, Chartreuse)

Le « forestier gendarme » qui garde et surveille la forêt

« Pour moi, le forestier c'est un peu le gendarme de la forêt. Dans ma région, on les appelait d'ailleurs les gardes forestiers. » (femme, 52 ans, comptable, Chartreuse)

« Pour moi, ça consiste à surveiller la forêt, à étudier les arbres et à faire respecter la législation sur la nature et les nuisances. Il est un peu gendarme pour faire respecter la loi. Il doit aussi surveiller les arbres, les plantations. C'est un métier multi facette. » (homme, 72 ans, retraité, Chartreuse)

« Pour moi, leur travail consiste à préserver la forêt, réguler, entretenir, maintenir la forêt, voir comment elle évolue. C'est un peu le gardien de la forêt. » (femme, 35 ans, accompagnatrice moyenne montagne, Chartreuse)

« Les forestiers, ils surveillent la forêt, ça se comprend. Ils regardent si les gens ne font pas les couillons. » (femme, 60 ans, retraitée, Val Suzon)

« Le garde forestier c'est un vrai gendarme, il a le droit de sanctionner. Il peut mettre par exemple des amendes pour les barbecues et c'est cher, c'est 70 Euros ! Ah, ils sont un peu comme la police. Mais j'ai une bonne opinion des forestiers : ils sont sympas avec tout le monde, ils sont courtois et polis. » (femme, 74 ans, retraitée, Val Suzon)

Le « forestier pédagogue » qui prévient, éduque pour protéger la forêt

« Pour moi, ils n'ont plus ce rôle de gendarme, mais plutôt celui d'anticipation du développement durable. Je trouve que c'est vachement important qu'ils expliquent aux enfants par exemple comment ça marche » (femme, 45 ans, femmes au foyer, Chartreuse)

« Pour moi, le forestier c'est surtout pas un gendarme. Si je devais comparer ce métier avec un autre, je choiserais pompier. Vous, vous êtes les pompiers au niveau de la nature et puis il y a les pompiers au niveau humain. Il y a pas ce côté gendarme, pas l'esprit disciplinaire, vous êtes là pour protéger la forêt. » (homme, fonctionnaire, 40 ans, Val Suzon)

« C'est un service public pour sauvegarder et entretenir les forêts. Ils doivent notamment sauvegarder la faune et la flore. » (homme, 45 ans, médecin, Val Suzon)

« Les forestiers sont là pour sensibiliser les gens sur le respect de la nature. A nos yeux, ce sont des protecteurs de la forêt, mais surtout pas des gendarmes. C'est bien qu'on s'occupe de la forêt, il faut que les forestiers aient de bonnes connaissances pour la gérer. » (homme, 23 ans, employé de montage, Val Suzon)

Une mission économique rarement évoquée

« Le forestier est avant tout le technicien de la forêt. Il a un rôle assez commercial, le but c'est aussi d'en tirer profit. C'est une ressource à mettre en valeur, pourvu que l'on s'en serve intelligemment. » (homme, 53 ans, instituteur, Chartreuse)

« Mon opinion sur les forestiers est plutôt bonne mais je n'aime pas ceux qui coupent et qui ne replantent pas, les personnes qui ne pensent qu'au profit. » (homme, PDG, 55 ans, Val Suzon)

Une profession idéalisée et très enviée

« Pour moi le forestier est assez libre, il n'a pas d'horaire. » (femme, 51 ans, enseignante, Chartreuse)

« Ce sont des gens bien, ils sont sympas et puis ils sont cools. » (homme, 26 ans, étudiant, Chartreuse)

« Je trouve que forestier c'est un beau métier. Ils ont la chance d'être dehors, dans la nature. » (femme, 73 ans, retraitée, Chartreuse)

« Il y a quelque chose d'artisanal à être proche de la nature et à fabriquer ou plutôt à exploiter un matériau comme le bois. J'ai une bonne opinion des forestiers même si on ne les voit pas souvent. » (homme, 33 ans musicien, Chartreuse)

« Pour moi ce sont des amoureux de la nature. Des sportifs aussi, investis d'une mission par rapport aux humains. Ils doivent préserver le bien commun. » (femme, 53 ans, institutrice, Chartreuse)

« Pour moi, le forestier est souvent en balade. Il sort pas mal, ça peut être technique aussi, mais au grand air. Il ne reste pas assis derrière un bureau ! » (homme, 28 ans, chômeur, Chartreuse)

Encart 15 : citations de visiteurs à propos de leur opinion sur les forestiers

Entretiens semi-directifs, N=28 pour la Chartreuse et N=21 pour le Val Suzon

Sa fonction économique n'a été évoquée spontanément que deux fois au cours des entretiens. Celle de protection est très largement dominante et rend les forestiers plutôt sympathiques. La profession est très enviée probablement parce qu'elle répond aux aspirations écologiques de la société. Elle l'est aussi pour les conditions de vie supposées idylliques de ce métier. Si les « *gardes forestiers* » apparaissent parfois « *bourrus* », « *solitaires* », « *marginiaux* », ils n'en sont pas moins sympathiques. C'est une profession atypique que l'on respecte et dont l'image s'inspire d'un imaginaire sylvestre romantique (cf. partie I/C/4).

La plupart des personnes interviewées ont rencontré très rarement des forestiers. Elles les reconnaissent à leur tenue et à leurs « *voitures vertes* ». Citadins, coupés de leurs racines paysannes, les visiteurs n'ont souvent qu'une idée très floue des pratiques agricoles et *a fortiori* forestières. Leur vision du milieu rural provient souvent de l'enfance, de leurs parents, voire de leurs grands-parents. Ceci expliquerait sans doute pourquoi l'ONF reste assimilé aux « Eaux et Forêts », administration bien connue au début du XX^{ème} siècle mais disparue depuis 1964. Les valeurs semblent avoir pris le pas sur les pratiques vivrières traditionnelles comme l'affouage. La forêt n'est plus considérée comme une ressource. Par prolongement, le forestier est rarement comparé à un producteur, un paysan ou un agriculteur de la sylve, mais plutôt considéré comme un défenseur de la nature.

Par ailleurs, beaucoup de personnes interrogées évoquent spontanément la tempête de 99, largement médiatisée. À l'instar de leurs collègues de l'EDF, les agents de l'ONF ont bénéficié alors d'une grande attention médiatique qui a suscité de l'empathie dans l'opinion (CMC, 2000). L'analyse de reportages de TF1 et d'articles parus dans « Le Monde » (cf. partie I/A/3 pour la méthodologie) montre que les forestiers de l'ONF sont bien identifiés. Ils constituent plus de la moitié des professionnels interviewés sur la forêt en 2004 (sur 38 au total) dans « Le Monde » et 60% dans les journaux télévisés de TF1 (sur 17 au total). L'ONF semble disposer d'une bonne lisibilité auprès des journalistes : souvent le sigle n'est même pas explicité, ce qui laisse entendre qu'il est connu de tous. En revanche, les propriétaires privés ont très peu voix au chapitre, comme si le forestier-type était d'abord un agent de l'ONF. Le logo, systématiquement apposé sur les panneaux d'entrée en forêts communales ou domaniales, fait partie de la

signalétique routière courante. ONF rime par ailleurs avec EDF, GDF, SNCF ou BNF des institutions bien connues même si leur « F » signifie « France » et non « Forêt ». De même que le gendarme est vêtu de bleu et que le pompier est habillé en rouge, on reconnaît facilement le forestier à son uniforme vert feuillage (Arnould Paul, 1994).

Les médias participent de ces nouvelles représentations. Sur TF1, tous les forestiers de l'Office interviewés sont filmés *in situ*, au cœur des bois. La majorité d'entre eux sont des techniciens de terrain ou des spécialistes d'un domaine particulier comme la santé des forêts. Aucun responsable hiérarchique n'est interviewé : cela traduit-il une stratégie interne de communication de l'Office de demander aux journalistes de ne s'adresser qu'à des forestiers de terrain ? Le chargé de communication de l'ONF de l'Isère semble valider cette hypothèse. « *Les forestiers ne sont jamais aussi bons que lorsqu'ils sont filmés dans leurs forêts* » affirme-t-il. Interrogés par TF1 ou « Le Monde », ils assurent parfois une fonction d'expert : ils sont sollicités en tant que spécialistes de la faune, des attaques parasitaires ou encore des risques de sécheresse.

D'autres endossent également un rôle d'« initiateur ». Au contraire de l'expert qui tient un discours rationnel, ce dernier favorise une connaissance sensible et émotionnelle de la forêt basée sur son expérience. En général, il emmène le journaliste dans les sous-bois pour lui faire découvrir les secrets et les mystères de « sa » forêt (cf. partie I/C/2). Les discours médiatiques véhiculent donc à la fois l'image d'une profession de « techniciens » au service de la protection des forêts et celle d'un métier atypique à forte charge symbolique. Il existe un lien entre la vision de l'ONF présentée dans les médias et celle révélée par les enquêtes de terrain : les visiteurs comme les téléspectateurs n'ont pas conscience des pièces qui se jouent en forêt, ni de la présence d'acteurs et de l'existence même d'un metteur en scène. Le décor est survalorisé par rapport au reste. Le metteur en scène est souvent réduit à n'être qu'un accessoiriste au service d'un décorum plutôt qu'un créateur et un responsable d'acteurs à faire jouer ensemble. Les enjeux économiques, politiques ou environnementaux liés à la forêt sont souvent évacués. Au lieu de jouer un rôle de critique censé aiguïser le regard porté sur la

mise en scène forestière, les médias ont plutôt tendance à conforter le spectateur dans ses « idées reçues » (Bourdieu Pierre, 1996, cf. partie I/A/2).

Le capital de sympathie et les valeurs positives associées à la profession forestière ne sont pas nécessairement un atout pour l'ONF. Il existe un décalage entre la vision idéalisée et les réalités quotidiennes vécues par les personnels de l'ONF. L'établissement peut se retrouver prisonnier d'une image stéréotypée ne correspondant pas à la réalité. Elle est alors lourde à assumer car elle ne tolère pas les difficultés financières ou matérielles auxquelles les forestiers sont pourtant confrontés. Un promeneur interrogé s'est par exemple insurgé contre les réductions de personnels imposées par la réforme de l'Office :

« J'ai entendu les problèmes de l'ONF et les grèves des forestiers. Je trouve ça dégueulasse de licencier des forestiers ! Quand j'ai vu ça à France 3, je me suis dit qu'est ce que c'est que ce bordel ! Je ne comprends pas pourquoi ils veulent supprimer des postes de forestiers. » (homme, retraité, 60 ans, Val Suzon).

L'empathie du public pour les forestiers est également à tempérer. Compte-tenu de la méconnaissance généralisée à l'égard de la forêt et de ses gestionnaires, elle traduit plus une opinion immédiate, versatile et fragile que des convictions profondes. La protection de la nature et de la forêt sont des sujets qui font consensus. Cette unanimité reflète des opinions « superficielles » et non pas « profondes », pour reprendre une distinction opérée par la sociologue Michelle Dobré (Dobré Michelle, 1995). Des incohérences et des contradictions peuvent être observées : malgré la vision positive de l'ONF, la dernière enquête nationale montre que les Français font paradoxalement plus confiance aux écologistes qu'aux forestiers pour gérer la forêt (Dobré Michelle et al., 2005).

Une popularité qui crée des attentes et des obligations

Les forestiers ne sont pas toujours conscients de la vision positive renvoyée par l'ONF. La crise identitaire qui agite l'établissement depuis sa réforme de 2002 en déprécie l'image comme en témoignent les deux citations suivantes :

- *« La vision qu'a le public de l'ONF, c'est des fonctionnaires qui sont dans la forêt et qui ne foutent rien. Les gens ne savent pas que, malgré que ce soit l'État, il faut qu'on soit rentable, ils n'en ont pas conscience. C'est par ignorance, les*

gens sont habitués aux Eaux et Forêts, disponibles et prêts à faire des sorties gratuites. Le fait de s'appeler ONF, d'avoir un uniforme, ça fait service public immuable. » (ingénieur, ONF Isère)

- *« l'image des forestiers n'est pas géniale. Quand je vais dans les Alpes, les collègues me disent que les gardes des parcs nationaux tiennent plus le choc dans leurs uniformes. Nous, on accumule les maladresses. » (chargé de mission tourisme, ONF Bourgogne)*

Dans le modèle technocratique du XIX^{ème} siècle (cf. partie II/A/2), les forestiers ne se souciaient guère des aspirations de leurs contemporains pour la forêt, ni de l'image qu'ils renvoyaient. Persuadés d'œuvrer pour l'intérêt général, ils se sont retrouvés souvent en opposition, voire en conflit avec les populations rurales. Autoproclamés « scénographes en chef » des espaces boisés, leur pouvoir et leurs prérogatives se sont vus contester aussi par le mouvement de protection de la nature, qui a émergé à Fontainebleau dès 1830 (cf. partie II/A/2). L'avènement d'une société de loisirs et du temps libre a généré une poussée de « *fièvre de la chlorophylle* » (Garin Christine, 2004). Ce phénomène s'est traduit par une fréquentation de plus en plus massive des forêts (cf. partie I/C). Venus principalement pour admirer un décor supposé naturel, les visiteurs-spectateurs sont en attente de mises en scène pleines d'émotions et de plaisirs. Ajoutons à cette description l'arrivée sur la scène forestière de nouveaux acteurs, et l'on comprendra aisément que le forestier n'est plus seul en forêt. Ce n'est pas « qu'il soit sorti du bois » mais plutôt que d'autres « y sont entrés ».

Gestionnaire d'un « domaine privé de l'État », cette subtilité juridique ne remet pas en cause le principe selon lequel l'ONF administre un bien commun de la société. L'article 1 du Code Forestier précise ainsi que :

« les forêts publiques satisfont de manière spécifique à des besoins d'intérêt général, soit par l'accomplissement d'obligations particulières dans le cadre du régime forestier, soit par une promotion des activités telles que l'accueil du public, la conservation des milieux, la prise en compte de la biodiversité et la recherche scientifique » (Code Forestier, article 1).

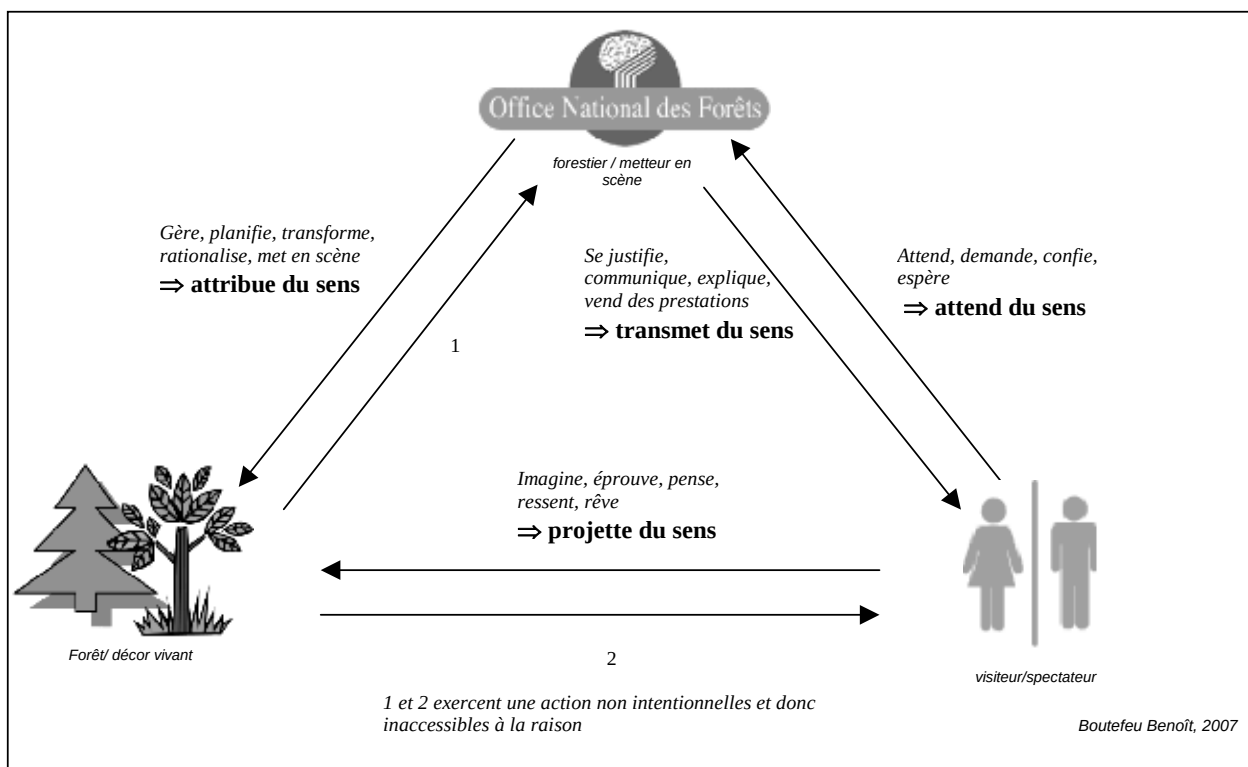


Figure 17 : la question du sens au cœur des relations gestionnaires/forêts/société

L'ONF est redevable de la gestion qu'il pratique envers la société et plus précisément du pouvoir politique qui représente les citoyens. Le forestier public ne peut donc pas proposer une gestion complètement déconnectée des besoins sociétaux, fussent-ils contradictoires ou opposés à ses intérêts. Il est amené à décrypter des attentes sociales plus ou moins diffuses, conscientes et exprimées, mais aussi à justifier ses choix et à en rendre compte (cf. figure 17). Cette nouvelle donne oblige l'ONF à abandonner ses vieux réflexes technocratiques, pour chercher de nouvelles formes de légitimité sociale comme en témoignent les deux citations suivantes :

- « Les forestiers ne peuvent dire seuls ce qui est bon pour la forêt, et la forêt n'a pas vraiment besoin de forestiers pour vivre : elle a prouvé le contraire pendant des millions d'années. C'est la société qui a besoin des forestiers, et, qui seule leur donne une légitimité, en leur fixant des objectifs clairs pour répondre à ses attentes. » (Badré Michel et Décamps Henry, 2005, p. 428)
- « L'ONF doit aujourd'hui s'adapter aux demandes, mieux prendre en compte les différentes attentes sociales, le paysage et l'environnement. L'ONF doit évoluer avec la société. On a embauché des gens pour ça : il y a une évolution dans les

organigrammes, on a créé un réseau pour l'éducation à l'environnement, on est certifié ISO 9001. » (ingénieur ONF, Isère)

Le forestier doit du coup apprendre à communiquer, à dialoguer avec ses nouveaux partenaires mais aussi avec la société tout entière.

De la difficulté à faire passer des messages auprès du public

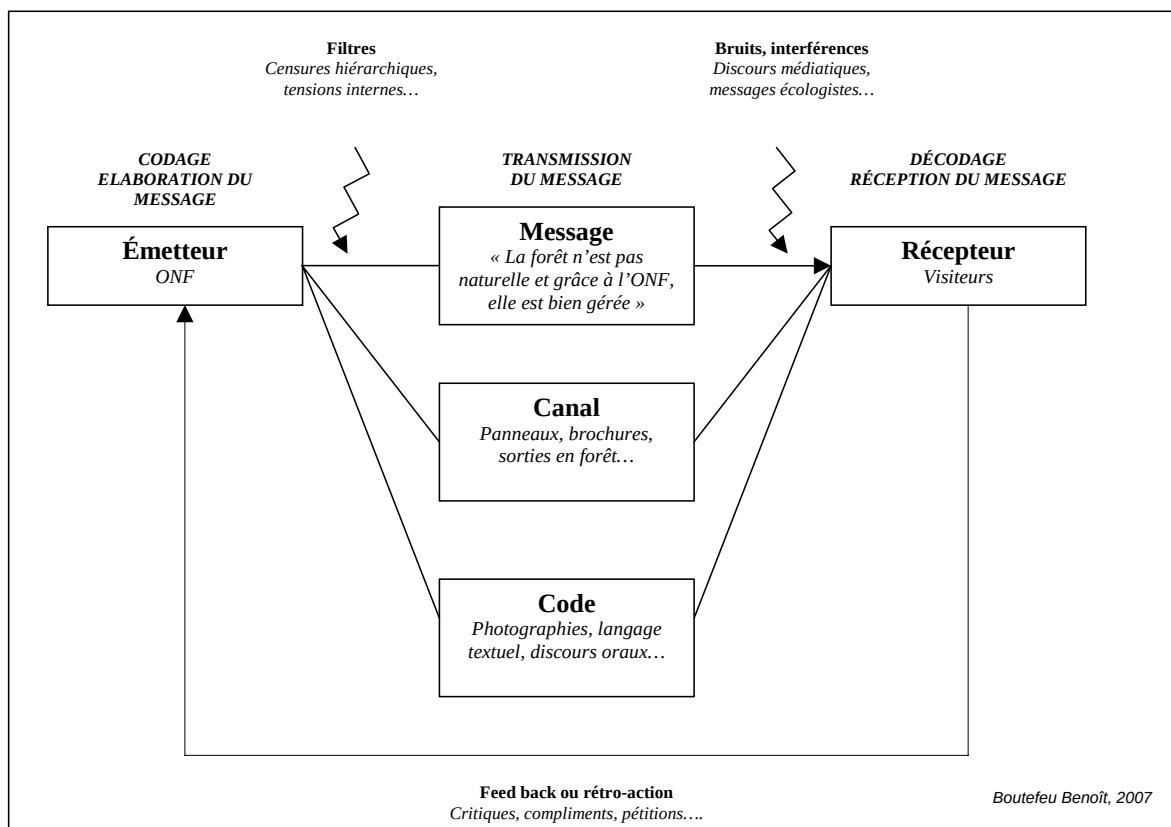


Figure 18 : le modèle de la communication de Claude Shannon et Warren Weaver appliqué à l'ONF

Qu'est-ce que la communication ? Du latin *communicare*, communiquer signifiait initialement « *avoir part, partager* » ou « *entrer en relation avec* » (dictionnaire TLF). Le terme est aujourd'hui couramment employé dans le sens de « *faire part de, donner connaissance de quelque chose à quelqu'un, par relation plus ou moins directe avec le destinataire* » (idem). Le schéma de Shannon (cf. figure 18) précise les processus génériques de la communication. L'enjeu n'est pas seulement de savoir élaborer et transmettre un message unidirectionnel d'un émetteur à un récepteur. L'étymologie rappelle que les composantes « partage » et

« relation » sont à la base du terme communication. Bien communiquer suppose de savoir « écouter » avant de formuler un message adapté. La célèbre citation de Samuel Beckett, *« réfléchir, c'est-à-dire écouter plus fort »*, pourrait aussi bien s'appliquer au verbe « communiquer ». Celui-ci est malheureusement galvaudé, il a perdu de sa dimension interactive et sous-tend souvent des stratégies publicitaires. La « com' » est souvent considérée comme du « marketing » et de « l'image », plutôt qu'un processus de dialogue, d'échange d'informations et de co-construction du sens (Sfez Lucien, 2006).

Dans un guide interne datant de 1994, le directeur général de l'ONF de l'époque présentait déjà la communication comme « *une nécessité* » :

« Dans le domaine de la forêt, les informations inexactes et les idées reçues sont encore nombreuses. Sans relâche, il nous faut expliquer nos actions au service de la forêt, pourquoi et comment nous les menons. Cette tâche d'information est une composante à part entière de notre métier de forestier. » (Touzet Georges, in ONF, 1994, 4^{ème} de couverture).

Quels sont les enjeux de la communication pour les forestiers ? Il ne s'agit pas nécessairement de faire de la publicité pour attirer plus de spectateurs dans les théâtres forestiers, mais de montrer l'importance des acteurs, du metteur en scène et des logiques qui les animent. Il faut donc pour l'ONF se différencier des discours médiatiques ambiants qui décrivent un décor sylvestre magnifié en éludant systématiquement les enjeux de la mise en scène forestière. L'objectif consiste aussi à gagner en lisibilité et en reconnaissance, afin de réduire le décalage existant entre l'image idéalisée de la profession et la réalité du praticien de terrain. Il s'agit enfin de faire converger les pratiques forestières avec les aspirations sociales. La communication doit permettre aux forestiers, non pas de proposer une gestion « socialement acceptable », mais « socialement désirable ».

Le chantier est vaste et difficile comme l'admet un forestier interrogé en Chartreuse :

« Maintenant, on doit gérer en fonction de la réaction des gens. L'ONF depuis tant d'années s'est forgé une culture. Les gens ont eu le temps de se faire une opinion sur la gestion que l'on fait. Aujourd'hui, c'est un plus difficile, ils ne font plus confiance sans explication. Le problème, c'est qu'on a 20 ans de retard au niveau de la communication. » (responsable d'UT ONF, Isère).

Par *habitus*⁵, le forestier est peu enclin à communiquer, que ce soit sur le terrain ou à un niveau plus institutionnel. Quand les projecteurs ont été braqués sur la forêt lors du problème des pluies acides dans les années 80, les forestiers se sont montrés plutôt réticents et mal à l'aise face à ces sollicitations médiatiques (Barthod Christian, 2006). Sur le terrain, la discussion avec les élus ou les représentants de collectivités territoriales ne va pas toujours de soi. Néanmoins, malgré leurs défauts, les chartes forestières de territoire sont une bonne école du dialogue. Elles obligent le forestier metteur en scène à composer ses scénarii avec des acteurs considérés comme autant de co-auteurs possibles.

Le schéma de Shannon et Weaver (figure 18) permet de comprendre les mécanismes de la communication intentionnelle, c'est-à-dire pensée et voulue par un destinataire (émetteur) à l'intention d'un destinataire (récepteur). Cette modélisation peut être appliquée à l'ONF. Dans ce cas, l'émetteur peut être une personne physique (par exemple un agent forestier organisant une sortie en forêt) ou une personne morale (l'ONF en tant qu'institution). Pour harmoniser sa politique en la matière, l'établissement a créé un département de la communication, rattaché à la direction générale. Celui-ci édite des brochures, prépare un plan média annuel et rédige des communiqués de presse. Sur le terrain, un chargé de communication, placé auprès de chaque agence, relaie et décline ses messages localement.

Les deux responsables de la communication interviewés à Dijon et Grenoble regrettent cependant le manque d'intérêt de l'institution pour cette tâche, souvent considérée comme secondaire et annexe. L'agence Nord Côte d'Or n'a pas, par exemple, de stratégie active en la matière : le chargé de communication (un ingénieur pour 20 % seulement de son temps de travail) ne fait que répondre à des sollicitations extérieures. Au sein de l'agence Isère, la communication est plus étoffée et travaillée. Un plan média est élaboré avec des objectifs quantifiés, comme l'écriture de 45 articles chaque année destinés à la presse locale. Le chargé de communication local (un agent forestier affecté à cette mission pour la totalité de son temps de travail) est bien inséré dans le milieu de la presse

⁵ ensemble des dispositions durables et structurantes acquises par l'expérience sociale (Bourdieu Pierre, 1980)

régionale. Il rencontre régulièrement les journalistes locaux lors des rencontres du « club de la presse » dont il est membre. Il participe également à trois ou quatre émissions de radio chaque mois.

Le lectorat de « Forêt Magazine » ou quand le public n'est pas celui attendu

Dans son numéro 5, « *Forêt Magazine* » a lancé une enquête afin de mieux connaître ses lecteurs. 850 personnes ont répondu au questionnaire. Les résultats laissent perplexe : alors que le public visé était principalement citadin, l'enquête indique au contraire que les lecteurs habitent en majorité dans des communes de moins de 3000 habitants. Un public plutôt rural semble être fidèle aux titres. Le magazine touche des passionnés de forêts et d'arbres remarquables. Malgré la tonalité plutôt naturaliste et « *protection de la nature (...) bien que ce ne soit pas un magazine militant* » (selon sa rédactrice en chef), il est également beaucoup lu des chasseurs. Lorsqu'un numéro a présenté un appeau pour oiseau dont la légende précisait « *qu'il ne devrait pas être utilisé à des buts malsains comme la chasse* », plusieurs chasseurs ont alors réagi avec véhémence. Les lecteurs de « *Forêt Magazine* » achètent également « *Géo* », « *Terre Sauvage* », « *Sciences et Vie* ». Ils sont à la fois sensibles à l'esthétique de la nature et en recherche d'informations scientifiques. Contrairement à la sensibilité plutôt féminine du magazine (mise en page soignée, esthétique bien léchée) souhaitée par un comité éditorial constitué en majorité de femmes, le lectorat est plutôt masculin. Le lecteur moyen est plutôt contemplatif que sportif. Il est ventilé de manière assez homogène dans les différentes classes d'âge. Par ailleurs, si 60 % des lecteurs vivent en couple, seuls 51 % d'entre eux ont des enfants, « *ce qui laisse songeur pour un magazine qui se veut familial* » (rédactrice en chef). Le lectorat se situe majoritairement en Île-de-France et en Rhône-Alpes. Le revenu annuel moyen des lecteurs est inférieur à 30 000 €. Les annonceurs publicitaires sont par conséquent peu intéressés par ce magazine spécialisé. En conclusion, son lectorat est finalement assez hétérogène et plutôt éloigné du public ciblé.

Encart 16 : Résultats d'une enquête conduite auprès du lectorat de « Forêt Magazine »

(données fournies et commentées par la rédactrice en chef au cours d'une interview réalisée en février 2005)

Chaque forestier placé en situation de communication (réunions publiques, sorties organisées) est un émetteur de message. L'élaboration d'un message demande de cibler un public et de choisir un récepteur. L'ONF peut vouloir s'adresser à l'ensemble de la société, via son site Internet, ou diffuser des messages précis et locaux à l'intention des visiteurs d'un massif précis, par l'intermédiaire de panneaux informatifs. Le choix du destinataire doit être effectué en adéquation avec celui du message. Le canal, c'est-à-dire le moyen de diffusion utilisé, détermine également la cible. La communication institutionnelle s'adressera plutôt à une cible « grand public », très large et mal identifiée, via des spots publicitaires par exemple. Cette politique est lourde à mettre en œuvre et les résultats sont difficiles à évaluer. Dans le cas d'une campagne télévisuelle (cf. par exemple celle intitulée « *le bois c'est essentiel* », www.bois.com), il est difficile de connaître précisément les récepteurs. Les chaînes de télévision connaissent d'ailleurs bien ce problème et dépensent des sommes importantes pour mieux

connaître leur public à travers des enquêtes médiamétriques coûteuses. La presse est confrontée à la même difficulté. « *Forêt Magazine* », mensuel grand public lancé en 2003 avec le soutien de l'ONF, a été arrêté en 2005 faute d'un lectorat suffisant (cf. encart 16).

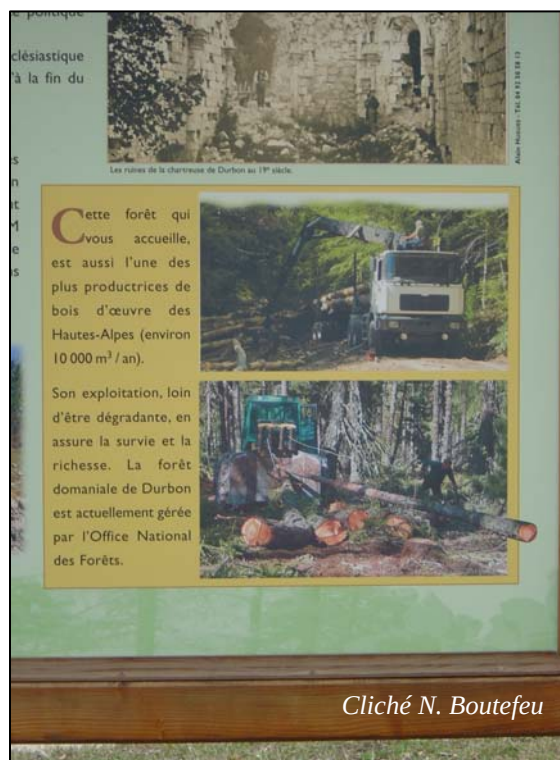


Photo 19 : les panneaux pédagogiques en forêt, information ou communication ?

Commentaire : ce panneau a été photographié en forêt domaniale du Durbon (Hautes-Alpes). Le message, qui vante la nécessité de l'exploitation forestière, est typique du discours autolégitimant de l'ONF : « la forêt est bien gérée grâce à nous ».

Pour l'ONF, la cible la plus facile à toucher reste les visiteurs (cf. photo 19). Leur présence suggère un minimum d'intérêt pour le milieu forestier. On peut donc supposer qu'ils seront assez réceptifs aux messages du gestionnaire-metteur en scène. Cependant, la structuration sociologique de ce public est souvent méconnue. Les enquêtes en forêt restent rares et coûteuses. La plupart du temps, les forestiers élaborent empiriquement leur propre classification, au risque de se tromper ou de projeter des visions faussées. Par exemple, le chargé de communication de l'ONF Isère distingue intuitivement plusieurs « cœurs de cible » au sein du public forestier :

« Je crois qu'il faut distinguer le tourisme sportif, ce sont plutôt des cadres supérieurs ou cadres moyens, des gens qui entretiennent leur corps. Ils s'enfoncent loin en forêt, ils sont respectueux de l'environnement et ils connaissent bien l'ONF. Je l'oppose au tourisme familial et populaire qui reste dans un rayon de 100 m à proximité de sa voiture. Il a tendance à laisser des ordures et à privilégier le pique-nique. Le tourisme naturaliste reste largement à la frange, très minoritaire, et ne doit pas constituer un « cœur de cible ». C'est auprès du tourisme populaire que l'on doit davantage communiquer. » (chargé de communication, ONF Isère).

Le public en forêt : des consommateurs à satisfaire ou des spectateurs à surprendre ?

Le ciblage du récepteur détermine le choix d'un canal, d'un code et des messages. Ces trois entités sont indissociables et l'une ne peut être étudiée indépendamment des deux autres. Nous nous intéresserons ici plus particulièrement au cas de l'accueil du public en forêt. Les forestiers rencontrés ont livré leur sentiment sur la nature des messages et les moyens à mobiliser pour communiquer avec les visiteurs. L'analyse proposée repose principalement sur des témoignages de forestiers, pour la plupart spécialistes de l'accueil du public. Tous déplorent l'ignorance réelle ou supposée de leurs concitoyens pour les choses forestières. Ils les assimilent souvent à des consommateurs avides d'un besoin de nature :

« Ce qu'on déplore, ce sont les gens très exigeants qui deviennent des purs consommateurs de la nature. Ils rentrent en forêt comme dans un parc : il faut un parking, un chemin en pierre etc. (...) Ils deviennent de plus en plus des consommateurs. La forêt devient un support de fantasmes, ils veulent avoir l'impression de nature, mais veulent des sentiers sans les ronces qui leur attrapent les mollets. (...) Pour moi, 80% d'entre eux sont complètement ignorants en matière forestière. » (responsable d'UT, Chartreuse).

Même si cette vision consumériste paraît réductrice, elle reflète en partie une réalité sociologique analysée précédemment (cf. partie I/C/3). Le public vient en forêt pour éprouver des émotions et des sensations, souvent reliées à l'enfance. Très peu perçoivent les rôles économique et écologique joués par les forêts. Le message, tel que le département de la communication de l'ONF souhaiterait le relayer, est le suivant :

« Il faut gérer la forêt pour qu'elle soit belle et qu'elle apporte au mieux à nos concitoyens ce qu'ils espèrent d'elle. À l'écoute des règles de la nature et des attentes des

hommes, notre gestion forestière est une gestion raisonnée, globale et durable. » (ONF, 1994).

Il s'agit là d'une forme d'autolégitimation que l'on pourrait raccourcir ainsi : « *la forêt n'est pas naturelle, et grâce à l'ONF, elle est bien gérée* ».

Le forestier cherche à montrer aux visiteurs-spectateurs que derrière tout décor sylvestre, il y a également un metteur en scène qui écrit des scénarii de gestion rationnels et optimisés. Il les invite à ne plus percevoir la forêt comme une création naturelle qui se met en scène toute seule, mais à comprendre ce qui se joue derrière le rideau, en coulisse et en amont :

« Je voudrais dire que l'état de la forêt aujourd'hui est le résultat de plusieurs siècles de gestion. Cette gestion a été bonne car le public se sent bien dans une forêt aménagée, alors qu'on ne peut pas se promener dans une forêt sauvage. Il faut donc que les gens continuent à nous faire confiance pour gérer la forêt. » (Responsable d'UT Chartreuse).

Voici également comment un ingénieur décline en ses termes le message que devrait porter selon lui l'institution :

« Le message de l'ONF, c'est l'éducation à l'environnement. Il faut qu'on arrive à faire percevoir la forêt dans sa diversité, sa complexité, montrer que la forêt ça se gère, qu'il peut y avoir des modes de gestion appropriés. C'est un objectif louable que de communiquer là dessus. Il faut montrer subtilement que la forêt a aussi une valeur économique. Mais il ne faut pas non plus que ça soit descendant. En forêt privée, eux ils disent : « nous, on sait ce que c'est que la forêt et on va vous le dire ! » (ingénieur environnement, ONF Isère).

Les propos précédents traduisent également le sentiment d'un manque de lisibilité de l'établissement ONF. Pour s'affirmer et être reconnus, les forestiers publics ressentent le besoin de se démarquer et de se différencier de leurs collègues privés :

« Personne ne sait que l'ONF ne gère que 30% des forêts françaises. Je fais toujours ce rappel en réunion publique pour couper court aux critiques sur la gestion et rappeler qu'il y a deux chances sur trois pour qu'une coupe rase ait lieu en forêt privée. » (responsable d'UT, Chartreuse).

Les agents de l'ONF se sentent investis d'une mission éducative et pédagogique.

La sensibilisation à l'environnement passe notamment par les plus jeunes :

« L'objectif n'est pas de faire comprendre toute la gestion forestière aux personnes qui viennent en forêt. Plus on prend les enfants jeunes, et plus on aborde l'aspect descriptif, les rochers, les arbres. Après on passe à l'aspect dynamique, et puis ensuite on introduit

l'homme. Un agent de terrain c'est ça : il s'est fixé un objectif de sensibiliser les individus pour que les gens comprennent ce que fait l'ONF. Il y a une règle d'or, il ne faut pas séparer la com' de l'éducation. » (chargé de mission animation nature, ONF Isère).

Fidèle aux images du « gendarme » ou du « gardien » de la forêt qui lui sont souvent associées, le forestier entend également délivrer des messages fermes pour appeler les visiteurs au respect de la nature :

« Le message que je voudrais faire passer, c'est celui du respect de la nature. Il ne faut pas trop s'approprier la forêt, ne pas trop ramasser par exemple des bouquets de fleurs, comprendre que c'est interdit de faire des feux, de casser des branches, de faire des cueillettes intempestives. Le site est beau, il faut le laisser aussi beau pour le promeneur suivant. » (agent patrimonial, ONF, Val Suzon).

Pour certains, la vision idéalisée de la profession forestière est un atout pour toucher la sensibilité du public et faire passer des messages :

« Il faut mettre en valeur le côté aventurier du forestier et jouer sur le même tableau que des chercheurs aventuriers comme Haroun Tazieff ou Jean-Louis Étienne. Les gens croient que l'on fait un métier exceptionnel ! » (chargé de communication, ONF Isère).

Si l'évocation des « Eaux et Forêts » renvoie à des images d'Épinal de gardes forestiers qui suscitent l'admiration et la sympathie, elle est pourtant en décalage avec la réalité des tâches actuelles des techniciens de l'ONF. C'est pourquoi, certains veulent casser cette mythologie, sans toutefois annihiler la part de rêve et d'imaginaire associée à ce métier.

« Les gens ont une image du gars qui vit un peu comme l'ermite de la forêt, qui ne sort pas trop de chez lui, qui ne fait pas de commerce. C'est très idéalisé comme vision. L'intérêt, c'est bien sûr de faire plaisir aux gens mais on leur dit attention ! Le métier de forestier est réel, il ne fait pas que de la surveillance. C'est un agent complexe qui commence à se diversifier, même s'il y a encore une part de magie dans ce métier. Les gens ont l'impression que c'est une chance de travailler en forêt, que c'est de la balade. Certes, le martelage ça fait partie du boulot, mais il y a aussi des aspects, comme dans tous les métiers, où il faut faire vivre la boutique. Il faut faire comprendre ça aux gens, leur donner le côté magique du forestier, mais pas que ça. » (chargé de mission animation nature, ONF Isère).

L'authenticité doit se substituer au romantisme. Pour éveiller la curiosité et l'intérêt du public, le forestier doit se servir de son vécu, s'ancrer dans un

territoire et transmettre son expérience personnelle. C'est le *credo* que défend le chargé de mission tourisme en Isère, également responsable du réseau national « animateur nature » à l'ONF :

« On veut privilégier l'aspect authenticité et territorialité. C'est la différence avec certains accompagnateurs nature qui ne vivent pas forcément sur le site qu'ils font visiter. Pour moi, ce n'est pas la même chose accompagnateur et forestier (...) Les qualités que nous avons, c'est que les gars qui font ça sont des gars de terrain. Le forestier vit dans sa forêt, il connaît parfaitement son milieu. Les gens sont en demande d'authentique, d'anecdotes que connaissent les forestiers qui sont sur leurs forêts depuis 30 ans. » (chargé de mission animation nature, ONF Isère).

Aussi, pour transmettre un message au public, le forestier ne doit pas hésiter à se mettre en scène lui-même et à user de qualités de comédiens. Pour se faire, l'une des figures de l'accueil du public en Chartreuse propose de puiser dans le vécu personnel des agents pour enraciner le discours dans un territoire :

« Les gens, ce qui les intéresse, c'est la découverte de la forêt. Par exemple, ce qui plaît le plus lors des sorties l'hiver c'est le loup, le lynx. Il faut aussi des anecdotes, il faut que ça soit lié au local et proche des gens. » (chargé de mission animation nature, ONF Isère).

Pionnier dans son domaine et reconnu nationalement, cet agent forestier a appris, grâce à ses qualités d'orateur et de comédien, à accrocher l'attention du public en se mettant véritablement en scène dans « sa » forêt (cf. encart 17). Il a recours à la forme du récit plutôt qu'à la démonstration technique pour transmettre des messages sur la gestion forestière.

Les sorties organisées par l'ONF : de l'éducation à l'environnement aux produits touristiques juteux

Un succès rapide pour une prestation simple

En 1999, un agent forestier du Sappey en Chartreuse a imaginé un concept de promenade qu'il a baptisé « *sur les traces des animaux* ». Il s'agit de sorties nocturnes l'hiver, en raquette, encadrées par un forestier. Le succès a été rapidement au rendez-vous. Au cours de la période du 15 janvier au 15 mars 2001, plus de 500 repas ont été servis à l'auberge de la commune (à 20 Euros/le repas) et près de 1500 paires de raquettes ont été louées. « *L'Office du tourisme et la mairie du Sappey se sont alors rendus compte que j'étais incontournable et le tour était joué !* ». Ce forestier a alors commencé à sous-traiter ses prestations à des guides accompagnateurs qu'il a formés à cet effet. Il s'est fait également connaître auprès d'organismes de séminaires de cadres de grandes entreprises. La Chartreuse assure ainsi aujourd'hui 50 % des recettes « accueil du public » de l'agence ONF de l'Isère. Au début, ses collègues n'ont pas toujours bien perçu son activité. On lui disait parfois « *t'es plus forestier, t'es vendeur de produits touristiques* ». Mais, compte-tenu du succès financier généré par son activité, il a bénéficié de l'appui de son directeur d'agence et d'une reconnaissance de plus en plus large.

Le recours aux médias pour attirer la « clientèle »

Ce forestier s'est formé aux techniques de communication pour cibler son public. Grâce à des stages, il a appris à rédiger des communiqués de presse. « *Maintenant, je fais simplement un communiqué, je le faxe à 4 ou 5 journalistes et ça suffit. Ça se vend comme des petits pains, mais il faut savoir être professionnel. Il ne faut pas vendre du vent, surtout avec les journalistes !* ». Il a participé à plusieurs émissions notamment « *L'institut* » avec Gérard Klein (diffusé sur France 5). Il dispose aujourd'hui de son propre réseau de journalistes. « *Je connais tous les journalistes de France Bleu, alors après, quand ils relient leurs données à France Info, ils m'appellent des fois quand ils ont un trou. L'autre jour, il y en avait un qui voulait faire un sujet sur les cerfs. Je lui ai fait ça mais il sait que si j'ai besoin de lui, il faudra qu'il s'en souvienne* ». Cette publicité a suscité trop de demandes par rapport à la capacité de ce forestier à les satisfaire. « *Il y avait tellement de demandes qu'il fallait réserver un an à l'avance et ce n'est pas bon en termes de marketing* ».

Une « clientèle » diversifiée et potentiellement énorme

L'agent dit s'adapter à chaque type de public, notamment avec les cadres qui viennent en forêt surtout pour se défouler après de longues réunions. « *Dans ce cas, je commence par les perdre. Une fois, ils ont juste fait une grosse bataille de boules de neige ! En général, je les emmène se perdre et glisser sur des sentiers. Après on prend l'apéro, une bouteille de blanc qui a refroidi dans la neige, on met un bout de lard sur le feu, et là, je peux leur glisser quelques messages* ». Il organise également des sorties pour des mariages, des familles, des amis et de nombreux groupes scolaires. A cet effet, il est à l'initiative de la signature d'un partenariat avec le rectorat et le conseil général de l'Isère.

Jouer la carte de l'aventure et de l'évasion pour glisser des messages

« *Les gens ne connaissent rien à la forêt. Rien ! Zéro ! Ce qui plaît, ce sont les Eaux et Forêt, c'est l'anecdote, s'amuser ! Il ne faut surtout pas leur faire un cours magistral. Ils ne sont pas là pour ça ! La sylviculture et la technique ça ne les intéressent pas ! Ils s'intéressent au vécu. Ils viennent aussi pour se retrouver en famille ou entre copains. Moi, j'essaie de leur parler un peu de la forêt, de la multifonctionnalité, des choses dans leur ensemble. Je leur raconte des anecdotes sur le passé. Ils aiment bien ça aussi l'aspect historique (...) La nuit, c'est un peu l'aventure. J'ai dû me former aux étoiles parce que je n'y connaissais rien. En tout cas, pour l'image de marque de l'ONF c'est extraordinaire ! (...) Quand je les emmène la nuit, c'est un peu l'aventure pour eux. Ils balisent et après, t'en fais ce que tu veux ! C'est là que tu peux leur glisser des messages. Ils viennent parfois pour faire les cons, se relaxer, il faut s'adapter à chaque fois.* »

Des talents de comédiens indispensables pour animer une sortie

« *Les sorties, en réalité, c'est du théâtre, de la mise en scène ! Autrefois, j'ai pris des cours de théâtre et ça me sert bien. Il faut savoir raconter 2 ou 3 blagues. Il faut observer le groupe, cibler le message. Le pire c'est le chasseur qui a tout vu, tout entendu. Il faut le laisser parler et quand il dit une connerie, le remettre en place. Les conteurs aussi ça marche bien. Une fois, j'en avais pris un dans un groupe et personne ne savait qui il était. Et puis il s'est mis à parler et à raconter des histoires et les gens sont restés scotchés. J'ai aussi un collègue qui utilise la musique. Les gens, ils veulent apprendre en s'amusant. Moi, je les emmène dans un endroit spécial, en dehors des sentiers balisés.* »

Encart 17 : extraits choisis de l'interview d'un pionnier du tourisme forestier en Chartreuse

Entretien réalisé en Chartreuse en août 2005

L'un des écueils les plus fréquemment relevés réside dans la diffusion de messages trop techniques, du coup inintelligibles et inaudibles pour le visiteur. Le « code » n'est alors pas adapté à la « cible » visée.

« Le problème réside souvent dans la manière de procéder. Le discours du forestier est trop technique, trop axé sur la sylviculture, alors que le public recherche avant tout du rêve. En réalité, il s'agit souvent pour les forestiers de prêcher la bonne parole. » (chargé de communication, ONF Isère).

La tentation est également forte pour le forestier de formuler des messages moralisateurs et injonctifs, qui heurtent la vision partagée d'une forêt perçue comme un espace de liberté.

« Le public n'a pas envie d'avoir de contraintes, faut faire ci, faut faire ça ! Ce qu'on fait dans la presse et dans les articles, c'est à chaque fois un mini-code forestier ! » (chargé de mission tourisme, ONF Côte d'Or)

L'utilité de ces messages prescripteurs paraît limitée car les conflits d'usage et les dégradations semblent rares dans les deux forêts étudiées. Ne se trompe-t-on pas de cibles ? En effet, les détritus en forêt ne sont-ils pas autant le fait de chasseurs (cartouches) et de bûcherons (bidons d'huile) que de promeneurs indécents ?

Les sorties accompagnées en forêt ne sont rentables que si elles font l'objet d'une bonne publicité. Les expériences de partenariat menées en Bourgogne avec des enseignes sportives pour promouvoir des sorties « naturalistes » ONF (brame du cerf, observation ornithologique) se sont soldées par un échec. Trop peu de personnes étaient intéressées. Sans doute faut-il là-bas manier les couples « vins et bois » et « vignes et forêts » pour attirer des visiteurs et mettre en avant le caractère viticole de la Côte d'Or (cf. par exemple un article consacré aux chênes à merrains de Cîteaux, Arbres et Forêts, 2007). En Chartreuse, la publicité repose pour l'instant essentiellement sur des initiatives personnelles d'agents motivés. Aussi bien en Isère qu'en Côte d'Or, les forestiers reconnaissent leur incompétence en matière de communication publicitaire :

- *« La publicité, c'est une arme redoutable mais on ne sait pas s'en servir à l'ONF »* (chargé de mission tourisme, ONF Côte d'Or)
- *« Il y a plein de public qu'on pourrait toucher, notamment le 3^{ème} âge ou les comités d'entreprise. Ça fonctionne pour l'instant uniquement par bouche-à-oreille. On a actuellement plus de demandes que d'offres. Pourtant notre com' est à un niveau très archaïque, avec des plaquettes qui finissent à la poubelle. On n'a pas encore investi la com'. On a essayé d'aller démarcher aussi au*

niveau des étudiants mais ça a échoué ». (chargé de mission animation nature, ONF Isère).

Faute de campagne publicitaire élaborée, les représentations payantes proposées par des forestiers-acteurs fonctionnent surtout grâce à un bouche-à-oreille efficace.

Être un bon communicant ne s'improvise pas. La communication reste considérée comme une activité secondaire et marginale. L'ONF n'a pas cherché à s'enrichir de compétences extérieures, en recrutant par exemple des professionnels du marketing ou de la publicité. Les directeurs du département de la communication ont par exemple toujours été des forestiers. Par ailleurs confrontés au public en forêt, les gestionnaires n'ont pas tous la fibre pédagogique et ne sont pas toujours à l'aise :

« Les agents ne sont pas formés pour faire de l'animation, ils sont venus la plupart du temps en forêt pour être tranquilles, peignards. C'est un métier à part entière, mais pour moi, l'animation fait partie intégrale du métier de forestier. Il y a toujours un objectif d'accueil du public plus ou moins fort en fonction des personnes. Le problème, c'est que les personnes ne sont pas toujours à l'aise pour faire ça, les prestations ne sont pas toujours de qualité, les messages ne passent pas. » (chargé de mission animation nature, ONF Isère).

Pour d'autres, c'est au contraire un plaisir d'accompagner des visiteurs en forêt et d'exploiter ainsi une créativité et une sensibilité, non valorisées sur des tâches plus techniques. Le chargé de mission tourisme de Côte d'Or s'investit par exemple sur des projets de mises en scène du paysage forestier, en faisant appel à des compétences de muséographe et en allant puiser de l'inspiration du côté de références nord-américaines :

*« Pour qu'un projet touristique soit réussi, il faut qu'il s'inspire de deux logiques, formalisées par les concepts américains de **National Scenic Trade** - c'est quand on est dans un site magnifique où les nuages tutoient les collines par exemple – et **Historic Scenic Trade**. Chez nous, on a tellement d'histoire qu'il y a toujours une confusion entre les deux. Il faut qu'on s'adresse aussi bien à celui qui s'intéresse à l'histoire qu'à celui qui profite du pays. On a des discussions avec des muséographes. Il y a une confusion des genres et c'est ça que j'aime bien (...) On peut faire de la muséographie avec un site naturel comme dans un musée. »* (souligné par nous, chargé de mission tourisme, ONF Côte d'Or).

Pour valoriser les qualités esthétiques et historiques d'un site, le forestier peut s'entourer de professionnels - paysagistes, muséographes ou scénographes professionnels - et proposer des mises en scène originales et innovantes. Cette conception n'est pas sans rappeler celle de Dénecourt, forestier bellifontain qui s'est attaché au XIX^{ème} siècle à créer artificiellement des sentiers aux perspectives esthétiques inspirées des tableaux des peintres de Barbizon (cf. partie II/A/2). En ce sens, on peut dire qu'il était un metteur en scène visionnaire et on peut le considérer aujourd'hui comme le père fondateur des sentiers pédagogiques.

Le style Dénecourt ne fait cependant pas l'unanimité. Certains forestiers refusent toute forme de mise en scène artificielle de la forêt qui dénaturait selon eux le lien organique et symbolique que l'homme entretient avec les sylves :

« Pour l'accueil du public, j'ai l'impression qu'on cherche à reproduire en forêt, une sorte de Disney Land. C'est le cas par exemple dans l'espace Rambouillet. C'est une forêt parc, avec des gens sur des grandes allées. On met en valeur le mobilier naturel et artificiel, destiné à orienter la promenade et les pensées dans le sens que l'on veut (...) On sacrifie à la mise en scène pour avoir la paix ailleurs. C'est le parc d'attraction qui domine. On dépossède la forêt et les arbres de l'imaginaire. On met des panneaux comme à la Ferté. La forêt perd tout son sens symbolique. Elle ne conserve qu'une forme destinée à agrémenter une promenade sans consistance (...) Ca n'a plus de sens, on lui retire son sens archétypal. Je pense par exemple aux contes de fée, aux arbres de Mélusine... » (agent spécialisé environnement, ONF Côte d'Or).

Dans sa réflexion critique, François Terrasson dénonce également la tendance actuelle à la « muséification » et la « patrimonialisation » d'une nature-monument, dans laquelle le promeneur ne pourrait plus se promener seul, sans croiser des panneaux informatifs ou des animateurs pédagogiques (Terrasson François, 1988). L'expérience initiatique du contact direct avec la nature et du retour sur soi serait alors irrémédiablement altérée, le visiteur n'ayant plus la liberté de se créer et de se jouer ses propres mises en scène.

La communication et l'accueil du public sont des sujets qui font débat au sein des forestiers. Certains puristes considèrent que ce n'est pas la vocation de l'ONF de transformer la forêt en un produit marketing. Selon eux, derrière les discours sur

la sensibilisation et l'éducation à l'environnement se cachent également des ambitions économiques douteuses :

« Lorsque je travaillais à la cellule pédagogique, je me suis interrogé sur les messages à faire passer auprès des scolaires par exemple. J'ai demandé à mon chef de service de l'époque : est-ce qu'il faut faire passer un message personnel ou celui de l'établissement ? Il m'a parlé de la nécessité de faire comprendre la sylviculture et le traitement des arbres. Ca ne m'intéressait pas. La cellule n'était en fait là que pour justifier les panneaux vendus aux écoles, le but c'était de le justifier auprès des enfants. C'était une vision plutôt machiavélique. » (agent patrimonial spécialisé environnement, Bourgogne).

D'autres ne partagent pas cette critique frontale et n'ont pas d'objection à vendre des prestations de loisirs récréatifs. Ils regrettent la frilosité et les réticences de leurs collègues sur ce point. Ils pensent par ailleurs que la rentabilité et la productivité imposées aux forestiers doivent être assumées et faire partie des messages à l'intention du public :

- *« Pour moi, il n'y a pas de contradiction ni d'hypocrisie avec le côté magique du métier de forestier. Il faut expliquer que le forestier ne travaille pas pour lui, il ne verra pas le résultat de son action. Il faut aussi parler de la production de bois et de la nécessité des rentrées d'argent et de l'autofinancement de l'ONF. Ce sont là toutes les facettes d'un même métier. C'est vrai que c'est un boulot un peu hors norme, mais il y a aussi le côté terre à terre, le chiffre à faire etc.... Et ça aussi il faut le dire aux gens ! »* (chargé de mission animation nature, ONF Isère).
- *« Je pense que l'Office devrait plus se pencher sur l'accueil du public : se donner les moyens de proposer des produits, sous forme de visites initiatiques et de sorties thématiques par exemple organiser des sorties répétées tous les mois avec une clientèle fidélisée. »* (chargé de mission tourisme, ONF, Côte d'Or).



- Actualités
- Connaître l'ONF
- Filière bois
- Espace professionnel
- Découvrir la forêt
- Sites régionaux
- Les métiers de l'ONF
- Adresses utiles
- Documentation
- Espace Partenaires
- Espace Fournisseurs
- Espace Presse
- Rechercher

Espace Partenaires

[Sommaire](#) | [Lafuma](#) | [Ushuaïa](#) | [Comptoir Seigneurie Gauthier](#) | [Ikea](#) | [Guigoz](#) | [Contact](#)

Guigoz

Votre bébé vient au monde, Guigoz et l'ONF plantent un arbre !

Depuis 1991, cette opération a permis de parrainer la plantation d'un million cinq cent mille arbres dans 100 forêts gérées par l'ONF. Votre bébé peut devenir le parrain d'un petit arbre qui sera planté dans la forêt la plus proche de son domicile. Il contribue ainsi au développement des forêts de l'hexagone. Inscrivez-vous sur le site unbebeunarbre.com !

Guigoz et l'ONF œuvrent dans la durée et fêtent en 2006 leurs 15 ans de partenariat ! Pour marquer cet anniversaire, les plantations auront lieu dans 4 forêts de légende :

- La Forêt Domaniale de Gaël Paimpont** (Ille-et-Vilaine.)
 Au cœur du massif de Brocéliande, elle abrite les légendes de Merlin l'Enchanteur, de la fée Mélusine et de la fée Morgane.
- La Forêt Domaniale du Temple** (Aube)
 Cette forêt mystérieuse, au cœur du massif de la forêt d'Orient, est liée à l'histoire des Templiers et des cisterciens de St-Bernard.
- La Forêt Domaniale de la Grande Chartreuse** (Isère)
 Siège du monastère de la Grande Chartreuse, cette forêt mythique a inspiré des écrivains célèbres comme Lamartine et Sully.
- La Forêt Domaniale d'Iraty** (Pyrénées-Atlantiques)
 A cheval sur les versants espagnols et français, ce lieu mythique du Pays-Basque est considéré comme la première forêt vierge de France.




Cette campagne est une initiative commune de l'ONF et de Guigoz, fabricant d'accessoires pour nourrisson. Cette marque propose à ses clients de verser la somme nécessaire à l'ONF pour planter un arbre en forêt, pour chaque naissance de nouveau-né. Cette publicité joue sur la croyance selon laquelle la forêt française est menacée. Elle met en scène ce mythe populaire. Le texte, le logo et la photo sont des symboles participant à la création d'un « mythogramme » (Floch Jean-Marie, 1990, p. 175). Cette publicité s'appuie sur un registre émotif en créant un parallèle entre un nourrisson et une jeune pousse de chêne. Elle procède de l'anthromorphisation : le semis baptisé du nom de son « bébé parrain » devient ainsi un sujet affectif et approprié. On peut classer cette publicité dans la catégorie « mythique ». Elle est « une machine à créer du bonheur » (Floch Jean-Marie, 1990, p.192), en valorisant une consommation prétendument vertueuse. Si l'on comprend bien le bénéfice escompté pour la marque Guigoz qui cherche par là à se créer une image « éco-responsable », l'intérêt de l'ONF semble moins évident. Pour introduire l'idée que la forêt doit être gérée durablement, il n'hésite pas à laisser croire qu'elle est menacée et qu'elle régresse. Les idées reçues sur la forêt seraient-elles plus faciles à instrumentaliser qu'à détruire ?

Encart 18 : un exemple de communication, entre marketing et démagogie

Source : site Internet de l'ONF(<http://www.onf.fr/partenaires/guigoz.htm>).

Le dissensus entre forestiers provient des intentions sous-tendant la communication à destination des visiteurs. Doit-on les surprendre en leur proposant des créations forestières originales, ou leur vendre à tout prix une prestation convenue et formatée ? Le tableau 27 recense les différents registres d'énonciation possibles. Le glissement de l'information et de la pédagogie vers de la « com' » et du marketing (cf. par exemple encart 18) pose problème aux forestiers attachés à l'ONF en tant que service public. L'intrusion d'objectifs commerciaux dans la politique d'accueil du public - le visiteur devenant client potentiel d'éventuels produits touristiques - est perçue négativement par des agents qui craignent que l'ONF se transforme une entreprise soumise aux seules lois de rentabilité.

Registres	Caractéristiques	Exemples
Information	Descriptions neutres et objectives	catalogue des stations, inventaires faunistiques ou floristiques
Pédagogie/éducation	Explications vulgarisées et simplifiées	Panneaux d'information en forêt, projets scolaires et éducatifs
Communication	Rhétorique destinée à valoriser une image	Communiqués de presse, logo, site internet, salons ou foires forestières
Marketing/publicité	Rhétorique destinée à faire vendre	Projet "Retrouvance", partenariat avec des marques comme Ushaïa, Ikéa ou Lafuma

Tableau 27 : les différents registres d'énonciation utilisés par les forestiers

La nature et la forêt sont aux yeux du public des objets « a-commerciaux », c'est-à-dire situés en dehors de tout circuit économique. La société, très attachée à la gratuité de l'accès aux sylves, risquerait de ne pas accepter une monétarisation trop brutale des services environnementaux et sociaux rendus par la forêt. Faut-il privilégier une stratégie commerciale visant à transformer systématiquement la forêt en un théâtre rentable ? Face à des scènes nationales, véritables « multiplexes forestiers », à la renommée et au succès acquis tels Fontainebleau, Rambouillet ou la Grande Chartreuse, quelle place et quels moyens accorder à des théâtres plus petits et confidentiels comme Val Suzon ?

La communication en direction des visiteurs et de la société pose également la question des valeurs à transmettre de la part de l'ONF. Le métier de forestier public est aujourd'hui en pleine reconfiguration. Crise identitaire pour certains, adaptabilité nécessaire pour les autres, un climat de fortes tensions sociales règne à l'ONF depuis cinq ans. Les forestiers s'interrogent notamment sur le sens et

l'utilité de leur métier. Quelle est aujourd'hui la place et le rôle de cette profession dans la société ? Perçu comme un gardien et un protecteur de la forêt, le forestier se voit de plus en plus imposer des fonctions commerciales et marketing. Sont-elles compatibles avec la préservation du patrimoine boisé ? Ces contradictions non résolues, accentuées par de fortes pressions économiques et managériales, nourrissent des tensions internes. Aussi, il est aujourd'hui difficile de valoriser une profession en proie aux doutes et aux conflits intérieurs. La citation suivante exprime cette difficulté à communiquer sur une image brouillée et non stabilisée de la profession :

« Pour faire passer des messages, il faudrait mieux expliquer le fonctionnement de l'écosystème, faire connaître ce milieu et le métier de forestier. Le problème, c'est qu'il est tellement en pleine mutation que ça ne veut plus dire grand chose. Les activités du forestier sont tellement variées, elles ont tellement changé qu'on ne sait plus sur quoi communiquer. » (aménagiste, Val Suzon).

En forêt, chacun se fait « son théâtre »

En plus des problèmes conjoncturels décrits auparavant, le forestier a toujours été confronté à la difficulté de communiquer sur l'objet « forêt ». Privée ou publique, exploitée ou protégée, la forêt « parle » directement à l'inconscient et à la sensibilité du visiteur (cf. partie I/C/3). Elle est donc non seulement un objet des sens mais aussi du sens : c'est un objet communicant. La construction du sens fait intervenir des processus de significations culturellement, socialement et individuellement construits. Comme nous l'avons vu en première partie, le visiteur en forêt n'a le plus souvent pas conscience d'évoluer dans un décor pensé, imaginé, voire parfois créé de toute pièce, comme la forêt landaise. D'où la difficulté pour le forestier metteur en scène, dépassé parfois par l'œuvre qu'il a contribué à créer, de faire reconnaître son travail et de transmettre des messages en direction du public.

L'interprétation et le décryptage du milieu forestier, tant dans ses composantes écosystémiques (faune, flore...) que patrimoniales (histoire, économie), nécessitent une habitude et une formation que le visiteur profane n'a pas. Celui-ci décode la forêt avec ses propres références, fruits de son histoire personnelle et de sa sensibilité. Il recherche en général un sentiment de liberté et d'évasion en se

créant ses propres illusions théâtrales et mentales dont le forestier est la plupart du temps absent. Discret pour ne pas dire invisible, le spectateur ne décélérera que des traces de son action (layons, parcelles, dessertes...), sans pour autant les relier à une gestion organisée et rationnelle et donc à une quelconque scénarisation des espaces boisés.

Le metteur en scène et le spectateur ne perçoivent pas de la même façon la forêt. Il peut y avoir des distorsions, voire des contradictions, entre les messages diffusés par l'ONF et la façon dont le visiteur lit et interprète le paysage sylvestre. Chaque acte de gestion, chaque trace, indice ou empreinte dans le décor forestier peut signifier et renvoyer à des symboles et à des connotations multiples. Une marque de peinture désignant un arbre à abattre peut être perçue comme un « tag » et du vandalisme par un promeneur. Les coupes de bois relèvent par ailleurs à la fois de choix techniques mais aussi sociaux (Jauffret Antoine, 2004). La question de la communication ne peut donc pas être dissociée de celle de la gestion. Pour le forestier scénographe, il s'agit de comprendre, d'évaluer, d'anticiper et éventuellement de corriger les effets négatifs produits par ses mises en scène sur l'œil du spectateur. La forêt n'est pas une création *ex nihilo* puisqu'elle préexiste à l'action des forestiers. Elle est un objet polysémique, chacun pouvant y retrouver et y projeter ses symboles, ses histoires et ses souvenirs pour en faire son propre théâtre de l'intime. Le sens que chacun attribue aux sylves échappe donc en partie aux forestiers. Un détour par la sémiologie s'avère utile pour mieux comprendre comment s'articule cette question de l'interprétation et de la scénographie forestière.

Le dictionnaire Trésor de la Langue Française définit la sémiologie comme « *l'étude générale, science des systèmes de signes (intentionnels ou non) et des systèmes de communication* » (dictionnaire TLF). Le signe est l'objet fondamental de cette discipline, inspirée à l'origine de la linguistique. Le père de la sémiologie, Charles Sanders Pierces, décrit le signe comme « *quelque chose qui tient lieu pour quelqu'un de quelque chose sous quelque rapport ou à quelque titre* » (Charles Sanders Pierce cité par Joly Martine, 1994, p. 28).

« le signe est ambigu : il reste à la surface mais ne renonce pas pour autant à se faire passer pour une profondeur ; il veut faire comprendre (ce qui est louable), mais se donne

en même temps pour spontané (ce qui est tricher) ; il se déclare à la fois intentionnel et irrépressible, artificiel et naturel, produit et trouvé. » (Barthes Roland, 1957, p. 28).

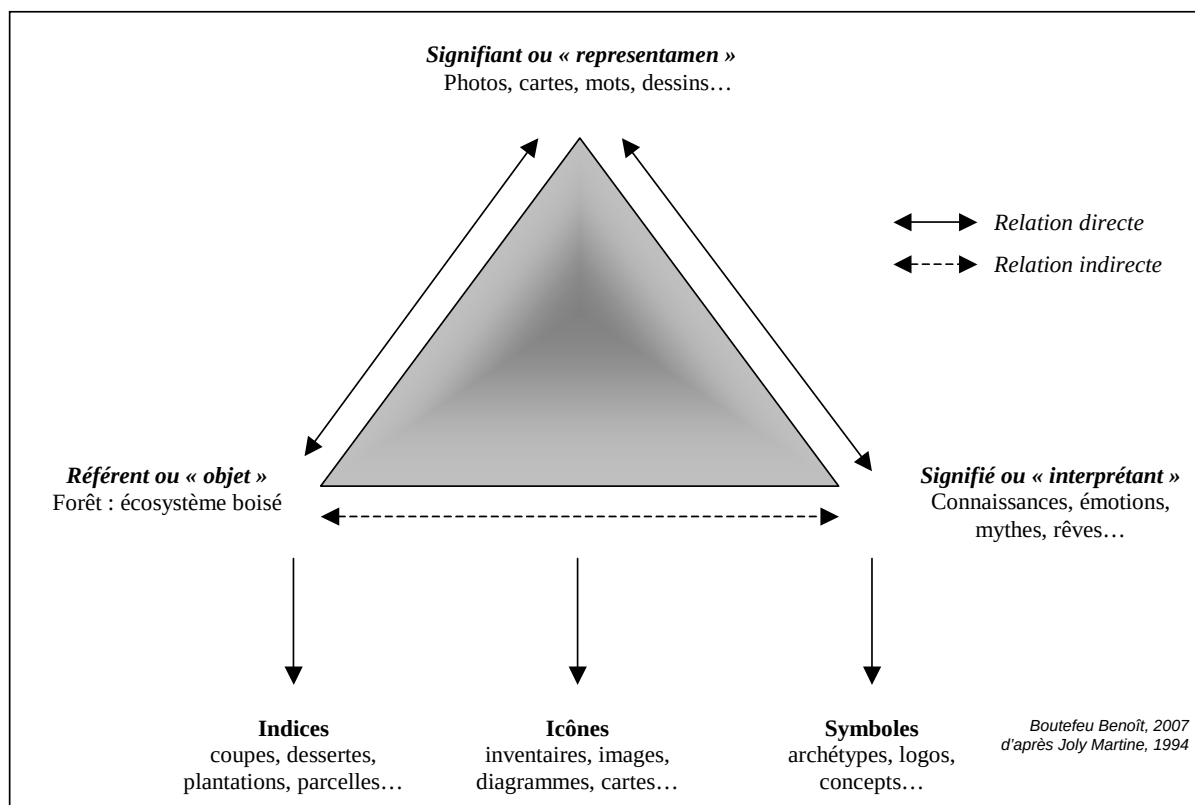


Figure 19 : la forêt au cœur du triangle sémiologique de Pierce

Les sémiologues décomposent le signe en une face perceptible, le « *signifiant* » ou « *représentamen* », qui représente « *l'objet* » ou « *référent* » (figure 19). Lorsque le « *signifiant* » fait sens, il devient alors un « *signifié* » ou « *interprétant* ». « *Le signifié, entité culturelle, se construit avec le référent - ou l'objet - eux-mêmes entités culturelles mais aussi dans le contexte de communication, la spécificité des protagonistes, etc....* » (Joly Martine, 1994, p.30).

L'objectif de la sémiologie consiste à « *rechercher le système de relations qui fait que les signes peuvent signifier* » (Floch Jean-Marie, 1990, p. 4). Régis Debray, reprenant Charles Sanders, distingue trois grands types de signes en fonction de la relation qu'ils entretiennent à leur objet :

- Les **indices** sont des « *fragments de l'objet ou en contiguïté avec lui, partie du tout ou prise pour le tout* » (Debray Régis, 1992, p. 130). Ils représentent des

traces ou des empreintes de l'objet. Par exemple, la trace d'un engin de débardage est un indice de la gestion forestière.

- Les **icônes**, « ressemblent à la chose sans l'être » (Debray Régis, 1992, p. 130). Elles entretiennent avec l'objet une relation de ressemblance et d'analogie forte. Elles servent notamment à décrire et à objectiver le réel. Les cartes, les images ou les inventaires sont par exemple des icônes de la gestion forestière.
- Les **symboles** n'ont « plus de rapport analogique avec la chose mais simplement conventionnel : arbitraire par rapport à elle, ils se déchiffrent à l'aide d'un code » (Debray Régis, 1992, p. 130). Ils renvoient à l'objet de manière arbitraire et ils sont des représentations abstraites et socialement partagées. Les logos d'organismes tel que l'ONF (cf. encart 19), les archétypes associés aux sylves ou encore les concepts de gestion (développement durable, multifonctionnalité...) en sont des exemples dans le domaine forestier.



logo actuel de l'ONF

Le logo (cf. ci-contre) constitue, à l'instar d'un drapeau pour une nation, un symbole de l'ONF. Il est omniprésent : voitures de service, tenues de terrain (jusqu'aux boutons-pressions des parkas des forestiers), en-têtes de papier à lettre, panneaux de signalisation... De couleur vert feuillage, il est surnommé parfois ironiquement le « chou » ou le « brocoli » par les forestiers. Il est plutôt stylisé et dépouillé. Un arbre feuillu est utilisé comme une métonymie de toutes les forêts gérées par l'Office. Son tronc est découpé en planches en référence à l'aspect productif et économique de la gestion forestière. Le nom « Office National des Forêts » est aussi gros en taille que l'icône de l'arbre. Il apparaît dans un bandeau surajouté sur ce feuillu et d'un vert légèrement plus clair. Ce procédé suggère une appropriation de la forêt comme si l'on avait voulu lui apposer la marque ou la baptiser du sceau de son gestionnaire.

Encart 19 : le logo de l'ONF, un symbole à décrypter

Pour un même objet, aucune des caractéristiques du signe n'est définitive. Une photographie, c'est-à-dire au départ une icône (puisque représentation analogique d'un objet), peut devenir un symbole. Par exemple, le cliché de soldats plantant un drapeau américain au sommet d'une colline lors de la bataille d'Iwo Jima contre les Japonais durant la 2nd guerre mondiale est devenu un symbole de la victoire et de la propagande états-unienne (cf. l'excellent film de Clint Eastwood, « Mémoire de nos pères » sorti en octobre 2006). Les signes « ne prennent leur valeur que dans et par leur contexte » (Floch Jean-Marie, 1990 p.4). Un signifiant peut avoir plusieurs signifiés. Il n'est qu'à constater toutes les connotations associées au mot

chêne : force, verticalité, sagesse, éternité, robustesse, bois noble, refuge pour la biodiversité...

Réciproquement, « un signifié peut avoir plusieurs signifiants : c'est notamment le cas d'un signifié linguistique et du signifié psychanalytique. C'est aussi le cas du concept mythique » (Barthes Roland, 1957, p. 227). Par exemple, l'éternelle jeunesse peut être symbolisée par une source (ex : Fontaine de Jouvence en forêt du Val Suzon), une jeune pousse en germination, un bourgeon en train de débourrer ou un oisillon sorti de l'œuf. Au regard de cette rapide mise au point, la forêt peut être envisagée comme une combinaison de signes dont la signification dépendra du contexte et de la position de l'observateur-interprétant. Pour paraphraser Baudelaire déjà cité (partie I/C/4), elle est « une forêt de symboles ». On ajouterait volontiers une forêt « d'indices » et « d'icônes ». Le forestier en produit à foison depuis les traces visibles dans le paysage sylvestre de son action (parcelles, aménagements), jusqu'à la communication de l'institution ONF. Il peut jouer sur les trois caractéristiques du signe.

Il peut notamment chercher à réduire et à intégrer les traces visibles, c'est-à-dire les « indices » de sa gestion, en adoptant des mesures paysagères (Bremner Peter, 1993). Il peut par exemple entretenir l'illusion d'une forêt non exploitée en conservant un rideau boisé afin de cacher des coupes rases. Il peut chercher également à masquer une géométrie trop visible des peuplements qui pourrait heurter la sensibilité du regard. Objet visuellement communicant par excellence, le paysage est sans doute l'une des portes d'entrée à privilégier pour prendre en considération les aspirations du public en forêt. Les cartes de sensibilités paysagères, qui répertorient les « points noirs » attirant négativement le regard, sont un outil prometteur. L'objectif au final consiste, comme au théâtre, à faire en sorte que le travail de mise en scène se ressente le moins possible, qu'il ne nuise pas à l'impression recherchée de naturel, d'authenticité et de spontanéité. En langage sémiologique, il faut éviter que les « indices » de l'action des forestiers ne puissent devenir des « symboles » de la destruction et de la dégradation des sylves.

S'il ne veut pas que le sens de son action échappe au public, le forestier semble condamné à une certaine retenue dans ses mises en scène. Sa légitimité repose sur son statut de protecteur de la forêt. Il est le gardien d'un patrimoine sanctuarisé dont il n'a pas fixé la vocation. Les enrésinements massifs en forêt feuillue de plaine du Val Suzon dans les années 70 et les protestations qui les ont accompagnées sont symptomatiques d'une mise en scène dont le sens a échappé aux habitants locaux. Le forestier doit donc veiller à ne pas faire de contresens, en comprenant et en respectant un certain « génie des lieux », c'est-à-dire l'atmosphère dégagée à la fois par l'histoire et la beauté du site considéré.

Ce concept, popularisé par Humphrey Repton, paysagiste anglais du XIX^{ème} siècle (Repton Humphrey, 1803, cf. également Roger Alain, 1997), a été repris par Bernard Kaloara qui a comparé l'esprit des lieux des forêts de Fontainebleau et d'Orléans (Kalaora Bernard, 1983). Comment qualifier le « génie des lieux » du Val Suzon et celui de Chartreuse ? Au regard de notre métaphore dramatique, la première apparaît plutôt comme un théâtre « populaire de quartier » tandis que la seconde a vocation à être une scène d'envergure nationale, à l'instar des grands théâtres forestiers franciliens tels Fontainebleau ou Rambouillet. La marge de manœuvre est probablement plus importante au Val Suzon où le metteur en scène peut prendre le risque de proposer des mises en scène décalées et originales, tandis qu'en Chartreuse, il devra respecter à tout prix la vocation sacrée et naturelle du site.

Même s'il peut légitimement essayer de modifier, voire de transformer « le génie des lieux » de certains espaces boisés, le forestier a toutes les chances d'échouer s'il heurte le sens commun attribué aux sylves, archétypes de la nature. Les signes sont toujours « *ambigus* », « *intentionnels* » et « *irrépressibles* », comme le dit Roland Barthes précédemment cité. Le sens ne se décrète pas et ne s'impose pas. Il faut de l'intuition et une bonne connaissance du fait social pour le capter, le décrypter, le faire parler et éventuellement le travailler. Les meilleures pièces ne sont-elles pas celles qui reposent sur plusieurs niveaux de lecture, qui respectent la liberté d'interprétation du spectateur en évitant de lui imposer une interprétation unique et définitive ? En ce sens, les maîtres du théâtre de l'absurde, tels Beckett (cf. par exemple « *En attendant Godot* », Beckett Samuel, 1952) ou Ionesco (cf.

« *Rhinocéros* », Ionesco Eugène, 1959), sont probablement ceux qui ont su le mieux rendre au spectateur sa part d'interprétation et d'imaginaire.

2. Des sensibilités difficiles à assumer au sein de l'institution ONF

Forestier, une vocation qui remonte très souvent à l'enfance

Pour mieux comprendre les conditions d'une mise en scène forestière réussie, il convient de s'attarder un moment sur les forestiers. Tour à tour metteurs en scène, scénaristes ou acteurs, ils forment la pierre angulaire de notre système théâtralisé précédemment décrit. Perçue de l'extérieur comme un métier atypique et néanmoins respecté, la profession traverse depuis la réforme de 2002 des turbulences qui révèlent et exacerbent des tensions internes. À travers la trentaine d'entretiens approfondis conduits auprès de forestiers de plusieurs régions françaises (cf. tableaux 28a et b), nous proposons de dresser un portrait sensible et aussi fidèle que possible de cette profession.

Site	Année
Forêt domaniale de Rambouillet	2003
Forêts communales du Vercors	2004
Forêt domaniale des Bertranges	2004
Forêt domaniale de la Grande Chartreuse	2005-2006
Forêt domaniale du Val Suzon	2005-2006
Total	

Catégorie	Nbr
Agents	13
Techniciens	8
Ingénieurs	7
Total	28

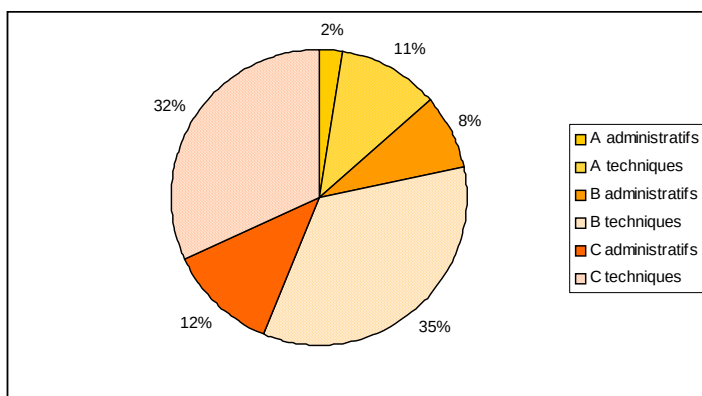
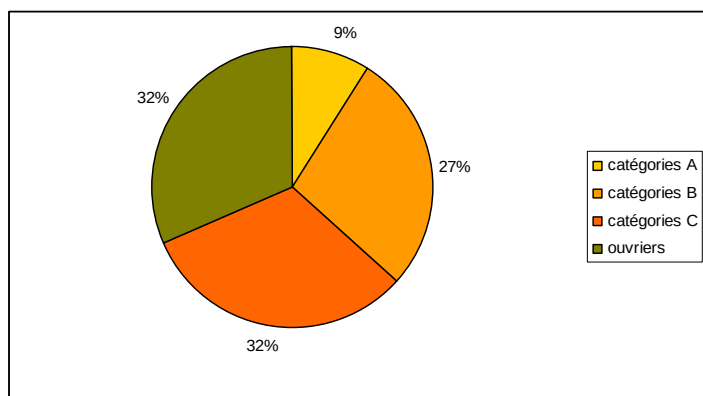
Tableaux 28a et b : répartition des forestiers de l'ONF interviewés en fonction des sites et de leur grade

Catégories	Corps	Effectifs	
		Nombre	%
A	IGREF	130	2%
	IAE	504	7%
	Attachés administratifs	168	2%
	CATE	130	2%
Total catégorie A		927	14%
B	TSF	1132	17%
	Secrétaires administratifs	540	8%
	TO	1235	18%
Total catégorie B		2734	40%
C	Agents patrimoniaux	2179	32%
	Adjointes administratifs	813	12%
Total catégorie C		3170	46%
Total fonctionnaires ou assimilés		6831	100%

ouvriers	3176	32%
Total salariés de l'ONF	10007	100%

Sigle	Signification
IGREF	Ingénieur du Génie Rural des Eaux et des Forêts
IAE	Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement
CATE	Cadre Technique
TSF	Technicien Supérieur Forestier
TO	Technicien Opérationnel

Répartition des salariés de l'ONF par corps (source : ONF, 2005b)



Répartition des effectifs de l'ONF par catégories et par filières (technique et administrative)

Avec plus de 10 000 salariés, dont 6 831 fonctionnaires ou assimilés en avril 2005, les effectifs de l'Office National des Forêts représentent le quart des 39 919 personnels du ministère de l'agriculture (source : site Internet du Ministère des Finances, chiffre de l'année 2006). En dehors des ouvriers (32 % de l'effectif total), salariés de droit privé, et des contractuels (298 personnes, soit 4,4 % des effectifs de fonctionnaires et assimilés), les 6 533 fonctionnaires au sens strict sont répartis dans différents corps de la fonction publique d'État. Toutes catégories confondues (A, B et C), les personnels techniques sont largement dominants puisqu'ils représentent 78 % des effectifs de fonctionnaires de l'ONF. Cette répartition donne parfois le sentiment aux agents administratifs de l'ONF d'être moins bien considérés que leurs collègues techniques. Par exemple, la réforme de l'ONF a créé deux nouveaux corps qui ont revalorisé uniquement la filière technique : les techniciens opérationnels (TO) qui ont permis à plus de 1 200 agents patrimoniaux d'atteindre la catégorie B, les cadres techniques (CATE, corps dit également A-) qui ont permis à 120 techniciens d'accéder à des responsabilités d'ingénieurs débutants. Les Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement (IAE) et les Ingénieurs du Génie Rural des Eaux et des Forêts (IGREF), soit 8,8% des effectifs de fonctionnaires, sont mis à disposition de l'ONF par le ministère de l'agriculture. Contrairement aux autres personnels, ils peuvent exercer des fonctions en dehors de l'ONF (DDAF, ministère de l'écologie). Cette possibilité d'évolution qui leur est réservée n'est pas toujours bien vécue par les autres corps : ils jugent que cette mobilité entraîne parfois une forme de déresponsabilisation des managers. Amenés à occuper des postes sur des périodes de plus en plus courtes (3 à 5 ans), certains ne prendraient aucun risque (suivant en cela un vieil adage « pas de vague ») pour gravir rapidement les échelons. Les 130 IGREF de l'ONF occupent la quasi-totalité des postes de direction au siège comme en régions (cf. partie I/A/2).

Encart 20 : l'ONF, 7000 metteurs en scène au service de la forêt publique

(Source : ONF, 2005b)

Mon expérience en DDAF de Haute-Saône au contact quotidien de nombreux forestiers de l'Office ainsi que mes participations aux tâches habituelles de ces derniers (martelages en forêt des Bertranges et du Vercors, réunions d'Unité Territoriale dans le Vercors ou de la charte forestière de territoire du Val Suzon...) permettront de compléter le tableau esquissé à partir des entretiens menés en Chartreuse et au Val Suzon. Celui-ci ne prétend pas être représentatif des quelques 7000 fonctionnaires de l'Office (cf. encart 20 pour la présentation des effectifs de l'ONF) mais suffisamment significatif et pertinent pour permettre à chaque forestier de s'identifier et de se reconnaître dans cette description.

Devenir forestier par opportunisme et pour le cadre de vie

« J'ai fait une formation dans le tourisme parce que je ne voulais pas travailler dans un bureau. Le seul boulot que j'ai trouvé après ça, c'était l'ONF. C'était l'époque opulente. J'ai passé le concours de garde forestier. J'avais repéré une ferme et un château où je pourrais mettre mes chevaux, j'ai demandé à être muté là-bas et ça a marché (...) Je ne me définis pas comme forestier. Je n'ai pas d'amour particulier pour l'institution, pas d'attachement particulier. Je pourrais très bien être ailleurs dans 6 mois. Mais pour l'instant, je reste parce qu'on a encore des bonnes conditions de travail. »

Encart 21 : témoignage d'un technicien sur ses motivations à devenir forestier

Entretien réalisé à Dijon en mai 2005

Au cours de mes interviews, j'ai systématiquement demandé à mes interlocuteurs de m'expliquer pourquoi ils avaient choisi ce métier de forestier. Même si cette profession peut-être choisie par opportunisme ou pour les bonnes conditions de vie qu'elle offre (cf. encart 21), on ne devient jamais forestier au hasard d'un concours de la fonction publique. Le choix répond souvent à une profonde aspiration remontant à l'enfance. À l'instar d'autres professions idéalisées comme les instituteurs ou les médecins, le métier de forestier est la plupart du temps vécu comme une vocation. « *Je n'aurai pas pu faire autre chose* » (agent patrimonial, Bertranges). Ce constat est encore plus vrai pour les agents et les techniciens, c'est-à-dire les personnels de terrain rattachés uniquement à l'ONF. Les ingénieurs, détachés du ministère de l'agriculture, ne font en général pas toute leur carrière dans ce seul établissement. Si leur arrivée à l'ONF traduit une sensibilité forestière ou environnementale, elle répond aussi à des considérations plus stratégiques, la mobilité entre les différents services et les organismes publics des ministères de l'agriculture et de l'écologie favorisant l'avancement des carrières.

Il serait bien présomptueux de proposer une typologie des forestiers, tant les parcours sont variés et les histoires de vie différentes et originales. L'âge, le sexe, la situation géographique, l'origine sociale ou familiale peuvent être autant de paramètres influant sur ce choix professionnel. Mais ces critères sociologiques n'expliquent pas à eux seuls les motivations conduisant à devenir forestier. L'attrance pour les sylves semble mettre en jeu des ressorts de l'ordre de l'intime, plus que de déterminismes sociaux (cf. partie I/C). Quelques grands traits peuvent néanmoins être dégagés.

Par exemple, un effet générationnel semble exister. La nouvelle garde forestière, arrivée à l'Office après les années 90, est plutôt d'origine urbaine. Souvent surdiplômés (il n'est pas rare de croiser des agents de catégorie C, théoriquement recrutés avec un niveau baccalauréat, avec des niveaux bacs+5 et plus), ces jeunes forestiers sont entrés à l'ONF en période de crise économique et sociale, dans un contexte de chômage élevé et de remise en cause du système économique consumériste. Leur choix est souvent motivé par l'envie d'exercer une profession « *en rapport avec la protection de la nature* » et d'exprimer une sensibilité environnementale. Titulaires en général de BTS « Gestion Protection de la Nature » ou « Gestion Forestière », de licences voire de maîtrises de biologie, ils disposent de solides compétences en écologie et n'hésitent pas à remettre en cause les orientations « productivistes » de leurs aînés. Ces jeunes forestiers semblent néanmoins moins vindicatifs sur la situation sociale de l'ONF que ne le sont leurs collègues plus âgés. Lauréats de concours de plus en plus sélectifs, ils s'estiment privilégiés d'avoir intégré l'ONF et souscrivent plus facilement aux orientations de la réforme de 2002.

Forestier de père en fils

« Mon père et mon grand-père étaient forestiers dans la Drôme et dans les Hautes-Alpes. Mon père a même été forestier à Saint-Pierre d'Entremont pendant un temps. Lui, il a vu le passage des Eaux et Forêts à l'ONF puisqu'il est devenu forestier en 1956. Moi, je n'aimais pas les maths modernes au lycée. Du coup, j'ai quitté l'École en 3^{ème}. Je ne savais pas trop quoi faire et puis un jour, j'ai dit à mon père, je vais faire forestier comme toi. Je suis donc allé à Montélimar faire une école forestière et après mon armée je suis entré à l'ONF, c'était en 77. À l'époque, c'est l'Office qui est venu me chercher ! C'était alors très facile de rentrer juste avec un BEPA. J'ai eu mon premier poste en Chartreuse. Le poste n'était pas logé en maison forestière, personne ne voulait aller en montagne. Il avait été deux fois vacant et ils avaient dû le donner temporairement à un stagiaire avant moi. »

Encart 22 : témoignage d'un agent sur ses motivations à devenir forestier

Entretien réalisé en Chartreuse en juin 2005

La génération des 45 ans et plus, c'est-à-dire celle qui a rejoint l'Office dans les années 70 et 80, semble plus hétérogène que la jeune garde décrite avant. Les origines rurales sont plus fréquentes, avec en particulier beaucoup de forestiers de père en fils (cf. encart 22). Cet atavisme familial a déjà été décrit dans le cas des « grandes dynasties » de conservateurs et des ingénieurs des Eaux et Forêts (cf. partie II/A/1). C'est parfois un parent éloigné qui a su transmettre sa passion, comme cet agent interrogé en Côte d'Or qui m'a expliqué que, grâce à son grand-père scieur, il avait découvert la profession de forestier. Beaucoup sont entrés à l'ONF dans les années 70 également par convictions écologistes. Héritiers des mouvements contestataires de mai 68, ils ont voulu poursuivre leur engagement militant au sein de l'ONF et se sont parfois heurtés à des collègues plus tournés vers l'économie et la production.

Forestier, une profession pas si éloignée de la vocation sacerdotale ?

« J'étais destiné au séminaire et puis dans une période de doute, j'avais besoin de réfléchir un peu et en fin de compte, j'ai choisi cette voie en me disant qu'il y avait une partie contemplation qui me permettrait de réfléchir avant de confirmer ou d'infirmier mon choix. C'est donc une motivation philosophique qui m'a conduit à devenir forestier. Au départ, je suis rentré parce que je savais que j'allais y trouver une qualité de vie qui me permettrait un certain type de réflexion. Voilà, c'est pour ça que je suis rentré à l'ONF. »

Encart 23 : témoignage d'un agent sur ses motivations à devenir forestier

Entretien réalisé en Chartreuse en février 2005

Par ailleurs, l'héritage militaire des Eaux et Forêts se retrouve au niveau des emplois réservés de l'armée. Ils ont permis à de nombreux engagés de rentrer facilement à l'Office dans les années 70-80, une fois leur contrat militaire expiré. Une autre caractéristique m'a particulièrement interpellé au cours de mes entretiens. À deux reprises, je suis tombé sur des agents qui ont été séminaristes avant de rejoindre l'ONF. Après s'être finalement mariés, ils ont embrassé la carrière forestière pour pouvoir continuer à porter un regard contemplatif et méditatif sur l'existence (cf. encart 23). Cette trajectoire atypique n'est pas sans rappeler la célèbre citation de Saint Bernard de Clairvaux (« *Tu trouveras plus dans les forêts que dans les livres. Les arbres t'enseigneront les choses qu'aucun maître ne te dira.* ») précédemment commentée (cf. partie I/C/4).

Histoire d'une révélation pour la forêt

« Si j'ai choisi ce boulot, ça tient à peu de chose. Je suis né en banlieue parisienne dans un milieu petit bourgeois et commerçant. J'étais dans un milieu familial un peu particulier parce que ce sont mes grands parents qui m'ont élevé. A leur retraite, ils se sont installés à Saint-Ismier [en Savoie]. J'avais deux copains là-bas. Un jour, on a décidé de monter seuls au col de la Fétaz et c'est là que je suis tombé pour la première fois dans la forêt. Je me suis dit que je ne pourrais plus vivre autrement. Au cours de notre balade, on s'était perdus. C'était la panique à Saint-Ismier, on a été récupéré à 22h le soir. On nous a retrouvés sur le bord de la route de Saint-Ismier où on marchait en zigzaguant tellement on était fatigué. Il s'en est fallu de peu pour qu'on y passe et pourtant, c'est là où j'ai découvert d'un seul coup la forêt. Après, je ne pouvais plus m'en passer ! Je ne voyais pas ma vie en dehors de la forêt. Je me suis demandé comment faire pour travailler en forêt. J'ai été jusqu'en 1^{ère} et puis j'ai laissé tomber l'école. J'ai alors pas mal voyagé, puis il a fallu que je trouve du boulot. J'ai passé le concours externe. Il a fallu que je refasse des maths et j'ai été reçu. Je suis allé comme tout le monde faire mes classes en Lorraine. Dès que j'ai pu, j'ai appliqué sur la montagne »

Encart 24 : témoignage d'un agent forestier sur ses motivations à devenir forestier

Entretien réalisé à Rambouillet en avril 2003

Cette description rapide montre combien cette profession est souvent vécue comme une vocation et non comme un métier alimentaire (cf. encart 24). D'origines religieuses, affectives, politiques ou philosophiques, les motivations qui conduisent à devenir forestier relèvent de la sphère intime et personnelle. Elles semblent éloignées du discours institutionnel dominant mettant en avant l'image d'une profession technique, dont la finalité serait la recherche d'un optimum technico-économique pour une gestion rationnelle de la ressource forestière. Notre analyse reste néanmoins incomplète. Pour la muscler et la creuser, il faudrait avoir recours à des données statistiques. Comment votent par exemple les forestiers aux élections ? Quelles sont leurs confessions religieuses ? Comment fonctionne la représentation syndicale ? Autant de questions qui nécessiteraient d'autres études et qui pourraient faire l'objet de recherches complémentaires très intéressantes. Un éclairage de sociologues et de politologues serait en effet particulièrement utile. Par exemple, si le métier de forestier de terrain reste encore très masculin, l'arrivée des femmes au niveau des échelons supérieurs (ingénieurs) a bouleversé les valeurs d'une profession, qui, jusqu'alors restait très ancrée dans une tradition militaire (sur ce sujet cf. par exemple Bourelly Antoine et al., 1983).

Des aspirations artistiques et esthétiques refoulées derrière des considérations techniques

Parce qu'elles relèvent de l'intime, les motivations qui conduisent à devenir forestier ne sont pas toujours faciles à assumer et à exprimer au sein d'une structure aussi encadrée que l'ONF. Philosophiques, émotionnelles ou esthétiques, elles sont souvent refoulées et masquées derrière des rhétoriques prétendument objectives et rationnelles. Pourtant, derrière des débats d'apparence technique, il est possible de déceler des sensibilités différentes. Pour François Terrasson, tout choix de gestion technique reflète également un parti pris idéologique plus ou moins conscient (Terrasson François, 1988).

La place de l'esthétique dans la gestion forestière est révélatrice de cette difficulté à exprimer des dimensions psychoaffectives dans la conduite des peuplements. En tant qu'observateur privilégié de la sylve, le forestier est pourtant sensible à la beauté de « sa » forêt. Chaque agent a ainsi ses essences de prédilection, ses coins et ses points de vue préférés sur son triage. Ses préférences paysagères peuvent se manifester par des traitements sylvicoles particuliers. La futaie irrégulière est par exemple plébiscitée par cet agent pour ses qualités esthétiques :

« Il y a des forêts qui me font chier ! Par exemple les Landes, c'est mortel ! C'est monotone, tout droit ! Même les forêts intensives finlandaises ou les horribles plantations réalisées en Écosse avec leur privatisation par Thatcher, je trouve ça encore moins pire que les Landes. Ici [en Chartreuse], j'aime bien la futaie irrégulière, ça doit être parce que je suis un peu bordélique ! » (agent spécialisé environnement, Chartreuse).

Le forestier garde en général ses préférences esthétiques pour lui. Il ne les justifie pas en tant que tel et avancera plutôt des arguments techniques pour les favoriser indirectement. Par exemple, au moment des martelages sur son triage, il essaiera de préserver, au nom de la biodiversité, « ses » bosquets ou « ses » arbres remarquables. Les discussions sylvicoles ne prennent jamais explicitement en compte la question de l'esthétique et de la subjectivité du regard du forestier. Pourtant, si l'on considère par exemple le modèle de la futaie « régulière », opposé habituellement à celui de la futaie dite « jardinée » ou « irrégulière », on constate que l'esthétique tient une place prégnante (cf. tableau 29). La futaie

régulière est à la fois un modèle économique, technique, esthétique et philosophique. Le forestier intervient plus fortement sur les processus naturels pour atteindre des objectifs planifiés de production. La notion de belle forêt élancée est liée à la satisfaction éprouvée à éduquer un peuplement de fûts majestueux, droits, propres, ordonnés et sans broussailles. Le forestier attend de pouvoir contempler une futaie régulière à l'image d'une cathédrale végétale. Dans ce modèle, la forêt est soumise au travail séculaire du forestier. Ce dernier n'en ignore pas pour autant les contraintes écologiques mais essaie de les dépasser. Son art de gestionnaire est déterminé par des normes, des tables de production, des modèles de croissance...

	Futaie régulière	Futaie jardinée
Caractéristiques visuelles et esthétiques des peuplements	régularité homogénéité perspectives visuelles possibles à l'intérieur du peuplement géométrisation verticale et horizontale	irrégularité hétérogénéité perspectives visuelles limitées à l'intérieur du peuplement structuration complexe
Caractéristiques sensibles	maîtrise travail du forestier visible	spontanéité effacement du travail du forestier
Rapport à la nature	nature optimisée grâce au forestier maîtrise technique contrôle	nature avec laquelle le forestier compose adaptabilité liberté
Type de sylviculteur	Sylviculteur « agronome »	Sylviculteur « jardinier »

Tableau 29 : les arguments sous-jacents du débat entre « régularistes » et « irrégularistes »

D'après Boutefeu Benoît et Arnould Paul (2006) pour la Revue Forestière Française

Au contraire, le forestier adepte de la futaie irrégulière préfère composer avec les processus naturels plutôt que de les contraindre ou de les brusquer (cf. par exemple l'ouvrage « *Pour une forêt belle et productive* », Pro silva, 1993). La notion de belle forêt est liée à des critères de naturalité. La sylve doit ressembler le plus possible à un peuplement naturel, en s'inspirant de forêts « primaires » présentes sous d'autres latitudes :

« Moi, j'ai eu la chance d'aller aux USA et de voir ce que c'est qu'une forêt naturelle. C'est un vrai bazar avec des arbres écroulés qu'on laisse là. Ça m'a aidé à comprendre la futaie jardinée. En forêt jardinée, on travaille au profit de chaque arbre, c'est la futaie pied à pied. C'est quand même mieux que la forêt régulière où tout est aligné et où c'est un vrai champ de maïs ! » (agent patrimonial, Val Suzon).

Le travail du gestionnaire, s'il doit rester discret, n'en est pas pour autant absent. Les quelques très beaux arbres sont appréciés tant pour leurs qualités économiques qu'esthétiques. Le forestier se soumet aux cycles sylvicoles. La

gestion, parce que plus fine, est difficilement formalisable et modélisable. Elle fait une large place aux aléas de la nature et à l'imprévisibilité des facteurs écologiques. S'inspirant de la méthode du contrôle imaginée au XIX^{ème} siècle par Adolphe Gurnaud (cité précédemment (cf. partie II/A/2), elle ne permet pas de planifier sur le long terme des rendements, qui demandent sans cesse à être réévalués et réajustés par rapport aux potentialités biologiques offertes par le milieu.

Avec notre métaphore théâtrale, ces deux traitements apparaissent comme deux styles opposés de scénographie forestière. La comparaison n'est pas trop osée car, à l'instar d'un jardinier, le forestier peut se sentir l'âme d'un artisan créateur et d'un metteur en scène s'il cherche à appréhender les attentes esthétiques des visiteurs. La technique peut alors se faire le relais d'un sens de la composition, de la mise en scène et de la scénographie, en dégagant par exemple des perspectives et des points de vue intéressants, en panachant les essences pour obtenir des mélanges dégradés de couleurs, ou en créant des sentiers originaux à l'intérieur des sous-bois.

L'importance des qualités paysagères et le « génie des lieux » d'un site n'est pas toujours bien appréhendé par les forestiers. Des erreurs ont été commises, par exemple lorsque l'ONF a réalisé des plantations résineuses qui ont dénaturé le caractère feuillu du Val Suzon dans les années 70. Le classement du massif et l'implication dans la gestion de la DIREN ont obligé l'ONF à tenir compte de l'intérêt paysager de ce site très fréquenté. Voici ce que préconise le responsable de ce dossier à la direction régionale de l'environnement de Bourgogne :

« Les forestiers de l'époque ont mal supporté le classement, d'autant plus que c'était des équipes d'anciens peu sensibilisés aux paysages. (...) On n'a rien inventé, on a juste adapté la gestion aux paysages dominés par des falaises et un plateau. Ce sont des prescriptions simples : on évite les coupes rases, on fait attention aux chemins forestiers ; on les fait selon les courbes de niveau ; on fait des zones de parking bien végétalisées, des sentiers pour canaliser les gens et pour préserver la faune et la flore, des entretiens pour nettoyer les lieux, des clôtures éventuellement pour des problèmes de sécurité et pour que les gens ne s'éparpillent pas. (...) L'une de mes satisfactions, c'est qu'aujourd'hui les gens trouvent cette forêt belle. » (inspecteur des sites classés, DIREN Bourgogne).

De plus en plus conscient de ses lacunes dans ce domaine, l'ONF a fait appel lors de la précédente révision d'aménagement à des spécialistes du paysage pour appréhender l'impact visuel et esthétique des traitements sylvicoles pratiqués (Zanini Catherine, 1993). La futaie irrégulière feuillue de plaine est actuellement expérimentée et la production, de toute manière peu rentable, a été reléguée au second plan des objectifs. Ces initiatives restent rares et s'expliquent par l'intérêt touristique du site. La plupart du temps, le côté créatif du métier, qui pourrait se rapprocher de celui d'un architecte ou d'un scénographe de la forêt, n'est pas revendiqué comme il peut l'être par exemple chez leurs collègues urbanistes. La réflexion sur le sujet n'en est encore qu'à ses balbutiements, elle se résume à des prescriptions techniques simples et de bon sens afin de ne pas choquer ou heurter la sensibilité des visiteurs.

L'encadrement normatif permet difficilement d'intégrer et d'aborder la question de l'esthétique forestière. Comme nous l'avons vu précédemment (cf. partie II/A/3), l'aménagement reste une procédure lourde menée par un forestier spécialisé, extérieur le plus souvent au massif étudié. Il existe néanmoins des degrés de liberté permettant à chaque agent d'être plus qu'un simple régisseur et d'exprimer une sensibilité artistique d'ordinaire bridée par la structure institutionnelle. Ces marges de manœuvre ne sont pas données *a priori* mais à négocier, en jouant par exemple sur l'imprécision relative des prescriptions imposées par les aménagements (cf. partie II/A/3). L'agent patrimonial, forestier territorial responsable d'un triage, a en général sa propre idée de la mise en scène forestière qu'il souhaite appliquer. Cette dernière peut être plus ou moins convergente avec celle prévue officiellement par l'aménagement. Il pourra essayer de faire valoir son point de vue au moment de la révision d'aménagement.

Parce qu'il entretient un lien affectif fort avec « sa » forêt, il n'a pas envie de se faire imposer des scénarii de gestion contraires à ses aspirations. « *L'amour de la forêt, de la culture de l'arbre* » sont des expressions qui reviennent souvent dans la bouche des interviewés, traduisant la relation d'appropriation affective de l'agent à « sa » forêt :

« *Le côté amour de la nature peut s'exprimer de différentes manières. (...) Chez tous les forestiers on retrouve cet amour, même si bien sûr, certains se sont retrouvés à l'ONF*

par hasard. Ca peut s'exprimer pour certains par une appropriation à travers le fait de cueillir des grumes, pour d'autres ça va être la connaissance. Pour moi, le côté naturaliste, c'est la plus évoluée des formes d'amour. Mais en même temps, il faut se méfier car il y a ceux qui disent « moi, je sais ce qui est bon pour cette plante, les autres c'est des cons ». C'est un peu ce qu'on entend avec la nouvelle génération de forestiers, qui croient avoir le monopole du vrai amour pour la forêt, alors que c'est juste une relation différente, pas meilleure que les autres. » (agent spécialisé environnement, Val Suzon).

Cet « *amour de la forêt* » peut passer par plusieurs formes d'appropriation : la cognition, la gestion ou la possession (cf. figure 7, partie I/B/3). La forêt est pour chaque agent bien plus qu'une ressource en bois : « *c'est un peu l'extension de son jardin, il s'approprie son domaine, c'est son domaine* ». (Responsable d'UT Chartreuse). Seul, dans l'intimité du couvert des frondaisons, le forestier connaît les moindres recoins de « sa » forêt :

« J'ai mes petits coins, je garde mes petits coins. J'ai la chance d'avoir un triage intéressant, avec de belles parcelles, des coins difficiles et des pâturages. » (agent forestier, Chartreuse).

L'intensité de l'attachement dépend cependant du caractère domanial ou communal de la forêt gérée.

« En forêt domaniale, on est chez nous comme on dit, même si c'est de moins en moins vrai parce qu'on est de plus en plus soumis à la pression d'interlocuteurs extérieurs. On est obligé de composer avec ça. Ce n'est pas le même état d'esprit en forêt communale. » (aménagiste, Val Suzon).

Chaque agent de terrain aime rendre visite à « ses coins », « ses » arbres remarquables, autant de lieux intimes qu'il n'est pas prêt à révéler au non-initié. Les grandes forêts royales ou ecclésiastiques comme celles de Rambouillet, de la Grande Chartreuse ou du Val Suzon, souvent chargées d'histoires fécondes en légendes de toutes sortes, sont des lieux de mystères et de rêveries (cf. par exemple Barré de Clairvaux Jacques, 1996 pour Val Suzon ; Barrier Philippe, 1991 pour les forêts françaises). L'imaginaire peut prendre le pas sur le regard technique habituel. La forêt, ressource en bois, devient alors un bien patrimonial et culturel dont le gestionnaire est le gardien. Celui-ci entretient un lien organique et affectif au nom d'une intégrité qu'il peut sacraliser. Ne parle-t-il pas par exemple de futaie « cathédrale » ? Cet emprunt au vocabulaire religieux n'est sans

doute pas fortuit et la notion de « bois sacré » n'est peut-être pas aussi exotique qu'il y paraît. Le phénomène de « sanctuarisation » (décrit dans la partie I/C/4) ne serait donc pas l'apanage des seuls visiteurs. Mais, chez le forestier, les représentations archétypales de la sylve de l'enfant se superposent et s'entremêlent avec les grilles de lecture rationnelles et technico-économiques du gestionnaire. Ces deux perceptions peuvent éventuellement entrer en conflit et générer des tensions psychiques.

L'originalité et l'expérimentation peu encouragées par l'institution

La sensibilité forestière a évolué au fil des générations. Autrefois, le forestier s'imposait comme le scénographe en chef de la forêt : il voulait imposer sa pièce à tous les acteurs (cf. partie II/A/2). Avec l'ordonnance de Colbert, un forestier « *maître et possesseur de la nature* » a été consacré (Larrère Raphaël et Nougarede Olivier, 1993). La culture sylvicole s'est par ailleurs fondée sur des bases interventionnistes. Le XIX^{ème} siècle et le XX^{ème} siècle furent des époques de grands travaux forestiers : reboisements massifs (Restauration des Terrains de Montagne à partir de 1857, plantations massives grâce au Fonds Forestier National à partir de 1946), introduction d'essences à croissance rapide (chênes rouges, peupliers, douglas), modification de la structure des peuplements (conversion des taillis sous futaie) ou encore aménagement de dessertes (routes, pistes, places de dépôt)...

La montée des préoccupations environnementalistes, la chute des cours du bois et la modification du contexte forestier (la France n'a jamais été aussi boisée aujourd'hui que depuis 150 ans) sont venues remettre en cause cet interventionnisme forestier. Elles posent même la question de savoir, si en tout point du territoire, une gestion forestière est nécessaire. On peut en effet se demander à quoi bon continuer à gérer et à exploiter des espaces forestiers, si cela n'est plus justifié économiquement et si la société n'accepte plus des méthodes jugées trop intensives d'exploitation forestière. Les « *déserts boisés* » (Léonard Jean-Pierre, 1999) sont-ils un handicap contre lequel le forestier devrait lutter ? Ne répondent-ils pas également à cette aspiration sociale à créer des sanctuaires de nature soustraits à de toutes interventions humaines ? Ces questions

volontairement provocatrices dérangeant. Elles remettent en cause l'utilité d'un corps forestier qui entend lutter contre l'idée selon laquelle « *la forêt pousse toute seule* », sans qu'il soit nécessaire de la gérer.

La non-gestion forestière est une question polémique chez les forestiers (cf. par exemple encart 25). Il s'agit d'un scénario « non-conventionnel » dans lequel le metteur en scène n'intervient plus sur un décor devenu autonome. Il ne s'occupe alors que de régler le jeu des acteurs et de prévoir éventuellement une place pour les spectateurs. L'idée de la non-gestion, de tout ou partie d'un massif, heurte la plupart des gestionnaires : elle est perçue comme un abandon et un reniement de la vocation productive de la forêt ainsi qu'un affront à l'encontre de plusieurs générations de forestiers. L'idée n'est pourtant pas neuve puisque les premières réserves artistiques de Fontainebleau, dans lesquelles toute forme d'exploitation est proscrite, datent de 1861. Décrétées par l'empereur Napoléon III lui-même (cf. partie II/A/2), elles n'ont semble-t-il jamais été définitivement acceptées des forestiers, même 150 ans après.

La non-gestion, un scénario original très largement minoritaire

M. D. est ingénieur spécialisé en environnement à l'agence ONF de Grenoble. Universitaire de formation, titulaire d'un doctorat d'écologie, il a rejoint l'ONF avec au départ un statut d'ouvrier forestier. Plus tard, il a été titularisé en tant qu'ingénieur contractuel. Dès le début de l'entretien, il a tenu à souligner l'originalité de son parcours qui lui procure selon lui un regard différent sur la gestion forestière : « *du fait de mon parcours, je ne pense pas être trop formaté. Parce qu'il faut bien voir que la fonction qui est toujours mise en avant est celle de la production, l'ONF doit être rentable* ». Cet ingénieur s'est occupé notamment de la forêt des Écouges dans le Vercors, un Espace Naturel Sensible (ENS) acquis par le conseil général de l'Isère et dont la gestion a été confiée par convention à l'ONF. Il a proposé de transformer ce massif en une réserve intégrale. Son témoignage à propos de la non-gestion forestière m'a paru intéressant à retranscrire ici.

« *Il y a des lieux communs qui circulent mais qui sont faux, comme celui de dire que si l'on ne coupe pas de bois, la forêt s'écroule. Ça fait 65 millions d'années que la forêt est là ! Il faut avoir un peu de modestie : l'homme n'est pas indispensable pour la forêt. C'est simplement un choix politique que l'on peut faire à un moment donné de ne pas exploiter la forêt. C'est difficile en interne. Par exemple pour la forêt des Écouges, il y avait des gens de la DDAF qui faisaient des bonds parce que c'est une forêt très productive. Mais il y avait aussi un chef de service, responsable de MISE [Mission Interservices de l'Eau], pas du tout forestier qui disait, « ça ne me choque pas forcément ». En fait ça choque surtout les forestiers purs et durs (...) Je crois qu'il faut avoir une vision de la forêt plus variée et plus large et insérer des scénarii dans un éventail de visions. Moi aussi, je dois être caricatural d'une vision environnementaliste de la forêt. La mentalité ne dépend pas de l'âge. Je vois l'agent sur les Écouges, il est ouvert et pourtant il a plus de 50 ans. Mais c'est vrai qu'en interne ça choque, c'est une forêt très productive, magnifique et on s'auto-interdit de couper du bois alors qu'on pourrait gagner des sous ! Mais, c'est un ENS et tous les élus ne sont pas bornés. C'est moi qui ai émis l'idée. Il n'y avait aucune justification pour le conseil général de couper du bois (...) La forêt n'a pas besoin de l'intervention de l'homme, le cycle sylvo-cynégétique peut se faire sans lui (...) Moi, je revendique le côté créatif, décalé, intéressant et avant-gardiste de ce genre de mesure. L'idée de la non-gestion est minoritaire au sein de l'ONF. L'objectif c'est de faire des sous, les élus veulent que leur forêt rapporte. Tout le monde a été formé avec cette idée, mais il y a plein de zones où la forêt n'est pas forcément exploitée. »*

Encart 25 : témoignage d'un forestier à propos de la nécessité de créer des réserves intégrales

Aujourd'hui encore, les forestiers restent en général réfractaires à ce type de mesure. La création, pour des motifs environnementaux, d'un réseau de réserves intégrales, c'est-à-dire de zones soustraites à toute exploitation, n'a été possible que grâce à des directives européennes contraignantes (directives « oiseaux » et « habitats » à l'origine de Natura 2000 en particulier). Elle n'est donc pas à l'origine une initiative des forestiers français. La mise en place de ces réserves ne fait d'ailleurs pas l'unanimité au sein de l'ONF. La question gêne, « *ça ne passe pas bien en interne* » (ingénieur forestier, Rambouillet). Sacrifice d'exploitabilité pour les uns, nécessité scientifique et écologique pour les autres, les réserves biologiques intégrales (RBI) divisent la communauté forestière.

En Chartreuse, la désignation et la délimitation de réserves intégrales ont déclenché de vives polémiques. Ces zones ne sont pas toujours celles qui abritent un maximum de biodiversité, mais celles qui génèrent le moins de « sacrifice d'exploitabilité », autrement dit les peuplements les moins accessibles et donc les moins intéressants sur le plan économique. Sur Rambouillet, les réserves biologiques dirigées (RBD) ont été privilégiées aux réserves intégrales car elles n'empêchent pas l'exploitation. Mieux, elles permettent d'assouvir les ambitions interventionnistes de certains forestiers qui y effectuent des travaux dits de « génie écologique ». Rambouillet est ainsi devenu un modèle de gestion des mares à « haute-valeur en biodiversité », à grands renforts de surcreusements, de curetages, d'étrepages ou de traitements phytosanitaires (Guittet Jean et Royer Elisabeth, 1992). S'agit-il de mises en scène non assumées destinées à créer l'illusion et des faux-semblants d'une nature en réalité artificielle ?

« Dissonances cognitives » et « doubles contraintes » chez les forestiers

L'analyse précédente révèle combien l'identité forestière est complexe. Dans un article intitulé « le métier de forestier entre rationalité et sensibilité » (Boutefeu Benoît et Arnould Paul, 2006), nous en avons distingué deux idéaux-types opposés : les « *productivistes* » et les « *naturalistes* ». Cette dichotomie nous a valu des remarques virulentes de la part de certains ingénieurs qui l'ont jugée trop caricaturale, grossière et dépassée. Néanmoins, en interview elle semblait assez opérante notamment auprès des agents de terrain qui se reconnaissaient volontiers

dans l'une ou l'autre de ces deux catégories. Elle a également été reprise par des travaux de psychosociologie traitant de l'identité sociale des forestiers (Tellechea Ramuntcho, 2006). Sans la renier, il convient de la nuancer et de l'affiner. Bien sûr, il existe des sensibilités forestières plus « naturalistes » et d'autres plus « productivistes », en fonction de l'attirance plus ou moins marquée pour la protection de la biodiversité ou l'exploitation. Les forestiers rencontrés en conviennent d'ailleurs parfaitement comme le montre cette citation :

« Dans mon boulot, les oiseaux, les plantes, ça m'éclate. L'exploitation me frustre. Avant, j'avais l'impression que c'était un peu mon truc, maintenant je ne maîtrise plus rien et mes collègues ont un peu le même sentiment. » (agent patrimonial, Chartreuse).

Cette dichotomie « naturaliste » et « productiviste » semble présente chez chaque forestier. Elle génère un débat intérieur, parfois douloureux et conflictuel, sur le sens à donner à l'action forestière. En entrant à l'ONF, chaque forestier arrive avec ses propres représentations de la sylve. Elles sont préformées par des archétypes universels qui puisent leur force dans le grand bain de l'inconscient collectif. Elles sont aussi façonnées par l'éducation parentale, religieuse ou scolaire, l'environnement familial, géographique et social. Comme tout individu, le forestier a en effet subi une phase « *d'impreting* » pour reprendre le concept de Konrad Lorenz déjà utilisé (Lorenz Konrad, 1970, cf. partie I/C/3). Il est donc imprégné de sa propre idéologie forestière, plus ou moins malléable et compatible avec celle proposée par l'institution ONF. Avant de devenir technique, économique et rationnel, le rapport du forestier avec les sylves est à l'origine de nature sensitive et psychoaffective. Cette dimension se superpose au discours institutionnel qui prône la recherche de l'optimum de rationalité technico-économique.

Quand ces deux systèmes de valeurs entrent en conflit, cela peut générer des souffrances psychiques. Les psychologues parlent de « *dissonance cognitive* » : cette théorie, élaborée dans les années 60 par le psychosociologue américain Léon Festinger, a été appliquée au cas des gestionnaires de l'ONF par le forestier et psychologue Ramuntcho Tellechea (Tellechea Ramuntcho, 2004).

« Deux opinions, croyances ou éléments de savoir sont dissonants s'ils jurent l'un avec l'autre, soit qu'ils se contredisent, soit que les éléments envisagés ne découlent pas l'un de l'autre. » (Festinger Léon et al., 1993, cité par Tellechea Ramuntcho, 2004, p. 22).

Bien entendu, tous les forestiers ne sont pas affectés par de tels troubles psychiques. Tellechea Ramuntcho en a néanmoins décelé chez ceux qu'il a interviewés :

« Nous pensons avoir démontré que le travail inconscient entre l'archétype de la forêt et la représentation socioprofessionnelle de celle-ci existait chez les trois sujets et que celui-ci provoquait une dissonance. » (Tellechea Ramuntcho, 2004, p.65).

En reprenant les travaux de Ramuntcho Tellechea, nous proposons une typologie des forestiers établie en fonction de la convergence des représentations individuelles avec celles institutionnelles. Les entretiens approfondis conduits auprès des forestiers permettent d'illustrer chacune des quatre catégories ainsi définies (cf. figure 20).

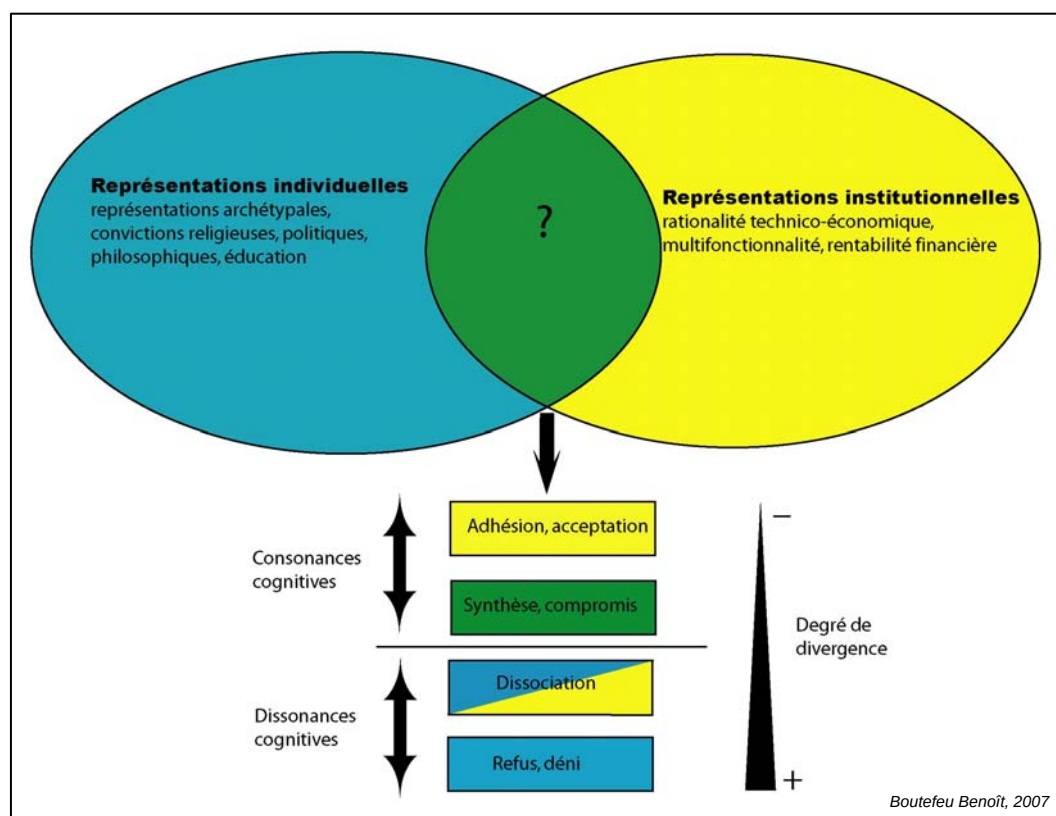


Figure 20 : degré de divergence entre les représentations individuelles et institutionnelles du métier de forestier

Certains forestiers souscrivent totalement aux valeurs défendues par l'institution, en particulier les orientations économiques mises en place avec la réforme de 2002. C'est le cas notamment de cet ingénieur interviewé en 2003 à Rambouillet :

« L'ONF est un établissement à caractère industriel et commercial : il n'y a **pas de honte** à le dire et pas de honte à le faire. Si on a des compétences intellectuelles, des compétences en matière grise que l'on peut mettre au service de partenaires – pour ne pas dire de clients privés – faisons-le ! Et ce n'est **pas incompatible** avec la gestion des forêts domaniales. On peut le démontrer tous les jours. Ca, c'est ce que je pense moi (...) bon il se trouve que c'est aussi le langage de la DG [Direction Générale]. Mais, c'est aussi vraiment ce que je pense. C'est aussi un peu **la culture de la maison** et ce sont les directives. Mais ça correspond au bon sens, à la logique de la gestion ! » (ingénieur ONF, Rambouillet, souligné par nous).

La vision de cet ingénieur est « consonante » avec celle de l'institution ONF. Le regard que ce type de forestiers porte à la sylve est, en toutes circonstances, celui du technicien « gestionnaire-interventionniste ». Ses critères d'appréciation esthétique sont « façonnés » par les règles de l'art définies par leur métier d'aménageur. Chez ces forestiers, l'identité professionnelle est profondément ancrée en eux et elle se substitue aux représentations archétypales de l'enfance. Les témoignages suivants attestent par exemple de cette « imprégnation » du jugement esthétique :

- « C'est sûr que je suis **déformé professionnellement**. On part souvent dans les Pyrénées, en Sologne ou en Touraine et c'est vrai que, quand je me balade dans ces forêts, je **regarde forcément toute la gestion**, la desserte, les peuplements et tout ça... » (agent forestier, Chartreuse)
- « Je suis **déformé professionnellement**. Chaque fois que je **vois une forêt**, je l'aménage. C'est mon métier, j'en **apprécie** toutes les facettes. » (aménagiste, Val Suzon)

D'autres forestiers prennent plus de distance par rapport aux discours institutionnels. Mais, plutôt que d'opposer leur vision personnelle de la sylve avec celle mise en avant par leur profession, ils préfèrent en faire une synthèse pour privilégier des opinions « consonantes » :

« Moi je dirais qu'à l'Office il y a des étiquettes : les anciens sont plus producteurs, les nouveaux plus protecteurs. Moi, **je m'y retrouve**, j'essaie d'avoir les deux. Je n'ai **pas de contradictions** entre la **protection** et la **production**. Bien sûr, il ne faut pas aller trop loin dans la production et le milieu que l'on modifie. On doit prendre en compte la biodiversité. » (agent patrimonial, Chartreuse).

Pour lever les éventuelles contradictions entre ces deux niveaux de représentations, ils les font dialoguer pour chercher des compromis. Le

témoignage suivant illustre la richesse du débat intérieur chez un jeune ingénieur forestier interviewé à Grenoble :

« J'espère avoir une vision naïve et esthétique. Je n'ai pas l'impression d'être formaté. Il n'y a pas d'opposition entre ma vision d'enfant et la vision institutionnelle. On a la possibilité de ne pas intervenir, de faire des séries d'accueil du public, la créativité est possible. On peut revendiquer ce choix créatif, on peut avoir plusieurs modes de pensée, on peut en faire la synthèse. » (ingénieur environnement, Isère).

Pour d'autres, la confrontation interne de leurs représentations individuelles avec celles de l'institution n'a pas lieu. Ils dissocient le regard qu'ils portent à la sylve, en qualité de professionnel et en qualité d'individu sensible. Les considérations psychoaffectives sont reléguées à l'extérieur de la sphère professionnelle. Ce processus relève parfois d'un mécanisme psychique de défense, comme pour éviter de confronter deux niveaux de représentation des sylves difficilement compatibles : l'un puisant dans l'imaginaire enfantin, l'autre rationnel et induit par les activités quotidiennes de gestion. L'émotion, qui peut jaillir de la contemplation innocente des sylves, n'est alors possible que lorsque le forestier se départit de ses grilles de lecture formatées. Il redevient alors un simple spectateur, oubliant ses responsabilités en tant que metteur en scène (direction d'acteurs, transformation du décor) ou scénariste (écriture du script, choix d'un scénario).

Ce « lâcher-prise » intervient par exemple lorsqu'il se promène en forêt en dehors de ses repères spatio-temporels quotidiens (heures de service, territoire géré) :

- *« Je vais en forêt le **week-end** avec mes enfants mais ils ne sont pas trop intéressés par la forêt. On se balade alors plutôt comme ça. Dans ce cas, j'aurais tendance à avoir alors un **esprit plus critique, je vois autre chose** de la forêt. Je ne **pense plus** au côté répression et tout ça. Je suis curieux, j'observe les arbres. J'aime bien la forme des arbres, les **biscornus** et les arbres sympas. (...) Je fais aussi pas mal de photos, ça change le regard. Quand je suis en civil, j'aurais du mal à intervenir s'il y avait une infraction. **L'habit c'est important**, ça donne de la crédibilité, **ça permet de se sentir dans la peau de l'ONF**, ça signe notre appartenance à la maison. (...) C'est important, d'avoir plusieurs regards. Quand je me promène le week-end, je suis dans la **peau du randonneur** et ça me fait du bien. »* (agent patrimonial ONF, Val Suzon).
- *« J'ai encore plaisir à regarder la forêt **naïvement**, absolument ! **J'aime bien ne pas ressentir l'impact de l'homme**. Je trouve que les zones jamais exploitées ont un certain charme. (...) Quand j'étais au **fin fond de la Finlande**, je me*

*disais : putain, il n'y a pas de souches, il n'y a rien ! Ca ne va jamais s'arrêter !
Je retrouvais une vision **imaginaire de la forêt** que j'avais quand j'étais
enfant.* »(agent spécialisé environnement, Isère).

Ce cas de figure, que nous avons baptisé « dissociation » (cf. figure 20), peut éventuellement s'accompagner de « dissonances cognitives ». Celles-ci se manifesteront par des tensions psychiques plus ou moins fortes. Les dimensions psychoaffectives du rapport aux sylves vont alors entrer en contradiction avec une vision technico-économique de la forêt que le forestier peut refuser, voire combattre.

Dans un cas extrême, les dissonances peuvent générer des « double-contraintes », c'est-à-dire des injonctions diamétralement antagonistes. « *Sois spontané* », « *Arrête de penser* » sont des exemples classiques de doubles-contraintes. Ces impératifs participent du même processus que la schizophrénie. Nous avons déjà traité de ce mécanisme chez les visiteurs en forêt (partie I/C/3), en reprenant notamment les travaux de François Terrasson. Pour cet auteur, la gestion des milieux naturels telle qu'elle est actuellement pratiquée relève d'une forme de schizophrénie sociale (Terrasson François, 1992, 2002). « Gérer » la nature, c'est-à-dire circonscrire, maîtriser, entretenir ou encore protéger ce qui, par définition ne procède d'aucune intentionnalité, relèverait selon lui d'une « double-contrainte ». Les propos ci-dessous illustrent comment un forestier interviewé au Val Suzon souffre de ce paradoxe, qui alimente chez lui des tensions psychiques :

*« La forêt c'est pour moi **avant tout un milieu naturel** avant d'être une déclinaison d'activités économiques. (...) C'est une surface couverte d'arbres. Pour autant, une peupleraie ce n'est pas une forêt. Il faut qu'il y ait un **minimum de vie sauvage**. Il y a un caractère indissoluble lié à l'aspect forestier, sinon ça devient une peupleraie avec du maïs au pied des arbres. (...) Avec la gestion forestière, la **naïveté n'est plus possible**, (plutôt que naïveté, je préfère d'ailleurs le terme d'innocence). C'est à mon sens à **l'opposé de la connaissance**. Dans ma vie, je n'ai **jamais dissocié vie privée et vie professionnelle**, c'était un acte volontaire jusqu'à présent. Quand je travaille ou quand je me promène en forêt, **j'ai le regard du naturaliste, du forestier et le regard de l'homme**. J'essaie de percevoir les **signes** que **la forêt m'offre**. Ces signes sont extraordinaires. C'est ça qui fait que la forêt reste la matière fondamentale. Elle fait jaillir toutes les formes possibles, **elle est le mortier de l'imaginaire**, c'est la prima materia des alchimistes. La forêt peut répondre à des questions d'ordre individuel, c'est une question d'attention. **Je ne veux pas que les forestiers cassent ça en faisant des cloisonnements, de la monoculture** ou des traitements chimiques. Je veux être attentif au jaillissement des*

*formes. Ils sont en train de quadriller la forêt sur Côteaux [Côte d'Or]. Par exemple, il y a désormais des cloisonnements tous les 3 mètres, ils sont en train de former la **forêt**, ou plutôt de **la formater**. (...) Le forestier ne doit pas chercher à mettre en scène la forêt. **La pièce de théâtre est directement fournie par la nature**. En général, le forestier **cherche à réduire le côté sauvage de la nature**, il n'est pas alors dans une volonté d'écrivain de pièce de théâtre. La forêt n'est que le résidu involontaire de sa sylviculture, il faut bien souligner involontaire ! » (agent spécialisé environnement, Bourgogne).*

Ce témoignage est doublement intéressant car il fait le lien avec l'approche sémiologique développée dans le chapitre précédent. La forêt renvoie à des signes qui font sens par rapport à un vécu, des valeurs et un ressenti personnel. Pour ce forestier, la gestion forestière nuirait, masquerait, voire détruirait ainsi la fonction symbolique des sylves (cf. partie I/C/4). On peut donc parler chez lui de manifestations de dissonances cognitives.

Comme l'a montré Ramuntcho Tellechea, plusieurs stratégies peuvent être adoptées pour réduire des dissonances cognitives chez un forestier : modifier les croyances impliquées dans son malaise intérieur, refouler ses opinions dissonantes, chercher à augmenter des cognitions consonantes (Tellechea Ramuntcho, 2004, p. 22). Certains vont vouloir changer de l'intérieur le système des représentations institutionnelles en promouvant des approches plus naturalistes de la gestion forestière. D'autres peuvent proposer des mises en scène originales, expérimentales, voire subversives comme la non-gestion (cf. encart 25). Quelques-uns vont chercher du soutien et des relais extérieurs pour faire pression sur l'institution et l'obliger à revoir ses orientations (cf. partie II/B/1, ou comment certains agents de Chartreuse se sont rapprochés de la structure PNR). Ces derniers vont essayer de coécrire des scénarii de gestion en collaborant avec des co-auteurs plus proches de leurs convictions. Les manifestations, les grèves et les oppositions frontales sont également des modes de réponses collectives et de résistances aux changements qui se sont développés depuis la réforme de 2002.

Les représentations que le forestier se fait de sa fonction se construisent par opposition ou par adhésion avec celles véhiculées par l'institution ONF. La réforme de 2002 a eu des répercussions sur la définition de l'identité collective de ce corps social. Désorientés, les forestiers s'interrogent aujourd'hui sur le sens à

donner à leurs pratiques. Jusqu'où leurs scénarii peuvent-ils être déterminés et formatés par des considérations économiques ?

3. Des forestiers qui s'interrogent sur le sens de leur métier

L'identité collective du corps forestier prend racine dans l'histoire de l'ONF. Un rapide retour en arrière sur l'évolution de cette institution est nécessaire pour comprendre le malaise ressenti aujourd'hui par une partie des forestiers publics.

Un conflit identitaire originel

L'Office National des Forêts, premier Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC), est créé par la loi du 23 décembre 1964, sur l'initiative du ministre de l'agriculture Edgar Pisani. La gestion des forêts publiques, auparavant sous le contrôle de l'administration des Eaux et Forêts, lui échoit. L'objectif est alors très clair : « produire plus ». Son directeur général, Christian Delaballe (ancien préfet du Gers et de l'Oise), l'affiche dès les premiers conseils d'administration :

« pour atteindre cet objectif [l'autonomie financière], il n'y a pas de remède miracle, il faut à tous les niveaux créer une obsession de la productivité » (M. Delaballe, directeur général de l'ONF lors du conseil d'administration de l'ONF de janvier 1970).

À l'époque, l'ambition productiviste mise en avant par l'ONF n'est pas toujours bien accueillie. Une partie des anciens conservateurs des Eaux et Forêts la rejette massivement car ils craignent qu'elle ne nuise à l'intégrité forestière. Pour René Pleven (1901-1993, plusieurs fois ministres au cours des IV^{ème} et V^{ème} Républiques), l'un des plus fervents opposants à la création de l'ONF en 1964 :

« la notion de rendement industriel et commercial doit s'effacer devant l'intérêt général qui est de préserver ou de rétablir un équilibre de la nature constamment menacé par l'homme (...) L'Office sera une usine à bois alors que les Eaux et Forêts remplissent et doivent d'abord remplir des missions de service public. La distribution du capital forestier et de son revenu est difficile et l'Office peut faire prévaloir le court terme sur le

long terme, user le capital pour avoir plus de revenus » (cité par Buttoud Gérard, 1983 p.519).

Les anciens conservateurs parlent à l'époque de « *crime* » et de « *catastrophe* ». Ils craignent de « *voir les marchands du temple s'introduire par légions dans le sanctuaire* » et entacher la « *pureté du corps forestier* » (Buttoud Gérard, 1983, p.543). Pour rassurer les plus farouches opposants à la dissolution de la séculaire administration des Eaux et Forêts, les Ingénieurs du Génie Rural des Eaux et des Forêts (corps nouvellement créé et qui a fusionné en 1961 avec celui des conservateurs des Eaux et Forêts, cf. partie II/A/2), placés aux commandes de l'ONF, se prononcent en faveur « *du souci du maintien de la tradition et de la tenue forestière* » (rapport de gestion de l'Office de 1972). La perpétuation des valeurs traditionnelles et conservatrices est également visible au niveau des recrutements des personnels de ce nouvel établissement. Aussi, bien qu'appliquant une politique différente de celle des Eaux et Forêts, l'ONF entend maintenir l'héritage militaire.

Par ailleurs, si des motivations économiques ont conduit à la création de l'ONF, il semble que des raisons politiques aient également poussé le général de Gaulle à dissoudre l'administration des Eaux et Forêts. Un témoin historique, interviewé dans le cadre de mes travaux, m'a fait la confidence suivante (qui mériterait cependant d'être confirmée par des travaux d'historiens) :

« Il y a eu un passage curieux entre les Eaux et Forêts et l'ONF. De Gaulle avait chargé Pisani de faire une réforme. J'ai toujours été gaulliste depuis juin 40 mais je n'ai jamais compris pourquoi le général avait fait ça. Il a voulu briser une vieille administration qui datait du temps de Colbert. C'est vrai qu'elle était dirigée par des cadres qui venaient de sociétés très traditionnelles et devaient sans doute être un peu pétainistes. Il a sans doute voulu faire le ménage. De Gaulle avait la mémoire longue. J'ai connu des gens sortant de l'École de Nancy qui ont quitté l'ONF au moment de sa création. Ils refusaient le principe de rentabilité qui est à la base de l'ONF. Pisani voulait que l'entretien de la forêt rapporte. Pour ceux qui ont fuit l'ONF, les forêts appartenaient à la France et leur rôle de forestier n'était pas de faire de l'argent, mais de conserver les forêts. D'ailleurs, c'était des « conservateurs », ils avaient été formés dans ce moule. » (témoin historique de la création de l'ONF).

Bien que la création de l'ONF permette d'améliorer rapidement les conditions de travail des forestiers sur le terrain, ses velléités productivistes ne sont pas bien

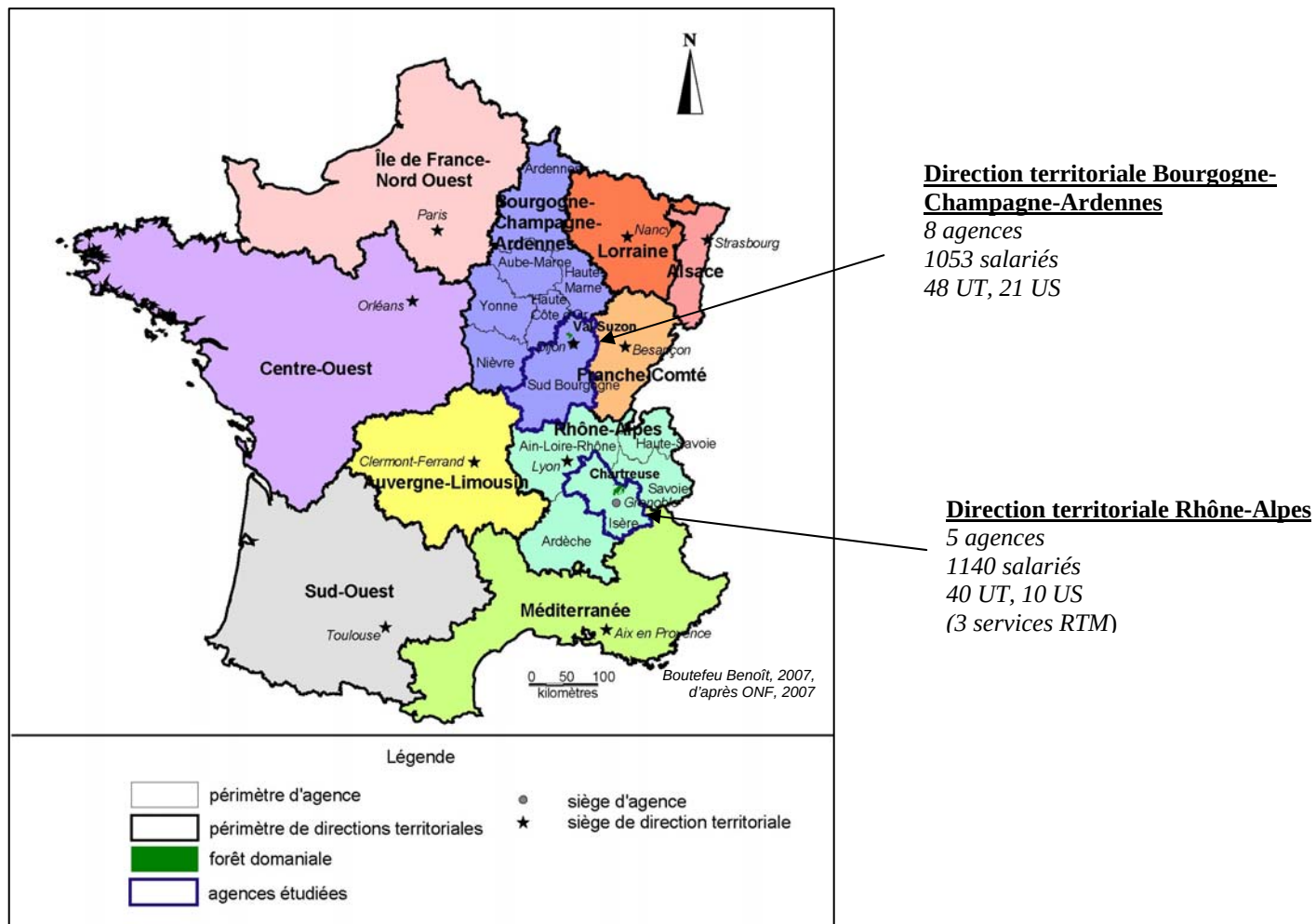
perçues par la « base ». Un ouvrage cristallise en particulier ces oppositions. Paru en 1976, il répond au titre provocateur de « *France, ta forêt fout le camp !* » (Demesse Nicole et al., 1976). Ce pamphlet, écrit par des forestiers syndicalistes, dénonce vigoureusement les conséquences environnementales d'une gestion forestière jugée trop interventionniste.

Une réforme amorcée en 1999 qui ravive des tensions sociales latentes

Ce rapide éclairage historique rappelle que les réticences d'une partie des forestiers face au principe productiviste datent de l'origine de la création de l'ONF. Elles se manifesteront de façon plus ou moins visibles au cours des quarante années de l'histoire de l'établissement. À la suite de la publication du rapport Roger Duroure en mars 1982, qui prône une industrialisation accrue de la filière forêt-bois, une manifestation à l'appel d'une intersyndicale ONF réunit quelques 2000 forestiers à Paris, défilant derrière le slogan « *non à la forêt usine à bois !* ». Bien d'autres actions, à l'initiative notamment du SNUPFEN (Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel, à l'origine proche de la CFDT, majoritaire chez les forestiers), suivront : manifestations en 1988 contre l'intensification de la sylviculture au congrès des maires de communes forestières réunis à Haguenau, ou encore en 1999, contestations face à la volonté du directeur général de l'époque d'augmenter l'intensité des coupes de bois.

L'histoire sociale de l'Office est donc marquée, dès l'origine, par des mouvements de défiance à l'égard d'une direction suspectée périodiquement de vouloir brader le patrimoine forestier de l'État. La réforme amorcée à partir de 1999 dite du « PPO » (Plan Pour l'Office) a ravivé ces vieilles inquiétudes. En effet, à la fin des années 90, l'ONF connaît une situation économique très difficile, accusant des déficits budgétaires du fait de la chute des cours du bois. En 1998, Éric Marcon (aujourd'hui directeur délégué de l'ENGREF-Kourou) écrit ainsi :

« *l'ONF est dans une phase difficile et sa situation se dégrade très rapidement : son résultat est depuis 1996 structurellement déficitaire (...) À terme une situation de faillite potentielle est même envisageable.* » (Marcon Éric, 1998).



Carte 28 : organisation territoriale de l'ONF

Commentaire : depuis 2007, l'agence Côte d'Or a fusionné avec celle de Saône et Loire pour former l'agence Sud Bourgogne

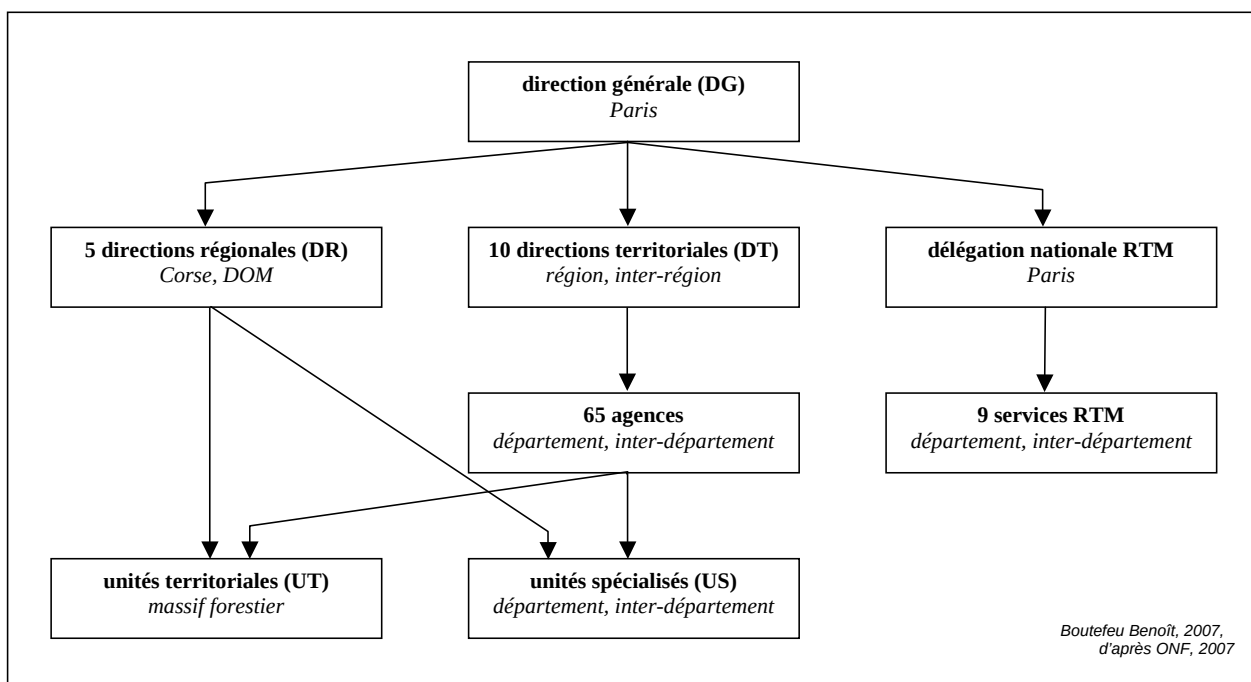
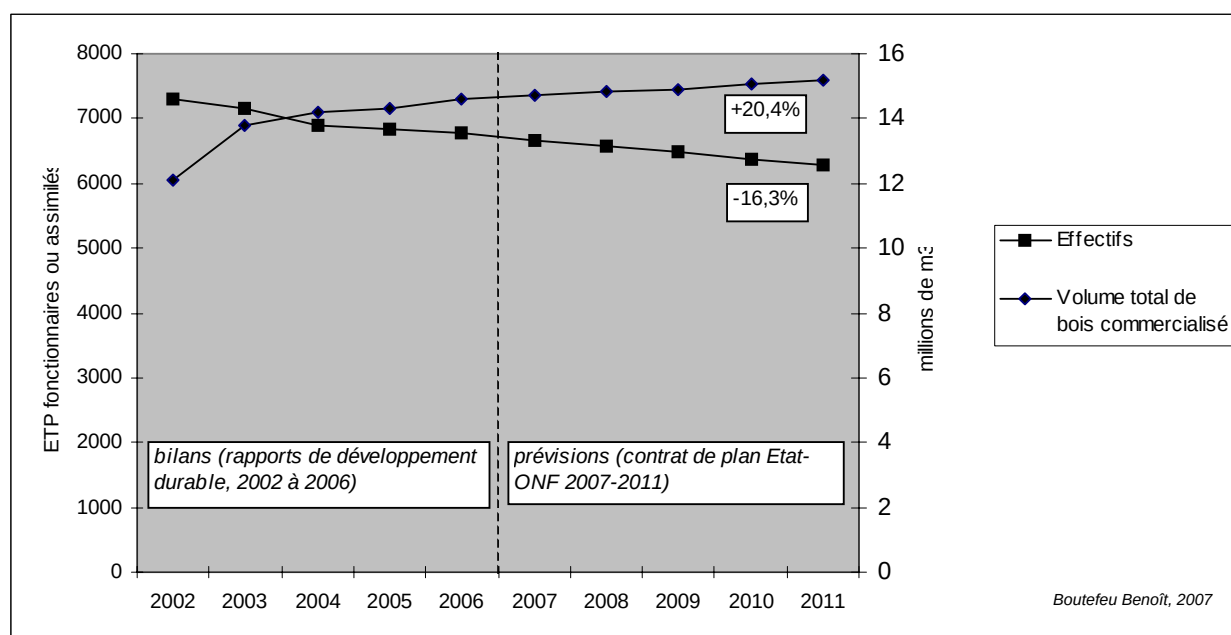


Figure 21 : organisation fonctionnelle de l'Office National des Forêts en 2007

Pour redresser l'établissement, le conseil des ministres nomme en 1999 un nouveau patron pour l'ONF, Bernard Goury, ancien directeur de cabinet d'Edith Cresson ministre de l'agriculture. À peine arrivé, ce dernier doit gérer une situation de crise, suite au passage des deux ouragans Lothar et Martin qui, en quelques heures, mettent à terre près de quatre années de récoltes. Malgré le choc psychologique généré dans la communauté forestière par ces deux tempêtes successives (cf. par exemple l'analyse qu'en a faite Sandrine Piette auprès des forestiers de l'ONF des Vosges du Nord, Piette Sandrine, 2003), le nouveau directeur général décide de mettre en place une profonde réorganisation territoriale (cf. carte 28 et figure 21 pour la présentation de l'organisation actuelle), statutaire (cf. encart 20, partie II/C/2) et hiérarchique. Diminution des postes, augmentation des coupes (cf. graphique 23), diversification des activités, renforcement des capacités commerciales font partie des mesures phares de la réforme.



Graphique 23 : évolution des effectifs de l'ONF et du volume total de bois commercialisé de 2001 à 2011

Remarque : ETP = Équivalent Temps Plein

Avec la réforme, les principes de rentabilité et de productivité sont alors réaffirmés avec force et déclinés comme un leitmotiv dans toutes les directives, notes, circulaires, jusqu'aux consignes de martelage. Le contrat État-ONF, qui

fixe le cadre des missions confiées à l'établissement pour la période 2007-2011, indique ainsi dès ses premières pages que :

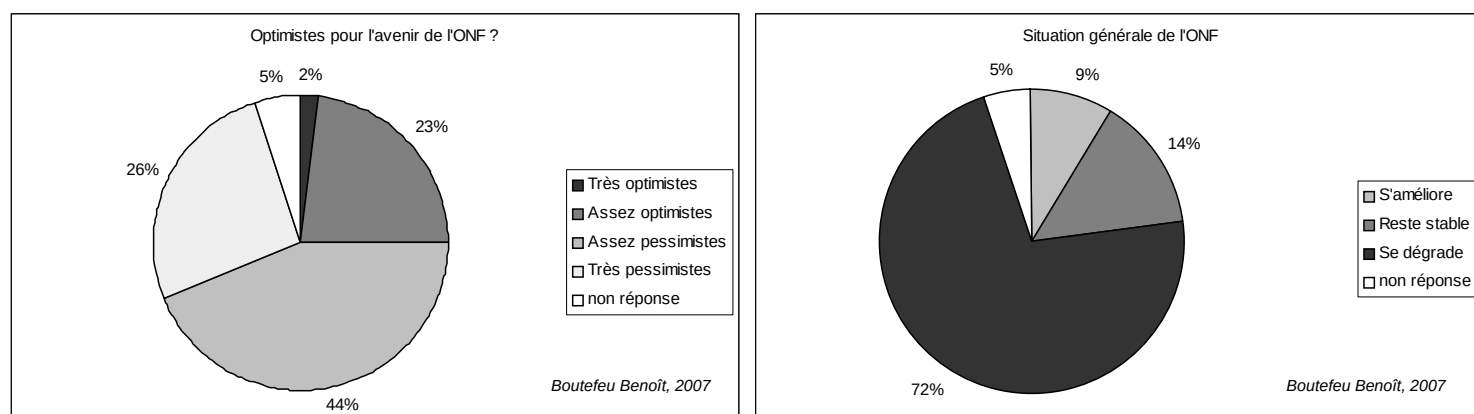
« L'ONF optimisera le volume de bois récolté. Par rapport aux deux périodes antérieures, 1995/1999 et 2001/2006, ce volume sera augmenté du fait de la mobilisation de ressources nouvelles provenant : de la dynamisation de la sylviculture en application des directives en vigueur ; de peuplements sous-exploités, vieillissants ou peu accessibles que l'évolution des prix et de nouveaux débouchés rendent accessibles, notamment pour le bois-énergie ; d'une décapitalisation raisonnée de peuplement en sur-maturité dont la qualité des produits se dégrade ou ne répond pas à l'évolution de la demande, notamment de sapins et de hêtres de gros diamètre. » (ONF, 2007, p.5).

Pour augmenter sa productivité de 30% en cinq ans (objectif fixé par le directeur général de l'ONF devant le conseil des ministres réuni le 4 mai 2005), l'ONF parie sur une diminution de sa masse salariale, une intensification des prélèvements (cf. graphique 23) et sur une diversification de ses activités hors forêt (augmentation de la part des activités conventionnelles dans le chiffre d'affaire total, avec un objectif de +10% de valeur ajoutée chaque année ; source ONF, 2007).

Ces orientations sont vivement dénoncées sur le terrain : boycott des mutations, grèves à répétition, séquestrations de cadres dirigeants, dégradations de locaux dont l'ENGREF de Nancy accusée de former les futurs « *technocrates* » de l'ONF, se poursuivent de 1999 à 2002. Malgré ces vives tensions, la réforme est appliquée à partir de l'année 2002. Il est encore trop tôt pour juger de son efficacité quatre ans après. Le sujet reste très sensible et polémique. Il est venu inéluctablement se loger au cœur de tous les entretiens menés auprès des forestiers rencontrés. L'objet n'est pas d'analyser ici les conséquences économiques de cette réorganisation mais de comprendre comment elle vient modifier, transformer, voire brouiller l'identité collective, d'un corps social qui doute aujourd'hui de lui-même. Le malaise est prégnant à travers les résultats de l'enquête de climat social réalisée en 2005 par l'institut de sondage IPSOS, à la demande de la direction générale de l'ONF (Solom Antoine, 2005).

Les données publiées et diffusées à l'ensemble des agents de l'établissement ont été choisies avec soin. Dans les quatre pages de ce compte-rendu synthétique ne

figure pas, par exemple, la ventilation des réponses par catégories de salariés, sans doute pour éviter de souligner la coupure qui ressort de cette enquête entre la base et les cadres. Nous avons pu nous procurer l'ensemble des résultats, tels qu'ils ont été présentés devant le CTPC (Comité Technique Paritaire Central), le CCE (Comité Central d'Établissement) et le CCHS (Comité Central de l'Hygiène et de la Sécurité) réunis au centre de formation de l'ONF de Velaine en Haye (Meurthe et Moselle), le 18 octobre 2005 (IPSOS Loyalty, 2005). Nous ne rentrerons pas dans le détail des conflits statutaires propres à la profession et traiterons essentiellement des craintes portant sur la gestion forestière. Les deux tiers des salariés se disent pessimistes sur l'avenir de l'ONF (graphique 24a). Quasiment les trois quarts jugent que la situation de l'établissement se dégrade (cf. graphique 24b). Ces chiffres sont supérieurs à ceux habituellement relevés chez les salariés des services publics, auprès desquels l'institut IPSOS a également mené des enquêtes.

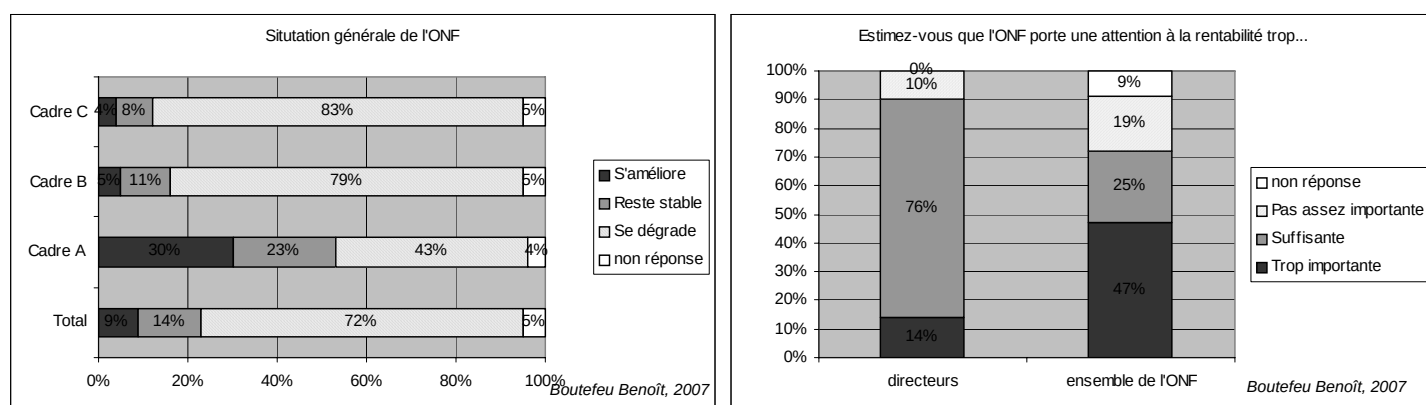


Graphiques 24a et b : une inquiétude généralisée en interne sur l'avenir de l'ONF

Source : enquête IPSOS auprès de 4042 salariés de l'ONF en mai 2005 (Ipsos Loyalty, 2005)

L'enquête de climat social fait apparaître un découragement des salariés. 38 % d'entre eux se disent par exemple de moins en moins motivés pour travailler au service de l'ONF. La nature de cette inquiétude n'est pas clairement renseignée dans le rapport d'enquête diffusé à l'ensemble des personnels. L'analyse des résultats totaux, commentés devant les comités précédemment cités, permet de préciser ces craintes sociales. Alors qu'ils sont près de la moitié à juger trop importante l'attention portée à la rentabilité, ils ne sont que 30% à se déclarer

satisfaits de la politique environnementale de l'ONF. Dans le même sens, ils estiment pour 55% d'entre eux que la gestion durable du patrimoine forestier est insuffisante. Ces chiffres traduisent une vieille angoisse, celle de devoir brader le patrimoine forestier public pour des raisons de nécessité économique. S'agit-il là de la résurgence d'un conservatisme qui refuserait toute forme de gestion dynamique et productive des peuplements, ou d'une réelle inquiétude fondée sur des critères écologiques ? Il ne nous appartient pas de répondre à cette question mais simplement de dresser le constat d'un climat social difficile et tendu.



Graphiques 25a et b : une fracture entre les personnels de terrain et les échelons managériaux au sein de l'ONF

Source : enquête IPSOS auprès de 4042 salariés de l'ONF en mai 2005 (Ipsos Loyalty, 2005)

L'enquête statistique révèle également une coupure nette entre les managers, c'est-à-dire les cadres supérieurs (catégories A), et les personnels de terrain (catégories B et C) (cf. encart 20, partie II/C/2 pour la description des catégories statutaires de l'ONF). Alors qu'ils ne sont que 43% de cadres A à penser que la situation de l'ONF se dégrade, ils sont plus de 80% à le croire chez les cadres C (cf. graphique 25a). La question de la place de la rentabilité dans la gestion forestière est particulièrement révélatrice de ce décrochage entre « la base » et les instances dirigeantes. À peine 15 % des 81 directeurs d'agences ou centraux (graphique 25b) trouvent qu'elle est trop importante contre 47% pour l'ensemble des 4042 personnels de l'ONF interrogés (la répartition par cadre B et C n'est malheureusement pas disponible pour cette question). Les cadres et les personnels de terrain semblent ainsi dresser des constats opposés sur la situation de l'ONF. Par conséquent, il est assez logique que des tensions internes apparaissent.

83% des salariés estiment ne pas être suffisamment écoutés par leur hiérarchie. Plus préoccupant encore, seulement 20% d'entre eux font confiance à la direction générale de l'ONF, contre 46% en moyenne dans les entreprises publiques françaises. Ces quelques chiffres attestent d'une situation que l'on peut qualifier sans exagération de « crise sociale ». Du grec *krisis* « décision », puis du latin *crisis*, « phase grave d'une maladie », la crise à caractère social peut se définir comme une « situation de trouble profond dans laquelle se trouve la société ou un groupe social et laissant craindre ou espérer un changement profond » (dictionnaire TLF). Si une partie de ce « trouble profond » est d'origine endogène (problèmes statutaires, dialogue social difficile), ces inquiétudes dépassent largement le seul contexte ONF. Il n'est point besoin d'être un sociologue chevronné pour déceler dans les discours pessimistes de certains forestiers, les symptômes d'un malaise social français beaucoup plus large (cf. par exemple l'ouvrage « *La France invisible* » de Stéphane Beaud et al. 2006).

La réforme a par ailleurs mis en place une nouvelle sémantique managériale d'inspiration économique et commerciale. Les services départementaux de l'ONF ont été transformés et rebaptisés « agences », terme désignant à l'origine un « établissement commercial servant d'intermédiaire » (dictionnaire TLF). Observant les privatisations successives menées à EDF, GDF ou encore à La Poste, les syndicats craignent de voir à terme l'ONF démantelé. La presse nationale se fait régulièrement l'écho des propos de leurs leaders syndicaux (Le Monde du 30/05/02, Libération du 07/01/05, l'Humanité du 31/05/02, Le Figaro du 04/06/00). Même si elle n'est pas officiellement à l'ordre du jour, la question d'une éventuelle privatisation d'une partie de l'ONF (notamment les services travaux forestiers) occupe les esprits. Elle n'est pas facile à aborder car elle cristallise toutes les tensions. Quelques cadres y songent pourtant. C'est le cas par exemple d'un ingénieur interviewé, responsable de la commercialisation des bois, pour qui « une privatisation partielle de l'ONF améliorerait l'efficacité du marketing et des ventes de bois ».

L'objet n'est pas de discuter des orientations générales de l'établissement mais de rendre compte de la façon dont le corps forestier les perçoit. Même si elle agit comme un prisme déformant, la réforme de 2002 joue le rôle de caisse de

résonance amplificatrice des inquiétudes des forestiers. Révélées par l'institut IPSOS, elles sont également décelables chez des forestiers interviewés :

- « Aujourd'hui on veut faire rentrer de **l'argent dans les caisses**. Mais je trouve que la **décapitalisation** va un peu **trop vite**. Le rythme est un peu trop élevé et j'ai quelques **inquiétudes pour l'avenir**. Il faudrait que les cours du bois reprennent parce qu'il y a beaucoup de volumes qui sont partis et **la forêt ne se régénère pas aussi vite que ça**. Il faut espérer que les cours remontent. » (agent patrimonial, Chartreuse).
- « Moi je suis rentré à l'ONF avec l'idée de travailler pour la forêt, aujourd'hui, je vois bien **que tout tourne pour faire rentrer de l'argent**. » (agent patrimonial, Val Suzon).

Pour gagner en productivité, la réforme a spécialisé les profils des forestiers. Par exemple, alors qu'auparavant les ingénieurs s'occupaient de toutes les composantes de la gestion forestière sur un territoire donné, ils sont aujourd'hui responsables d'un seul secteur d'activité (« travaux », « conventions », « bois-énergie ») sur une zone de compétence plus vaste. Si cette spécialisation a supprimé « *les baronnies locales* » (agent patrimonial, Rambouillet) sur lesquelles certains ingénieurs pouvaient autrefois « régner » sans partage, elle peut se révéler dans certains cas contraire au principe de « multifonctionnalité ». La mise en scène est alors éclatée entre plusieurs scénaristes qui écrivent, chacun dans leur coin, une partie des pièces forestières. La synthèse des orientations de gestion est ainsi difficile à trouver :

« Aujourd'hui, on s'oriente à l'inverse de la multifonctionnalité : on sectorise les activités forestières. Il y a des espaces qui sont dévolus à la production intensive comme à Cîteaux, d'autres à l'accueil du public comme au Val Suzon, la chasse enfin comme sur des massifs tel Is-sur-Tille. » (agent patrimonial, Val Suzon)

Bien qu'elle ait été ressentie douloureusement par une grande partie des personnels, la réforme était cependant nécessaire selon une majorité de forestiers. L'enquête IPSOS montre qu'une minorité la juge inutile : 30% des cadres B et C (échelons de terrain) et 6% des cadres A (échelons managériaux), soit 23% de l'ensemble des personnels. Si la presse syndicale est très vindicative quant aux conséquences de cette réforme soupçonnée d'être une « *privatisation rampante* » (secrétaire général de la CGT-forêt dans un préavis de grève en date du 23 mars 2006), certains forestiers en vantent également les aspects positifs. Avec la

suppression de certains échelons hiérarchiques, comme ceux de chef de district ou de chef de groupe technique, certains agents patrimoniaux (cadres C) apprécient de disposer aujourd'hui de plus de liberté et d'autonomie dans leur travail :

« Le boulot me plaît toujours autant. On a plus de boulot, plus d'exigence, plus de technicité mais aussi plus de liberté vis-à-vis de la hiérarchie. Comme ils ont supprimé des échelons, le travail est mieux réparti. » (agent patrimonial, Chartreuse).

La modification de la structure organisationnelle de l'ONF, qui privilégie le fonctionnement en réseau pour favoriser la circulation transversale des informations, est également un point perçu positivement. Elle rompt avec un système vertical et cloisonné :

« Il y a plus d'échanges entre les services. Avant les lignes hiérarchiques étaient claires mais, suivant le profil du supérieur hiérarchique, on pouvait ignorer l'aspect « exploitation » ou « chasse ». Maintenant, il faut se confronter à tout ça, qu'on le veuille ou non. Il y a des collègues qui ont du mal à s'adapter. » (aménagiste Val Suzon)

Même la suppression de certains postes (1,5% de diminution d'effectif par an prévue jusqu'en 2011 selon le contrat de plan État-ONF, cf. graphique 23) n'a pas toujours été perçue négativement :

« Moi je suis confiant dans l'avenir de l'ONF. Il faut dire que je suis un optimiste de nature. Je suis heureux d'être forestier et je respecte mes patrons. Je trouve aussi que nous avons un salaire décent et des avantages. (...) Moi, je suis pour la réforme. Avant, j'avais du travail que pour deux jours par semaine, le reste du temps je m'ennuyais, maintenant c'est beaucoup mieux. » (agent patrimonial, Val Suzon).

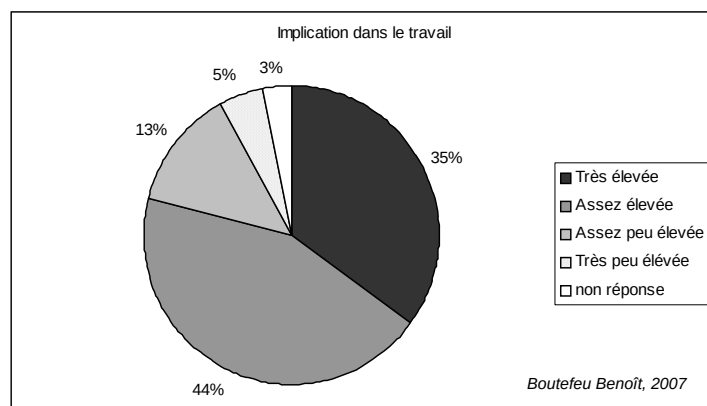
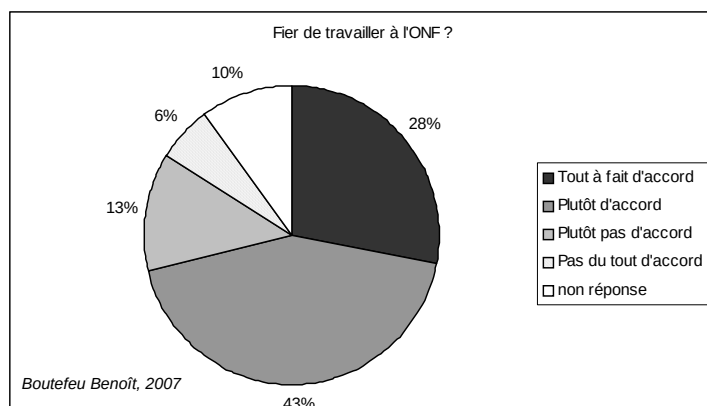
Parce qu'elle impose une organisation et des fonctionnements nouveaux, la réforme a également favorisé la création de ce que Michel Crozier appelle des « zones d'incertitudes » (Crozier Michel, 1971). La reconfiguration des organigrammes et l'assouplissement de l'encadrement hiérarchique créent du flou et de la dilution des responsabilités. Certains l'entretiennent et en profitent pour gagner en degrés de liberté et en marges d'action. Le système sociologique non stabilisé que constitue aujourd'hui l'ONF est caractérisé par une recomposition des enjeux de pouvoir, qui ne va pas forcément d'ailleurs dans la direction prévue initialement par le projet de réforme. Les forestiers opposés aux orientations plutôt productivistes de cette dernière, ont développé des stratégies pour en contrecarrer les effets. Dans sa thèse Benoît Bernard montre, comment la définition d'indicateurs de gestion durable voulue par la réforme, permet aux plus

naturalistes de faire évoluer les pratiques de leur institution (Bernard Benoît, 2006). Profitant de la spécialisation des profils, ils développent des « stratégies adaptatives » pour trouver des « niches professionnelles » qui leur correspondent mieux. Des agents patrimoniaux peu attirés par la production ou l'exploitation se sont spécialisés en environnement, en recherchant des missions de responsable de réseaux écologiques locaux par exemple. C'est le cas de ce forestier interviewé en Chartreuse :

« J'ai un triage de 1200 ha mais j'ai pris aussi des missions horizontales qui sont apparues avec la réforme. Je m'occupe de la surveillance de la réserve des Hauts de Chartreuse et de l'animation d'un réseau écologique de connaissances. J'essaie de piquer les fesses de mes camarades pour qu'ils s'intéressent à l'environnement (...) Ça fait contre-pouvoir à l'intérieur de l'Office, moi je joue le rôle d'une espèce de censeur à l'intérieur de l'UT [Unité Territoriale], ça ne fonctionne pas trop mal. » (agent spécialisé en environnement, Chartreuse)

Par-delà la réforme, un attachement à l'institution ONF qui reste fort

Si la réforme a exacerbé des tensions internes latentes depuis plusieurs décennies, elle n'a cependant semble-t-il pas affecté le lien affectif que les forestiers entretiennent avec l'ONF. Ceci explique d'ailleurs peut-être cela : la profession est souvent vécue comme une vocation (cf. partie II/C/2), c'est pourquoi, les forestiers sont très attentifs à tout ce qui pourrait altérer les convictions, les valeurs et les missions fondamentales et imprescriptibles qu'ils lui associent. L'enquête IPSOS précédemment citée montre l'importance de cette relation à l'ONF. Les forestiers sont dans leur grande majorité fiers de travailler pour cet établissement (graphique 26a). Ils restent également très impliqués dans leur travail (cf. graphique 26b).



Graphiques 26a et b : un attachement fort à l'ONF de la part des personnels

Source : enquête IPSOS auprès de 4042 salariés de l'ONF en mai 2005 (Ipsos Loyalty, 2005)

Malgré la morosité et le ressentiment ambiants, les agents semblent continuer à s'impliquer fortement dans leurs tâches quotidiennes :

« Il y a un truc étonnant, c'est qu'avec la réforme les gens ne prennent pas plus de congés maintenant. Curieusement, ils font quand même bien leur travail, même si ça dépend aussi des individus. Par exemple, je suis chargé de faire le planning de la surveillance de la réserve des Hauts de Chartreuse. Les gens changent leur planning de congés pour participer à cette tâche. La même chose a lieu à propos des comptages de tétras lyre. Malgré la réduction des personnels, il y a toujours des volontaires pour faire ces tâches ! » (agent patrimonial, Chartreuse).

La citation suivante illustre également l'attachement des agents à leur établissement :

« À l'ONF, même les personnels administratifs, ils appartiennent à la maison ONF, c'est des gens de l'ONF. Il y a vraiment ce sentiment d'appartenance qui est très fort. Tout le monde a envie que ça reste une maison, la maison de l'ONF. » (ingénieur, Rambouillet).

Cette métaphore illustre bien l'institutionnalisation de l'établissement. L'appartenance à la « maison ONF » confère au forestier une identité sociale (Kalaora Bernard, 1980 ; Kalaora Bernard et Poupardin Denis, 1984). La justification de sa fonction passe par l'institution. Le forestier se projette en elle en même temps que celle-ci se projette en lui. Il en vient à s'approprier et à défendre ses valeurs. L'ONF peut en retour suggérer un sens à donner à son métier. Toute institution, religieuse ou laïque se caractérise par des rites, des cérémonies, des objets spécifiques qui sont autant de marqueurs sociaux et de symboles dans lesquels se reconnaissent ses membres.

Exemples d'attributs ou d'action	Outils de travail (fonction utilitaire)	Valeurs associées (fonction symbolique)
Marteau	désignation des arbres	sceau de l'Administration Forestière beauté du geste ancestral
Arme de service	dissuasion protection	respect du droit incarnation de l'autorité publique
Uniforme de cérémonie	tenue de représentation	prestige de l'uniforme valeurs militaires (grade, discipline)
Vente de bois	opération commerciale vente des coupes	puissance respectabilité de l'institution forestière

Tableau 30 : fonctions utilitaires et symboliques des outils du forestier

D'après Boutefeu Benoît et Arnould Paul, 2006, pour la Revue Forestière Française

L'ONF n'échappe pas à la règle. Les signes et les symboles sont nombreux : logo, tenue de terrain, uniforme, arme de service, marteau forestier (cf. tableau 30). Tous ont une fonctionnalité (utilité) mais portent en eux également une charge symbolique (valeur), qui peut être liée à des mythes (Barthes Roland, 1957, cf. également partie I/C/4). L'uniforme est par exemple un instrument de représentation. Il faut distinguer la tenue n°1, c'est-à-dire l'uniforme de cérémonie, de la tenue de terrain. La première est peu connue du grand public. Sa ressemblance avec les tenues militaires est forte : képi, galons, médailles rappellent ceux des gendarmes. Elle véhicule des valeurs militaires, prônées par l'ancienne administration des Eaux et Forêts. L'uniforme incarne le prestige, la fierté de représenter cette institution défunte dont l'ONF aime à conserver et à perpétuer le souvenir (cf. partie historique II/A/1 et 2).

Si ces attributs peuvent parfois prêter à sourire en interne comme en externe, les forestiers se reconnaissent cependant encore dans beaucoup de ces rituels. Si les progressistes, dont font partie les femmes, adhèrent plus difficilement aux valeurs militaires héritées des Eaux et Forêts, les personnels restent attachés à l'image du forestier « gardien du temple forêt ». C'est autour de cette croyance dominante que s'est constitué le socle de valeurs auxquels ils s'identifient. La modernisation de certaines pratiques, comme par exemple la création de martélosopes (parcelles de démonstration ludique permettant de simuler des martelages), révèle un souci de communiquer sur les actes techniques les plus anciens et les plus légitimes.

Les signes d'appartenance à la profession peuvent être plus discrets : ils se structurent autour d'un langage commun, d'un logo, d'une couleur vert

« feuillage » omniprésente dans une ligne de vêtements de terrain adoptée par tous (cf. encart 19, partie II/C/1)... Grâce à leur charge symbolique, ces identifiants sociaux revivifient les croyances, soudent et renforcent la cohésion autour des valeurs de l'institution. De même, les cérémonies, tels le martelage et les ventes automnales de bois, contribuent à renforcer l'identité de la communauté forestière. Les costumes (uniformes, tenues de terrain...), accessoires (marteau, armes de service...) et rituels (cérémonies, ventes de bois...) sont autant d'attributs qui permettent au forestier de se reconnaître et d'être reconnu comme acteur principal et metteur en scène des théâtres forestiers.

Une identité sociale en cours de recomposition

Si la réforme de 2002 se garde bien de remettre en cause les marqueurs sociaux auxquels les forestiers s'identifient, elle vient cependant bouleverser le système des valeurs dominantes. Elle est caractérisée par ce que le sociologue Vincent de Gauléjac appelle une « *idéologie gestionnaire* » (de Gauléjac Vincent, 2005). Une rhétorique comptable et commerciale entend se substituer à un discours traditionnel porté sur l'intérêt général et la défense de l'intégrité forestière. En quelque sorte, la posture de « gardien du temple », dans laquelle les forestiers se reconnaissaient et étaient socialement identifiés (cf. partie II/C/2), cède le pas sur une vision managériale et contractuelle de la forêt. La culture du résultat tend à s'imposer sur l'obligation de moyens. Par exemple les primes des cadres, qui constituent près de 40% de leur salaire net, seront probablement bientôt indexées sur leurs résultats personnels, mesurés en termes d'objectifs quantifiables imposés par des contrats individuels (nombre de m³ commercialisés, nombre d'hectares aménagés, chiffre d'affaire d'activités conventionnelles...).

Le modèle technocratique qui caractérisait l'administration des Eaux et Forêts et l'ONF à ses débuts (cf. partie II/A/2) semble avoir été supplanté par un modèle de rationalité économique, importé du monde industriel et fondé sur des principes « fordistes » de standardisation et de spécialisation de la production. Cet « *économisme* » (Latouche Serge, 2001), autrement dit cette propension à vouloir systématiquement inscrire et mesurer les actions collective et individuelle aux regards de critères d'efficacité économique, est vivement dénoncé par certains

économistes. Pour Serge Latouche, cette idéologie ne serait pas compatible avec la nécessaire protection de l'environnement (Latouche Serge, 2001).

Aujourd'hui, les scénarii de gestion forestière sont ainsi de plus en plus soumis à la seule logique de la productivité financière. Autant dire que les considérations philosophiques, esthétiques ou affectives qui conféraient au forestier un rôle de metteur en scène de la sylvie sont refoulées au second plan. L'introduction de compas électroniques (cf. encart 26), permettant à tout instant de mesurer, de vérifier et de comparer les prélèvements réalisés par chaque agent en martelage, est symptomatique de la diffusion de cette « *idéologie gestionnaire* ». Sous des apparences d'objectivation et de pragmatisme, elle vise aussi à renforcer le pouvoir et le contrôle des cadres (de Gauléjac Vincent, 2005, cf. également encart 27). La part d'interprétation, de création et d'improvisation des agents de terrain est ainsi limitée, ces derniers étant réduits à devenir des régisseurs ou des techniciens de théâtres forestiers dirigés par des managers et des financiers.

Une pression économique et managériale qui s'introduit dans chaque acte technique

« Les martelages devraient théoriquement être adaptés au peuplement rencontré, mais on ne fait pas du tout ça : on fait la chasse au cube. En plus maintenant, il y a un truc curieux, c'est qu'on arriverait à culpabiliser les agents lorsqu'ils n'enlèvent pas de gros arbres. Il y a 20 ans, on disait pourquoi est-ce que tu prends ce gros ? Maintenant, on nous dit pourquoi tu ne le prends pas ? » Il y a donc eu comme un basculement. Il faut se débarrasser des gros bois pour des raisons économiques. On nous le martèle partout, dans tous les aménagements, toutes les notes de services et toutes les réunions. En plus maintenant avec les compteurs électroniques, il y a des compteurs individuels, il y aurait presque un flicage. Certains sont fiers d'en avoir pris plus que d'autres !».

Encart 26 : témoignage d'un agent forestier sur la pression managériale

Entretien réalisé en Chartreuse en février 2006



1970 : Très hiérarchisés, les martelages profitent des stocks réalisés par les anciens...



1990 : Un vent de gestion durable et de dialogue souffle enfin sur les martelages...



« Parodies et caricatures sont les plus pénétrantes des critiques » affirmait Aldous Huxley, le célèbre auteur de « *Le meilleur des mondes* ». Les dessins ci-contre, extraits de la presse syndicale de l'ONF, sont particulièrement intéressants à analyser, tant sur le fond que sur la forme. Ils traduisent une inquiétude répandue chez les personnels de terrain d'une « décapitalisation » des forêts. Cette tendance consiste à prélever trop de bois par rapport aux capacités régénératrices offertes par le milieu. L'auteur qualifie cette dérive de « vieux démons » dont il fait remonter l'origine aux débuts de l'ONF (1966). Cette référence à l'histoire montre comment la profession inscrit son action dans le temps et garde la mémoire des événements passés. Ces vignettes représentent trois moments de l'histoire de la foresterie moderne. Les années 90 sont présentées comme une époque d'ouverture et de prise en compte des préoccupations environnementales. La situation actuelle renvoie au passé, caractérisé par des ambitions productivistes et un encadrement hiérarchique excessif.

Ces dessins figurent des martelages, l'acte fondamental, tant sur le plan technique que social, de la gestion forestière. Véritables rituels, ils contribuent en effet à la définition d'une identité collective partagée. Ces martelages mettent en scène des forestiers de terrain, repérables à leurs compas et à leurs marteaux, et des cadres, des ingénieurs caractérisés par leur pochette de documents. Dans la première et la dernière vignettes, ces cadres apparaissent très directifs. Une vision militarisée, quasi-stalinienne (les ingénieurs sont affublés du titre de « *commissaires sylvicoles* ») et très hiérarchisée de l'ONF est suggérée. *A contrario*, la vignette centrale met en scène une femme cadre qui semble plutôt à l'écoute des propositions environnementalistes des forestiers de terrain. Ces trois dessins montrent la pertinence d'avoir recours à un matériau comme la presse syndicale pour comprendre les représentations que le corps forestier se fait de lui-même.

Encart 27 : Le martelage, un acte politique ? (dessins extraits de la presse syndicale forestière)

Commentaire : Ces dessins anonymes sont extraits d'« *Unité Forestière* » (n°241, avril 2005, p.5), la revue syndicale du SNUPFEN (Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel). Ce syndicat, au départ affilié à la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail), est le plus puissant chez les forestiers. En 2005, il est ainsi majoritaire (28,5% de représentativité chez les fonctionnaires) devant la CGT (16,3%).

Au regard de l'analyse effectuée dans ce chapitre, on comprend que la réforme instituée à l'ONF est plus que statutaire ou organisationnelle, elle est aussi et surtout symbolique. Elle vient bouleverser les valeurs identitaires traditionnelles d'un corps social. Dans son passionnant mémoire de psychosociologie, Ramuntcho Tellechea, montre comment elle modifie et affecte les trajectoires identitaires des forestiers (Tellechea Ramuntcho, 2006). À la charnière de l'individuel (concept de « soi ») et du social (intégration d'un système de normes), la notion d'identité apparaît particulièrement intéressant et éclairant pour comprendre les conséquences et le coût social des transformations en cours à l'ONF. Jean-Claude Kaufman définit ce concept comme « *un système permanent de clôture et d'intégration du sens, dont le modèle est la totalité. Son objet n'est pas le vrai, mais le sens* » (Jean-Claude Kaufman cité par Tellechea Ramuntcho, 2006, p. 98). En effet, c'est bien la question du sens attribué à la profession forestière qui pose aujourd'hui problème. Le forestier est pris en tenaille entre deux logiques contradictoires : celle du manager soucieux de la rentabilité de ses activités commerciales, et celle du fonctionnaire dépositaire d'un bien commun à préserver au nom de l'intérêt général.

Construite, articulée et structurée autour de systèmes de croyances plus ou moins superposables et interdépendants les uns des autres (familiaux, personnels, sociaux ou professionnels), l'identité reflète à la fois le caractère de ce qui est unique (différenciation) et identique (ressemblance, analogie). Lorsque l'écart entre « l'identité professionnelle » (collectivement construite) et « l'identité personnelle » (celle dans laquelle se reconnaît chaque individu) devient trop important, il existe un risque de névrose. Un malaise psychique individuel peut alors généré par des mécanismes de « dissonances cognitives » décrits précédemment (cf. partie II/C/2) : les représentations archétypales et inconscientes de la sylve entrent en conflit avec celles d'ordre rationnel et technique imposées par l'institution.

L'imaginaire, dans lequel les images archétypales puisent leur vitalité, ne s'opposerait donc pas au réel mais au rationnel. Loin d'être réservé aux poètes ou aux artistes, Ramuntcho Tellechea montre comment chez ses collègues forestiers, l'imaginaire sylvestre influe fortement sur la signification des valeurs liées à la

profession forestière (Ramuntcho Tellechea, 2006). En occultant la dimension sacrée, l'« *horizon unique (...) qui confère ses qualités indiscutables à l'identité* » (Jean-Claude Kaufman cité par Tellechea Ramuntcho, 2006, p. 100), la réforme inspirée d'une « *idéologie gestionnaire* » renforcerait le risque de dissonances cognitives. Pour réduire ces souffrances psychiques, plusieurs alternatives individuelles ou collectives sont possibles (cf. partie II/C/2) : l'opposition et la contestation, l'instrumentalisation des « *zones d'incertitudes* » créées par la réforme, la recherche d'alliés extérieurs à l'institution, la grève du zèle ou encore la mutation voire la démission.

Plusieurs lectures peuvent être faites de la réforme au regard de cette notion d'identité, notion se rapportant à la fois à l'individu (personnalité) ou au groupe (identité collective). Les inquiétudes exprimées par les forestiers peuvent se traduire de manière négative à deux niveaux, soit par des névroses personnelles, soit par un malaise social collectivement partagé.

Des inquiétudes qui se diffusent à l'ensemble des acteurs forestiers

Les doutes, les inquiétudes et les tensions sociales qui agitent actuellement l'ONF ont des répercussions bien au-delà de cette institution forestière. Elles contribuent à brouiller l'image d'une profession pourtant appréciée. Ce parasitage est particulièrement vrai au niveau des élus locaux avec lesquels les forestiers entretiennent des relations fréquentes, notamment dans le cadre de la gestion des forêts communales. Si certains d'entre eux continuent de voir en l'ONF un partenaire compétent, fiable et à l'écoute, ils se plaignent cependant des conséquences négatives de la réforme. D'autres au contraire adhèrent au souci de productivité affiché par l'ONF (cf. encart 28). Les jugements des élus dépendent du contexte local et des rapports plus ou moins proches qu'ils entretiennent avec « leur garde forestier » communal. La tarification de services, autrefois rendus gratuitement par l'ONF dans le cadre de l'application du régime forestier (travaux, commercialisation des bois), est souvent mal perçue par les élus des forêts communales. Jusqu'où les directeurs de théâtre (conseils municipaux) seront-ils prêts à rétribuer le metteur en scène (l'ONF) qui leur est imposé par la loi (régime forestier) ?

Les élus et la réforme de l'ONF : entre solidarité et clientélisme

Une image dépréciée pour cause de dégradation d'un service public

« Moi, je trouve qu'on assiste à la dégradation de la qualité du service On perd des postes d'agents et du coup les forestiers sont beaucoup moins disponibles et efficaces. » (élu d'Autrans en Vercors, président des COFOR de l'Isère)

« Incontestablement, les agents de l'ONF sont les techniciens de la forêt. Il leur reste encore une bonne image de terrain, mais c'est en train de se brouiller parce que les agents techniques ont des secteurs de plus en plus grands. L'ONF se positionne pour passer des contrats dans le cadre de conventions. On les voit donc comme des techniciens et des partenaires. L'ONF est vu aussi de plus en plus comme un organisme qui sert à faire de l'argent avec des prestations élevées. » (conseiller général responsable des dossiers « forêt », conseil général de l'Isère)

« Le technicien de l'ONF nous coûte de plus en plus, on voit bien que les frais de gardiennage augmentent. Avant, on avait un agent pour 2000 ha, aujourd'hui il y en a un pour 5 000. C'est la même problématique que pour les services publics en général, comme la DDE où l'on doit payer 2000 Euros pour quelques malheureux gravières ou la gendarmerie, où ils ne sont plus que 17 gendarmes pour 35000 habitants. » (maire d'Étaules, Côte d'Or)

« On subit plus la réforme plus qu'on ne l'accepte. » (maire de Val Suzon, Côte d'Or)

L'image d'un prestataire de services pas toujours à la hauteur

« Avec l'ONF, le problème c'est que j'ai eu 4 interlocuteurs en 3 ans avec la réforme (...) On paie l'ONF 1000 Euros par an, plus les revenus du bois sur lesquels ils se servent : on est donc en droit d'attendre quelque chose. On n'a rien, pas de compte-rendu, pas de bilan. Et je trouve aussi qu'il y a un manque de présence sur le terrain. » (élu de Messigny et Vantoux, Côte d'Or)

« Au niveau de la commune, les relations avec l'ONF sont bonnes : il y a une bonne collaboration, une réflexion commune partagée et une relation de confiance. (...) Mais, on sent également que l'ONF cherche à gagner sa croûte. On n'hésite donc pas à les mettre en concurrence sur des projets de sentiers par exemple. » (maire de Saint-Hilaire du Touvet, membre du conseil d'administration du parc de Chartreuse)

La réforme, un mal nécessaire ?

« Quand l'État voulait leur enlever le versement compensateur, on était à leurs côtés. Le problème c'est la diminution du nombre d'agents : il y en a de moins en moins. Mais ce qu'on se dit dans le coin de l'oreille, c'est que parfois, ce n'est pas si mal. Ça a obligé l'ONF à mieux travailler. Et puis, ils doivent équilibrer leurs comptes ». (maire de Saint-Pierre de Chartreuse, Isère)

« Il y a eu un sérieux déséquilibre après la tempête de 1999. Il y avait donc la nécessité de faire une toilette. Par exemple avant, le garde forestier venait faire son inspection à vélo, maintenant il a une voiture, alors on peut bien lui donner 300 hectares de plus ! Ce sont les torts du système fonctionnaire : quand on est installé, on ne peut plus vous déloger (...). Je n'ai pas d'opinion à avoir, ni de leçon à donner à l'ONF et eux non plus d'ailleurs envers les élus. On leur fait confiance mais on attend aussi des résultats au niveau national (...) Nous, on n'est pas là pour souffler sur la braise. Je connais les hauts dirigeants de l'ONF à l'État major et les personnels de terrain. Il ne faut pas gêner la marche des affaires, mais il faut un peu d'humanité dans tous ces raisonnements. Il y a des évolutions en plus à l'ONF, ce ne sont pas de si mauvais vendeurs qu'on le dit ! » (président des COFOR de Côte d'Or, membre du bureau national des COFOR)

Encart 28 : témoignages d'élus sur les nouvelles orientations de l'ONF

Entretiens réalisés en Côte d'Or et en Isère de juin 2005 à août 2006

Le forestier public, en tant que metteur en scène, scénariste et souvent acteur principal constitue le point de focale convergente de notre modèle théâtral. Même si la forêt française est majoritairement privée (trois quarts des surfaces), l'avenir de l'ONF, principal opérateur national de la filière forêt-bois, est intimement lié à celui de la forêt. C'est pourquoi les enjeux de cette réforme de l'ONF concernent l'ensemble des acteurs forestiers.

Par ailleurs, même si la société ne semble pas pour l'instant prendre la mesure des changements d'orientation dans la politique forestière publique, il est possible qu'elle n'y adhèrera pas. Ces évolutions apparaissent en effet antagonistes à la vision d'une forêt sacralisée, sanctuarisée et soustraite à l'économie marchande. Le public en forêt est maintenu dans l'illusion d'assister à un spectacle « gratuit » de la nature. Il n'est sans doute pas prêt à s'acquitter d'un droit d'entrée pour venir en forêt. En outre, en dehors de la question de l'acceptabilité sociale d'une gestion de plus en plus comptable des espaces boisés, l'entrée dans la sphère économique, c'est-à-dire l'« *économisme* » (Latouche Serge, 2001) des services rendus par les sylves pose aussi des problèmes d'ordre éthique.

Doit-on rétribuer comme le prévoit le protocole de Kyoto les forestiers parce que les sylves participent au stockage du carbone ? En d'autres termes, faudra-t-il bientôt payer pour la qualité de l'air que l'on respire ? Avec les yo-yo de la bourse et des cours du marché des matières premières dont le bois fait partie, de drôles de scénarii sont aujourd'hui à l'étude, et l'on peut craindre qu'à l'avenir les théâtres forestiers ne flirtent de plus en plus avec celui de l'absurde ou du cynisme. On pourrait par exemple voir apparaître des risques de spéculation boursière occasionnée par les fameux « droits à polluer » (droits d'émission de gaz à effet de serre équivalents à la quantité de carbone stockée dans la lignine du bois). Les forestiers en subiraient indubitablement les effets en se voyant dicter leurs scénarii de gestion par des places financières peu regardantes en matière de protection environnementale.

Résumé de la partie II/C/ L'identité des forestiers metteurs en scène en recomposition

Sur les scènes nationales ou locales, la posture du forestier metteur en scène est aujourd'hui en pleine mutation. Héritier d'une culture forestière teintée d'académisme et de conformisme, l'ONF a amorcé, pour des raisons économiques, une profonde réforme institutionnelle depuis 1999.

Le principe de rentabilité a été réaffirmé avec force, transformant les « ingénieurs » forestiers, autrefois « conservateurs » des Eaux et Forêts, en « managers ». Ces nouvelles logiques commerciales et comptables ne sont pas bien acceptées, notamment par les personnels de terrain.

Pris par des impératifs d'urgence et de rentabilité, les forestiers n'ont plus ni le temps, ni les moyens de s'attarder à des considérations esthétiques, éthiques voire artistiques. On observe par ailleurs un malaise social assez généralisé et de fortes inquiétudes quant à l'avenir de l'établissement.

Ces doutes se répandent au-delà de la seule institution et viennent parasiter les relations avec les autres acteurs forestiers. Au-delà de l'ONF, il s'agit pour la communauté forestière de choisir parmi plusieurs scénarii pour chaque théâtre forestier, depuis le « tout économique » jusqu'à la protection intégrale des espaces boisés.

Les conditions du succès ou comment jouer juste et ensemble

III. Les conditions du succès ou comment jouer juste et ensemble

A. Quand le metteur en scène rencontre son public

1. Qu'est-ce que le succès ?

Le succès ne se décrète pas

Après avoir présenté et décrit nos deux théâtres forestiers en s'attardant successivement sur le public, les acteurs, le scénario et le metteur en scène, il convient désormais de répondre à la question initialement posée : quelles sont les conditions à réunir pour que le succès soit au rendez-vous ? Existe-t-il seulement une méthode pour l'obtenir à coup sûr ? Rien, n'est moins sûr. Josette Féral met en garde contre la vanité du théoricien de vouloir trouver *a priori* les ingrédients d'une mise en scène réussie de manière rationnelle et objective :

« Les théories du théâtre, quelques sophistiquées et complexes qu'elles puissent être, ne pourront jamais prétendre constituer un système conceptuel, méthodique et organisé rendant compte de toutes les composantes du phénomène théâtral. » (Féral Josette, 1997, p. 24)

Le fait théâtral comme le fait social semble résister aux tentatives de conceptualisation. Edgar Morin affirme qu'aucune théorie scientifique ne permet de rendre compte de la complexité d'une réalité sociologique :

« En matière de sociologie, la scientificité est le but, l'idéal mais jamais la propriété, et l'on peut dire en ce sens que la conscience du caractère essayiste de sa propre production est un progrès de valeur scientifique sur l'arrogance de celui qui se prend pour une blouse blanche et qui prend sa blouse blanche pour l'habit pontifical. » (Edgar Morin, 1984, p.30).

L'analogie, ou plutôt l'allégorie, entre le fait social et le phénomène théâtral permet de mettre en perspective l'ambition des sciences humaines et sociales de vouloir saisir, traduire, voire modifier des processus sociaux. Les artistes, comme tout individu n'ont pas attendu des théoriciens qu'ils leur expliquent les règles du jeu social ou théâtral. La posture conceptuelle peut par ailleurs agacer et se révéler

contre-productive. Josette Féral refuse un théâtre qui se prendrait à rêver de devenir une science rationnelle et prédictive, en cédant à la raison pure. De manière similaire, Edgar Morin refuse d'expliquer le fait social de manière purement mécanique et déterministe :

« Celui qui en tant que sociologue scientifique, voit des déterminations extérieures commander les actions des individus ou des groupes sans jamais concevoir les problèmes de responsabilité ou d'autonomie, celui-là, dès qu'il devient un homme parmi les autres hommes, dès qu'il ôte sa blouse de sociologue, voit des acteurs, des responsables, des irresponsables, est lui-même animé par des pulsions éthiques, il dénonce le mal, il loue le bon, bref, il passe sans arrêt d'une vision sociologique où l'on perd tout visage humain à une vision qui a un visage humain et où l'on perd toute base scientifique. » (Edgar Morin, p. 22).

Par ailleurs, l'une des limites des sciences humaines et sociales est de souvent ne pouvoir rien proposer de mieux que des lectures du « fait social », sans pourtant n'être jamais en mesure de pouvoir le transformer ou de le « pacifier ». Dans un récent ouvrage, le sociologue Bruno Latour a mis en scène un étudiant venu lui demander conseil pour finir sa thèse (cf. encart 29). Après avoir fait « son terrain », cet apprenti-chercheur découvre avec désenchantement qu'aucune théorie ne paraît satisfaisante pour expliquer, éclairer ou rendre compte de la complexité de la réalité sociale qu'il a étudiée. Son professeur et mentor lui conseille alors d'abandonner ses ambitions sociologiques pour ne s'atteler qu'à un travail de description, seule arme possible selon lui pour reconstituer de l'intelligible et donner du sens aux interactions observées. Ce truculent dialogue « sophistique », où la mauvaise fois revendiquée du professeur met en déroute l'étudiant (cf. encart 29), est intéressant à double titre : sur le fond il pose les limites du projet sociologique, sur la forme il a recours à un dialogue de théâtre pour rendre compte de cette discussion.

Quand le sociologue met en scène un dialogue pour poser les limites de sa discipline (morceaux choisis)

E — Mais alors pourquoi est-ce qu'elle s'appelle « théorie » si elle ne dit rien des choses que nous analysons ?

P — C'est une théorie - et même, je pense, une théorie solide - mais une théorie qui porte sur la façon d'étudier les choses, ou mieux, sur la façon de ne pas les étudier. Ou encore sur la façon de laisser aux acteurs un certain espace pour s'exprimer.

E — Vous voulez dire que les autres théories sociales ne permettent pas cela ?

P — Oui, d'une certaine façon. Et cela en raison même de ce qui fait leur force : elles sont excellentes pour dire des choses positives sur ce qui constitue le monde social. Dans la plupart des cas, c'est parfait, les ingrédients sont connus, leur nombre peut rester suffisamment limité. Mais ça ne marche pas lorsque les choses changent rapidement, lorsque les associations nouvelles sont trop surprenantes et, j'ajouterais, ça ne marche justement pas dans les domaines dont on s'occupe ici, les théories de l'organisation, les sciences de l'information, le marketing, les études sur l'entreprise, la sociologie des sciences et des techniques. Là, les frontières sont trop floues. C'est pour ces nouveaux champs que vous avez besoin de l'ANT [« Actor-Network Theory », théorie de l'acteur réseau].

(...)

E. — Mais il faut bien que j'apprenne aux acteurs quelque chose qu'ils ne savaient pas ! Sinon, à quoi bon les étudier ?

P. — Vous les sociologues du social, vous me sidérerez toujours. Si vous étudiez les fourmis plutôt qu'IBM, est-ce que vous vous attendriez à ce que votre étude apprenne quoi que ce soit aux fourmis ? Bien sûr que non. Elles savent, et vous pas. Ce sont elles les professeurs, et vous l'étudiant. C'est à vous que vous expliquez ce qu'elles font, pour votre propre bénéfice ou pour celui des autres entomologistes, pas pour elles qui s'en moquent comme de l'an quarante.

(...)

P. — Bravo, bravissimo ! Ainsi, un acteur pour vous c'est une sorte d'agent totalement déterminé, plus l'occupant d'une fonction, plus un zeste de perturbation, plus un peu de conscience fournie par des sociologues éclairés ! C'est horrible, tout simplement horrible... et ces gens veulent faire de l'ANT ! Après les avoir déchu de leur rang d'acteurs pour en faire des tenants-lieu, vous voulez leur donner le coup de pied de l'âne en apportant généreusement à ces pauvres abrutis la réflexivité qu'ils avaient avant et que vous leur avez ôtée en les assaisonnant à la sauce structuraliste. Superbe ! Ils étaient des acteurs avant que vous ne veniez avec votre « explication » — ne me dites pas que c'est votre étude qui va les rendre tels. Beau travail, Monsieur l'étudiant, Bourdieu n'aurait pas fait mieux...

Encart 29 : extraits de « Comment finir une thèse de sociologie. Petit dialogue entre un étudiant et un professeur (quelque peu socratique) » (Latour Bruno, 2006)

E= étudiant, P=professeur

Avec ce dialogue de fiction-réalité, Bruno Latour pose la question de la finalité des sciences humaines et sociales de manière assez radicale. Elles n'auraient pas grand chose à offrir aux acteurs qu'elles étudient et ne serviraient qu'à nourrir des connaissances universitaires. Cette position nous paraît un peu réductrice et pessimiste. Si par principe, ces sciences « molles » peuvent refuser une démarche « boîtes à outils » voulue par les financeurs, en revanche elles doivent faire œuvre de réflexivité. En déconstruisant et questionnant les présupposés des commanditaires, elles trouvent déjà là leur utilité sociale. C'est plus dans la confrontation des témoignages et des expériences que dans la conception de théories globalisantes qu'elles peuvent apporter une plus-value au gestionnaire. Par ailleurs, à partir des constats et des diagnostics qu'elles dressent, des recommandations peuvent également être esquissées.

Les clivages chercheur/gestionnaire ou théoricien/praticien sont réducteurs. Il existe en fait des allers-retours permanents entre théorie et expérience, couple qui fonctionne de manière dialectique. Josette Féral montre que les artistes sont aussi des penseurs et des chercheurs. De même Bernard Kalaora, en héritier de Frédéric Le Play, appelle de ses vœux une « *ingénierie sociale* » qui lierait la connaissance universitaire à l'action de terrain, grâce au modèle de « *l'intellectuel pratique* » (Kalaora Bernard, 1995, p. 49). Ces deux approches similaires rappellent celle également développée par le sociologue britannique Anthony Giddens (Giddens Anthony, 1994). « *L'homme hypermoderne* » qu'il définit dispose de sa propre réflexivité. Il la met à profit pour comprendre et analyser les pratiques et les jeux sociaux dans lesquels il est engagé. Dans le domaine environnemental, les gestionnaires ont développé ainsi leur propre analyse réflexive et critique. « *Le monde de l'action est tout sauf une pénombre en attente des éclairages des chercheurs* » (Billé Raphaël et Mermet Laurent, 2003, p. 16).

Dans ces conditions, quelles sont les spécificités et la plus-value d'un travail de recherche en sciences sociales comme cette thèse ? Dans un ouvrage consacré aux pratiques de recherche à l'INRA, Pierre Bourdieu répond en partie à cette question. Pour ce sociologue, le rôle du scientifique consiste « *à formuler la demande sociale, poser les bonnes questions, démolir les mauvaises [avec] l'obligation civique de répondre, même aux questions idiotes.* » (Bourdieu Pierre, 1997, p. 75). Si l'on peut adhérer à cette vision des sciences sociales, qui refuse une démarche « boîte à outils » et « solutions clefs en main » censée répondre et du coup légitimer les questions posées par le commanditaire, en revanche une autonomisation totale du champ de recherche ne paraît pas possible.

Nous souscrivons plutôt aux conceptions leplaysiennes dans lesquelles le politique et le chercheur travaillent de concert et où le sociologue n'hésite pas à « *se salir les mains* » et à « *participer aux actions de terrain* » (Kalaora Bernard, 1995, p. 54). Le modèle idéal serait celui d'une co-construction des enjeux de la recherche entre gestionnaires et chercheurs (tout en sachant d'ailleurs que ces deux catégories ne sont pas toujours distinctes). Si l'exercice scientifique consiste à déconstruire des questions sociales pour les reproblématiser, le chercheur doit

donc aussi prendre des risques et se faire force de propositions. C'est en tout cas, la posture que nous souhaitons adopter dans cette dernière partie.

L'objectif est d'émettre des suggestions réutilisables par l'ONF, commanditaire de ces travaux. Si initialement, nous avions l'intention de proposer des outils concrets tels que des indicateurs permettant de mesurer la nature et l'intensité des attentes sociales envers la forêt, cette approche nous paraît irréalisable seul. La démarche adoptée dans cette thèse est trop exploratoire pour être systématisée et déclinée directement en mesures de gestion. Il serait donc illusoire de proposer, seul, des applications immédiates à ce travail. Il paraît en effet plus sage de dissocier le temps de la recherche de celui de l'application. Cette deuxième étape nécessiterait que chercheurs et gestionnaires soient associés pour déboucher ensemble sur des mesures concrètes. Les suggestions proposées dans cette partie resteront donc à un niveau assez général et prospectif. Elles visent à préparer d'éventuelles discussions sur une suite à donner à cette thèse. Lucide sur les limites de la scientificité de ce travail, nous nous positionnons donc comme un « essayiste », pour reprendre le terme utilisé par Edgar Morin (Morin Edgar, 1984).

Succès populaires, succès critiques

Conscient des biais de cette thèse, revenons à notre problématique centrale : quels sont les bons ingrédients pour que la mise en scène forestière soit réussie ? « *De méthode rigoureuse, de technique universelle pour atteindre un objectif donné, il n'en est point. Chaque spectacle est à lui-même son propre défi. Tout est toujours à redécouvrir* » (Féral Josette, 1997, p. 10) écrit Josette Féral. Tout serait tellement plus facile si la recette du succès était connue d'avance. Avant d'essayer de trouver les bons aromates, les bons ingrédients et la bonne cuisson, il convient de s'interroger sur ce que l'on entend habituellement par « succès », en cuisine comme au théâtre. Emprunté au latin *successus*, littéralement « *approche, arrivée, marche en avant* », le terme désigne une « *tournure favorable adoptée par une entreprise, un événement, une situation* » (dictionnaire TLF). Il admet comme synonyme par exemple le mot « *réussite* ».

Appliquée à la mise en scène théâtrale, cette notion paraît très relative. Qui fait ou dit le succès d'une pièce : le critique, le public ou la postérité ? Le succès des uns n'est pas celui des autres. Les plus grandes œuvres sont parfois accueillies avec froideur et mépris, avant de devenir quelques décennies plus tard des classiques incontournables. Le succès divise. La critique peut encenser une pièce qui ne bénéficie d'aucun écho populaire. Réciproquement, les succès populaires et immédiats sont jugés avec suspicion par un public plus exigeant. Par cette circonspection, celui-ci entend marquer aussi sa différence avec la « culture de masse ». La réussite d'une pièce se gagne sur le long terme. Le succès peut-être fulgurant et immédiat mais du coup trop versatile pour durer. Au contraire, il peut être timide au début puis se propager et s'amplifier par le bouche-à-oreille.

Ces mises au point mettent en perspective cette notion et permettent de faire des parallèles intéressants. Quel succès l'ONF recherche-t-il ? Celui-ci peut revêtir un aspect purement économique ou financier. Actuellement, il semble que ce critère constitue le motif principal de satisfaction des instances dirigeantes de l'Office. L'intensité du succès est jugée à la seule aune des recettes engrangées et du chiffre d'affaire annuel. Les forestiers peuvent également souhaiter un succès plutôt populaire qu'élitiste. En protégeant des stations à osmondes royales (fougères protégées) ou à piques-prunes (coléoptères rares), les forestiers satisfont un public initié, naturaliste et sensibilisé à l'écologie. En revanche, lorsqu'il crée l'Espace Rambouillet, un parc animalier permettant à des milliers de citoyens d'observer des cervidés et des rapaces, le gestionnaire vise un public populaire. Par ses aménagements (tables, bancs, jeux pour enfants), il crée forcément de la « distinction sociale » (Bourdieu Pierre, 1982) : en équipant massivement la forêt, il attirera un public *a priori* plus populaire et consommateur de nature qu'en la laissant à l'état « sauvage ».

Un auteur de pièce de théâtre peut « choisir » son public en écrivant des compositions dramatiques plus ou moins accessibles ou littéraires. Le forestier n'a quant à lui théoriquement pas à sélectionner son public, même s'il peut favoriser certaines pratiques vertueuses (promenade) au détriment d'autres plus dégradantes (engins motorisés). L'enjeu n'est pas de satisfaire une minorité appartenant à l'élite intellectuelle française, mais d'arriver à faire cohabiter harmonieusement

tous les visiteurs. Pour cela, le forestier doit proposer des mises en scène à la fois exigeantes et populaires. Cependant, il ne s'agit pas de contenter le plus grand nombre de spectateurs, mais de leur proposer des pièces originales dont le succès se mesurera sur le long terme plutôt que sur l'instant. En ce sens, le forestier peut dans certains cas prendre le risque de décevoir, voire de déplaire à certaines catégories de spectateurs (coupes inesthétiques, interdictions en forêt) s'il veut que son succès se construise sur le long terme et satisfasse à l'intérêt général (renouvellement et pérennité de la forêt).

De la difficulté à mesurer le succès

Comment mesurer le succès sur le long terme ? Comme nous l'avons argumenté dans la première partie de notre travail, il n'existe pas de demande sociale révélée et exprimée puisqu'il n'y a pas d'opinion sociologiquement constituée sur la forêt. S'il est toujours possible de bâtir un indice de satisfaction des visiteurs en forêt, quelle signification et quelle pertinence lui accorder ? Celui-ci risque de n'être qu'un indicateur furtif, mesurant des opinions versatiles et superficielles, mais donnant peu d'éléments au gestionnaire sur les éventuels infléchissements à apporter dans sa gestion quotidienne. Par ailleurs, comment caractériser, voire quantifier à travers un indicateur, ce qui relève chez le spectateur de l'intime et de l'émotion ? Cette volonté de vouloir mesurer, comparer, objectiver ne participe-t-elle pas de cette « *idéologie gestionnaire* » (cf. partie II/C/3) qui voudrait contraindre le réel en le pliant à des utilités quantifiables ? Les données macrosociologiques, tels les sondages d'opinion, sont statistiquement irréprochables et donnent des tendances générales intéressantes, mais elles sont difficilement utilisables en termes de gestion concrète. La tendance à vouloir à tout prix construire des macro-indicateurs pour traduire des faits sociaux tend à déplacer le débat sur un terrain prétendument objectif et scientifique, au risque d'en masquer les enjeux politiques et philosophiques (Brédif Hervé et Arnould Paul, 2004). Elle participe donc du mythe de l'objectivation du fait social.

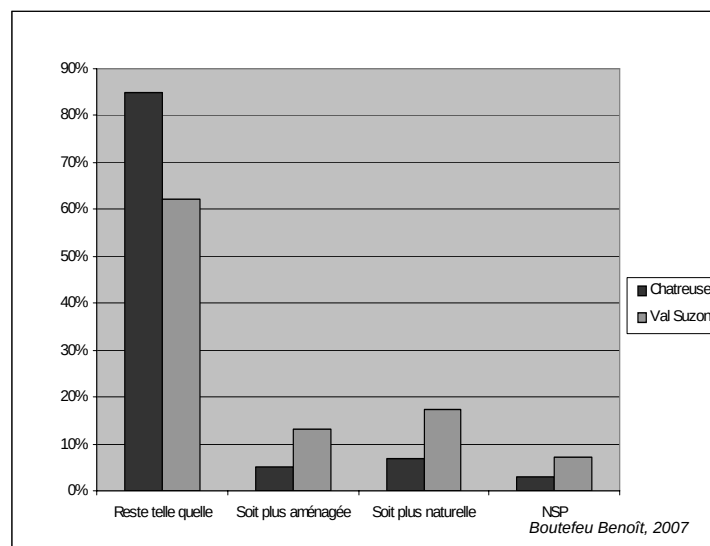
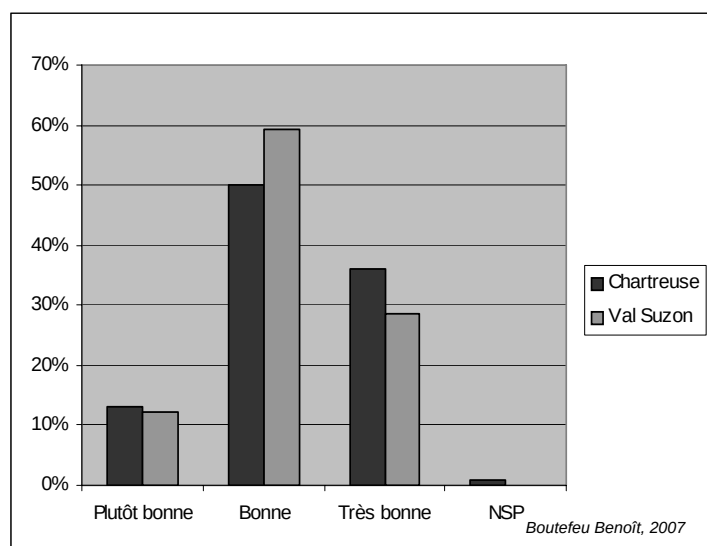
Au théâtre, la réussite d'une pièce ne se mesure pas de manière statistique. Qui pourrait prétendre par exemple comparer et hiérarchiser les œuvres de Shakespeare et de Racine ? L'acceptabilité sociale de la gestion forestière ne se

mesure pas, elle se construit. Elle n'est pas un résultat en soi à atteindre mais un processus à redéfinir en permanence. Elle passe en particulier par une repolitisation du débat forestier. La concertation avec les élus est de ce point vue indispensable. Elle doit également intégrer les enjeux économiques et sociaux des territoires. Les forestiers ont intérêt à s'ouvrir aux réflexions et aux démarches développées par les sciences humaines et sociales, non pas pour en espérer des outils « clefs en main », mais pour s'inspirer de leur portée critique et réflexive. Aux côtés du sociologue et du statisticien, l'ethnographe et le géographe pourront aider le forestier à décrypter finement les enjeux sociaux locaux liés à la gestion forestière. Certes, on ne pourra pas faire appel à un chercheur pour chaque massif forestier. Mais, ne pourrait-on pas développer en interne des compétences en sciences humaines et sociales, grâce à la formation professionnelle et à des spécialistes recrutés à cet effet ?

Les suggestions avancées dans cette partie sont davantage des principes généraux qu'un catalogue de mesures. Nous sommes partis de l'analyse de nos deux terrains pour établir des propositions. Même si nous n'avons pas eu le temps de tester pleinement la métaphore théâtrale sur d'autres massifs forestiers que la Chartreuse et le Val Suzon, des exemples connus nous ont permis d'élargir nos conclusions. Par ailleurs, les recommandations émises pourraient à l'avenir être enrichies par une analyse macrosociologique, basée sur des entretiens de « grands acteurs » forestiers nationaux, historiques et actuels (anciens directeurs de l'ONF, présidents d'associations d'envergure nationale, hauts fonctionnaires délégués à la forêt, etc.). La complexité et le caractère inévitablement politique liés à cette macroanalyse nécessiterait la mise en place d'une mission d'audit et d'expertise de la politique forestière nationale, comprenant des chercheurs « seniors », à l'indépendance et à la légitimité reconnues.

2. Un public déjà acquis pour partie

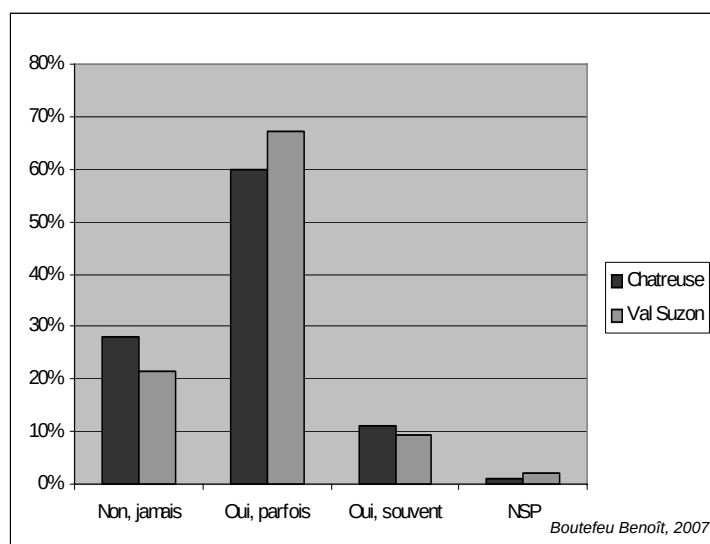
Le public gêné plus par des spectateurs indécis que par la mise en scène proposée



Graphiques 27a et b : indices de satisfaction sur la qualité de la forêt visitée

(Sondage par questionnaires, N=100 pour chacun des sites)

En quête de reconnaissance sociale (cf. partie II/C/1), le forestier cherche à séduire en développant de nouvelles formes de mise en scène : aménagement d'aires de jeux pour enfants, sorties organisées en forêt, parcours de santé... Sur les deux massifs étudiés, les visiteurs sont très satisfaits de la qualité des forêts qu'ils fréquentent. Leur opinion est à plus de 80 % « bonne » voire « très bonne » (cf. graphique 27a). La majorité des personnes interrogées souhaitent que la forêt de la Chartreuse et celle du Val Suzon restent « telles quelles », tandis qu'une faible partie (moins de 15%) souhaiterait, proportion équivalente, qu'elles soient « plus naturelles » ou plus « aménagées » (cf. graphique 27b). Doit-on conclure à un plébiscite en faveur de la gestion conduite par les forestiers ? Certes, ces résultats sont positifs mais ils traduisent plus une opinion superficielle et molle qu'un jugement solide et étayé. S'ils donnent quelques bonnes raisons de satisfaction pour les forestiers, il faut se garder de tout triomphalisme, compte-tenu de leur portée limitée (cf. partie I/C/1, pour la critique des sondages).



Graphique 28 : « Vous arrive-t-il d’être gêné(e) par d’autres utilisateurs ? »

(Sondage par questionnaires, N=100 pour chacun des sites)

Par ailleurs, des motifs d’insatisfaction existent. Ils peuvent être révélés de plusieurs façons. Les enquêtes déclaratives conduites en forêt permettent de les hiérarchiser. Si les visiteurs ont souvent du mal à tenir un discours critique sur la gestion forestière dont ils ne soupçonnent même pas l’existence, en revanche, ils s’expriment facilement sur les désagréments occasionnels qu’ils rencontrent lors de leur visite. La majorité des personnes interrogées prétend être gênée par d’autres utilisateurs (cf. graphique 28). Les engins motorisés (motos, 4x4, quads) et les chasseurs arrivent en tête des perturbateurs (cf. tableau 31). La même tendance est observée au niveau national : après la présence d’ordures (problèmes inexistantes en Chartreuse et au Val Suzon), les engins motorisés (51,3% des sondés) et les chasseurs (44,5% des sondés) sont ressentis comme les principales gênes en forêt (Dobré Michelle, 2004). Ils produisent en quelque sorte le même effet que les spectateurs dont les téléphones portables sonnent intempestivement lors des représentations théâtrales : ils perturbent le spectacle en cours. En forêt, les visiteurs sont donc davantage gênés par des spectateurs indéclicats que par la qualité des pièces et des décors.

	Chartreuse		Val Suzon	
	utilisateurs	%	utilisateurs	%
gêneurs cités en n°1	Les engins motorisés	53%	Les engins motorisés	42%
gêneurs cités en n°2	Les chasseurs	24%	Les chasseurs	37%
gêneurs cités en n°3	Les autres randonneurs	9%	Les vététistes	9%
gêneurs cités en n°4	Les pollueurs	4%	Les autres randonneurs	9%
gêneurs cités en n°5	Les vététistes	3%	Les exploitants	2%

Tableau 31 : le « top 5 » des utilisateurs gênants les plus cités

(Sondage par questionnaires, N=100 pour chacun des sites)

Les loisirs agressifs et bruyants sont jugés incompatibles avec la recherche d'un sentiment de liberté et de ressourcement. Dans une moindre mesure, une trop forte concentration de randonneurs et de vététistes peut être aussi perçue négativement. Elle entrave ce besoin d'intimité avec soi-même et avec la nature. De ces résultats peuvent être fixées des priorités en matière de cohabitation entre usagers. Si la position ferme d'exclure toutes formes de circulation motorisée en forêt (article L 362-1 du Code de l'Environnement) n'est pas contestée, en revanche, la question de la chasse, indispensable pour garantir l'équilibre sylvo-cynégétique, est plus délicate. Le zonage spatio-temporel de cette activité mis en place dans les documents d'aménagement devrait être probablement accompagné d'une information plus visible à l'échelle locale : communication des périodes et des zones de chasse sous forme de cartes dans la presse locale, panneaux d'informations actualisés à l'entrée des forêts.

Même si un meilleur zonage, plus visible, de l'activité cynégétique peut se révéler très utile pour éviter les conflits d'usage, il ne changera pas les préjugés négatifs que véhicule la chasse dans l'opinion. En effet, ce « sport », comme ses adeptes aiment en parler, pose le problème du rapport aux armes et du lien à l'animal. Comme la corrida, la chasse fait partie des sujets de société qui cristallisent les symboles et exacerbent les passions. Le forestier ne devra donc pas réduire cette activité à une simple action de régulation du gibier mais il devra tenir compte de toute la charge affective et émotionnelle qu'elle véhicule. Il s'agit pour lui d'un sujet à manier avec beaucoup de prudence, de retenue et de finesse dans les discussions publiques.

Convaincus ou sceptiques, des réactions contrastées selon le type de spectateurs considéré

Les questionnaires permettent de décrypter en partie les attentes, les critiques et les souhaits concernant la gestion forestière. Contrairement à l'enquête nationale (Dobré Michelle et al, 2004), nous avons privilégié des questions ouvertes pour faire émerger de nouveaux items. Une fois encore, il faut rester très prudent dans l'interprétation des remarques formulées par les usagers. Les critiques les plus précises (« *changer la table cassée du parking de Jouvence* ») côtoient les plus floues et générales (« *entretenir mieux pour la sécurité* »). Des obstacles sémantiques également parasitent les réponses. Par exemple, les verbes « nettoyer » ou « entretenir » sont fréquemment utilisés mais ils renvoient à des connotations multiples : ramasser les ordures, débroussailler les sous-bois, enlever les arbres morts, éclaircir la forêt... Pour rendre intelligible et présentable nos résultats, nous avons classé les remarques les plus citées en essayant de rester fidèle aux réponses données (tableau 32).

	Chartreuse		Val Suzon	
	Attente	%	Attente	%
attente citée en n°1	Améliorer le balisage	38%	Ramasser plus souvent les poubelles	19%
attente citée en n°2	Enlever les remontées mécaniques	10%	Installer des tables/poubelles	10%
attente citée en n°3	Réduire les effets de l'exploitation	8%	Replanter des arbres	7%
attente citée en n°4	Mieux nettoyer	6%	Mieux nettoyer	7%
attente citée en n°5	Interdire l'accès aux voitures	4%	Diminuer les captages d'eau	7%

Tableau 32 : le « top 5 » des attentes les plus citées

(Sondage par questionnaires, N=100 pour chacun des sites)

Plus de la moitié des visiteurs (59% en Chartreuse, 51% au Val Suzon) n'ont pas formulé de critiques, ce qui atteste de l'état général de satisfaction (et dans certains cas aussi d'une envie d'écourter l'entretien). Les réponses données sont locales : en Chartreuse, l'amélioration du balisage et l'enlèvement des remontées mécaniques sont les deux remarques les plus citées, tandis qu'au Val Suzon le ramassage plus régulier des poubelles et le renforcement des infrastructures de pique-nique arrivent en tête.

Dans ce second cas, on note également le souhait de replanter des arbres, suite à une exploitation d'épicéas atteints par des scolytes autour du parking de Jouvence. La déception de ne pas trouver d'eau dans le ruisseau du Suzon en été revient également plusieurs fois. Même si les réponses fournies sur chacun des sites sont parfois contradictoires, oscillant entre interventionnisme (« *installer des toilettes* », ou des « *aires de jeux d'enfants* ») et conservationnisme (« *réduire la fréquentation* » « *laisser la nature faire son œuvre* »), deux tendances générales se dégagent sur chacune des deux forêts. En Chartreuse, les visiteurs souhaitent aller vers plus de naturalité (« *diversifier les essences* », « *créer des réserves* », « *réduire les effets de l'exploitation* ») tandis qu'au Val Suzon, l'attente majoritaire semble aller au contraire vers plus d'aménagements (« *installer des barbecues* », « *une aire de camping* », « *des tables et des bancs* »). Ces deux aspirations opposées confirment le caractère de « forêt-parc » et « d'agrément » évoqué pour le Val Suzon et celui de « sanctuaire de nature » attribué à la Chartreuse. Elles reflètent « un génie des lieux » perçu différemment selon chacune de ces forêts (cf. partie II/C/1).



Cliché B. Boutefeu

Photo 20 : le balisage, principale source d'insatisfaction des visiteurs en forêt de Chartreuse

Commentaire : le balisage a été confié au parc régional de Chartreuse. Les panneaux d'indication et de signalisation (celui-ci a été photographié au-dessus de la Corrière) sont critiqués pour leur insuffisance. Dans des massifs très fréquentés comme la Chartreuse, le balisage est considéré de plus en plus comme une obligation que comme un service rendu aux visiteurs.

Si l'on retrouve des tendances générales révélées par l'enquête nationale (« *aménager des circuits pédestres balisés* », « *multiplier les aires de pique-nique et de jeux* », « *laisser la nature à l'état sauvage* »), les résultats sont localement plus précis. Ils peuvent également se traduire en orientation de gestion. C'est le cas du renforcement du balisage (cf. photo 20), de la suppression des poubelles ou de l'augmentation de la fréquence de leur ramassage. Ces réponses montrent l'importance d'une approche territorialisée des besoins sur chaque site. D'un point de vue méthodologique, les « questions ouvertes » semblent plus efficaces que les « interrogations à choix multiples ». Dans ce second cas, la restriction de l'éventail des possibilités de réponse entraîne une déperdition d'informations : qui aurait songé que les remontées mécaniques en Chartreuse ou le manque d'eau dans le Suzon figurent parmi les critiques les plus récurrentes ?

items proposés	%
Cela crée de l'emploi	3%
Place aux jeunes arbres !	14%
C'est bien d'utiliser le bois, c'est un matériau écologique	14%
On entretient la forêt	36%
C'est inutile, la forêt n'a pas besoin de l'homme	3%
On détruit la forêt	27%
NSP	3%

Tableau 33 : la coupe d'arbres, nécessité ou destruction ?

Source : enquête téléphonique, Dobré Michelle et al., 2004, N=1000
(question posée : « À quoi pensez-vous quand on coupe des arbres ? »)

Si les enquêtes statistiques donnent des indications générales, elles soulèvent également des interrogations. C'est le cas en ce qui concerne l'acceptabilité sociale des coupes de bois (cf. par exemple photo 21). Dans l'enquête nationale de 2004, à la question « *à quoi pensez-vous quand on coupe des arbres ?* », les réponses se ventilaient selon deux items principaux : « *on entretient la forêt* » ou « *on détruit la forêt* » (cf. tableau 33). L'aspect économique de l'exploitation forestière était très peu envisagé (3% des personnes interrogées l'ont cité). Il existe donc un décalage entre les perceptions du public et celles des forestiers. Si la production reste la fonction par laquelle l'institution forestière entend fonder sa légitimité sociale, elle est au mieux perçue comme une opération « d'entretien » de la forêt par les visiteurs. Ce terme « d'entretien » est d'ailleurs ambigu. Les interviews semi-directives laissent à penser qu'il s'apparente à une forme de

« nettoyage de la forêt » : depuis le ramassage des poubelles jusqu'à une forme de jardinage dans laquelle le forestier enlèverait les « mauvaises herbes » comme les ronces. En aucun cas, il n'évoque une « gestion » au sens technico-économique.



Cliché B. Boutefeu

Photo 21 : l'altération du décor forestier, un motif récurrent de déception en forêt du Val Suzon

Commentaire : l'exploitation du parc de Jouvence pour des raisons de sécurité (épicéas atteints de bostryches menaçant de tomber) est apparue comme une source principale de critiques chez les visiteurs. Sans doute le metteur en scène n'a-t-il pas su ici suffisamment faire œuvre de pédagogie pour expliquer la nécessité de ce changement de décor.

Ce dernier exemple traduit plus qu'une fracture sémantique, il représente un fossé entre des représentations sociales construites par les initiés des questions forestières et les opinions superficielles des profanes. La politique forestière nationale reste un enjeu mineur. Elle déchaîne rarement la ferveur médiatique : la loi d'orientation forestière, votée à l'unanimité par les deux assemblées en juillet 2001 n'a suscité que de maigres entrefilets dans la presse. Les *a priori* positifs du public à l'égard de la forêt et de son gestionnaire créent pourtant des attentes. En vantant les mérites d'une gestion économiquement performante de la ressource boisée, le forestier risque de les décevoir, en altérant la fonction symbolique et émotionnelle associées aux sylves.

En outre, les indications fournies par les enquêtes locales ou nationales donnent parfois des résultats en trompe-l'œil. Le recours à d'autres sources de données s'avère indispensable, pour lever certaines ambiguïtés sémantiques. Les entretiens

semi-directifs conduits en forêt permettent d'affiner, voire d'infirmier certains résultats obtenus par les questionnaires. À ce titre, le dépouillement des remarques des touristes consignées dans les offices du tourisme s'avère également intéressant (cf. encart 30). Des entretiens semi-directifs ressortent schématiquement six types d'attentes : un appel à un plus grand respect de la nature, une demande de davantage d'infrastructures, une recherche d'esthétisme en termes de paysage, une exigence accrue de sécurité, un besoin d'ordre et de propreté et enfin une envie d'authenticité et de naturalité (cf. encart 31). À l'instar des réponses ouvertes, tous les commentaires n'ont pas la même valeur. Certains sont généraux et s'apparentent à des déclarations de principe (« *laisser la nature faire son œuvre* »), tandis que d'autres portent sur des points très précis (« *fermer l'accès aux voitures sur le bas des pentes du Chamechaude* »). Leur légitimité est également à évaluer : certaines remarques sont structurées et récurrentes (« *ramasser plus souvent les ordures* »), d'autres sont de simples suggestions (« *éditer des guides naturalistes* »), quelques-unes enfin sont surprenantes, voire loufoques (« *dégager les sous-bois des broussailles* », « *Gravillonner les chemins forestiers pour éviter de se salir avec de la boue en VTT* »).

Un exemple d'indice de satisfaction : les commentaires consignés dans les cahiers des offices de tourisme

Un corpus déjà constitué

A mi-chemin, entre le livre d'or et le carnet de doléances, les cahiers mis à disposition des visiteurs dans les offices du tourisme pour y consigner leurs éventuelles remarques constituent une source précieuse d'informations, aussi bien pour les élus et les gestionnaires que pour les chercheurs. Ils permettent de compléter les données déclaratives récoltées grâce aux entretiens semi-directifs. Nous avons dépouillé les cahiers de remarques de l'office du tourisme de Saint-Pierre de Chartreuse (également maison du parc naturel régional de Chartreuse) pour y déceler les critiques et les réclamations adressées à l'encontre de la gestion forestière. Notre corpus est constitué de 102 commentaires différents, s'étalant le long d'une période de six années (de janvier 2000 à mars 2006). Ces derniers sont très hétéroclites : ils vont de la lettre dactylographiée de trois pages adressée au directeur du parc pour se plaindre du balisage, au petit mot de remerciement écrit par un enfant en classe « verte ». Les réclamations des touristes portent sur des domaines aussi divers que le mauvais accueil d'un hôtelier, le manque de places de parking à Saint-Pierre ou encore le mauvais état des pistes de ski. Les plaintes et les critiques sont plus nombreuses que les encouragements et les félicitations. Bien que de nature hétérogène, ces remarques peuvent être considérées comme un indice grossier de satisfaction des visiteurs. Comparativement aux 30 000 visiteurs qui, chaque année, passent par l'office du tourisme de Saint-Pierre de Chartreuse (30 586 comptabilisées en 2006 par exemple), le nombre de mécontents avérés est donc très réduit.

Remarques		nb
Balisage	critiques	23
	compliments	5
Exploitation	critiques	3
Chien	critiques	2
Total remarques concernant la forêt		33
Total remarques consignées		102

Remarques relatives à la forêt de Chartreuse

La forêt, un sujet de moindre intérêt aux yeux des touristes cartusiens

La forêt ne constitue pas aux yeux des visiteurs un motif d'attention particulière. Cette dernière est en effet beaucoup plus focalisée sur des problèmes d'enneigement, de capacité hôtelière, de commerce ou d'accueil en général. Finalement, seuls trois commentaires portent directement sur la gestion forestière. Leurs auteurs se plaignent des conséquences de l'exploitation forestière : confusion entre le marquage de parcelles et le balisage des sentiers, dégradation des chemins de randonnée par des engins de débardage, créations de dessertes qui défigurent le paysage. Nous avons retranscrit les trois commentaires en question :

*« Le Grand Som au départ du Cucheron : balisage à la montée comme à la descente très insuffisant, surtout quand il y a des sentiers qui se croisent et des **zones forestières avec des balisages rouges**. Grosse différence avec le parc des Bauges. Des progrès à faire. 2 chambériens qui ont l'habitude des randonnées. » (21/05/01)*

*« Itinéraire de randonnée de Sarcenas (Le Coz) à la Pinéa : cet itinéraire, que nous pratiquons chaque année depuis 10 ans, est totalement méconnaissable suite **au saccage des forestiers** qui ont complétement brouillé la piste avec des branchages et des arbres. Qui plus est, des panneaux ont disparu, tant et si bien que nous nous sommes égarés dans un cul de sac et nous avons dû rebrousser chemin. De même, pour des Anneciens, égarés comme nous et qui n'ont pas dû faire de la publicité pour votre Dauphiné... **À vous de faire respecter ces itinéraires par les forestiers. Les subventions que vous touchez vous y obligent.** M. A. Meylan. » (30/05/03)*

*« Un vieil amoureux de la Chartreuse a découvert avec **tristesse la construction de ce large chemin forestier au dessus de La Coche. A quand l'autoroute pour monter au Grand Som !** » (12/08/03)*

D'autres commentaires portent indirectement sur la forêt. Ils concernent surtout le balisage, motif récurrent d'insatisfaction. Réalisé sous la responsabilité du parc, le fléchage des sentiers de randonnée est jugé très insuffisant, tant du point de vue de la sécurité que de la lisibilité. Ces critiques sont également ressorties lors des entretiens réalisés au pied du Chamechaude. À l'évidence, un effort dans ce domaine est nécessaire. L'interdiction de se promener avec son chien dans la réserve naturelle constitue également une source d'incompréhension. Sans doute faudrait-il mieux communiquer sur le dérangement qu'occasionne cet animal domestique sur de la faune sauvage, notamment des espèces protégées comme le tétras.

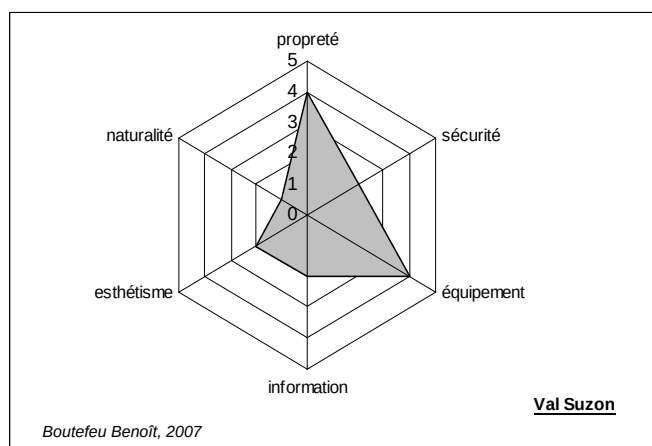
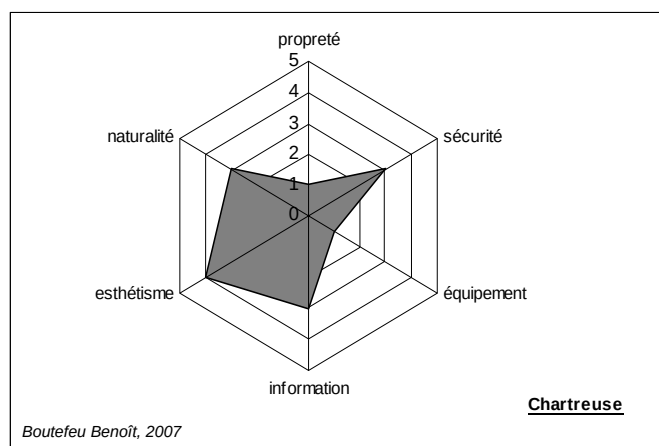
L'analyse des commentaires consignés sur la forêt à l'office du tourisme de Saint-Pierre ne représente pas une source d'inquiétude pour les forestiers locaux. Doit-on en conclure à une bonne acceptabilité sociale ou à un désintérêt général pour la gestion forestière (du moins tant qu'elle n'interfère pas de manière trop visible sur les activités touristiques) ?

<u>Forêt domaniale du Val Suzon</u>	<u>Forêt domaniale de la Grande Chartreuse</u>
<u>Plus de civisme et de sensibilisation</u> Plus de panneaux pour rappeler les interdictions en forêt Organiser des sorties avec les enfants pour les sensibiliser à la forêt et au respect de la nature Plus de communication de la part de l'ONF Éditer des guides naturalistes pour les visiteurs <u>Plus d'équipements d'accueil du public</u> Plus de tables de pique-niques au parking de Jouvence Des aires de jeux pour les enfants Installer des poubelles pour le tri sélectif Installer des équipements pour faire des barbecues Changer le mobilier abîmé sur le parking de Jouvence Aménager un coin de camping Installer des toilettes <u>Une forêt plus belle</u> Construire un petit barrage pour conserver l'eau en été dans le Suzon Reboiser autour du parking après la coupe des épicéas malades Diminuer les captages d'eau dans le Suzon <u>De la sécurité</u> Interdiction de la chasse pour éviter les conflits avec les randonneurs Refaire le balisage pour éviter de se perdre Enlever les arbres morts qui risqueraient de tomber sur les promeneurs Limiter la chasse les jours d'affluence <u>De l'ordre et de la propreté</u> Nettoyer la forêt en enlevant les broussailles et les ronces en sous-bois Gravillonner les chemins forestiers pour éviter de se salir avec de la boue en VTT Ramasser plus souvent les ordures Verbaliser systématiquement ceux qui jettent des ordures Entretenir mieux les sentiers en les élaguant Ramasser les déchets en forêt Enlever les bois morts dans le Suzon Enlever les troncs et les branches mortes sur les chemins <u>De l'authentique et du naturel</u> Effacer les traces de l'exploitation forestière notamment les ornières des débardeurs Supprimer le parking pour réduire l'affluence en forêt Laisser la nature faire son oeuvre	<u>Plus de civisme et de sensibilisation</u> Réglementer davantage la cueillette de champignon Verbaliser les quads et les autres engins motorisés en forêt Mettre des panneaux pédagogiques Faire plus de sorties avec les scolaires Sensibiliser les visiteurs en forêt <u>Plus d'équipements d'accueil du public</u> Renforcer les sites d'escalade Mettre en place des toilettes et des poubelles Installer des bancs Indiquer les points d'eau <u>Une forêt plus belle</u> Supprimer les remontées mécaniques qui défigurent le paysage Donner plus de lumière aux arbres pour qu'ils puissent « mieux respirer » <u>De la sécurité</u> Améliorer le balisage pour éviter de se perdre Réaménager les paravalanches <u>De l'ordre et de la propreté</u> Enlever les bois morts à terre Replanter à chaque fois qu'un arbre est prélevé Nettoyer les forêts en ayant par exemple recours aux prisonniers ou aux chômeurs Mettre en place des « <i>corvées de nettoyage</i> » Dégager les sous-bois des « <i>broussailles</i> » <u>De l'authentique et du naturel</u> Eviter que les sentiers ne deviennent des « autoroutes » à randonneurs Eviter que les sentiers ne soient endommagés par l'exploitation forestière Ne pas planter les arbres « <i>trop alignés comme à l'armée</i> » Fermer l'accès aux voitures sur le bas des pentes du Chamechaude Délimiter des parcelles où l'on interdirait l'accès à tout randonneur Limiter les enrésinements

Encart 31: propositions d'amélioration des visiteurs pour améliorer la gestion forestière

(Issus des entretiens semi-directifs, N=28 en Chartreuse, N=21 au Val Suzon)

Les suggestions sur les améliorations possibles à apporter à la forêt donnent un matériau riche mais également hétéroclite, car traversé de nombreuses contradictions. Une approche empirique a été utilisée pour élaborer une typologie qui pourra être réutilisée dans d'autres massifs forestiers. La ventilation des attentes selon six axes principaux permet d'imaginer la construction de profils de satisfaction (cf. graphiques 29a et b). Ils ont été testés auprès d'un échantillon restreint de visiteurs (10 personnes). Il leur a été demandé d'attribuer une note à chacun des six axes. La question était formulée ainsi : « *quelles notes de 1 à 5 donneriez-vous à chacun des points suivants : la propreté, la sécurité, les équipements, la beauté, l'information, l'aspect naturel* ». Cette façon de procéder permet une première évaluation des points faibles, ceux sur lesquels l'attention du gestionnaire devra porter en priorité. On retrouve les conclusions précédemment évoquées, à savoir un besoin de naturalité et d'esthétisme en Chartreuse (« sanctuaire de nature »), une attention plus forte à la propreté et aux équipements d'accueil du public au Val Suzon (« forêt d'agrément »).



Graphiques 29a et b : profils de satisfaction des visiteurs en forêts de Chartreuse et du Val Suzon

Commentaire : les notes de 1 à 5 correspondent à la moyenne des réponses données par 10 personnes interrogées sur chacune des forêts.

Bien que grossière, cette typologie permet de hiérarchiser l'importance des attentes exprimées par les visiteurs. Beaucoup d'entre elles sont contradictoires. Un même visiteur peut vouloir à la fois plus d'équipements (toilettes, tables, barbecues) sur les principaux points d'intérêt touristique (portes d'entrée, points de vue, curiosités), et une forêt plus « naturelle », c'est-à-dire sans trace visible

d'artificialisation et d'exploitation. Le paradoxe et l'ambiguïté sont la règle : le sauvage doit être maîtrisé, la liberté encadrée, et le sacré côtoie le profane. L'attitude des individus observés en forêt est également paradoxale. Ils se déclarent à la recherche d'intimité et de ressourcement, mais adoptent majoritairement des comportements grégaires, en restant groupés sur quelques points de fixation et en évitant de trop s'aventurer hors des sentiers. Les visiteurs perçoivent la forêt comme un espace de sociabilité apaisée, loin des normes et des contraintes ordinaires, et demandent, dans le même temps, qu'elle soit soumise à des règles plus strictes. Ils veulent être rassurés par la présence de forestiers, garant de la continuité d'un ordre social qui ne s'arrête pas à la lisière du bois.

De la friche boisée à la forêt « monument », des attentes et des exigences différentes de la part du public

Considérée comme une relique de nature originelle et sacrée, la forêt apparaît pourtant aussi comme un jardin où les « herbes folles et sauvages » n'ont pas leur place. Les broussailles, les ronces, les reptiles et les insectes sont à proscrire, les arbres morts et les feuilles mortes sont à ramasser. Ce jardin semble avoir pour seule finalité le plaisir esthétique du regard. Son objectif n'est pas vivrier puisque la « cueillette des arbres » (l'exploitation) n'est envisagée que pour permettre aux jeunes pousses de s'épanouir et d'assurer la pérennité du paysage. Le forestier apparaît plus proche de l'image du jardinier ou du garde-champêtre que de celle de l'agriculteur ou de l'agronome. Pourtant, la forêt n'est pas assimilée à un parc urbain ou à un jardin botanique. Même dans le cas val-suzonnais, qui pourtant réunit toutes les caractéristiques de la « forêt-parc », les visiteurs dijonnais font la différence avec des jardins publics comme celui de la Combes à la Serpent à Dijon. La recherche des sentiments de nature, de liberté et d'évasion se vit plus intensément dans une forêt que dans un parc urbain.

Au regard de ces remarques, la classification « anthropologique » présentée dans le chapitre I/C/4 peut être affinée et réutilisée pour situer les deux forêts étudiées. Aux gradients de naturalité et de sacralité, nous ajoutons celui de sociabilité, qui rend compte du sentiment de liberté éprouvé face aux normes imposées par l'ordre social (cf. figure 22). Une partie des attentes et des demandes recensées,

que ce soit dans le domaine de la sécurité ou de la propreté, expriment à la fois un refus (protestations contre l'interdiction de faire du feu ou de promener son chien par exemple) et une exigence de plus de règles de « bonnes » conduites (verbaliser les pollueurs, interdire la chasse, etc.). C'est pourquoi, la sociabilité est une caractéristique importante dans le rapport à la forêt, au même titre que la sacralité et la naturalité. Ces variables définissent un espace à trois dimensions permettant de classer de manière relative les espaces forestiers, en fonction de leurs spécificités sociale, naturelle et sacrée. Chaque forêt, définie par la combinaison initiale des facteurs « naturalité » et « sacralité » (cf. chapitre I/C/4), admet ainsi deux sous-types en fonction des règles de sociabilité dominantes. Huit idéaux-types forestiers peuvent ainsi être dégagés (cf. encart 32).

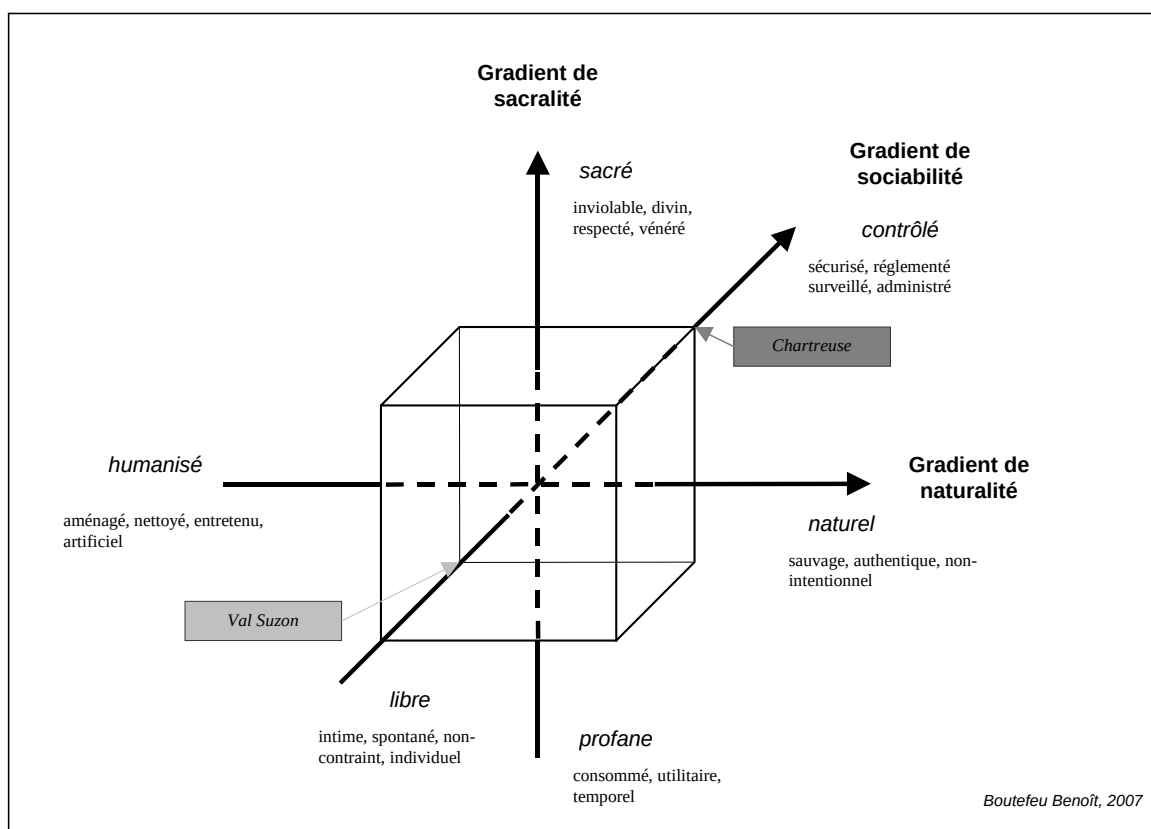
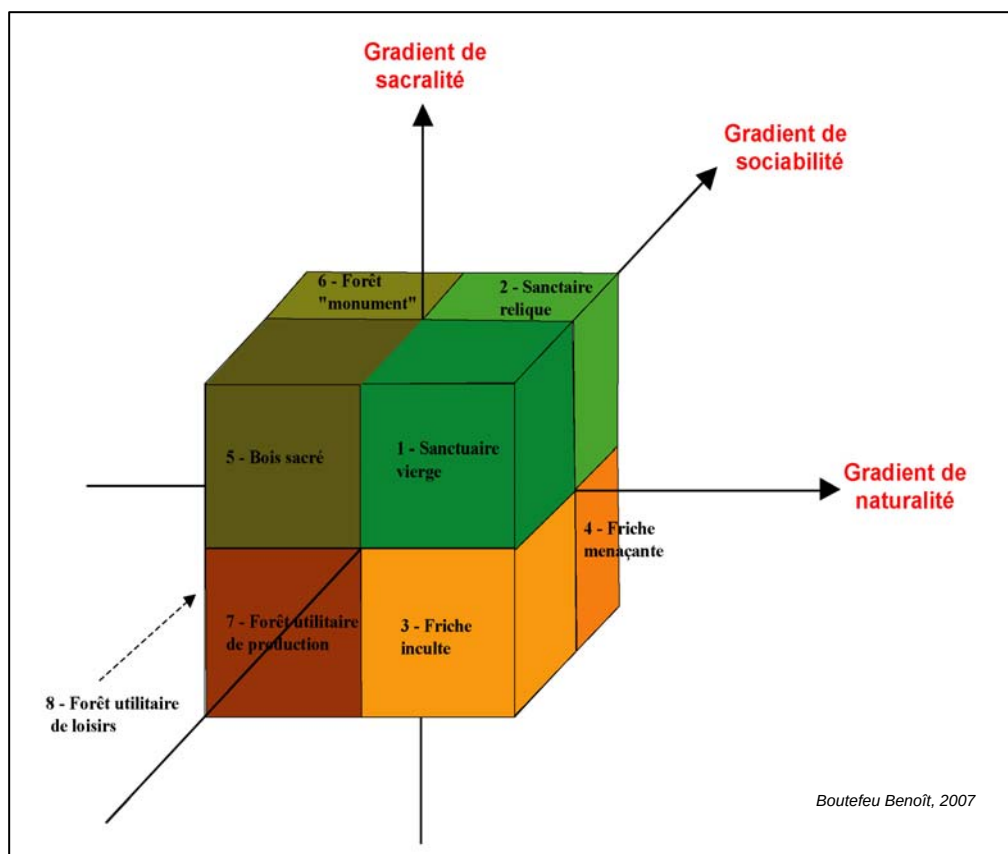


Figure 22 : la forêt, un espace perçu en trois dimensions par le public : le sacré, le naturel et le social



« Cube anthropologique » des différents types de forêt

La forêt « sanctuaire »

1 - le sanctuaire vierge : espace sacré, naturel, en dehors du monde social

Il s'agit d'un espace idéalisé, mythifié et virtuel. Son caractère sacré est conféré par sa virginité et son intemporalité. Cette forêt se situe hors du champ social et représente un anti-monde. La forêt amazonienne constitue un archétype de cette forêt vierge et sauvage, de même que celle des romans d'aventures (Jack London, Derzou Ouzala, Aldo Leopold...).

2 - le sanctuaire relique : espace sacré, naturel à protéger

Considérée comme une relique de nature sauvage, cet espace est protégé par différents statuts juridiques. Les activités sociales sont strictement encadrées, voire interdites. Sa sacralité repose sur ses richesses naturelles et la rareté de sa biodiversité. Les ripisylves (forêts alluviales) ou les réserves intégrales font partie de cette catégorie.

La forêt « friche »

3 - la friche inculte : espace profane, naturel et non géré

Constituée de friches et d'accrus spontanés, cette forêt ne fait l'objet d'aucune attention spécifique. Elle n'est pas gérée et soumise à aucune réglementation particulière. Elle est considérée comme un « no man's land », un territoire sans valeur, sans enjeu, voire abandonné. Les forêts privées de moyenne montagne non exploitées de pins sylvestres appartiennent par exemple à ce type.

4 - la friche menaçante : espace profane, naturel et socialement contrôlé

Constituée de friches et de broussailles spontanées, cette formation boisée a peu de valeur vénale ou patrimoniale mais fait pourtant l'objet d'un contrôle social fort. C'est une forêt contre laquelle on lutte et que l'on essaie de repousser. Considérée comme une menace pour les habitations, les activités en son sein sont soumises à des réglementations spécifiques (par exemple les défrichements). Le maquis méditerranéen constitue une illustration typique de ce cas.

La forêt « patrimoine »

5 - le bois sacré : espace sacré, humanisé non contrôlé

Ces espaces n'ont d'intérêt que pour un groupe social spécifique. Pour une partie seulement de la population, ils deviennent alors des lieux de rituels, des marqueurs identitaires, voire des objets de culte. Leur valeur patrimoniale est relative et n'est pas officiellement reconnue. Le « zaïon » décrit par Sophie Laligant (Laligant Sophie, 2002), espace boisé dans lequel se retrouvent des jeunes de banlieue, fait partie de cette catégorie.

6 - la forêt « monument » : espace sacré, humanisé et strictement encadré

Forêt chargée d'histoire, elle est considérée comme un patrimoine autant culturel que biologique. Lieu de mémoire, elle peut devenir un véritable monument. Les activités et les pratiques sociales sont strictement encadrées pour respecter la vocation mémorielle du site. Les forêts françaises les plus célèbres, comme celles de Tronçais ou de Fontainebleau peuvent être aussi considérées comme des objets culturels à part entière.

La forêt « utilitaire »

7 - la forêt utilitaire de production : espace profane, humanisé sans contrainte sociale

Forêt plantée ou gérée très intensivement, elle offre peu d'intérêts aux yeux des visiteurs. Elle ne fait l'objet d'aucune réglementation spécifique et les pratiques sociales sont rares. Elle est initialement plutôt destinée à la production de bois. Les forêts productives résineuses font partie de ce modèle (ex : forêt des Landes, peupleraies de Chautagne en Savoie).

8 - la forêt utilitaire de loisirs : espace profane, humanisé et surveillé

Forêt d'agrément ou forêt parc, ces espaces sont tournés plutôt vers les loisirs urbains. Les équipements sont nombreux et les pratiques sociales réglementées pour éviter d'éventuels conflits d'usage. Les forêts périurbaines parisiennes ordinaires sont dans ce cas de figure (Sénart, Bois de Boulogne).

Parce que les visiteurs sont à la recherche avant tout d'un sentiment de nature, d'évasion, d'authenticité et de liberté, la forêt cartusienne a été classée dans la catégorie des « sanctuaires de nature », et plus précisément celle des « forêts reliques ». Son caractère montagnard prédomine et son statut de parc régional lui confère le statut d'une nature menacée à protéger. Sa dimension sacrée est renforcée par son histoire religieuse liée à la présence du monastère de la Grande Chartreuse. Le long métrage « *Le grand silence* » (de Philip Gröning sorti en 2006), documentaire consacré à la vie des Chartreux, filme par exemple souvent la nature cartusienne entourant le monastère, comme pour montrer qu'elle fait partie intégrante de la pratique religieuse, méditative et sacrée des moines. En revanche, la naturalité du Val Suzon semble moins présente dans l'esprit des visiteurs, plutôt demandeurs de plus d'équipements, de plus de propreté et de plus de commodités. Ses caractéristiques patrimoniales (archéologiques, historiques ou culturelles) ne constituent pas le motif principal de la visite. Sa vocation se rapproche du parc urbain, autrement dit d'un espace ayant pour vocation les loisirs familiaux. C'est pourquoi nous l'avons rangé dans la catégorie des forêts « parcs » ou « d'agrément ».

La typologie proposée est construite uniquement sur des critères anthropologiques. Elle vise à rendre compte de la vocation dominante attribuée à chaque massif forestier, c'est-à-dire la manière dont il est socialement décrypté et perçu par le sens commun. Elle ne prétend pas traduire une vérité ontologique. La grille de lecture proposée est relative : une forêt peut être perçue comme un « sanctuaire de nature » à préserver par des visiteurs urbains, et au contraire comme « un espace de production » à exploiter par des élus locaux. De manière similaire, une association écologiste attribuera un caractère « de forêt relique » à une ripisylve qui n'aura valeur que de « friche inculte » aux yeux des riverains.

Les huit idéaux-types s'entremêlent et se superposent en permanence chez les gestionnaires forestiers qui conçoivent la forêt à la fois comme une ressource utilitaire, un sanctuaire de biodiversité et un patrimoine. Il leur faut hiérarchiser ces différentes vocations pour comprendre les besoins sociaux dominants. C'est tout l'enjeu de la multifonctionnalité qui vise à définir une gestion du bien forestier environnementalement, économiquement et socialement acceptable. Si

les forestiers peuvent souhaiter transformer, voire modifier la fonction sociale d'un massif, ils ne pourront pas le faire s'ils se heurtent au sens commun.

Ces huit idéaux-types apparaissent comme autant de genres de théâtres forestiers : de même qu'il serait mal venu de monter une pièce de « café théâtre d'improvisation » ou un « one man show » à la Comédie Française, le forestier metteur en scène serait mal inspiré de transformer Fontainebleau en une usine à bois. Cependant, les genres théâtraux évoluent : alors que les œuvres de Beckett comme « *Molloy* » ou « *En attendant Godot* » étaient mal accueillies dans les années 50, les pièces de ce « théâtre de l'absurde » sont aujourd'hui enseignées comme des classiques dans les lycées français. Par ailleurs, les genres s'entremêlent et se recomposent, telles la comédie et la tragédie qui peuvent être associées sous forme de tragi-comédie. Par analogie, on peut donc s'interroger sur la façon dont les huit catégories forestières définies par le « cube anthropologique » (cf. encart 32) peuvent se superposer sans s'opposer. On peut également se demander comment passer d'un type à un autre, à la fois dans le temps et dans l'espace.

Comme l'ont montré des historiens (cf. chapitre I/C/4), l'ambivalence des représentations associées aux sylves remonte à l'antiquité. Des cités comme Rome ou Athènes se sont construites aux abords de forêts dont elles ont toujours eu besoin pour vivre et prospérer. Si les formes archétypales, préfigurations qui structurent notre inconscient, sont restées immuables, les besoins sociaux et matériels ont, eux, évolué. La société a aujourd'hui de moins en moins besoin de la forêt pour se chauffer et se nourrir, mais de plus en plus pour rêver et se divertir. Les valeurs ont pris le pas sur les usages. La vocation des espaces forestiers a changé au fur et à mesure des transformations sociales. Certains ont pris des dimensions sacrée ou sociale plus importantes qu'économique.

Autrefois perçues comme « des friches incultes » à urbaniser, les forêts aux portes des villes sont devenues les « bois sacrés » des riverains et les « terrains de jeux » des citadins dominicaux. Au contraire, d'autres territoires forestiers ont été « renaturalisés » du fait de leur abandon. Les plantations résineuses réalisées dans le Massif Central au cours des années 50 sont passées du statut de « forêt de

production » à celui de « friche inculte » voire « menaçante » (cf. la thèse réalisée Dodane Clément, 2007). Tous les « trajets anthropologiques » sont possibles. En dehors des chasses royales, Fontainebleau était perçu au XVIII^{ème} siècle comme un milieu inculte et sans valeur économique. Au début du XIX^{ème}, les forestiers se sont évertués à le transformer en un « espace de production », à grands renforts de plantations. Les peintres de Barbizon en ont fait leur « bois sacré » et leur lieu de pèlerinage, avant que la bourgeoisie parisienne ne le transforme en un « objet culturel », un patrimoine historique et esthétique à préserver.

Au sein d'un même massif, différentes vocations coexistent. En Chartreuse, le territoire a été scindé à l'origine entre un espace sacré dédié à la pratique religieuse des moines, et un espace profane dont l'usufruit a été confié aux populations locales paysannes (cf. la thèse de Pépy Emilie-Anne, 2007). L'aménagement actuel reflète cette distinction : autour du monastère, une série dite « artistique » et une zone de silence ont été délimitées pour garantir la tranquillité des moines. D'autres séries sont destinées principalement à la production de bois d'œuvre. Des réserves intégrales protègent des reliques de biodiversité, tandis que certains points de fixation sont aménagés pour les loisirs des touristes (tables, bancs, remontées mécaniques, parkings...).

Si le caractère dominant, c'est-à-dire socialement admis, est celui d'une « forêt sanctuaire », symbolisant « une nature relique » à préserver, la vocation de ce massif cartusien est plurielle. La multifonctionnalité apparaît donc comme un découpage du massif en zones monofonctionnelles, plutôt qu'une juxtaposition des fonctions sur une même entité géographique. Autrement dit, la vocation forestière n'est qu'une question d'échelle, l'objectif étant de parvenir à un maillage suffisamment précis, tout en conservant des unités de gestion pertinentes. Finalement, être gestionnaire signifie attribuer la bonne vocation à l'espace. Comme pour la scénographie, cet art demande des compétences géographiques : il faut à la fois comprendre, occuper et donner un sens à l'espace. Parce que le forestier a en plus des acteurs à gérer et des scénarii à imaginer, il est aussi ce metteur en scène décrit précédemment (la partie II).

Il ne gère pas qu'une ressource économique et naturelle mais un capital symbolique, bâti sur des représentations, des archétypes et des valeurs socialement partagés. Le forestier est donc le « *garant d'un ordre sacré, d'un ordre où la rencontre est possible et où l'usure et la mort font partie intégrante de la vie* » (Vegléris Eugénie et Lecomte Frédérique, 2000, p.563). Il a également une fonction d'initiateur, « *de passeur des choses infinies dans l'épaisseur de la durée* » (idem, p.563). Sa tâche est donc beaucoup plus que technique. L'erreur serait de croire qu'il lui suffit de capter les attentes sociales majoritaires pour définir une politique forestière légitime. Celles-ci n'existent pas sous une forme structurée et sont la plupart du temps inaccessibles parce que confinées dans l'inconscient (cf. partie I/C/1).

Le chercheur, comme le gestionnaire en sont ainsi réduits à essayer d'en capter les effets et les conséquences visibles, comme les critiques exprimées à l'égard de la gestion forestière. Tant que le forestier n'altère pas la fonction symbolique des sylves, il est à l'abri des rejets et des conflits. Il lui faut comprendre et intégrer les caractéristiques sacrées, naturelles et sociales attribuées à chaque territoire géré. Il lui faut également évaluer localement des seuils d'acceptabilité, au-delà desquels le public n'adhérera plus à la mise en scène proposée. Par exemple, les principes de gratuité et de libre-accès aux espaces boisés publics semblent intangibles. Le degré d'attention porté au décor dépend également du théâtre considéré et en particulier de ses moyens financiers et de sa renommée. Une pièce d'amateur serait probablement boudée à la Comédie Française, de même qu'à Fontainebleau une coupe rase sur plusieurs dizaines d'hectares serait du plus mauvais effet. Le niveau d'exigence sera en revanche nettement plus faible dans le cas d'un massif forestier isolé, sans enjeux forts et non exposés au regard.

Tout dépend également du spectateur auquel on a affaire, érudit, critique ou peu exigeant. Les 1426 théâtres domaniaux de France n'accueillent pas le même type de public. La taille ne semble pas être le facteur le plus déterminant, pas plus que la proximité d'une grande agglomération. La forêt d'Orléans, plus grande domaniale de France, attire peu les critiques. Pourtant éloignée de tout centre urbain, celle de Tronçais (Allier), reçoit en revanche de nombreux visiteurs initiés, comme des ornithologues et des naturalistes. Les richesses naturelles, la présence

d'une histoire, la beauté des paysages, et tout ce qui contribue à « patrimonialiser » une forêt (cf. partie III/C/3), n'entraînent pas nécessairement plus d'affluence, mais plus d'exigences quant à la qualité des pièces proposées.

3. Toucher le public

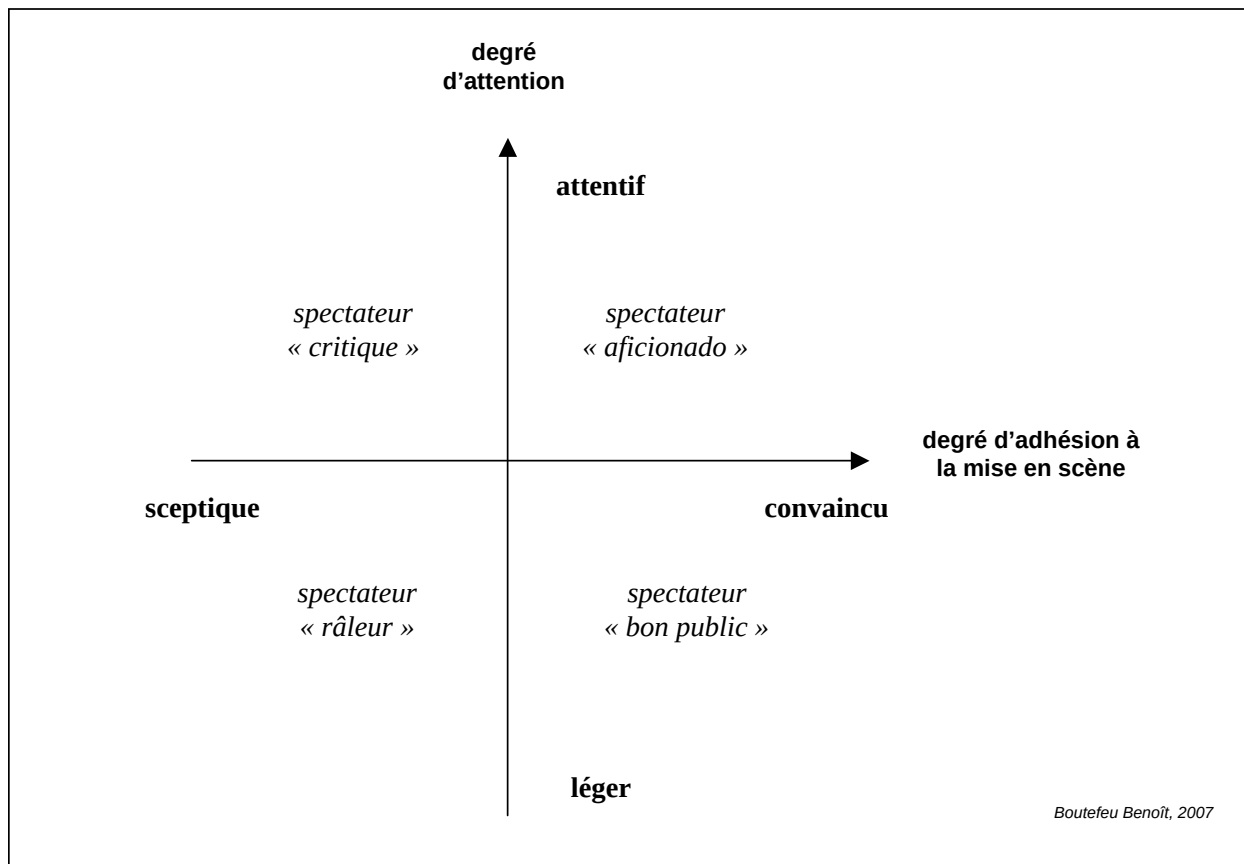
Des stratégies différentes pour convaincre les « critiques » et les « râleurs »

Le forestier peut chercher, par son action, à toucher les spectateurs en forêt. Sont-ils émus, touchés ou au contraire indifférents et insensibles au spectacle forestier ? Il lui faut pour cela déterminer à quels types de public il s'adresse. Les enquêtes attestent d'une diversité des niveaux d'exigence et d'attention des spectateurs. Pour mieux comprendre comment vont se manifester les réactions du public, une typologie peut être établie. Les réactions des spectateurs visiteurs peuvent être projetées selon deux gradients d'attitude : un degré d'attention et un autre d'adhésion (cf. encart 33). L'attention reflète la disposition du public à se concentrer sur la représentation à laquelle il assiste : attentif, le spectateur essaiera de comprendre la mise en scène et de la décrypter ; léger voire dissipé, il n'aura même pas conscience du travail de scénographie et d'interprétation des comédiens. Le degré d'adhésion désigne quant à lui l'accueil réservé à la pièce. De la « standing ovation » aux huées, la palette des réactions est large. Le croisement des deux gradients délimite quatre grands types de spectateurs : le « râleur », le « bon public », le « critique » et « l'aficionado ». Ces quatre catégories ont été utilisées pour caractériser le public forestier (cf. encart 33).

Si les spectateurs « bon public » et les « râleurs » adoptent une attitude parfois légère, en revanche les « critiques » et les « aficionados » sont très attentifs à la mise en scène. Ils construisent leurs propres grilles de lecture et d'interprétation de l'art scénographique qu'ils ont appris à déchiffrer. Le visiteur naturaliste essaiera de comprendre l'origine des milieux naturels qu'il observe. L'« aficionado » peut appartenir à une association des « amis de la forêt » et s'engager au côté du forestier pour mettre en valeur ce patrimoine. Le « critique » est souvent militant dans une association écologiste. Il peut être amené à ce titre à

participer à des démarches de concertation. Ces spectateurs attentifs peuvent donc dans certaines occasions devenir des acteurs à part entière. Porteurs d'un discours et éventuellement d'un projet collectif pour la forêt, ils se distinguent des autres spectateurs qui ne jouent en forêt que leurs propres histoires intimes et personnelles.

Comment fonctionne cette typologie sur les deux théâtres forestiers étudiés ? S'il est hasardeux de donner des pourcentages pour chacune des catégories définies, les enquêtes permettent néanmoins de les hiérarchiser. Le taux de satisfaction de près de 80 % des personnes interrogées (cf. chapitre précédent) montre que les « rôleurs » et les « critiques » sont minoritaires. Par ailleurs, l'état d'ignorance généralisée en matière forestière, que ce soit à propos des menaces, des enjeux ou encore des concepts, indique que la majorité des visiteurs sont plutôt des « profanes » de la gestion sylvicole. Sur les deux théâtres étudiés, le forestier a donc affaire majoritairement à des spectateurs « bon public », satisfaits et peu exigeants vis-à-vis de la qualité des prestations rencontrées.



Les « visiteurs spectateurs » en forêt en fonction de leur réaction

Le spectateur « bon public » : il trouve un plaisir simple, souvent familial à venir en forêt. Il est globalement satisfait de la qualité des espaces boisés qu'il fréquente et il ne cherche pas à en savoir davantage sur les coulisses de la gestion forestière. Il est convaincu du caractère immuable et naturel des sylves et n'imagine pas qu'elles puissent relever d'une quelconque planification organisée.

Le spectateur « rôleur » : comme son collègue « bon public », il adopte une attitude légère vis-à-vis de la gestion forestière. Il projette en forêt ses fantasmes et ses clichés (déforestation, incendie...). Son ignorance l'amène parfois à critiquer violemment et injustement la qualité des espaces boisés qu'il visite. Il peut s'insurger contre d'autres utilisateurs du milieu, comme les chasseurs, les vététistes ou encore les exploitants qu'il accusera de « tueurs » d'arbres.

Le spectateur « critique » : au contraire de ses homologues « rôleur » et « bon public », il est attentif et curieux vis-à-vis de la forêt. Il dispose très souvent de connaissances solides pour comprendre les enjeux de la gestion sylvicole. Il est amené à formuler des critiques fondées et légitimes à l'intention du gestionnaire-metteur en scène, remettant en cause parfois de manière argumentée ses orientations.

Le spectateur « aficionado » : au contraire du « critique », il adhère sans réserve aux options du gestionnaire metteur en scène. C'est un fin connaisseur de la forêt et il fait confiance aux forestiers qu'il connaît bien pour gérer la forêt avec intelligence.

Encart 33 : du spectateur « bon public » au « critique » : typologie des réactions des visiteurs en forêt

En revanche, la nature des mécontents et des déçus est différente sur ces deux forêts. Les critiques exprimées par les visiteurs au Val Suzon apparaissent moins pertinentes et légitimes que celles formulées en Chartreuse (cf. chapitre précédent, encart 31). Elles proviennent davantage de « râleurs » qui trouvent là l'occasion d'exprimer un mécontentement arbitraire, alors qu'en Chartreuse elles traduisent plus souvent des convictions profondes. Par exemple, si seulement 4% des visiteurs appartiennent à une association liée à la protection de la nature dans le public val-suzonnais, ils sont près de 15 % en Chartreuse (FRAPNA, Mountain Wilderness, Club Alpin Français, Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels, Les Amis de la Nature). Cet engagement associatif à caractère environnementaliste atteste de la présence d'un public plus attentif et concerné par la gestion forestière en Chartreuse qu'au Val Suzon. Cette sensibilité écologique se traduit par des attentes dans le domaine environnemental (cf. chapitre précédent). Les spectateurs sont donc ici plus « critiques » que « râleurs ». Enfin, la part des « aficionados » paraît, elle aussi, plus importante en Chartreuse qu'au Val Suzon. En effet, parmi les adhérents à des associations environnementalistes, une bonne partie d'entre eux adhère à la gestion forestière pratiquée par l'ONF.

Ces constats différents induisent des réponses appropriées sur chaque site. Si globalement, les forestiers sont confrontés à des spectateurs plutôt « bon public », satisfaits et peu exigeants vis-à-vis de la qualité des espaces fréquentés, en revanche, ils devront anticiper et gérer les réactions des « râleurs » au Val Suzon, et des « critiques » en Chartreuse. Dans le premier cas, il leur faudra faire preuve de pédagogie : rappeler que malgré son caractère de loisirs et d'agrément, Val Suzon reste un milieu forestier et naturel, dont on ne peut attendre le même niveau d'équipement et de sécurité que dans un parc urbain. En Chartreuse, le degré d'attention plus important contraint les forestiers à pratiquer une gestion écologique irréprochable et à intégrer les critiques exprimées. Cette forte sensibilité environnementale locale les oblige à pratiquer une plus large concertation. Le nombre de spectateurs potentiellement prêts à s'investir en tant qu'acteurs est ainsi plus important dans le cas isérois.

De l'esthétique à la sécurité, plusieurs leviers d'action possibles pour améliorer la qualité des pièces forestières

Parce qu'elles suscitent des attentes et des réactions différentes, les améliorations à apporter à la mise en scène seront spécifiques à chaque forêt. À partir des six critères d'appréciation principaux définis dans le chapitre précédent, il est possible d'identifier autant de leviers d'action possibles pour améliorer la gestion (cf. figure 23). Il en découle des orientations de gestion prioritaires. En Chartreuse, où dominent des attentes tournées plutôt vers l'esthétisme et la sécurité, l'attention du gestionnaire devra être attirée en priorité sur sa politique paysagère, sa gestion des risques naturels et des conflits d'usage. Sans être exhaustif, plusieurs types de mesures peuvent être évoqués : diminuer la sensation d'oppression forestière (dégager des points de vue, maintenir des milieux ouverts), éviter les exploitations trop intensives, intégrer les ouvrages d'art, améliorer le balisage, sécuriser certains sentiers très fréquentés, limiter la chasse dans le temps et dans l'espace pour éviter les problèmes de cohabitation... Ces mesures tombent sous le sens et sont d'ores et déjà largement appliquées.

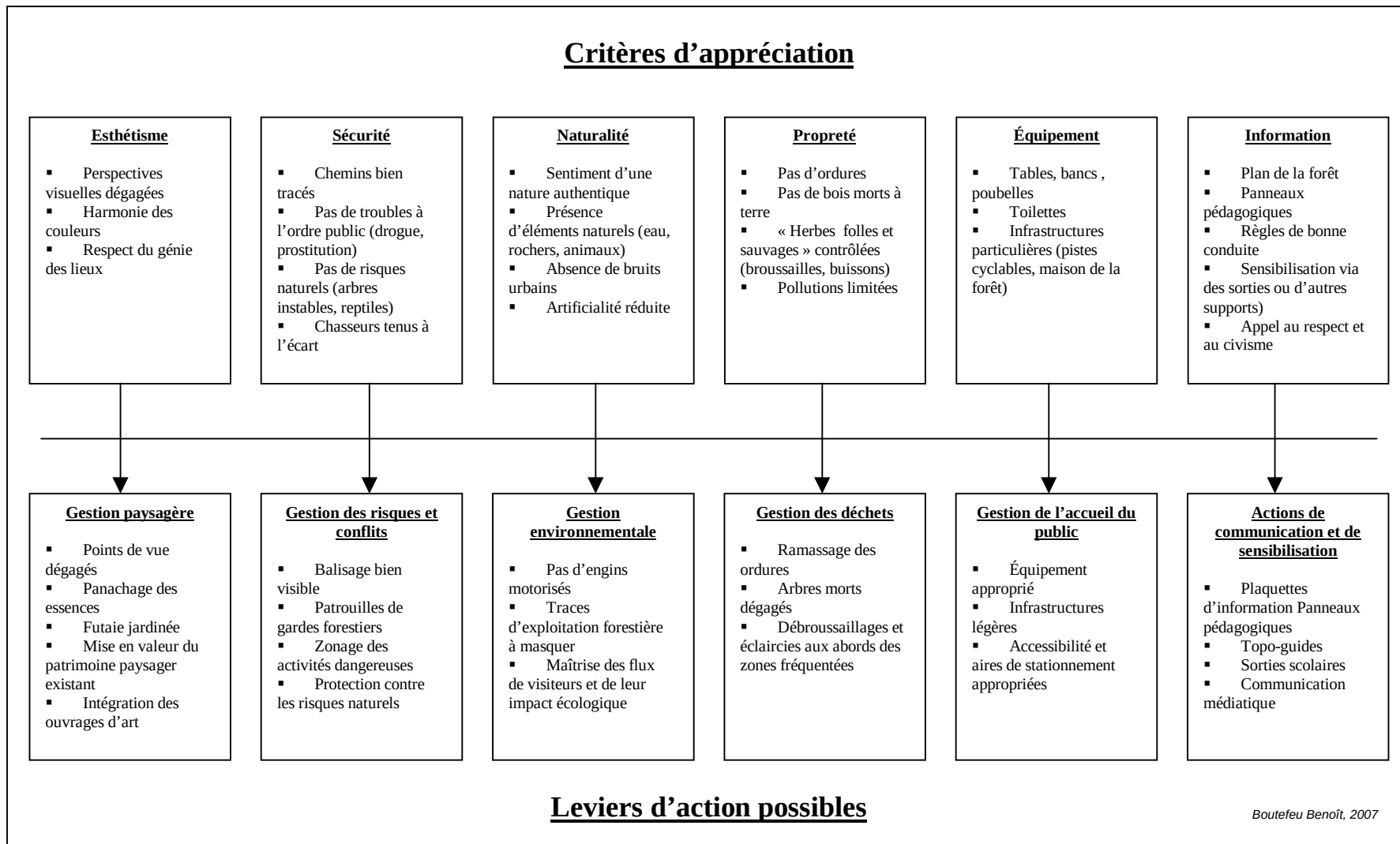


Figure 23 : six leviers d'action possible pour satisfaire localement les attentes des visiteurs

Pour satisfaire les spectateurs plus « critiques », notamment ceux à la conscience écologique aiguisée, une gestion environnementale doit également être pratiquée et affichée : la protection de certains sites remarquables et les interdictions afférentes (par exemple interdiction des chiens sur la réserve des Hauts de Chartreuse) doivent être expliquées et assumées. Au Val Suzon, les attentes sociales étant majoritairement tournées vers la propreté et les équipements, le forestier pourra réfléchir à plusieurs mesures, tels l'amélioration du ramassage des ordures (voire la suppression des poubelles), le remplacement du mobilier vétuste en forêt, l'aménagement de pistes cyclables, le renforcement de la capacité des parkings notamment sur le site de Jouvence, la création de courtes boucles de sentiers adaptées à la promenade en famille... De plus, pour contenter certains « râleurs », une politique d'information, *via* des panneaux pédagogiques simples expliquant en particulier l'importance de la chasse pour maintenir l'équilibre sylvo-cynégétique, pourra être envisagée.

Ces suggestions sont partagées par beaucoup de forestiers de terrain interrogés. Aussi, le diagnostic établi à partir des différentes enquêtes confirme-t-il les intuitions et les constats dressés localement. C'est pourquoi, compte-tenu de leurs coûts et de la lourdeur de leur mise en œuvre, les enquêtes, qu'elles soient quantitatives ou qualitatives doivent être réservées à des contextes très spécifiques : dans le cas de forêts conflictuelles à enjeux forts ou dans le cadre de travaux de recherche. La plupart du temps, les diagnostics sociologiques empiriques établis par les agents de terrain, quotidiennement au contact avec les visiteurs, constituent une source riche de renseignements. Pour peu qu'ils soient effectivement consultés par leurs supérieurs, les agents représentent des informateurs irremplaçables. Pour leur faciliter la tâche, il pourrait leur être proposé d'utiliser la typologie des six catégories d'attentes présentée dans le chapitre précédent (cf. graphique 29a et b).

Oser surprendre le public, prendre le risque de le décevoir

S'il est amené à révéler et à tenir compte des aspirations et des besoins sociétaux, le forestier n'a pour autant toujours à les satisfaire intégralement. Un auteur de pièce de théâtre écrit avant tout en suivant son propre cheminement et sa propre

cohérence. Il en va de même pour le gestionnaire forestier qui peut parfois prendre le risque de proposer des mises en scène originales, plutôt que d'essayer systématiquement de répondre à des besoins contradictoires, versatiles et partiellement connus. L'aménagiste peut user de son autonomie, de sa capacité créative et de son propre sens de la composition pour être force de proposition, comme en forêt de Sénart par exemple, où des forestiers se sont associés en 2004 avec des artistes plasticiens dans le cadre d'une exposition baptisée « *Sén'Art en forêt* » (Benailly Guillaume, 2005). Le forestier a par ailleurs des arbitrages à rendre entre les différentes fonctions économiques, environnementales et sociales assumées par la forêt. Serait-il acceptable de transformer une réserve intégrale en un parc accrobranche sous prétexte que cette option est celle socialement plébiscitée ? La loi du plus grand nombre n'est pas toujours la plus juste. Pas plus qu'un sondage ou qu'un échantillon représentatif ne définissent une politique, le forestier ne peut pas se baser uniquement sur un diagnostic des attentes sociales pour définir sa politique de gestion. Il ne faudrait donc pas tomber dans un excès de « sociologisme » en demandant au chercheur d'indiquer au gestionnaire la mise en scène idéale, c'est-à-dire celle sociologiquement validée.

En ayant recours de plus en plus à des outils dits « d'aide à la décision », le gestionnaire ne peut pas faire l'économie d'une réflexion approfondie et autonome. La fabrication, à la chaîne, d'indicateurs et l'utilisation systématique de sondages, censées révéler une réalité sociale neutre et objective, peuvent servir de paravents, d'écrans de fumée derrière lesquels pourraient se réfugier les décisionnaires pour définir des orientations susceptibles de refléter l'aspiration dominante. La mise en scène forestière risque ainsi d'être soumise aux seules logiques du plébiscite et de l'audimat si elle s'engage dans cette voie. En évitant de se complaire dans une posture de « gardien du temple », qui aurait raison seul contre tous, le forestier doit aussi affirmer ses convictions et afficher sa propre sensibilité, au risque parfois de décevoir certains acteurs et une partie de son public.

Résumé de la partie III/A/ Quand le metteur en scène rencontre son public

Au théâtre, aucune théorie universelle ne permet à un metteur en scène de s'assurer de la réussite de sa pièce. Il en va de même pour le forestier qui devra dans un premier temps s'interroger sur le succès recherché. Devant être à la fois populaire et exigeante, la réussite des mises en scène forestières proposées ne pourra se construire que sur la durée. Les indices de satisfaction de type « audimat » ne suffisent pas à élaborer des pièces au succès durable.

Aussi, s'il peut chercher légitimement à décrypter et à anticiper les attentes en matière de sécurité, d'esthétisme ou encore d'équipement, grâce à des outils de mesure et d'aide à la décision, le forestier ne doit pas se montrer suiviste en voulant contenter une majorité de spectateurs.

Du « râleur » au « critique » en passant par le « bon public » et « l'aficionado », le public présente par ailleurs des exigences ambiguës, paradoxales et versatiles. Le gestionnaire doit donc adapter sa stratégie pour toucher chaque catégorie de visiteurs.

En respectant le « génie des lieux », autrement dit la vocation première de chaque forêt, le forestier doit se montrer volontaire et proposer des mises en scène cohérentes, ambitieuses et originales. En ce sens, il est à la fois le garant de l'intégrité forestière, et un metteur en scène entreprenant, capable de surprendre, voire de prendre le risque de décevoir une partie de son public.

B. Favoriser une liberté de création et d'interprétation

1. Concilier rationalité et subjectivité dans la mise en scène forestière

Le forestier : un « homo-complexus » à la fois rationnel et subjectif

Face à des visiteurs en recherche d'émotions et de plaisirs, les discours techniques des gestionnaires n'ont pas toujours beaucoup de résonance. Faire converger la gestion forestière et les attentes sociales pose la question du sens à donner à la profession de forestier public. Des ruptures et des distorsions apparaissent nettement entre la forêt rêvée de l'Office National des Forêts, c'est-à-dire productive et rentable tout en étant riche en biodiversité, et celle du grand public, « belle et naturelle ». Est-ce parce que l'institution forestière a régulièrement affirmé la primauté de la technicité sur la sensibilité qu'elle se trouve prise au dépourvu pour comprendre des demandes sociales qui n'ont souvent rien de rationnel ? La foresterie d'inspiration technique, juridique ou politique a historiquement nié et refoulé les attributs symboliques et la charge émotionnelle générés par les forêts. Derrière des controverses et des débats prétendument techniques, on décèle pourtant des considérations philosophiques et esthétiques (cf. partie II/C/2). Certains forestiers, comme Christian Barthod (sous-directeur des espaces naturels au ministère de l'écologie), en conviennent d'ailleurs :

« Il est probablement nécessaire de dépasser (ce qui signifie assumer, mais aller aussi au-delà) une approche utilitariste, même rénovée, pour se situer en même temps sur le terrain d'une approche éthique. Mais il est aussi nécessaire d'assumer une approche esthétique, qui touche rapidement aux motivations profondes des individus. » (Barthod Christian, 2004, p.23).

Comme nous l'avons décrit, le métier de forestier reste très largement imprégné de valeurs idéalistes. Ce choix professionnel traduit souvent une sensibilité particulière. Il ne s'agit pas de comparer les forestiers à de doux rêveurs, mais de poser la question d'une « bonne gestion » dans sa globalité : comment peut-elle, sans les opposer, concilier des dimensions subjectives et affectives avec la nécessaire rationalité économique et utilitariste ? Comment peut-on réintégrer

cette part d'imaginaire dans une approche véritablement rationnelle et non « rationalisante »⁶ de la gestion forestière ? Pour Michel Badré, ancien directeur adjoint de l'ONF, la « *bonne gestion forestière* » passe par une objectivation des attentes sociales grâce à l'élaboration d'indicateurs pertinents comme nous l'avons vu auparavant (partie III/B/3). Il appelle de ses vœux la définition « *d'outils mondiaux d'appréciation de la qualité de gestion* » (Badré Michel et Descamps Henri, 2006). Si cette approche peut paraître louable, elle pose problème : sans parler nécessairement de quantification, comment peut-on objectiver des composantes esthétiques, psychoaffectives, émotionnelles ou encore spirituelles attachées aux sylves ?

Sans céder à une vision romantique de la forêt qui oublierait ses fonctions économiques et environnementales, il semble évident que la dimension sensible doive être intégrée à la définition d'une « *bonne gestion forestière* ». Nous avons en effet essayé de démontrer tout au long de cette thèse que le forestier, comme tout gestionnaire de milieux naturels, est responsable de bien plus qu'une simple ressource à valoriser économiquement. Comme l'écrit l'anthropologue, économiste et directeur de l'Institut Français de la Biodiversité, Jacques Weber : « *gérer des milieux naturels, c'est gérer biologiquement du social* » (Weber Jacques, 2002). Aussi, par les objectifs qui lui sont assignés et les moyens dont il dispose, le forestier se voit donc confier un bien public à la fois matériel et idéal, physique et symbolique, naturel et culturel, un véritable « *objet hybride* » pour reprendre une expression de Bruno Latour (Latour Bruno, 1991).

En réfléchissant à l'histoire de l'aménagement forestier, relais de transmission de la politique sylvicole sur le terrain, Paul Arnould a essayé de formaliser le concept de gestion (Arnould Paul, 2002). Pour ce géographe, le gestionnaire se trouve plongé à la croisée de six systèmes interdépendants avec lesquels il doit composer (cf. figure 24). Avec l'avènement d'une foresterie moderne au XIX^{ème} siècle (cf. partie II/A/1), il a fonctionné selon les logiques de deux systèmes alors dominants : le « politico-juridico-système » et le « technico-économico-système ». Il a ensuite été confronté à « l'écosystème » des naturalistes et des

⁶ Ce terme renvoie à la notion de « rationalisation », cette pathologie qui, selon Edgar Morin « *consiste à vouloir enfermer la réalité dans un système cohérent* » (Morin Edgar, 1990, p. 94).

écologues qui, à partir des années 1960, ont remis en cause le modèle productiviste institutionnel. Avec l'émergence dans les années 70 d'une véritable « *fièvre de la chlorophylle* » (Garin Christine, 2004), l'ONF a dû également intégrer les contraintes imposées par le « *sociosystème* ». La création de nouvelles structures et l'arrivée de nouveaux acteurs territoriaux, tels les parcs naturels régionaux (cf. partie II/B/1), l'ont propulsé par ailleurs dans un « *géosystème* » dans lequel la forêt est réinsérée dans le territoire.

Reste à considérer le « *psychosystème* », structuré et sous-tendu par les imaginations individuelles et un inconscient collectif. On a démontré toute son importance et les ressorts puissants qu'il exerce dans la relation qu'entretient l'individu aux sylves. Si l'intégration de l'écosystème semble établi, en revanche celle du *sociosystème* et *a fortiori* du *psychosystème*, qui tous deux font référence à un vécu, une expérience individuelle ou collective, reste difficile. Et pour cause, les outils rationnels et objectivants imaginés sous l'ère du « *technico-économico-système* » ne permettent pas d'intégrer les dimensions sacrées, symboliques et psychoaffectives liées aux sylves. « *L'idéologie gestionnaire* » (cf. partie II/C/2) considère d'ailleurs ces attributs avec condescendance car non quantifiables et non mesurables. Pourtant au cœur de chaque forestier, comme de chaque visiteur, ces dimensions sont présentes et actives. À la fois spectateur d'un décor perçu naturel et acteur de ses propres mises en scène intimes, le visiteur vit la forêt à travers le prisme de son *psychosystème*.

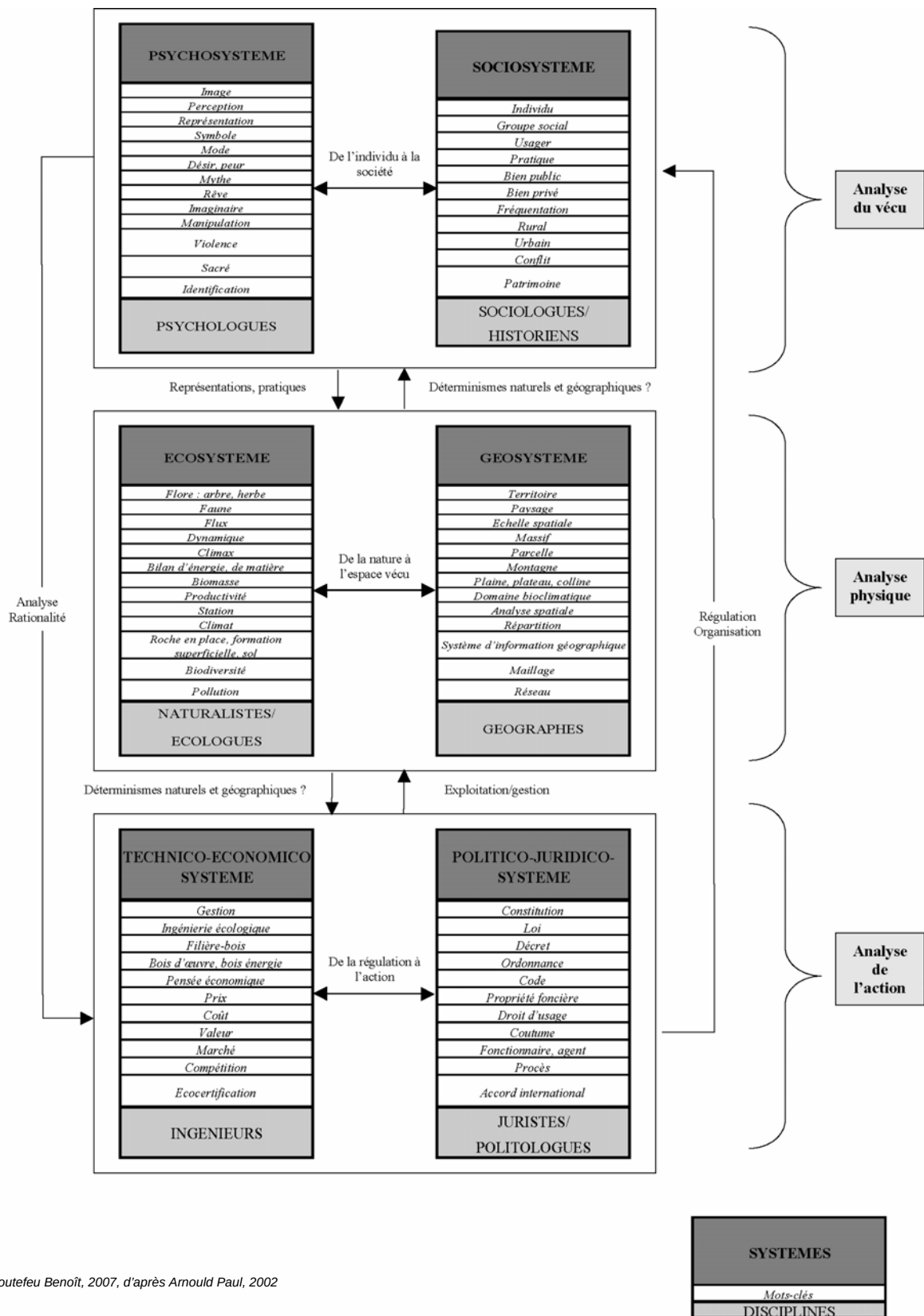


Figure 24 : la gestion forestière à la charnière de six systèmes interdépendants

Commentaire : les six systèmes définis par Paul Arnould (Arnould Paul, 2002) sont interdépendants et il est possible de les regrouper deux par deux. L'éco- et le géosystèmes sont destinés à décrire l'environnement physique, le socio- et le psychosystèmes visent à analyser le vécu à l'échelle individuelle ou sociale, tandis que les systèmes juridique, technique, économique et politique s'attachent à comprendre les règles de l'action collective. En forêt de Chartreuse, l'écosystème (richesses naturelles) et le technico-économico-système (exploitation) semblent jouer des rôles plus importants qu'au Val Suzon, plutôt caractérisé par la dominance du sociosystème (fréquentation).

Cette vision systémique consacre une mise en scène forestière, qui par définition, est interdisciplinaire. Elle en fait un objet de connaissance et d'action qui appelle une « pensée complexe ». Jean-Louis Le Moigne définit ainsi un système complexe de :

« système que l'on tient pour irréductible à un modèle fini, aussi compliqué, stochastique, sophistiqué que soit ce modèle, quels que soient sa taille, le nombre de ses composants, l'intensité de leurs interactions... » (Le Moigne Jean-Louis, 1990, p. 3).

Dans son ouvrage intitulé « Introduction à la pensée complexe », Edgar Morin jette les bases de cette nouvelle façon d'aborder le réel :

« Il ne s'agira pas de reprendre l'ambition de la pensée simple qui était de contrôler et de maîtriser le réel. Il s'agit de s'exercer à une pensée capable de traiter avec le réel, de dialoguer avec lui, de négocier avec lui. » (Morin Edgar, 1990, p. 10).

Une connaissance interdisciplinaire et multidimensionnelle, consciente de son incomplétude, de ses incertitudes et de ses limites paraît mieux armée qu'un modèle de raisonnement cartésien disjonctif et simplificateur. Pour « penser complexe », il faut faire œuvre d'humilité : « nous sommes condamnés à la pensée incertaine, à une pensée criblée de trous, à une pensée qui n'a aucun fondement absolu de certitude » (Morin Edgar, 1990, p.93). Critique vis-à-vis de la démarche positiviste des sciences humaines et sociales qui prétendent vouloir expliquer les faits sociaux à partir des seuls principes de causalité et de déterminisme, Edgar Morin démontre que l'autonomie et la subjectivité humaines participent aussi à l'organisation des sociétés humaines. Il entend ainsi rétablir les notions de passions, de désirs et de sentiments, évacuées des thèses sociologiques classiques :

« La vision non complexe des sciences humaines, des sciences sociales, est de penser qu'il y a une réalité économique, d'un côté, une réalité psychologique de l'autre, une réalité démographique de l'autre, etc. On croit que ces catégories créées par les universités sont des réalités, mais on oublie que dans l'économie par exemple, il y a des besoins et les désirs humains. Derrière l'argent, il y a tout un monde de passions, il y a la psychologie humaine. » (Morin Edgar, 1990, p. 92)

Dans un récent ouvrage publié par l'UNESCO, le sociologue revient sur cette dialectique de la rationalité et de la subjectivité :

« Le XXI^{ème} siècle devra abandonner la vision unilatérale définissant l'être humain par la rationalité (homo sapiens), la technique (homo faber), les activités utilitaires (homo

economicus), les nécessités obligatoires (*homo prosaicus*). L'être humain est complexe et porte en lui de façon bipolarisée les caractères antagonistes : *sapiens* et *demens* (rationnel et délirant), *faber* et *ludens* (travailleur et joueur), *empiricus* et *imaginarius* (empirique et imaginaire), *economicus* et *consumans* (économe et dilapidateur), *prosaicus* et *poeticus* (prosaïque et poétique). L'homme de la rationalité est aussi celui de l'affectivité du mythe et du délire (*demens*). L'homme du travail est aussi l'homme du jeu (*ludens*). L'homme empirique est aussi l'homme imaginaire (*imaginarius*). L'homme de l'économie est aussi celui de la « consommation » (*consumans*). L'homme prosaïque est aussi celui de la poésie, c'est-à-dire de la ferveur, de la participation, de l'amour, de l'extase (...). Il y a à la fois unité et dualité entre *homo faber*, *homo ludens*, *homos sapiens* et *homos demens*. Et, chez l'être humain, le développement de la connaissance rationnelle-empirique-technique n'a jamais annulé la connaissance symbolique, mythique, magique ou poétique (...) Nous sommes des êtres infantiles, névrotiques, délirants, tout en étant aussi rationnels. (...) Et lorsque, dans la rupture des contrôles rationnels, culturels, matériels, il y a confusion entre l'objectif et le subjectif, lorsqu'il y a hégémonie d'illusions, démesure déchaînée, alors l'*homo demens* assujettit l'*homo sapiens* et subordonne l'intelligence rationnelle au service des monstres ». (Morin Edgar, 1999, p. 28-29).

Comme tout être humain, le forestier est un « *homo complexus* ». Son identité est multidimensionnelle : *homo sapiens* et *homo faber* lorsqu'il considère la forêt d'un point de vue utilitariste et économique, il est aussi *homo prosaicus* lorsqu'il rend des comptes à ses supérieurs, *homo imaginarius* et *homo demens* qui ressent, éprouve et entretient une relation symbolique, affective et subjective avec les sylves (cf. par exemple encart 34). De la même façon qu'aucun théoricien ne pourra jamais écrire la pièce de théâtre parfaite, aucun chercheur ne pourra donc jamais, grâce à sa seule scientificité, mettre à nu intégralement toutes les règles du jeu social (si tant est qu'elles existent). C'est ce qu'Edgar Morin appelle le principe d'incomplétude. Aussi, tout en étant conscient du caractère incomplet, fragmentaire et subjectif de cette thèse, nous pouvons néanmoins nous risquer à effectuer des propositions aux forestiers. La pensée d'Edgar Morin nous a largement inspiré pour formuler les suggestions qui vont suivre.

Révéler le poète qui dort en chaque forestier...

Une expérience intéressante a été mise en place pour révéler les aspects sensibles et cachés de la vocation forestière. À l'initiative de deux forestiers alsaciens, une formation interne à « *la dimension imaginaire et symbolique de la forêt* » a été conduite, à partir des interventions d'un anthropologue, d'un peintre, d'un philosophe et d'un poète. Participant toutes les deux à cette « *aventure initiatique* » aux côtés de 80 forestiers, Eugénie Vegléris (philosophe) et Frédérique Lecomte (forestière) témoignent de leur expérience dans un passionnant article paru dans la Revue Forestière Française (Véglériss Eugénie et Lecomte Frédérique, 2000). Nous en avons reproduit ici deux extraits qui montrent l'intérêt de ce genre de pratiques.

Des aspects sensibles qui se réveillent parfois douloureusement...

« Balbutiant, dans un premier temps, les désirs et les hasards par lesquels ils sont devenus forestiers, ils se sont mis à retrouver ensemble leurs rêves d'enfants, leurs inquiétudes d'adultes, leurs lectures oubliées, les paroles échangées avec tous ceux qui, promeneurs, bûcherons ou chasseurs, cherchent dans la forêt autre chose qu'un divertissement, une récolte ou une proie (...) La grâce de la rencontre révélait, en chaque technicien ou ingénieur forestier, le poète qui jusque-là, en lui, dormait. (...) Mystères logés dans un acte aussi professionnel que le martelage, mystères hantant des endroits aussi physiques que la clairière et la lisière. Cheminant du rêve à la réalité, les forestiers découvraient l'articulation secrète et la contradiction douloureuse qui relie, en les mettant sous tension, l'esprit de la forêt et les exigences pragmatiques de ses métiers. » (p.561)

Réconcilier le poète et le technicien en chaque forestier...

« Pour que le forestier devienne réellement ce passeur qui redonne au passant le courage d'aborder le mystère de sa destinée, l'Office national des Forêts doit penser son propre message et intégrer la dimension symbolique autant dans sa représentation de la forêt que dans la formation professionnelle de ses ingénieurs et techniciens forestiers. Penser son message en s'inspirant de la forêt : la forêt sera toujours « hors », ce « hors » est origine, cette origine est dans le « for intérieur » de chacun d'entre nous, ce « for » est notre forêt intime, notre tourment et notre refuge. Intégrer la dimension symbolique dans la formation professionnelle en conviant l'anthropologue, le peintre, le mythologue, le philosophe, le poète, le savant : cultiver la nature sans jamais oublier que, pour être homme, l'homme doit nourrir son esprit, son esprit qui est souffle, son souffle porte le vent, vent qui vient de la mer, vent qui violente ou caresse la forêt, vent qui rejoint l'abîme du ciel sur lequel s'ouvre, par toutes ses clairières, la Forêt. » (p.565).

Encart 34 : une expérience riche d'enseignements à rééditer : le dialogue entre forestiers et artistes

Des scénarii suffisamment ouverts pour s'adapter à l'incertitude et à l'imprévu

D'inspiration technico-économique, la foresterie a peu à peu intégré les concepts de l'écologie pour concevoir la forêt comme un écosystème (Boutefeu Benoît et Arnould Paul, 2006). Elle reste cependant très tournée vers ses objectifs initiaux de productivité et de rentabilité, elle peine à appréhender la gestion forestière comme un système complexe dans lequel interviennent aussi des processus sociologiques, géographiques et psychologiques. Les ingénieurs forestiers sont sélectionnés et reconnus sur la seule base de leur technicité. À l'École Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts, seule institution habilitée à former des

ingénieurs forestiers, aucun enseignement en sciences humaines et sociales n'est actuellement dispensé.

Les forestiers nourrissent d'ailleurs une relation ambiguë avec ces disciplines qu'ils connaissent mal. Ils leur demandent des méthodologies « clefs en main », scientifiquement attestées pour pouvoir mesurer des attentes sociales, mais n'en acceptent pas la portée critique et les incertitudes qui constituent pourtant leur marque de fabrique. Parfois aveuglés par une forme de fétichisme des chiffres, du tout quantifiable, du tout mesurable et du tout contrôlable, ils se retrouvent enfermés dans une prétendue hyperationnalité qui les empêche d'appréhender la complexité du réel. C'est pourquoi l'introduction d'un enseignement en sciences humaines et sociales paraît importante, au niveau des formations initiales et continues.

L'objectif n'est pas de former des experts en sociologie ou en psychologie mais de proposer une ouverture vers plus de réflexivité et d'autocritique. La controverse, le débat et la critique sont sans doute les meilleurs remparts à l'immobilisme de la pensée. Mais il faut pour cela que l'encadrement vainque sa crainte de la subversion, et considère la critique interne comme une forme d'énergie créatrice, favorisant les capacités d'adaptation et d'initiative. L'interdisciplinarité est également indispensable pour mettre en pratique la multifonctionnalité dont se revendiquent les forestiers. Dans un récent article, Edgar Morin traite des vertus de la spécialisation et des risques de l'hyperspécialisation. Cette dernière entraîne selon lui une « *chosification de l'objet étudié dont on risque d'oublier qu'il est extrait ou construit.* » (Morin Edgar, 2003, p. 5).

La disparition des profils généralistes risque à terme de renforcer la tentation bureaucratique dont l'ONF essaie pourtant de se défaire. Le risque est celui d'un cloisonnement de services spécialisés, qui n'arriveraient plus à trouver entre eux des interconnexions et des passerelles. Pour introduire de la souplesse et de la réactivité, sans doute faudrait-il revaloriser les profils de généralistes. Spécialistes de l'interdisciplinarité, ces généralistes auraient pour mission de créer du lien et de faire la synthèse entre les enjeux économiques, sociaux et environnementaux à

une échelle territoriale adaptée. La réduction des échelons hiérarchiques n'est un progrès que si elle permet d'insuffler un peu plus de « bottom up », c'est-à-dire de fonctionnement ascendant, et non un contrôle hiérarchique plus poussé de type « top down ». Chargés à la fois de faire tampon et relais entre la base et la direction, ces généralistes assureraient une mission de synthèse et de transmission d'information. La gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques passe donc nécessairement par une réflexion critique et approfondie sur la répartition des pouvoirs au sein de l'ONF. Comme dans le domaine universitaire, l'interdisciplinarité soulève la question des jeux et des enjeux de pouvoir au sein des institutions (cf. par exemple Jollivet Marcel et al., 1992, dans le cas des programmes interdisciplinaires de recherche lancés par le ministère de l'environnement dans les années 1980 ; Terrasson Daniel et Givone Patrick, 2004, sur les difficultés de l'interdisciplinarité au sein d'un organisme comme le CEMAGREF).

L'histoire forestière incite par ailleurs à plus d'humilité. Alors que Colbert croyait planter des chênes pour assurer le remplacement de sa flotte militaire, ces boisements ont surtout servi à construire des barriques pour élever le vin 200 ans plus tard. De même, alors que les forestiers pensaient accomplir une grande œuvre civilisatrice en replantant une partie des montagnes françaises au XIX^{ème} siècle, leurs descendants essaient aujourd'hui de maintenir des milieux ouverts pour conserver une activité pastorale. Des succès autant que des échecs inattendus parsèment l'histoire forestière. S'inscrivant sur le long, voire le très long terme, la gestion sylvicole repose sur un principe d'incertitude. L'imprédictibilité est la règle, même si la tentation est toujours forte de faire croire que l'on puisse la réduire en imaginant des modèles prédictifs. Les marges d'erreur et la nature pessimiste des hypothèses injectées dans ces modélisations, comme celles concernant le réchauffement climatique, sont souvent éludées (Allègre Claude, 2006). Il ne faudrait pas se réfugier derrière une prétendue imprédictibilité pour justifier l'immobilisme et adopter une posture sceptique douteuse (cf. Lomborg Björn, 2004), mais avoir la lucidité de reconnaître que « *l'action est aussi un pari* » (Morin Edgar, 1990, p. 103).

Les caractéristiques d'un système complexe, comme une forêt, impliquent une remise en cause des modèles de gestion planificateurs trop rigides.

« La stratégie doit prévaloir sur le programme. Le programme établit une séquence d'actions qui doivent être exécutées sans variation dans un environnement stable, mais, dès qu'il y a modification des conditions extérieures, le programme est bloqué. La stratégie, par contre, élabore un scénario d'action en examinant les certitudes et incertitudes de la situation, les probabilités, les improbabilités. Le scénario peut et doit être modifié selon les informations recueillies, les hasards contretemps ou bonnes fortunes rencontrés en cours de route. » (Morin Edgar, 1990, p. 46).

Sans renoncer à toutes formes de projections sur le long terme, le forestier doit être conscient que celles-ci ne peuvent être que des visions prospectives appartenant à un éventail de scénarii tout aussi probables qu'incertains. Comme le souligne Chris Maser, forestier américain, « *the only constant feature in a forest is change* » [la seule constante en forêt, c'est le changement⁷] (Maser Chris, 1994, p. 19). Planifier les rendements et les possibilités de production au m³ près chaque année sur une période de 20 ans relève de la gageure. Trop d'énergies sont déployées par les forestiers pour programmer leurs actions, mais pas assez pour en juger rétroactivement l'efficacité (cf. partie II/1/3. sur l'analyse critique des aménagements). Comme nous l'avons déjà évoqué, une évaluation critique et extérieure des aménagements serait la bienvenue. Une commission indépendante, réunissant à la fois des représentants institutionnels (DIREN, DRAF, DDAF), des associations d'usagers et naturalistes, des personnalités reconnues (experts, universitaires) et bien entendu des élus (COFOR), pourrait jouer ce rôle. En effet, pour l'instant seules les DRAF au niveau régional sont destinataires des aménagements, et uniquement de ceux concernant les forêts communales.

« *L'idéologie gestionnaire* » décrite auparavant est obsédée par l'atteinte d'objectifs quantifiables mais ne s'interroge pas toujours sur la pertinence et le bien fondé de ces derniers. À trop vouloir contraindre et encadrer l'action, la planification génère inévitablement des résistances et des mécanismes « *d'anarchie spontanée* » (cf. par exemple les travaux d'Edgar Morin sur l'économie soviétique planifiée, Morin Edgar, 1983). Avec la montée en

⁷ Traduction personnelle

puissance de la concertation territoriale (cf. partie II/B/3), l'obligation de résultats devrait céder sa place devant la seule obligation de moyens. Une négociation ne peut réussir que si elle se donne du temps et de la souplesse, quitte à prendre le risque de ne pas aboutir. Aussi, malgré leurs défauts et leurs imperfections, il faut probablement accorder plus de libertés juridiques, plus de moyens et plus d'attention aux processus initiés par les chartes forestières de territoire. Une réflexion stratégique est à entreprendre, au niveau national, sur l'allègement de l'outil aménagement forestier au profit de ces démarches concertées appelées à jouer un rôle plus important.

Dans la partie II/C/2, nous avons décrit comment certains forestiers, en réponse à une « *idéologie gestionnaire* » qu'ils contestent, ont imaginé des procédés de résistance au changement. Ils recherchent par exemple des alliés en dehors de l'institution et détournent des outils comme les indicateurs environnementaux pour faire progresser leurs idées. La sociologie des organisations a également montré comment un individu peut contourner des instances décisionnelles, en repérant leurs faiblesses organisationnelles et en utilisant des règles du jeu tacites plutôt qu'officielles à son profit (Crozier Michel et Erhart Friedberg, 1977). Pour Edgar Morin, ces principes « auto-organisateurs » peuvent prendre la forme de solidarités actives et vécues : « *Finally, les réseaux informels, les résistances collaboratrices, les autonomies, les désordres sont les ingrédients nécessaires à la vitalité des entreprises* » (Morin Edgar, 1990, p. 124). « *Le désordre constitue la réponse inévitable, nécessaire et même souvent féconde, au caractère sclérosé, schématique, abstrait et simplificateur de l'ordre.* » (idem, p.123).

Peut-être par peur ou refus du désordre, la tentation normalisatrice, centralisatrice et bureaucratique reste, malheureusement, trop souvent un réflexe à l'ONF. Il en résulte un sentiment d'absence de reconnaissance et d'écoute chez les forestiers de terrain (cf. partie II/C/3). Pour améliorer le contexte social et mobiliser les capacités d'adaptation, il faudrait probablement renforcer les marges de manœuvre des échelons de terrain. Reconnaître et valoriser davantage les compétences spécifiques et personnelles de chacun, laisser émerger les débats internes, responsabiliser davantage les forestiers, en un mot replacer le sujet au cœur du management. Il faut ainsi « *demande aux ingénieurs forestiers de*

'lâcher prise' sur les bases mêmes de leur légitimité : réglementaire, technique, scientifique » (Chauvin Christophe et Piroche Jean-Noël, 2004).

Ces suggestions vont au-delà de la simple rhétorique. L'idée d'introduire une pincée de flou, une dose de souplesse et un soupçon de désordre amène forcément à s'interroger sur la structure organisationnelle de l'ONF, telle qu'elle existe aujourd'hui. Établissement héritier d'une tradition jacobine (cf. partie II/A), il gagnerait peut-être à s'inspirer des structures régionalisées, décentralisées et territorialisées comme peuvent l'être notamment les parcs naturels régionaux. Bien que confrontées à des difficultés réglementaires et statutaires, ces structures disposent en effet d'une vraie légitimité territoriale qui leur permet de fédérer et de catalyser les initiatives locales, au lieu d'appliquer un modèle de développement universel et uniforme (et de ce fait pas toujours efficace et bien adapté aux enjeux de terrain). L'exemple récent de la régionalisation des forêts corses, dont la gestion reste confiée à l'ONF, constitue à ce titre un laboratoire expérimental à étudier de près. De même, le cas des forêts « départementalo-domaniales » de Guadeloupe pourrait servir de modèle à une gestion forestière plus fédéraliste.

Rétablir l'éthique et l'esthétisme au centre de la mise en scène forestière

Les réflexions esquissées ci-dessus ont également été développées outre-Atlantique en particulier par le forestier américain Chris Maser dans son ouvrage « *Sustainable Forestry. Philosophy, Science and Economic* » (Maser Chris, 1994). Héritier et prolongateur d'une tradition forestière américaine humaniste, fondée notamment par Aldo Leopold ou John Muir (Leopold Aldo, 1949, Muir John, 1974), ce forestier entend jeter les bases d'une gestion, qui pour être durable, doit reposer sur des fondements éthiques. Poète, naturaliste et forestier, Aldo Leopold encourageait ses collègues au début du XX^{ème} siècle « à penser comme une montagne » et à adopter une philosophie « éco-centrée » pour définir les rapports de l'homme à la nature (Leopold Aldo, 2000, p. 168-173).

Un siècle plus tard, Chris Maser critique le dogmatisme technico-économique du service forestier américain, obsédé par l'idée d'une gestion rationnelle,

scientifique et normative de la forêt. « *Nature cannot be accurately represented through science* » [la Nature ne peut pas être décrite précisément que par la science⁸] (Maser Chris, 1994, p. 82). « *Ecological understanding is an inexact, nonstatistical subject* » [le raisonnement écologique est inexact et non-statistique⁸] (idem, p. 157). Il appelle de ses vœux, « une vision qui réconcilierait culture et nature, pour rompre avec une foresterie soumise à la seule logique économique de l'exploitation extractiviste⁸ » (« *New vision one that harmonizes human culture and Nature's forest beyond dogma of traditional forestry and the economics of commodity extraction* », Maser Chris, 1994, p.88). Les débats qui agitent la communauté forestière française sont donc partagés depuis longtemps par d'autres pays. Les enjeux sociaux sont certes différents selon les contextes géographiques, mais ils se posent partout de manière fondamentalement éthique et humaniste. En témoigne le dernier colloque international sur les forêts qui s'est tenu au Canada en 2004, et qui a fait la part belle aux approches humanistes (Valeix Jacques et Maître Henry Félix, 2004).

Les pays anglo-saxons et scandinaves semblent plus avancés que nous en matière d'intégration des composantes sociales dans la gestion forestière. C'est pourquoi, les projets de coopération internationale, et notamment européens, sont à encourager. Le projet LIFE franco-suédois, « *Urban Wood for People* » sur la gestion récréative des forêts périurbaines constitue à ce titre un exemple prometteur de partage et de mutualisation des outils et des réflexions à une échelle européenne (Urban Wood for People, 2002). Plusieurs sites français ont été concernés par cette opération (Sénart choisie comme forêt pilote et trois domaniales des Hautes-Seine), tandis que trois forêts à proximité de Stockholm ont été également désignées comme lieux d'expérimentation.

Les conclusions de ce projet ont abouti à l'organisation d'un colloque européen en 2002 et à la rédaction d'un ouvrage pratique à l'intention des gestionnaires (Moigneu Thierry, 2005). Répondant au même objectif de coopération européenne, le projet INTERREG PROGRESS (« *PROMotion and Guidance For Recreation on Ecological Sensitive Sites* ») réunit depuis octobre 2003 des

⁸ Traductions personnelles

gestionnaires de la forêt de Fontainebleau, de la New Forest (Angleterre) et des chercheurs hollandais d'un organisme de recherche appliquée (Alterra). L'ambition de ce programme est, à terme, d'élaborer des outils destinés à faciliter « *un accueil du public durable et respectueux des milieux et de leur sensibilité* » (Perrier Hélène, 2005).



Photo 22 : lorsque le forestier assume sa sensibilité et met en scène la forêt

Commentaires : ce champignon sculpté, posé à l'entrée de la forêt domaniale de Tronçais, est l'œuvre de l'agent forestier local. Amateur de sculpture sur bois, celui-ci s'est amusé à exposer ses créations un peu partout en forêt. Cette initiative personnelle illustre le besoin d'exprimer chez certains une sensibilité artistique, au-delà des actes techniques relevant de la gestion sylvicole ordinaire.

Ces exemples montrent que les discussions en matière forestière ne sont pas que de nature technique mais aussi politique et philosophique, voire esthétique (cf. par exemple photo 22). L'enjeu est de sortir de cette « *techno-nature* » décrite par Philippe Roqueplo, c'est-à-dire cette nature artificialisée dont les gestionnaires assureraient seuls la « maintenance » (Roqueplo Philippe, 1983, p.18), pour ouvrir un débat accessible aux profanes sur la définition de la « bonne gestion forestière ». Cette nécessité de fixer la vocation des espaces naturels, en fonction d'un intérêt général collectivement défini, passe à l'évidence par de nouvelles façons d'organiser le débat public et la concertation locale.

2. Composer avec les acteurs en présence

La concertation : une pièce qui s'écrit en se jouant

Les modèles théoriques plus ou moins sophistiqués souffrent tous d'un manque d'efficacité. Quelle place donner aux « *hôtes muets* » ou aux « *riverains bavards* » (Mermet Laurent, 1992), aux « *acteurs faibles* » ou aux « *acteurs absents* » (Sébastien Léa, 2005), c'est-à-dire à tous ceux qui, faute de représentants désignés, ne participent pas aux instances décisionnaires ? À quelle échelle territoriale et sur quel pas de temps conduire une négociation ? Aucune de ces questions ne semble accepter de réponse définitive. La concertation environnementale est par définition un « *processus vivant* », dont la nature chaotique et le caractère mouvant, voire imprédictible rendent difficiles toutes tentatives de théorisation (Barret Philippe, in *Espaces Naturels*, 2006, p.25). Plutôt que de formaliser des règles et des grands principes universels, il est préférable et plus efficace d'avancer des conseils issus de retours d'expérience et de témoignages vécus, en particulier sur les erreurs et les pièges à éviter (on trouvera des exemples concrets et des récits d'expériences vécues dans Barret Philippe et al., 2006, « *Guide pratique du dialogue territorial* »).

Dans les deux théâtres forestiers étudiés comme deux systèmes complexes, nous avons constaté à quel point le forestier n'est plus seul en forêt. Autrefois « scénographe en chef » omniscient, reconnu et disposant de l'autorité, il est aujourd'hui affaibli et parfois contesté. Il doit se montrer plus conciliant et ouvert, quitte à partager son fauteuil de metteur en scène avec certains acteurs. Avec la montée en puissance d'outils de concertation tels que les chartes forestières de territoire, il sera amené à l'avenir de plus en plus à coécrire les scénarii de gestion. Plongé au cœur d'un « *sociosystème* », il se sent parfois dérouté car ses fondamentaux techniques et économiques lui sont d'un faible secours pour apprendre à écouter, à négocier et à débattre. Et pour cause, le déroulement d'une concertation est difficilement soluble et réductible à des protocoles, des procédures-types et des méthodologies calibrées. Accepter de participer à ce jeu démocratique implique de prendre des risques, de perdre un peu le contrôle de ses

prérogatives, de remettre en cause ses certitudes et de reconsidérer les bases mêmes de sa légitimité.

La métaphore du théâtre semble plus proche de la réalité sociale que peuvent l'être les théories sociologiques sur ce sujet. La concertation s'apparente en effet à un véritable travail de composition, au sens artistique du terme. Il s'agit d'un processus vivant, créatif et évolutif qui repose sur l'intelligence collective. C'est en jouant que les acteurs écrivent leur propre pièce. Celle-ci sera d'autant plus réussie qu'ils auront participé et se seront approprié les contraintes de la mise en scène. Cela suppose que les rôles ne soient pas figés à l'avance par des forestiers qui ne verraient dans la concertation qu'une forme de légitimation de leurs propres scénarii. Rien n'est pire que d'entretenir l'illusion d'une négociation en réalité bouclée d'avance. Pour que le travail de coécriture ait lieu, il faut éviter qu'une partie du scénario soit déjà écrite et que les acteurs invités ne soient là que pour l'amender à la marge. Cela suppose de ne privilégier aucune direction *a priori* et d'explorer toutes les pistes possibles.

Pour qu'il y ait véritablement négociation, il faut que les acteurs soient convaincus d'avoir quelque chose à gagner. Ils ne doivent pas avoir le sentiment d'être pris pour de simples figurants ou des cautions morales. La concertation ne s'impose que si les enjeux sont suffisamment importants pour que des acteurs se sentent concernés et soient prêts à s'investir. En préalable à toute concertation, il faut définir les contours du territoire concerné, le cadre et la nature du projet envisagé. Si ces conditions ne sont pas réunies, il est inutile de s'engager dans un tel processus. La concertation a deux vocations complémentaires : elle peut être utilisée pour mettre sur pied des projets de territoire fédérateurs, ou pour tenter de résoudre des conflits (cf. tableau 34). S'il s'agit de régler des problèmes précis, circonscrits ou circonstanciels, des rencontres bilatérales seront plus efficaces que l'organisation de réunions plénières. L'échelle du massif forestier de plusieurs centaines d'hectares semble par ailleurs pertinente pour réunir un nombre suffisant d'acteurs aux intérêts croisés. Au-delà de la trentaine de participants, la conduite de réunion risque en effet de s'avérer difficile.

	Projet de territoire	Conflit
Description	Projet d'amélioration et de mise en valeur d'un territoire forestier	Situation conflictuelle née de la tension ou de la rupture de l'équilibre des intérêts en présence
Exemples	Charte forestière de territoire, projet AOC Bois de Chartreuse	Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse
Intérêt des acteurs	Retombées financières indirectes, création de synergies et de partenariats, reconnaissance de leur légitimité	Apaisement, soulagement, compréhension des intérêts divergents, reconnaissance de leur légitimité

Tableau 34 : construire un projet ou réduire un conflit, deux raisons d'entreprendre une concertation

« Trop de concertation tue la concertation ». La « réunionnisme » et la multiplication des consultations cachent parfois une forme pernicieuse d'immobilisme. Multiplier les commissions, les sous-commissions ou autres instances consultatives sans réel pouvoir décisionnaire, peut traduire une stratégie douteuse, qui cherche à faire croire à de la concertation alors que les décisions sont prises ailleurs. En outre, un animateur, médiateur reconnu par l'ensemble des participants pour ses capacités d'écoute et de synthèse, doit être désigné pour conduire les discussions. Celui-ci devra toujours garder présent à l'esprit qu'une bonne part des conflits se résout en réalité en coulisse, en dehors ou à la marge des instances officielles de discussion.

Comme nous l'avons vu avec l'exemple de la charte forestière de territoire du Val Suzon (cf. partie II/B/2), les réunions de concertation fonctionnent comme des pièces de théâtre dans lesquelles des acteurs jouent des rôles plus ou moins improvisés ou convenus. Le metteur en scène n'est pas maître des personnages avec lesquels compose et écrit son projet de pièce. Tout ce qui relève de l'affect (amitiés, inimitiés, alliances tacites, connivences) et de l'irrationnel (croyances, mythes) intervient fortement sur le cours des discussions. Même s'il peut chercher à déconstruire leurs représentations et à découvrir au fur et à mesure les intentions cachées des acteurs, celles-ci resteront toujours en grande partie inaccessibles.

Mettre en scène et dépasser le conflit grâce au théâtre

Les conflits ne doivent pas être éludés. Le « *mythe du consensus* » (Sébastien Léa, 2005, p.42), c'est-à-dire la recherche à tout prix d'un compromis ou d'un accord, a tendance quelques fois à cacher des dissensions qui ne demandent qu'à se réveiller plus tard. Par exemple, le géographe Romain Garcier a montré comment

le « *consensus industrialiste* » qui régnait en Lorraine jusqu'à dans les années 1960 a conduit, en toute impunité, à des pollutions hydrologiques majeures de la part des usines sidérurgistes (Garcier Romain, 2005). Dans ses travaux portant sur les parcs nationaux français, Lionel Laslaz met aussi en garde contre certaines formes de consensus. Qu'ils soient « *mous* », « *durs* », « *de circonstance* », « *d'intérêt* », « *de lassitude* » ou « *calculés* », les compromis sont des formes précaires et temporaires d'équilibres sociaux (Laslaz Lionel, 2005). Un peu de dissensus peut quelques fois s'avérer positif : il amène les acteurs à affûter leurs arguments, à prendre parti, à s'impliquer davantage, à clarifier leurs positions et à imaginer des scénarii alternatifs.

Le conflit peut avoir des vertus créatrices et positives. Mieux vaut en tout cas pour le metteur en scène l'affronter, le canaliser et essayer de libérer les énergies qui lui sont associées. Pour Ariane Mnouchkine, célèbre metteur en scène et diplômée de psychologie, un conflit, qu'il soit psychique et individuel ou diplomatique et international, constitue la matière première du théâtre (interview donnée lors de l'émission « Libre Cours » sur France Inter, 29/10/06). L'art de la mise en scène consiste à le représenter, à le figurer, à l'observer pour le comprendre, l'apprivoiser et le surmonter. Une théâtralisation de la négociation environnementale, grâce à des médiateurs formés à cet effet, pourrait contribuer à libérer les énergies créatrices associées au conflit. Cette piste rappelle le psychodrame, technique utilisée par certains psychothérapeutes et qu'ils définissent comme :

« Une méthode d'investigation des processus psychiques utilisant la mise en œuvre d'une dramatisation au moyen de scénarios improvisés mis en scène et joués par un groupe de participants. » (dictionnaire international de la psychanalyse).

Répandue dans le monde anglo-saxon, la technique des jeux de rôle et du psychodrame se développe de plus en plus dans les grandes entreprises françaises afin d'améliorer les rapports hiérarchiques et individuels (cf. par exemple Jaouën Muriel, 2006 dans le quotidien « Les Échos »). Pour capter l'attention des spectateurs et les faire participer à la mise en scène, l'animateur peut avoir recours à des métaphores. Celle du théâtre en est une, celle du jeu de stratégies ou

d'aventures en est une autre (Mermet Laurent, 1992). L'utilisation d'images et de représentations (photos, caricatures, schémas) doit être privilégiée.

Projeter les acteurs dans des scénarii imaginaires, fictifs ou probables peut également les inciter à s'impliquer et à proposer des solutions alternatives. Philippe Barret et al. proposent « *une invitation au rêve* » (Barret Philippe et al., 2003), c'est-à-dire un recours à la fiction et à des scénarii idéalisés pour débloquer les situations les plus tendues. Il ne s'agit pas de sombrer dans l'ésotérisme, mais d'expérimenter certains procédés de mise en scène pour désamorcer d'éventuelles tensions, créer un effet miroir, accroître la réflexivité des acteurs et libérer leur créativité. Ces artifices doivent concourir à l'incontournable « *travail de déconstruction et reconstruction des représentations* » (Mermet Laurent, 1992, p.41), indispensable à toute négociation environnementale.

Type de conflit	Description	Exemples	Réponses possibles
micro-conflit	concerne une personne ou un groupe isolé	un chasseur en infraction sur le Val Suzon	traitement individualisé
pas de d'arme locale	concerne un groupe d'acteurs constitué ou une commune	alpagistes opposés à la réserve naturelle des Hauts de Chartreuse	concertation bilatérale
pas de d'arme sectorielle	a des répercussions sur l'ensemble du massif	communes opposées aux plantations résineuses sur le Val Suzon	concertation multiacteurs limitée
conflit généralisé sur un massif	concerne tous les secteurs et l'ensemble du massif	projet d'autoroute traversant un massif, remontées mécaniques, épandage de boues	concertation multiacteurs élargie
conflit d'ampleur et de mobilisation nationales	médiatisé et relayé au niveau national	Pluies acides, incendies, réintroductions de grands prédateurs	gestion et communication de crise aux niveaux national et local

Tableau 35 : typologie des conflits en fonction de leur intensité

D'après Laslaz Lionel, 2007

Le conflit n'est donc pas un élément négatif en soi s'il est surmonté. Il doit être considéré, non pas comme un blocage, mais comme une étape à franchir. Le tableau 35, inspiré des travaux de Lionel Laslaz, propose cinq catégories de conflits en fonction de leurs échelles spatiales et sociales : du chasseur interpellé en infraction sur une parcelle forestière, jusqu'à la question des pluies acides, enjeu national traité au plus haut sommet de l'État (Barthod Christian, 2006), les réactions doivent être adaptées en fonction de la nature et de l'intensité du conflit. Les réponses judiciaires doivent être réservées au seul cas des infractions constatées. En effet, le recours aux tribunaux pour régler des conflits environnementaux apaise rarement les tensions et laisse des traces dans les esprits. Malgré leur caractère incertain, la négociation et la concertation doivent prévaloir car elles peuvent désamorcer bon nombre de tensions et de malentendus. Mais, pour qu'elles aient véritablement une vertu apaisante, il faut qu'elles soient

conduites par des personnalités indépendantes et reconnues de l'ensemble des acteurs du territoire.

Plusieurs rapports ne suffiraient pas pour répondre à toutes les questions qui se posent autour des mécanismes de concertation. La métaphore du théâtre permet de faire émerger quelques pistes intéressantes. Pour qu'une pièce fonctionne, il faut une répartition juste et équilibrée des rôles : les premiers rôles doivent être attribués en fonction de la légitimité et de la compétence reconnues des autres partenaires, les seconds rôles ne doivent pas être réduits à des rôles de figuration. Cette périlleuse tâche de casting incombe au metteur en scène. Pour éviter toute confusion, il est plus facile que celui-ci ne soit pas en même temps acteur de la pièce qu'il monte. La démarche d'audit patrimonial imaginée par Henri Ollagnon (cf. par exemple Valenzisi Marc Ollagnon Henry, 2003 pour le cas de la forêt de Tronçais) répond à cette volonté de disposer de médiateurs indépendants des acteurs territoriaux. Hervé Brédif les a baptisé des « *éco-diplomates* » (Brédif Hervé, 2004). Qui sont-ils ? Laurent Mermet les définit comme des « *des sages, des gens reconnus* » (Mermet Laurent, 1992, p. 65). Pour se faire accepter comme metteurs en scène légitimes sur un territoire donné, ils doivent disposer d'une solide expérience et bénéficier d'une totale indépendance vis-à-vis des intérêts en présence.

Lorsque la concertation est réalisée par des techniciens, des représentants de l'État ou par des élus locaux, elle a de grandes chances d'échouer. L'opérateur risque de ne pas être reconnu comme légitime et indépendant. Tout comme il existe des « *médiateurs de la République* » pour régler des conflits entre les usagers et l'Administration, ne pourrait-on pas envisager des « médiateurs environnementaux » ? À l'image des « commissaires enquêteurs », dont l'activité consiste à réaliser des enquêtes publiques pour le compte de l'État ou des collectivités, ces « médiateurs environnementaux » auraient pour mission de mener à bien des projets de concertation. Formés à la psychologie de groupe, aux techniques d'improvisation théâtrale et à la conduite de réunion, ils pourraient intervenir sur demande des collectivités territoriales ou de l'État.

Comme de véritables metteurs en scène, leur rôle serait de diriger des acteurs, en déconstruisant leurs stéréotypes, en développant leur qualité d'écoute, en les amenant à jouer ensemble, afin de monter des pièces écrites à plusieurs mains. Philippe Barret, ingénieur agronome, médiateur et formateur environnemental, définit les qualités idéales de ces metteurs en scène :

« L'animation du dialogue repose sur des compétences relationnelles (...) Elle demande à l'animateur de mieux se connaître lui-même et de développer ses capacités d'adaptation. Adaptation, adaptation... Le dialogue sur la nature, dialogues de vivants sur le vivant, est un défi permanent qui nous obligerait donc à toujours plus de sensibilité, de flexibilité et de créativité. » (Barret Philippe in Espaces Naturels, 2006, p.7).

Les spectateurs, des « acteurs absents » à prendre en compte dans l'écriture des pièces ?

Une question demeure : doit-on inclure ou non le public dans les choix de mise en scène forestière ? La métaphore théâtrale s'applique mal à ce cas de figure car en forêt, le visiteur ne vient pas pour des acteurs mais pour un décor (cf. partie I/C/3). Les spectateurs ne sont pas passifs. Ils s'inventent leurs propres histoires, quitte parfois à s'approprier et à modifier le décor dans lequel ils évoluent en y laissant une trace, une empreinte volontaire ou non de leur passage (troncs gravés, ordures, cabanes...). Ils recherchent quelque chose de personnel, une part intime d'eux-mêmes, avec laquelle ils renouent le temps d'une promenade. L'exigence qui s'impose d'abord au metteur en scène est celle de respecter cette liberté d'interprétation, ce besoin de laisser fonctionner l'imaginaire du spectateur en forêt.

Néanmoins, le gestionnaire peut souhaiter associer le public à certains de ses projets. Il peut lui faire prendre conscience que le décor sylvestre n'est pas seulement une création naturelle, mais qu'il est travaillé par des acteurs, des scénaristes et un metteur en scène. Ce message n'est pas facile à faire passer car il risque de susciter un sentiment de rejet. Imposer une vision organisée de la forêt n'est pas toujours incompatible avec le besoin d'imaginer les sylves comme des reliques d'une nature sacrée et menacée. Le forestier peut essayer d'éveiller chez le visiteur une conscience écologique, l'inviter à voir la forêt avec d'autres grilles

de lecture. L'art, le théâtre ou l'humour seront alors de bien meilleurs vecteurs que les discours trop scientifiques, techniques, moralisateurs et injonctifs. Des lieux « populaires », comme le théâtre de Bussang dans les Vosges (cf. photo 23), semblent tout indiqués pour essayer d'aller à la rencontre d'un public que le forestier connaît mal.



Photo 23 : quand la métaphore se matérialise, le théâtre du peuple Maurice Pottecher à Bussang dans les Vosges

Commentaire : au cœur de la forêt vosgienne, ce théâtre créé en 1895 entièrement en bois de résineux et dont la scène s'ouvre sur le paysage, accueille chaque année des créations artistiques contemporaines et classiques. Ce lieu pourrait constituer une vitrine idéale pour faire se rencontrer et dialoguer les forestiers avec le public et les acteurs du territoire...

Au théâtre comme au cinéma, le public intéressé par l'art de la mise en scène reste minoritaire. C'est l'effet produit par cette dernière et l'émotion qu'elle suscite plus que son élaboration, qui convainc ou non le public. Rares sont ceux qui viennent voir un film pour en disséquer les travellings, les raccords, les plans séquences, le montage ou la photographie. Au théâtre, les répétitions, l'éclairage ou la production n'intéressent que les critiques et les férus d'art dramatique. Pour la plupart des spectateurs, seuls comptent l'histoire, les acteurs et le plaisir de s'évader le temps d'une projection ou d'une représentation. C'est à peu près la même chose en forêt, à ceci près, que le spectateur se crée lui-même ses propres histoires dont il est le héros principal. Plus la mise en scène forestière sait se faire oublier, plus la pièce a des chances de plaire au public.

La pédagogie et la sensibilisation à l'environnement ne peuvent fonctionner que si elles incluent une part de rêve, d'imaginaire et d'évasion. Sans nécessairement créer l'illusion du sauvage, la gestion forestière doit se faire discrète. Elle doit laisser peu de traces visibles. Un engin de débardage abandonné au milieu d'une parcelle provoquera le même effet qu'un cadrage désaxé dans lequel le spectateur reconnaîtra le micro du perchman. Une géométrisation des peuplements trop poussée introduit l'idée d'une rationalité à laquelle le visiteur cherche à se soustraire. Le spectateur n'a pas nécessairement envie de passer derrière la caméra ou derrière le rideau pour comprendre les coulisses d'un tournage. La curiosité du « making-off » ne remplace pas le plaisir du spectacle. Croire que la population locale a envie de s'investir dans la gestion forestière relève plus d'un vœu pieux du forestier que d'une « demande sociale » exprimée. En revanche, lui proposer plus qu'une « forêt-spectacle » dans laquelle on entretiendrait l'illusion d'un sauvage artificiel, et l'inviter à réfléchir et à se doter des rudiments d'une culture forestière et naturaliste constituent un ambitieux défi.

3. Oser des mises en scène originales

Compte tenu de sa fonction symbolique et archétypale, la forêt peut être le théâtre de toutes les utopies. Si certaines s'avèrent dangereuses lorsqu'elles flirtent avec le totalitarisme ou la mégalomanie (cf. notamment les thèses hygiénistes délirantes de François Rauch au XIX^{ème} siècle, commentées par Larrère Raphaël, 1985), les utopies constituent également de formidables sources d'inspiration. Ne sont-elles pas parfois plus raisonnables que la seule et froide rationalité dépourvue de créativité ? À l'instar de ses collègues architectes avec lesquels il partage de nombreux points communs (cf. partie II/A/1), le forestier peut s'essayer à des mises en scène originales, expérimentales, ambitieuses voire utopiques. C'est dans cet esprit que nous proposons d'aborder ce chapitre. Les suggestions émises ici pourront irriter, plaire ou choquer. Elles n'ont pas vocation à faire l'unanimité mais à prolonger la réflexion et à susciter le débat.

Expérimenter des mises en scène pleinement interactives

À l'image des conseils de quartiers et des forums citoyens qui prennent de plus en plus d'importance dans les municipalités, certaines forêts publiques pourraient se doter de véritables instances participatives. Réunissant des volontaires motivés (habitants de la commune pour les forêts communales, riverains pour les forêts domaniales), ces comités se verraient confier, tout ou partie de la gestion d'une forêt, au nom de la collectivité qu'ils représentent. Le forestier n'interviendrait plus alors qu'en tant qu'appui technique, animateur et garant des préconisations proposées par ces instances. Le pouvoir décisionnaire serait confié aux mains d'une assemblée de citoyens volontaires. Actuellement, des comités de gestion patrimoniale existent dans quelques grandes forêts franciliennes comme à Rambouillet, mais leur rôle reste limité et anecdotique. Ils servent plus d'outils d'information et de consultation que d'instances de décision (Boutefeu Benoît, 2003, p.66).

Pourquoi ne pas aller jusqu'au bout de la démarche d'implication des citoyens dans la foresterie et mettre sur pied des projets d'autogestion à l'échelle de petits territoires ? Sans aller jusqu'à confier définitivement les clefs du temple « forêt » à ses paroissiens, il serait très instructif d'étudier la façon dont ces derniers définissent eux-mêmes leurs priorités. Pour l'instant ce genre d'expérience n'a été conduit qu'avec des scolaires dans des cadres pédagogiques précis (cf. les « *forestiers juniors* » en forêt régionale de Bondy, Langrade Florence et al., 1999), mais jamais avec des citoyens volontaires dans un objectif de totale autogestion.

La constitution de ces comités de gestion peut s'envisager de différentes façons. Des structures associatives, des conseils municipaux élargis pourraient s'atteler à la tâche. Ces démarches expérimentales nécessiteraient un assouplissement de l'application du régime forestier en forêt communale, ainsi que des budgets de fonctionnement propres. La mise en place de ces instances pourrait s'appuyer sur les expériences réalisées dans l'Éducation Nationale. Dans les années 1980, quelques lycées autogérés, comme ceux de Paris (15^{ème} arrondissement) ou de Saint-Nazaire, ont été créés avec succès. Par ailleurs, ces comités pourraient

s'inspirer du fonctionnement de structures syndicales existantes en forêts privées, telles que les Associations Syndicales Agréées (ASA) ou Libres (ASL). Le forestier, responsable de la supervision de ces ateliers expérimentaux, veillerait à ce que les orientations satisfassent à l'intérêt général et non à des intérêts partisans ou sectoriels. Il contrôlerait la légalité et la conformité des décisions prises. Bien sûr, des risques de dérives, de blocages et d'inaction sont probables. C'est pourquoi, cette mesure ne pourra dans un premier temps revêtir qu'un caractère expérimental. À l'échelle d'une région ou d'un grand massif forestier, le concept de « forêt modèle » imaginé au Canada pourrait servir de source d'inspiration (cf. encart 35).

Les « forêts modèles » canadiennes, un exemple de gestion participative à importer en France ?

En 2005, s'est tenu à l'ENGREF de Nancy un colloque intitulé « *La Lorraine, future forêt modèle ?* ». Ce concept de « forêt modèle » a été imaginé au Canada, à la suite du sommet de la terre de Rio en 1992. Actuellement, il existe un réseau de 11 forêts modèles, réparties sur l'ensemble du territoire canadien. La gestion participative et volontaire est l'un des principes fondamentaux de ce dispositif expérimental. « *Une forêt modèle est un lieu où les meilleures pratiques d'aménagement durable sont développées, testées et partagées à travers le pays. Chaque forêt modèle est gérée par un organisme sans but lucratif et, à l'exception d'un petit personnel administratif, toutes les personnes qui y sont impliquées y consacrent non seulement du temps et de l'expertise, mais apportent habituellement un appui financier additionnel (...)* Le véritable modèle dans ces forêts est la façon dont les divers partenaires (compagnies forestières, communautés autochtones, producteurs acéricoles, environnementalistes, universités, agences gouvernementales, gens impliqués dans le milieu récréatif, associations communautaires, chasseurs, trappeurs) ont intégré leurs propres intérêts dans leur but commun de mettre au point des approches à l'aménagement forestier durable qui ne sacrifient pas les intérêts des uns au profit des autres. » (Ressources Naturelles Canada, 2003, p.2).

Conscient que les décisions législatives et réglementaires ne suffisent pas à garantir une gestion forestière durable, le gouvernement fédéral canadien a voulu créer un outil souple et adapté à chaque situation. Les décisions d'aménagement sont confiées à des assemblées localement constituées. Un fonctionnement en réseau permet d'assurer des retours d'expérience et une assistance technique. S'inspirant de la « pensée complexe » d'Egare Morin, le professeur Michel Maldague considère ce concept de « forêts modèles » comme une véritable « *approche systémique* » de la gestion des sylvies (Maldague Michel, 2005). Audacieux et prometteur, ce programme qui entend maintenant s'étendre à l'international, pourrait être testé dans certaines régions forestières françaises. A quand une « forêt modèle » landaise ou francilienne ?

Encart 35 : le programme canadien « forêts modèles », une source d'inspiration pour l'ONF ?

Le principe de gestion participative peut également être importé dans le domaine de la sensibilisation à l'environnement. L'ONF a incontestablement une légitimité à faire valoir auprès de l'Éducation Nationale pour proposer des projets pédagogiques innovants. L'agence ONF Isère l'a bien compris et a recruté à cet effet un chargé de mission spécialisé dans « l'éco-interprétation ». L'une des pistes explorées actuellement en Chartreuse consiste à confier la gestion d'une

petite unité forestière (en général une parcelle) à un groupe d'élèves. Encadré conjointement par un forestier et un professeur, ils sont responsables de toutes les tâches afférentes au suivi forestier, depuis les inventaires naturalistes jusqu'au martelage des arbres arrivés à maturité.

Selon ce même principe, une « *mare pédagogique* » a été inaugurée au Col de Porte. Une classe d'élèves de primaire en assure le suivi écologique et le curage régulier. Le CRPF Rhône-Alpes, en partenariat avec le PNR de Chartreuse, a également mis en place des parcelles de démonstration à la disposition des scolaires, dans le cadre d'un programme d'éducation à l'environnement. L'ambition vise à dépasser le simple stade de la sortie en forêt ou de la sensibilisation théorique, pour mettre en place un apprentissage par l'expérience. Elle correspond par ailleurs à une volonté du ministère de l'Education Nationale qui, depuis une dizaine d'années favorise ce genre de pratiques pédagogiques, à travers le programme « *La main à la pâte* » (initié en classes de primaire sous l'impulsion du prix Nobel de physique Georges Charpak) ou la généralisation dans les lycées des Travaux Personnels Encadrés.

La non-gestion, un scénario original qui peut être assumé

Une piste précédemment abordée (cf. partie II/C/2) et à approfondir ici est celle de la non-gestion forestière. Considérée souvent comme une remise en cause de l'utilité des forestiers, elle reste une option rarement mise en œuvre. La constitution d'un réseau de Réserves Biologiques Intégrales (RBI) a soulevé des résistances au sein de l'ONF. Actuellement la surface forestière concernée par ce statut reste anecdotique : 10 300 ha en métropole, soit 0,23 % des surfaces boisées gérées par l'ONF, (ONF, 2006c). Nous proposons la constitution de vastes zones forestières, soustraites de toutes formes d'activité humaine, hormis la fréquentation. La non-gestion devrait être proposée comme un véritable choix et non plus perçue comme la conséquence de l'abandon de la sylviculture. Les « *déserts boisés* » (Léonard Jean-Pierre, 1999), redoutés par le forestier et géographe Jean-Pierre Léonard, ne sont pas nécessairement une fatalité contre laquelle il faudrait lutter. N'est-ce pas là l'occasion de répondre à une attente

sociale profonde, celle de disposer de zones rendues aux seules forces de la nature ? Ces « sanctuaires » de nature répondraient à une aspiration spirituelle, ils inviteraient au recueillement, à l'humilité et à l'expérience d'une nature authentique. Cela correspond également la demande formulée par quelques naturalistes reconnus :

« La nature sauvage peut être considérée comme vitale parce qu'elle est le théâtre de nos origines. René Dubos a d'ailleurs bien exprimé cette nécessité : ' les êtres humains ont besoin de la nature vierge pour reprendre contact de temps à autre avec leurs origines biologiques ; un sentiment de continuité avec le passé et avec le reste de la création est probablement essentiel pour la santé mentale de l'espèce humaine'. » (Genot Jean-Claude, 2003, p.11).

Recréer des « bois sacrés », permettrait d'offrir à notre société, pressée et accro à l'idéologie « du tout gestionnaire », des espaces de respiration et de ressourcement. Il ne faudrait pas tomber dans la « *deep-ecology* » (littéralement écologie « profonde » traduit aussi par écologie radicale, cf. notamment Brédif Hervé, 2004, pp. 49-58) en décrétant de manière autoritaire des zones forestières à ne plus gérer, mais simplement laisser volontairement certains espaces sans artifice retourner à l'état sauvage. Ces zones devront être suffisamment nombreuses et vastes pour éviter les effets de saturation et de sur-fréquentation qui, comme dans certains parcs nationaux (Richez Gérard, 1992) risqueraient de compromettre leurs caractères libre et sacré.

Leur vocation serait de permettre aux hommes de renouer avec leur nature intérieure, ce qui en eux relève du libre, du spontané et du non intentionnel. On rétorquera que ce besoin de « *wilderness* » (nature sauvage idéalisée popularisée notamment aux États-Unis par Leopold Aldo, 1949 et Muir John, 1874) est illusoire, eu égard aux modifications anthropiques millénaires qu'a subies la nature européenne et les trop fortes pressions foncières et humaines qui s'exercent aujourd'hui sur notre continent. Il ne s'agit pourtant pas d'effacer les traces d'occupation humaine antérieures ou de faire croire à une nature vierge virtuelle qui nierait la coévolution des écosystèmes anthropisés. Il s'agit simplement, en toute conscience, de faire le choix du « lâcher-prise », du renoncement à la maîtrise et au contrôle de tous les facteurs sur un territoire donné.



Photo 24 : l'étiquetage de la biodiversité en forêt publique

Commentaire : ce cliché a été pris en juin 2007, dans la « futaie Colbert » de la forêt de Tronçais. Ce type d'étiquette plastifiée est très fréquemment utilisé en forêt domaniale. Cet affichage n'est-il pas symptomatique d'une forêt perçue comme une « techno-nature » (Roqueplo Philippe, 1983) à surveiller, contrôler et réglementer ?

L'interventionnisme forestier s'apparente parfois à une forme d'acharnement thérapeutique, tant les gestionnaires n'acceptent pas qu'une forêt puisse être sans contrôle et sans plan de gestion. Un pays comme la France, l'un des plus forestiers d'Europe (le 3^{ème} de l'UE pour ses surfaces boisées) et des moins densément peuplés (17^{ème} rang de l'UE avec 98 hab./km², INSEE, 2006), a les moyens de se réserver quelques espaces forestiers conséquents, sans tronçonneuse, sans piste, sans grumier et sans panneau (cf. photo 24). Avec seulement 52,7% de la production brute courante annuelle récoltés en 2005 pour la totalité des forêts publiques (source : IFN, 2006 ; ONF, 2006a), de telles zones ne représenteraient pas un sacrifice majeur d'exploitabilité, tant les réserves en bois sont abondantes pour subvenir aux besoins économiques de la filière bois. À côté des forêts multifonctionnelles et des patrimoines forestiers « bio-culturels » comme Fontainebleau ou Tronçais, ces massifs assureraient une mission identique à celle des parcs nationaux : celle de sanctuaires où les dimensions sacrées, le rêve et l'imaginaire prendraient autant d'importance que l'intérêt scientifique et écologique.

« Recréer la nature », entre illusion et nécessité

« Les 10 commandements du contrôleur en chef de la nature » (Genot Jean-Claude, 2003, p. 34)

*La rivière tu entretiendras
La mare tu gèreras
La pelouse calcaire tu débroussilleras
La tourbière tu amèneras
La roselière tu faucheras
Le marais tu creuseras
La friche tu combattras
Les ronces tu élimineras
L'orchidée tu vénèreras
La forêt tu détesteras*

Dans son ouvrage *« Quelle éthique pour la nature ? »*, Jean Claude Genot dresse un portrait grinçant des obsessions des ingénieurs et des techniciens écologues. Il dénonce une idéologie pernicieuse qui au nom de la protection de la biodiversité et à grands renforts de bulldozers, voudrait contrôler, maîtriser voire recréer une nature, plus « naturelle que naturelle ».

Encart 36 : les dangers d'une nature « scientifiquement labellisée » selon Jean-Claude Genot

À l'opposé du scénario de la non-gestion dans lequel la forêt se met finalement en scène elle-même, le gestionnaire peut être amené, dans certains cas, à « recréer de la nature ». L'objectif n'est pas seulement de réhabiliter ou de restaurer des écosystèmes dégradés, mais bel et bien de recréer des espaces forestiers. Il existe une contradiction dans les termes, puisque si l'on accepte la définition proposée par François Terrasson d'une nature qui ne relèverait d'aucune intentionnalité (Terrasson François, 1988), elle ne peut donc pas être artificiellement créée (cf. encart 36). Interrogé à propos du programme « *recréer la nature* » lancé en 1996 par le ministère de l'environnement, le sociologue Jean-Louis Fabiani a également pointé du doigt ce paradoxe :

« En fait de reproduction de nature, on se trouve aux prises avec un supplément d'artifices, et l'on s'interroge sur l'association apparemment contradictoire entre des procédures d'artificialisation et une exigence d'authenticité. » (Jean-Louis Fabiani cité dans Espaces Naturels, 2003, p. 25).

D'autres, comme le directeur du parc national des Cévennes, dénoncent également « *la tentation de l'écologie spectacle car recréer la nature se voit et s'inaugure, elle exonère de toute précaution et peut servir d'alibi à l'occasion* » (Louis

Olivier, idem). À l'évidence, il ne faut pas encourager la volonté de toute puissance d'un gestionnaire, qui grâce au « génie écologique », se prendrait pour un magicien capable de recréer la nature. Le danger réside dans le fait d'entretenir l'illusion d'un sauvage « scientifiquement attesté » au lieu d'assumer la part d'interventionnisme, d'esthétisme, de subjectivité et donc de mise en scène. Il vaut mieux cultiver l'humilité du jardinier qui, modestement et pas à pas, compose avec les éléments naturels pour réaliser des scénographies originales. Le forestier peut dialoguer avec la nature, jouer avec elle, en faire le personnage central de ses mises en scène, mais il ne peut pas « faire de la nature à la place de la nature ». En ce sens, les motivations paysagères semblent tout aussi éthiquement justifiables que les arguments des écologues qui prétendent recréer *ex nihilo* des écosystèmes.

Le jardinage, non pas au sens d'une pratique sylvicole mais d'une scénographie du paysage, pourrait être développé davantage au sein de la culture forestière. La rencontre du savoir-faire des forestiers et de celui des paysagistes peut être féconde. Ne pourraient-ils pas travailler ensemble sur un concept de « jardins forestiers » ? Ni forêts périurbaines, ni parcs urbains, ces espaces pourraient être cogérés par des forestiers et des paysagistes. Les premiers affichent parfois une forme de condescendance vis-à-vis des gestionnaires d'espaces verts perçus comme de vulgaires « *jardiniers de ronds-points* ». Pourtant le mélange des cultures s'avère positif, comme le montrent les réalisations de l'Agence des Espaces Verts (AEV, Île-de-France) qui accueille en son sein de plus en plus d'ingénieurs de formation forestière aux côtés de paysagistes et d'urbanistes.

Les « demandes sociales » de nature de proximité en ville sont beaucoup plus fortes que les attentes « molles » et floues portant sur les forêts. Le succès des « *jardins en mouvement* » et des « *friches apprivoisées* » imaginés par le paysagiste Gilles Clément atteste de cette envie de nature en bas de chez soi (Clément Gilles, 2006). À l'image des pins de la bibliothèque François Mitterrand à Paris, on pourrait imaginer la création de véritables forêts intra-urbaines. Elles se distingueraient des jardins publics par leur taille et leur caractère forestier marqué. Le parc de Parilly à l'est de l'agglomération lyonnaise (cf. photo 25), boisé par les Eaux et Forêts dans la première moitié du XX^{ème} siècle, montre que

les forestiers disposaient à l'époque d'une légitimité dans ce domaine. Le savoir-faire accumulé en matière d'*arboreta*, de plantation et de traitement d'arbres en ville est sous-exploité. Le succès des « coulées-vertes » développées dans plusieurs agglomérations françaises illustre cette nécessité de créer un sentiment de nature aux pieds des immeubles et au cœur des cités. À côté des « forêts sanctuaires » éloignées des agglomérations, des « forêts périurbaines de loisirs » en périphérie, les parcs, les squares et les « jardins forestiers » intra-urbains constituent un remède efficace à « *cette fièvre de la chlorophylle* » (Garin Christine, 2004) qui s'est emparée des Français depuis plusieurs décennies et qui ne semble pas prête de retomber.

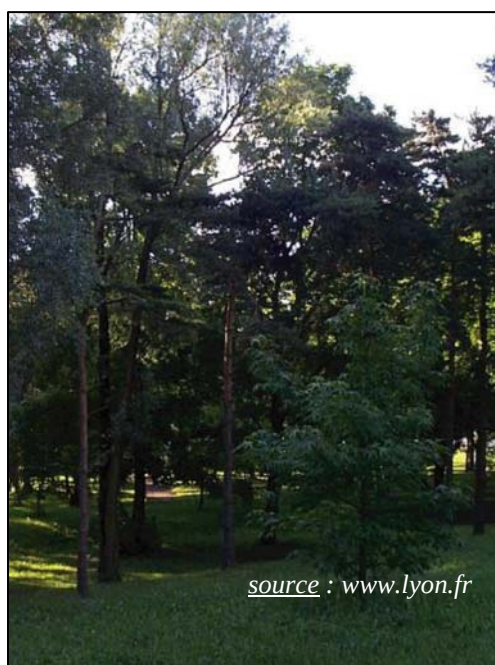


Photo 25 : le parc de Parilly, aux portes de Lyon, « un jardin forestier » créé par les Eaux et Forêts

Commentaire : situé à l'est de l'agglomération lyonnaise, le parc de Parilly a vu le jour à partir de 1937, avec comme objectif à l'époque d'être « le plus beau de France ». Après la seconde guerre mondiale, le boisement d'une partie de ses 200 ha a été confié aux agents des Eaux et Forêts. Une majorité d'essences résineuses constituent cette forêt urbaine, qui attire beaucoup de monde en été pour sa fraîcheur.

Favoriser les expériences initiatiques en forêt

Comme nous l'avons observé, le contact avec la forêt passe avant tout par l'émotion. Ce constat impose de nouvelles façons de concevoir l'accueil du public en milieux boisés. Les appels au civisme et à l'éveil d'une conscience écologique sont limités s'ils n'intègrent pas ces dimensions psychoaffectives. Le succès remporté par l'organisation de sorties nocturnes en forêt de Chartreuse (cf. partie II/C/1) démontre que les visiteurs cherchent surtout à vivre dans la nature des expériences émotionnelles. Le développement de la pratique de l'accrobranche répond également à cette même tendance sociologique : au-delà des aspects sportifs et ludiques, les pratiquants veulent expérimenter des émotions, jouer à « se faire peur », redevenir enfant en grim pant dans les arbres ou se prendre pour Tarzan le temps d'un parcours dans de fausses lianes en vrai plastique.

Aujourd'hui, de plus en plus de citoyens sont prêts à payer l'équivalent d'une nuit d'hôtel pour dormir dans un hamac ou dans une cabane accrochée aux arbres. En suivant des traces d'animaux dans la neige (probablement un chien...), le citoyen imagine l'espace d'un instant qu'il est un trappeur dans le grand nord canadien. La forêt réactive les rêves, fait fonctionner l'imaginaire et autorise tous les songes, de l'enfant à l'adulte, de 7 à 77 ans. Elle libère des conventions sociales et apaise les esprits. En un mot, elle fait fondre momentanément les barrières mentales d'un « surmoi » tyrannique et hyperactif.

Les expériences de « *stages de la peur* » conduites par François Terrasson appellent une nouvelle façon de concevoir l'accueil en forêt (Terrasson François, 1988 ; cf. partie I/C/3). Pour se libérer d'eux-mêmes, les visiteurs ont souvent besoin d'un guide qui à la fois les rassure, les initie aux dimensions sacrées et symboliques des sylves et les aide à renouer avec leur part inconsciente. Aussi, à côté des sorties pédagogiques, des visites guidées en forêt ou des stages naturalistes, l'ONF pourrait développer des approches purement sensibles de la forêt. En ce sens, il assumerait pleinement son rôle de « *passeur de choses infinies* » (Véglérís Eugénie et Lecomte Frédérique, 2000). Quelques forestiers s'y sont attelés spontanément, comme Claudine Sempé pour qui « *la gestion des espaces naturels ne peut s'affranchir de la gestion des émotions* » (Sempé

Claudine in Lecomte Frédérique, 1998a p. 16). Ce type de démarche pourrait également déboucher sur des applications thérapeutiques insoupçonnées. À ce titre, les psychiatres et les psychologues devraient davantage se pencher sur les bienfaits psychiques des « *sylvothérapies* » (Plaisance Georges, 1985).

Par ailleurs, cette demande insatisfaite d'expériences initiatiques est, à n'en pas douter, un credo porteur en termes de retombées commerciales pour l'ONF. L'éventail des « produits touristiques » possibles est vaste et prometteur : camps forestiers, hôtels dans les arbres, stages de trappeur, initiation à la vie préhistorique, chasse à l'arc, parcours thématiques autour de contes, construction de radeaux en bois, relaxation dans les frondaisons des arbres... Les composantes sensible et initiatique devront l'emporter sur la pédagogie et les discours théoriques sur la sensibilisation à l'environnement. Des règles éthiques devront encadrer ces pratiques. Elles devront être formalisées notamment sous la forme d'une charte et défendues par une commission indépendante.

Ces propositions ne sont pas « des gadgets » touristiques mais des suggestions à étayer et à décliner sous forme d'une stratégie nationale, à élaborer conjointement par les directions du marketing et de l'environnement de l'ONF. Certaines prestations peuvent être réalisées directement par les forestiers, notamment en ce qui concerne l'équipement en forêt (cabanes, camps forestiers, parcours accrobranches...). D'autres peuvent être menées en partenariat avec des associations culturelles (contes en forêt, stages de trappeur...) ou des entreprises privées. Des études de marché seront nécessaires pour tester la viabilité économique locale de chaque projet. Des « chargés de mission prospective », rattachés au département recherche et développement, pourront également être recrutés pour proposer de nouveaux produits, en s'inspirant des exemples étrangers, en particulier anglo-saxons et scandinaves.

Les différentes suggestions émises dans ce chapitre se veulent originales par rapport aux différentes mesures préconisées par ailleurs (cf. notamment Moigneu Thierry, 2005 et Lecomte Frédérique, 1998a et b). Elles sont complémentaires les unes des autres : la création de « forêts jardinées » ou de « jardins forestiers intra-urbains » n'a pas la même vocation que la mise en place de sanctuaires de

« *wilderness* » dans des zones inhabitées. Ces recommandations doivent être contextualisées et déclinées en fonction des spécificités des territoires considérés. En plus des attentes générales, inconscientes et partagées il existe aussi des demandes locales à prendre en compte et à traiter spécifiquement. Une bonne gestion forestière n'est possible que si la forêt est réinscrite dans un territoire de vie, un « *espace vécu* » dont les limites dépassent sa seule lisière.

Résumé de la partie III/B/ Favoriser une liberté de création et d'interprétation

Pour réaliser des mises en scène innovantes et originales, les forestiers doivent disposer de davantage d'autonomie et de liberté de création sur le terrain. La tentation bureaucratique a trop souvent figé les capacités d'innovation et d'adaptation. Le forestier apparaît aujourd'hui comme un « *homo complexus* » (Morin Edgard, 1990), un metteur en scène complet, qui doit à la fois gérer des acteurs, mettre en place des scénarii de gestion et s'assurer des rentrées de recettes du théâtre.

Dans ce système complexe, la subjectivité ne doit pas s'effacer derrière la technique, mais être assumée, voire revendiquée comme une marque de fabrique et la signature du créateur. Une décentralisation des pouvoirs de décision, en particulier en matière d'aménagement, s'avère indispensable pour renforcer les capacités d'initiative sur le terrain.

Il faut faire confiance aux metteurs en scène locaux pour proposer des mises en scène novatrices et adaptées. L'expérimentation, telle la création d'un comité d'autogestion, doit être notamment valorisée pour permettre à l'établissement ONF d'être réactif et force de propositions.

Pour que la création forestière reste en mouvement, il apparaît également utile de faire appel à des partenaires extérieurs, comme des paysagistes, mais aussi de recruter des non-forestiers afin de diversifier les compétences et les regards en interne.

Nous proposons dans ce chapitre plusieurs pistes de réflexion pour réaliser des mises en scène innovantes : depuis la création de forêts intra-urbaines jusqu'à la non-gestion assumée, l'offre forestière doit s'enrichir pour offrir une palette plus large de scénarii de gestion.

C. Réinsérer la forêt dans un théâtre plus vaste : le territoire

Les enquêtes *in situ* (cf. partie I/C) montrent que les visiteurs préfèrent l’alternance de milieux fermés et ouverts aux ambiances forestières uniformes. De l’extérieur, la forêt est perçue comme la matrice d’un paysage et un élément du décor naturel. De l’intérieur, elle est souvent vécue comme une étape de transition, un rideau vert à traverser pour atteindre une clairière ou un point de vue. La connaissance des limites administratives, de la toponymie ou encore du fonctionnement des écosystèmes reste très limitée chez les visiteurs interrogés. Les frontières des deux théâtres forestiers étudiés telles que nous les avons fixées (périmètres domaniaux) ne font pas sens aux yeux des spectateurs. Ces derniers se moquent d’ailleurs du statut foncier des espaces boisés qu’ils traversent.

Par ailleurs, les enjeux économiques, écologiques ou environnementaux auxquels les forestiers sont confrontés ne se posent pas à l’échelle de la forêt mais à celle du massif et du territoire qui le contient. Les forêts du Val Suzon et de Chartreuse apparaissent donc comme une partie de scènes de théâtre beaucoup plus vastes qu’elles-mêmes. Toute la question consiste à définir les limites de ces derniers. Quelle est l’échelle la plus pertinente pour réussir une mise en scène forestière ? Comment respecter une unité de lieu et de temps quand les pièces forestières s’inscrivent dans des territoires de vie aux logiques spatio-temporelles très différentes des cycles sylvicoles ? Une réflexion géographique, prenant comme objet de recherche le territoire, s’avère indispensable pour proposer des réponses à ces questions.

1. L’emboîtement des différentes échelles territoriales

La forêt, un territoire comme un autre ?

Le concept de territoire est par essence polysémique et protéiforme. Désignant à la fois un espace politiquement et juridiquement délimité (un pays ou un

département par exemple), il est également utilisé par des disciplines comme la biologie, pour délimiter les espaces dominés par une espèce ou pour décrire les comportements exclusifs de certains animaux. Ce n'est que tardivement qu'il est devenu l'un des objets centraux de la géographie (Levy Jacques et Lussault Michel, 2003). La profusion des définitions (Brunet Roger et al., 2001 ; Di Méo Guy, 1998 ; Lacoste Yves, 2004 ; Levy Jacques et Lussault Michel, 2003) peut laisser perplexe le non-géographe. Toutes s'accordent néanmoins sur un point : un espace ne devient territoire que s'il est socialement approprié.

« La notion de territoire est donc à la fois juridique, sociale et culturelle, et même affective. Le territoire implique toujours une appropriation de l'espace : il est autre chose que l'espace. Le territoire ne se réduit pas à une entité juridique (certaines d'entre-elles ne donnent pas naissance à un sentiment d'identité collective) ; il ne peut pas être non plus assimilé à une série d'espaces vécus, sans existence politique ou administrative reconnue. » (Brunet Roger et al. 2001, p. 480).

Au sens strict où l'entend Brunet (Brunet Roger, 1990), la forêt ne serait pas un territoire car en tant qu'espace non habité, le sentiment d'appartenance est faible. Ce concept de territoire est en réalité relatif : le territoire des uns, n'est pas toujours celui des autres et il dépend du sentiment d'appropriation du groupe social considéré (cf. partie I/B/3). Alors qu'en forêt certains chasseurs font preuve de « territorialisme » (« *dérive par laquelle on survalorise un territoire d'appartenance, au point de prétendre en exclure toute personne considérée comme étrangère* » Brunet Roger et al., 2001, p. 481), certains technocrates considéreront au contraire les sylves comme des espaces abandonnés, sans enjeux et sans valeur. La « territorialisation », c'est-à-dire le processus qui permet de passer de l'espace géographique au territoire, dépend de la nature affective, juridique ou économique que le sujet entretient avec le lieu considéré. Le but n'est pas ici de proposer de nouvelles définitions ou des dérivatifs supplémentaires à cette notion de territoire, et encore moins de contribuer à son épistémologie. Nous retiendrons la définition la plus générique, la plus neutre et la plus simple : un territoire est un espace géographique approprié.

Territoires physiques, vécus ou administratifs : des unités de lieu, de temps et d'action différentes

Qu'il soit ou non considéré comme un territoire au sens strict défini par Brunet, l'espace forestier est soumis à des logiques territoriales à plusieurs niveaux : physiques (facteurs environnementaux et écologiques), administratifs (appropriations juridiques, foncières), économiques ou encore culturels. Pour le gestionnaire, toute la difficulté consiste à intégrer ces logiques en choisissant la bonne échelle. Quelle que soit la nature des contraintes territoriales, elles relèvent de deux principes géographiques : l'emboîtement et le recouvrement. Le premier est défini comme « *une suite d'objets contenus successivement l'un dans l'autre* » (Brunet Roger et al., 2001, p.182).

La figure 25 illustre ce principe géographique d'organisation de l'espace. D'un point de vue physique la forêt cartusienne est constituée de plusieurs types de stations (sapinière-hêtraie oligotrophe, hêtraie-sapinière mésotrophe, érablaie subalpine eutrophe...), qui forment des écosystèmes (prairie alpine, hêtraie-sapinière...), définissant à leur tour des écosystèmes (association forêts et milieux humides, forêts et pelouses sur crêtes...), dont la juxtaposition délimite le massif de Chartreuse, constitutif des Préalpes françaises, sous-ensemble des milieux montagnards, appartenant au biome des forêts tempérées caducifoliées et mixtes. D'autres échelons intermédiaires peuvent être ajoutés à cette description (types de peuplements, régions forestières) selon la finesse souhaitée du maillage. Le même type de raisonnement peut-être reproduit avec les territoires administratifs et les territoires vécus (cf. figure 25).

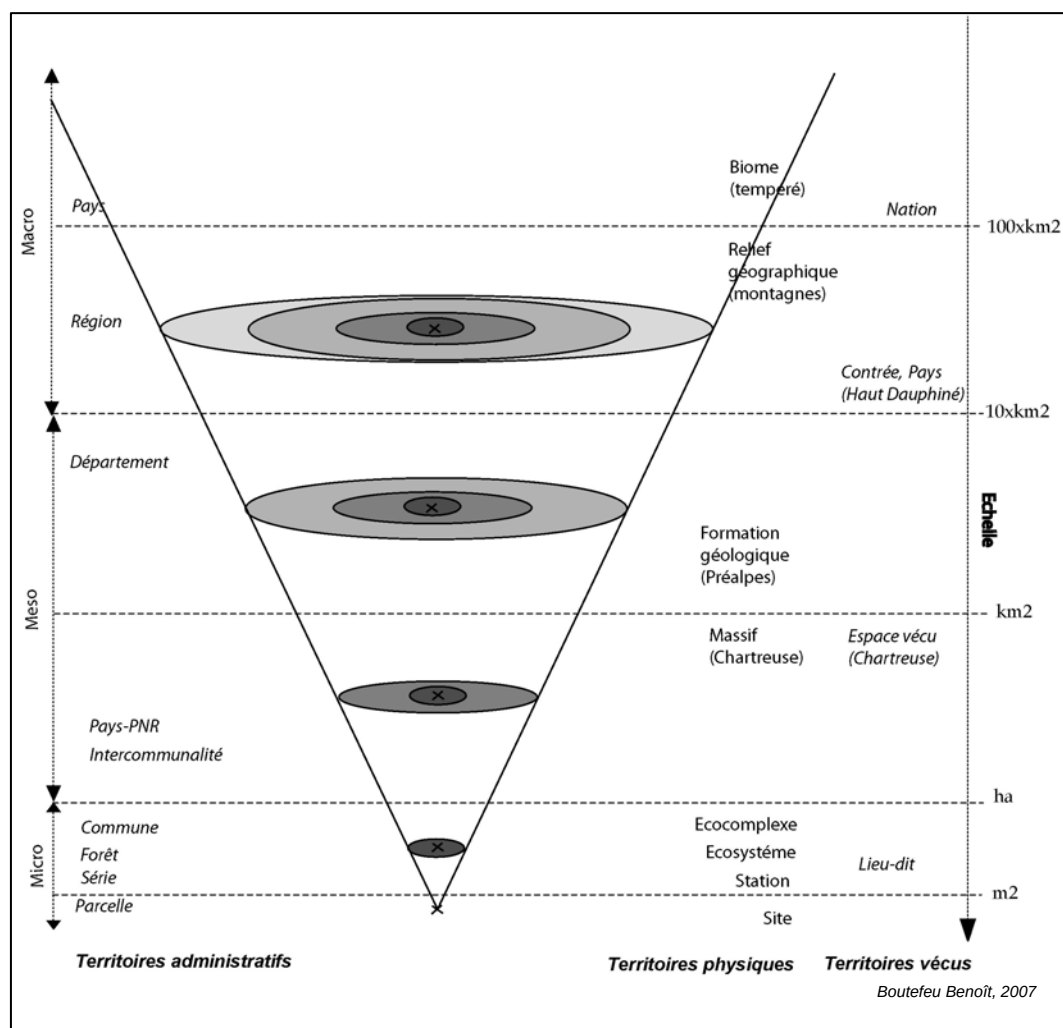


Figure 25 : l'emboîtement des différentes unités territoriales, exemple de la Chartreuse

À ce principe d'emboîtement s'ajoute celui de recouvrement. Ce dernier est particulièrement prégnant au niveau du maillage administratif de la « méso-échelle » (cf. figure 26). Sur le massif de Chartreuse, les limites des « nouveaux territoires », comme les pays, les communautés d'agglomération ou les communautés de communes, peuvent se superposer. Ce recouvrement concerne notamment les marges de ces structures territoriales. Par exemple, les périmètres des communautés d'agglomérations de Voiron, Grenoble et Chambéry débordent sur les limites du parc naturel régional de Chartreuse (cf. carte 23, partie II/B/1). Le recouvrement peut également être total : la communauté de communes du plateau Sud de la Chartreuse est entièrement située dans le parc naturel régional de Chartreuse. Le territoire du parc est lui-même à cheval sur deux départements : 1/3 en Savoie et 2/3 en Isère. La superposition des « méso-structures »

administratives génère des effets coopératifs ou concurrentiels. Nous avons montré en particulier comment le parc naturel régional de Chartreuse est soumis à des forces de « décohésion territoriale », son influence tendant à se réduire à un cœur de plus en plus resserré à cause de l'apparition de nouveaux acteurs territoriaux à sa périphérie (cf. partie II/B/1).

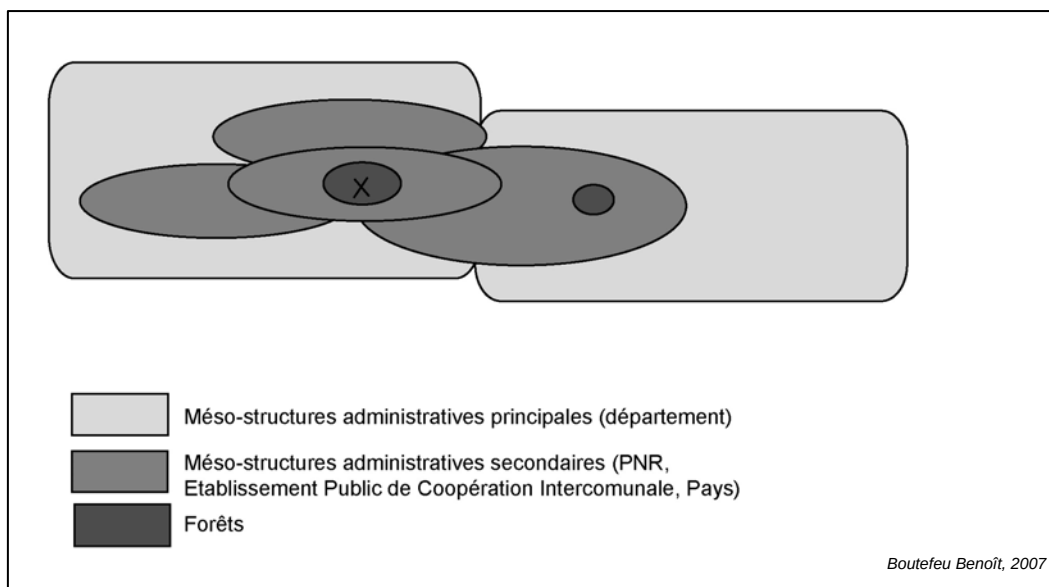


Figure 26 : le recouvrement des « méso-structures administratives » en Chartreuse

Commentaire : les méso-structures correspondent aux entités administratives intermédiaires, entre l'échelle de la région (macro) et celle de la commune (micro) (cf. figure 25)

Les communes, microstructures administratives élémentaires et plus petites unités de référence de l'action publique, adoptent des logiques territoriales « au plus offrant ». Elles doivent se regrouper en intercommunalités ou en syndicats pour mutualiser leurs moyens (comme en matière de traitement des déchets ménagers) et elles sont tentées par des stratégies cumulatives. Elles mettent en compétition les différentes structures méso-administratives auxquelles elles appartiennent pour cumuler les meilleurs taux de subvention. C'est ainsi que pour la réfection de leur voirie publique ou pour la construction d'une nouvelle salle des fêtes, elles sollicitent des aides auprès de plusieurs « guichets » territoriaux. Il en résulte parfois une chasse à la subvention, nécessitant de savants dosages dans le montage des dossiers pour que ces derniers soient éligibles.

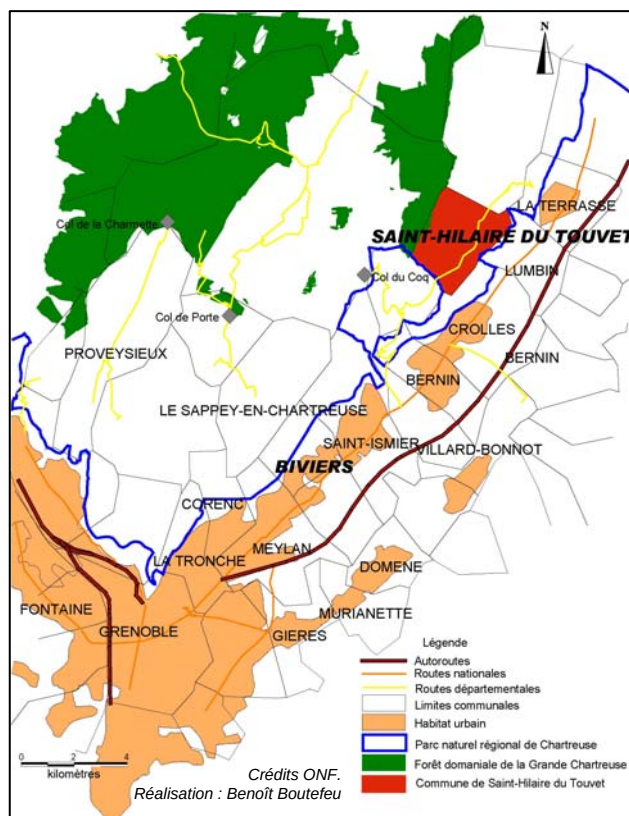
Le forestier, acteur ou metteur en scène du territoire ?

Les mêmes principes d'emboîtement et de recouvrement sont à l'œuvre au niveau des « *espaces vécus* ». Ce concept a été développé notamment par Armand Frémont (Frémont Armand, 1999). Ce géographe social (ancien président du conseil scientifique de la DATAR) entend par cette notion les représentations de l'espace qui confèrent aux individus une identité géographique collective. Prenons le cas de Biviers, commune de 2500 habitants à proximité immédiate de Grenoble (cf. cartes 29 et 30). Ce bourg se situe sur les contreforts sud-est de la Chartreuse. Son territoire s'étale depuis la vallée du Grésivaudan (300 m d'altitude) jusqu'aux premières arrêtes du Mont Saint-Eynard (1388 m, altitude maximale sur la commune). Le tiers supérieur de sa superficie est intégré au parc naturel régional de Chartreuse. Aux portes de l'agglomération grenobloise, elle n'en fait pourtant pas partie.

Avec un revenu annuel moyen par ménage d'environ 50 000 Euros (contre 15 000 pour la France, INSEE, 2004), elle accueille une importante population de cadres supérieurs : 45 % de la population des actifs de la commune contre 12% pour la moyenne nationale (INSEE, 2004). Ces derniers travaillent majoritairement dans la vallée du Grésivaudan, baptisée la « *Silicon Valley française* » en raison de son dynamisme économique, né de l'implantation des industries de la micro-technologie. Biviers était, il y quelques années à peine, une commune essentiellement rurale. Au siècle dernier, sa vigne permettait d'élaborer le vin de messe des moines chartreux. Avec l'essor de l'agglomération grenobloise, sa population a été multipliée par 5 entre 1960 et 2004. Ses nouveaux résidents, en grande partie des familles de cadres, ont transformé cette commune en une banlieue résidentielle aisée. Pour autant, son caractère rural et montagnard demeure, en témoignent les quelques agriculteurs qui continuent leurs activités sur les contreforts cartusiens. Cette illustration décrit un phénomène bien connu des géographes, celui de la périurbanisation. Dans le cas de Biviers cependant, cette transition ne semble pas être allée jusqu'à son terme, puisque cette commune reste pour l'instant en dehors de la communauté d'agglomération grenobloise.

Cette analyse géographique montre comment le relief, l'histoire et les données socioéconomiques façonnent des dynamiques territoriales. Accrochée au massif de la Chartreuse auquel elle a destiné une grande partie de sa production agricole pendant des siècles, Biviers est aujourd'hui essentiellement tournée vers la vallée du Grésivaudan, tout comme ses voisines des balcons cartusiens (cf. carte 30). Rurale et agricole, elle est devenue en l'espace de deux décennies une commune périurbaine de cadres supérieurs. Comment ses habitants construisent-ils les représentations du territoire dans lequel ils vivent ? « *L'espace vécu* », autrement dit celui « *recréé selon les perceptions et cartes mentales de chacun* » (Brunet Roger et al., 2001, p.195) dépend de la trajectoire personnelle de chaque habitant : les néoruraux fraîchement installés ont une relation au territoire probablement différente des natifs de Biviers.

La commune se veut cartusienne (elle adhère d'ailleurs au parc) bien que ses habitants soient tournés vers la vallée du Grésivaudan. Aucune voie d'accès ne la relie d'ailleurs directement au plateau cartusien. Si elle ne fait pas partie de l'agglomération grenobloise, elle en subit néanmoins l'attraction immédiate. À moins de cinq kilomètres au nord-est, la commune de Saint-Hilaire du Touvet, bien que plus éloignée de Grenoble (cf. carte 31), est confrontée aux mêmes problématiques. Son maire, également vice-président du parc de la Chartreuse, chargé du tourisme, exprime sa difficulté à définir l'identité territoriale de sa commune (cf. encart 37).



Carte 31 : Saint-Hilaire du Touvet, une commune située sur les premiers balcons est de la Chartreuse

Les communes des balcons sud-est de la Chartreuse, une identité collective à plusieurs niveaux

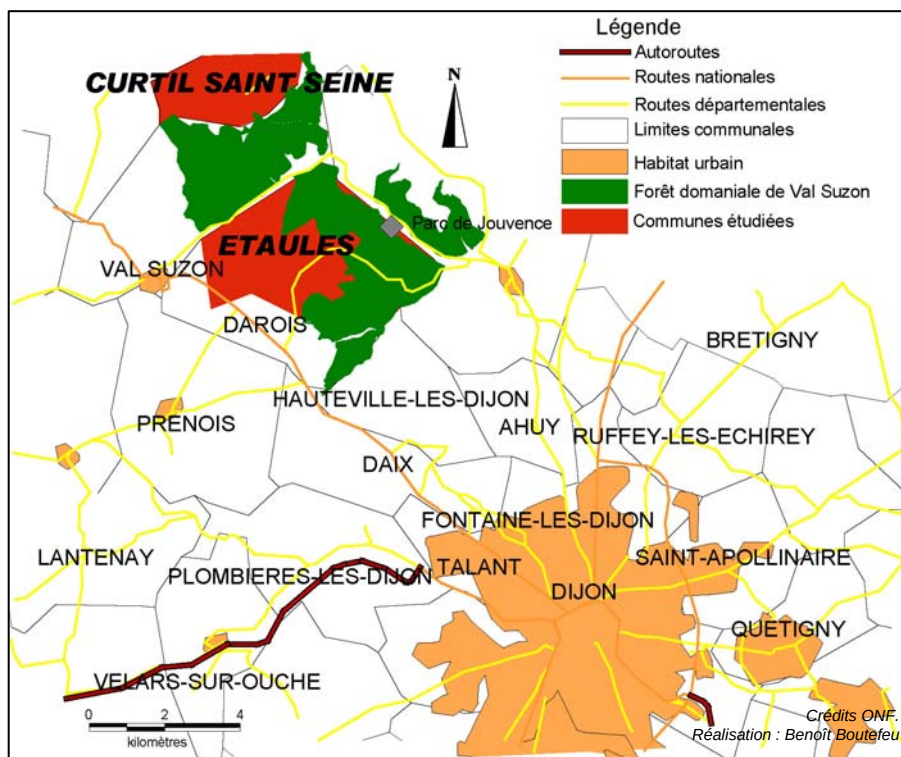
« Le sentiment d'appartenance à la Chartreuse est plus important et plus porteur que celui qui nous lie avec le Grésivaudan, même si l'on commerce plus avec ce territoire. En été, on peut facilement aller sur Saint-Pierre de Chartreuse. C'est vrai qu'en hiver on est beaucoup plus tourné vers la vallée parce que le Col de Porte est fermé. L'identité du village est plus tournée sur Grenoble que sur Chambéry. Le département [l'Isère] est un peu oublié, ce n'est pas la même échelle, on se sent plus de la Chartreuse (...) Le parc est l'outil idéal pour notre territoire, qui n'est ni urbain, ni rural. On a besoin de se trouver une autre identité. Ce ne sont pas les mêmes problématiques que celles du pays grésivaudan. On a un petit budget, une pression foncière très forte et une difficulté à trouver de l'emploi local. Il nous faut du développement endogène si on ne veut pas devenir une cité dortoir de Grenoble ou de Chambéry. »

Encart 37 : extrait de l'interview du maire de Saint-Hilaire du Touvet

Entretien réalisé en décembre 2004

Aux portes de métropoles de trois cents mille d'habitants, la forêt domaniale de la Chartreuse et celle du Val Suzon sont-elles plutôt des « théâtres des champs » ou plutôt des « théâtres des villes » ? Les difficultés à définir une identité territoriale ne sont pas propres au cas montagnard cartusien. Les communes bordant la forêt domaniale du Val Suzon sont, elles aussi, confrontées à des phénomènes d'attraction/répulsion vis-à-vis de l'agglomération dijonnaise proche. Sur la commune d'Étaules (cf. carte 32), 80 % des 262 habitants travaillent à Dijon ou sa périphérie immédiate. Ils ne restent que deux exploitants agricoles et seulement 20 personnes natives d'Étaules. Certaines demeures de caractère ont été rachetées par des étrangers, des Belges et des Suisses notamment. Les habitants sont essentiellement des cadres supérieurs et des professions libérales. Étaules est devenue en quelques décennies l'une des communes les plus riches du département de la Côte d'Or, rejoignant ainsi les prestigieux villages viticoles de Volnay, Givry ou Vosne-Romanée. Malgré son caractère de banlieue résidentielle

aisée de Dijon, elle refuse de se définir périurbaine. Elle entend préserver son caractère rural comme le souligne son maire (cf. encart 38).



Carte 32 : Curtil-Saint-Seine et Étaules, deux communes aux portes de la forêt domaniale du Val Suzon

Étaules, une commune périurbaine qui veut conserver son caractère rural

« Je suis très sensible à l'importance du tissu associatif. Le but, c'est d'empêcher qu'Étaules ne devienne une cité dortoir (...) Étaules subit l'influence périurbaine mais il y a encore un esprit rural. Ça se voit notamment au niveau de la difficulté à s'intégrer pour les nouveaux habitants, mais aussi au niveau de l'entraide. Par exemple, il y a eu toute une chaîne de solidarité lorsqu'un habitant a connu dernièrement un incendie dans sa maison. »

Encart 38 : extrait d'une interview auprès du maire d'Étaules

Entretien réalisé en janvier 2006

La forêt, qu'elle soit domaniale (Val Suzon) ou communale (Étaules) fait partie de « l'espace vécu ». Elle peut être à la fois perçue comme un écrin de verdure, un terrain de jeu et un décor agréable par les néoruraux, mais aussi comme une ressource économique à valoriser aux yeux des habitants « ruraux » et natifs d'Étaules. Des antagonismes peuvent apparaître au sein du conseil municipal sur la vocation des espaces boisés communaux. Sous l'impulsion de Camille Ferry

(ancien maire, professeur de chirurgie à la retraite, ornithologiste de renommée internationale), une partie de la forêt communale d'Étaules a été soustraite à toute forme d'exploitation à la fin des années 70. Vingt ans avant la promotion des réserves intégrales, cette mesure novatrice et avant-gardiste n'avait pas été bien perçue par l'ONF. Ces dispositions ont été abandonnées dans les années 90 par la nouvelle équipe municipale qui, sous la pression des forestiers, a de nouveau autorisé l'exploitation en forêt communale.

Sur une commune jouxtant la forêt domaniale du Val Suzon, un autre particularisme local mérite d'être évoqué ici. Menacé de désertification dans les années 60, le village de Curtil-sur-Seine (cf. carte 32) a été restauré en grande partie par des communautés néorurales « hippies » qui s'y sont installées au début des années 70. Ces familles sont restées à Curtil et se sont investies en particulier dans la gestion forestière. Trente plus tard, le conseil municipal de Curtil Saint-Seine a été l'un des premiers et des rares de la région Bourgogne à demander le classement de sa forêt communale en Natura 2000. L'agent forestier d'Étaules comme celui de Curtil Saint-Seine, ont dû intégrer les exigences des élus locaux en matière de gestion de bois communaux.

La forêt d'Étaules et celle domaniale du Val Suzon, avec laquelle elle est contiguë, forment un massif forestier homogène du point de vue environnemental. Pourtant, le découpage foncier, communal d'un côté, domanial de l'autre, a entraîné des modes de gestion différents, et donc des effets de rupture au sein de ce massif. Ces derniers sont visibles dans le paysage. Alors que dans les années 70 l'ONF pratiquait des enrésinements en forêt domaniale du Val Suzon, Étaules créait au contraire une réserve intégrale en interdisant l'exploitation (et de ce fait privilégiait les feuillus). Fruits de l'histoire locale de chaque village, des aspirations, contradictoires d'une commune à l'autre peuvent émerger quant à la gestion d'un même massif forestier. Les décisions des conseils municipaux peuvent se révéler d'ailleurs contraires aux orientations de l'ONF en forêt domaniale.

Pour respecter une continuité spatiale, une logique de gestion à l'échelle du massif devrait prévaloir. Cette mise en scène coordonnée entre différents théâtres

forestiers n'est possible que si tous leurs metteurs en scène respectifs acceptent de se rencontrer pour débattre des différents scénarii de gestion. Les chartes forestières de territoire, démarches volontaires par définition, vont dans ce sens. Mais, ne pourrait-on pas imaginer un outil plus contraignant qui pourrait être baptisé « comité de massif » et qui réunirait tous les acteurs concernés dans une seule instance ? Sans outrepasser la notion de droit de propriété, ce comité pourrait disposer de prérogatives (décision prise par exemple à la majorité qualifiée des deux tiers de ces membres) pour dégager des orientations de gestion face à des propriétaires communaux ou privés réfractaires. L'expérience de la gestion des ASA (Associations Syndicales Agréées) et des ASL (Associations Syndicales Libres) en forêt privée peut à nouveau servir de modèle pour formaliser cet outil novateur.

Les exemples précédents montrent que le territoire n'est pas une donnée figée et définie selon ses seules caractéristiques physiques. Façonné par des héritages historiques, il est soumis à des dynamiques sociales en plus des logiques économiques, administratives et affectives. Aujourd'hui encore, l'espace géographique est trop souvent appréhendé par les gestionnaires forestiers uniquement au travers de ses caractéristiques physiques et environnementales : relief, pluviométrie, exposition etc. Relativement assuré de ses prérogatives et de ses compétences, le forestier a eu tendance à gérer « ses » forêts, en particulier domaniales, indépendamment des territoires dans lesquels elles s'inscrivent. Les élus locaux ont été souvent écartés des débats, les forestiers considérant la durée de leur mandat incompatible avec une gestion à long terme des espaces boisés (Boutefeu Benoît, 2003, pp. 61-62).

Les aménagements forestiers conservent cet héritage culturel. L'analyse géographique prend fin aux limites juridiques de la forêt, comme si cette dernière ne subissait pas l'influence du monde extérieur, et le contexte socioéconomique local est peu pris en compte (cf. partie II/B/1). En Isère comme en Côte d'Or, la gestion des deux forêts étudiées est pourtant directement dépendante de logiques territoriales. Ces forêts subissent ainsi directement l'influence des agglomérations qui les bordent. Celle-ci s'exerce au niveau de la fréquentation : 42% et 76 % des visiteurs interrogés respectivement en Chartreuse et au Val Suzon proviennent des

deux agglomérations les plus proches (cf. partie I/C/2). En outre, la présence d'importants réservoirs de population offre potentiellement des débouchés économiques intéressants mais sous-évalués, en matière de bois énergie (plaquettes de chauffage provenant des taillis et des rémanents) ou encore de prestations touristiques payantes (sorties « raquette » en Chartreuse ou « brame du cerf » au Val Suzon).

Le forestier doit intégrer les logiques territoriales, politiques, économiques et sociales dans lesquelles les espaces forestiers sont plongés. Dès le XIX^{ème} siècle, certains de leurs aïeux l'avaient bien pressenti en inaugurant des monographies de territoire (cf. partie II/A/2). Au début du XX^{ème} siècle, des rapprochements ont eu lieu entre forestiers et géographes (Puyo Jean-Yves, 1999). Pourtant, le gestionnaire a tendance à ne considérer la discipline géographique que comme une « boîte à outils ». Si l'utilisation des SIG (Systèmes d'Information Géographique) s'est généralisée pour cartographier les espaces boisés, en revanche les concepts de la géographie moderne restent sous-utilisés. L'espace est perçu comme une donnée physique et non un ensemble vécu, sur lequel des acteurs projettent des représentations construites.

Une décentralisation des responsabilités et des pouvoirs décisionnaires vers les services locaux (agences, unités territoriales) serait à mener pour réinscrire pleinement la forêt au cœur des territoires. Bien que contestée, parce qu'elle induirait une perte de pouvoir pour l'ONF, la régionalisation des forêts domaniales permettrait néanmoins de donner plus d'autonomie et de responsabilités aux services forestiers locaux. Elle reste pourtant un sujet tabou dans le monde forestier, les propriétés domaniales étant souvent considérées abusivement comme des territoires de l'ONF (qui n'en est pourtant que le gestionnaire pour le compte de l'État). Une logique d'inclusion de la forêt aux territoires devrait se substituer à celle d'exclusion qui prévaut depuis trop longtemps. Nous rejoignons ainsi totalement Christophe Chauvin et Jean-Noël Piroche lorsqu'ils prônent « *une forêt un peu moins strictement bornée, un peu plus floue, qui pourra progressivement s'intégrer aux territoires* » (Chauvin Christophe, Piroche Jean-Noël, 2004, p. 42)

2. Une multiplication des acteurs et des metteurs en scène potentiels

Des acteurs emmenés par de nouveaux producteurs

Autrefois largement bénéficiaire, l'ONF n'a plus aujourd'hui les moyens d'assurer en solo les investissements nécessaires à la gestion forestière. Il doit nouer des partenariats à différentes échelles, depuis les communes jusqu'aux instances européennes et internationales. À ces différents niveaux, la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) constitue un allié incontournable, au-delà d'ailleurs du cas des seules forêts communales. Conscient du poids politique de cette organisation qui, avec plus de 5000 adhérents, représente la plus importante association française des collectivités, l'ONF cherche à renforcer ses liens institutionnels avec elle (ONF, 2007). Le contrat de plan État/ONF signé pour la période 2007-2011 a ainsi été élaboré avec la participation de la FNCOFOR (ONF, 2007, p. 3). Cette dernière apporte un soutien actif et précieux puisque les élus peuvent intervenir directement auprès du gouvernement et des parlementaires. Ce fut le cas en 2004, lorsque l'État a voulu remettre en cause le versement compensateur alloué à l'ONF⁹. Les représentants nationaux des communes forestières sont allés plaider la cause de leur partenaire forestier auprès des cabinets ministériels dans lesquels ils disposaient de relais. La relation avec les communes forestières s'est également renforcée sur le terrain. Grâce à une charte signée en 2004 entre l'ONF et la FNCOFOR, l'instauration des « *journées de la forêt communale* », rencontres bisannuelles entre élus et forestiers à l'échelle du massif, contribue à renforcer leurs liens localement.

Si des convergences avec les élus ont lieu en forêt communale, en revanche, la gestion du patrimoine boisé de l'État reste le domaine quasi-exclusif de l'ONF. Les difficultés relationnelles entre l'ONF et le parc naturel régional de Chartreuse au moment de sa création (cf. partie II/B/1) reflètent cette attitude défensive répandue parmi les forestiers. On la retrouve dans beaucoup de massifs

⁹ Le versement compensateur (144 millions d'Euros en 2006) est une somme allouée chaque année par l'État à l'ONF, pour financer les missions liées à l'application du régime forestier en forêts des collectivités.

domaniaux et parfois même communaux. Par exemple, en forêt de Tronçais, les relations entre l'ONF et le conseil général de l'Allier se sont tendues depuis plusieurs années, les élus ne partageant pas toujours les options sylvicoles productivistes adoptées par les forestiers (Valenzisi Marc et Ollagnon Henry, 2003).

Des conflits ont également éclaté entre l'ONF et certains établissements publics, comme les parcs nationaux. En forêt communale de l'Orgère, le parc national de la Vanoise et les forestiers se sont opposés pendant plusieurs années sur le classement en réserve intégrale d'un peuplement de pins cembro (Laslaz Lionel, 2005). Dans les Cévennes, l'ONF et le parc ont connu également des divergences au début des années 90, à propos du devenir des plantations réalisées au siècle dernier dans le cadre de la restauration des terrains de montagne (Larrère Raphaël et Nougarede Olivier, 1992). Des infléchissements sont néanmoins observés. Les communes riveraines doivent être désormais obligatoirement consultées lors des révisions d'aménagement dans les forêts domaniales adjacentes. Les chartes forestières de territoire, inaugurées en 2001, permettent également à des acteurs locaux de dialoguer alors qu'ils n'avaient pas l'habitude de se parler (cf. partie II/B/2). Toutefois, ces ouvertures restent timides, l'ONF conservant toujours en dernière instance le pouvoir décisionnaire en forêt domaniale.

Aujourd'hui, poussé par la nécessité d'équilibrer ses comptes plus que par un souci d'ouverture que l'Office noue de nouveaux partenariats. Des contrats d'approvisionnement entre l'ONF et les industries de la filière avale commencent par exemple peu à peu à se mettre en place. L'un des premiers a été signé en Haute-Saône le 30 janvier 2006, entre Isoroy (fabricant de panneaux d'agencement et d'ameublement à Lure) et les communes forestières situées dans un rayon de 60 km autour de cette usine. L'objectif national affiché consiste, d'ici à 2011, à porter à 35% le volume de bois vendu par l'ONF grâce à ces contrats de fidélisation (ONF, 2007, p. 6). En matière d'accueil du public, la politique de convention doit également être renforcée avec les collectivités et les associations. L'outil « *charte des bonnes pratiques* » comme dans le domaine de l'escalade de rochers en forêt commence à se répandre. Des partenariats sont élaborés avec les conseils généraux pour permettre le financement d'équipements d'accueil du

public en forêt, comme des tables, des bancs ou des panneaux. C'est le cas par exemple en forêt domaniale des Bertranges dans l'Allier.

L'ONF cherche également à vendre son savoir-faire à l'extérieur par l'intermédiaire d'une politique dite « *d'activités conventionnelles* ». Le forestier devient un technico-commercial qui tire une partie de ses revenus de prestations et de missions d'expertises. Celles-ci représentaient en 2005, 145,5 millions d'Euros, soit le tiers du chiffre d'affaire réalisé par l'ONF (ONF, 2006a). Dans le domaine de l'accueil du public, les activités conventionnelles prennent la forme de « *produits touristiques* ». Dans les Alpes du Sud, l'ONF a notamment lancé au début des années 2000 le concept de Retrouvance®. Il consiste à organiser des randonnées de plusieurs jours avec hébergement en gîtes forestiers. Une diversification de l'offre a également été apportée dans le domaine cynégétique, où certains agents patrimoniaux, se sont reconvertis en guide de chasse pour clients aisés. Le forestier doit également faire preuve de sens tactique pour décrocher des subventions afin de pallier la baisse des crédits d'investissement alloués par l'État. En Haute-Saône, les dessertes en forêts publiques sont cofinancées depuis 2000 par l'État et le département. À une autre échelle, la région Rhône-Alpes s'est dotée, depuis 2005, d'une politique forestière avec des dispositifs d'incitations financières en matière de bois énergie. Un colloque sur cette thématique, intitulé « *Granulés de bois* », a d'ailleurs été organisé à Lyon par cette instance en avril 2006.

Dans le même temps, les citoyens veulent être pleinement associés à l'élaboration des politiques publiques. Certaines études, en particulier en sociologie urbaine, le montrent bien (Carrel Marion, 2004 ; Grafmeyer Yves, 1994). Même si les instances de quartier ou autres associations d'habitants, invitées à se prononcer lors des débats participatifs ne sont parfois représentatives que d'elles-mêmes, elles constituent des interlocuteurs de plus en plus sollicités et mobilisés par les pouvoirs publics. Bien qu'éclatées et héritières de traditions différentes (Micoud André, in Lascoumes Pierre, 1999, p.161-166), les associations naturalistes et environnementalistes et d'usagers de la forêt entendent, comme leurs homologues de la ville, participer aux débats sur la gestion des espaces publics forestiers. À l'instar de l'association des Amis de la Forêt de Fontainebleau qui fête en 2007 le

centenaire de sa création, d'autres structures analogues se sont créées à proximité de massifs prestigieux : amis de la forêt de Retz (Aisne), de Saint Germain et de Marly (Yvelines), de l'Esterel (Var), de VilleFermoy (Seine et Marne), de Compiègne (Oise), du Rouvray (Seine Maritime), de Tronçais (Allier) ou encore de Brocéliande (Morbihan)...

La montée en puissance des associations et des collectivités territoriales dans la sphère forestière met en évidence, par un effet de contraste, le rôle de plus en plus réduit des administrations traditionnelles, notamment les directions régionales et départementales de l'agriculture et de la forêt (DRAF et DDAF). Ce constat correspond à un mouvement de fond, amorcé depuis les lois de décentralisation de 1982. Les compétences en matière énergétique, agricole et bientôt forestière reviennent aujourd'hui aux collectivités territoriales. Les services des DDAF voient leurs activités se recentrer autour de missions purement régaliennes. Des fusions entre DDA et DDE ont d'ores et déjà été opérées dans huit départements pour mutualiser les moyens et trouver des économies d'échelle. Considérant l'importance prise par les problématiques environnementales dans le débat public, les DIREN vont également devoir se rapprocher des DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement) pour former des pôles de compétences environnementales au niveau régional.

Qu'il y soit ou non contraint et forcé pour des raisons politiques (décentralisation, démocratie participative) ou financières (diversification des activités pour équilibrer ses comptes), l'ONF se doit de trouver de nouveaux partenaires, et notamment de nouveaux producteurs susceptibles de financer ses mises en scène. Le nombre d'acteurs à impliquer augmente et les scènes forestières s'agrandissent. Autrefois dans une posture de scénariste en chef de la forêt, l'Office se retrouve aujourd'hui à composer avec des acteurs qui lui contestent parfois sa légitimité. Ses alliés historiques, à savoir les représentants de l'administration de l'agriculture (DDAF, DRAF), ont de moins en moins de poids. De jeunes acteurs émergent, tels les intercommunalités, les pays ou les communautés d'agglomération, et s'invitent dans des pièces forestières. Parce qu'ils financent et produisent de plus en plus de pièces forestières, les parcs naturels régionaux ou les conseils généraux entendent du coup participer plus

directement à leur écriture. Le forestier devient un simple acteur du territoire parmi d'autres alors que nouvelles règles et contraintes d'écriture s'imposent à lui.

Passer d'une mise en scène « top down » à un modèle multiacteur coopératif

L'ONF va devoir passer d'un modèle descendant, où la mise en scène forestière se décide à Paris (cf. figure 27), à un modèle multiacteur dans lequel des « *feed back* » (boucles de pouvoir rétroactives) imposent un principe de « gouvernance itérative » (cf. figure 28). Ce terme de gouvernance, désignant sous l'ancien régime l'« *action, manière de gouverner, de gérer* » (dictionnaire le Nouveau Littré), est tombé en désuétude avant d'être remis au goût du jour par les débats internationaux sur le « développement durable ». Dans la profusion des définitions de cette notion, nous retenons celle proposée par Christian Brodhag, délégué interministériel au développement durable depuis 2004.

« Dans le contexte du développement durable, on considère que la gouvernance est un processus de décision collectif n'imposant pas systématiquement une situation d'autorité. Dans un système complexe et incertain, pour lequel les différents enjeux sont liés, aucun des acteurs ne dispose de toute l'information et toute l'autorité pour mener à bien une stratégie d'ensemble inscrite dans le long terme. Cette stratégie ne peut donc émerger que d'une coopération entre les institutions et les différentes parties intéressées, dans laquelle chacune exerce pleinement ses responsabilités et ses compétences. » (Brodhag Christian, 2003, p.5)

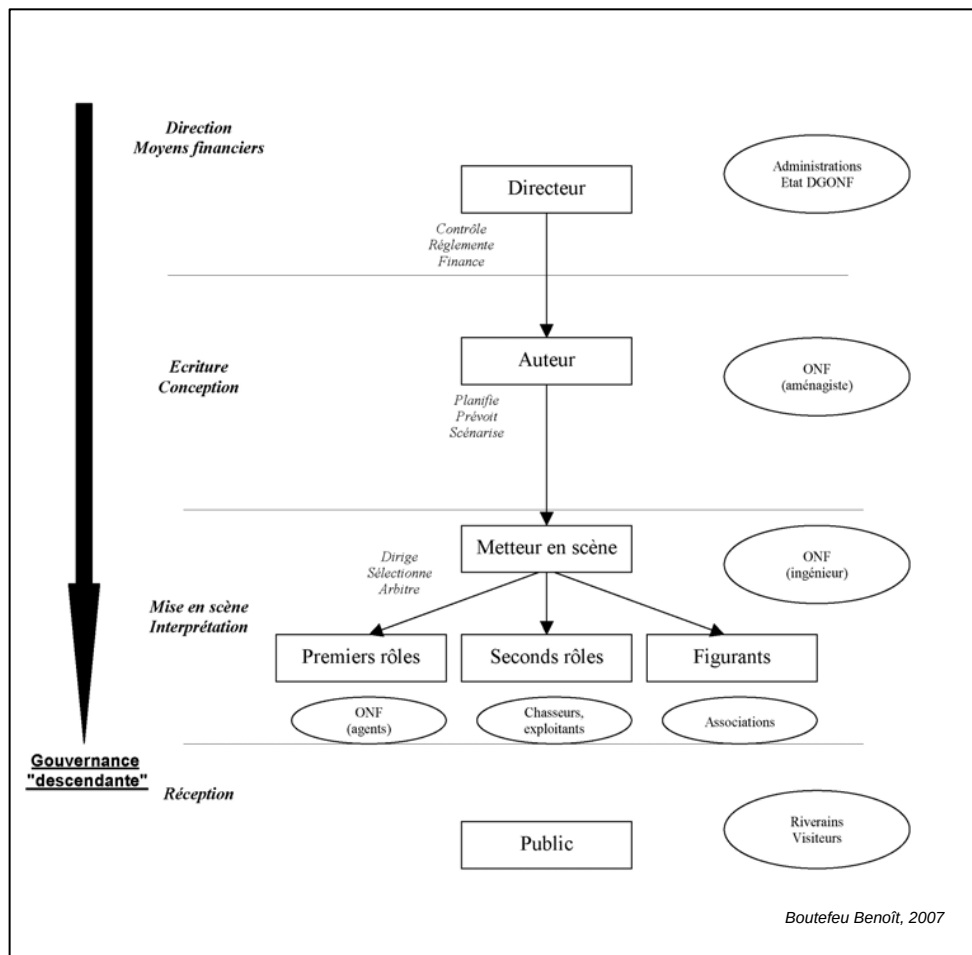


Figure 27 : le modèle descendant, une mise en scène forestière de type « bureaucratique »

Commentaire : les différents personnels de l'ONF assurent l'intégralité de la mise en scène, du financement jusqu'à l'interprétation des premiers rôles. Les autres acteurs forestiers sont au mieux cantonnés à des seconds rôles, au pire ils ne sont là que pour faire de la figuration, telles la plupart des associations consultées « pour la forme ». Le système décisionnaire est de type « top down »

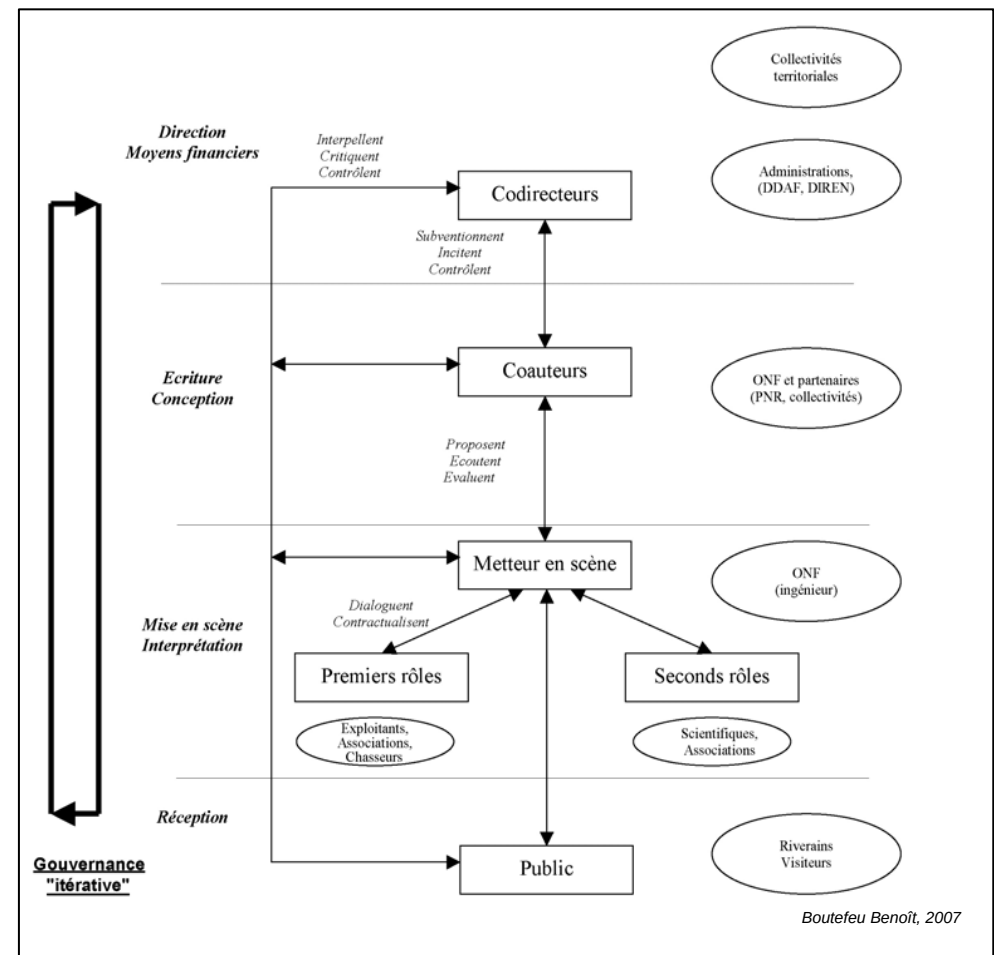


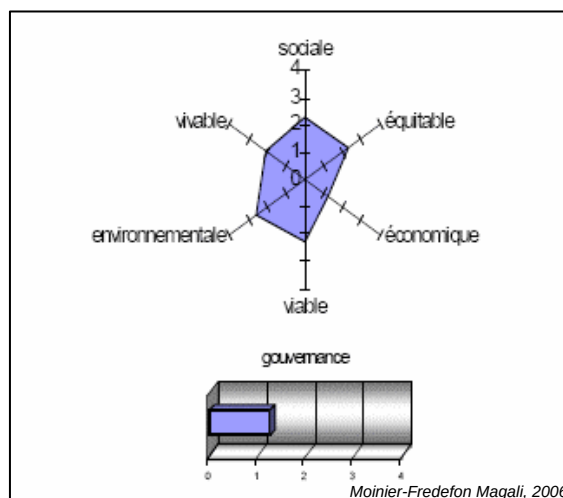
Figure 28 : le modèle multiacteur, une mise en scène forestière de type « coopératif »

Commentaire : la répartition des pouvoirs est ici la règle. Les acteurs peuvent notamment influencer fortement sur les orientations proposées par le metteur en scène. Il n'y a plus de figurants dans cette pièce idéale, où tous les acteurs ont au moins un second rôle. Des boucles de régulation (« feed back ») à tous les niveaux permettent de contrôler la chaîne décisionnelle.

Évaluer la « bonne gouvernance » des décisions en matière de gestion forestière

Le ministère de l'équipement¹⁰ a conçu des grilles d'évaluation à l'intention des décideurs publics (élus, techniciens, administrations) pour évaluer la durabilité et la « bonne gouvernance » des projets de territoire (RST, 2006). Robustes et facilement manipulables, elles ont déjà été testées avec succès dans plusieurs contextes, comme la création d'une voie spécialisée pour autocar sur la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute A 48 (Isère), l'opération grand site de la baie du Mont Saint-Michel (Manche), la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre des études préliminaires de « sécurité, intégration paysagère et environnementale » des routes du massif forestier de Fontainebleau (Seine et Marne), ou encore la révision de la charte du parc naturel régional du Lubéron (Vaucluse) (cf. encart 39). Le ministère de l'agriculture trouverait certainement un grand intérêt à s'inspirer de ces travaux et à partager les réflexions du ministère de l'équipement.

¹⁰ Refondu depuis mai 2007 au sein du ministère de l'écologie, du développement et l'aménagement durables



Profil développement durable du projet de révision de la charte du PNR du Lubéron

Les critères proposés par la grille RST₀₂ ont été appliqués à la révision de la charte (baptisée ici « contrat de parc ») du parc naturel régional du Lubéron (Vaucluse). La durabilité de la démarche a été évaluée au regard des trois dimensions (économique, sociale, environnementale) et des trois interfaces (vivable, équitable, viable) retenues pour bâtir le « *profil développement durable* » du projet. (On remarquera au passage que les concepteurs de cette grille n'ont pas osé utiliser les termes « rentable » ou « profitable » pour évaluer la dimension économique des projets, sans doute parce que ces termes sont trop associés au libéralisme). Il en ressort un profil moyen, en raison de la faiblesse de la dimension économique (impact financier, maintien d'un bassin d'emploi, éclosion de nouveaux marchés peu pris en compte...).

Par ailleurs, la gouvernance du projet a été jugée peu satisfaisante. Peu de concertations ont été menées pour coordonner les principes de la charte, notamment avec les structures territoriales émergentes. « *Le contrat a donc abouti à une succession d'orientations et d'actions à mettre en œuvre sur des périmètres existants (...) La logique sectorielle de chaque territoire a été amplifiée avec le nouveau mille-feuille administratif [créations de communautés de communes et de pays sans logique de coordination]. Ceci a conduit à une appropriation difficile du projet inclus dans le contrat de parc* » (Moinier-Fredon Magali, 2006).

L'analyse conduite dans le cas du parc du Lubéron n'est pas sans rappeler les forces d'émission des centres décisionnels territoriaux (cf. partie II/B/1). L'outil RST₀₂ présenté ici semble performant et il serait intéressant qu'une équipe de ce réseau RST (Réseau Scientifique et Technique du ministère de l'équipement) évalue la gouvernance et le profil développement durable d'une révision d'aménagement en forêt domaniale. Cette démarche peut répondre au un besoin d'audit externe en matière de gestion forestière

Encart 39 : la grille RST₀₂, un outil évaluation de la durabilité et de la gouvernance des projets de territoire : application au cas du parc naturel régional du Lubéron

En matière de gouvernance et de démocratie participative, plusieurs outils d'analyse ont été développés, parfois d'ailleurs depuis fort longtemps. L'un des plus connus et des plus utilisés dans le monde a été baptisé par son concepteur « *the ladder of citizen participation* » [traduit généralement par « *l'échelle de*

participation citoyenne »]. Imaginée en 1969 par Sherry Arnstein (Arnstein Sherry, 1969), alors chargée de planifier une stratégie fédérale en vue de mettre fin à la ségrégation dans les hôpitaux d'État américains, cette échelle a été appliquée dans nombre de pays, dans des domaines aussi variés que l'urbanisme, l'écologie, la santé ou le social. Bien qu'imaginée initialement pour évaluer la place accordée aux citoyens dans les processus d'élaboration de politiques publiques, elle permet aussi de hiérarchiser l'implication des différents partenaires concernés et de réaliser ainsi une analyse stratégique des différents jeux d'acteurs en forêt. L'échelle de Sherry Arnstein est constituée de huit barreaux, regroupés en trois grands niveaux de participation (cf. figure 29 et encart 40).

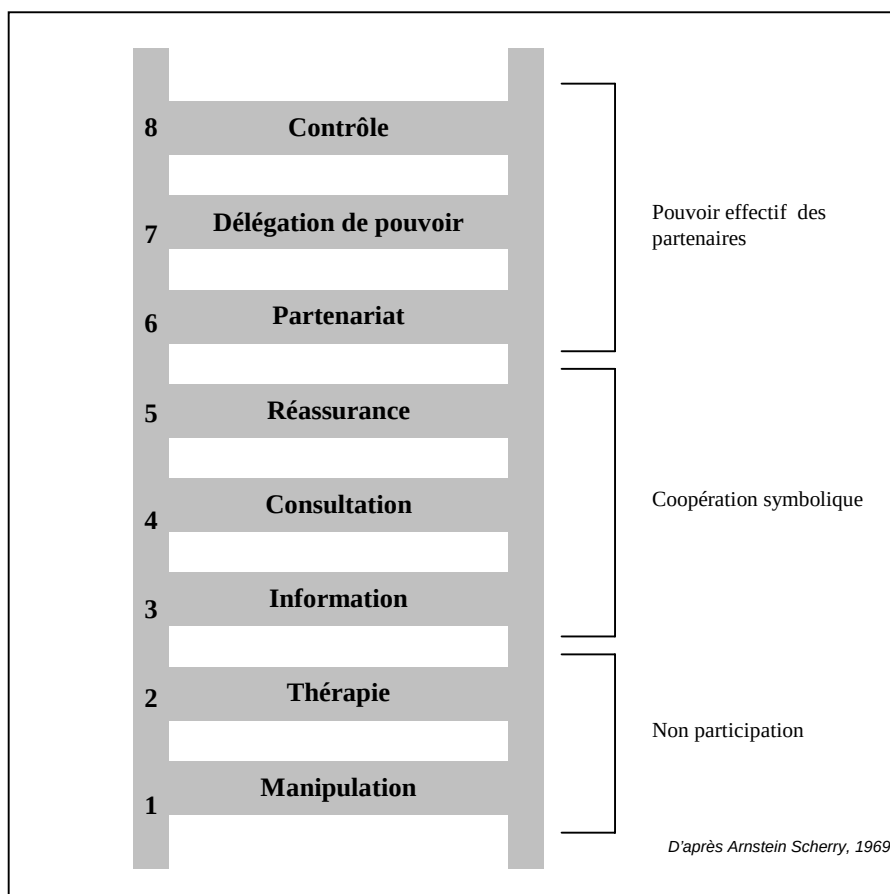


Figure 29 : L'échelle de participation de Sherry Arnstein pour évaluer l'implication des acteurs dans la gestion forestière

Les huit « barreaux » et trois niveaux de l'échelle de participation Sherry Arnstein appliquée à la gestion forestière

Le premier niveau correspond à celui de la **non-participation**. Il est subdivisé en deux barreaux, celui de la **manipulation** et de la **thérapie**. L'unique ambition du décideur est ici d'éduquer les participants (*manipulation*), voire de traiter leurs pathologies et troubles éventuels (*thérapie*). Le projet proposé est jugé comme « le meilleur d'entre tous ». La « participation » des partenaires se résume à recueillir leur assentiment tacite au travers de politiques de communication ou de publicité. La création de comités consultatifs de gestion forestière réunissant des riverains s'apparente à de la **thérapie**. Sans aucun pouvoir de décision, ces instances servent davantage à expurger d'éventuelles colères, rancœurs ou désaccords qu'à donner un contenu politique (fonction cathartique). L'accueil des visiteurs en forêt relève beaucoup de la **manipulation** : les messages souvent culpabilisants qui leur sont adressés sont destinés à les « sensibiliser ».

Le second niveau dit de la « **coopération symbolique** » comporte trois échelons. L'**information** privilégie un flux à sens unique, sans mise en place de retour (*feed back*). La relation de l'ONF avec les propriétaires privés se déroule la plupart du temps selon cette modalité. Les forestiers publics sont prêts à communiquer avec leurs homologues privés, mais peu enclins à entendre leurs critiques. Le second degré, celui de la **consultation** est censé légitimer la participation, sans aucune garantie que les suggestions des acteurs soient prises en compte au moment de la décision. Il s'agit plus d'un rituel symbolique que d'une véritable instance de négociation. Les avis des différentes associations (naturalistes ou sportives) sont souvent sollicités par l'ONF, sans pour autant être intégrés aux mesures de gestion. La **réassurance** consiste à autoriser les partenaires à faire des propositions, à les inviter à participer aux débats mais sans leur déléguer un quelconque pouvoir décisionnaire. Par exemple, les services du ministère de l'environnement sont conviés à s'exprimer sur les aménagements forestiers, mais ils ne disposent d'aucun moyen réglementaire pour les infléchir les décisions ou éventuellement les rejeter.

La participation à proprement parler ne commence qu'avec le troisième niveau (**pouvoir effectif**), découpé en trois degrés. Le premier institue un véritable **partenariat**. Les acteurs sont invités, non plus seulement à débattre, mais à négocier. Les partenariats entre l'ONF et les conseils généraux en matière de dessertes forestières relèvent de ce niveau. Parce qu'ils détiennent une partie du pouvoir financier (subventions forestières), les élus et les techniciens des conseils généraux ou régionaux disposent de plus en plus de marges de manœuvre pour peser sur la gestion des forêts publiques. Dans le cas de la **délégation de pouvoir**, les acteurs ont une réelle autorité sur l'ONF. Ils peuvent lui imposer des décisions et ils disposent d'un droit de veto. La gestion des forêts communales correspond à cette configuration. Le conseil municipal est en principe souverain en ce qui concerne le patrimoine boisé de la commune. Enfin, le dernier barreau, celui du **contrôle total**, dans lequel les tâches de conception, de planification et de direction des programmes relèvent directement des partenaires, n'existe pas en forêt publique. En situation de monopole, l'ONF reste le seul organisme gestionnaire des forêts publiques, en vertu de l'application du régime forestier prévu par la loi.

Encart 40 : les différents niveaux de partenariats en forêt selon l'échelle de participation de Sherry Arnstein

Le tableau 36 dresse un panorama général des dynamiques des partenariats entre l'ONF et les principaux acteurs du monde forestier. Ces derniers ont été regroupés en six catégories en fonction de leur structure organisationnelle : administrations, associations, collectivités territoriales, entreprises, publics et autres. L'échelle de Sherry Arnstein permet de qualifier la nature de leurs relations avec l'ONF, depuis la manipulation des visiteurs jusqu'à la délégation de pouvoir dans le cas de la gestion des forêts communales (cf. encart 40). Trois types d'acteurs ont été distingués en fonction de leur présence dans les différents théâtres forestiers. Les partenaires incontournables (communes, collectivités territoriales, entreprises d'exploitation) sont présents systématiquement, quel que soit le territoire

considéré. Certains partenaires stratégiques (associations naturalistes, établissements publics...) peuvent être absents, tandis que les acteurs occasionnels n'apparaissent que dans des contextes spécifiques (forêts périurbaines, massifs prestigieux, espaces sensibles...). Malgré les incertitudes de cette démarche prospective, nous avons essayé d'anticiper l'évolution probable de ces différents partenariats. Quatre d'entre eux apparaissent susceptibles de fortement se renforcer à l'avenir : les partenariats internationaux avec le développement possible d'une stratégie forestière européenne, les relations avec des riverains de plus en plus impliqués dans la défense de la qualité de leur cadre de vie, le rapprochement accru des forestiers avec les entreprises de la filière aval, et enfin les relations probablement de plus en plus étroites avec les « nouveaux territoires » comme les pays ou les intercommunalités.

Types d'acteurs	Sous-types d'acteurs	Exemple de partenariats	Nature du partenariat actuel	Evolution prospective
Administrations	Services déconcentrés du ministère de l'agriculture (DRAF, DDAF, DDAE)	Subventions forestières d'investissement	Partenariats	-
	Services déconcentrés du ministère de l'environnement (DIREN)	Subventions aux espaces protégés	Réassurance	+
	Autres (DRAC, DDE...)	Conventions spécifiques	Consultation	=
Associations	Associations naturalistes/environnementalistes	Contractualisation	Consultation	+
	Associations sportives	Chartes de bonnes pratiques	Consultation	+
	Autres associations (érudits, amis de la forêt...)	Soutiens aux manifestations	Consultation	+
Collectivités territoriales	Collectivités locales (communes)	Application du régime forestier	Délégation de pouvoir	+
	Collectivités territoriales traditionnelles (régions, départements)	Subventions forestières spécifiques	Partenariats	+
	Nouveaux territoires (Intercommunalités, Agglo, Syndicats, Pays, PNR...)	Subventions forestières spécifiques	Consultation	++
Entreprises	Entreprises de première transformation	Contrats d'approvisionnement	Réassurance	++
	Société de chasse (ACCA, sociétés privées)	Baux de chasse	Réassurance	+
Public	Riverains	Comité de gestion consultatif	Thérapie	++
	Visiteurs	Produits touristiques	Manipulation	+
Autres	Etablissements publics (Parcs nationaux, CRPF, ADEME, IFN...)	Conventions spécifiques	Consultation	+
	Organismes de recherche (Universités, CEMAGREF, INRA...)	Contrats de recherche	Information	+
	Propriétaires privés	Conventions	Information	+
	Partenaires internationaux (services forestiers nationaux)	Projets LIFE	Information	++

Partenaires incontournables

Partenaires stratégiques

Partenaires occasionnels



partenariats susceptibles : de se développer fortement

de se renforcer

de se maintenir

de se réduire

++

+

=

-

Tableau 36 : dynamique des partenariats entre l'ONF et les différents acteurs forestiers

Commentaire : ce tableau ne présente que les partenaires des gestionnaires « de terrain », c'est à-dire ceux qui œuvrent à l'échelle d'un ou de plusieurs massifs forestiers (« méso-échelle » définie par la figure 25). Si l'on passe à la macro-échelle (la région ou le pays), les partenaires internationaux, notamment européens (avec les services forestiers nationaux ou régionaux pour les États fédéraux) sont amenés également à jouer des rôles plus importants à l'avenir (cf. notamment les projets transfrontaliers INTERREG franco-allemands, franco-suisses et franco-italiens, ou encore l'opération ONF « puits de carbone en Amazonie » en collaboration avec Peugeot© et le gouvernement brésilien).

La grille d'analyse proposée par le tableau 36 peut être utilisée comme outil de pilotage stratégique par les services locaux de l'ONF. Elle permet d'établir des diagnostics territoriaux des jeux d'acteurs. Sans doute pourrait-elle être affinée et informatisée pour gagner en efficacité et en pédagogie. À l'image de la grille RST₂ qui propose des sorties graphiques séduisantes baptisées « *escalier de la gouvernance* », « *profil développement durable* » (cf. encart 39) ou encore « *courbe de température* », des interfaces conviviales pourraient être créées en lien avec des développeurs de logiciels. Ce souci de disposer d'outils d'aide à la décision ne doit cependant pas se réduire à une démarche « *presse-bouton* », derrière laquelle le praticien-gestionnaire se réfugierait en croyant comprendre des réalités sociales, complexes et spécifiques à chaque territoire. Ces grilles ne sont en effet que des modèles simplificateurs qui, en aucun cas, ne peuvent se substituer à une analyse fine de l'équilibre des pouvoirs des acteurs en présence. Elles ne permettent pas en particulier d'aborder les identités territoriales que nous entendons à présent traiter.

3. Des identités territoriales à respecter

La « patrimonialisation » des territoires ou l'affirmation d'identités collectives

La notion d'identité territoriale peut paraître floue, voire non-scientifique. Même chez les géographes où elle fait pourtant l'objet de nombreux travaux, certains avouent leur difficulté à la définir :

« John P. Agnew (1994) évoque le « piège territorial » dans lequel peut tomber la géographie, qui n'offre habituellement pas de réponse nette à cette question de l'identité territoriale. La question semble échapper à l'approche strictement scientifique, pour rester dans le domaine du sentiment et de l'impression subjective. » (Guermond Yves, 2006, p. 291).

Le concept d'identité est ambigu. Comme nous l'avons déjà évoqué (cf. partie II/C/3), il relève à la fois de l'individu (identité personnelle) et du social (identité collective).

L'identité est à la fois un construit, à travers lequel se reconnaît l'individu ou le groupe, et un ensemble de représentations attribuées à un groupe ou à un individu. Dans un récent article, le géographe Bernard Debarbieux tente de clarifier les différentes acceptions de cette notion : il en distingue notamment quatre usages principaux (Debarbieux Bernard, 2006) :

- **L'identité numérique** « permet de penser qu'une chose reste elle-même malgré les changements que lui impose le temps qui passe » (p. 341). Cette acception n'est presque plus utilisée aujourd'hui.
- **L'identité sociale** : correspond au « type d'identité attribuée ou imputée par d'autres à un individu ou à un groupe pour le situer dans une représentation de la société » (Debarbieux Bernard, 2006, p. 341). Des critères, tels le statut professionnel (les cadres, les ouvriers), la position familiale (père, enfant) ou encore le caractère morphologique (les noirs, les blancs), sont utilisés comme des marqueurs et des identifiants.
- **L'identité personnelle** est « généralement conçue comme étant le produit d'un exercice de « conscientisation » de soi : ' ce que je pense que je suis '. » (idem, p. 342)
- **L'identité collective** « désigne le sentiment et la volonté partagée par plusieurs individus d'appartenir à un même groupe. On a aussi parlé de sentiment d'appartenance, d'auto définition ou encore d'identification commune. » (ibidem, p. 342).

Quelle soit personnelle, collective ou sociale, l'identité est généralement associée à un lieu. Elle en devient aussi territoriale. Pour la démographe France Guérin-Pace, « le sentiment d'appartenance à un territoire figure parmi la multitude des référents identitaires potentiels que sont l'appartenance sociale, religieuse, familiale, professionnelle, etc. » (Guérin-Pace France, 2006, p. 299). Nous traiterons ici de l'identité territoriale, définie comme un ensemble de valeurs collectivement partagées générant un sentiment d'appartenance à un espace géographique donné. Sans entrer dans les processus complexes et encore partiellement élucidés de la création de ce sentiment identitaire, on peut en citer néanmoins trois caractéristiques :

« Un élément cognitif (les gens doivent être au courant de la région et de ses limites), un élément affectif (qui doit donner le sentiment d'une identité commune dans l'espace ainsi conçu), et un élément instrumental (qui doit créer une mobilisation pour une action collective). » (Guermond Yves, 2006, p. 293).

Dans le domaine de la gestion des milieux naturels, l'identité territoriale représente un enjeu stratégique (Barthod Christian, 2004). Puisées directement

dans l'histoire locale, les valeurs culturelles et identitaires des territoires ruraux, sont souvent mobilisées contre les politiques nationales de protection de la nature. Le territoire est alors appréhendé comme un patrimoine humain et culturel, un bien commun que l'on entend défendre des agressions extérieures. Réciproquement, le recours au patrimoine, mais cette fois naturel, peut servir également à justifier une politique de protection de la nature. Ces deux argumentaires aux objectifs opposés relève donc sur d'une même logique de « patrimonialisation » du territoire. Ce processus peut être défini comme :

« Un souci d'inscrire l'ensemble des individus dans le temps imaginaire d'une mémoire du territoire. Ce faisant, y compris dans les pratiques domestiques, ils marquent ce territoire et contribuent à en exacerber certains traits singuliers. Territorialités écologiques et territorialités patrimoniales se rejoignent donc pour exprimer un souci d'inscription imaginaire des individus et de collectifs dans la longue durée – celle de la nature et celle de l'histoire rurale – et promouvoir des modes de gestion durable de l'environnement et des héritages eux-mêmes. » (Debarbieux Bernard, 2006, p. 351).

La « patrimonialisation » de territoires ruraux peut être endogène ou exogène. Dans le premier cas, elle répond à un besoin d'affirmer une identité collective qui passe par la défense de valeurs, culturelles ou symboliques jugées menacées. La labellisation de produits agricoles grâce aux AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) ou IGP (Indications Géographiques Protégées) participe à cette volonté de préserver les usages, les pratiques et les valeurs d'un territoire perçu comme un terroir. Par ce terme, on entendra, l'« *étendue de terre présentant une certaine homogénéité physique, originelle ou liée à des techniques culturelles (drainage, irrigation, terrasse), apte à fournir certains produits agricoles* », (dictionnaire TLF). La labellisation répond aussi à des objectifs économiques de promotion de nouveaux débouchés pour des productions agricoles locales (sur cette relation entre terroir, territoire et patrimoine, cf. par exemple Hassid Marc-Jérôme, 2003).

Réservée initialement aux seuls produits agricoles, le label AOC intéresse désormais les forestiers qui en espèrent des retombées économiques favorables. Des dossiers d'AOC « *Bois du Jura* », et « *Bois de Chartreuse* » ont été déposés

auprès de l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité)¹¹. La « patrimonialisation » peut également être d'origine exogène, c'est-à-dire portée par un mouvement extérieur au territoire. C'est le cas dans le domaine de protection de la nature. Inventoriées par des spécialistes nationaux, des espèces floristiques et faunistiques rares et menacées sont qualifiées de « *patrimoniales* » ou de « *remarquables* ». Des labels, dont le plus connu et convoité est celui de patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO, sont décernés pour certifier l'universalité de sites exceptionnels. On assiste ainsi à un processus de « patrimonialisation » qui s'internationalise, s'institutionnalise et qui aboutit à rendre mondialement célèbres certains territoires.

La figure 30 schématise le processus de « patrimonialisation » des territoires ruraux. Par « patrimoine », on désigne habituellement un « *bien de famille* » (*patrimonium*) et par extension un « *trésor public* » (*patrimonium populi*) (source : dictionnaire TLF). Le passage du territoire au patrimoine repose sur une démarche d'« *authentification* », au sens juridique du terme (Micoud André et Peroni Michel, 2000, cf. également partie II/B/3), de la rareté et de l'exemplarité de quatre composantes principales : les richesses naturelles, les paysages, les terroirs et l'histoire (cf. figure 30). Le processus de « patrimonialisation » concerne chacun de ces quatre domaines et peut se manifester par : une protection de la biodiversité spécifique, une artialisation du regard porté aux paysages, une reconnaissance des pratiques propres au terroir, une inscription de l'histoire du territoire dans la mémoire collective. Des conflits peuvent naître lorsque la mise en valeur de l'une de ces composantes se fait au détriment des trois autres. Parce qu'elle a parfois purement et simplement ignoré les pratiques, les représentations et l'histoire de territoires appréhendés uniquement sous l'angle naturaliste, la politique institutionnelle de protection de l'environnement a suscité la réprobation des acteurs ruraux.

« Trop souvent les acteurs ruraux estiment en effet être traités a priori comme des ennemis dans les projets de protection de la nature menés par l'État. Certains modes de

¹¹ Ces demandes de labellisation n'ont pour l'instant pas abouti, malgré l'amendement apporté en 2005 par le député de l'Isère François Brottes, ouvrant la certification AOC aux produits forestiers au même titre que les denrées agricoles. Le projet « AOC Bois du Jura », déposé en 2004, auprès de l'INAO et de l'Office Fédéral de l'Agriculture Suisse, semble mieux avancé en raison de la collaboration transfrontalière active. Le dossier en est actuellement au stade de l'expertise technique et une possible certification pourrait avoir lieu à partir de 2010.

communication sur l'environnement ont en effet accrédité, bien à tort, l'idée que l'homme est l'ennemi de la nature qui doit être protégée par l'État. Ce schéma culpabilisant est vécu comme inadmissible par des acteurs qui pensent légitimement se situer dans une lignée séculaire solidaire qui a fortement contribué à façonner ce territoire et cette nature, qui méritent aujourd'hui d'être protégés. Il est perçu comme une prise de contrôle d'un monde rural fragile par une culture citadine triomphante. Pourtant cette nature et ces paysages témoignent souvent d'équilibres sociotechniques aujourd'hui profondément fragilisés sinon révolus. » (Barthod Christian, 2004, p. 21).

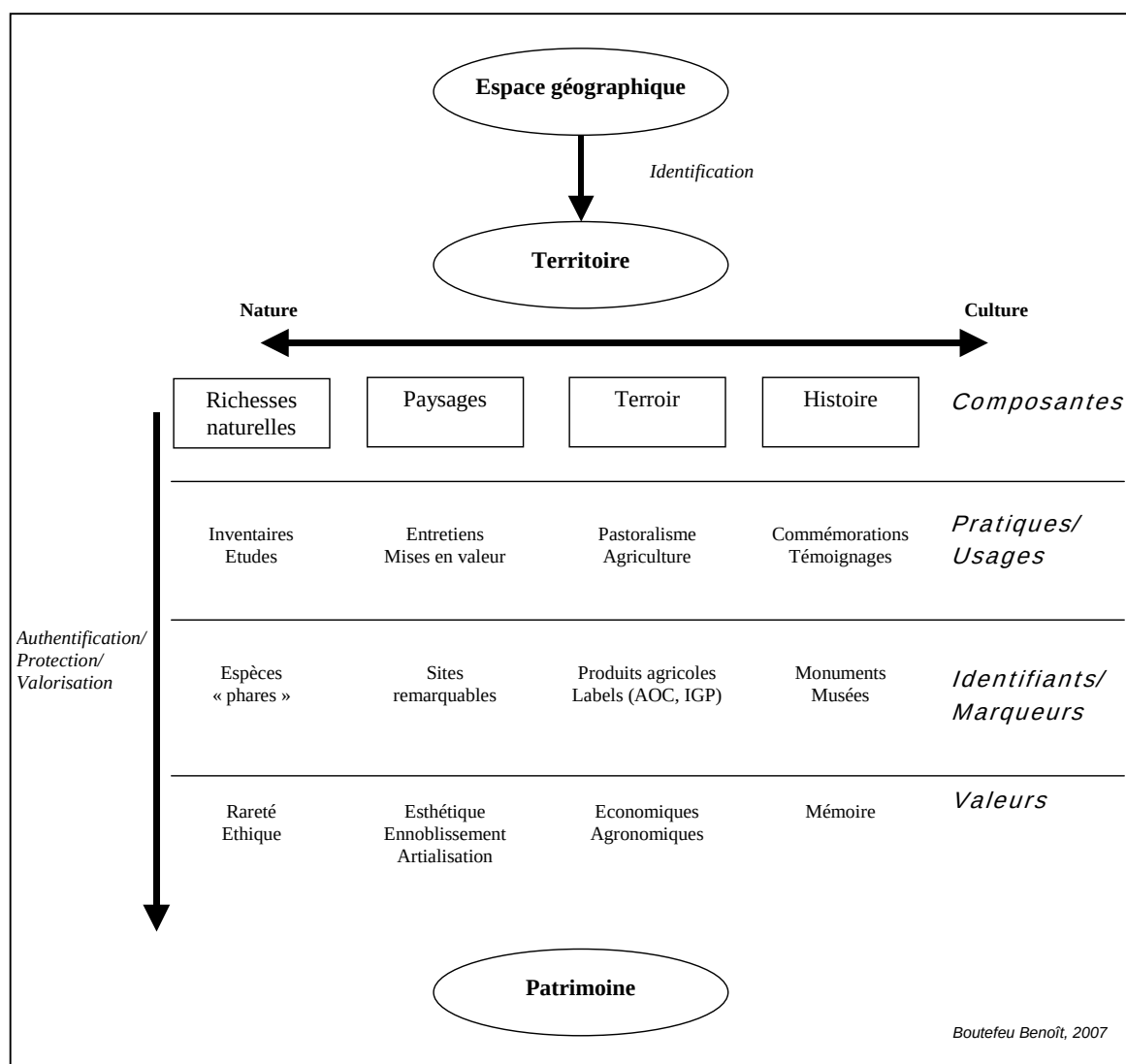


Figure 30 : le processus de « patrimonialisation » des territoires ruraux

Dans le domaine forestier, le processus de « patrimonialisation » remonte aux origines de la profession. Il est lié au principe de gestion « en bon père de

famille », inscrit dans l'ordonnance de Colbert de 1669 (Devèze Michel, 1966 ; cf. partie II/A/1).



Cliché B. Boutefeu

photo 26 : l'arbre « remarquable », un exemple de « patrimonialisation » de la forêt

Commentaires : baptisé sous l'occupation par Pétain de passage en forêt de Tronçais, cet arbre remarquable a ensuite été renommé « chêne de la résistance » après la libération. Cet exemple montre combien la forêt peut devenir un patrimoine culturel et un enjeu de la mémoire collective.

En tant qu'organisme public, l'ONF peut être qualifié de « conservateur » de la nature au même titre qu'un conservateur de musée. En désignant par exemple des arbres « remarquables », ils participent à la transmission de la mémoire collective (cf. photo 26). De plus, en créant des réserves intégrales, des zones Natura 2000, ou encore des séries d'intérêts écologiques, il transforme des espaces géographiques non habités en patrimoines naturels remarquables. En étiquetant des espèces rares et menacées ou des sites « *d'intérêt écologique* », il participe ainsi à la logique d'« *authentification* » précédemment explicitée. Le principe de rareté, confère alors une valeur à des milieux naturels, dignes ou non d'être préservés. Pourtant, cette notion de rareté apparaît bien fragile et relative : si les tourbières, écosystèmes menacés en France par les plantations, le drainage ou

encore la fragmentation des sites naturels, sont considérées comme un « *habitat remarquable* » ou à « *haute valeur patrimoniale* » sous nos latitudes, elles ne constituent qu'un milieu banal, ordinaire voire inculte en Scandinavie ou en Russie. On peut se demander si la « patrimonialisation » de certains biotopes, comme les pelouses sèches ou les zones humides, ne procède pas de l'appropriation de quelques écologues, autolégitimés « conservateurs en chef de la nature ».

Comme l'ont montré les nombreux travaux réalisés par l'institut de stratégie patrimoniale fondé par Henry Ollagnon, la valeur et la qualité des territoires dépendent du regard qu'on leur porte. Un agriculteur sera plus enclin à vanter l'exception d'un terroir alors que le touriste de passage sera plus sensible aux paysages offerts par celui-ci. La « patrimonialisation » reste incomplète et sujette à polémique si elle ne s'attache qu'à un seul aspect du territoire. L'esthétique, l'histoire et le terroir sont des dimensions importantes à prendre en compte pour garantir la légitimité d'une politique de protection de la nature.

Par ailleurs, une approche intégrative nécessite de définir une échelle pertinente pour traiter de manière transversale et équitable tous les enjeux du territoire. Il faut dans un premier temps délimiter les contours géographiques des identités territoriales. Si les limites des territoires administratifs sont connues, comment repérer et tracer celles des « espaces vécus » ? Dans un article récemment publié, France Guérin-Pace montre que la réponse est loin d'être évidente. Si les Bretons, les Corses ou les Alsaciens définissent leur appartenance territoriale en se référant au niveau régional, les habitants d'Aquitaine choisissent une échelle plus petite pour dire « *d'où ils sont* », en invoquant par exemple le Pays Basque ou le Béarn (Guérin-Pace France, 2006, p. 300). Les trajectoires résidentielles et les migrations ont tendance également à brouiller et à complexifier la notion d'appartenance territoriale, sans pour autant l'affaiblir puisqu'« *on se dit toujours de quelque part* ».

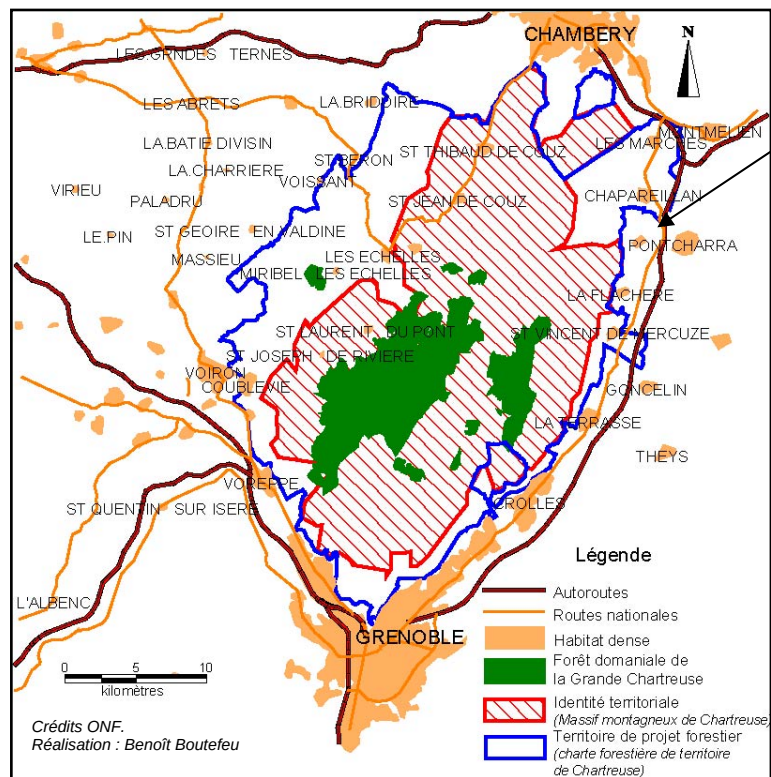
Comprendre les « espaces vécus » pour bâtir des projets forestiers

Sur nos deux terrains d'étude, nous avons cherché à cartographier les « espaces vécus » (cf. cartes 33 et 34). L'identité cartusienne se superpose assez logiquement aux limites physiques de ce massif alpin. Les difficultés d'accès ont participé, comme dans beaucoup d'autres zones montagneuses, à la création d'une identité territoriale forte. Les élus interrogés à ce sujet se définissent systématiquement comme cartusiens, avant de se dire savoyards ou isérois. Le cas val-suzonnais est plus complexe car cet espace n'est pas immédiatement identifiable : entre le plateau châtillois et la plaine de la Saône, il constitue une zone de transition. Néanmoins le vallon creusé par le Suzon et ses abords ont forgé un territoire cohérent et homogène du point de vue de son histoire, de ses paysages et de sa toponymie. Ses habitants s'appellent eux-mêmes les « *Val-suzonnais* ». Pour affirmer et promouvoir leur identité val-suzonnaise, ils ont par exemple créé un site Internet (<http://www.levalsuzon.info/>).

	Forêt domaniale de la Grande Chartreuse		Forêt domaniale du Val Suzon	
	Identifiants/marqueurs	Lieux et territoires associés	Identifiants/marqueurs	Lieux et territoires associés
Identité territoriale	Massif montagneux de la Chartreuse	Plateau et sommets cartusiens	Le Val Suzon	Vallon du Suzon et ses rebords
Richesses naturelles	Tétras, loup, chamois	Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse	Pelouse à orchidées, cerf	Zones natura 2000 en cours de création
Paysage	Montagne : relief escarpé	Sommets (Chamechaude, Grand Som), gorges (Guiers), alpages (pelouse du Charman Som)	Vallon, côteaues, combes et rivières	Belvédères (Roche Château, Sainte-Foye), sources (Baise ma mie, Jouvence), rivières (Suzon, Ru Blanc)
Terroir	Liqueur de Chartreuse, viande d'alpage	Ancienne distillerie de la Fourvoirie, alpages	Aucun (agriculture quasi-inexistante)	
Histoire	Monachisme	Monastères (Currière, Grande Chartreuse), églises, chapelles et calvaires	Métallurgie	Haut Fourneau (Val Suzon), château de Vantoux

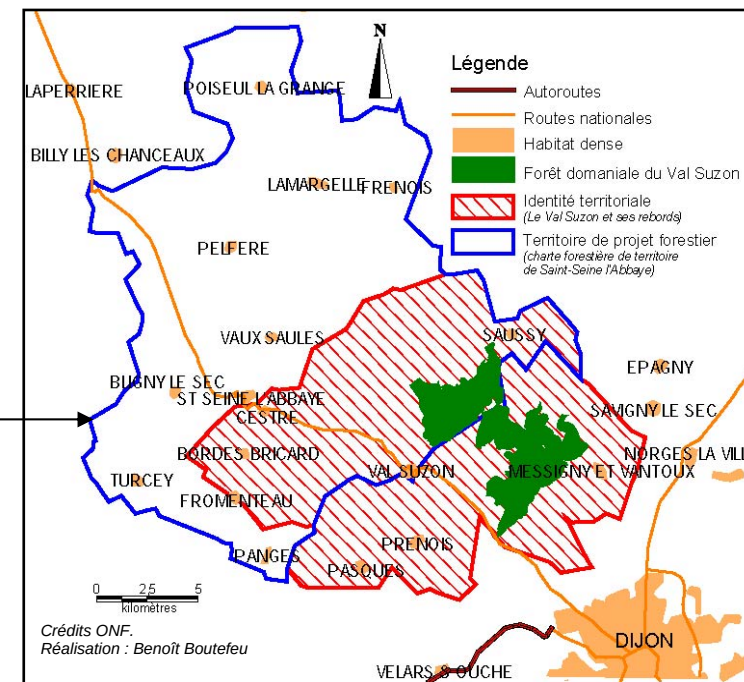
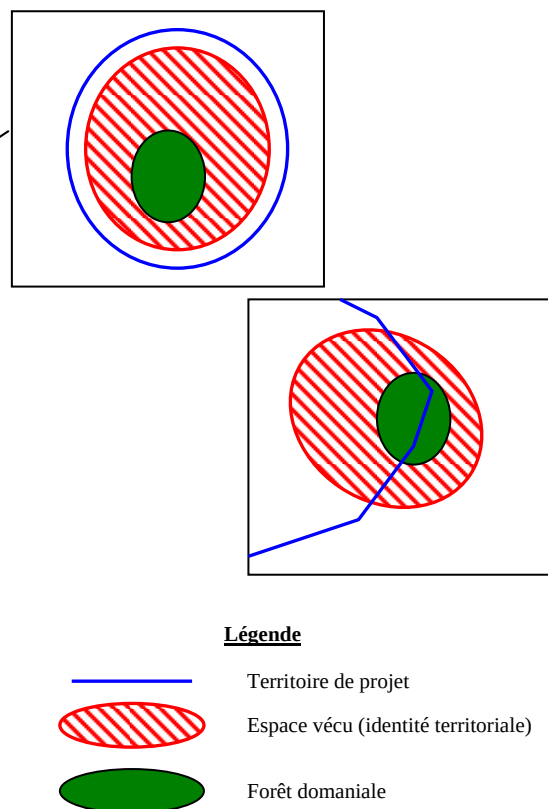
Tableau 37 : caractéristiques du patrimoine de la Chartreuse et de celui du Val Suzon

Pour chacun de ces deux territoires, des marqueurs cristallisent et symbolisent l'identité collective. Sans être exhaustif, le tableau 37 en recense quelques-uns, appartenant à chacune des quatre composantes définies précédemment (figure 30). À tous les niveaux, la forêt participe à la création des identités territoriales : elle abrite des richesses naturelles à protéger, elle est un élément essentiel du paysage (cf. photo 27) et elle participe aux terroirs (sylvo-pastoralisme par exemple en Chartreuse).



Carte 33 : superposition du territoire de projet forestier et de « l'espace vécu » en Chartreuse

Commentaire : le relief montagneux a façonné en Chartreuse un espace vécu (identité territoriale) clairement délimité. Le territoire de projet forestier s'inscrit logiquement dans cette cohérence territoriale en englobant la totalité du massif cartusien (plus ses contreforts immédiats).



Carte 34 : un territoire de projet forestier qui cisaille l'espace vécu au Val Suzon

Commentaire : le relief naturel structuré autour du vallon du Suzon confère une identité territoriale aux habitants de cette contrée. Pourtant, le projet de territoire forestier ne s'inscrit pas dans cette logique de l'espace vécu puisque le périmètre de la charte forestière est fixé sur les limites administratives du canton de Saint-Seine l'Abbaye (même si la charte propose de tenir compte de l'ensemble de la forêt domaniale du Val Suzon). Ce recouvrement entraîne un effet de cisaillement de l'espace vécu et l'on peut craindre que les acteurs locaux ne s'approprient pas le projet forestier.



Photo 27 : une vue dégagée et des indices d'activités humaines le tout dans un écrin naturel, une mise en scène idéale ?

Commentaire : le cliché a été pris en juin 2005 au lieu-dit « Habert de Chartroussette », au-dessus du « Désert » où les moines chartreux ont l'habitude de venir se recueillir depuis des siècles. Au premier plan, on aperçoit un troupeau d'ovins. Derrière le habert (bergerie alpine), le rideau forestier est composé en majorité d'épicéas. Au fond, on devine le Charmant Som et l'arrête de Bérard. Cette prairie n'est pas véritablement un alpage mais plutôt une clairière, car la forêt est autour partout présente. Ce tableau fait partie des mises en scène plébiscitées par les visiteurs. D'où, l'implication du parc, cometteur en scène du territoire au côté de l'ONF, pour essayer de préserver ces milieux actuellement en régression (cf. notamment Brun Jean-Jacques et al., 2002).

L'histoire de la forêt s'inscrit également dans celle des territoires. Les espaces boisés étant intimement mêlés aux territoires vécus qui les contiennent, aussi bien dans leurs spécificités naturelles que culturelles, leur gestion doit intégrer les identités locales. Pour cela, il faut notamment qu'il y ait adéquation entre les contours des « espaces vécus » et ceux des territoires de projet. C'est le cas en Chartreuse, où, calqué sur les limites du parc naturel de Chartreuse, le périmètre de la charte forestière se superpose à celui du massif montagneux du même nom (cf. carte 33). Au Val Suzon, on peut craindre en revanche une mauvaise implication et un déficit d'appropriation du projet de charte forestière de la part des acteurs locaux. En effet, fixé sur les limites administratives du canton de Saint-Seine l'Abbaye, le périmètre de la charte coupe en deux plusieurs forêts domaniales dont celle du Val Suzon (cf. carte 34). Même si l'ONF a proposé d'inclure la totalité des territoires domaniaux concernés dans le périmètre de la

charte, l'exclusion de fait de certaines communes riveraines (telle Messigny-et Vantoux adhérente à la communauté de communes des forêts de Lavière et du Suzon, cf. carte 24, partie II/B/2), risque de nuire à terme à la cohérence territoriale du projet.

La prise en compte des identités territoriales dans les projets forestiers échappe aux critères, indicateurs et autres grilles d'analyse (telle la grille RST₂ présentée dans le chapitre précédent). Pour Christian Barthod, la pensée universaliste est mal armée pour saisir la complexité du local :

« Les esprits formés à cette discipline intellectuelle [la pensée universaliste] éprouvent généralement un penchant net à privilégier une approche simplificatrice, tout entière tournée vers l'action, qui regroupe toute une diversité de situations dans des catégories communes, et cherche une grille d'analyse qui s'affranchisse, autant que faire se peut des spécificités, particularités et paramètres mal quantifiables. Dès lors une pensée qui se veut universelle rencontre souvent de graves difficultés à se confronter à la complexité locale. » (Barthod Christian, 2004, p.23).

Pour prendre en compte les identités territoriales dans l'action publique, Christian Barthod en appelle ainsi à une « *intelligence stratégique* » plutôt qu'« *universelle* » (idem, p. 23) :

« L'intelligence stratégique d'une situation passe nécessairement par une forte capacité à identifier ce qui fonde l'identité culturelle des actuels protagonistes et possibles futurs partenaires, voire par une certaine empathie pour la culture propre à chacune des parties en présence. » (ibidem, p. 23).

Cette « *empathie* » pour la culture des acteurs locaux n'est possible que si les forestiers sont suffisamment immergés dans les territoires sur lesquels ils interviennent. Cerner les identités culturelles demande à la fois du temps, de l'ouverture et de la proximité avec les habitants. Grâce à un maillage territorial dense (6775 agents répartis sur l'ensemble du territoire national, source ONF, 2006a), l'ONF dispose d'un avantage comparatif par rapport aux autres structures étatiques pour appréhender les complexités locales. Résidents du territoire dont il est responsable de la gestion forestière, l'agent patrimonial est généralement bien inséré dans le tissu social local. C'est grâce à lui qu'une politique forestière soucieuse des enjeux territoriaux peut se mettre en place. Cependant, les suppressions de postes ainsi que l'encouragement généralisé à la mobilité (s'il veut gravir rapidement les échelons, un ingénieur ne doit pas rester en moyenne

plus de 3 à 5 ans sur son poste) risquent d'affaiblir à l'avenir cet ancrage territorial.

Pour faire converger la politique forestière nationale avec les particularités des contextes locaux, des aménagements de la politique forestière ont été mis en place dans des massifs prestigieux comme Fontainebleau ou de Rambouillet. Cela s'est traduit par exemple par l'émergence de la notion de « *patrimoine bio-culturel* » (Granet Anne-Marie et Myrdal- Runebjer Eva, 2003) (cf. partie I/C/4), concept qui tient compte à la fois des caractéristiques biogéographiques mais aussi culturelles et historiques des territoires forestiers gérés. Cependant, l'apparition de nouveaux concepts ne suffit pas toujours pas à définir de nouvelles pratiques. Par-delà l'adaptation de la politique forestière nationale aux spécificités locales, la difficulté majeure reste l'intégration des dimensions symboliques aux côtés de fondamentaux techniques qui, à eux seuls, ne peuvent définir une gestion forestière durable.

Résumé de la partie III/C/ Réinsérer la forêt dans un théâtre plus vaste : le territoire

Autrefois seul sur scène et en coulisse, le forestier doit désormais composer avec de nouveaux acteurs, tels les parcs naturels régionaux ou les communautés de communes. Il lui faut passer d'un modèle bureaucratique où toute la mise en scène était réglée et normée de manière descendante, à un système complexe et multiacteur où la gouvernance est partagée et coopérative.

De nouveaux producteurs, tels les régions ou les départements, entendent également financer leurs propres mises en scène forestières. L'ONF doit désormais s'engager dans de nouveaux partenariats de manière stratégique. Alors que certains liens se distendent du fait de la dissolution des pouvoirs étatiques sur le terrain (administrations en restructuration), d'autres sont amenés à se renforcer avec la montée en puissance de certains acteurs (pays, intercommunalités, régions, Europe). Ces nouveaux venus en forêt sont pour la plupart des novices qui ne disposent pas d'une forte culture forestière. Pour maintenir leur légitimité en forêt et trouver de nouveaux producteurs et financeurs, les représentants de l'ONF doivent jouer dans des théâtres plus vastes, plus ouverts et aux limites parfois floues : les territoires.

Le forestier apparaît désormais un acteur parmi d'autres. Pour continuer à jouer dans ces nouvelles mises en scène à l'échelle des territoires, il doit en comprendre les subtilités : tout n'est pas écrit, les unités de temps, de lieu et d'action se superposent. L'inscription de la forêt au cœur des logiques politiques, sociales et économiques de « *l'espace vécu* » (Armand Frémont, 1999), demande au forestier d'acquérir des compétences en sciences humaines et sociales, notamment en géographie.

Limites et perspectives de la métaphore **théâtrale**

Limites et perspectives de la métaphore théâtrale

Un procédé qui permet de traiter de questions de recherche interdisciplinaires

Le recours à la métaphore du théâtre tout au long de cette thèse a permis de mieux comprendre les jeux d'acteurs et les enjeux de pouvoir en matière de gestion de forêts publiques. Une approche itérative a été privilégiée entre les acteurs d'une part, et avec le vivant symbolisé par la forêt d'autre part. Cette démarche fait appel à plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales. La géographie et l'histoire sont indispensables pour comprendre l'écriture et l'interprétation des pièces forestières dans le temps et dans l'espace. La sociologie permet d'étudier la composition et le profil-type du public sylvestre. L'anthropologie et la psychologie sont utiles pour appréhender les réactions et les attitudes des spectateurs. Difficile à manier car sujette à des dérives interprétatives, l'expression des publics forestiers s'est révélée riche et stimulante. Le rapport à la nature et en particulier à la forêt relève de l'intime et de la sensibilité individuelle, plutôt que de déterminismes sociaux. C'est pourquoi, bien que marginal pour ne pas dire quasiment inexistant en France (Morval Jean, 1981), le champ de la psychologie de l'environnement paraît très intéressant. La mobilisation des théories, comme celles de la double-contrainte (Terrasson François, 1988) de la dissonance cognitive (Tellechea Ramuntcho, 2004) ou des archétypes (Jung 1963), ouvre de nouveaux horizons.

Ces concepts sont prometteurs pour interpréter les résultats des enquêtes et des entretiens conduits en forêts domaniales de Chartreuse et du Val Suzon. Ils montrent en particulier l'importance des dimensions symboliques et sacrées dans le rapport aux sylves. La forêt apparaît comme un lieu de sociabilité potentielle moins soumis aux contraintes urbaines. Seuls, en famille ou entre amis, les visiteurs se construisent leurs propres mises en scène, fruits de l'imagination de leurs théâtres intimes. En cela, la forêt est plus qu'un espace utilitaire ou consommé. On y vient avant tout pour se remplir d'émotions spécifiques. L'attachement aux sylves procède beaucoup de l'inconscient, en faisant intervenir

des images archétypales aux résonances affectives et émotionnelles. S'il existe une imprégnation (Lorenz Konrad, 1970) (image, ambiance, couleur) dans la mémoire enfantine, la forêt joue alors le rôle des madeleines de Proust, évocatrice d'ambiances particulières et de souvenirs personnels. En revanche, si les visiteurs sont des urbains n'effectuant jamais de visite en forêt, l'effet proustien ne fonctionne plus. Ces urbains « totaux » captifs, c'est-à-dire ne sortant jamais de leur cité (35% de non-partants au vert), ne connaissent donc pas *a priori* l'émotion forestière.

Le forestier est particulièrement sensible à ces dimensions symboliques, affectives et esthétiques qui l'ont souvent poussé à s'engager dans cette profession comme par vocation. Mais, ses représentations individuelles se heurtent parfois à un discours institutionnel, articulé autour de la recherche d'une gestion rationnelle et technico-économique optimisée des espaces boisés. Les considérations esthétiques ou artistiques qui confèrent au forestier une mission de metteur en scène sont marginalisées et refoulées par l'institution historiquement fondée sur un modèle descendant et bureaucratique. Les scénarii de gestion, normés et planifiés dans des documents d'aménagement prévus pour une durée de 20 ans, relèvent aussi d'une vision rationnelle et colbertiste de la gestion forestière.

Si la légitimité technique du gestionnaire n'est pas à remettre en cause, en revanche sa capacité à intégrer les aspirations et les attentes d'autres acteurs n'est guère développée. À cet effet, les chartes forestières proposent des mises en scène partagées dans lesquelles les scénarii sont écrits à plusieurs mains. Avec ces nouveaux dispositifs, on passe d'un modèle centralisé de mise en scène « *top down* » à un second plus décentralisé. L'expérimentation territoriale n'est plus considérée comme une remise en cause de scénarii écrits, planifiés et décidés en haut lieu, mais comme la possibilité d'en faire émerger localement d'autres, plus adaptatifs, souples et négociés.

Toutefois à l'ONF, le climat social tendu induit par la réforme de 1999 compromet les initiatives de renouvellement des orientations plus intégratives et participatives. La restructuration de cet établissement est caractérisée par ce que le sociologue Vincent de Gauléjac qualifie d'« *idéologie gestionnaire* » (de Gauléjac

Vincent, 2005). Cette démarche managériale questionne le modèle rationnel. Une « *scientifisation* » (Laslaz Lionnel, 2005) ou objectivation des débats, *via* des critères et des indicateurs de gestion, empêche parfois des acteurs amateurs ou profanes de monter sur la scène forestière pour improviser et écrire des scénarii alternatifs. Pour que la mise en scène soit négociée, il faut créer des espaces de dialogue et de concertation, entre le niveau régional et la commune. Le forestier doit alors accepter d'être un acteur parmi d'autres, et non plus le metteur en scène omniscient et dirigiste qu'il a parfois été. Ce renoncement l'amène à jouer dans des théâtres dont les frontières ne sont plus bornées et immuables mais calquées sur les « *espaces vécus* » (Frémont Armand, 1999). En d'autres termes, la mise en scène ne peut-être réussie que si elle s'intègre progressivement aux autres pièces jouées à l'échelon de territoires plus vastes et plus strictement forestiers.

La métaphore théâtrale, un miroir tendu aux forestiers

Le projet de réunir les bons ingrédients pour réussir la recette de la mise en scène forestière s'avère par ailleurs beaucoup plus ambitieux que prévu. Malgré la richesse des matériaux récoltés, les pistes de réflexion poursuivies et l'esquisse de propositions d'action, cette thèse n'a pas répondu à toutes les interrogations posées par le commanditaire. Le travail fourni a surtout consisté à défricher des questions de recherche et à creuser une problématique. Il serait prétentieux et dangereux de livrer une liste de préconisations techniques « passe-partout ». Comme l'a montré la seconde partie de ce travail, le succès des représentations de demain proposées par l'ONF, passe beaucoup par la capacité de l'établissement à surmonter aujourd'hui ses difficultés internes. Derrière les discours habituels et consensuels sur la multifonctionnalité et la gestion durable se jouent des arbitrages et des choix de lignes politiques. L'ONF peut-il rester le seul metteur en scène des forêts publiques ? Acceptera-t-il de jouer dans des scénarii où il ne serait qu'un acteur du territoire parmi d'autres ? Ces orientations doivent faire l'objet d'un débat public auquel les citoyens, profanes ou initiés, seront associés. Elles dépassent donc de beaucoup le cadre scientifique et universitaire de cette thèse.

Comme tous travaux de recherche, cette étude reste soumise au principe « *d'incomplétude* » développé par Edgar Morin (Morin Edgar, 1990). Plusieurs pistes complémentaires sont encore à explorer. Les aspects économiques d'une gestion multiacteur ont été peu abordés. Il en va pourtant de la durabilité du système décrit pour qu'il puisse être économiquement viable. L'amélioration de la gestion forestière, d'un point de vue environnemental et social, n'est possible que si elle est solvable, c'est-à-dire autofinançable. Des travaux dans le domaine économique ont déjà été entrepris (Domergue Magalie, 2003a et b ; Normandin Dominique, 1998 ; Peyron Jean-Luc et al., 2002, Terrasson Daniel, 2002). Ils se heurtent cependant à des difficultés méthodologiques pour évaluer les fonctions non marchandes rendues par la forêt, comme son rôle joué par exemple sur le bien-être social. Les économistes évacuent également les questions d'ordre éthique : peut-on faire payer les usagers pour des services jusqu'ici rendus gratuitement par ces espaces boisés ? Par ailleurs, les aspects politiques de la gestion forestière mériteraient eux aussi d'autres travaux. Il s'agit notamment d'évaluer l'influence que les contextes politiques internationaux (conférences interministérielles, conventions mondiales), nationaux (changement de majorité, nominations au conseil d'administration de l'ONF) et locaux (personnalités des élus), exercent sur le cadre normatif (lois, directives, circulaires) qui s'impose aux forestiers.

La métaphore théâtrale, miroir fidèle ou déformant de la réalité observée ?

Le recours au théâtre pour analyser des faits sociaux mérite également d'être discuté. Nous avons revisité un procédé utilisé par des sociologues réunis autour d'Erving Goffman (Goffman Erving, 1973). Plus qu'une figure de style intellectuellement séduisante, cette métaphore joue le rôle de « véhicule de la pensée », de facilitateur permettant de faire émerger des questions de recherche et de les traiter dans un cadre conceptuel renouvelé.

Pour rester efficace et crédible, le procédé doit cependant être mis en perspective et critiqué. À plusieurs reprises, des limites sont apparues pour penser la forêt et ses interactions sociales de manière théâtralisée. Le public ne vient pas en forêt pour voir des acteurs mais pour s'immerger dans un décor vivant et non inerte

comme au théâtre. Le forestier est le plus souvent un metteur en scène qui s'ignore. Beaucoup de forêts éloignées des grands pôles urbains sont très peu fréquentées, elles ne reçoivent quasiment pas de visiteurs et n'ont par conséquent pas de public. La plupart des espaces boisés ne sont pas des « créations » volontaires mais l'expression d'un milieu qui se met en scène de manière autonome. La théâtralisation a parfois tendance à réduire la forêt à une « nature-spectacle » et à « artialiser » une profession de forestier qui reste un métier technique avant d'être une vocation artistique. Cette métaphore peut également agacer certaines personnes qui n'ont pas l'impression en forêt de jouer un rôle d'acteur plein et entier, rejetant ainsi ce statut de personnage de pièce de théâtre que voudrait lui apposer virtuellement le chercheur.

Le procédé comporte un risque de surinterprétation et pourrait apparaître comme une forme de rhétorique, déformant et dénaturant une réalité sociale beaucoup plus complexe. Analysant comment la métaphore de l'éponge a induit en erreur l'Académie Royale des sciences en 1731 sur sa façon de concevoir scientifiquement l'air, Gaston Bachelard a mis en garde contre une utilisation abusive de ce qu'il appelle une « *image généralisée* » (Bachelard Gaston, 1975, p.74). Par facilité, ou par paresse de l'esprit, la métaphore trop simpliste constitue selon lui un « *obstacle verbal* » (idem, p.73), empêchant toute connaissance profonde du réel.

« Qu'on le veuille ou non, les métaphores séduisent la raison. Ce sont des images particulières et lointaines qui deviennent insensiblement des schémas généraux. Une psychanalyse de la connaissance objective doit donc s'appliquer à décolorer, sinon à effacer, ces images naïves. Quand l'abstraction aura passé par-là, il sera temps d'illustrer les schémas rationnels. » (ibidem, p.78).

Le risque de réductionnisme ainsi décrit est à assumer et à prendre en compte. La métaphore a la même fonction qu'un modèle : elle est une tentative de décodage du réel. Sa pertinence et sa validité ne sont que temporaires. Elle doit être constamment affinée, corrigée, travaillée, voire éventuellement abandonnée. Elle a cependant un avantage indéniable par rapport à un modèle théorique. Pour peu que l'on accepte de s'abandonner à ce procédé métaphorique, il permet de libérer l'imagination et de faire dialoguer l'intuition avec la raison. La métaphore a

l'avantage de sauter des « *obstacles épistémologiques* » (ibidem) et des ornières de la pensée. Elle n'enlève rien à la rigueur de la démonstration scientifique et permet de développer la créativité du chercheur. Elle est efficace pour créer du lien entre chercheurs et praticiens, pour dépasser les clivages disciplinaires et pour impliquer les gestionnaires à la réflexion critique. Elle permet de surmonter leurs réticences vis-à-vis de sciences humaines et sociales, considérées parfois comme des approches ardues et difficiles d'accès.

Enfin, si cette thèse a d'abord une vocation universitaire, elle s'adresse également aux forestiers. Elle entend dépasser le stade de la critique pour se situer dans une démarche constructive. Plusieurs suggestions, allant de l'introduction d'un enseignement en sciences humaines et sociales dans le cursus forestier, à des partenariats renforcés avec les collectivités territoriales, en passant par une décentralisation des pouvoirs au sein de l'ONF, ou encore à une diversification des modes de recrutement pour obtenir un brassage disciplinaire, ont ainsi été avancées. Ces réflexions découlent à la fois de l'analyse des terrains d'étude, mais elles reflètent aussi une subjectivité assumée et revendiquée, plutôt qu'une prétendue objectivité scientifique.

Les recommandations contenues dans la troisième partie doivent être considérées comme des pistes à prospecter et des matériaux susceptibles d'alimenter une réflexion commune entre chercheurs et gestionnaires. En aucun cas, elles n'ont valeur de préconisations définitives ou de principes d'action incontournables. Répondant aux aspirations pratiques du commanditaire, cette thèse espère aller au-delà du seul exercice académique, de la posture réflexive et critique, pour être aussi force de propositions. Modestement, j'espère avoir contribué à renforcer les liens entre chercheurs et praticiens, deux communautés professionnelles qui parfois s'ignorent. Cette position à la charnière de la recherche et de la gestion, m'a paru particulièrement pertinente pour réfléchir aux questions de la gestion sociale de la forêt. C'est pourquoi, grâce aux apports féconds que procure ce statut d'ingénieur/chercheur, j'espère pouvoir continuer d'une manière ou d'une autre à travailler sur les thématiques et les propositions avancées dans cette thèse.

Epilogue

Dimanche 4 février 2067, Monique et Jean-Claude arrivent à bord de leur nouvelle voiture photo-voltaïque à l'entrée de la forêt du Val Suzon. Voilà plus de soixante ans qu'ils viennent ici, depuis Dijon, tous les dimanches matin pour se ressourcer. À l'entrée du parking, un discret panneau à message variable les informe en continu des dernières décisions prises par le comité de gestion de la forêt, dont Jean-Claude est le président d'honneur depuis 10 ans. Il est heureux de constater que le « team manager » de l'ONF a affiché le compte-rendu de leur dernière assemblée générale. Au cours de cette réunion publique, Jean-Claude s'est notamment félicité que 80% de l'agglomération dijonnaise soit désormais chauffée à l'énergie-bois. En descendant de la voiture, le couple est fier de retrouver une aussi belle forêt aux portes de Dijon. Le Val Suzon rappelle à Monique sa jeunesse, ce temps où, étudiante, elle venait en vélo pour s'y détendre après les cours. Elle se souvient aussi de cette fois, où Jean-Claude, avec qui elle commençait tout juste à flirter, l'avait accompagnée et avait manqué de se faire renverser sur la route nationale par une voiture circulant à vive allure. Heureusement, se dit-elle, que des pistes cyclables ont été aménagées en site propre depuis lors pour éviter les risques de collisions entre les cyclistes et les voitures.

De son côté, promenant son regard sur les chênes majestueux qui l'entourent, Jean-Claude ressent, un sentiment de fierté d'avoir contribué à préserver un tel site. Il se souvient notamment des années 2020, quand les Dijonnais s'étaient mobilisés contre le projet de plantation de teck en forêt du Val Suzon. Cette opposition faisait suite à la privatisation de la forêt du Val Suzon par un fonds d'investissement carbone « hedge found », dans le contexte de crise lié au réchauffement climatique. Chasseurs, écologistes, cavaliers, cyclistes ou simples promeneurs avaient alors décidé de s'unir et de réagir contre ce projet de privatisation. Fort du soutien des élus locaux et rejoint également par la majorité des agents forestiers hostiles à l'OPA du fonds d'investissement sur l'ONF, ils s'étaient constitués en comité de défense de la forêt du Val Suzon. Jean-Claude s'était fortement impliqué dans

cette instance, n'hésitant pas à en devenir l'un des porte-paroles les plus actifs et à organiser des actions symboliques comme la plantation de « 1000 chênes pour l'avenir du Val Suzon ».

Grâce à leur mobilisation, mais aussi aux avancées technologiques, scientifiques et politiques qui ont permis de régler la crise climatique, le projet de plantation de teck avait été finalement abandonné. Et, avec la constitution d'une société nationale des forêts patrimoniales (SNFP) en 2025, Jean-Claude avait continué à participer aux réunions de ce comité de défense, rebaptisé alors comité de gestion. En cette « année mondiale de la forêt », il se remémore ses coups de gueule contre les chasseurs indécents, sa fascination pour les travaux écologiques menés par des équipes d'universitaires, ses mémorables affûts nocturnes, où caché derrière des buissons, il venait admirer les loutres du Suzon en train de s'ébattre. Observant au loin un groupe d'enfants en train d'installer des nichoirs à hibou petit duc (espèce méditerranéenne « remontante »), Jean-Claude se sent confiant en ce dimanche hivernal. Au soir de sa vie, il sait qu'il laisse à cette nouvelle génération qui bientôt le remplacera, un héritage et un patrimoine précieux mais fragile dont elle saura prendre soin.

Table des illustrations

Liste des figures

Figure 1 : structuration de la « demande sociale » en forêt	19
Figure 2 : la métaphore théâtrale comme démarche de thèse	24
Figure 3 : structure paysagère du Val Suzon	37
Figure 4 : stratégie d'échantillonnage par « cœur de cible » adoptée en Chartreuse	44
Figure 5 : stratégie d'échantillonnage par « cœur de cible » adoptée au Val Suzon	45
Figure 6 : typologie des thématiques de reportages traitant de la forêt sur TF1	70
Figure 7 : les différents modes d'appropriation de la forêt depuis la possession jusqu'à la gestion	98
Figure 8 : lorsque les pièces se chevauchent, cohabitation spatiale entre les différents acteurs	100
Figure 9 : échelle de cohabitation entre les différents acteurs forestiers	101
Figure 10 : classification anthropologique des forêts selon les rapports au sacré et au sauvage	162
Figure 11 : des gradients de sacralité et de naturalité pour définir quatre types de forêts	163
Figure 12 : les Badré, une famille de forestiers depuis trois générations	199
Figure 13 : l'aménagement en forêt domaniale, depuis l'écriture jusqu'à la mise en scène	216
Figure 14 : le parc naturel de Chartreuse, un territoire soumis à des forces de décohésion	229
Figure 15 : quatre ateliers d'écriture pour réaliser la charte forestière de territoire de Saint-Seine l'Abbaye	243
Figure 16 : les différents modes de participation du public à une concertation environnementale	261
Figure 17 : la question du sens au cœur des relations gestionnaires/forêts/société	278
Figure 18 : le modèle de la communication de Claude Shannon et Warren Weaver appliqué à l'ONF	279
Figure 19 : la forêt au cœur du triangle sémiologique de Pierce	297
Figure 20 : degré de divergence entre les représentations individuelles et institutionnelles du métier de forestier	316
Figure 21 : organisation fonctionnelle de l'Office National des Forêts en 2007	324
Figure 22 : la forêt, un espace perçu en trois dimensions par le public : le sacré, le naturel et le social	367
Figure 23 : six leviers d'action possible pour satisfaire localement les attentes des visiteurs	378
Figure 24 : la gestion forestière à la charnière de six systèmes interdépendants	386
Figure 25 : l'emboîtement des différentes unités territoriales, exemple de la Chartreuse	422
Figure 26 : le recouvrement des « méso-structures administratives » en Chartreuse	423
Figure 27 : le modèle descendant, une mise en scène forestière de type « bureaucratique »	437
Figure 28 : le modèle multiacteur, une mise en scène forestière de type « coopératif »	437
Figure 29 : L'échelle de participation de Sherry Arnstein pour évaluer l'implication des acteurs dans la gestion forestière	440
Figure 30 : le processus de « patrimonialisation » des territoires ruraux	448

Liste des cartes

Carte 1 : localisation des forêts domaniales du Val Suzon et de la Grande Chartreuse en France	29
Carte 2 : situation de la forêt domaniale du Val Suzon	32
Carte 3 : situation de la forêt domaniale de la Grande Chartreuse	32
Carte 4 : la Côte d'Or, un département très boisé	33
Carte 5 : l'Isère, un département boisé surtout en montagne	33
Carte 6 : densité de population autour de la forêt domaniale du Val Suzon	34
Carte 7 : densité de population autour de la forêt domaniale de la Grande Chartreuse	34
Carte 8 : Val Suzon, une forêt dominée par les feuillus	35
Carte 9 : la forêt domaniale de la Grande Chartreuse, une hêtraie sapinière de moyenne montagne	35
Carte 10 : localisation des acteurs interviewés à propos de la forêt du Val Suzon	49
Carte 11 : localisation des acteurs interviewés à propos de la forêt de Chartreuse	49
Carte 12 : principaux points d'attraction touristique en forêt domaniale du Val Suzon	79
Carte 13 : principaux points d'attraction touristique en forêt domaniale de la Grande Chartreuse	79
Carte 14 : la chasse une pièce qui se joue sur trois unités de lieu en forêt du Val Suzon	93

Carte 15 : provenance des visiteurs stationnés au parking de Jouvence	115
Carte 16 : provenance des visiteurs stationnés au parking du Col de Porte	115
Carte 17 : répartition des visiteurs en forêt domaniale du Val Suzon	127
Carte 18 : répartition des visiteurs en forêt domaniale de Chartreuse	127
Carte 19 : des forêts survalorisées dans les reportages diffusés par TF1	140
Carte 20 : la Chartreuse, un théâtre où se jouent cinq pièces	206
Carte 21 : Val Suzon, un théâtre qui accueille trois pièces principales	206
Carte 22 : deux théâtres inclus l'un dans l'autre : la forêt et le site classé du Val Suzon	209
Carte 23 : de nouveaux metteurs en scène dont les pièces se superposent en Chartreuse	230
Carte 24 : le Val Suzon, un théâtre coupé par deux metteurs en scène potentiels	230
Carte 25 : trois pièces « protection de la nature et du paysage » en forêt domaniale de Chartreuse	235
Carte 26 : La charte forestière de Saint-Seine l'Abbaye, un atelier d'écriture pour plusieurs théâtres forestiers	240
Carte 27 : sites et itinéraires touristiques dans le canton de Saint-Seine L'Abbaye	242
Carte 28 : organisation territoriale de l'ONF	324
Carte 29 : Biviers, une commune dont le territoire s'étend de la plaine du Grésivaudan (300 m) aux contreforts du massif de Chartreuse (1388 m)	425
Carte 30 : une commune tournée vers la vallée du Grésivaudan plutôt que vers le massif cartusien	425
Carte 31 : Saint-Hilaire du Touvet, une commune située sur les premiers balcons est de la Chartreuse	427
Carte 32 : Curtil-Saint-Seine et Étaules, deux communes aux portes de la forêt domaniale du Val Suzon	428
Carte 33 : superposition du territoire de projet forestier et de « l'espace vécu » en Chartreuse	452
Carte 34 : un territoire de projet forestier qui cisaille l'espace vécu au Val Suzon	452

Liste des encarts

Encart 1 : fiches d'identité des deux « théâtres forestiers » étudiés	31
Encart 2 : extrait du journal de terrain (notes de la sortie nocturne en raquette organisée pour des cadres d'EDF, le 29 mars 2006 au Col de Porte)	56
Encart 3 : réactions des forestiers face à la métaphore théâtrale	96
Encart 4 : méthodologie utilisée pour les comptages minéralogiques	114
Encart 5 : formule permettant d'estimer la fréquentation en forêt	126
Encart 6 : « pot-pourri » des définitions attribuées par les visiteurs aux concepts de « développement durable » et de « biodiversité »	134
Encart 7 : citations de « grands » auteurs sur leurs sensations éprouvées en forêt	144
Encart 8 : témoignages des visiteurs à propos des émotions qu'ils éprouvent en forêt	145
Encart 9 : citation de René Descartes sur la forêt	148
Encart 10 : extraits de l'ordonnance de Colbert sur la forêt promulguée en 1669	175
Encart 11 : citations d'aménagistes sur leurs degrés de libertés dans l'écriture des plans de gestion	210
Encart 12 : citations de forestiers sur leurs manières d'interpréter et d'appliquer les aménagements	212
Encart 13 : citations de forestiers à propos du parc naturel régional de Chartreuse	225
Encart 14 : citations de personnels du parc régional de Chartreuse à propos de leurs relations avec l'ONF	227
Encart 15 : citations de visiteurs à propos de leur opinion sur les forestiers	273
Encart 16 : Résultats d'une enquête conduite auprès du lectorat de « Forêt Magazine »	282
Encart 17 : extraits choisis de l'interview d'un pionnier du tourisme forestier en Chartreuse	288
Encart 18 : un exemple de communication, entre marketing et démagogie	293
Encart 19 : le logo de l'ONF, un symbole à décrypter	298
Encart 20 : l'ONF, 7000 metteurs en scène au service de la forêt publique	302
Encart 21 : témoignage d'un technicien sur ses motivations à devenir forestier	303
Encart 22 : témoignage d'un agent sur ses motivations à devenir forestier	304
Encart 23 : témoignage d'un agent sur ses motivations à devenir forestier	305
Encart 24 : témoignage d'un agent forestier sur ses motivations à devenir forestier	306
Encart 25 : témoignage d'un forestier à propos de la nécessité de créer des réserves intégrales	313
Encart 26 : témoignage d'un agent forestier sur la pression managériale	336
Encart 27 : Le martelage, un acte politique ? (dessins extraits de la presse syndicale forestière)	337
Encart 28 : témoignages d'élus sur les nouvelles orientations de l'ONF	340
Encart 29 : extraits de « Comment finir une thèse de sociologie. Petit dialogue entre un étudiant et un professeur (quelque peu socratique) » (Latour Bruno, 2006)	349
Encart 30 : recueillir les critiques des visiteurs en forêt grâce aux commentaires consignés dans les offices du tourisme de Chartreuse	363

Encart 31: propositions d'amélioration des visiteurs pour améliorer la gestion forestière	364
Encart 32 : le sacré, le sauvage et le social pour définir huit idéaux-types de forêt	368
Encart 33 : du spectateur « bon public » au « critique » : typologie des réactions des visiteurs en forêt	375
Encart 34 : une expérience riche d'enseignements à rééditer : le dialogue entre forestiers et artistes	389
Encart 35 : le programme canadien « forêts modèles », une source d'inspiration pour l'ONF ?	407
Encart 36 : les dangers d'une nature « scientifiquement labellisée » selon Jean-Claude Genot	411
Encart 37 : extrait de l'interview du maire de Saint-Hilaire du Touvet	427
Encart 38 : extrait d'une interview auprès du maire d'Étaules	428
Encart 39 : la grille RST ₂ , un outil évaluation de la durabilité et de la gouvernance des projets de territoire : application au cas du parc naturel régional du Lubéron	439
Encart 40 : les différents niveaux de partenariats en forêt selon l'échelle de participation de Sherry Arnstein	441

Liste des tableaux

Tableau 1 : comparaison des cinq massifs forestiers prospectés	28
Tableau 2 : critères démographiques et environnementaux des départements de la Côte d'Or et de l'Isère	36
Tableau 3 : critères démographiques, économiques et de cadre de vie des villes de Dijon et de Grenoble	36
Tableau 4 : liste des acteurs interrogés à propos de la forêt de Chartreuse	44
Tableau 5 : liste des acteurs interrogés à propos de la forêt du Val Suzon	45
Tableau 6 : les « doubles-acteurs » interviewés en Chartreuse	51
Tableau 7 : classification des interactions observées sur scène ou en coulisse	55
Tableau 8 : bilan des représentations observées « en salle » et « sur site »	58
Tableau 9 : nombre questionnaires réalisés en centre-ville et en forêt	73
Tableau 10 : caractéristiques générales de toute pièce de théâtre	87
Tableau 11 : des acteurs sociétaires aux amateurs	88
Tableau 12 : programme annuel des représentations habituelles	90
Tableau 13 : les pièces « exceptionnelles » en dehors des programmations annuelles	91
Tableau 14 : description de la pièce intitulée « la battue de chasse aux sangliers »	92
Tableau 15 : description de la pièce intitulée « exploitation forestière »	94
Tableau 16 : les variables explicatives du rapport à la forêt testées lors des différentes enquêtes	110
Tableau 17 : les différentes pratiques possibles en forêt	112
Tableau 18 : durées des déplacements et des visites en forêt	123
Tableau 19 : estimation de la fréquentation annuelle sur les sites étudiés	126
Tableau 20 : « top 5 » des forêts françaises les plus citées	132
Tableau 21 : « top 5 » des essences forestières les plus citées	133
Tableau 22 : « top 10 » des menaces sur la forêt les plus citées	136
Tableau 23 : une série annuelle de reportages consacrés à la découverte d'une forêt sur TF1	152
Tableau 24 : structure des documents d'aménagement de Chartreuse et du Val Suzon appliqués en 2004	204
Tableau 25 : les différentes législations imposées aux aménagements forestiers	208
Tableau 26 : de nouvelles pièces qui échappent aux forestiers	237
Tableau 27 : les différents registres d'énonciation utilisés par les forestiers	294
Tableaux 28a et b : répartition des forestiers de l'ONF interviewés en fonction des sites et de leur grade	301
Tableau 29 : les arguments sous-jacents du débat entre « régularistes » et « irrégularistes »	308
Tableau 30 : fonctions utilitaires et symboliques des outils du forestier	334
Tableau 31 : le « top 5 » des utilisateurs gênants les plus cités	357
Tableau 32 : le « top 5 » des attentes les plus citées	358
Tableau 33 : la coupe d'arbres, nécessité ou destruction ?	360
Tableau 34 : construire un projet ou réduire un conflit, deux raisons d'entreprendre une concertation	399
Tableau 35 : typologie des conflits en fonction de leur intensité	401
Tableau 36 : dynamique des partenariats entre l'ONF et les différents acteurs forestiers	443
Tableau 37 : caractéristiques du patrimoine de la Chartreuse et de celui du Val Suzon	451

Liste des graphiques

Graphique 1 : répartition des personnes interrogées selon leur type d'organisation d'appartenance	50
Graphiques 2a et b : origines des visiteurs en forêts de Chartreuse et du Val Suzon en 2006	116
Graphiques 3a et b : répartition des visiteurs en forêts de Chartreuse et du Val Suzon selon leur âge et leur sexe	117
Graphique 4 : caractéristiques des visites en forêts de Chartreuse et du Val Suzon	118
Graphique 5 : « Pourquoi êtes vous venu(e) en forêt ? »	119
Graphique 6 : catégories socioprofessionnelles des visiteurs dans les forêts du Val Suzon et de Chartreuse	120
Graphique 7 et b : habitués et néo-visiteurs en forêt Chartreuse et du Val Suzon	122
Graphiques 8a et b : périodicités hebdomadaires et journalières de la fréquentation en forêt du Val Suzon et de Chartreuse	123
Graphique 9 : périodicité saisonnière de la fréquentation des visiteurs sur les sites étudiés	125
Graphique 10 : « Pensez-vous que la surface de la forêt française : »	136
Graphique 11 : « La forêt française est-elle menacée ? »	138
Graphique 12 : « quel(s) rôle(s) associez-vous à la forêt ? »	138
Graphique 13 : répartition des thématiques hors-incendie dans les articles du « Monde » et les reportages de TF1	141
Graphique 14 : « En forêt vous-êtes plutôt sensible à : » (1 ^{er} choix):	143
Graphique 15 : « En forêt, vous ressentez un sentiment de : »	143
Graphique 16 : « Vous arrive-t-il d'éprouver un sentiment de : »	147
Graphique 17 : « De quoi pourriez-vous éventuellement avoir peur ? »	148
Graphiques 18a et b : répartition des acteurs de la charte selon leur organisation et leur statut	247
Graphiques 19a et b : présence des participants au cours des trois séances de l'atelier « écotourisme »	248
Graphique 20 : des premiers rôles aux figurants, des participations différentes selon les acteurs	250
Graphiques 21a et b : connaissances et opinions des visiteurs à propos de l'Office National des Forêts	271
Graphique 22 : « À quoi servent les forestiers selon vous ? »	272
Graphique 23 : évolution des effectifs de l'ONF et du volume total de bois commercialisé de 2001 à 2011	325
Graphiques 24a et b : une inquiétude généralisée en interne sur l'avenir de l'ONF	327
Graphiques 25a et b : une fracture entre les personnels de terrain et les échelons managériaux au sein de l'ONF	328
Graphiques 26a et b : un attachement fort à l'ONF de la part des personnels	333
Graphiques 27a et b : indices de satisfaction sur la qualité de la forêt visitée	355
Graphique 28 : « Vous arrive-t-il d'être gêné(e) par d'autres utilisateurs ? »	356
Graphiques 29a et b : profils de satisfaction des visiteurs en forêts de Chartreuse et du Val Suzon	365

Liste des photos

Photo 1: mise en scène du site de la Fontaine de Jouvence (forêt domaniale du Val Suzon)	30
Photo 2 : le décor forestier de la forêt domaniale de Chartreuse (depuis la route du Charmant Som)	30
Photo 3 : la chapelle Saint Bruno, une oeuvre des Chartreux, premiers metteurs en scène de la forêt	38
Photo 4 : le couvent de la Grande Chartreuse, la maison mère de l'ordre fondé par Saint Bruno	39
Photo 5 : le parking de la Fontaine de Jouvence, principal point de fixation touristique en forêt du Val Suzon	75
Photo 6 : le Col de Porte, porte d'entrée depuis Grenoble dans la forêt cartusienne	75
Photo 7 : l'exploitation, une pièce qui modifie le décor forestier	94
Photo 8 : un forestier sur scène devant son public	95
Photo 9 : le boulodrome du parking de Jouvence, un lieu de sociabilité aux portes de la forêt du Val Suzon	121
Photo 10 : « Le » Chamechaude, plus haut sommet de la Chartreuse aux portes de Grenoble	124
Photo 11 : jour d'affluence au parking de la Correrie	128
Photo 12 : l'association « forêt » et « rivière », un décor idéal ?	130
Photo 13 : la source « Baise ma mie » ou quand la toponymie rejoint les contes	131
Photo 14 : La brigade de Longuyon en Meurthe et Moselle, en 1930	177
Photo 15 : un forestier en patrouille (1918)	178
Photo 16 : « Garde en petite tenue » en 1885 lors d'une tournée d'inspection en montagne	191
Photos 17a et b : la forêt de Chartreuse, un théâtre revendiqué par deux metteurs en scène	220
Photo 18 : la forêt domaniale de la Grande Chartreuse, un « bastion de l'ONF »	233
Photo 19 : les panneaux pédagogiques en forêt, information ou communication ?	283

<i>Photo 20 : le balisage, principale source d'insatisfaction des visiteurs en forêt de Chartreuse</i>	359
<i>Photo 21 : l'altération du décor forestier, un motif récurrent de déception en forêt du Val Suzon</i>	361
<i>Photo 22 : lorsque le forestier assume sa sensibilité et met en scène la forêt</i>	396
<i>Photo 23 : quand la métaphore se matérialise, le théâtre du peuple Maurice Pottecher à Bussang dans les Vosges</i>	404
<i>Photo 24 : l'étiquetage de la biodiversité en forêt publique</i>	410
<i>Photo 25 : le parc de Parilly, aux portes de Lyon, « un jardin forestier » créé par les Eaux et Forêts</i>	413
<i>photo 26 : l'arbre « remarquable », un exemple de « patrimonialisation » de la forêt</i>	449
<i>Photo 27 : une vue dégagée et des indices d'activités humaines le tout dans un écrin naturel, une mise en scène idéale ?</i>	453

Liste des images

<i>Image 1 : le petit Chaperon rouge ou le mythe populaire forestier par excellence (gravure de Gustave Doré, 1862)</i>	155
<i>Image 2 : le Petit Poucet ou la forêt comme un lieu de perdition (gravure de Gustave Doré, 1862)</i>	155
<i>Image 3 : les arbres anthropomorphisés de la forêt des damnés dans l'Enfer de Dante (gravure de Gustave Doré, 1861)</i>	156
<i>Image 4 : la chasse à courre, une pièce forestière très conventionnelle (tapisserie de Jean-Baptiste Oudry, 1725)</i>	173
<i>Image 5 : la forêt de Fontainebleau, théâtre du romantisme et de l'impressionnisme ? (Théodore Rousseau, « Clairière dans la haute futaie, forêt de Fontainebleau », dit « La charrette »)</i>	195

Lexique

Sigles des organismes cités

ADAYG : Association pour le Développement de l'Agriculture dans l'Y Grenoblois

AEV : Agence des Espaces Verts de la Région Île-de-France

AIGREF : Association des Ingénieurs du Génie Rural, des Eaux et des Forêts

AURG : Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise

CAF : Club Alpin Français

CDRP : Comité Départemental de la Randonnée Pédestre

CEMAGREF : Institut de Recherche pour l'Ingénierie de l'Agriculture et de l'Environnement (anciennement : Centre d'Étude du Machinisme Agricole et du Génie Rural des Eaux et Forêts)

CEOB : Centre d'Étude Ornithologique de Bourgogne

CFDT : Confédération Française Démocratique du Travail

COFOR : Association des COmmunes FORestières

COMADI : Communauté d'Agglomération du Grand Dijon

CREDOC : Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

DIACT : Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (anciennement DATAR : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale)

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DRAF : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt

ENGREF : École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts

ENS-LSH : École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines

FAI : Fédération des Alpines de l'Isère

FAO : Food an Agriculture Organization of the United Nations

FFN : Fonds Forestier National

FNCOFOR : Fédération Nationale des Communes Forestières

FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

GIP ECOFOR : Groupe d'Intérêt Public ECosystème FORestier

IFEN : Institut Français de l'ENvironnement
IFN : Inventaire Forestier National
INAO : Institut National de l'Origine et de la Qualité
INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
INTERREG (projet) : Programme Européen de Coopération Transfrontalière
MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle
ONF : Office National des Forêts
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
PNR : Parc Naturel Régional
PNRC : Parc Naturel Régional de Chartreuse
SA : Société Anonyme
SARL : Société A Responsabilité Limitée
SNUPFEN : Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel
SRAE : Service Régional de l'Architecture et de l'Environnement
SRFB : Service Régional de la Forêt et du Bois (rattaché à la DRAF)
TCF : Touring Club de France
UE : Union Européenne
UICN : Union International pour la Conservation de la Nature
UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

Autres sigles utilisés

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
ASA : Association Syndicale Agréée
ASL : Association Syndicale Libre
BTS : Brevet de Technicien Supérieur
CFT : Charte Forestière de Territoire
ENS : Espace Naturel Sensible
EPIC : Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial
IAE : Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement

IGP : Indication Géographique Protégée

IGREF : Ingénieur du Génie Rural, des Eaux et des Forêts

LIFE (projet) : « L'Instrument Financier pour l'Environnement » (programme subventionné par l'Union Européenne)

PEFC : Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières

PLU : Plan Local d'Urbanisme

RBD : Réserve Biologique Dirigée

RBI : Réserve Biologique Intégrale

RTM : Restauration des Terrains de Montagne

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SIG : Système d'Information Géographique

UT : Unité Territoriale (ONF)

US : Unité Spécialisée (ONF)

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

Lexique des termes techniques forestiers

(sources : ¹site Internet du CRPF Limousin, 2007, ²Dictionnaire TLF)

Définitions des termes techniques

Aménagement¹ : définition d'objectifs assignés à une forêt en tenant compte des contraintes techniques, économiques, réglementaires, sociales et environnementales, ainsi que l'organisation dans le temps et dans l'espace des moyens (coupes, travaux, financements) à mettre en œuvre pour atteindre lesdits objectifs. Le terme est habituellement réservé aux forêts gérées par l'Office National des Forêts.

Aménagiste : forestier spécialisé dans l'élaboration des aménagements.

Biodiversité : néologisme désignant la variabilité des êtres vivants au sein des écosystèmes terrestres. Ce concept a été popularisé notamment par le biologiste américain Wilson (Wilson Eward Osbone, 1993).

Bostryches (ou scolyte)² : coléoptères creusant sous l'écorce des arbres des systèmes de galeries maternelles et larvaires caractéristiques de l'espèce.

Cloisonnement sylvicole (ou d'exploitation)¹ : passage créé à l'intérieur d'un peuplement forestier et permettant la circulation des tracteurs de débardage et des machines d'abattage.

Conversion¹ : opération sylvicole qui consiste à passer d'un régime à un autre (exemple : passage du taillis ou du taillis sous futaie, à la futaie).

Écocertification : démarche qui vise à authentifier le caractère « durable » de la gestion forestière.

Écocomplexe : assemblage d'écosystèmes écologiques en interaction sur un territoire donné.

Écosystème forestier : système écologique formé par la forêt et les êtres vivants qui s'y développent, et résultant de l'influence mutuelle entre le sol, la lumière, l'air, le climat, l'eau, les plantes et les animaux.

Futaie (régulière, irrégulière ou jardinée)¹ : peuplement forestier composé d'arbres issus de semis ou de plants. On distingue les futaies régulières (peuplements homogènes en âge et en structure à l'échelle des parcelles), et les futaies irrégulières ou jardinées (peuplements hétérogènes en âge et en structure sur une même parcelle).

Martelage (ou marquage)¹ : désignation des arbres à exploiter (en abandon) ou à conserver (en réserve).

Martéloscope : parcelle de démonstration destinée à s'exercer au martelage selon un objectif pédagogique défini à l'avance.

Merrain² : bois de chêne, de châtaignier, débité en planches et utilisé surtout dans la tonnellerie.

Méthode du groupe de régénération stricte : technique d'aménagement forestier pratiquée dans les années 1970, reposant sur le principe d'une régénération des peuplements dont la durée est fixée à l'avance.

Multifonctionnalité : principe selon lequel un massif forestier remplit de manière concomitante les trois fonctions habituellement assignées à la forêt : la production, la protection et l'accueil du public.

Parcelle¹ : unité territoriale élémentaire du domaine forestier, définie de façon permanente, aussi homogène que possible du point de vue des conditions écologiques, de la structure du peuplement, des conditions d'exploitation et de vidange, et constituant l'unité de base pour l'assiette des coupes et des travaux.

Possibilité : capacité de production offerte par le milieu forestier (exprimée généralement en m³/ha/an).

Prélèvement : volume de bois récolté (exprimée généralement en m³/ha/an).

Régénération¹ : remplacement d'une génération d'arbres par une autre, au moyen de plantation ou de semis naturels.

Régime forestier : ensemble des dispositions juridiques applicables aux forêts des collectivités et prévues par le Code Forestier. L'Office National des Forêts est chargé par l'État de l'application du régime forestier.

Réserve biologique (dirigée ou intégrale) : statut de protection écologique propre aux forêts gérées par l'Office National des Forêts. La réserve est dite "dirigée" lorsque la sylviculture reste possible, et "intégrale" dès lors que toute intervention humaine est proscrite.

Ripisylve¹ : formation boisée située au bord d'un cours d'eau.

Série : ensemble de parcelles forestières auquel est assigné un objectif commun de protection, de production ou d'accueil du public.

Station¹ : étendue de terrain variable, homogène dans ses conditions écologiques (microclimat, relief, géologie, sol et végétation naturelle).

Taillis¹ : peuplement constitué de tiges provenant toutes du développement de rejets ou de drageons. Le terme désigne aussi un mode de traitement sylvicole (régime dit du « taillis »).

Taillis sous futaie¹ : peuplement forestier constitué d'un taillis coupé régulièrement et d'arbres de futaie d'âges variés.

Trouée¹ : en forêt, petite surface dépourvue d'arbres.

Tranchage¹ : obtention de feuilles de placage par passages successifs d'une bille contre un couteau tranchant.

Versement compensateur : somme allouée chaque année à l'Office National des Forêts par l'État pour financer la gestion des forêts des collectivités publiques, dans le cadre de l'application du régime forestier.

Index des termes techniques

A

aménagement, 22, 28, 90, 103, 108, 170, 171, 174, 176, 178, 181, 183, 184, 201, 203, 204, 205, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 226, 234, 238, 243, 253, 265, 299, 310, 312, 355, 357, 371, 379, 384, 392, 393, 430, 433, 438, 462
aménagiste, 204, 207, 208, 209, 210, 211, 214, 215, 216, 295, 311, 317, 331, 380

B

biodiversité, 21, 133, 134, 137, 159, 161, 206, 224, 251, 277, 299, 307, 314, 315, 317, 369, 371, 383, 410, 447
bostryches, 193, 361

C

cloisonnement, 93, 319
conversion, 182, 184, 185, 186, 187, 188, 201, 312

E

écocertification, 265
écocomplexe, 421
écosystème, 16, 133, 220, 295, 384, 385, 386, 389, 409, 411, 412, 419, 421

F

futaie, 185, 186, 187, 209, 210, 307, 308, 310, 311, 410

G

groupe de régénération stricte, 201

M

martelage, 57, 87, 90, 211, 216, 286, 303, 307, 325, 334, 335, 336, 337, 408
martéloscope, 334
merrain, 187, 289
multifonctionnalité, 103, 133, 135, 251, 298, 330, 369, 371, 390, 463

P

parcelle, 55, 93, 97, 101, 102, 152, 206, 296, 299, 311, 334, 401, 405, 408
possibilité, 392
prélèvement, 171, 188, 326, 336

R

régénération, 186
régime forestier, 237, 277, 339, 406
réserve biologique, 198, 236, 380, 429, 433
ripisylve, 37, 206, 369

S

scolytes, 359
série, 39, 198, 206, 371
station, 421

T

taillis, 186, 431
taillis sous futaie, 184, 185, 186, 201, 312
tranchage, 187
trouée, 94, 209

V

versement compensateur, 235, 432

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages et articles

ABRIC Jean-Claude (1994) : *Pratiques sociales et représentations*. Paris, Presses Universitaires de France, 256 p.

AEV (Agence des Espaces Verts de la Région Île-de-France) (2005) : *un dépliant pour connaître la forêt régionale de Bondy (Seine Saint-Denis)*. Communiqué de presse. Paris, AEV, 1 p.

AIGREF (Association des Ingénieurs du Génie Rural, des Eaux et des Forêts) (2001) : *Des officiers royaux aux ingénieurs d'État dans la France rurale*. Paris, Éditions TEC & DOC, 690 p.

ALBAN Nicolas (2004) : *Concertation environnementale et développement du territoire sur le littoral aquitain*. Mémoire de DEA (sous la dir. de LEWIS Nathalie). Paris, MNHN, CEMAGREF, 69 p. (hors annexes).

ALBAN Nicolas (2006) : « Enquêtes de fréquentation menées en Direction territoriale Île-de-France Nord-Ouest », *communication réalisée lors de la réunion plénière du réseau Recherche et Développement de l'ONF le 30 mai 2006 à Fontainebleau*.

ALLÈGRE Claude (2006) : « Neiges du Kilimandjaro », *L'express*, édition du 21/09/06.

ANCR (Agence Nationale de Création Rurale) (1995) : *La Forêt, les savoirs et le citoyen. Regards croisés sur les acteurs, les pratiques et les représentations*. Le Creusot, Éditions ANCR, 376 p.

APAS-ONF (Association Pour l'Action Sociale à l'Office National des Forêts) (2006) : « Mémoire », *Journal de l'Association pour l'Action Sociale à l'ONF*, n°64, p. 10.

ARBORIO Anne-Marie et FOURNIER Pierre (2003) : *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe*. Paris, Nathan Université, 128 p.

ARBRES ET FORÊTS (2007) : « Forêt de Cîteaux, une grandeur d'âme », *Arbres et Forêts*, n°3, pp. 64-70 (auteur non mentionné).

ARNOULD Paul (1986) : « Sous les mots, la forêt : recherches sur la toponymie et les paysages en forêt de Saint-Gobain et Coucy Basse (02 Aisne) », *Hommes et Terres du Nord*, n°2, pp. 221-226.

ARNOULD Paul (1992a) : « Modes de l'arbre et arbres à la mode », *Les Cahiers Nantais*, n° spécial de biogéographie « en l'honneur de Jean-Max PALIERNE », n°38, pp. 215-237.

ARNOULD Paul (1992b) : « Il court, il court...le feu », *Cahier d'Études du Groupe d'Histoire des Forêts Françaises*, n°9, pp. 49-45.

ARNOULD Paul (1994) : *La forêt française entre nature et culture*. Texte de synthèse de l'habilitation à diriger des recherches (sous la dir. de PITTE Jean-Robert). Paris, ENS de Fontenay Saint-Cloud, 374 p.

ARNOULD Paul (2001) : « L'administration des forêts », in *Guide Gallimard la France des forêts*. Paris, Gallimard, pp. 24-25.

ARNOULD Paul (2002) : « Histoire et mémoire des aménagements forestiers », *Ingénieries*, n° spécial « aménagement forestier », pp. 9-20.

ARNOULD Paul et AMMON Caroline (1991) : « Modes et Forêts », *La Forêt Privée*, n°197, pp. 70-88.

ARNOULD Paul et CALUGARU Corina (2007) : *Contribution à l'élaboration d'une approche stratégique de la multifonctionnalité de la forêt*. Rapport de recherche provisoire : analyse historique de l'idée de multifonctionnalité. Paris, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 62 p.

ARNOULD Paul et CIESLAK Caroline (2004) : « Mise en scène d'objets de nature de Paris à Varsovie : les arbres remarquables de deux forêts périurbaines », *Natures Sciences Sociétés*, n°12, pp. 157-171.

ARNOULD Paul et DA LAGE Antoine (1993) : « Pluies acides : montrer au risque de tromper... », *Arbre Actuel*, n°6, pp. 38-41.

ARNOULD Paul et GLON Eric (sous la dir.) (2006) : « Wilderness : la nature en Amérique du nord », *Annales de géographie*, n°649, pp. 227-314.

ARNOULD Paul, MARTY Pascal et SIMON Laurent (2002) : « Deux siècles d'aménagements forestiers : trois situations aux marges méridionales de la France », *Eria, revista cuatrimestral de geografia*, n°58, pp. 251-267.

ARNOULD Paul et PIVETEAU Vincent (1999) : « Un patrimoine pour tous », in *Les espaces boisés en France, Bilan environnemental*. Paris, IFEN-Éditions Frison Roche, pp. 163-174.

ARNSTEIN Sherry (1969) : « A ladder of citizen participation », *Journal of American Institute of Planners*, p.216-224.

ASSAD Ahmed (2003) : *Recherche de conditions et moyens d'amélioration de la gestion de la qualité des forêts des Hauts de Seine : Fausses-Reposes, Meudon et Malmaison*. Mémoire de « Gestion du vivant et stratégie patrimonial » (sous la dir. d'OLLAGNON Henry). Paris, INA-PG, 27 p. (hors annexes).

ATEN (Atelier Technique des Espaces Naturels) (2002) : *Communiquer et négocier pour la conservation de la nature. Outils de gestion et de planification*. Cahiers Techniques de l'ATEN n°58. Montpellier, ATEN, 96 p.

BACHELARD Gaston (1975, édition originale de 1938) : *La formation de l'esprit scientifique : contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*. Paris, J. Vrin, 256 p.

BADRÉ Louis (1983) : *Histoire de la forêt française*. Paris, Arthaud, 309 p.

BADRÉ Michel et DÉCAMPS Henri (2005) : « Entretien avec Michel Badré : la forêt au rythme des sciences et de la société », *Natures Sciences Sociétés*, n°13, pp. 428-436.

BALLION Robert (1973) : *Relation entre statut socioculturel et fréquentation de la forêt*. Paris, École Polytechnique, 72 p.

BALLION Robert (1975) : « La fréquentation des forêts », *Revue forestière française*, vol. 27, n°2, p. 155-170.

BALLION Robert (1983) : *Le corps des forestiers, une cléricature ?* Paris, École Polytechnique, 12 p.

BARRÉ de CLAIRVAUX Jacques (1976) : *Aux portes de Dijon... Le Val Suzon*. Dijon, Éditions À la cave aux bouquins, 128 p.

BARRET Philippe (sous la dir.) (2003) : *Guide pratique du dialogue territorial*. Paris, Fondation de France, 136 p.

BARRIER Philippe (1991) : *Forêt légendaire. Contes, légendes, coutumes, anecdotes, sur les forêts de France*. Paris, Christian de Bartillat éditeur, 252 p.

BARTENSTEIN Kristin (2005) : " Les origines du concept de développement durable ", *Revue juridique de l'environnement*, n°3, p. 289-297.

BARTHES Roland (1957) : *Mythologies*. Paris, Éditions du seuil, 267 p.

BARTHOD Christian (2004) : « Protection de la nature et identités culturelles en France », *History, culture and conservation*, Policy Matters, 13, pp. 18-26. (consultable en ligne à l'adresse URL suivante : <http://www.iucn.org/themes/ceesp/Publications/newsletter/PM13-Section1-part1.pdf>).

BARTHOD Christian (2005) : « L'homme, la nature et la forêt : les grands débats d'idées en cours », *communication faite lors du Colloque franco-américain « Gérer la forêt des deux côtés de l'Atlantique, hommage à Gifford Pinchot »*, Nancy (8-9 mars 2005).

BARTHOD Christian et MULLER Maurice (2006) : « La gestion politique et technico-administrative du débat concernant l'impact des pluies acides sur les forêts françaises entre 1983 et 1991 », *Cahier d'Étude du Groupe d'Histoire des Forêts Françaises*, n°17, pp. 12-44

BEAUD Stéphane, WEBER Florence (1997) : *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*. Paris, Éditions La Découverte, 327 p.

BEAUD Stéphane, CONFARREUX Joseph, LINGAARD Jade (2006) : *La France invisible*. Paris, Éditions La Découverte, 600 p.

BAUDELAIRE Charles (1857) : « Correspondances », in *Les Fleurs du Mal*. Paris, Éditions Poulet Malassis, 158 p.

BECKETT Samuel (1952) : *En attendant Godot*. Paris, Éditions de Minuit, 134 p.

BENAILY Guillaume (2005) : *Rapport final de l'exposition Sén'Art en forêt (réalisée dans le cadre du projet LIFE Urban Woods For People)*. Paris, ONF, 42 p. (consultable en ligne à l'adresse URL suivante : <http://www.onf.fr/europe/life-urbanwoods/pdf/Senartforet.pdf>).

BERNARD Benoît (2006) : *Quand les gestionnaires se mesurent. Les indicateurs au centre de la gestion forestière*. Paris, L'Harmattan, 230 p.

BESANCENOT François (2006) : *Territorialité, durabilité, un seul enjeu ? Réflexion sur la mise en œuvre d'un développement territorial à partir d'un exemple : le bassin potassique alsacien*. Thèse de géographie (sous la dir. de WICHEREK Stanislas). Lyon, ENS-LSH, 625 p.

BETHEMONT Jacques, HONEGGER-RIVIERE Anne et LE LAY Yves-François. (2005) : Les paysages des eaux douces, *Géoconfluences*, dossier « Le paysage dans tous ses états » (consultable à l'adresse URL suivante : <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/transv/paysage/PaysageScient2.htm>).

BILLE Raphaël (2004) : *La gestion intégrée du littoral se décrète-t-elle ? Une analyse stratégique de la mise en œuvre, entre approche programme et cadre normatif*. Thèse de doctorat en sciences de l'environnement (sous la dir. de MERMET Laurent). Paris, ENGREF, 473 p. (hors annexes).

BILLÉ Raphaël et MERMET Laurent (sous la dir.) (2003) : *Concertation, décision et environnement. Regards croisés, Vol. 1*. Paris, La documentation française, 222 p.

BLACHON Stéphane (1997) : *Fondements socioculturels et gestion spatiale d'une nouvelle pratique de loisir hivernal : le cas de la raquette à neige*. Mémoire de maîtrise (sous la dir. de BOURDEAU Philippe). Grenoble, Université Joseph Fourier, 132 p.

BLAIS Roger (1936) : *La conversion : une grande querelle forestière*. Paris, Presses Universitaires de France, 86 p.

- BLANCHET Anne et GOTMAN Alain (1992) : *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*. Paris, Nathan, 125 p.
- BLANDIN Patrick et FABIANI Jean-Louis (1981) : *Étude des changements sociologiques, économiques et écologiques relatifs aux forêts périurbaines*. Paris, ENS Ulm, 90 p.
- BONARDI Christine et ROUSSIAU Nicolas (1999) : *Les représentations sociales*. Paris, Dunod, 124 p.
- BOURAS Franck (1993) : *Étude de fréquentation de la Forêt Domaniale du Val Suzon*. Mémoire de terminale BTA AER. Lycée Forestier de Velet à Étang sur Arroux, 37 p.
- BOURDIEU Pierre (1980) : *Questions de sociologie*. Paris, Éditions de Minuit, 280 p.
- BOURDIEU Pierre (1982) : *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris, Éditions de Minuit, 670 p.
- BOURDIEU Pierre (1989) : *La noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*. Paris, Éditions de Minuit, 568 p.
- BOURDIEU Pierre (1996) : *Sur la télévision, suivi de l'emprise du journalisme*. Paris, Raisons d'agir Éditions, 95 p.
- BOURDIEU Pierre (1997) : *Les usages sociaux de la science. Pour une sociologie clinique du champ scientifique*. Paris, INRA Éditions, 79 p.
- BOURDU Robert (1996) : *Légendes de France contées par les arbres*. Paris, Ullmer, 207 p.
- BOURELY Antoine, GODFROID Sandrine, PARENT Eric et SCHIRMER Isabelle, (1983) : *Les femmes et le GREF : étude sociologique*. Paris, ENGREF, 23 p.
- BOURGENOT Louis (sous la dir.) (1987) : *Les Eaux et Forêts du 12^{ème} au 20^{ème} siècle*. Paris, Éditions du CNRS, 767 p.
- BOUTEFEU Benoît (2003) : *Perceptions et représentations du métier de forestier. Enquête au sein de l'Office National des Forêts de Rambouillet*. Mémoire de DEA (sous la dir. d'ARNOULD Paul). Paris, Muséum National d'Histoire Naturelle, 105 p.
- BOUTEFEU Benoît (2005) : « l'aménagement forestier à la recherche d'une durabilité à travers l'histoire », *Vertigo, la revue en science de l'environnement*, vol. 6, n°2 (consultable en ligne à l'adresse http://www.vertigo.uqam.ca/vol6no2/art21vol6no2/benoit_boutefeu.html).
- BOUTEFEU Benoît (2006) : « les incendies de forêt : une actualité brûlante pour un traitement médiatique à show », *actes du colloque organisé par la casa de Velázquez et l'ENS-LSH « feux de forêts en méditerranée : de nouvelles approches pour une problématiques ancienne »*, à paraître en 2008.
- BOUTEFEU Benoît et ARNOULD Paul (2006) : « Le métier de forestier : entre rationalité et sensibilité », *Revue Forestière Française*, n°1, pp. 61-72.
- BOUTEFEU Emmanuel (2001) : *Composer avec la nature en ville*. Lyon, CERTU, collection Références, 375 p.
- BOUTEFEU Emmanuel (2005) : *La demande sociale de nature en ville. Enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise*. Lyon, CERTU, 77 p.
- BRAMOULLÉ Gérard (1991) : *La peste verte*. Paris, Les Belles Lettres, 208 p.

BRÉDIF Hervé (2004) : *Le vivant, les hommes et le territoire. Essai de biogéopolitique*. Thèse de doctorat (sous la dir. d'ARNOULD Paul et OLLAGNON Henry). Paris, INA-PG, ENS-LSH, 821 p.

BRÉDIF Hervé et ARNOULD Paul (2004) : « Evaluer n'est pas gérer. Considérations pour rompre le pouvoir des critères et des indicateurs », *Revue Forestière Française*, n° spécial « Critères et indicateurs de gestion durable des forêts », p. 485-502.

BRÉDIF Hervé et BOUDINOT Pierre (2001) : *Quelles forêts pour demain ? Éléments de stratégie pour une approche renouvelée du développement durable*. Paris, L'Harmattan, 249 p.

BRÉDIF Hervé. et OLLAGNON Henry. (1997) : *Gestion durable des forêts : la France à l'heure des choix*. Paris, AFOCEL, 85 p.

BREMAN Peter (1993) : *Approche paysagère des actions forestières : guide à l'usage des personnels techniques de l'Office National des Forêts*. Antony, CEMAGREF Éditions, 75 p.

BREMAN Peter (2002) : « Les lisières forestières, zones de contact privilégiées, zones de transition, zones d'enjeux. Forêt péri-urbaine ou ville péri-forestière », *actes du colloque LIFE Environnement Urban Woods for People organisé à Paris en novembre 2002*. Paris, ONF, 8 p. (consultable en ligne à l'adresse URL http://www.onf.fr/pro/life/periurb/pdf/Breman_P.pdf).

BRIFFAUD Serge (1994) : *Naissance d'un paysage. La montagne pyrénéenne à la croisée des regards, XVI^e-XIX^e siècle*. Université de Toulouse, 622 p.

BRODHAG Christian (2003) : *Glossaire pour le développement durable*. École Nationale des Mines de Saint-Étienne, 11 p. (consultable en ligne à l'adresse URL (<http://www.agora21.org/bibliotheque.html>)).

BRUCIAMACCHIE Max et DE TURCKHEIM Brice (2005) : *La futaie irrégulière : Théorie et pratique de la sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature*. Aix en Provence, Édisud, 286 p.

BRUN Jean-Jacques, DEBARDIEUX Bernard, DUCOURTIOUX Stéphanie, PETIT Jérôme et LHEUREUX Philippe (2002) : « Une recherche interdisciplinaire et exploratoire avec un parc naturel régional : descriptions des clairières de Chartreuse », *Natures Sciences Sociétés*, n°10, pp. 42-51.

BRUNET Roger (1990) : « Le déchiffrement du monde », in *Mondes nouveaux*, (sous la dir. de BRUNET Roger). Paris, Hachette-Reclus, pp. 9-271.

BUTTOUD Gérard (1983) : *L'État forestier. Politique et Administration des forêts dans l'histoire française contemporaine*. Thèse d'État de l'Université de Nancy II, INRA-ENGREF, 691 p.

BUTTOUD Gérard (sous la dir.) (2004) : « Critères et indicateurs de gestion durable des forêts : où en est-on ? », *Revue Forestière Française*, n° spécial « Critères et indicateurs de gestion durable des forêts », pp. 361-502.

BVA (Brulé Ville Associés) (1991) : *Les forêts périurbaines Tome 3 Île-de-France*. Paris, BVA, 71 p.

CALBERAC Yann (2005) : *En quête du terrain : approche historique et épistémologique du terrain en géographie*. Mémoire de master en géographie (sous la dir. de LEFORT Isabelle). Lyon, ENS-LSH, 43 p.

CALLON Michel, LASCOUMES Pierre et BARTHE Yannick (2001) : *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Paris, Éditions du Seuil, 358 p.

CARREL Marion (2004) : *Faire participer les habitants ? La politique de la ville à l'épreuve du public*. Thèse de doctorat de sociologie (sous la dir. de GUILLEMARD Anne-Marie). Paris, Université René Descartes, 656 p.

CHALVET Martine (2000) : *L'invention de la forêt méditerranéenne de la fin du XVIII^{ème} siècle aux années 1960*. Thèse de doctorat en histoire (sous la dir. d'ILBERT Robert). Aix-en-Provence, Université de Provence, 444 p.

CHAMPAGNE Patrick (1990) : *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*. Paris, Éditions de Minuit, 311 p.

CHAUVIN Christophe et PIROCHE Jean-Noël (2004) : « Gestion forestière et ingénierie écologique », *Ingénieries*, n° spécial « Ingénierie écologique », pp. 37-45.

CHAUVIN Guy (2001) : *Enquête sur la fréquentation touristique estivale du Bassin de Rabou-Chaudun*. Mémoire de BTSA (sous la dir. de WITTMANN René). ONF, CEMAGREF, IUT GEA de Gap, 49 p. (hors annexes).

CHEVALIER-SEYVET Laurence (2000) : *Les pratiques de la fréquentation touristique dans la forêt de la Loubière*. Mémoire de maîtrise en biologie des populations et des écosystèmes. Grenoble, Université Joseph Fourier I, 48 p.(hors annexes).

CHEVEIGNÉ (de) Suzanne (2000) : *L'environnement dans les journaux télévisés. Médiateurs et visions du monde*. Paris, CNRS Éditions, 161 p.

CIANCIO Orazio et NOCENTINI Susanna (1996) : « Idéologies ou nouveau paradigme scientifique de la gestion forestière », *Revue Forestière Française*, vol. 48, n°2, pp. 187-192.

CLÉMENT Gilles (2006) : *Le jardin en mouvement. De la vallée au jardin planétaire*. Paris, Éditions Sens et Tonka, 300 p.

CLÉMENT Vincent (2005) : « Les feux de forêt en Méditerranée : un faux procès contre Nature », *L'espace géographique*, n°4, pp. 288-303.

CMC (Communication Management Consulting) (2000) : *Office National des Forêts. Analyse de presse. Contexte de la tempête (24 décembre 1999 -1^{er} mars 2000)*. Paris, CMC, 58 p.

COLLECTIF D'ASSOCIATIONS (1995) : *Révision de la charte du parc naturel régional de Chartreuse. Contribution des associations*. Grenoble, 58 p.

COMBESSIE Jean-Claude (1996) : *La méthode en sociologie*. Paris, Éditions la Découverte, 124 p.

CORBIN Alain et RICHARD Hélène (sous la dir.) (2004) : *La mer, terreur et fascination*. Paris, Le Seuil, 200 p.

CORVOL Andrée (1987) : *L'Homme aux Bois. Histoire des relations de l'homme et de la forêt XVII^e-XX^e siècle*. Paris, Fayard, 585 p.

CORVOL Andrée (sous la dir.) (1994) : *La forêt malade. Débats anciens et phénomènes nouveaux XVII^e-XX^e siècle*. Paris, L'Harmattan, 284 p.

CORVOL Andrée (sous la dir.) (2004) : *Forêt et chasse. X^{ème}-XX^{ème} siècle*. Paris, L'Harmattan, 402 p.

CORVOL Andrée, ARNOULD Paul et BLOCH Anny (sous la dir.) (1996) : *Agronome, forestier, historien, géographe et humaniste, Journée d'Hommage à Roger Blais, Paris, le 21 mars 1994*. Paris, GHFF-ONF, 81 p.

- CORVOL Andrée, ARNOULD Paul et HOTYAT Micheline (sous la dir.) (1997) : *La forêt, perceptions et représentations*. Paris, L'harmattan, 401 p.
- COULON Alain (1992) : *L'École de Chicago*. Paris, Presses Universitaires de France, 127 p.
- COUTY Daniel et REY Alain (2001) : *Le théâtre*. Paris, Larousse, 227 p.
- CROZIER Michel (1971) : *Le phénomène bureaucratique. Essai sur les tendances bureaucratiques des systèmes d'organisation modernes et sur leurs relations en France avec le système social et culturel*. Paris, Éditions du Seuil, 384 p.
- CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhart (1977) : *L'acteur et le système*. Paris, Éditions du Seuil, 500 p.
- DAMASIO Antonio (2003) : *Spinoza avait raison. Joie et tristesse. Le cerveau des émotions*. Paris, Odile Jacob, 346 p.
- DEBARBDIEUX Bernard (2006) : « Prendre position : réflexions sur les ressources et les limites de la notion d'identité en géographie », *L'espace géographique*, n°4, pp. 340-354.
- DEBRAY Régis (1992) : *Vie et mort de l'image. une histoire du regard en occident*. Paris, Éditions Gallimard, 412 p.
- DÉCAMPS Henri (2005) : « Journées techniques de l'aménagement forestier : approches participatives de la gestion forestière, Compte-rendu de colloque (Paris, 29-30 avril 2004) », *Natures Sciences Sociétés*, n° 13, pp. 82-85.
- DEFFONTAINES Pierre (1969) : *L'homme et la forêt*. Paris, Gallimard, 186 p.
- DELÉAGE Jean-Paul (1992) : *Histoire de l'écologie : une science de l'homme et de la nature*. Paris, la Découverte, 330 p.
- DEMESSE Nicole, PERSUY Alain et FISCHER Roger (1976) : *France, ta forêt fout le camp !* Paris, Stock, 236 p.
- DESCOLA Philippe (2005) : *Par-delà la nature et la culture*. Paris, Gallimard, 600 p.
- DESESQUELLES Anne-Claire (2001) : *La représentation*. Paris, Ellipses Éditions Marketing, 62 p.
- DESPRES Alain et NORMANDIN Dominique (1998) : *Demande et évaluation des services écologiques récréatifs des forêts en Lorraine*. Document de recherche. Nancy, ENGREF, 52 p. (hors annexes).
- DEUFFIC Philippe, GRANET Anne-Marie et LEWIS Nathalie (2004) : « Forêt et société : une union durable. 1960–2003 : évolution de la demande sociale face à la forêt », *Rendez-vous techniques*, pp. 10-14.
- DEVÈZE Michel (1982) : *La forêt et les communautés rurales XVI^e- XVIII^e siècle*. Paris, Publications de la Sorbonne, 500 p.
- DI MEO Guy (1998) : *Géographie sociale et territoires*. Paris, Nathan, 310 p.
- DOBRÉ Michelle (1995) : *L'opinion publique et l'environnement*. Orléans, IFEN, 95 p.
- DOBRÉ Michelle (2004) : *Rapport de recherche intermédiaire forêt et société*. Fontainebleau, CEMAGREF-ONF, 46 p.

DOBRÉ Michelle (2005) : « Les Français et la forêt en 2004. Enquête ONF », *communication personnelle faite le 10 juin 2005 lors de la restitution des résultats de l'enquête sociologique nationale sur les Français et la forêt*.

DOBRÉ Michelle (2006) : *Première analyse des Focus Groups « jeunes » (Orléans) et « habitants en milieu urbain à proximité d'une forêt » (Bordeaux)*. Rapport intermédiaire de la phase qualitative de la recherche sur forêt et société. Caen, ONF-Université de Caen-DYRESO, 5 p.

DOBRÉ Michelle, LEWIS Nathalie, DEUFFIC Philippe et GRANET Anne-Marie (2005) : « La fréquentation des forêts en France : permanence et évolutions », *Rendez-vous techniques*, n°9, pp. 49-59.

DOBREMEZ Jean-François (1992) : *La forêt des arbres toujours mais tant d'autres choses*. Paris, Rageot, 174 p.

DODANE Clément (2007) : *Les forêts du Massif Central : enjeux sociétaux et territoriaux d'une gestion durable*. Thèse de doctorat de géographie (sous la dir. d'ARNOULD Paul). Lyon, ENS-LSH. Soutenance prévue en 2008.

DOMERGUE Magali (2003a) : *Évaluation et indicateurs des valeurs non marchandes de la forêt*. Thèse professionnelle (sous la dir. de PEYRON Jean-Luc). Fontainebleau, École Nationale des Ponts et Chaussées, 131 p.

DOMERGUE Magali (2003b) : « Évaluation des fonctions non marchandes de la forêt », *Rendez-vous techniques*, n°1, pp. 17-20.

DORST Jean, HUMBERT Geneviève et BOURG Dominique (1999) : *Rapport du Groupe de Réflexion sur l'avenir de la forêt de Fontainebleau*. Paris, MNHN, 21 p.

DUBOURDIEU Jean (1997) : *Manuel d'aménagement forestier : gestion durable et intégrée des écosystèmes forestiers*. Paris, Éditions Lavoisier, 244 p.

DUROURE Roger (1982) : *Rapport R. Duroure. « Propositions pour une politique globale forêt-bois »*. Numéro spécial de la Revue Forestière Française. Nancy, ENGREF, 115 p.

DUVIGNAUD Jean (1970) : *Spectacle et société. Du théâtre grec au happening : la fonction imaginaire dans les sociétés*. Gonthier, Denoël, 172 p.

ERHENBERG Alain (1991) : *Le culte de la performance*. Paris, Hachette, 323 p.

ESPACES NATURELS (collectif d'auteurs) (2003) : « Les leçons du programme de recherche Recréer la nature », *Espaces Naturels*, n°1, pp. 23-27.

ESPACES NATURELS (collectif d'auteurs) (2006) : « Dossier : les processus de la concertation », *Espaces Naturels*, n°13, pp. 7-25.

FERAL Josette (1997) : *Mise en scène et jeu de l'acteur : entretiens*. Montréal, Éditions Jeu, 345 p.

FERRY Luc (2002) : *Le nouvel ordre écologique : l'arbre, l'animal et l'homme*. Paris, Librairie générale française, 221 p.

FERRY Luc et GAUCHET Marcel (2004) : *Le religieux après la religion*. Paris, Grasset, 140 p.

FLOCH Jean-Marie (1990) : *Sémiotique, marketing et communication. Sous les signes, les stratégies*. Paris, Presses Universitaires de France, 233 p.

FRANZEN Axel et ZIMMERMANN Willy (2000) : *Les attentes de la société envers la forêt suisse. Enquête d'opinion*. Berne, OFEFP, 151 p.

- FRÉMONT Armand (1999, édition originale de 1976) : *La région, espace vécu*. Paris, Flammarion, 288 p.
- GARCIER Romain (2005) : *La pollution industrielle de la Moselle française. Naissance, développement et gestion d'un problème environnemental, 1850-2000*. Thèse de doctorat de géographie (sous la dir. de BRAVARD Jean-Paul). Lyon, Université Lumière, 487 p.
- GARIN Christine (2004) : « Les Parisiens rêvent d'une ville plus verte et préservée », *le Monde*, édition du 23 septembre 2004.
- GAULÉJAC (de) Vincent (2005) : *La société malade de la gestion : idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social*. Paris, Éditions du Seuil, 275 p.
- GENOT Jean-Claude (1998) : *Écologiquement correct ou protection contre nature ?* Aix en Provence, Edisud, 155 p.
- GHFF (Groupe d'Histoire des Forêts Françaises) (1985) : *Jalons pour une histoire des gardes forestiers. Actes du Séminaire de recherche de Nancy 20-21 septembre 1984*. Paris, CNRS, INRA, 151 p.
- GIDDENS Anthony (1994) : *Les conséquences de la modernité*. Paris, Éditions L'Harmattan, 192 p.
- GIRARD René (1986) : *Le bouc émissaire*. Paris, LGF (livre de poche), 313 p.
- GOFFMAN Erving (1973) : *La mise en scène de la vie quotidienne. Les relations en public*. Paris, Éditions de Minuit, 372 p.
- GOSSELIN Marion (1999) : *Gérer la fréquentation dans les espaces naturels : méthodes d'études et systèmes de suivis. Aspects quantitatifs, qualitatifs et écologiques*. Revue bibliographique. Nogent sur Vernisson, CEMAGREF-ONF, 264 p.
- GOURIN Sandrine (1997a) : *Accueil du public en Forêt Domaniale de la Grande Chartreuse*. Rapport d'enquête. Grenoble, Institut de Géographie Alpine, 23 p.
- GOURIN Sandrine (1997b) : *Développement touristique d'un territoire forestier. Représentations et pratiques en forêt domaniale de la Grande Chartreuse*. Mémoire du DESS (sous la dir. de GUÉRIN Jean-Paul). Grenoble, Institut de Géographie Alpine, 114 p. (hors annexes).
- GRAFMEYER Yves (1994) : *Sociologie urbaine*. Paris, Nathan, 128 p.
- GRAFMEYER Yves et ISAAC Joseph (1984) : *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*. Paris, Aubier, 378 p.
- GRANET Anne-Marie et MYRDAL-RUNEBJER Eva (2003) : « L'héritage bioculturel forestier : intégrer l'activité humaine dans la connaissance et la gestion des forêts », *Rendez-vous Techniques*, n°1, pp. 42-46.
- GRAWITZ Madeleine (1996) : *Méthodes des sciences sociales, 10^{ème} édition*. Paris, Dalloz, pp. 585-596.
- GUÉRIN-PACE France (2006) : « Sentiment d'appartenance et territoires identitaires », *L'espace géographique*, n°4, pp. 298-308.
- GUERMONT Yves (2006) : « L'identité territoriale : l'ambiguïté d'un concept géographique », *L'espace Géographique*, n°4, pp. 291-297.
- GUITTET Jean et ROYER Elisabeth (1992) : « Les travaux en génie écologique », *Réserves biologiques domaniales, l'exemple de Rambouillet*, pp. 61-68.

- GUYON Jean-Paul (2001) : *Foresterie. Synthèse agricole*, 191 p.
- HARRISON Robert (1992) : *Forêts : essai sur l'imaginaire occidental*. Paris, Flammarion, 398 p.
- HASSID Marc-Jérôme (2003) : « Le terroir, un territoire hybride. L'exemple des fromages des Alpes du Nord », in *Géoconfluences*, dossier « La France : des territoires en mutation » (consultable à l'adresse URL <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/territ/FranceMut/FranceMutDoc5.htm>).
- HELLSTRÖM Eeva et RYTILÄ Tiina (1998) : *Environmental forest conflicts in France and Sweden : Struggling between local and international pressures*. Joensuu (Finland), European Forest Institute, 111 p.
- IAURIF (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme et de la Région Île-de-France) (1996) : *Les Cahiers de l'IAURIF*, n° spécial, pp. 44-46.
- IFN (Inventaire Forestier National) (2006) : *Les indicateurs de gestion durable des forêts françaises*. Paris, IFN, 152 p.
- IONESCO Eugène (2006, édition originale de 1959) : *Rhinocéros*. Paris, Gallimard, 240 p.
- IPSOS LOYALTY (2005) : *Office National des Forêts. Enquête de climat social 2005*. Présentation au CTPC, CCE, CCHS. Velaine en Haye le 18 octobre 2005. Support de communication orale, 56 p.
- ISAAC Joseph (1998) : *Erving Goffman et la microsociologie*. Paris, Presses Universitaires de France, 126 p.
- JAOUËN Muriel (2006) : « Oser les jeux de rôle dans l'entreprise pour mieux communiquer », *Les Échos*, édition du 7 novembre 2006.
- JAUFFRET Antoine (2004) : *La coupe forestière, entre choix technique et enjeu social. Le cas de la Forêt de Tronçais (Allier)*. Mémoire de maîtrise de géographie (sous la dir. de SIMON Laurent). Paris, Université Panthéon Sorbonne, 151 p. (hors annexes).
- JOLLIVET Marcel (sous la dir.) (1992) : *Sciences de la nature, Sciences de la société, Les passeurs de frontières*. Paris, CNRS Éditions, 589 p.
- JOLY Martine (1994) : *L'image et les signes. Approches sémiologiques de l'image fixe*. Paris, Nathan, 191 p.
- JOUANNA Jacques (2006) : « L'homme et les quatre éléments. La médecine grecque nous livre une vision quaternaire de la nature. Enquête sur vingt-cinq siècles », *Le Monde*, édition du 25 octobre 2006.
- JUNG Carl Gustav (1963) : *L'âme et la vie*. Paris, Éditions Buchet et Chastel, 389 p.
- JUNG Carl Gustav (sous la dir.) (1964) : *L'homme et ses symboles*. Paris, Éditions Robert Laffont, 320 p.
- KALAORA Bernard (1980) : *L'institution forestière et son système de valeurs*. Propositions de recherche. Orléans, INRA, 32 p.
- KALAORA Bernard (1981) : *Le musée vert ou le tourisme en forêt. Naissance et développement d'un loisir urbain, le cas de la forêt de Fontainebleau*. Paris, Éditions Anthropos, 302 p.
- KALAORA Bernard (1983) : « Le génie des lieux, étude de deux exemples : la forêt d'Orléans et la forêt de Fontainebleau », *Noréis*, 120, pp. 583-590.

KALAORA Bernard (1995) : *De la nature à l'environnement, itinéraires d'un chercheur*. Thèse présentée pour l'habilitation à diriger les recherches. Université de Pau et des Pays de l'Adour, 171 p.

KALAORA Bernard et POUPARDIN Denis (1984) : *Le corps forestier dans tous ses états : de la restauration à la belle époque*. Orléans, INRA, 189 p.

KALAORA Bernard et SAVOYE Antoine (1986) : *La forêt pacifiée, sylviculture et sociologie au XIX^{ème} siècle*. Paris, L'Harmattan, 132 p.

KAPLAN Stephen (2002) : « Some hidden benefits of the urban forest », *communication faite lors du colloque organisé par l'IUFRO « Forestry serving urbanised societies » à Copenhague, du 27 au 30 août 2002*.

LAFITTE Jean-Jacques (1993) : « Sondages d'opinion sur les forêts périurbaines », *Revue Forestière Française*, n°4, pp. 483-492.

LAFOUGE Roger (1997) : « Il y a quelques 150 ans : sylviculture, aménagement, reboisement », *Revue Forestière Française*, n°3, pp. 277-281.

LAHIRE Bernard (2004) : *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*. Paris, La Découverte, 780 p.

LALIGANT Sophie (2002) : « Forêt péri-urbaine ou ville péri-forestière », *actes du colloque « LIFE Environment : Urban Woods for People »* organisé à Paris en novembre 2002 (consultable en ligne à l'adresse URL (http://www.onf.fr/europe/life-urbanwoods/pdf/Laligant_S.pdf)).

LANDMANN Guy (1998) : « Brouillage d'information sur la santé des forêts. Experts, médias, décideurs politiques, à qui la faute ? », *La Recherche*, n°313, pp. 33-35.

LANDMANN Guy (2002) : « Les pluies acides : un holocauste écologique », *La Recherche*, n°351, p.56.

LANGRADE Florence, GEFRE Jean-François, MARTIN P. et MOIGNEU Thierry (1999) : « Forestier junior. Programme d'éducation à la forêt dans le domaine régional de Bondy (Seine-Saint-Denis) », *Revue Forestière Française*, vol 51, n°5, pp. 627-636.

LARRÈRE Raphaël (1985) : « L'harmonie hydrovégétale et météorologique. L'utopie forestière de Rauch », *Milieux*, n°21, pp. 39-45.

LARRÈRE Raphaël (1994) : « Peindre la forêt », *Arbre Actuel*, n° 15, pp. 33-41.

LARRÈRE Raphaël (2003) : « Problèmes théoriques et pratiques de l'enquête qualitative », *communication personnelle effectuée lors d'une mission sur la contribution au développement durable avec la Russie*. 6 p. (consultable en ligne à l'adresse suivante http://www.ivry.inra.fr/mona/publications_chercheurs/Textes-Publis/Marloeie_CRmission.pdf).

LARRÈRE Catherine et Raphaël (1997) : *Du bon usage de la nature : pour une philosophie de l'environnement*. Paris, Aubier, 355 p.

LARRÈRE Raphaël et NOUGARÈDE Olivier (1993) : *L'Homme et la forêt*. Paris, Gallimard, 128 p.

LARRÈRE Raphaël, NOUGARÈDE Olivier et POUPARDIN Denis (1992) : « Deux questionnaires pour une forêt : de la tactique au débat de fond », *Annales du Parc national des Cévennes*, pp. 161-187.

LARRÈRE Raphaël et SOUDIÈRE Martin de la (1987) : *Cueillir la montagne : plantes, fleurs, champignons en Gévaudan, Auvergne, Cévennes et Limousin*. Lyon, La Manufacture, 245 p.

LASCOUMES Pierre (sous la dir.) (1999) : *Instituer l'environnement. Vingt cinq ans d'administration de l'environnement*. Paris, L'Harmattan, 233 p.

LASLAZ Lionel (2005) : *Les zones centrales des parcs nationaux alpins français (Vanoise, Ecrins, Mercantour) : des conflits au consensus social ? Contribution critique à l'analyse des processus territoriaux d'admission des espaces protégés et des rapports entre sociétés et politiques d'aménagement en milieux montagnards*. Thèse de doctorat en géographie (sous la dir. de MARNEZY Alain et BERNIER Xavier). Chambéry, Université de Savoie, 644 p.

LASLAZ Lionel (2007) : « Autour de la nouvelle loi sur les parcs nationaux français. Le « sanctuaire » face à l'acceptation sociale », *Géoconfluences*, dossier « La France : des territoires en mutation » (consultable en ligne à l'adresse suivante : <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/territ/FranceMut/FranceMutScient6.htm>).

LATOUCHE Serge (2001) : *La déraison de la raison économique*. Paris, Albin Michel, 244 p.

LATOUR Bruno (1991) : *Nous n'avons jamais été modernes : essai d'anthropologie symétrique*. Paris, Éditions La découverte, 210 p.

LATOUR Bruno (2001) : *Le métier de chercheur regard d'un anthropologue*. Paris, INRA Éditions, 103 p.

LATOUR Bruno (2006) : « Comment finir une thèse de sociologie. Petit dialogue entre un étudiant et un professeur (quelque peu socratique) », *Revue du Mauss*, pp. 154-172.

LE CARO Yvon (2002) : *Usages récréatifs de l'espace agricole*. Thèse de doctorat en géographie (sous la dir. de CANEVET Corentin). Université de Rennes 2, 770 p. (hors annexes).

LECLERC Béatrice (sous la dir.) (1995) : *Jean-Claude Nicolas Forestier 1861- 1930. Du jardin au paysage urbain*. Paris, Picard, 283 p.

LECOMTE Frédérique (sous la dir.) (1998a) : *L'accueil du public en forêt. 1^{ère} partie*. Paris, Revue Arborescences, n°76, 41 p.

LECOMTE Frédérique (sous la dir.) (1998b) : *L'accueil du public en forêt. 2^{ème} partie*. Paris, Revue Arborescences, n°77, 49 p.

LE FLOCH Sophie (1997) : *Du « ketchup » au « chemin vers Dieu »... Ébauche des représentations sociales de l'environnement, du paysage et de l'écologie*. Nogent sur Vernisson, CEMAGREF, 54 p.

LE MOIGNE Jean-Louis (1990) : *La modélisation des systèmes complexes*. Paris, Bordas, 166 p.

LÉONARD Jean-Pierre (1999) : *Contribution à la typologie des principaux systèmes forestiers. Essai de classification physionomique de forêts à partir de facteurs sociétaux générateurs*. Thèse de doctorat de géographie tropicale (sous la dir. de MONNIER Yves). Bordeaux, l'Université Michel de Montaigne, 472 p.

LEOPOLD Aldo (2000, édition originale de 1949) : *Almanach d'un comté des sables*. Paris, Flammarion, 289 p.

LEWIS Nathalie, BERTHET L., DEUFFIC Philippe, GINELLI Ludovic et LE FLOCH Sophie (2004) : *De 1960 à 2003 des enquêtes pour cerner le lien forêt et société. État de l'art et pistes exploratoires*. Bordeaux, CEMAGREF, 41 p.

LIAGRE Jacques (1997) : *La forêt et le droit: Droit forestier et droit général applicables à tous bois et forêts*. Paris, La Baule, 746 p.

- LINOT Michel (1997) : *Paysage et imaginaire forestier. Formes et représentations de la forêt chez les propriétaires forestiers*. Mémoire de DEA. Paris, École d'Architecture de Paris la Villette. 54 p. (hors annexes).
- LOMBORG Björn (2004) : *L'écologie sceptique : le véritable état de la planète*. Paris, Le Cherche Midi, 742 p.
- LORENTZ Konrad (1970) : *Trois essais sur le comportement naturel et humain*. Paris, Éditions du Seuil, 240 p.
- LOVELOCK James (1999) : *La terre est un être vivant : l'hypothèse Gaïa*. Paris, Flammarion, 183 p.
- LUCKEL Frédérique (1993) : « Perception et représentation du paysage dans les Vosges du Nord. Préalables méthodologiques à une étude psychosociologique de la perception des paysages dans le parc naturel régional des Vosges du Nord », *Annales scientifiques de la réserve de biosphère des Vosges du Nord*, n° 3, pp. 45-74.
- MACE Gordon (1998) : « Elaborer un projet de recherche », in *Réflexives. Linguistique et Pratiques de la Recherche* (textes réunis par ROLAND Marie-Claude). Paris, INRA, pp. 30-41.
- MAHEUT Jacques (1998) : « À propos de la futaie jardinée : « plentern » et "femeln", une obscure clarté ? », *Revue Forestière Française*, n°5, pp. 449-460.
- MALDAGUE Michel (2005) : « Approche systémique du concept de forêt modèle. Mécanisme néguentropique approprié à la gestion des forêts », *communication personnelle faite lors du colloque « Forêts Modèles » organisé par l'ENGREF-Nancy les 9 et 10 mars 2005*, 29 p.
- MALLEIN Philippe et PRIVAT Gilles (2002) : *Ces objets qui communiquent. Perspectives technologiques et usages*. Cachan, Lavoisier, Hermès, vol. 3, n° 4, 190 p.
- MARCON Eric (1998) : *Les activités de l'Office National des Forêts*. Paris, ENGREF, 62 p. (hors annexes).
- MARESCA Bruno (2001) : *La fréquentation des forêts publiques en Île-de-France*. Paris, CREDOC, 39 p.
- MARSY Silvain (2003) : *Vers une gestion durable de l'accueil du public en forêt de Fontainebleau*. Mémoire de fin d'études de la Formation des Ingénieurs Forestiers. Nancy, ENGREF, 70 p.
- MASER Chris (1994) : *Sustainable Forestry. Philosophy, Science and Economics*. St Lucie Press, Boca Raton, Florida, 373 p.
- MAUZ Isabelle (2002) : *Gens, cornes et crocs, relations hommes animaux et conceptions du monde en Vanoise, au moment de l'arrivée des loups*. Thèse en sciences de l'environnement (sous la dir. de LARRÈRE Raphaël). Paris, ENGREF, 513 p.
- MERCKLÉ Pierre (2004) : *Sociologie des réseaux sociaux*. Paris, La Découverte, 121 p.
- MEISS Christiane (2005) : *Sève ardente. Une famille de gardes forestiers en Alsace, 1838-1851*. La Broque, Les petites vagues, 189 p.
- MERMET Laurent (1992) : *Stratégies pour la gestion de l'environnement. La nature comme jeu de société ?* Paris, L'harmattan, 201 p.
- MICHEL Charlotte (2003) : *L'accès du public aux espaces naturels, agricoles et forestiers et l'exercice du droit de propriété : des équilibres à gérer*. Thèse de doctorat en sciences de l'environnement (sous la dir. de MERMET Laurent). Paris, ENGREF, 542 p.

- MICOUD André et PERONI Michel (2000) : *Ce qui nous relie*. La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2000, 373 p.
- MOIGNEU Thierry (2005) : *Gérer les forêts périurbaines*. Paris, ONF, 414 p.
- MOINIER-FREDEFON Magali (2006) : « Parc naturel régional du Lubéron. Fiche n°17 », in *Prendre en compte le développement durable dans un projet. Guide d'utilisation de la grille RST₂*. Lyon, CERTU, 6 p.
- MORIN Edgar (1990) : *Introduction à la pensée complexe*. Paris, Éditions ESF, 159 p.
- MORIN Edgar (1983) : *De la nature de l'URSS*. Paris, Fayard, 275 p.
- MORIN Edgar (1984) : *Sociologie*. Paris, Fayard, 459 p.
- MORIN Edgar (1999) : *Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*. Paris, UNESCO, 60 p.
- MORIN Edgar (2003) : « Sur l'interdisciplinarité », *L'autre Forum*, vol.7, n°3, 10 p.
- MORVAL Jean (1981) : *Introduction à la psychologie de l'environnement*. Bruxelles, Pierre Mardaga Éditeur, 190 p.
- MUIR John (1997) (édition originale de 1974) : *Un été dans la Sierra*. Paris, Hoëbeke. 230 p.
- MULLER Laura (2006) « La pratique sportive en France, reflet du milieu social », in *Données sociales. La société française*. Paris, INSEE, pp. 657-663.
- NAIL Sylvie (2002) : « L'idée de nature en milieu urbain », in *Nouvelles valeurs dans l'Angleterre d'aujourd'hui* (sous la dir. de CHARLOT Monica), Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, pp. 55-88.
- NEDJAR Akila (2000) : *Le thème de l'environnement dans les médias généralistes : l'analyse des cadres discursifs*. Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication (sous la dir. de CHEVEIGNE de Suzanne). Lyon, ENS-LSH, 323 p. (hors annexes).
- NIZET Jean et RIGAUX Nathalie (2005) : *La sociologie de Erving Goffman*. Paris, Éditions La Découverte, 125 p.
- NORMANDIN Dominique (1998) : « Une demande sociale de services environnementaux de la forêt », *INRA Sciences Sociales*, n°2, pp. 1-4.
- NOUGARÈDE Olivier (1999) : « La transmission de la forêt paysanne. Les bois dans la vie de la famille agricole », in *Bois et forêts des agriculteurs* (sous la dir. de TERRASSON Daniel et CAILLIEZ Francis). Antony, CEMAGREF Éditions, pp.309-334.
- OFFERLÉ Michel (1994) : *Sociologie des groupes d'intérêt*. Paris, Montchrestien, 157 p.
- OLIVESI Stéphane (2004) : « Le terrain. Une mythologie scientifique ? », *communication personnelle faite lors du séminaire 'les processus de communication' du laboratoire « Communication, Culture et Société »*. Lyon, ENS-LSH, 16 p.
- ONF (Office National des Forêts) (1994) : *Dialogues sur notre métier de forestier. Écouter*. Paris, ONF, 38 p.
- ONF (Office National des Forêts) (2003) : *Rapport annuel 2002*. Paris, ONF, 48 p.
- ONF (Office National des Forêts) (2004a) : *Rapport de développement durable 2003*. Paris, ONF, 102 p.

ONF (Office National des Forêts) (2004b) : *Vivons la forêt. Dossier de presse réalisé pour le salon international de l'agriculture du 28 février au 7 mars 2004*. Paris, ONF, 11 p. (consultable en ligne à l'adresse URL suivante : http://www.onf.fr/rp/files/archives/dossier_presse_SAI-04.pdf).

ONF (Office National des Forêts) (2005a) : *Rapport de développement durable 2004*. Paris, ONF, 90 p.

ONF (Office National des Forêts) (2005b) : *Accueil des cadres*. Communication interne (disponible en cédérom). Paris, ONF.

ONF (Office National des Forêts) (2006a) : *Rapport de développement durable. 2005*. Paris, ONF, 113 p.

ONF (Office National des Forêts) (2006b) : *Observatoire de la fréquentation des forêts publiques de la région PACA. Définition d'un test et d'outil de suivi sur sept massifs forestiers*. Document interne. Aix-en-Provence, direction territoriale de l'ONF.

ONF (2006c) : *Les réserves biologiques. Des espaces naturels remarquables en forêt publique*. Paris, ONF, 13 p.

ONF (2006d) : *Bilan patrimonial des forêts domaniales*. Paris, ONF, 52 p.

ONF (2007) : *Contrat État-ONF 2007-2011*. Paris, ONF, 15 p. (hors annexes).

PARDÉ Jean (1999) : « Des temps gallo-romains aux temps contemporains : premiers pas et progrès des aménagements », *Revue Forestière Française*, n° spécial « Aménagement forestier », pp. 23-44.

PÉPY Émilie-Anne (2007) : *Espace profane, espace sacré. Le territoire de la Grande-Chartreuse, fin XVI^e - fin XVIII^e siècle*. Thèse de doctorat (sous la dir. de FAVIER René). Grenoble, Université Pierre Mendès France. Soutenance prévue en 2008.

PÉREC Georges (1991) : *Cantatrix sopranica L. et autres écrits scientifiques*. Paris, le Seuil, 117 p.

PERRIER Hélène (2005) : *Élaboration d'une stratégie d'accueil du public durable en forêt domaniale des Trois Pignons*, Mémoire de fin d'études de la Formation des Ingénieurs Forestiers. Nancy, ENGREF, 70 p. (hors annexes).

PETITET Vincent (2004) : *Communication et domination dans les organisations. Analyse d'un cabinet-conseil international*. Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication (sous la dir. de WINKIN Yves). Lyon, École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines, 320 p.

PEYRON Jean-Luc, HAROU Patrice, NIEDZWIEDZ Alexandra et STENGER Anne (2002) : *National survey on demand for recreation in French forests*. Nancy, ENGREF/INRA, Eurostat, 40 p.

PICOLET Patrick (rédacteur) (2005) : *Forêt domaniale du Val Suzon. Révision d'aménagement forestier 2005-2019*. Dijon, Office National des Forêts, 112 p. (hors annexes).

PIETTE Sandrine (2003) : « Réflexions sur la reconstitution des forêts après la tempête de 1999 dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord », *Annales Scientifiques de la Réserve de Biosphère Transfrontalière Vosges du Nord-Pfälzerwald*, pp. 121-146.

PITTE Gaël (2007) : *Identification et prise en compte des attentes du public en forêt périurbaine de Dijon : cas de la forêt domaniale de Val Suzon*. Mémoire de BTS Gestion Forestière (sous la dir. de BOUTEFÉU Benoît). Lycée agricole de Poisy, 36 p.

PLAISANCE Georges (1983) : « Significations psychologiques des arbres et des forêts », *Bulletin d'écologie et d'éthologie humaines*, vol.2, n°2, pp. 58-64.

PLAISANCE Georges (1985) : *Forêt et santé. Guide pratique de sylvothérapie*. Saint-Jean de Braye, Éditions Dangles, 506 p.

PNRC (Parc Naturel Régional de Chartreuse) (2006) : *Valoriser les potentialités des bois de Chartreuse*. Saint-Pierre de Chartreuse, PNRC, 1 p. (plaquette consultable en ligne à l'adresse URL suivante : <http://www.parc-chartreuse.net/economie/pdf/4.pdf>).

PORCHER Jocelyne (2002) : *Eleveurs et animaux. Réinventer le lien*. Paris, Presses Universitaires de France, 301 p.

PRO SILVA (1993) : *Actes du 1^{er} congrès européen. Pour une forêt belle et productive*. Besançon, 243 p.

PUYO Jean-Yves (1996) : *Aménagement forestier et enjeux scientifiques en France, de 1820 à 1940*. Thèse de doctorat en géographie. Université de Pau et des Pays de l'Adour, 602 p.

PUYO Jean-Yves (1999) : « La science forestière vue par les géographes français, ou la confrontation de deux sciences 'diagonales' (1870-1914) », *Annales de Géographie*, n°609-610, pp. 615-634.

PUYO Jean-Yves (2001) : « Enseignement forestier et sciences sociales : le grand nulle part (1824-1914) », *Les Études Sociales*, n°134, pp. 7-22.

RACHLINE Michel (1991) : *La saga de l'Office National des Forêts, hier, aujourd'hui, demain*. Paris, Albin Michel, 78 p.

RAMEAU Jean-Claude, GAUBERVILLE Christian et DRAPIER Nicolas (sous la dir.) (2000) : *Gestion forestière et diversité biologique. Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire, France, domaine continental*. ENGREF-ONF-IDF, classeur non paginé.

REPTON Humphrey (1803) : *Observations on the Theory and Practice of Landscape Gardening*. London, J.C. Loudon ed., 299 p.

RESSOURCES NATURELLES CANADA (2003) : *Le programme de forêts modèles du Canada. L'avancement de l'aménagement durable des forêts depuis la base*. Ottawa, Secrétariat des forêts modèles, 31 p.

RICHEZ Gérard (1992) : *Parcs nationaux et tourisme en Europe*. Paris, L'Harmattan, 421 p.

RIETHMULLER Thomas (2003) : *Les chartes forestières de territoire : un premier bilan au niveau national*. Mémoire de fin d'études de la Formation des Ingénieurs Forestiers (sous la dir. de CHAUVIN Christophe). Nancy, ENGREF-CEMAGREF, 45 p.

ROBERTS Isabelle et GARRIGOS Raphaël (2006) : *La bonne soupe. Comment le « 13 heures de TF1 » contamine l'info*. Paris, Les Arènes, 270 p.

ROGER Alain (1997) : *Court traité du paysage*. Paris, Éditions Gallimard, 199 p.

ROQUEPLO Philippe (1983) : *Penser la technique. Pour une démocratie concrète*. Paris, Éditions du Seuil, 248 p.

RST (Réseau Scientifique et Technique) (2006) : *Prendre en compte le développement durable dans un projet. Guide d'utilisation de la grille RST₂*. Lyon, CERTU, 63 p. (plus un cd-rom).

RUFFIER-REYNIE Christiane (2004) : « Où en est-on à Fontainebleau ? », *Combat Nature*, n°146, pp. 35-39.

RUSSELL James (1997) « How shall an emotion be called ? », in *Circumplex models of personality and emotions*, (American Psychological Association, Washington, DC), p. 205-220

SAMYN Caroline (2002) : *L'accueil du public en forêt domaniale de Raismes – Saint Amand – Wallers : analyse de la fréquentation du massif par le public*. Mémoire de fin d'études de la Formation des Ingénieurs Forestiers. Nancy, ENGREF, 109 p.

SARES (Société de Recherche Economique et Sociologique en Agriculture) (1969) : *Étude de fréquentation des forêts de la région parisienne*. SARES, 11 fascicules.

SARTER Jean-Claude (rédacteur) (2005) : *Forêt domaniale de Grande Chartreuse. Révision d'aménagement forestier 2005-2019*. Grenoble, Office National des Forêt, 320 p. (hors annexes).

SAUZE Violaine (2007) : *Accueil du public en forêt domaniale de Chartreuse : enquête sociologique et propositions d'aménagement*. Mémoire de BTS Gestion Forestière (sous la dir. de BOUTEFEU Benoît). Lycée agricole de Poisy, 35 p.

SCHMITHUSEN Franz et KAZEMI Yves (1995) : « Analyse des rapports entre les attitudes des gens envers la forêt et leurs attitudes envers la gestion forestière », *Journal Forestier Suisse*, pp. 1-15.

SÉBASTIEN Léa (2005) : *Humains et non-humains en pourparlers : l'acteur en 4 dimensions. Proposition théorique et méthodologique transdisciplinaire favorisant l'émancipation de nouvelles formes de gouvernances environnementales. Application au domaine de l'eau sur trois territoires : la plaine du Forez, les pentes du Kilimandjaro et les Barthes de l'Adour*. Thèse de doctorat en sciences et génie de l'environnement (sous la dir. de BRODHAG Christian et CONTAMIN Bernard). École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne, 422 p. (hors annexes).

SERRES Michel (1992) : *Le contrat naturel*. Paris, Flammarion, 191 p.

SFEZ Lucien (2006) : *La communication*. Paris, Presses Universitaires de France, 127 p.

SOLOM Antoine (2005) : « Enquête de climat social : synthèse des résultats », *publication interne de l'Office National des Forêts*, 4 p.

TELLECHEA Ramuntcho (2004) : *Représentation de la forêt et inconscient collectif*. Mémoire de maîtrise de psychologie (sous la dir. de MATE Marie-Claire). Université de Toulouse Le Mirail, 81 p.

TELLECHEA Ramuntcho (2006) : *Analyser et accompagner l'évolution des identités professionnelles dans le domaine de la sylviculture publique. Une approche psychosociale*. Mémoire de master de psychologie (sous la dir. de DUPUY Raymond et MEGEMONT Jean-Luc). Toulouse, Université Le Mirail, 107 p.

TERRASSON Daniel (sous la dir.) (1998) : *Public perception and attitudes of forest owners towards forest in Europe. Commentaires et synthèses du groupe de travail COST E3-WG1 1994-1998*. Antony, CEMAGREF Éditions, 243 p.

TERRASSON Daniel (2002) : « Aménités, fonctions non marchandes et aménagement forestier. État des lieux , évolution du contexte et des méthodes », *Ingénieries*, n° spécial « Aménités rurales : une nouvelle lecture des enjeux territoriaux », pp. 57-62.

TERRASSON Daniel et GIVONE Patrick (2004) : « L'interdisciplinarité au CEMAGREF : de la difficile construction d'une recherche en environnement », *Natures Sciences Sociétés*, n°12, pp.56-58.

TERRASSON François (1988) : *La peur de la nature. Au plus profond de notre inconscient les vraies causes de la destruction de la nature*. Paris, Éditions Sang de la terre, 187 p.

TERRASSON François. (1992) : *la civilisation anti-nature*, Paris, Éditions Sang de la terre, 291 p.

- TERRASSON François (2002) : *En finir avec la nature*. Paris, Éditions Sang de la terre, 309 p.
- TERRASSON François (2001) : *Perception-Communication-Comportement. Une application des sciences cognitives dans le domaine de la Conservation de la Nature et de l'Environnement*. Document préparé pour le forum international sur le développement durable. Paris, 23-25 septembre 1991. Paris, UNESCO, 25 p.
- THOENIG Jean-Claude (1973) : *L'ère des technocrates, le cas des Ponts et Chaussées*. Paris, Éditions d'Organisation, 317 p.
- TRAVERS Sophie (2004) : *Mise en place d'un outil de suivi pour la charte forestière de territoire du massif des Bauges*. Mémoire de fin d'études du cycle d'ingénieur du GREF (sous la dir. de CHAUVIN Christophe). Grenoble, CEMAGREF, 108 p.
- TURCKHEIM (de) Brice (1990) : « L'intensité en sylviculture. Quelques réflexions sur l'orientation de la gestion dans nos forêts », *Revue Forestière Française*, vol. 42, n°5, pp. 475-493.
- TURCKHEIM (de) Brice (1991) : « Réponse sur la Sylviculture respectueuse de la nature », *Revue Forestière Française*, vol. 43, n°4, pp. 352-355.
- TURCKHEIM (de) Brice (1996) : « À propos de l'article de la foresterie et des idéologies », *Revue Forestière Française*, vol. 48, n°2, pp. 187-188.
- URBAIN Jean-Didier (2002) : *Paradis verts. Désirs de campagne et passions résidentielles*. Paris, Payot, 392 p.
- URBAN WOODS FOR PEOPLE (2002) : *communications des intervenants du colloque « LIFE Environnement : Urban Woods for People » organisé à Paris en novembre 2002* (consultable en ligne à l'adresse <http://www.onf.fr/europe/life-urbanwoods/index.htm>).
- VALEIX Jacques et MAITRE Henri Félix (2004) : « La forêt, source de vie. compte rendu du XIIème congrès forestier mondial (Québec, 21 au 28 septembre 2003) », *Nature Sciences Sociétés* vol. 12, n°4, p.445-448.
- VALENZISI Marc et OLLAGNON Henry (2003) : *Rapport d'audit patrimonial. Conditions et moyens d'une meilleure gestion patrimoniale de la qualité de la forêt de Tronçais. Pour un développement durable du territoire*. Paris, INA-PG, 29 p.
- VAN TIELCKE Lydie (sous la dir.) (1997) : *Étude prospective de la demande « environnement » et sa traduction en termes scientifiques et techniques à des fins de programmation de la recherche et développement. Les représentations du grand public en matière d'environnement dans une perspective moyen-long terme*. Paris, Insight Marketing Ipsos, 65 p. (hors annexes).
- VÉGLERIS Eugénie et LECOMTE Frédérique (2000) : « L'autre visage de la forêt. Ce que voit le forestier en son miroir », *Revue Forestière Française*, vol. 52, n°6, pp. 559-565.
- VIARD Jean (2002) : *Le sacre du temps libre : la société des 35 heures*. La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 219 p.
- VIEILLARD-BARON Elsa (2005) : *Les caricatures du bouc émissaire dans les questions environnementales. Étude des caricatures du Monde et du Canard enchaîné de 1985 à 2004*. Mémoire de master en géographie (sous la dir. d'ARNOULD Paul). Lyon, ENS-LSH, 90 p. (hors annexes).
- VIEILLARD-BARON Elsa (2007) : « Dessiner la forêt polluée : une gageure ? », *Cahier d'Études, du Groupe d'Histoire des Forêts Françaises*, n°17, pp. 100-106
- VON FRANZ Marie-Louise (2003) : *L'interprétation dans les contes de fées*. Paris, Dauphin, 240 p.

WEBER Jacques (2002) : « Conservation, développement et coordination : peut-on gérer biologiquement le social ? », *communication personnelle faite lors du Colloque Panafricain « Gestion communautaire des ressources naturelles renouvelables et développement durable »*, organisé à Harare du 24 au 27 juin 1996. 17 p.

WEISS Stéphane (2003) : « Les chartes forestières de territoire, vers un nouveau contrat social au sujet des espaces forestiers ? », *Courrier de l'environnement*, n°48, 11 p. (consultable en ligne à l'adresse URL suivante : <http://www.inra.fr/depenv/weissc48.htm>).

WESTOBY Jack (1989) : *Introduction to world forestry*. Blackwell publishers, 320 p.

WILSON Edward Osborne (1993) : *La diversité de la vie*. Paris, Editions Odile Jacob, 496 p.

WINKIN Yves (1996) : *Anthropologie de la communication. De la théorie au terrain*. Paris, De Boeck Université, 239 p.

ZANININI Catherine (1993) : *Paysage en forêt domaniale de Val-Suzon. Analyse paysagère. Réflexions sur l'élaboration d'outils d'appréhension du paysage pour la gestion forestière*. Rapport de stage de deuxième année de l'École Nationale des Ingénieurs des Travaux de l'Horticulture et du Paysage. Angers, ENITH, 41 p. (hors annexes).

Dictionnaires

ATLIF (Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française), CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) (2004) : *Trésor de la langue française informatisé*. ATLIF, CRNS, Université Nancy II (consultable en ligne à l'adresse URL : <http://atilf.atilf.fr/>).

BLUM Claude, PRUVOST Jean, ALAOUI Khalid et BADY Guillaume (sous la dir.) (2006) : *Le Nouveau Littré. Le dictionnaire de référence de la langue française*. Paris, Rue des Écoles.

BRUNET Roger, FERRAS Robert et THERY Hervé (2005) : *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*. Paris, RECLUS-La Documentation Française.

LACOSTE Yves (2004) : *De la géopolitique aux paysages, Dictionnaire de la géographie*. Paris, Armand Colin.

LEVY Jacques et LUSSAULT Michel (sous la dir.) (2003) : *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris, Belin.

MIJOLLA (de) Alain, GOLSE Bernard, MIJOLLA-MELLOR Sophie (de) et PERRON Roger Perron (sous la dir.) (2005) : *Dictionnaire international de la psychanalyse*. Paris, Hachette.

Sites Internet consultés

CESP (Centre d'Étude des Supports de Publicité) : *Audience et Médias [en ligne]* disponible sur <www.cesp.org> (consulté en avril 2006).

CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) Limousin : *Lexique forestier [en ligne]* sur <<http://www.crpf-limousin.com/france/lexique-forestier-71.htm>> (consulté en mai 2007).

DURIN Elisabeth et Robert : *À la découverte du Val Suzon [en ligne]* sur <<http://www.levalsuzon.info/>> (consulté en avril 2007).

ÉCOLE POLYTECHNIQUE : *Génie Rural des Eaux et des Forêts : carrière du corps* **[en ligne]** sur <<http://catalogue.polytechnique.fr/cours.php?id=2246>> (consulté en mars 2007).

EVENE : *80 000 citations du monde* **[en ligne]** sur <<http://www.evene.fr/citations/>> (consulté en novembre 2005).

FNCOFOR (Fédération Nationale des Communes Forestières) : *Chartes forestières de territoire* **[en ligne]** sur <<http://cft.fncofor.fr/afficherAccueil.do>> (consulté en décembre 2006).

IFEN (Institut Français de l'ENvironnement) : *Indicateurs clés de l'environnement* **[en ligne]** sur <<http://www.ifen.fr/donIndic/Donnees/IndicCles/index.htm>> (consulté en octobre 2006).

IFN (Inventaire Forestier National) : *Les résultats publics* **[en ligne]** sur <http://www.ifn.fr/spip/rubrique.php3?id_rubrique=17> (consulté en octobre 2006).

INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) : *La France en faits et chiffres* **[en ligne]** sur <http://www.insee.fr/fr/ffc/accueil_ffc.asp> (consulté en 2006).

JEZEGOU Frédéric et MEYLHOC Jean-François : *Le dictionnaire des citations* **[en ligne]** sur <www.dicocitations.org> (consulté en novembre 2005).

MINEFI (Ministère de l'Économie, des Finances et de l'emploi) : *Les effectifs de l'État* **[en ligne]** sur <http://www.finances.gouv.fr/performance/cout_politique/loi_finances/2007/dossier_presse/orientations/effectifs_etat.pdf> (consulté en décembre 2006).

MOREL J.L. : *Petit dictionnaire des citations* **[en ligne]** disponible sur : <www.bribes.org> (consulté en novembre 2005).

ONF (Office National des Forêts) : *Qu'est-ce que l'ONF ?* **[en ligne]** disponible sur : <<http://www.onf.fr/pres/index.htm>> (consulté en février 2007).

TARIF MÉDIA : *La première source d'informations sur les médias* **[en ligne]** disponible sur : <<http://www.tarifmedia.com/index.cfm>> (consulté en avril 2006).

TF1 : *Toute l'actualité, les infos jour par jour en vidéos* **[en ligne]** disponible sur : <<http://videos.tf1.fr/video/news/>> (consulté en janvier 2005).

Annexes

Annexe 1 : exemple d'un guide d'entretien personnalisé destiné à interviewer un forestier en Chartreuse

Présentation du cadre de la thèse

Poste actuel et parcours professionnel : description du poste actuel (missions, compétences), pourquoi avoir choisi cette profession, postes antérieurs, formations, statut

Le forestier et la forêt

Définition d'une forêt : naturelle, gérée, exploitée, insertion de la forêt dans le territoire

L'ONF et la forêt : priorités sur le massif de la Chartreuse, dossiers en cours, enjeux importants, actions spécifiques menées en forêt domaniale

L'affect autour de la forêt : coins aimés, fréquentation de la forêt hors cadre professionnel, préférences (essences, paysages), émotions procurées

Fonction du forestier par rapport à la forêt : « gardien du temple », protecteur, agriculteur, technicien de la forêt, proposer une métaphore (gendarme, architecte, metteur en scène...)

La pièce de théâtre : adhésion à l'image du forestier metteur en scène, image réaliste, positive ou exagérée

Aménagement : définition, degré de liberté, texte écrit à l'avance ou possibilités de variations, intégration de dimensions subjectives (artistiques esthétiques), poids des normes administratives, techniques et réglementaires, volonté de laisser une empreinte dans la forêt

Les partenaires de l'ONF

Identifier les principaux partenaires : ceux qui tombent sous le sens, ceux qui posent problème, acteurs forts ou faibles, jeux de pouvoir, postures et stratégies, forestier chef d'orchestre au-dessus la mêlée ? Peut-on parler d'acteurs comme au théâtre ? Les acteurs jouent-ils un rôle ?

Les élus : nature, fréquence des relations, (distinguer forêts domaniales et forêts communales)

Les chasseurs : partenaires encombrants ou fiables (éventuellement clients à satisfaire)

Le PNR : fait de l'ombre ou partenariat bien accepté, compétences réciproques, nature des coopérations éventuelles, partage des responsabilités

Les scientifiques : besoin de leur appui, nature des relations, acteurs secondaires ou figurants

Les exploitants : contrainte ou nécessité, entreprises citées, nature des contacts

Autres acteurs : administrations (DDAF, DIREN), associations (naturalistes, sportives), autres (moines chartreux)

Le forestier, les visiteurs et la société

Évaluer les attentes : profils sociologiques (femmes, hommes, enfants, locaux, ruraux, urbains) des visiteurs, motivations pour la forêt, activités pratiquées, attentes supposées, possibilités d'y répondre et de les faire évoluer, critiques exprimées, visiteurs plutôt spectateurs, acteurs ou consommateurs ? Vision des habitués, des usagers, des locaux, des visiteurs occasionnels, qui sont les plus exigeants ? Accueil du public : chance pour la forêt ou contrainte (flux à canaliser)

Construction des demandes : porte-paroles éventuels (associations naturalistes, sportives) ou attentes molles et diffuses, différences entre attentes et demandes (voire revendications)

La réponse de l'ONF : messages diffusés de la part de l'ONF (nature, canaux), offres proposées, possibilité d'influencer ou de créer l'offre, stratégies actives (communication, produits touristiques) ou passives (accueil sans équipement)

Rôle du forestier dans la société : place, fonction, métier méconnu ou reconnu, fierté, rôle social du forestier

Messages à véhiculer à destination de la société : développement durable, faire accepter gestion forestière guidée par intérêt général, nécessité de gérer (et d'exploiter) la forêt, légitimité à conquérir, à défendre ou à préserver

État de l'opinion publique : ignorance généralisée, influence des discours véhiculés par les médias (incendies, déforestation), qui sont les initiés ?

Image du forestier : garde des « Eaux et Forêts », bonne ou mauvaise image, sympathie naturelle

L'ONF dans le paysage de la Chartreuse : reconnaissance locale des habitants, participation des agents à la vie locale, ONF partie ou non de la culture locale, reconnaissance ou méfiance

Le forestier et l'ONE

Conditions de travail : degré de satisfaction (mission, rémunération), aspiration (grade, statut), préférence pour un type de mission, choix professionnels pour l'avenir,

Relations avec les supérieurs : fréquence des rencontres, nature des relations (cordiales, bienveillantes, houleuses, amitiés possibles...), liberté et autonomie (satisfaisante, à augmenter, créativité possible), approbation ou non des choix de gestion (notamment aménagement), possibilités ou non de contourner les ordres, confiance ou défiance réciproque

Relations avec les autres collègues: proximité ou non, opinions partagées, existence de relations avec des collègues d'autres massifs, même définition ou non du métier, même sensibilité ou non pour la forêt (naturaliste ou productiviste)

Relation avec l'organisme : accord avec la politique nationale (réforme), identification à l'organisme (fierté de l'uniforme, attachement à la tradition et à l'institution, souhait de rester dans l'établissement, logo), position de l'organisme (problème de la double tutelle, rentabilité imposée par le statut d'EPIC), accord sur la définition officielle des tâches du forestier, degré d'encadrement technique, avenir de l'institution (confiant ou pessimiste)

Renseignements généraux

Âge, situation maritale, lieu de résidence, enfants, présence en Isère depuis quand ? Rural ou urbain, maison ou appartement, enfance à la campagne, place de la forêt dans la jeunesse et l'enfance

Remerciements

Annexe 2 : questionnaire « micro-trottoir » à l'intention des passants interrogés en centre-ville

Bonjour, nous réalisons une enquête pour le compte de l'ONF sur la forêt. Auriez-vous cinq minutes à m'accorder pour répondre à un court questionnaire ?

Date : Lieu : Météo : Jour : Heure :

1. Pour vous, est-ce que la forêt c'est la nature ?

- ☐ Oui
☐ Non

2. Vous arrive-t-il d'aller en forêt ?

- ☐ Oui
☐ Non

SI OUI

a. Dans quelle forêt allez-vous habituellement ?

b. Au cours des douze derniers mois, êtes-vous allé(e) en forêt ?

- ☐ Tous les jours ou presque
☐ Une fois par semaine
☐ Une fois tous les quinze jours
☐ Une fois par mois
☐ Plusieurs fois par an
☐ Une fois par an

c. Combien de temps mettez-vous pour aller en forêt ?

- ☐ Moins de dix minutes
☐ Dix à trente minutes
☐ Trente minutes à une heure
☐ Plus d'une heure
☐ NSP

d. Pourquoi allez-vous en forêt ? **(deux réponses au maximum)**

- ☐ Pour la cueillette des fleurs, fruits, champignons
☐ Pour la promenade en famille, avec les amis
☐ Pour le sport, la randonnée
☐ Pour se détendre et prendre l'air
☐ Pour la chasse
☐ Pour sortir le chien
☐ Pour admirer le paysage
☐ Autres :.....
☐ NSP

SI NON

a. (bis) Pourquoi n'allez-vous pas en forêt ?
(deux réponses au maximum)

- ☐ Je n'ai pas le temps
☐ Ça me fait peur
☐ C'est trop loin
☐ Ça ne m'intéresse pas
☐ J'ai un problème de santé, de mobilité physique
☐ Autres :
☐ NSP

3. Pourriez-vous me citer des noms de forêts à proximité de chez vous ?

4. Pourriez-vous me citer des noms de forêts en France ?

5. Pensez-vous que la surface de la forêt française...

- ☐ Augmente
☐ Reste stable
☐ Diminue
☐ NSP

6. Selon vous, la forêt française est-elle menacée ?
- ☐ Aujourd'hui, oui
 - ☐ Demain peut-être
 - ☐ Non jamais
 - ☐ NSP
7. Si oui, quelles menaces pèsent sur la forêt française selon vous ?
8. Quel(s) rôle(s) associez-vous en priorité à la forêt ? **(deux réponses au maximum)**
- ☐ Poumon vert / oxygénation
 - ☐ Détente / promenade / espace de jeu
 - ☐ Ressource en bois
 - ☐ Régulation du climat
 - ☐ Habitat naturel pour les animaux
 - ☐ Autres :
 - ☐ NSP
9. Connaissez-vous l'Office National des Forêts ?
- ☐ Très bien
 - ☐ Bien
 - ☐ Un peu
 - ☐ De nom
 - ☐ Pas du tout
10. Selon vous, le forestier de l'ONF est là pour :
- ☐ Produire du bois
 - ☐ Préserver la forêt
 - ☐ Accueillir les visiteurs en forêt
 - ☐ Autres :.....
 - ☐ NSP
11. Votre opinion sur les forestiers est :
- ☐ Très Positive
 - ☐ Positive
 - ☐ Plutôt positive
 - ☐ Plutôt négative
 - ☐ Négative
 - ☐ Très négative
 - ☐ NSP

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Âge :

- ☐ [15-25[ans
- ☐ [25-40[ans
- ☐ [40-55[ans
- ☐ 55 ans et plus

Sexe :

- ☐ homme
- ☐ femme

Situation familiale :

Enfants :

Lieu de résidence :

Catégorie socioprofessionnelle

- ☐ Agriculteurs exploitants
- ☐ Artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- ☐ Cadres et professions intellectuelles supérieures
- ☐ Professions intermédiaires
- ☐ Employés
- ☐ Ouvriers
- ☐ Retraités
- ☐ Personnes sans emploi
- ☐ Étudiants

Impressions personnelles sur le questionnaire :

Annexe 3 : questionnaire à l'intention des visiteurs en forêt

Bonjour, nous réalisons une enquête pour le compte de l'ONF sur la forêt. Auriez-vous un quart d'heure à m'accorder pour répondre à un court questionnaire ?

Date : Heure : Lieu : Météo : Groupe :

I/ Renseignements généraux

1) Êtes-vous sur le départ ou sur le retour de votre promenade ? (facultative)

- ☐ Départ
- ☐ Arrivée

2) Par quel moyen êtes-vous arrivé(e) dans cette forêt ? (facultative)

- ☐ À vélo
- ☐ À pied
- ☐ En voiture
- ☐ A cheval
- ☐ Autres :

3) Êtes-vous venu(e) ?

- ☐ Seul(e)
- ☐ En famille avec les enfants
- ☐ En couple
- ☐ Avec des amis
- ☐ Autres :

4) Pourriez-vous me citer le nom de cette forêt ?

5) Comment avez-vous connu cette forêt ?

- ☐ Par des amis/proches/famille
- ☐ Par une carte, un guide
- ☐ Par hasard
- ☐ Vous êtes de la région
- ☐ Autres :
- ☐ NSP

6) Combien de temps avez-vous mis pour venir jusqu'ici ?

- ☐ Moins de dix minutes
- ☐ De dix minutes à trente minutes
- ☐ De trente minutes à une heure
- ☐ Plus d'une heure
- ☐ NSP

7) Est-ce la première fois que vous venez dans cette forêt ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

8) Aujourd'hui, combien de temps avez-vous ou comptez-vous passer en forêt ?

- ☐ Moins d'une heure
- ☐ De une à deux heures
- ☐ Plus de deux heures
- ☐ Une demi-journée
- ☐ Une journée
- ☐ Autres :
- ☐ NSP

9) Avez-vous défini votre itinéraire à l'avance ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

10) Quel itinéraire avez-vous ou comptez-vous parcourir ?

11) En forêt vous préférez : (deux choix au maximum)

- ☐ Ne pas trop vous éloigner de la voiture
- ☐ Rester sur les sentiers balisés
- ☐ Vous aventurer un peu dans les sous-bois
- ☐ Aller loin des sentiers battus
- ☐ Autres :
- ☐ NSP

12) D'une manière générale, vous préférez les paysages

- ☐ De forêt uniquement
- ☐ Alternant forêt et milieux ouverts
- ☐ De milieux ouverts uniquement
- ☐ Autres :
- ☐ NSP

13) Pourquoi êtes-vous venu(e) dans cette forêt ? (deux choix au maximum)

- ☐ Pour la cueillette des fleurs, fruits, champignons
- ☐ Pour la promenade en famille, avec les amis
- ☐ Pour le sport, la randonnée
- ☐ Pour la détente et prendre l'air
- ☐ Pour la chasse
- ☐ Pour sortir le chien
- ☐ Pour admirer le paysage
- ☐ Autres :
- ☐ NSP

14) Au cours des douze derniers mois, êtes-vous allé(e) en forêt ?

- ☐ Tous les jours ou presque
- ☐ Une fois par semaine
- ☐ Une fois tous les quinze jours
- ☐ Une fois par mois
- ☐ Plusieurs fois par an
- ☐ Une fois par an
- ☐ Autres :
- ☐ NSP

II/ En forêt

15) En forêt, vous êtes plutôt sensible... **(Deux choix au maximum)**

- ☐ Aux odeurs (humus, fleurs)
- ☐ A la fraîcheur et à l'ombre
- ☐ Aux couleurs (automne, feuillage)
- ☐ Aux bruits de la forêt (oiseaux, vent dans les feuillages)
- ☐ Autres :
- ☐ NSP

16) En forêt, vous recherchez plutôt un sentiment de : **(Deux choix au maximum)**

- ☐ Ressourcement
- ☐ Liberté
- ☐ Calme/apaisement
- ☐ Humilité
- ☐ Intimité avec la nature
- ☐ Autres :
- ☐ NSP

17) Mais vous pouvez également éprouver un sentiment de : **(deux choix au maximum)**

- ☐ Peur
- ☐ Solitude
- ☐ Oppression
- ☐ Insécurité
- ☐ Vide (absence de vie)
- ☐ Autres :
- ☐ NSP

18) Lorsque vous êtes en forêt, vous pensez plutôt : **(Deux choix au maximum)**

- ☐ À la faune et la flore qui la constitue
- ☐ À votre travail et à vos soucis quotidiens
- ☐ À vos souvenirs d'enfance
- ☐ Vous vous videz l'esprit, vous laissez votre imagination divaguer
- ☐ Autres :
- ☐ NSP

19) De quoi pourriez-vous éventuellement avoir peur en forêt ? **(deux choix au maximum)**

- ☐ De vous perdre
- ☐ De vous promener la nuit
- ☐ Des animaux sauvages
- ☐ Des insectes et des reptiles
- ☐ Des mauvaises rencontres
- ☐ Des chasseurs
- ☐ Autres :
- ☐ NSP

III/ La forêt en général

20) Selon-vous, la forêt doit être... **(Deux choix au maximum)**

- ☐ Entretien, nettoyée
- ☐ Exploitée pour le bois
- ☐ Protégée, conservée
- ☐ Autres :
- ☐ NSP

21) Quel(s) rôle(s) associez-vous en priorité à la forêt ? **(deux choix au maximum)**

- ☐ Poumon vert / oxygénation
- ☐ Détente / promenade / espace de jeu
- ☐ Ressource en bois
- ☐ Régulation du climat
- ☐ Habitat naturel pour les animaux
- ☐ Autres :
- ☐ NSP

22) Pourriez-vous me citer des espèces d'arbres de cette forêt ?

23) Vous arrive-t-il d'entendre parler de la forêt ?

- ☐ Oui, souvent
- ☐ De temps en temps
- ☐ Non, jamais

24) Si oui, par qui ? **(deux choix au maximum)**

- ☐ Les médias
- ☐ La presse spécialisée
- ☐ Des connaissances (proches, collègues)
- ☐ Internet
- ☐ Ça me rappelle des souvenirs scolaires
- ☐ Autres :
- ☐ NSP

25) Pensez-vous que la surface de la forêt française...

- ☐ Augmente
- ☐ Reste stable
- ☐ Diminue
- ☐ NSP

26) Selon vous la forêt française est-elle menacée ?

- ☐ Aujourd'hui, oui
- ☐ Demain peut-être
- ☐ Non, jamais
- ☐ NSP

27) Si oui, quelles menaces pèsent sur la forêt ?

IV/ Les forestiers

28) Selon vous, à qui est confiée la gestion de cette forêt ?

29) Connaissez-vous l'Office National des Forêts ?

- ☐ Très bien
- ☐ Bien
- ☐ Un peu
- ☐ De nom
- ☐ Pas du tout

30) Quel est le rôle des forestiers de l'ONF selon vous ?

- ☐ Produire du bois
- ☐ Préserver la forêt
- ☐ Accueillir les gens en forêt
- ☐ Autres :
- ☐ NSP

31) Votre opinion sur les forestiers est :

- ☐ Très positive
- ☐ Positive
- ☐ Plutôt positive
- ☐ Plutôt négative
- ☐ Négative
- ☐ NSP

IV/ Les autres utilisateurs

32) Vous arrive-t-il d'être gêné(e) par d'autres utilisateurs ?

- ☐ Oui, souvent
- ☐ Oui parfois
- ☐ Non jamais
- ☐ NSP

33) Si oui, lesquels ? (deux choix au maximum)

- ☐ Les autres randonneurs
- ☐ Les vététistes
- ☐ Les chasseurs
- ☐ Les exploitants (bûcherons)
- ☐ Les engins motorisés
- ☐ Autres :

V/ Attentes/souhaits/critiques

34) Quelle est votre opinion sur cette forêt ?
(question ouverte)

- ☐ Très bonne
- ☐ Bonne
- ☐ Plutôt bonne
- ☐ Plutôt mauvaise
- ☐ Mauvaise
- ☐ Très mauvaise
- ☐ NSP

35) Vous souhaiteriez que cette forêt...

- ☐ Reste telle quelle
- ☐ Soit plus naturelle
- ☐ Soit plus aménagée
- ☐ Autres :
- ☐ NSP

36) Avez-vous des critiques, des souhaits ou des attentes à formuler sur cette forêt ?

VI/ Renseignements personnels

Âge :

- ☐ [15-25[ans
- ☐ [25-40[ans
- ☐ [40-55[ans
- ☐ 55 ans et plus

Sexe :

- ☐ homme
- ☐ femme

Situation familiale :

Enfants :

Catégories socioprofessionnelles :

- ☐ Agriculteurs exploitants
- ☐ Artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- ☐ Cadres et professions intellectuelles supérieures
- ☐ Professions intermédiaires
- ☐ Employés
- ☐ Ouvriers
- ☐ Retraités
- ☐ Personnes sans emploi
- ☐ Étudiants

Commune de résidence principale

Commune de résidence actuelle
(si vacances ou résidence secondaire)

Adhérent ou non à une association en rapport avec la forêt :

Impressions personnelles sur le questionnaire

Annexe 4 : sous-thématiques des reportages consacrés à la forêt sur TF1

Thématique	Sous-thématique	NB reportages
Activités/Découverte	Accrobranches	3
	Brâme du cerf	3
	Cabanes dans les arbres	3
	Chasse	4
	Comptages de gibier	2
	Cueillette	10
	Découverte d'un massif	18
	Randonnée	1
	Total	44
Divers	Accident	1
	Bienfaits de la forêt	1
	Concours de Bûcherons	1
	Conflits d'usage	1
	Faits divers	9
	Insolite	2
	Maladie de Lyme	1
	Médecine	1
	ONF	1
	Statistiques	2
	Recherches du CEMAGREF	1
	Aspirine	1
	Total	22
Ecologie	Commerce des bois précieux	2
	Commerce équitable	1
	Coupe contestée	4
	Déforestation	6
	Ecocertification	1
	Insectes en forêt	1
	Pollution des forêts	1
	Prix Nobel de la paix	1
	Réchauffement climatique	3
	Récolte du liège	1
	Surfréquentation	1
	Surpopulation de gibier	2
	Richesses de la forêt russe	1
	Braconnage du lynx	1
	Surpopulation d'ours	1
	Disparition des tortues d'Hermann	1
	Espèces invasives	1
	Total	29
Incendie	Bilans	23
	Divers	35
	Ecologie	8
	Enquêtes	47
	Mobilisation/moyens de lutte	58
	Morts/blessés	16
	Prévention	56
	Récits	206
	Témoignages	46
	Total	495
Santé des forêts	Attaques de parasites	8
	Pluies acides	1
	Sécheresse	6
	Total	10
Tempête	Reconstitution de 1999	9
	Slovaquie	1
	Total	10
Exploitation/Bois	Affouage	1
	Bois énergie	2
	Conséquences de la tempête	4
	Conséquences des incendies	1
	Débardage à cheval	1
	Ventes de bois	1
	Manque de main d'œuvre	1
	Sapins de Noël	3
	Construction	2
	Total	16
Total		631

(Journaux télévisés de 13 heures et de 20 heures, année 2002-2004,
N=631 reportages)

Table des matières

SOMMAIRE	3
REMERCIEMENTS	5
QUELQUES ELEMENTS D'UN PARCOURS DE RECHERCHE	7
PROLOGUE	11
LA FORET : UN THEATRE ?	15
La forêt au centre de nouveaux enjeux sociaux	15
Des enjeux qui ne définissent pas une « demande sociale » cohérente et homogène	18
Utiliser la métaphore du théâtre pour dépasser le concept de « demande sociale »	21
I. ACTEURS, SPECTATEURS ET DECORS	27
A. À la place d'un critique d'art dramatique	27
1. Deux théâtres forestiers parmi tant d'autres	27
Val Suzon et la Grande Chartreuse, deux forêts domaniales multifonctionnelles	27
Deux forêts à proximité de métropoles régionales	36
2. Observer, interviewer les acteurs et les scénographes	41
L'enquête « ethnographique » pour étudier les interactions sociales en forêt	41
Une stratégie d'échantillonnage par « cœur de cible »	43
Des acteurs forestiers qui jouent en général plusieurs rôles	48
L'observation « participante » pour compléter les informations recueillies par les entretiens	54
3. Recueillir les réactions du public : à la recherche de l'insaisissable	60
L'hypothèse avancée : la relation à la forêt est de nature inconsciente et archétypale	60
Un corpus de citations littéraires pour comprendre la symbolique forestière	64
Des corpus de reportages télévisuels et d'articles de presse pour étudier les images et les mots de la forêt	66
Des entretiens et des questionnaires pour tester les hypothèses auprès des visiteurs en forêt	71

B. À la rencontre des acteurs sur scène et en coulisse	83
1. Des figurants aux premiers rôles : identifier et dialoguer avec les acteurs	83
La vie sociale comme un théâtre	83
La métaphore du théâtre pour étudier les « jeux d'acteurs » en forêt	87
2. Des pièces aux scénarii plus ou moins écrits	89
Des pièces programmées chaque année et d'autres exceptionnelles	89
Des gestionnaires qui s'identifient à la posture du metteur en scène de la forêt	95
3. De drôles d'acteurs qui ne jouent pas pour un public	97
Des acteurs qui s'approprient le décor forestier dans le temps et dans l'espace	97
Cohabitation et conflits territoriaux entre les acteurs forestiers	100
C. Un public qui vient avant tout pour le décor	107
1. La fréquentation du public en forêt : à la recherche du pourquoi	107
Des travaux historiques influencés par les théories bourdieusiennes de la distinction sociale	107
Des approches sociologiques déterministes qui trouvent leurs limites	110
Une piste intéressante : observer et analyser les pratiques et les représentations de la forêt	112
2. Du public populaire au public d'initiés : description des visiteurs en forêt	114
Val Suzon, un théâtre local ; la Grande Chartreuse, une scène nationale	114
Un public plutôt masculin et âgé en Chartreuse	117
Val Suzon, une forêt « familiale » ; la Grande Chartreuse, une forêt « sportive »	118
Un public plus « populaire » au Val Suzon	119
Un public d'abonnés au Val Suzon, des spectateurs occasionnels en Chartreuse	121
Une fréquentation proportionnellement plus importante en Chartreuse	126
3. Des spectateurs qui veulent jouer leurs propres pièces	130
L'absence de sens géographique chez les visiteurs	130
Des connaissances en écologie très limitées	132
Une très faible « culture forestière »	135
Les médias, façonneurs ou reflets des « idées reçues » sur la forêt ?	139
L'émotion et la sensation qui dominent dans la rapport aux sylves	142
« La peur de la nature », une émotion refoulée mais pourtant active	146

4. Les sylves : du décor inerte au vivant sacralisé	151
La forêt vue par la télévision : un décorum magnifié et idéalisé	151
La forêt des sens et la forêt du sens : des connotations symboliques ambivalentes dans les citations littéraires	153
Le « sacré » et le « sauvage », racines anthropologiques de la relation à la forêt	158
II. DE L'ART DE L'ECRITURE A CELUI DE LA MISE EN SCENE	169
A. Des tâches traditionnellement dévolues aux forestiers par le pouvoir central	169
1. Au XIX ^{ème} siècle, le forestier scénographe en chef	169
Des « paléo-scénographies » forestières dès la préhistoire	169
Des mises en scène forestières de plus en plus réglées sous l'Ancien Régime	171
Au XIX ^{ème} , des agents des Eaux et Forêts qui s'imposent comme les uniques metteurs en scène forestiers	176
2. La science et le droit, sources d'inspiration de la foresterie moderne	181
L'affirmation d'une « culture forestière » nancéenne normative au XIX ^{ème} siècle	181
La conversion ou la volonté d'imposer un scénario unique pour l'ensemble des forêts publiques	184
La restauration des terrains de montagne, une mise en scène qui réduit les acteurs concernés à un rôle de figuration	188
Les réserves artistiques de Fontainebleau : un scénario d'anticipation ?	194
Le conformisme et le classicisme forestiers en héritage	199
3. Des scenarii définis dans les aménagements forestiers	203
Les documents d'aménagement : des scenarii de gestion très formatés	203
Des possibilités d'improvisation et d'interprétation réduites	209
Vers des mises en scène plus négociées à l'avenir ?	214
B. Des acteurs qui veulent aujourd'hui être associés à la mise en scène	219
1. De nouveaux acteurs sur la scène forestière	219
L'arrivée du parc de Chartreuse ou les réticences de l'ONF à partager son fauteuil de metteur en scène	219
Le parc, un metteur en scène qui peine à imposer sa légitimité sur le territoire cartusien	228
Des outils juridiques et financiers pour forcer acteurs et metteurs en scène à coopérer	234

2. Les chartes forestières de territoire comme exemples d'ateliers d'écriture à plusieurs mains	238
Un outil expérimental initié par la loi	238
Le casting des acteurs, une étape déterminante	244
Une distribution des rôles forcément tâtonnante	249
La direction d'acteur, entre improvisation et contrainte	253
L'importance des coulisses	256
La charte forestière de Saint-Seine l'Abbaye, une pièce déjà pré-écrite en amont ?	258
3. Intérêts et limites de ces démarches expérimentales	260
Les chartes de territoire, rhétorique ou négociation environnementales ?	260
La concertation environnementale ou des questions philosophiques et politiques trop souvent éludées	263
La tentation technocratique des forestiers : frein à l'improvisation et à la créativité des acteurs ?	265
C. L'identité des « forestiers-metteurs en scène » en recomposition	271
1. Les forestiers à la recherche d'une reconnaissance auprès du public	271
Forestier : une profession mal connue et idéalisée	271
Une popularité qui crée des attentes et des obligations	276
De la difficulté à faire passer des messages auprès du public	279
Le public en forêt : des consommateurs à satisfaire ou des spectateurs à surprendre ?	284
En forêt, chacun se fait « son théâtre »	295
2. Des sensibilités difficiles à assumer au sein de l'institution ONF	301
Forestier, une vocation qui remonte très souvent à l'enfance	301
Des aspirations artistiques et esthétiques refoulées derrière des considérations techniques	307
L'originalité et l'expérimentation peu encouragées par l'institution	312
« <i>Dissonances cognitives</i> » et « <i>doubles contraintes</i> » chez les forestiers	314
3. Des forestiers qui s'interrogent sur le sens de leur métier	321
Un conflit identitaire originel	321
Une réforme amorcée en 1999 qui ravive des tensions sociales latentes	323
Par-delà la réforme, un attachement à l'institution ONF qui reste fort	332
Une identité sociale en cours de recomposition	335
Des inquiétudes qui se diffusent à l'ensemble des acteurs forestiers	339

III. LES CONDITIONS DU SUCCES OU COMMENT JOUER JUSTE ET ENSEMBLE	347
A. Quand le metteur en scène rencontre son public	347
1. Qu'est-ce que le succès ?	347
Le succès ne se décrète pas	347
Succès populaires, succès critiques	351
De la difficulté à mesurer le succès	353
2. Un public déjà acquis pour partie	355
Le public gêné plus par des spectateurs indécis que par la mise en scène proposée	355
Convaincus ou sceptiques, des réactions contrastées selon le type de spectateurs considéré	358
De la friche boisée à la forêt « monument », des attentes et des exigences différentes de la part du public	366
3. Toucher le public	373
Des stratégies différentes pour convaincre les « critiques » et les « râleurs »	373
De l'esthétique à la sécurité, plusieurs leviers d'action possibles pour améliorer la qualité des pièces forestières	377
Oser surprendre le public, prendre le risque de le décevoir	379
B. Favoriser une liberté de création et d'interprétation	383
1. Concilier rationalité et subjectivité dans la mise en scène forestière	383
Le forestier : un « <i>homo-complexus</i> » à la fois rationnel et subjectif	383
Des scénarii suffisamment ouverts pour s'adapter à l'incertitude et à l'imprévu	389
Rétablir l'éthique et l'esthétisme au centre de la mise en scène forestière	394
2. Composer avec les acteurs en présence	397
Mettre en scène et dépasser le conflit grâce au théâtre	399
Les spectateurs, des « acteurs absents » à prendre en compte dans l'écriture des pièces ?	403
3. Oser des mises en scène originales	405
Expérimenter des mises en scène pleinement interactives	406
La non-gestion, un scénario original qui peut être assumé	408
« Recréer la nature », entre illusion et nécessité	411
Favoriser les expériences initiatiques en forêt	414

C. Réinsérer la forêt dans un théâtre plus vaste : le territoire	419
1. L'emboîtement des différentes échelles territoriales	419
La forêt, un territoire comme un autre ?	419
Territoires physiques, vécus ou administratifs : des unités de lieu, de temps et d'action différentes	421
Le forestier, acteur ou metteur en scène du territoire ?	424
2. Une multiplication des acteurs et des metteurs en scène potentiels	432
Des acteurs emmenés par de nouveaux producteurs	432
Passer d'une mise en scène « top down » à un modèle multiacteur coopératif	436
Évaluer la « bonne gouvernance » des décisions en matière de gestion forestière	438
3. Des identités territoriales à respecter	444
La « patrimonialisation » des territoires ou l'affirmation d'identités collectives	444
Comprendre les « <i>espaces vécus</i> » pour bâtir des projets forestiers	451
LIMITES ET PERSPECTIVES DE LA METAPHORE THEATRALE	461
Un procédé qui permet de traiter de questions de recherche interdisciplinaires	461
La métaphore théâtrale, un miroir tendu aux forestiers	463
La métaphore théâtrale, miroir fidèle ou déformant de la réalité observée ?	464
EPILOGUE	467
TABLE DES ILLUSTRATIONS	469
Liste des figures	469
Liste des cartes	469
Liste des encarts	470
Liste des tableaux	471
Liste des graphiques	472
Liste des photos	472
Liste des images	473
LEXIQUE	475
Sigles des organismes cités	475
Autres sigles utilisés	476
Lexique des termes techniques forestiers	477

BIBLIOGRAPHIE 483

Ouvrages et articles	483
Dictionnaires	501
Sites Internet consultés	501

ANNEXES 503

Annexe 1 : exemple d'un guide d'entretien personnalisé destiné à interviewer un forestier en Chartreuse	505
Annexe 2 : questionnaire « micro-trottoir » à l'intention des passants interrogés en centre-ville	507
Annexe 3 : questionnaire à l'intention des visiteurs en forêt	509
Annexe 4 : sous-thématiques des reportages consacrés à la forêt sur TF1	512

Résumé

Lieu de détente et de promenade pour citoyens en quête de nature, source d'émotions et de rêves pour « grands » enfants, la forêt joue un rôle social majeur pour les Français. Elle constitue un véritable patrimoine culturel et symbolique. Le gestionnaire public gère donc plus qu'une simple ressource naturelle à valoriser et à protéger : il est aussi le metteur en scène de théâtres forestiers au sein desquels des visiteurs viennent, avec plaisir, assister au spectacle de la nature. Filant la métaphore théâtrale tout au long de cette thèse, nous avons cherché à comprendre les enjeux et les mécanismes des mises en scène de la forêt publique.

Ce procédé narratif, emprunté aux sociologues interactionnistes, a été utilisé pour l'étude de deux massifs forestiers : les forêts domaniales de la Grande Chartreuse en Isère et du Val Suzon en Côte d'Or. Nous nous sommes attachés à identifier les acteurs, les spectateurs et les metteurs en scène de ces théâtres forestiers. Le décryptage des règles d'écriture et d'interprétation des scénarii, de la distribution des rôles entre acteurs et figurants, de la définition des unités de temps, de lieu et d'action a nécessité des approches interdisciplinaires. Des enquêtes ethnographiques, des questionnaires fermés et des dépouillements de corpus médiatiques ont été menés. Plusieurs disciplines scientifiques et artistiques ont été convoquées : la géographie, l'histoire, la sociologie, l'anthropologie, la scénographie.

L'analyse des matériaux recueillis montre que la forêt n'est pas un objet sociologique constitué, c'est-à-dire construit et soutenu par des discours et des opinions structurés. Au milieu du décor forestier, chaque visiteur s'invente et se joue ses propres pièces. Ressentie plutôt que pensée, la relation aux sylves relève avant tout de la sphère psychoaffective, mettant en résonance des croyances individuelles héritées du passé avec des archétypes universellement partagés.

La réflexion proposée vise à dégager les conditions d'une mise en scène réussie, appréciée et reconnue des forêts publiques. Cette thèse se place ainsi dans une démarche constructive, débouchant sur des recommandations et des suggestions, utiles et pratiques pour l'Office National des Forêts, financeur et commanditaire de cette recherche, mais aussi pour tous les acteurs de la forêt française.

Mots clefs : *forêts publiques, gestion des milieux naturels, jeux d'acteurs, métaphore du théâtre, forêts domaniales du Val Suzon et de la Grande Chartreuse, archétypes de la nature, perception, émotion, espace vécu*

Abstract

The forest plays a major social role in France : it is a place where townspeople searching for nature enjoy to relax or to ramble, and it is a source of emotions and of dreams for the grown ups "not so grown up". It is a true cultural and symbolical heritage. In this respect, the public manager is in charge of more than a simple natural resource to be developed and protected. He is also the stage director of forest theaters to which visitors willingly come to attend the performance of nature. Spinning the theatrical metaphor all along this thesis, not only did we endeavor to understand the mechanisms of the public forest mises en scène but also what is at stake.

This narrative tool was borrowed to the interactionist sociologists and was used for the study of two forest areas : the national forests of La Grande Chartreuse in Isère and that of Le Val Suzon in Côte d'Or. We tried to identify the actors, the spectators and the stage directors of these forest theaters. Our work required interdisciplinary approaches in so far as we focused on the deciphering of scenarios writing and interpretation rules, on the role distribution between actors and walk-ons and on the definition of the unities of place, time and action. We lead ethnographic investigations, relied on multiple-choice questionnaires and we went through media corpuses. Several scientific and artistic disciplines shed light on our study : geography, history, sociology, anthropology, scenography.

The analysis of the data at hand shows that the forest is not a constituted sociological object, that is to say not underlined by structured theories or opinions. Within the forest set, each visitor can imagine and rehearse his or her own plays. Our relationship to the forest is linked to the psychoaffective sphere ; it is experienced rather than thought of. Our individual creeds are inherited from the past with universally shared archetypes and they echo one another.

Our reflection is aimed at highlighting the conditions of a successful, appreciated and acknowledged mise en scène of the public forests. Therefore, this thesis relies on a constructive approach leading to practical and useful recommendations and suggestions both meant for the Office National des Forêts which financed and ordered this research and for all actors of the French forest.

Keywords: *public forests, management of natural areas, actors' interaction, theatrical metaphor, national forests of La Grande Chartreuse and Val Suzon, archetypes of nature, perception, emotion, experience of space.*